RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT EN ALGÉRIE

DIRECTION DU PLAN ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

PLAN DE CONSTANTINE

1959 - 1963

RAPPORT GÉNÉRAL

COLLEGE
THE LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT EN ALGÉRIE

Algeria

DIRECTION DU PLAN ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

=

PLAN DE CONSTANTINE

1959 - 1963

RAPPORT GÉNÉRAL

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
BIBLIOTHEQUE
-6 JUIN 196
LIBRARY
INTERNATIONAL LABOUR OFFICE

338.984(65)
A 64
1959/63
GP 13

JUIN 1960

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

Données et orientations générales

		Pages
Chapitre Premier	: Le développement de l'Algérie. — Données de base	1
Chapitre Deuxième	: Orientations à long terme du développement algérien et objectifs du premier plan de Constantine	33
Chapitre Troisième	: L'union à la France et l'appui français au développement algérien	55
Chapitre Quatrième	: Le point d'arrivée du premier Plan de Constantine : l'économie de l'Algérie en 1964.	67

DEUXIEME PARTIE

Voies et moyens du développement

Chapitre Premier	: La formation des hommes	75
Chapitre Deuxième	: L'aménagement général du territoire et la politique de décentralisation	117
Chapitre Troisième	: Programme général de développement de l'infrastructure	135
Chapitre Quatrième	: Le développement agricole et rural	177
Chapitre Cinquième	: Le développement industriel	265
Chapitre Sixième	: Le secteur tertiaire	319
Chapitre Septième	: Habitat et aménagement des zones urbaines.	335
Chapitre Huitième	: L'action sanitaire	359
Chapitre Neuvième	: L'équipement administratif	369

TROISIEME PARTIE

Synthèse des résultats, mécanisme de la croissance et perspectives à long terme

		Pages
Chapitre Premier	: La croissance économique	383
Chapitre Deuxième	: Le cadre financier	445
Chapitre Troisième	: Les conditions de réalisation du plan	469
Chapitre Quatrième	: L'horizon du plan	487

Table des matières 507

Table méthodique des tableaux, cartes et graphiques 517

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

ARRETE DU 12 FEVRIER 1959

relatif à la préparation du plan de développement économique et social de l'Algérie

Le Délégué Général du Gouvernement en Algérie,

Vu le décret n° 58-1028 du 31 octobre 1958 relatif à la mise en œuvre d'un plan de développement économique et social en Algérie ;

Vu le décret n° 58-1233 du 16 décembre 1958 relatif à l'exercice de leurs pouvoirs par les autorités civiles et militaires en Algérie ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de l'Administration,

Arrête :

Article 1er. — Un plan de développement économique et social de l'Algérie sera établi pour la période s'étendant de 1959 à 1963.

Il sera préparé avec le concours de commissions spécialisées comprenant des personnalités métropolitaines et algériennes représentant les administrations publiques, les activités privées et les syndicats, ainsi que des experts.

Un conseil supérieur du plan de l'Algérie sera appelé à donner son avis sur les propositions élaborées par les commissions.

Art. 2. — Le Conseil supérieur du plan de l'Algérie est composé comme suit :

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

Le Commissaire Général du plan de modernisation et d'équipement.

PRÉSIDENT :

Le Secrétaire Général adjoint pour les Affaires Economiques à la Délégation Générale du Gouvernement en Algérie.

MEMBRES :

1° *Représentation métropolitaine :*

— Sept représentants des ministres intéressés ou des grands établissements publics ;
— Huit représentants des activités professionnelles et syndicales ou personnalités s'intéressant au développement de l'Algérie.

2° *Représentation algérienne :*

— Quatre représentants des organismes financiers participant au financement des investissements ;
— Sept représentants de l'Agriculture ;
— Neuf représentants des activités industrielles et commerciales ;
— Huit représentants des organisations syndicales, des activités sociales et culturelles.

Les membres du conseil sont nommés par décision du Délégué Général du Gouvernement.

Participent de droit aux travaux du Conseil Supérieur, le Secrétaire Général de l'Administration, le Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Administratives, les Directeurs de la Délégation Générale, ainsi que les Autorités exerçant les pouvoirs civils dans les groupes de départements.

Le Secrétariat du Conseil Supérieur est assuré par la Direction du Plan et des Etudes Economiques.

Art. 3. — Il sera constitué cinq commissions centrales du plan :
— Commission générale de l'aménagement du territoire ;
— Commission de l'agriculture et du développement rural ;
— Commission du développement industriel ;
— Commission de l'action sociale et culturelle ;
— Commission de synthèse.

Art. 4. — Les commissions départementales du plan sont constituées par les soins et sous l'autorité des secrétaires généraux régionaux. Elles pourront constituer des groupes de travail à spécialisation technique ou géographique.

Art. 5. — Le Secrétaire Général de l'Administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Délégation Générale en Algérie

Fait à Alger, le 12 février 1959.

Le Délégué Général du Gouvernement en Algérie,
Signé ; Paul DELOUVRIER.

COMPOSITION DU CONSEIL SUPERIEUR DU PLAN DE L'ALGERIE

Président d'honneur :

M. MASSE Pierre, Commissaire Général du Plan d'équipement et de la Productivité.

Président :

M. BOUAKOUIR Salah, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Economiques.

Membres :

Les représentants des Ministres de :

— Finances et des Affaires Economiques : M. ARRASSE, puis M. DARGENTON.

— Agriculture : M. BRACONNIER.

— Travaux Publics et Transports : M. COQUAND.

— Industrie et Commerce : MM. BARRE et de LOMBARES.

Le représentant du Délégué Général de l'O.C.R.S. : M. Henri FAURE.

MM. AMARA-KORBA, Officier S.A.S. (Chéliff).

BEKRI Hamèle, Inspecteur des Centres Sociaux en Oranie.

BENDJADDOR Abdelkader, Président de la Fédération de l'Elevage.

BLOCH-LAINE François, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations.

BURGAT Gabriel, Président de la Fédération des exploitations agricoles de la région de Constantine.

BYE Maurice, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris.

de CALAN Pierre, Délégué Général de l'Industrie cotonnière.

CHEKIKEN Abderrahmane, Industriel.

CHELLIG Rabah, Adjoint au Commissaire au Paysannat et aux S.A.P. pour la Formation Professionnelle.

CHOLLET Adrien, Président de la Confédération Générale du Patronat en Algérie.

COLONNA Gabriel, Président de l'Union algérienne des cadres.

COUSTE Pierre, Président du Centre des Jeunes Patrons.

DELAHAYE Roger, Président du Centre algérien d'expansion économique et sociale (C.A.E.E.S.).

DOUAG Mohamed, Délégué du Commissariat à la Reconstruction et à l'habitat rural à Orléansville.

ESCLAPEZ René, vice-Président de la Confédération Générale du Patronat en Algérie.

FORESTIER André, Président de l'Union algérienne du bâtiment.

GOETZE Roger, Président de la Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie (S.N. REPAL).

GUELLATI Ali, Président de l'Union algérienne des Sociétés agricoles de prévoyance.

HAMADOU Boualem, représentant la Fédération des syndicats indépendants.

le docteur KHACER Hanifi, Directeur départemental de la Santé.

LAMY Jean, Président de l'Union algérienne de la confédération générale de l'agriculture.

LEBRATY Joseph, Secrétaire Général du Comité d'Entente des Fédérations et Syndicats Autonomes d'Algérie.

MARTIN Pierre, Président de la Fédération nationale de la coopération agricole.

MARTIN René, Directeur général de la Société algérienne de développement et d'expansion (SOCALDEX).

MEBAREK Salah, Président de la coopérative de logement de Sidi-Mabrouk.

PANCRAZI Robert, Président de la Chambre de Commerce de Bône.

PEUGEOT François, Président de la Confédération des industries mécaniques.

de ROUX Pierre, Président de la Compagnie financière pour le développement économique de l'Algérie (COFIDAL).

SAINT PIERRE Paul, Président de la section oranaise du CAEES.

SCHIAFFINO Laurent, Président de la Région économique d'Algérie.

SEBBANE Boumediene, Président de la Coopérative Musulmane Algérienne d'accession à la petite propriété.

TAMZALI Mustapha, vice-Président de la Région Economique d'Algérie.

TRON Ludovic, Président de l'Institut d'études du développement industriel de l'Algérie (SEDIA).

VENTEJOL Gabriel, Secrétaire confédéral de la CGT-Force ouvrière.

VILLIERS Georges, Président du Conseil National du Patronat français.

WATTEAU Jean, Gouverneur de la Banque de l'Algérie.

ZOUAI Yahia, vice-Président de la Jeune chambre économique d'Alger.

Rapporteur général :

M. **VIBERT** Jean, Directeur du Plan et des Etudes Economiques.

Secrétaire général :

M. **BASTIANETTO** André, Administrateur des services civils, chargé de mission.

AVANT-PROPOS

Le discours de Constantine a défini le 3 octobre 1959 les orientations majeures de l'évolution économique et sociale de l'Algérie et chiffré, pour une période quinquennale s'étendant de 1959 à 1963, quelques-uns des objectifs qui doivent servir de repères à cette évolution.

Tout au long de dix-huit mois, des commissions et groupes de travail se sont réunis à Alger, à Paris, dans les villes d'Algérie, pour mettre au point dans chacun des secteurs les prévisions quinquennales, en spécifiant les objectifs du plan et les moyens à mobiliser, Les grandes orientations ont été dessinées, comme point de mire lointain, à beaucoup plus long terme : dans un pays à forte démographie, et dont l'évolution s'accélère, il est indispensable de fixer des jalons à dix, ou parfois même à vingt-cinq ans, pour que l'action soit vraiment dans la ligne et que les solutions soient à l'échelle des problèmes à résoudre.

Le rapport général du plan livre au public à la date de juin 1960 l'essentiel des travaux des commissions : leurs propositions, retouchées sur certains points par le Conseil Supérieur du plan, figurent en détail dans la seconde partie du document « Voies et moyens du développement », et une troisième partie tente d'en donner une vue synthétique exposant le mécanisme de la croissance proposée pour l'Algérie et les résultats possibles dans l'ordre financier, économique et social.

La précision de certains chiffres pourrait laisser penser que cette construction constitue un bloc intangible, devant, quoiqu'il arrive, se réaliser dans tous ses détails. Ce serait une vue bien inexacte des réalités économiques : l'irrégularité des récoltes sous un climat comme celui de l'Algérie, et l'inconnue des réactions humaines se chargeraient vite de détruire une vue aussi totalitaire du plan ; les retouches que subissent au long de leur exécution les projets des pays les plus planificateurs montrent bien la part d'aléas dont doit s'accommoder un tel travail.

Il est inévitable que des prévisions soient dépassées, que d'autres ne soient pas atteintes ; l'essentiel est que l'ensemble conserve un certain équilibre et une certaine dimension. Un plan est à cet égard d'autant plus nécessaire que le développement fait la part plus large à l'initiative privée. Pour vaincre le sous-développement il est indispensable que tous regardent résolument en avant et anticipent à l'unisson : Le plan trace le cadre général de cette action commune ; c'est un document d'orientation : en même temps qu'il définit les objectifs à atteindre et les moyens à mobiliser, il ne manque pas de mettre en lumière les difficultés à surmonter et les conditions à observer pour ne pas s'écarter du but final : ouvrir à l'Algérie un avenir assez large pour tous.

PREMIÈRE PARTIE

DONNÉES ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

FRANCE

DENSITÉ DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT

Densité au Klm.²

- moins de 20
- de 20 à 40
- de 40 à 60
- de 60 à 100
- de 100 à 200
- plus de 200

Limite de Département.....

0 200 Km.

ALGÉRIE

DENSITÉ DE LA POPULATION PAR ARRONDISSEMENT

ALGER

Colomb-Béchar

Ouargla

Ghardaïa

Laghouat

Touggourt

El-Oued

Hi Rmel

Hi Messaoud

Chefs-lieux de RÉGION, de Département, d'Arrondissement et limites

Service Cartographique

CHAPITRE PREMIER

LE DEVELOPPEMENT DE L'ALGERIE : DONNEES DE BASE

Les orientations à long terme pour le développement de l'Algérie, de même que les objectifs du Plan de Constantine, premier programme quinquennal de ce développement, ne peuvent, bien évidemment, se définir et se justifier qu'en partant d'une analyse précise de la situation actuelle du pays.

Les données de base pour le développement algérien ressemblent à celles de maints pays en voie d'évolution : mélange de communautés humaines en expansion démographique rapide, sol et sous-sol pauvres sous un climat largement subdésertique, coexistence d'une économie moderne et d'une économie ancestrale. Mais chacune de ces données présente aussi des caractères originaux propres à l'Algérie.

Section I. — LES HOMMES

I. — *Histoire et peuplement.*

Terre d'Afrique, mais coupée du reste de ce continent par le désert du Sahara, située sur le rivage d'une mer qui vit éclore de nombreuses civilisations, l'Algérie a subi l'influence alternée de l'Asie et de l'Europe.

Plus de dix siècles avant notre ère les *Phéniciens* installent leurs premiers comptoirs sur les côtes de la Méditerranée occidentale ; leur établissement se consolide après le VIIe siècle sous l'empire de Carthage ; les *Berbères*, premiers occupants historiques du sol, adoptent la langue et une partie de la civilisation punique au cours des dix siècles de cohabitation.

Ce sont ensuite les *Romains*, qui s'installent en Afrique du Nord au premier siècle avant notre ère. De nombreux vestiges témoignent du degré de développement agricole et urbain qui est alors atteint. Mais si Rome apporte la paix et la prospérité, c'est l'Orient qui fournit l'aliment spirituel ; le judaïsme puis le christianisme se répandent jusqu'à éliminer les religions antérieures.

Au cinquième siècle les hordes de Genséric envahissent l'Afrique du Nord, mais après cent années de *domination vandale*, c'est la *reconquête byzantine* et le rattachement à l'Empire d'Orient.

La *conquête arabe du VIIe siècle*, complétée par l'invasion hilalienne du XIe siècle, remet tout en question. Si quelques communautés juives se maintiennent, le christianisme est rapidement éliminé. Les Berbères se réfugient dans les massifs montagneux, notamment la Kabylie et l'Aurès, où ils conservent leur langue et leurs traditions, tout en embrassant la religion nouvelle. Dans le reste du pays, ils se fondent avec les envahisseurs dont ils adoptent les coutumes et la langue.

L'*influence des Turcs*, qui s'emparent du pouvoir au XVIe siècle, celle des *Espagnols* qui établissent quelques présides sur la côte, ne sont qu'épisodiques. A partir de 1830, la France s'installe en Algérie et y favorise un peuplement européen.

La population de l'Algérie comprend donc des éléments très divers par la race, la langue et la religion.

Parmi les plus anciens occupants du pays, certains ont conservé leurs coutumes ancestrales tout en pratiquant la religion du Coran : ce sont eux que l'on désigne généralement sous le nom de Berbères. D'autres ont maintenu leur foi judaïque. D'autres enfin se sont mêlés aux conquérants musulmans au point d'être aujourd'hui connus sous le nom générique d'Arabes.

Les apports postérieurs à 1830 sont composés principalement de Français du midi et de l'est, d'Espagnols, d'Italiens et de Maltais. Leur mode de vie a été rapidement adopté par la communauté juive. En revanche il n'a pénétré que lentement les populations arabes et berbères : signe révélateur, les mariages entre européens et musulmans demeurent exceptionnels. Il est donc possible, en première approximation, de distinguer une communauté européenne et une communauté musulmane lorsqu'il s'agit d'étudier certains comportements fondamentaux, notamment en matière démographique.

II. — *Population de l'Algérie.*

En 1959, au départ du plan de Constantine la « population présente » dans les treize départements d'Algérie du Nord était voisine de 9.800.000 habitants (1). En fait pour retracer l'évolution des décennies dernières et les perspectives du futur, il est bon de raisonner sur la population totale en incluant les algériens vivant temporairement hors d'Algérie, et en ajoutant la population des départements sahariens, en raison des migrations incessantes entre l'Algérie, le Sahara et la Métropole.

Depuis le début du siècle la population de l'Algérie et du Sahara a plus que doublé, mais l'examen des courbes montre un changement de cadence aux environs de 1930 :

POPULATION TOTALE (1) ALGERIE-SAHARA
y compris algériens à l'extérieur

En milliers d'habitants	1900	1930	1959
Musulmans.	4.030	5.510	9.550
Européens.	620	870	1.070
Total.....	4.650	6.380	10.620

La progression en valeur relative de la population musulmane entre 1900 et 1930 est sensiblement égale à celle du peuplement européen (37 % pour les Musulmans, 40 % pour les Européens) ; une forte mortalité limitant les effets de la forte natalité, le taux d'accroissement de la population musulmane était voisin de 1 % par an.

A partir de 1930 les deux mouvements divergent. Le nombre des Européens s'accroit de 23 % seulement en trente ans du fait notamment d'un recul pendant la guerre de 1939-1945, tandis que la *progression de la population musulmane* s'accentue : 73 % *d'augmentation entre* 1930 *et* 1959.

Au cours des dix dernières années le taux annuel d'accroissement est voisin de 1 % pour le peuplement européen, tandis qu'il se situe entre 2,5 % et 3 % en milieu musulman : le taux de natalité se maintient pour ce dernier au niveau élevé de 4,5 % par an, et le taux de mortalité s'est abaissé progressive-

(1) Militaires non originaires d'Algérie exclus.

LA POPULATION EN ALGERIE

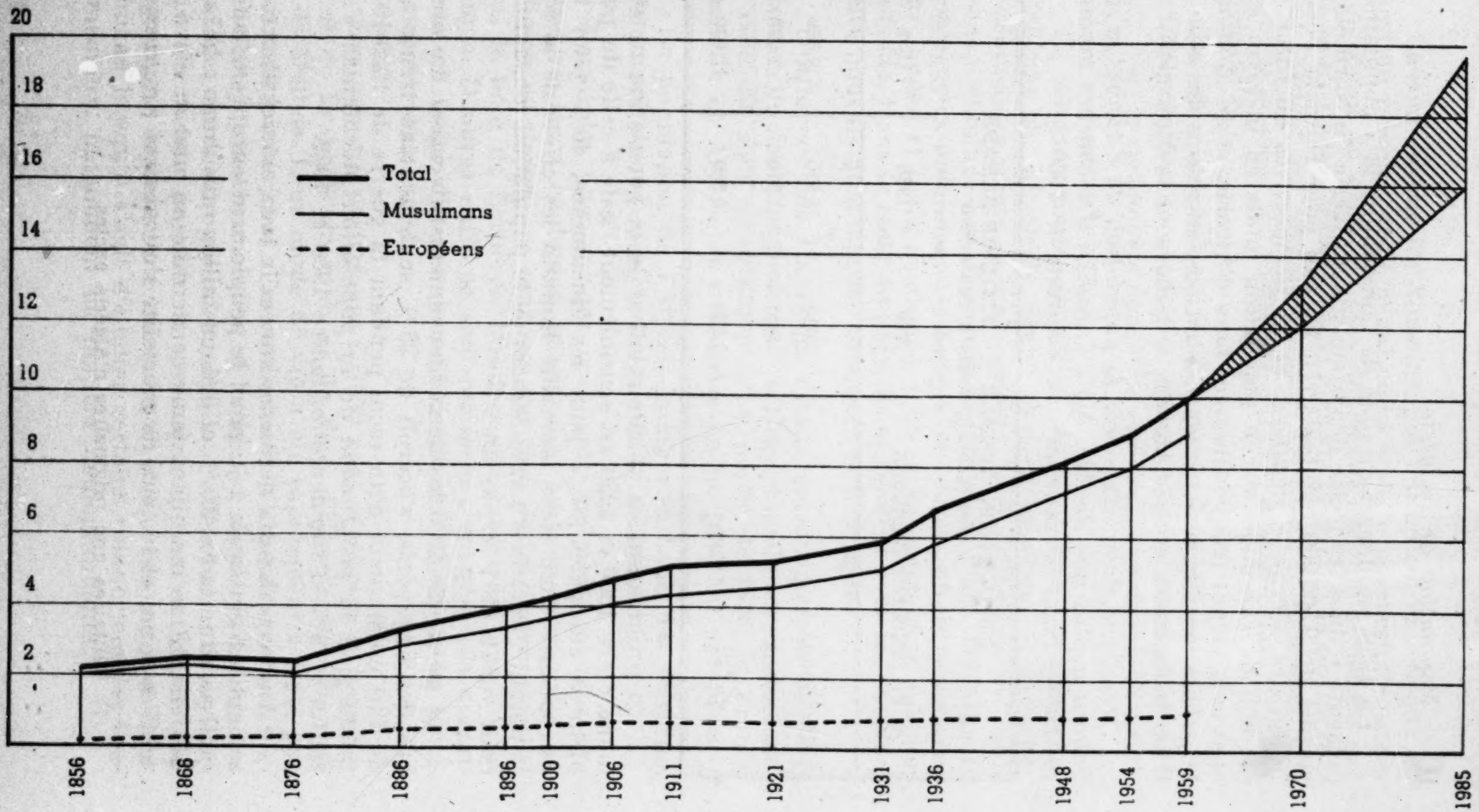

ment pour se tenir selon les années entre 1,5 % et 2 % par an. A ce rythme la population musulmane doublerait en trente ans environ.

L'accroissement de population est en moyenne de l'ordre de 200.000 habitants par an pour les cinq dernières années si l'on raisonne sur la population présente, et de l'ordre de 225.000 si l'on inclut les Algériens vivant à l'extérieur. Cet accroissement est un peu inférieur aux prévisions faites il y a quelques années : mais ce ralentissement résulte de la conjoncture ; il ne marque pas un renversement de tendance et, selon toute vraisemblance, la paix ramènera les divers coefficients démographiques à leur niveau antérieur, au moins pour les années proches.

Dans le présent, et pour les années à venir, l'accroissement de la population musulmane résulte du jeu conjugué de trois facteurs :

— *l'allongement progressif de la durée moyenne de la vie* : de 48 ans environ en Algérie contre 68 en France métropolitaine, elle s'accroîtra sans doute de trois ou quatre années par période de dix ans ;

— *le nombre élevé d'enfants par famille :* les statistiques des caisses d'allocations familiales donnent une moyenne de 2,1 enfants par famille en milieu européen et de 3,1 en milieu musulman (1) mais l'écart est sans doute plus large

(1) Il est souligné qu'il s'agit uniquement des enfants « à charge » au regard de la réglementation des allocations familiales et non pas de tous les enfants des familles allocataires ; les enfants ayant quitté le foyer ou ceux qui travaillent ne sont plus « à charge ».

Il est intéressant d'autre part de comparer plus en détail la structure des familles telle que la reflète la statistique des « enfants à charge » :

NOMBRE D'ENFANTS SELON LA COMPOSITION DES FAMILLES

Familles comptant	Pourcentage du nombre total de familles		Pourcentage du nombre total d'enfants à charge	
	Européens	Musulmans	Européens	Musulmans
1 ou 2 enfants à charge	72,3 %	41,6 %	50,5 %	20,9 %
3 ou 4 enfants à charge	22,8 %	38,2 %	36,7 %	44,2 %
5 ou plus	4,9 %	20,2 %	12,8 %	34,9 %

en incluant les agriculteurs qui ne font pas partie de ces caisses d'allocations familiales ;

— *le mariage précoce des jeunes filles,* qui a pour conséquence un rythme plus rapide de renouvellement des générations.

Le premier facteur continuera à jouer. Le poids du second ne s'atténuera que lentement avec l'évolution sociale ; c'est l'une des inconnues des perspectives démographiques et l'on ne décèle pas pour l'instant de signe certain de diminution de la natalité. Par contre le développement de la scolarisation contribuera à retarder l'âge moyen du mariage des jeunes filles et atténuera à long terme la pression démographique.

La « fourchette » dans laquelle évoluera la population a été établie à partir de trois taux de progression constants tout au long de la période de 25 ans : 2 %, 2,5 % et 3 % ; une autre hypothèse est fondée sur un accroissement de 2,5 % par an pendant les dix premières années, et de 2 % pendant les quinze années suivantes :

PREVISIONS D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION
non compris Sahara et Algériens à l'extérieur

En millions d'habitants	Taux constant 2 %	Taux constant 2,5 %	Taux constant 3 %	Années 1 à 10 = 2,5 % 11 à 25 = 2 %
Evaluation 1959 ..	9,9	9,9	9,9	9,9
Prévision à 10 ans (1970)	12,0	12,6	13,2	12,6
Prévision à 25 ans (1985)	16,1	18,1	20,5	17,0

La population de l'Algérie se situerait donc en 1970 entre 12 et 13 millions d'habitants, et en 1985 entre 16 et 20 millions d'habitants. L'hypothèse prise en considération pour l'établissement du plan est celle qui aboutit à 12,6 millions d'habitants dans dix ans, et environ 17 millions dans vingt cinq ans.

Section II. — LE CADRE NATUREL

Longue bande côtière étalée d'ouest en est sur 1.000 kilomètres, l'Algérie n'est profonde que d'à peine 300 kilomètres. Elle s'ouvre par un large front de mer sur la Méditerranée et sur l'Europe occidentale — Espagne, France, Italie — à une distance qui varie de 200 à 700 kilomètres. Au Sud, le Sahara, le plus vaste désert du monde, la coupe de l'Afrique Noire.

La côte algérienne est le plus souvent abrupte. Les *plaines basses* — plaines d'Oranie, vallée du Chéliff, Mitidja, plaine de Bône — sont situées généralement derrière des chaînons côtiers, avec d'étroites ouvertures sur la mer. Le principal cours d'eau, le Chéliff, coulè d'est en ouest parallèlement à la côte.

L'*Atlas tellien*, à faible distance de la mer et la surplombant en maintes régions, : ccession de massifs orientés d'ouest en est et dont certains som..ets dépassent 2.000 mètres, n'ouvre que de rares communications entre les basses plaines du littoral et les *hauts plateaux*. D'une altitude variant de 500 à 1.000 mètres, ceux-ci sont à leur tour séparés du Sahara par la chaîne de l'*Atlas Saharien*, qui culmine à 2.300 mètres dans les Aurès.

L'Algérie est une terre mal arrosée : les chutes de pluie annuelles ne dépassent 400 millimètres que sur une bande assez étroite dans le nord du pays. De plus la période humide et la période chaude se succèdent, sans coïncider : ainsi l'eau ne peut-elle profiter à plein à la culture et à l'élevage.

Les montagnes ne sont pas assez élevées, et leurs flancs trop érodés, pour constituer de véritables « châteaux d'eau » pendant la fin du printemps et l'été. En conséquence *les cours d'eau permanents sont rares et leur débit d'étiage est faible ;* pour les autres oueds, la majeure partie du débit annuel s'écoule en quelques crues très violentes, inutilisables si elles ne sont pas stockées ou au moins étalées par des barrages de retenue.

Dans l'ensemble, *les surfaces véritablement bien arrosées du sol algérien ne dépassent guère 10 % du total* et sur une superficie en apparence assez vaste — près de 300.000 kilomètres carrés pour dix millions d'habitants (densité moyenne 34 habitants au kilomètre carré) — la surface aisément cultivable se réduit à un million d'hectares environ, soit le tren-

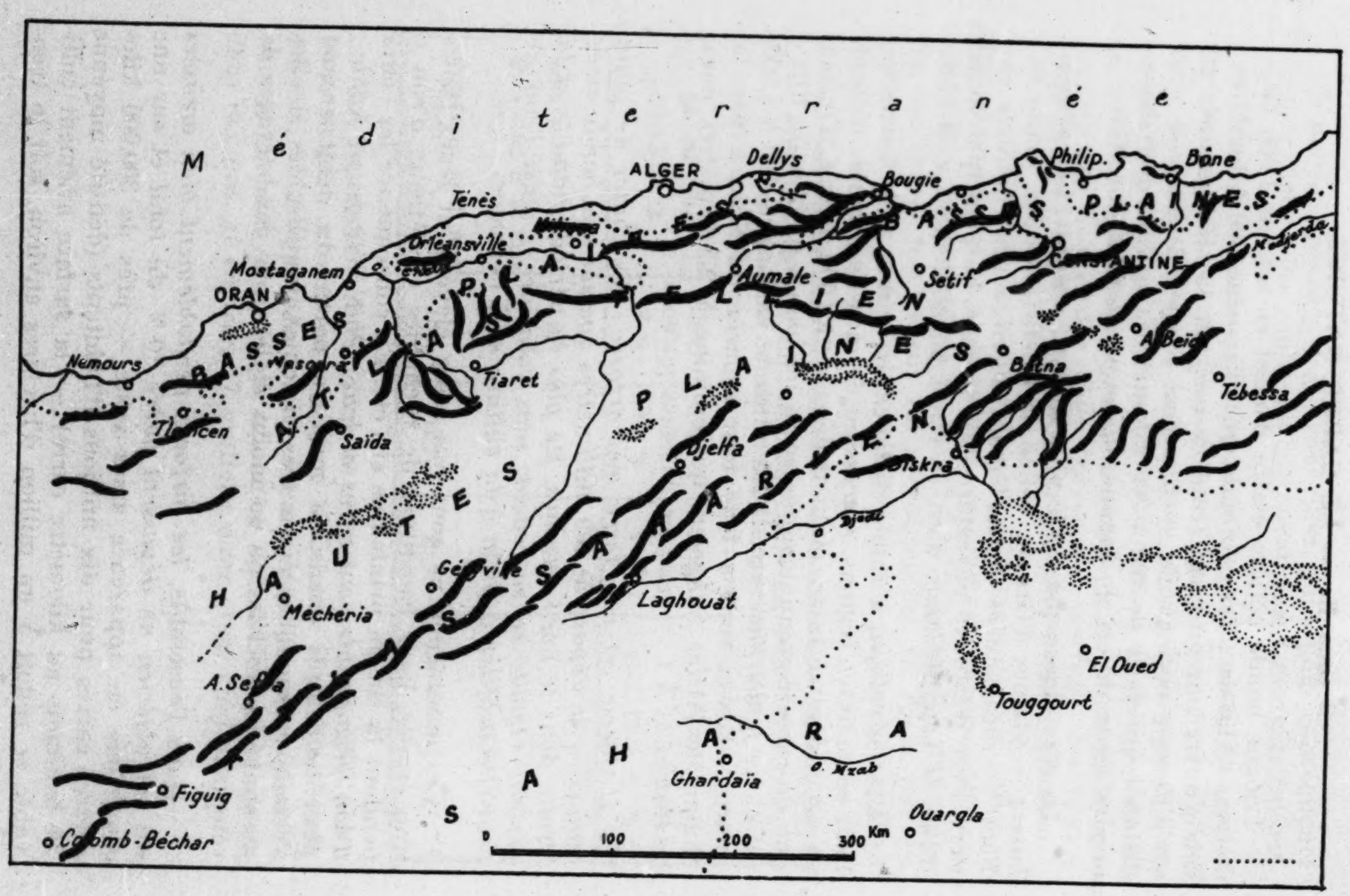

Méditerranée
ALGER
Dellys
Bougie
Philip.
Bône
Ténès
Orléansville
Mostaganem
ORAN
Aumale
Sétif
CONSTANTINE
Nemours
Tiaret
Saïda
Djelfa
Biskra
Tébessa
Laghouat
Méchéria
El Oued
Touggourt
Ghardaïa
Ouargla
Figuig
Colomb-Béchar
0
100
200
300 Km

tième du total (1) : c'est là toute l'Algérie agricole actuellement riche, susceptible d'un équilibre agricole rapide, où l'on peut constater que les sols d'Algérie sont naturellement profonds et supportent, en cet état, une végétation puissante.

Cependant la croissance de la population a conduit à cultiver des surfaces beaucoup plus étendues, dont beaucoup sans réelle valeur agricole : sept millions d'hectares sont ainsi mis en culture, dont un tiers est laissé chaque année en jachère par rotation.

L'Algérie n'est donc pas une terre neuve où il serait loisible d'étendre l'agriculture à des surfaces nouvelles. Bien ou mal cultivées, toutes les terres sont pratiquement occupées. A beaucoup d'égards l'Algérie est une terre usée : le défrichement a déjà dépassé les limites raisonnables. La très grande majorité des terres actuellement cultivées est caractérisée par l'absence d'herbe verte permanente : au meilleur moment de l'année, la vie du sol et des plantes est comme interrompue par la sécheresse de l'été pour une durée de trois à cinq mois. Le sol reste dénudé après la récolte ou sous les pas du troupeau, friable, exposé à tous les sévices ; le vent et surtout les pluies brutales d'arrière saison le désagrègent. Chaque jour, en moyenne, c'est l'équivalent de 100 hectares de terre cultivable qui est détruit par l'érosion sur l'ensemble de l'Algérie.

Le développement agricole de l'Algérie exige une véritable « reconquête du sol », en vue de reconstituer progressivement l'humus et de parvenir à une meilleure rétention des eaux. Mais cette action à long terme doit, sur un sol surpeuplé, composer avec les exigences de la vie immédiate : sauf en de rares endroits, la mise en défens absolue n'est pas concevable ; la régénération du sol doit se faire par étapes, impose des délais qu'un pays sous-peuplé pourrait plus facilement abréger.

Sans présenter la richesse de certains pays d'Afrique, le *sous-sol algérien* offre des ressources assez nombreuses mais presque toujours en faible quantité ou de qualité médiocre. Les principaux gisements sont ceux de la frontière tunisienne :

— *le minerai de fer*, et tout spécialement le beau gisement de l'Ouenza qui alimentera la sidérurgie de Bône ;

— *les phosphates de chaux* : les gisements de la région de Tébessa ont été parmi les premiers exploités industriellement

(1) Ce million d'hectares représente à peu près le trentième également de l'aire cultivable de la France, pour une population qui atteint presque le quart de celle de la Métropole.

dans le monde, et le vieux gisement du Kouif, qui s'épuise, sera bientôt relayé par celui du Djebel Onk, situé plus au sud.

Ce sont les richesses mises à jour le plus récemment — les *hydrocarbures sahariens* — qui présentent le plus d'importance pour l'avenir industriel de l'Algérie, et spécialement le gisement de gaz naturel d'Hassi R'Mel, à 400 kilomètres de la côte au sud d'Alger. Ses ressources récupérables sont actuellement évaluées à près de 1.000 milliards de m3 et permettent de le classer au second rang des gisements connus dans l'ensemble du monde. Le gaz naturel offre à l'Algérie une source d'énergie et une matière première pour l'industrie chimique à des conditions de prix exceptionnelles et en quantités pratiquement inépuisables.

Enfin *les côtes algériennes* ne sont pas spécialement favorables à la pêche. Le relief sous-marin se prête assez mal au chalutage et les meilleurs fonds se situent à l'est et à l'ouest, dans les parages du détroit de Sicile ou de la zone de Gibraltar. Par contre la pêche au poisson bleu, sans rivaliser avec les côtes marocaine ou portugaise de l'Atlantique, offre des possibilités appréciables et insuffisamment exploitées à l'heure actuelle.

Section III. — LES DEUX ECONOMIES ALGERIENNES

L'Algérie n'est pas un pays sous-développé, mais la plus grande partie de son territoire est formée de régions sous-développées. *Les siècles y cohabitent, comme les communautés.*

Les divers milieux humains d'Algérie, en effet, ont tiré parti des ressources naturelles de façons fort différentes ; chacun a appliqué à leur exploitation les moyens techniques qui étaient à sa portée. Des techniques de production et des habitudes de consommation nettement différenciées ont ainsi donné naissance à *deux économies algériennes* — une économie de marché et une économie de subsistance — qui se juxtaposent ou coexistent plus souvent qu'elles ne s'interpénètrent.

Cette distinction, de nature strictement technique et économique, ne recouvre d'ailleurs pas des distinctions plus familières et aux frontières plus nettement marquées telles que la différenciation ethnique, la nature agricole ou industrielle de l'activité, le caractère urbain ou rural du lieu d'établissement.

L'économie de subsistance est avant tout celle du « bled » c'est-à-dire de l'énorme majorité des campagnes algériennes. *Pour six millions de personnes,* groupées ou dispersées selon

les régions, les techniques de production n'ont pas fondamentalement changé depuis des siècles ; ainsi le mode de vie — habitat, alimentation, vêtement — est-il resté dans ses grands traits celui des siècles passés, sommaire dans tous ses aspects ; la formation intellectuelle s'alimente, ou s'alimentait essentiellement jusqu'à une date récente, à la tradition orale et aux leçons de choses du proche environnement. La pauvreté, qui est le lot de la plupart de ces populations du bled, échappe à toute référence monétaire, la plus large part des ressources étant produite au sein du groupe même où elles sont utilisées ; seules les années de récoltes exceptionnelles permettent au revenu proprement monétaire de jouer un rôle réel dans les ressources familiales.

L'économie de marché — *que l'on qualifie souvent de « secteur moderne »* de l'économie algérienne par opposition au « secteur traditionnel » — participe au contraire à la vie économique du monde et au progrès né de la révolution industrielle. *Un peu plus du tiers de la population algérienne appartient à ce secteur économique, soit un million d'habitants d'origine européenne et plus de deux millions et demi de Musulmans.* Même si le secteur moderne et l'économie de marché ne sont encore que pour une faible part animés par ces derniers, ils y figurent néanmoins de façon nettement majoritaire et rapidement croissante.

En fait, ce secteur moderne compte deux familles de mode de vie :

— *un mode de vie comparable à celui des pays industrialisés* d'Europe, tendu vers l'amélioration du confort domestique, poussé à l'action par des besoins qui s'élèvent en quantité et en qualité comme dans tous les pays industriels, et soucieux de perfectionnement technique et de culture ; près d'un million et demi de personnes peuvent être rangées dans ce groupe ;

— *un mode de vie que l'on peut qualifier de « méditerranéen »*, propre à deux millions de personnes, semblable à celui de nombre des villes ou des bourgs qui bordent la Méditerranée sur ses deux rives. La vie s'y déroule beaucoup plus à l'extérieur, le confort du foyer y joue un moins grand rôle ; l'alimentation est à base de calories bon marché — céréales ou féculents pour une large part — ; les préoccupations intellectuelles sont d'une autre nature que dans le premier groupe, moins techniques et souvent davantage tournées vers le passé que vers les formes modernes de la culture.

La ligne de partage des deux types d'économie ne range pas dans l'une toute l'agriculture et dans l'autre toutes les activités de transformation ou de services. Elle ne sépare pas non plus de façon absolue les villes et les régions rurales. Il existe un artisanat, à vrai dire assez limité, et des services, notamment des commerces, qui appartiennent au secteur traditionnel. Et surtout il existe, dans l'autre sens, une agriculture tout à fait moderne — principalement européenne, mais aussi en partie musulmane — dont l'importance peut être mesurée par la population qu'elle fait vivre (800.000 personnes) et par la valeur de sa production (près de 60 % de la production agricole totale).

Sous-Section I. — *L'ECONOMIE MODERNE*

L'économie moderne donne leurs revenus à un peu plus du tiers des habitants de l'Algérie. Elle apporte 60 % de la production agricole en valeur, la quasi totalité de la production industrielle au sens large, la grosse majorité des activités annexes rangées sous la dénomination générale de « services » (transports, commerce, banque, loisirs, administration...), au *total plus des quatre cinquièmes de la production intérieure brute et des revenus.*

Malgré la place qu'il tient dans l'économie algérienne, le secteur moderne n'a pu assurer aux excédents de population les moyens de vie que l'agriculture ne pouvait leur fournir. Il faut remonter le cours du temps pour comprendre les raisons du divorce qui s'est produit à une certaine époque entre la courbe de la production et la courbe de la population.

A. — L'EVOLUTION DU SECTEUR MODERNE.

Il a été indiqué plus haut que c'est aux environs de 1930 que la progression de la population musulmane s'est accélérée ; c'est au même moment que s'est amorcé le flux de migration vers les villes (1). Or à la même époque le développement de l'économie algérienne s'est trouvé bloqué par la crise mondiale.

La crise mondiale de 1930, plus encore qu'en France métropolitaine, a bloqué l'essor économique et l'effort d'équipement ; les exportations minières ont enregistré une chute brusque, les

(1) Voir le détail de ce mouvement ci-dessous chapitre leuxième, paragraphe relatif aux villes nouvelles, page 48.

prix agricoles se sont effondrés et cet effondrement a provoqué la stagnation ou le recul de nombreuses productions :

EFFETS DE LA CRISE MONDIALE DE 1930 SUR L'ECONOMIE ALGERIENNE

	1930	Point bas de la crise
Production de minerai de fer....	2.232.000 T.	1932 = 467.000 T.
Production de phosphate	847.000 T.	1936 = 531.000 T.
Prix du blé à l'exportation	157 frs	1935 = 79 frs
Prix du vin à l'exportation	152 frs	1935 = 80 frs
Prix du mouton à l'exportation.	190 frs	1935 = 120 frs

Dans le domaine de l'équipement — où la domestication de l'eau est une tâche essentielle — il est significatif de rappeler que cinq grands barrages avaient été lancés entre 1926 et 1931 : il faudra ensuite attendre vingt ans, c'est-à-dire la fin de la guerre, pour mettre en chantier des ouvrages semblables.

La reprise économique s'est manifestée tardivement, en Algérie comme en France. Mais en 1939 — année de bonnes récoltes, il faut le souligner — les chiffres de 1929 ou de 1930 étaient de nouveau atteints ou dépassés dans les divers compartiments de la vie économique.

La guerre mondiale de 1939-1945 brise une seconde fois le développement économique de l'Algérie :

— par deux fois, en 1939 puis en 1943, la mobilisation prive l'économie de l'essentiel de ses forces vives ;

— l'Algérie est coupée de son second client, l'Angleterre, entre 1940 et 1943 ; puis entre 1943 et 1945 de la France métropolitaine, avec laquelle elle effectue normalement 85 % de ses échanges ;

— pendant deux ans l'Algérie sert de base de départ aux opérations alliées en direction de l'Europe, et son infrastructure supporte un trafic pour lequel elle n'était pas faite.

La production minière s'effondre en 1943 et les exportations ne reprennent que lentement. L'agriculture qui n'a pu renouveler son équipement et manque d'approvisionnement est frappée en outre par une sécheresse d'une exceptionnelle gravité ;

CHUTE DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES PENDANT LA CRISE DE 1930

d'après les prix à l'exportation

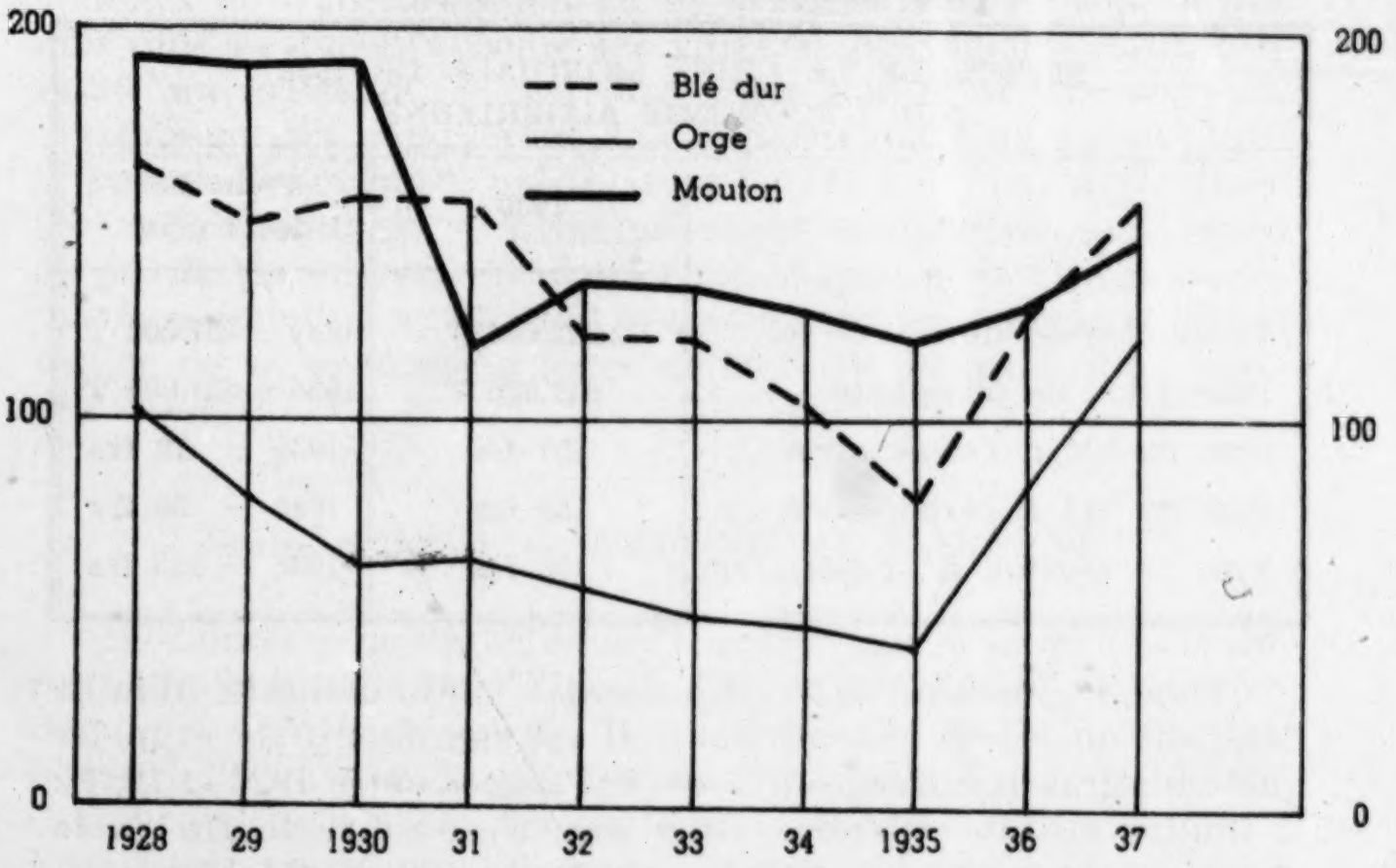

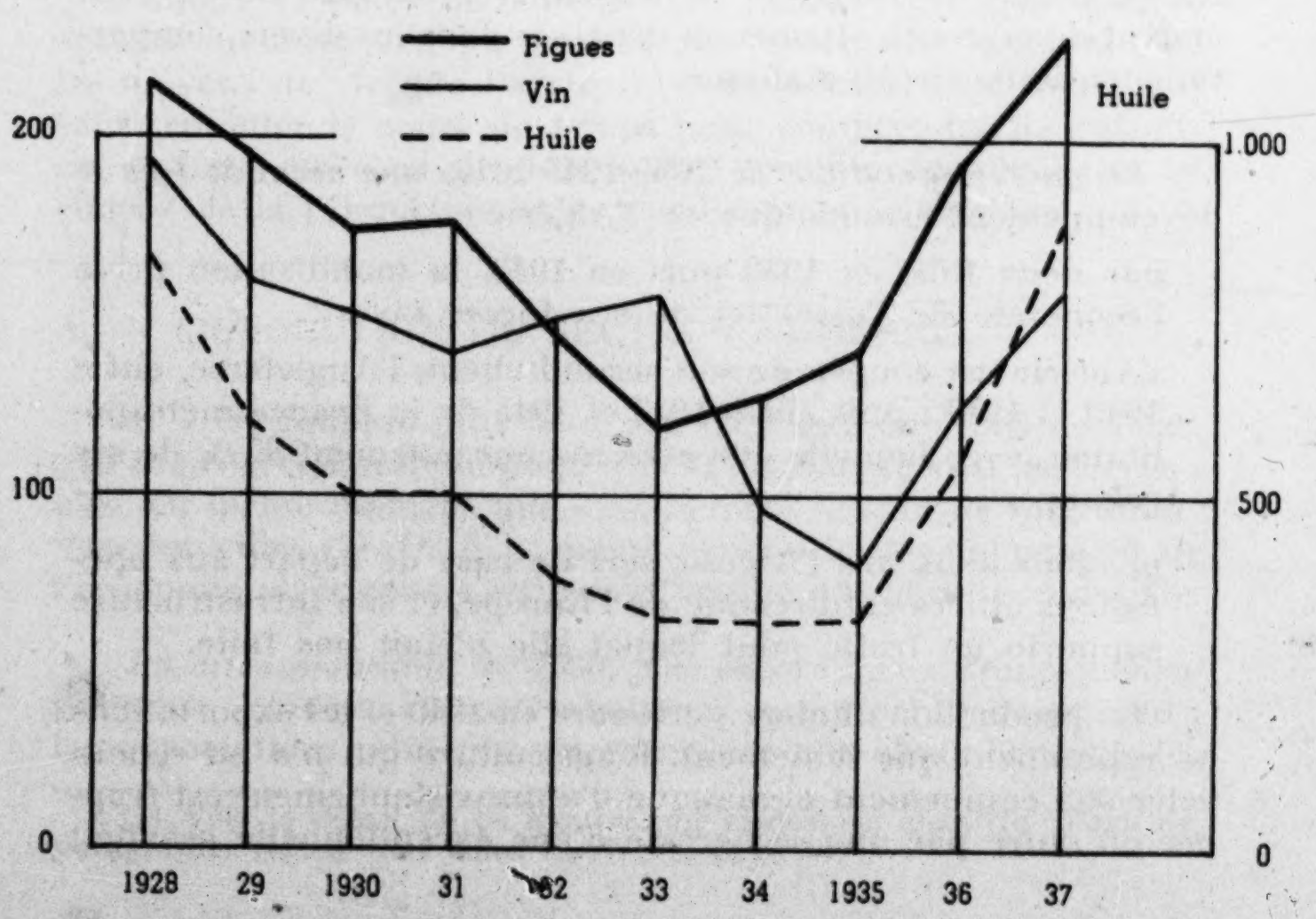

Par rapport à l'année 1928, l'année de la grande dépression a marqué une chute des prix de 39 % pour le mouton, de 46 % pour les figues sèches, de 52 % pour le blé, de 59 à 61 % pour le vin, l'orge et l'huile d'olive.

la production agricole tombe en 1945 et 1946 à 40 % de la moyenne des années 1930 à 1940, niveau inconnu depuis le début du siècle :

EFFONDREMENT DE LA PERIODE 1943-1945			
	1939	Point bas de la guerre	1950
Minerai de fer.....	2.940.000 T.	184.000 T.	2.570.000 T.
Phosphate.	530.000 T.	77.000 T.	685.000 T.
Blé	12.100.000 Qx	2.450.000 Qx	10.600.000 Qx
Orge	10.600.000 Qx	1.140.000 Qx	8.040.000 Qx
Vin	17.900.000 Hl.	6.600.000 Hl.	14.200.000 Hl.
Troupeau ovin	6.400.000 têtes	2.800.000 têtes	4.500.000 têtes

Ces deux tableaux de chiffres illustrent la gravité des conséquences de la crise et de la guerre pour l'économie algérienne. Si l'on retient les dates extrêmes de cette période de vingt ans on constate que *l'économie algérienne, durement marquée par la crise mondiale, puis par la guerre mondiale, n'a que peu progressé*, si l'on excepte les quelques dizaines d'usines créées pendant la guerre pour remédier à la pénurie des approvisionnements et la montée d'une production nouvelle, les agrumes.

Or, dans les mêmes vingt années, la population s'est accrue de 40 % *: de* 1930 *à* 1950, *dans la course entre la production et la population, c'est cette dernière qui l'a très nettement emporté.*

En revanche dans les périodes où le secteur économique moderne n'a pas subi de telles épreuves, sa progression a été brillante. Déjà *la période* 1920-1930 en avait porté témoignage avec le développement minier, la création de fabriques de ciment ou d'engrais, l'extension rapide du vignoble, l'amélioration de la culture céréalière, l'apparition de cultures intensives maraîchères, fruitières ou industrielles.

Mais c'est surtout de 1950 à 1958 — malgré quatre années de rebellion depuis la fin de 1954 — que les progrès sont manifestes. La prise de conscience de l'effort nécessaire, après les vingt ans de crise et de guerre, a conduit au lancement de programmes quadriennaux d'équipement. L'effort consenti pendant cette période peut être mesuré par la croissance des investissements publics qui, exprimés en valeur constante 1958, doublent

PRODUCTIONS MINIERES

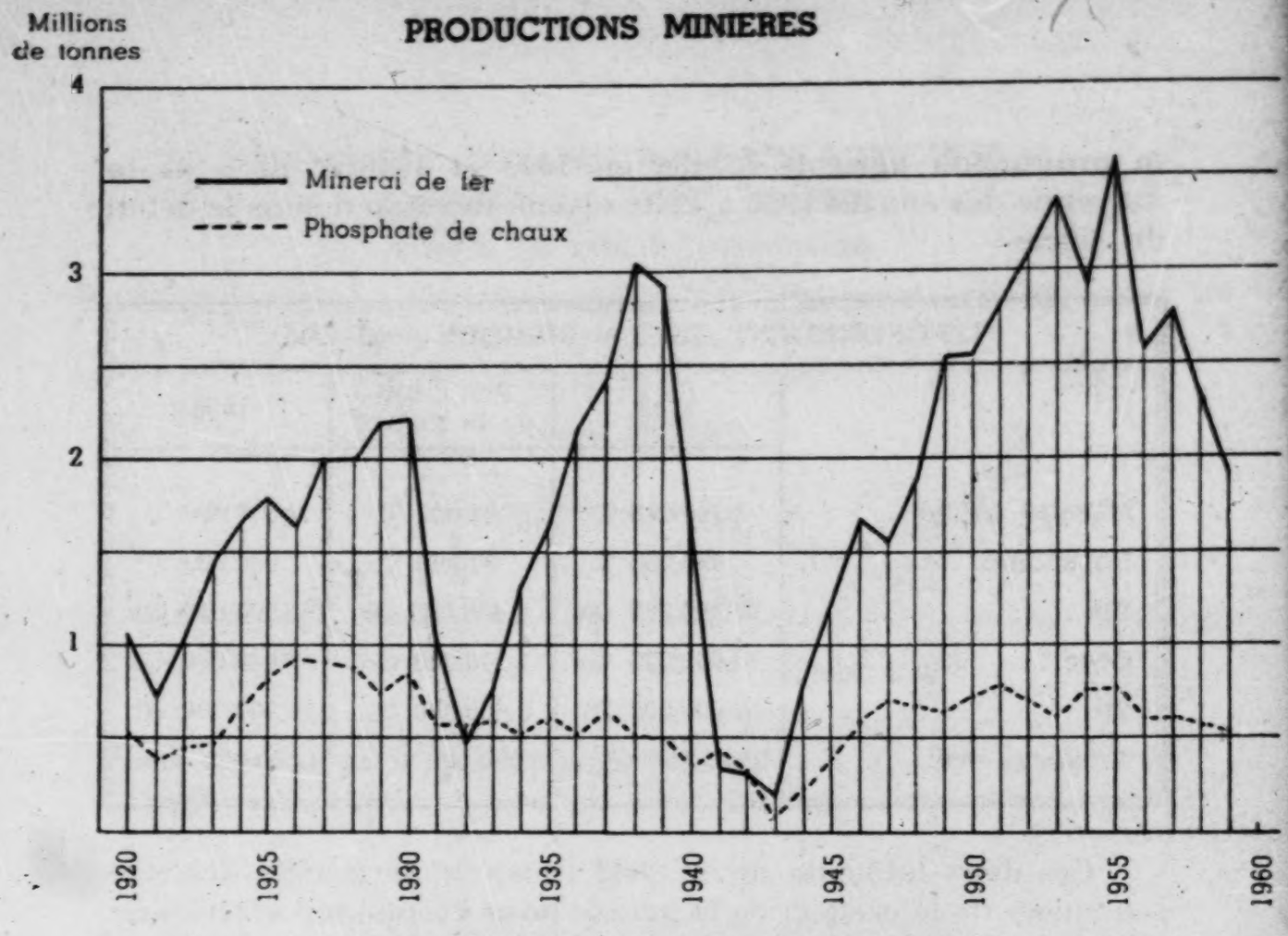

PRODUCTION DE BLE ET D'ORGE

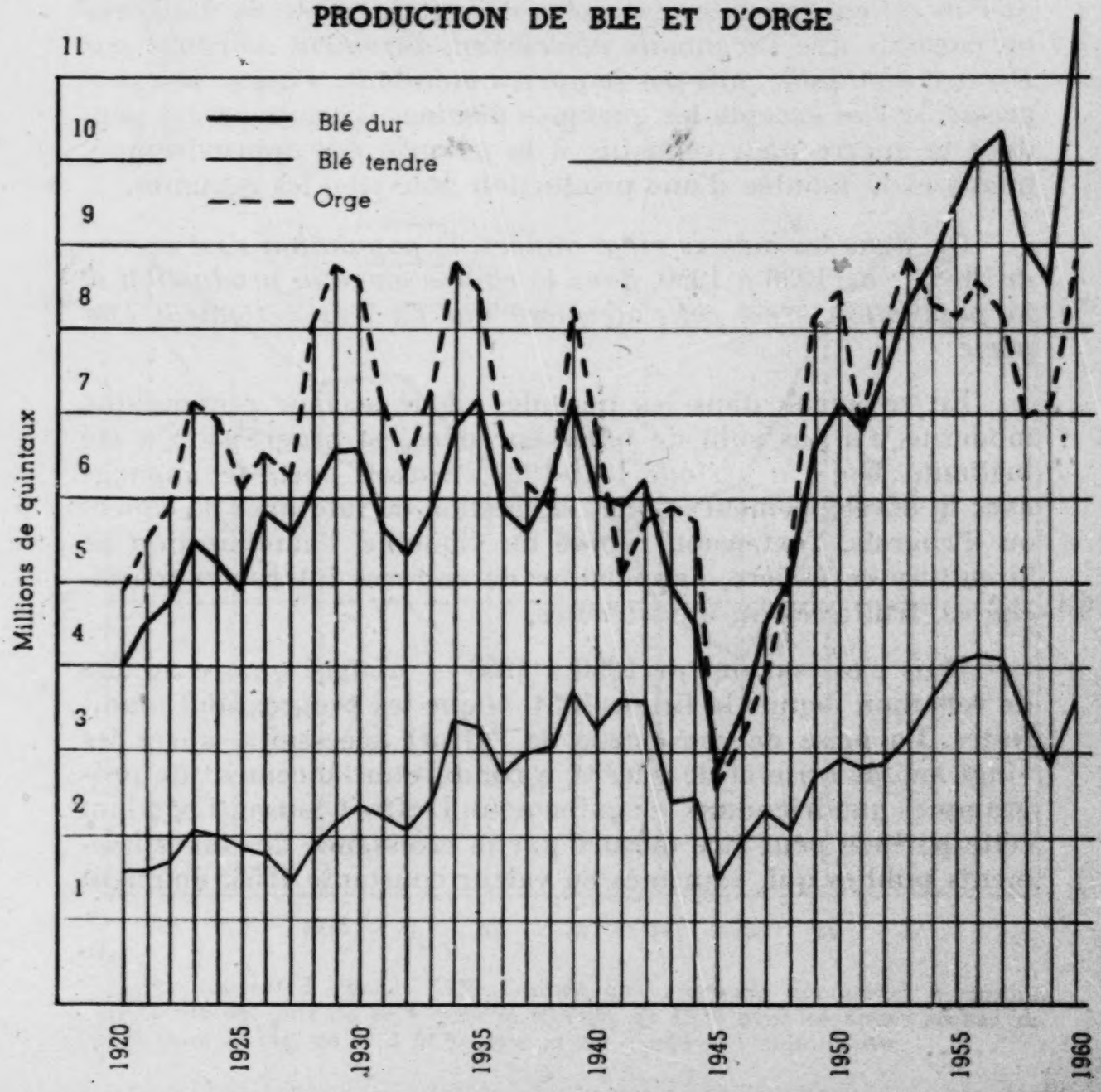

PRODUCTION DE VIN ET D'AGRUMES

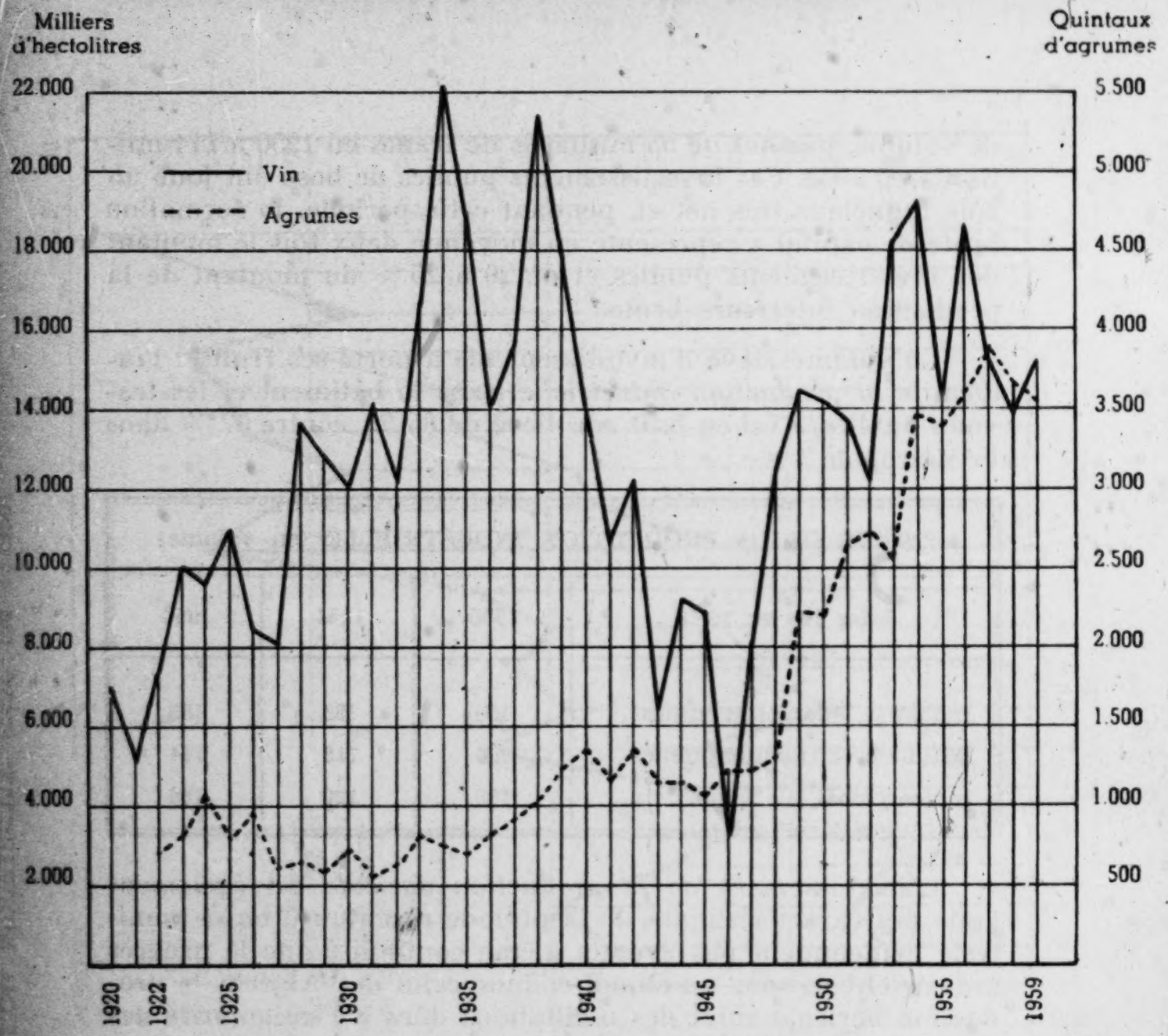

PRODUCTION DE MOUTONS ET D'HUILE

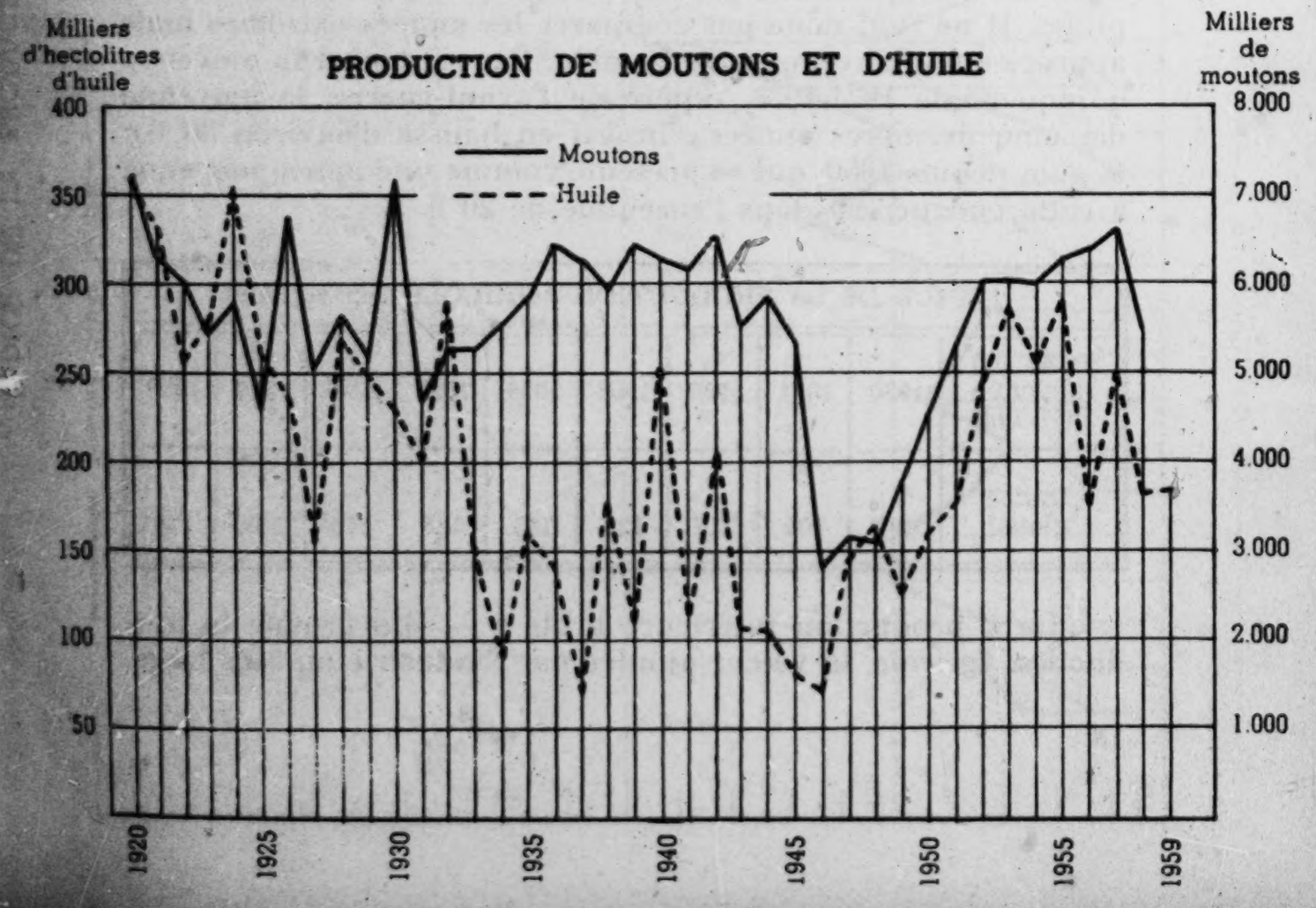

de volume, passant de 55 milliards de francs en 1950 à 114 milliards en 1958. Ces investissements publics de base ont joué un rôle inducteur très net et, pendant cette période, la formation brute de capital a représenté en moyenne deux fois le montant des investissements publics et de 20 à 25 % du montant de la production intérieure brute.

Ce volume élevé d'investissements a porté ses fruits : l'*indice de la production industrielle* (sans le bâtiment et les travaux publics) s'est en huit ans élevé de 85 %, contre 67 % dans la Métropole :

INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (en volume)			
Base 100 en 1950	1950	1954	1958
Industrie, énergie et mines	100	133	185
Bâtiment et travaux publics....	100	115	144
Indice global	100	120	166

L'accroissement de la *production agricole* est également l'une des caractéristiques de la période récente : il ne se manifeste évidemment pas avec la même continuité que le progrès industriel car, sous un climat comme celui de l'Algérie, la production agricole subit des oscillations dûes à l'irrégularité des pluies. Il ne faut donc pas comparer les années extrêmes mais apprécier le mouvement d'ensemble. Par rapport à la moyenne quinquennale 1934-1938, repère de l'avant-guerre, la moyenne des cinq dernières années s'inscrit en hausse d'environ 30 % ; le gain depuis 1950, qui se présente comme une année moyenne à cette époque, est dans l'ensemble de 20 % :

INDICE DE LA PRODUCTION AGRICOLE (en volume)									
Base 100 moyenne 1934-1938	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Indice global	108	104	117	122	135	124	140	124	120

La « production intérieure brute » — qui groupe la production agricole, la valeur ajoutée par l'industrie au sens large,

INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (base 100 : 1950)

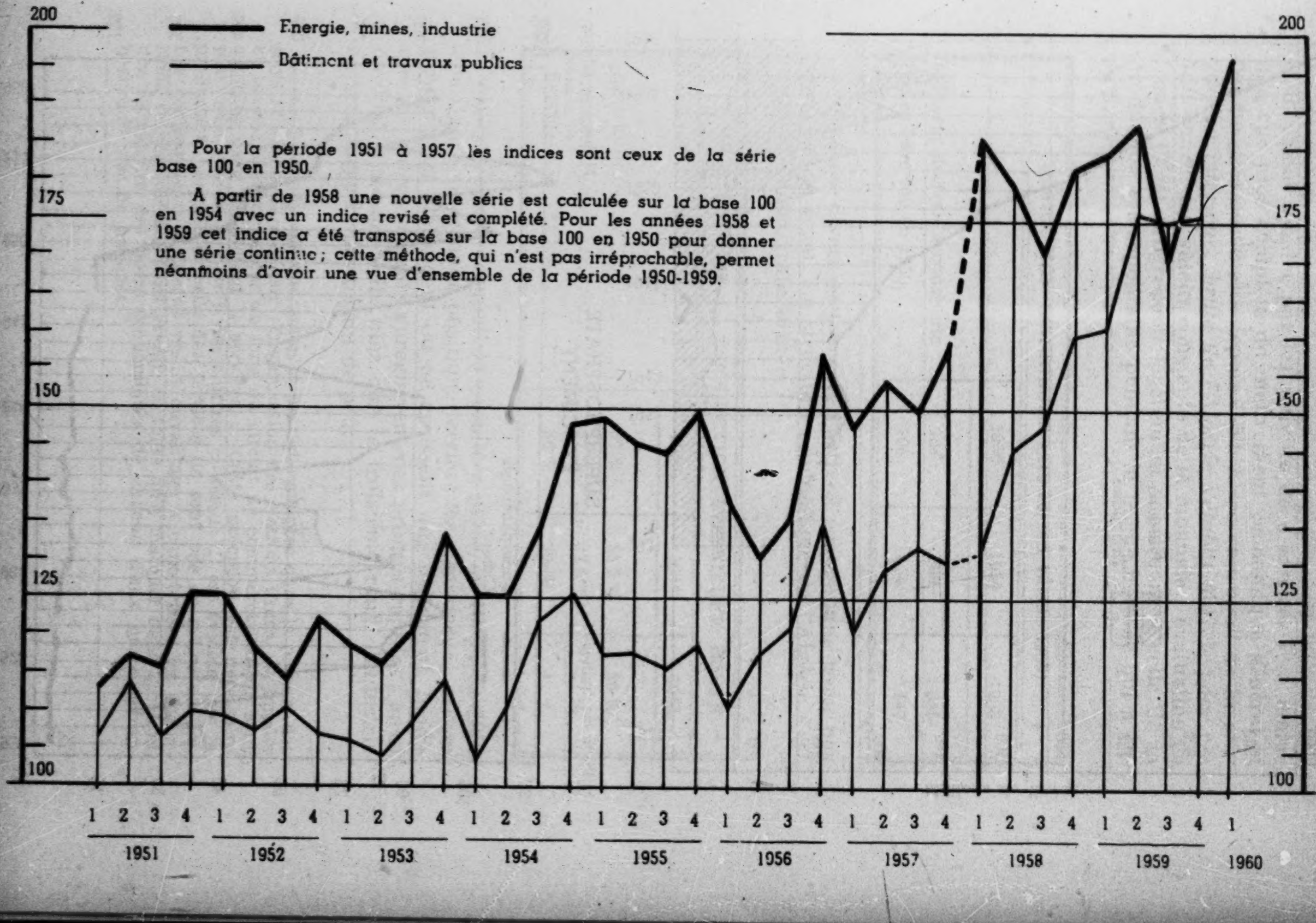

Pour la période 1951 à 1957 les indices sont ceux de la série base 100 en 1950.

A partir de 1958 une nouvelle série est calculée sur la base 100 en 1954 avec un indice revisé et complété. Pour les années 1958 et 1959 cet indice a été transposé sur la base 100 en 1950 pour donner une série continue ; cette méthode, qui n'est pas irréprochable, permet néanmoins d'avoir une vue d'ensemble de la période 1950-1959.

ELECTRICITE

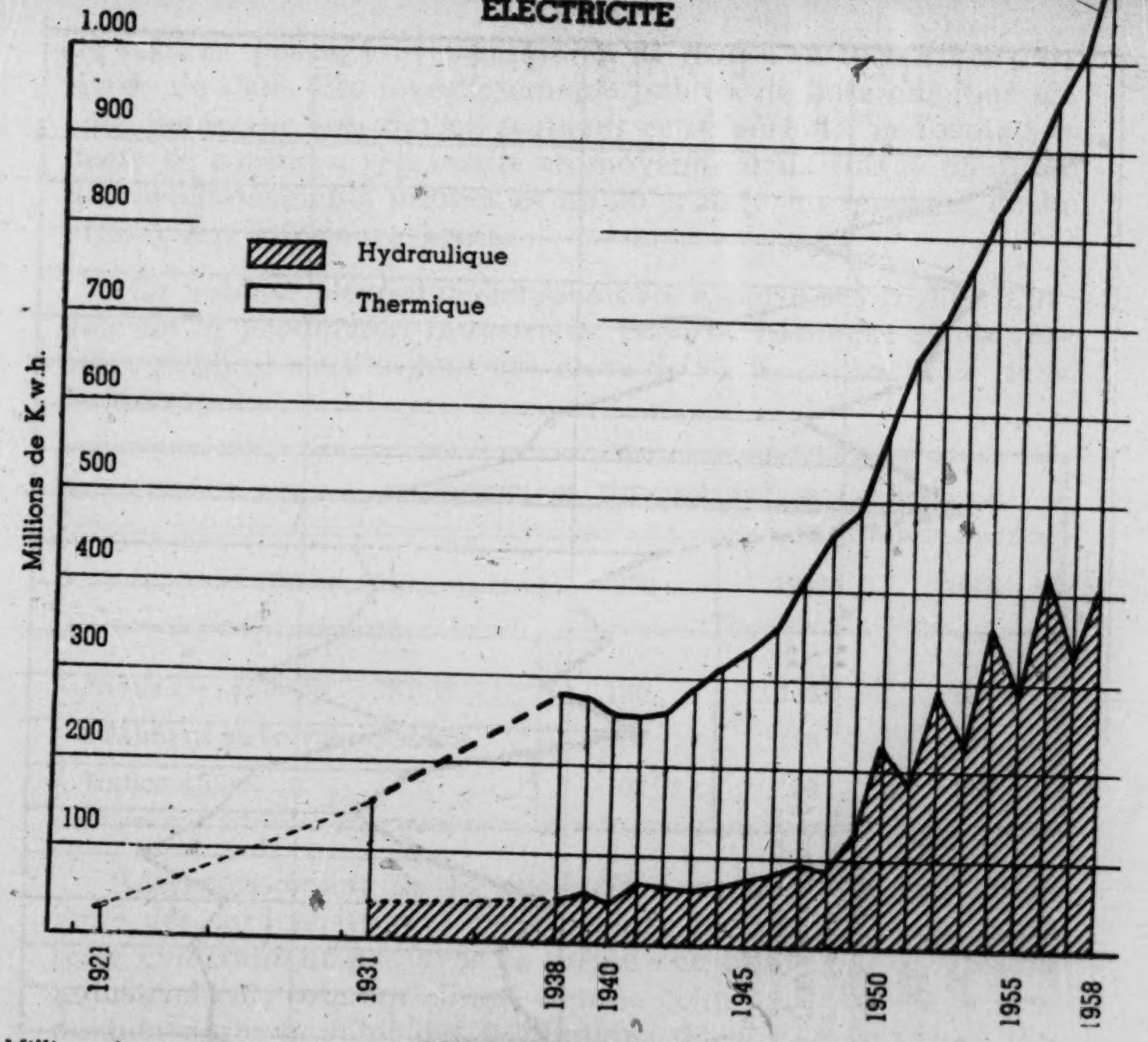

SUPERPHOSPHATE ET CIMENT

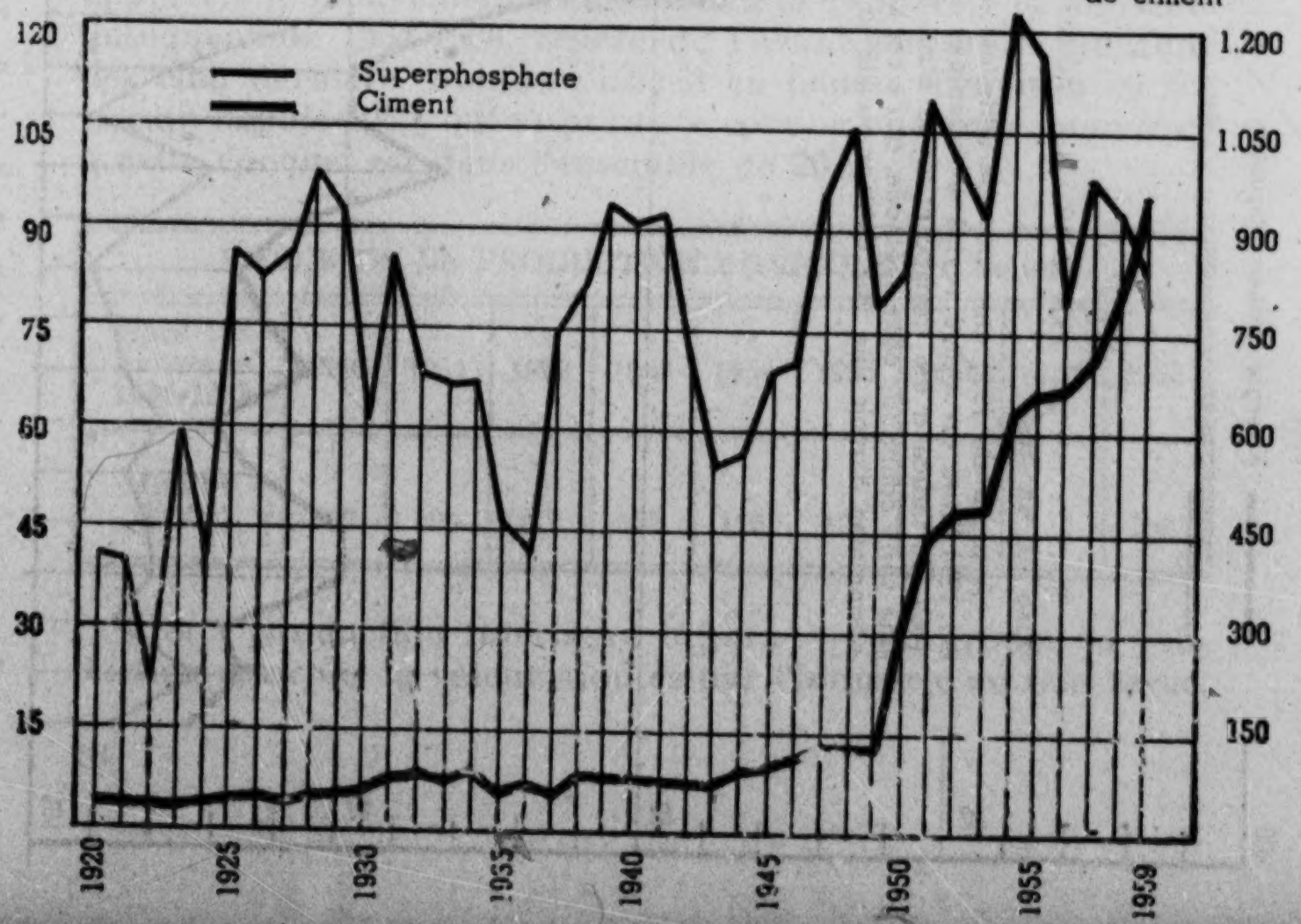

et la valeur ajoutée par les activités de « services » — donne une vue plus complète du mouvement économique général et des progrès accomplis depuis 1950. *L'accroissement de la production intérieure brute de l'Algérie s'établit à 47 % pour ces huit années* (en valeur constante de la monnaie : évaluation en francs 1959), progression légèrement supérieure à celle de la production métropolitaine pendant la même période qui a été de 42 %.

PRODUCTION INTERIEURE BRUTE (en valeur 1959)			
	1950	1954	1958
Milliards de francs constants ..	704	800	1.045
Indice base 100 en 1950	100	114	147

Mais les divers secteurs de l'activité économique n'ont pas progressé de front. La structure économique de l'Algérie s'est progressivement transformée.

COMPOSITION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE			
	1950	1954	1958
Agriculture.	37 %	33,5 %	26 %
Industrie.	27 %	27,5 %	27 %
Services (1)	36 %	39 %	47 %

L'*agriculture* occupait la première place en 1950 ; en 1954 elle figure en seconde position, derrière les « services », car ses productions plafonnent ou ne croissent que lentement, tandis que les autres secteurs enregistrent des progrès rapides ; aussi en 1958 n'occupe-t-elle plus que le troisième rang, l'industrie au sens large la devançant de peu.

---

(1) Il est rappelé que, selon la pratique adoptée dans la plupart des pays et recommandée par l'Organisation des Nations Unies, les impôts et taxes indirects perçus au long du circuit de commercialisation sont comptés dans le secteur « services ». Cette précision est nécessaire pour comprendre la portée des chiffres ci-dessus. Il est évident que la production agricole et celle des services ne sont pas de même nature. Les comparaisons ci-dessus visent davantage à caractériser les évolutions respectives des trois grands secteurs qu'à marquer dans l'instant une hiérarchie des poids économiques de chacun d'eux, qui exigerait beaucoup plus de nuances.

L'*activité industrielle* se développe au contraire au rythme même de la production intérieure brute. D'année en année, elle maintient sa part dans l'ensemble de l'économie et en 1958 la valeur de sa production dépasse celle de l'agriculture.

Quant aux *services*, qui représentent déjà plus du tiers de l'activité économique en 1950, ils atteignent presque la moitié en 1958. Cette importance s'explique par la place qu'occupe le commerce extérieur dans l'activité économique de l'Algérie : les besoins de produits textiles, de métaux, de machines sont presque entièrement couverts par l'importation et de ce fait la seule valeur ajoutée en Algérie est imputable au commerce et aux transports. A l'intérieur même du pays, et dans ses secteurs les plus pauvres, l'insuffisance du pouvoir d'achat et le sous-emploi favorisent l'émiettement des services et la multiplication des intermédiaires.

COUVERTURE DES IMPORTATIONS PAR LES EXPORTATIONS

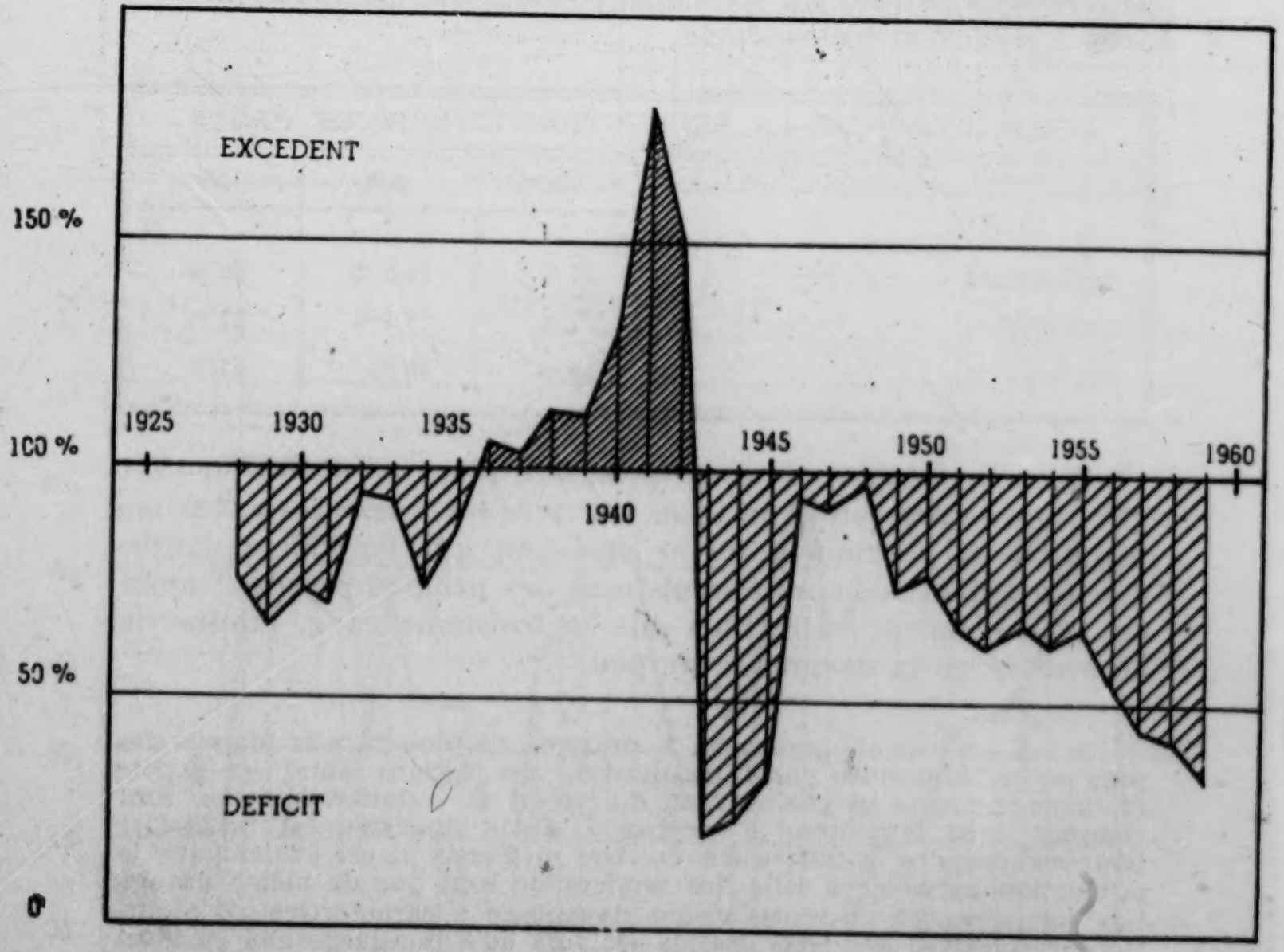

A partir de 1954 ces tendances s'accentuent sous l'effet conjugué des recherches pétrolières et des dépenses militaires. Ni l'agriculture algérienne, ni dans un premier temps l'industrie, ne peuvent faire face à l'accroissement brutal de la demande solvable : demande directe de l'armée et des sociétés pétrolières, et demande supplémentaire engendrée par l'utilisation des revenus qu'elles distribuent. Le commerce d'importation et les transports en tirent donc, plus que les autres secteurs, une activité accrue.

BALANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
(en milliards de francs constants 1957)

	1950	1954	1958
Importations	225	265	460
Exportations	176	207	168
Déficit	49	58	292

Les *apports extérieurs qui ont accéléré le développement du secteur moderne de l'économie — aide financière de la métropole, investissements pétroliers, dépenses militaires — ont également permis aux « revenus des ménages » de croître plus rapidement que la production intérieure : 88 % d'augmentation en huit ans pour les revenus, contre 47 % pour la production*, avec une nette accélération dans la deuxième période :

RESSOURCES DES MENAGES

	1950	1954	1958
Milliards de francs constants valeur 1959	560	670	1.050
Indice	100	120	188
Part des salaires	50 %	62 %	68 %

Les progrès du secteur moderne — car c'est vraiment de lui que provient le progrès ainsi chiffré — ont donc été assez remarquables. Mais la *croissance d'ensemble recouvre des évo-*

lutions très différentes selon les secteurs techniques, et surtout une grande inégalité entre les régions d'Algérie :

— l'accroissement de la production agricole provient surtout de quelques régions plus favorisées par la nature et principalement de certaines cultures riches ;

— l'accroissement de l'activité industrielle a profité presque entièrement aux deux villes principales, Alger et Oran ;

— la forte croissance des activités de service, bien qu'un peu moins inégalement étalée dans l'espace, a profité pour la plus large part aux grandes villes, et plus récemment aux chefs lieux des nouveaux départements et à quelques autres villes secondaires.

B. — LES ATOUTS DU SECTEUR MODERNE.

Pour poursuivre sa croissance, le secteur d'économie moderne — bien lancé dans les années dernières par ses progrès propres et par les incitations d'origine extérieure dont il a été fait mention — dispose de sérieux atouts. La mise en exploitation des gisements sahariens d'hydrocarbures lui apporte une chance supplémentaire.

a) *L'infrastructure technique et industrielle.*

L'Algérie possède une infrastructure qui offre au développement industriel et commercial les facilités d'un pays industriel :

— 14.000 kilomètres de routes revêtues, aptes au trafic lourd en tout temps (1,4 kilomètre par 1.000 habitants ; en France métropolitaine : 2 kilomètres par 1.000 habitants) ;

— 4.300 kilomètres de voies ferrées (0,4 kilomètre par 1.000 habitants ; en France métropolitaine : 1 kilomètre par 1.000 habitants) ;

— dix ports accessibles aux cargos, dont cinq desservis régulièrement par paquebots ;

— vingt aérodromes assurant les liaisons intérieures dont cinq comportant des services réguliers avec la Métropole, et plusieurs capitales européennes ;

— un réseau électrique desservant toutes les villes, avec une puissance installée de plus de 600.000 kva, et 16.000 kilomètres de lignes à haute tension.

Enfin, l'industrie algérienne existante fournit un soubassement solide pour les extensions ultérieures. Le secteur des métaux, qui intéresse toutes les entreprises pour leur installation ou leur entretien, occupe actuellement 30.000 ouvriers et compte plusieurs entreprises de 500 à 1.000 ouvriers.

A l'inverse de la plupart des pays sous-développés — et même de régions attardées des pays industriels — l'Algérie n'a pas à craindre que son infrastructure freine le développement industriel : son équipement général permet d'agir sans long délai et sans fortes dépenses préalables.

b) *Le secteur moderne, source de cadres, d'initiatives et de capitaux.*

Le secteur moderne de l'économie algérienne est capable de fournir une partie des cadres et des capitaux nécessaires à son développement.

L'industrie algérienne actuelle a été formée en majeure partie par des cadres locaux ou implantés depuis de nombreuses années ; en dehors de quelques filiales d'entreprises métropolitaines, c'est également sur place qu'elle a recueilli ses capitaux. Il en est de même dans le secteur agricole et dans le secteur tertiaire.

Le développement envisagé exigera sans aucun doute des apports nouveaux de cadres et de capitaux. Mais sur les 287 premières industries agréées (au 30 juin 1960) près des deux tiers constituent des créations ou extensions d'entreprises algériennes.

Le résultat constaté en 1959 comme les progrès de la production industrielle intervenus précédemment — 33 % entre 1950 et 1954, 38 % entre 1954 et 1958 — témoignent de la capacité d'extension des entreprises algériennes et constituent une base de départ favorable.

c) *L'apport du pétrole et du gaz saharien.*

Le pétrole et le gaz n'apportent directement (exploitation et transport) qu'une contribution très limitée à l'accroissement de l'emploi ; c'est au stade de la recherche que les effectifs sont les plus nombreux, notamment en Algérie du Nord grâce à l'activité des bases et des transports. La pose des conduites est également une source d'emploi non négligeable mais très temporaire.

Lorsqu'arrive la période d'exploitation, les effets du gaz et du pétrole sont très différents ;

— *le pétrole*, même avec le raffinage, occupe relativement peu de main-d'œuvre ; par contre son apport est capital sous forme de redevances ou bénéfices acquis à la puissance publique et qui, par le canal des investissements qu'ils permettent de financer, créent des activités immédiates et des moyens de production pour le futur ;

— *le gaz*, à l'inverse, apporte peu de redevances publiques, mais source d'énergie à bon marché (1), ou matière première de l'industrie chimique — c'est un facteur de développement industriel qui élargit singulièrement les perspectives ouvertes à l'Algérie en ce domaine.

Sous-Section II. — *LA VIE ET L'ECONOMIE DU BLED*

Les progrès de l'économie moderne, et la brusque poussée urbaine qui en est le corollaire, présentent un visage de l'Algérie, un visage qui surprend à coup sûr tous les visiteurs, et davantage peut-être ceux qui reviennent en Algérie après dix ans que ceux qui la visitent pour la première fois. Mais la réalité algérienne a une seconde face : la survivance à notre époque des modes de vie traditionnels du bled.

Au long des siècles un équilibre s'était établi dans le bled entre la terre et la population : une forte mortalité se combinant avec une natalité qui a toujours été très élevée maintenait les chiffres de la population au niveau des ressources du sol. Cet équilibre était d'ailleurs le plus souvent un équilibre de médiocrité, fondé sur un bas niveau de vie et des besoins limités.

Cette constatation de portée générale couvrait d'ailleurs bien des inégalités, dans l'espace comme dans le temps : la pauvreté a toujours été le lot de régions déshéritées, et les régions plus favorisées étaient elles-mêmes périodiquement éprouvées par la sécheresse. Mais dans l'ensemble les grandes productions vivrières — céréales, élevage, olivier, figuier, dat-

(1) Par décision du Conseil Interministériel du 10 mars 1959, le prix moyen du gaz rendu à la côte, sur la base de 8.500 calories P.C.I., a été fixé à 3,15 francs le mètre cube pour les gros utilisateurs en continu. Le prix pratiqué à Lacq est supérieur au double, et il n'est sans doute pas de gisement dans le monde qui puisse à l'heure actuelle offrir un prix aussi bas pour un gaz rendu dans des ports situés sur l'une des principales routes maritimes du monde.

tier — parvenaient, grâce à une lente progression, à faire vivre une population qui s'accroissait elle-même assez lentement.

Jusque vers 1930, le bled — secteur rural traditionnel — a pu ainsi conserver ses modes de vie séculaires et constituer un système économique relativement stable.

A. — L'ETOUFFEMENT PROGRESSIF DU BLED.

Depuis un certain nombre de décennies, les grandes productions vivrières caractéristiques de l'agriculture traditionnelle tendent à plafonner, et en tout cas, ne progressent pas à la même cadence que la population. Pour l'ensemble des céréales la moyenne des récoltes entre 1900 et 1910 était d'environ 19 millions et demi de quintaux ; elle est de 21 millions pour les dix années dernières (1) ; le troupeau ovin et caprin s'est stabilisé à environ neuf millions de têtes. Des productions intensives se sont développées depuis quarante ans, mais pour une faible part seulement dans le secteur traditionnel.

Cependant, et depuis trente ans surtout, la population a accentué sa pression ; *la terre étant incapable d'occuper des effectifs s'accroissant selon une progression accélérée, une partie de la population agricole excédentaire a du migrer vers la ville. En* 1930 *les* 50 *villes ou agglomérations principales comptaient* 500.000 *musulmans ; en* 1960 *elles en comptent plus de deux millions* ; en outre 350.000 algériens vivent aujourd'hui hors d'Algérie.

En dépit de ces migrations massives la population rurale s'est fortement accrue : un peu moins de quatre millions au début du siècle, quatre millions et demi en 1930, *sept millions aujourd'hui.* Des activités non agricoles se sont développées dans les petites villes et les bourgs (entretien ou réparation, commerce, transports, administration) ; c'est néanmoins la terre qui a supporté la plus grosse part de l'excédent.

Non seulement la subsistance de cette population accrue est, en de nombreuses régions, devenue progressivement plus

(1) Ces chiffres sont indiqués à titre d'approximation. Les méthodes statistiques du début du siècle étaient encore incertaines ; dans de nombreuses régions de culture traditionnelle la production était évaluée à partir d'un rendement forfaitaire souvent trop optimiste. Le chiffre de 19 millions de quintaux pour la moyenne des années 1900 à 1910 est sans aucun doute supérieur à la réalité ; même si la surestimation atteint deux millions de quintaux par exemple la comparaison ci-dessus demeure néanmoins significative.

précaire, mais l'extension des cultures sur les terrains en pente, ou vers le sud, a accéléré l'érosion. Sur ces terres, les récoltes sont plus irrégulières et la dégradation progressive du sol entraîne fatalement une baisse des rendements. Cette évolution aboutit à la destruction du capital le plus difficile à reconstituer : le sol.

Cette dégradation, qui trouve directement ou indirectement sa source dans la surpopulation de la plupart des régions agricoles, contraste avec la situation de régions où dans le même temps se sont développées des cultures riches : vigne, arboriculture, maraîchage. Aujourd'hui les deux départements d'Alger et d'Oran fournissent près du tiers en valeur de la production agricole de l'Algérie, avec une population rurale de 500.000 personnes, tandis que les départements des hauts plateaux (Batna, Médéa, Tiaret, Saïda), avec une population trois à quatre fois plus forte ont une production agricole deux fois plus faible.

Le déséquilibre entre l'Algérie moderne et le bled s'est accentué. Il s'alimente de lui-même suivant un processus cumulatif : *l'agriculture moderne améliore ses cultures et ses rendements tandis que l'agriculture traditionnelle accroît surtout sa population.* Au stade actuel de l'évolution, le revenu moyen par tête des zones d'agriculture traditionnelle est dix fois plus faible que celui des zones urbaines.

Le bled ne peut trouver en lui-même les moyens de sa renaissance. Pour que la tendance puisse être renversée il faut que des facteurs nouveaux interviennent.

B. —LES FACTEURS NOUVEAUX DE LA RENAISSANCE

La prise de conscience du caractère anormal et dangereux du déséquilibre croissant entre l'économie urbaine et le bled est nécessaire pour concevoir et mener à bien les actions capables de renverser la tendance. Or cette prise de conscience est relativement récente. Très longtemps, en Algérie comme ailleurs, on a admis que la stagnation de l'économie traditionnelle tenait à la nature des choses ou à la nature des hommes.

L'extension du secteur moderne de l'économie algérienne rend aujourd'hui plus frappante la stagnation du bled, plus sensible l'écart entre les deux formes d'économie et les deux types de vie, plus manifeste la nécessité d'y remédier.

En même temps que les pays évolués ont découvert la notion de sous-développement, chaque pays a commencé à se soucier de ses régions attardées. Le Traité de Rome créant la Communauté économique européenne comporte des dispositions particulières en faveur des zones ou territoires sous-développés, en Europe ou hors d'Europe. Les organismes des Nations Unies multiplient de leur côté leurs interventions, mais celles-ci demeurent le plus souvent fragmentaires.

Les pays sous-développés ne sont pas moins attentifs aux réalisations entreprises, avec des méthodes et des réussites diverses, en Afrique, en Amérique ou en Asie. Les enseignements à tirer de ces expériences sont souvent malaisés à dégager, car les conditions de peuplement et de climat sont rarement comparables, et à cet égard l'Algérie se présente de façon tout à fait particulière, avec sa surpopulation rurale, et son secteur moderne comparable à l'économie des pays développés.

En Algérie plus qu'ailleurs peut-être — car le contraste entre le bled et l'économie moderne est visible dans toutes les régions — le besoin d'étendre le progrès économique et social à l'ensemble de la population est ressenti de plus en plus nettement. Depuis des années déjà, les contacts entre le bled et la ville, la migration de travailleurs en France métropolitaine, le service militaire dans des unités stationnées en Europe, ont fait naître un désir, d'abord vague mais très général, de participer au progrès. Au cours des années récentes le développement de la scolarisation — conduit à la fois par l'Université et par l'Armée —, la création de nouveaux villages à partir des regroupements de population, la pratique du suffrage universel, ont contribué à rendre plus précis et plus exigeant ce désir de progrès, à en faire une véritable volonté d'action dans la majorité du milieu rural.

La rénovation du bled algérien ne pourrait être conduite en dehors des intéressés eux-mêmes, mais elle ne pourrait aboutir sans une aide extérieure, crédits, techniciens et agents d'encadrement. Le plan de Constantine a précisément comme caractéristique de conjuguer l'aide de la métropole, celle du secteur moderne algérien, et le désir des populations rurales d'accélérer leur évolution.

Cependant tous ces éléments d'ordre psychologique et la promesse d'une aide technique et financière — absolument nécessaires — ne seraient pas suffisants si une condition techno-

logique ne se trouvait réalisée : la « recréation » du sol permettant d'organiser une large extension de la production agricole.

Une réorientation agricole est nécessaire pour utiliser à plein les possibilités de la terre algérienne. Ces possibilités commencent à apparaître grâce à l'œuvre de défense et de restauration des sols, bien que celle-ci, entamée depuis une dizaine d'années seulement, en soit encore à ses débuts. La défense des sols, le développement des cultures couvrantes, la reconstitution de l'humus, la domestication des eaux sont des actions conjuguées, indissociables, car elles se commandent mutuellement et doivent être conduites systématiquement, par zones relativement étroites. La pratique de nouveaux assolements conduira à la résorption presque totale des jachères, et, sur les surfaces raisonnablement cultivables, donnera des rendements accrus. L'extension des plantations — arbres à fruits, oliviers, arbres pour l'alimentation animale — permettra en quelques années de conforter la tenue des sols, d'accroître l'emploi et le revenu à l'hectare, d'améliorer l'équilibre alimentaire aussi bien que l'équilibre agronomique.

Une telle œuvre — qui intéresse les neuf dixièmes des terres d'Algérie — doit compter avec le temps. Elle exige un encadrement dense, formé aux conceptions modernes de la reconquête du sol et de l'action agricole. Il s'agit en quelques dizaines d'années de remonter un courant plusieurs fois séculaire et que l'accroissement de la population a, depuis le début de ce siècle, rendu plus inquiétant encore. Le capital foncier s'est amenuisé progressivement ; le plan peut et par conséquent doit être l'occasion d'un renversement de tendance, le point de départ de la reconquête systématique du sol et, à partir de là, de la renaissance du bled.

La production agricole apporte au bled l'essentiel de ses moyens de vie et l'action agricole est évidemment la partie essentielle de la renaissance du bled ; mais celle-ci exige aussi d'organiser dans les localités rurales d'autres activités, liées à l'agriculture ou à la vie des populations locales, et sans lesquelles le progrès rural serait incomplet et fragile. Déjà les activités non agricoles tiennent une place qui n'est pas négligeable : elles assurent la vie de 12 ou 15 %, parfois davantage, de la population rurale. Les travaux à exécuter pour équiper le bled et rénover l'agriculture traditionnelle créeront des moyens de vie suplémentaires. Et au fur et à mesure des progrès de la production agricole proprement dite, les activités secondaires (machinisme agricole qui exige entretien et réparation) et ter-

tiaires (commerce, transports, services techniques ou administratifs) se développeront, notamment dans les régions actuellement les plus attardées, et donneront une physionomie nouvelle à l'économie rurale.

Il s'impose d'aller plus loin encore et de pousser vers les bourgs ou villes secondaires certaines activités artisanales ou industrielles s'accommodant de la division et de la dispersion des unités de production. Cette volonté de dispersion de la petite industrie et de création d'un secteur secondaire rural est un facteur nouveau de rénovation du bled. *Ce ne sont pas seulement des emplois ou des revenus supplémentaires qui peuvent apporter au bled ces petites entreprises de bâtiment, d'entretien, de fabrication : c'est aussi un ferment d'évolution technique, un facteur de progrès social, un moyen de fixation des populations* dont la portée peut dépasser de fort loin le nombre d'emplois ou le montant des revenus directement imputables à ces entreprises petites ou moyennes.

TABLEAU DE L'ECONOMIE ALGERIENNE

selon l'origine des ressources et la nature des utilisations

en millions de francs 1957

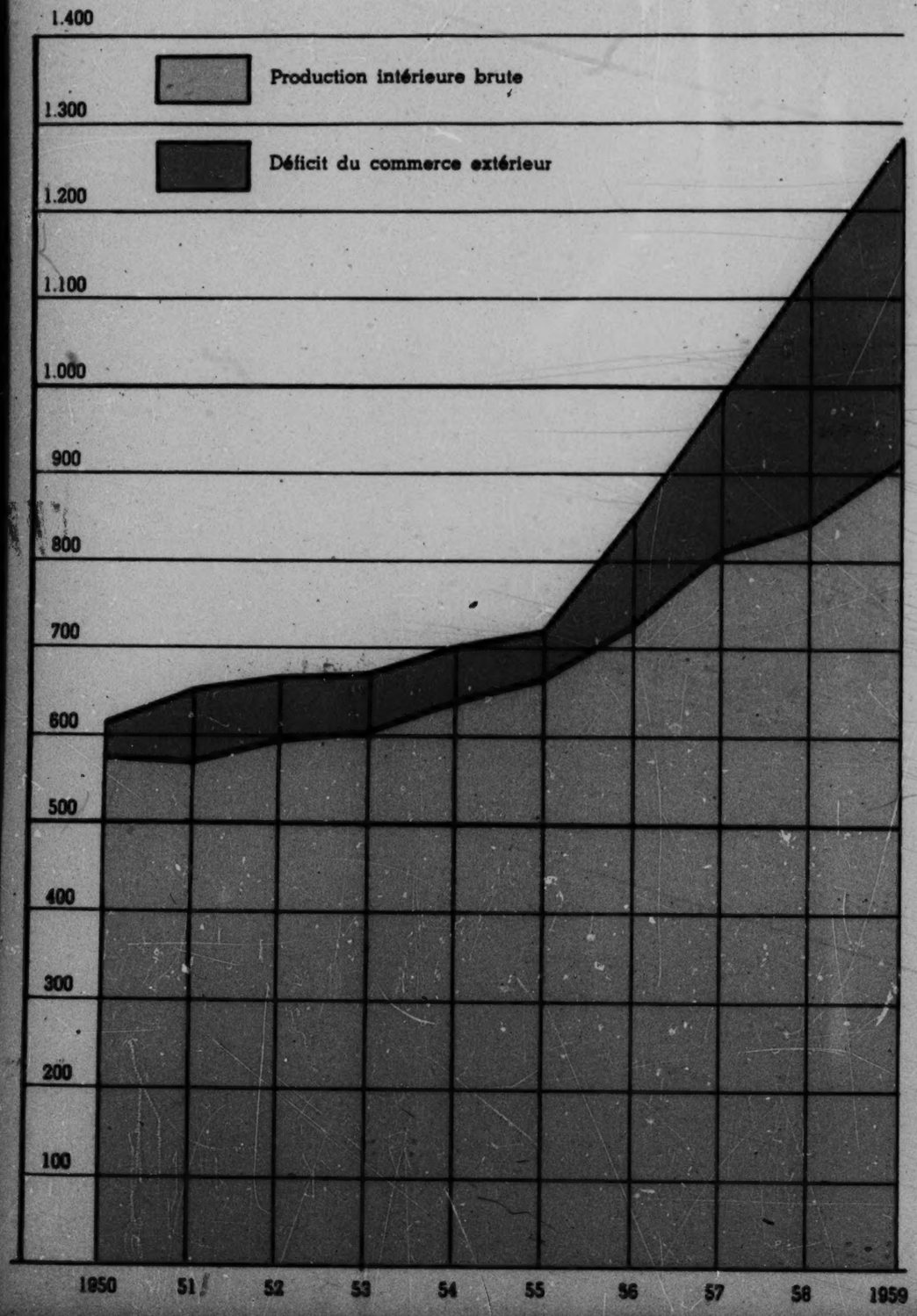

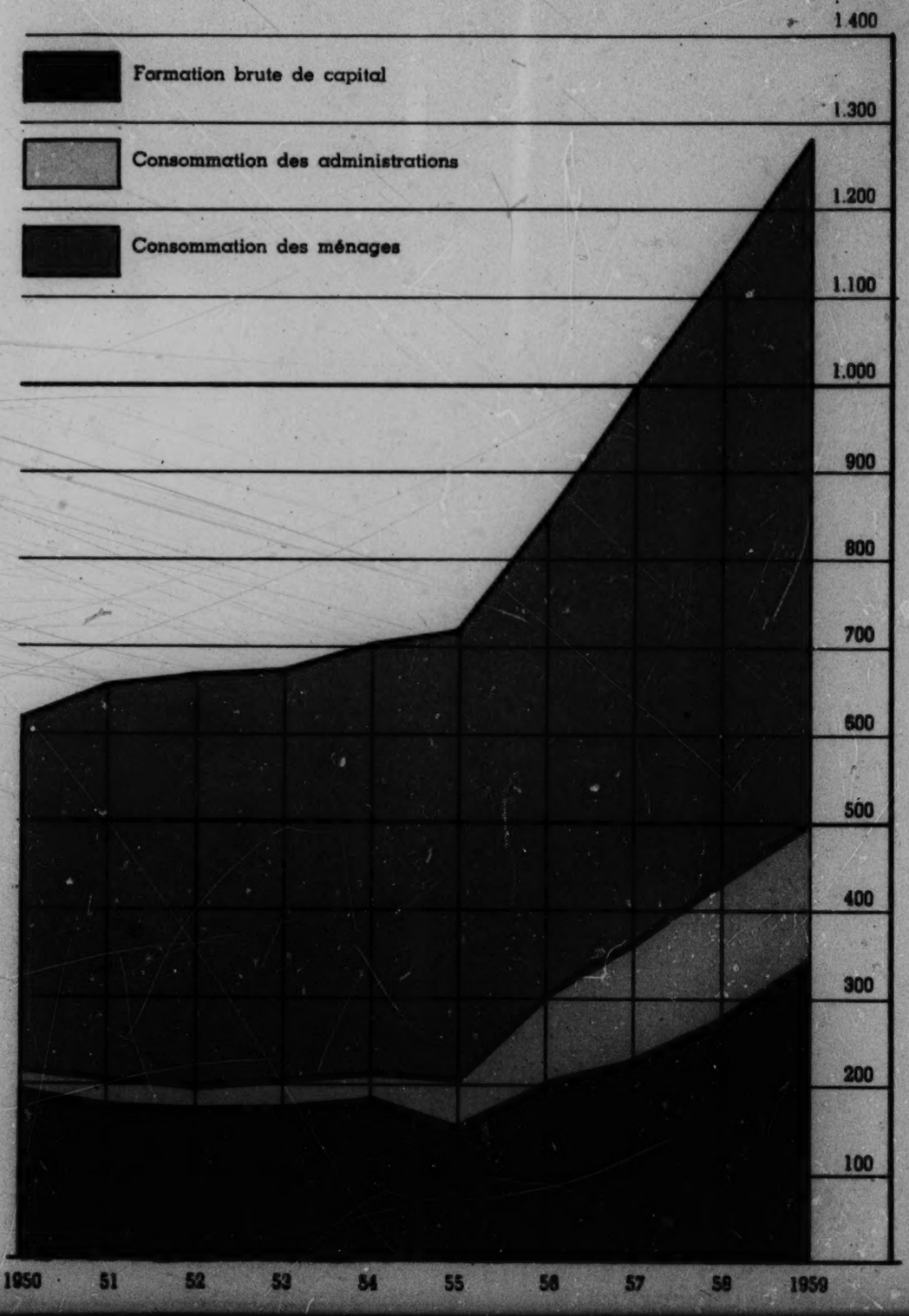

DECOMPOSITION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

par grands groupes d'activités

En millions de francs courants

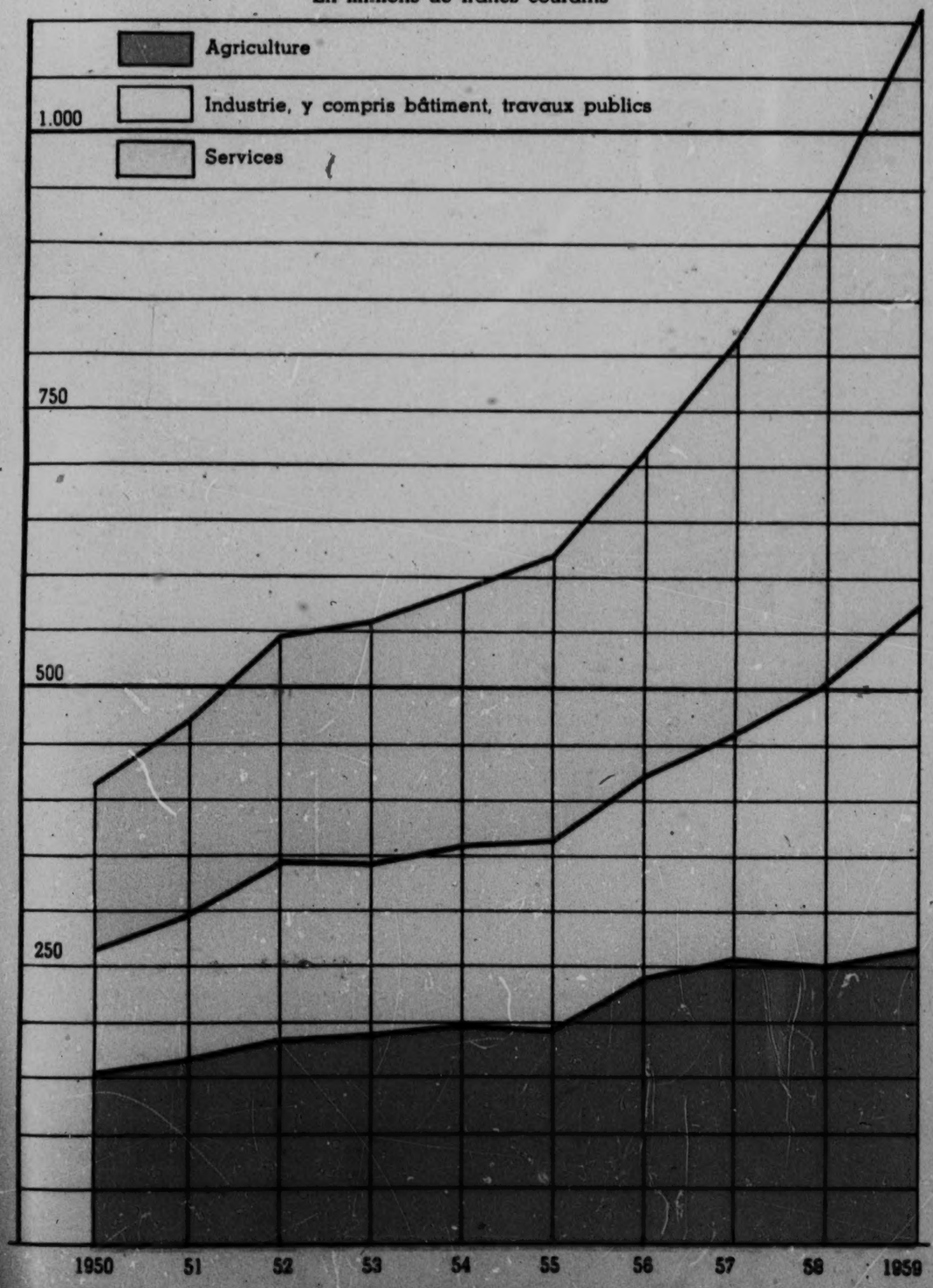

En pourcentage du total

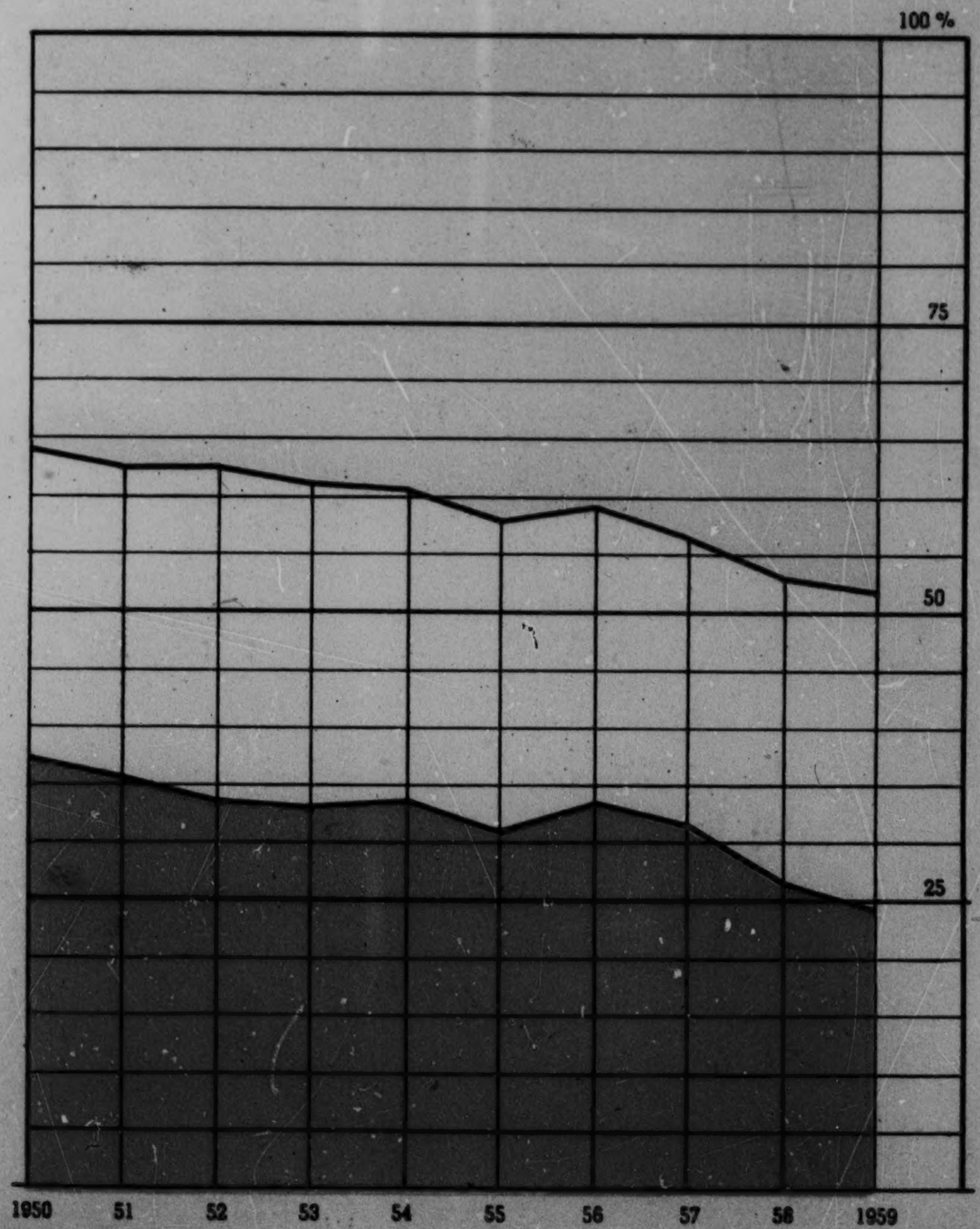

CHAPITRE DEUXIEME

ORIENTATIONS A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ALGERIEN ET OBJECTIFS DU PREMIER PLAN DE CONSTANTINE

Dans son discours de Constantine, le 3 octobre 1958, le Général de Gaulle a fixé par quelques chiffres significatifs la dimension des efforts à accomplir pour le développement de l'Algérie. Mais c'est la promotion humaine qui constituait le thème central du discours et lui donnait son véritable sens :

« L'ALGERIE TOUT ENTIERE DOIT AVOIR SA PART DE CE QUE LA CIVILISATION MODERNE PEUT APPORTER AUX HOMMES DE BIEN-ETRE ET DE DIGNITE »

Cette phrase capitale — que l'on peut tenir pour la directive centrale du plan — marque de la façon la plus nette les deux caractéristiques du plan de développement de l'Algérie :

— ***le plan de Constantine n'est pas un simple plan d'équipement destiné à créer des outils ou à organiser un progrès statistique, mais bien un vaste programme d'action ayant pour but de transformer la condition des hommes, et spécialement celle des plus déshérités ;***

— ***le plan de Constantine ne vise pas à imposer de l'extérieur le progrès technique ou humain, mais à l'organiser et à le conduire au sein même des groupes humains qui y sont intéressés et grâce à leurs efforts.***

Faire rattraper leur retard de plusieurs siècles aux hommes qui vivent dans l'Algérie sous-développée, faire finalement progresser l'ensemble de l'Algérie au rythme du monde moderne, tel est le but du développement algérien.

Il est évident que le résultat ne peut être obtenu en cinq ans.

Le Plan de Constantine n'est donc que le premier d'une série de plans établis à partir du même diagnostic économique. Cette notion est essentielle. Ce n'est, en effet, qu'en définissant d'abord les orientations majeures du développement algérien sur les 15 et même les 25 ans à venir, que l'on peut fixer correctement les priorités d'action et les objectifs pour les programmes des cinq premières années.

Ces orientations à long terme découlent de ce qui vient d'être dit sur l'évolution du passé, sur la situation présente des deux économies algériennes et sur l'accroissement à venir de la population.

Première orientation majeure. — *La renaissance du bled*

Le Plan de Constantine serait privé de son sens s'il ne s'adressait en premier lieu aux populations les plus nombreuses et les plus déshéritées qui vivent dans le bled algérien ; mais il faut clairement voir ce qu'implique la renaissance du bled.

Tous les impératifs du développement algérien découlent en effet des perspectives démographiques comparées aux perspectives agricoles.

Le rappel du passé est déjà singulièrement parlant (1).

EVOLUTION DE LA POPULATION DU BLED COMPAREE A CELLE DE LA PRODUCTION DE CEREALES DE 1900 A 1960

	1900	1960
Population du bled en millions d'habitants..	3,5	7
Ensemble des céréales en millions de quintaux (moyenne sur dix ans)	19	21

En 60 ans, la population du bled a doublé, malgré l'exode vers les villes, alors que la production des céréales n'augmentait que de 10 % (2).

(1) Voir plus haut page 27, l'étouffement progressif du bled.

(2) Ou plus vraisemblablement de près de 20 % si l'on tient compte du caractère sans doute optimiste de l'évaluation des récoltes au début du siècle. Mais la comparaison avec le doublement de la population demeure significative.

Sur le quart de siècle à venir — de 1960 à 1985 — l'évolution naturelle de la population serait la suivante, en supposant qu'il n'y ait pas d'exode rural :

PERSPECTIVES THEORIQUES DU MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION DU BLED ET DES VILLES DE 1960 A 1985

Millions d'habitants	1960	1985
Population du bled	7	12
Population des villes	3	5
Total.....	10	17

Douze millions d'habitants dans le bled en 1985 ! Ce serait l'univers de la mort lente, illustrant le déphasage entre les progrès de la médecine et ceux de l'agriculture.

Pour hisser ces douze millions d'hommes à cette date au niveau de vie des paysans français d'aujourd'hui, il faudrait que le produit de la terre et des activités rurales soit multiplié par plus de 5. C'est là un objectif illusoire. Il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle la viticulture apporte le tiers du revenu agricole et qu'elle ne progressera pas en volume ; pour tripler la production globale, il faut que les secteurs autres que la viticulture multiplient globalement leur volume de production par 4. Dès maintenant l'on s'accorde à reconnaître que la culture céréalière a dépassé son aire raisonnable, en s'étendant à des sols que le labour dégrade ; les pratiques de l'élevage pastoral et un certain mépris de l'arbre ne sont pas de moindres dangers ; la reconversion culturale doit nécessairement s'accompagner d'une reconversion psychologique. Le sol de l'Algérie s'en va, il faut le refaire d'abord.

Si tous les enfants nés ou à naître dans le bled devaient comme leurs ancêtres vivre de la terre, non seulement il ne resterait guère d'espoir de voir s'améliorer leur condition, mais on peut prédire avec certitude que cette condition se détériorerait. La renaissance du bled serait impossible si l'économie moderne ne pouvait assurer l'emploi, dans sa majeure partie, sinon en totalité, de l'excédent de population dû à la croissance démographique des campagnes.

Par ailleurs, la surpopulation rurale, loin d'aider à l'accroissement de la production agricole, constitue un frein aux

transformations qu'exige tout progrès. Le développement des ressources agricoles exigera à l'avenir, comme dans le passé récent mais à plus large échelle encore, la migration d'une partie des hommes du bled vers les activités non agricoles. L'exode rural est pour l'Algérie une nécessité inéluctable, pour l'agriculture une exigence vitale.

Quelques efforts que l'on fasse, il est peu probable qu'en 1985 le bled puisse faire vivre décemment plus de 9 millions d'habitants, compte tenu des activités d'artisanat et de services qui peuvent se greffer sur un accroissement de revenu agricole. La population du secteur urbain passera donc de 3 à 8 millions d'habitants en une génération :

EVOLUTION PROBABLE DE LA POPULATION DU BLED ET DES VILLES DE 1960 A 1985

(En millions d'habitants)	1960	1985
Population dans le bled	7	9
Population dans les villes	3	8
Total.....	10	17

Ainsi, la renaissance du bled implique à la fois, une révolution agricole pour « recréer » le sol et former des agriculteurs, et la multiplication d'emplois nouveaux dans le secteur moderne. Elle a pour condition — non pas unique, mais nécessaire — l'extension de ce secteur, extension qui ne peut qu'être favorisée par l'accession progressive du bled à une économie d'échange.

Seconde orientation majeure. — ***L'extension et la modernisation de « l'Algérie moderne »***

On vient de le voir, le développement de l'Algérie moderne s'impose d'abord pour tirer du sous développement l'Algérie du bled. Cette raison n'est pas la seule : par le Plan de Constantine, c'est la civilisation moderne qui doit s'ouvrir à tous les habitants de l'Algérie. Pour donner aux plus doués les chances d'une promotion à l'égal de celle dont bénéficient les habitants des pays les plus avancés du monde, le secteur d'économie moderne — agricole et non agricole — doit s'élargir, se renforcer et suivre le rythme du progrès dans le monde.

Il ne serait pas admissible, en effet, que ceux qui habitent déjà les villes souffrent d'une stagnation économique et sociale

pour le motif que, dans une vue restreinte à l'Algérie, ils se trouvent relativement en avance. Et la progression démographique ne pose pas seulement ses problèmes dans le bled, mais aussi dans la partie moderne de l'Algérie.

Ainsi, c'est de l'analyse même des données de base de la situation algérienne — accroissement rapide de la population, appauvrissement d'un sol déjà pauvre, coexistence d'une économie de maigre subsistance avec une économie vigoureuse de type moderne — que se dégage une conclusion qui n'est qu'une constatation : le développement de l'Algérie ne peut se réaliser selon un itinéraire unique, ses chances se dessinent dans des voies qu'il faut suivre du même pas.

Dans la détermination des orientations majeures du Plan, il n'y a pas de choix simpliste à faire :

— *il n'y a pas de choix entre l'agriculture et l'industrie ;*

— *il n'y a pas de choix entre la rénovation des campagnes et la croissance des villes ;*

— *il n'y a pas de choix entre le développement du bled sous-développé et le progrès des plaines côtières.*

Si l'on donne une priorité abusive au bled, même pour y réussir une révolution agricole, la démographie galopante engendrera la pauvreté galopante du bled ; si la priorité absolue est donnée à l'Algérie moderne et à ses industries, le bled perdra la plupart de ses habitants et on n'évitera pas la misère des clochards de bidonvilles.

L'Algérie n'a pas le choix. Elle ne peut faire progresser tous ses fils que si elle avance sur les deux fronts à la fois : le sol du pays doit nourrir mieux le maximum possible de fellahs, ses usines et ses commerces doivent employer la multitude croissante de ceux que le sol ne peut faire vivre.

La *double orientation* ainsi définie — renaissance du bled par la rénovation rurale, extension et modernisation de l'« Algérie moderne » — dessine l'avenir de l'économie algérienne pour de nombreuses années. Afin de mener à bien une si vaste et si longue entreprise le travail du Plan et de ses Commissions a consisté à pousser plus loin l'analyse, à dégager, pour chaque orientation majeure, des « sous-orientations » précises, en d'autres termes des *lignes de force* ; chacune doit se matérialiser en des faisceaux de réalisations, guider l'action quotidienne de l'Administration et des collectivités locales comme celle des chefs d'entreprises et de tous les producteurs d'Algérie.

Pour chaque ligne de force, des *objectifs* ont été fixés pour le terme relativement court que représentent les cinq années du premier Plan de Constantine. Ces objectifs, précis, chiffrés, permettent d'articuler des *programmes* ; ils constituent autant de jalons qui fixent l'importance quantitative de la première étape et vérifient que l'action entreprise est bien à l'échelle des besoins auxquels elle prétend répondre.

Section I. — LA RENAISSANCE DU BLED PAR LA RENOVATION RURALE

L'accession de l'homme du bled à la condition sociale et économique du vingtième siècle ne peut se réduire à un petit nombre d'éléments, tels que le logement ou l'école. Elle implique, de la part de chaque homme et de chaque femme, une mentalité de progrès, et une aptitude à produire ; elle implique également que la collectivité apporte à chacun la possibilité d'avoir un emploi, donc un certain revenu et un certain niveau de vie.

L'action à mener doit être multiforme ; sa conception et sa réalisation — souvent étrangères aux formes de pensées et aux méthodes de travail des administrations de type occidental — nécessitent au départ des institutions ou des méthodes originales.

L'*agriculture sous-développée, c'est le plus souvent l'agriculteur sous-développé.* De cette constatation résulte la première ligne de force du plan.

Première ligne de force : La formation de l'homme du bled

Donner à l'homme du bled une formation particulière ne signifie pas lui réserver une instruction ou une éducation diminuée, mais une formation adaptée. Or il est de fait que les hommes et les femmes à former sont et demeureront pour la plupart des agriculteurs vivant dans le bled et du bled.

C'est pour qu'ils aient leur chance de s'épanouir pleinement dans leur situation que doit fonctionner tout l'appareil éducatif du bled : instituteurs de l'école primaire comme officiers ou attachés des Sections administratives spécialisées, instructeurs des Centres sociaux comme moniteurs agricoles.

Cette éducation, à laquelle il adhère déjà, doit permettre au fellah d'apporter une coopération active et éclairée à son propre progrès. Le but serait manqué s'il se contentait d'assister passivement à la réalisation d'un équipement amélioré — point d'eau, maison, dispositif de restauration du sol... — qui demeurerait étrangère à sa propre décision et à son propre effort, alors même qu'elle répond à ses vœux.

Ce qui importe est qu'il soit apte à participer, collectivement pour une part, à la décision comme à l'exécution de l'ouvrage, à l'utiliser au mieux, à l'entretenir, éventuellement à s'inspirer de l'exemple observé sur place pour progresser davantage par sa propre initiative.

Pour les cinq années du plan, la formation de l'homme du bled impose des réalisations dans trois domaines : l'école, les organismes agricoles, la commune.

— *L'école* : l'effort de scolarisation, qui n'exige plus qu'un complément dans les villes, est essentiellement tourné vers le bled, auquel profiteront :

- — la quasi totalité des 280 Centres sociaux nouveaux admettant 50.000 enfants en plus chaque année ;
- — les deux tiers des 10.000 classes primaires nouvelles ;
- — la totalité des classes de dépannage tenues par les S.A.S. ou l'Armée ;
- — 200 sections de formation professionnelle des adultes qui formeront chaque année 15.000 stagiaires ;
- — les écoles d'agriculture de divers niveaux, dont le nombre passera dans la période de sept à douze.

— *Les organismes agricoles :*

- — 81 Sociétés agricoles de prévoyance (S.A.P.) essaimeront en sections coopératives agricoles du plan de Constantine (S.C.A.P.C.O.) ;
- — le nombre de moniteurs passera de 400 à 2.950, atteignant ainsi la densité d'un moniteur pour 200 fellahs exploitants ;
- — l'encadrement moyen et supérieur sera dans l'ensemble doublé dans les cinq ans.

— *La Commune* sera le centre d'activité où s'effectuera l'apprentissage des responsabilités.

- — 1.200 municipalités rurales ont été élues et mises en place en 1959 ; c'est en principe dans le cadre de la commune, et animées par ses élus, que fonctionneront les S.C.A.P.C.O.

Cependant l'éducation agricole ne suffit pas et il serait vain de rendre plus capables les hommes et les femmes du bled si des moyens suffisants n'étaient mis à leur disposition.

Ces moyens sont nombreux. Deux sont plus indispensables que les autres et constituent la deuxième ligne de force de l'action : le sol et l'eau.

Deuxième ligne de force : La reconquête du sol et la bataille de l'eau

Le sol et l'eau constituent le préalable de toute activité agricole. Sans ces deux éléments, il ne sert à rien de posséder des moyens de labourer ou de semer, de disposer de pistes ou de moyens de transport. Un véritable village — c'est-à-dire une collectivité d'hommes qui tirent leur subsistance de la culture ou de l'élevage — se constitue autour de sol cultivable et de ressources en eau, et non autour de maisons et de rues. Si le sol et l'eau sont disponibles, tout le reste peut être réalisé ; dans le cas contraire, il n'y aura jamais de vrai village.

Le problème existe déjà dans les pays tempérés. Mais il se pose avec une acuité particulière sous le climat méditerranéen ou même sub-désertique de l'Algérie.

Conserver ou recréer un sol profond là où il est érodé ou appauvri par les feux de forêts, le pâturage excessif ou les labours, rechercher, capter et valoriser l'eau en la retenant par une masse de terre meuble constituent des actions liées.

L'une et l'autre ne portent tout leur fruit qu'après un certain délai. L'une et l'autre ne sont vraiment utiles que si elles sont entreprises sur un plan collectif. L'une et l'autre conduisent chaque exploitant à modifier profondément ses habitudes, sans rejeter les valeurs selon lesquelles il ordonne actuellement sa vie — en particulier le sens de la solidarité et de la coopération.

Dans les cinq années du plan, les travaux suivants seront entrepris :

— 50.000 hectares de forêts à restaurer ;
— 300.000 hectares de défense et restauration des sols ;
— 100.000 hectares de terres marécageuses à assainir et à mettre en culture ;
— deux grands barrages, l'un dans le Bônois, l'autre en Oranie ;
— 20.000 hectares d'extension des périmètres d'irrigation existants et le périmètre de la plaine de Bône (20.000 hectares également) à équiper ;
— l'aménagement d'aires d'irrigation dispersées sur environ 60.000 hectares ;
— 800 à 900 points d'eau pastoraux dans les zones d'élevage, en particulier sur les hauts plateaux.

Les objectifs quinquennaux qui viennent d'être énoncés ne sont qu'une part de l'action agricole : celle qui peut à l'avance s'exprimer dans des chiffres et qui, par les moyens qu'elle requiert, incombe de façon certaine aux services spécialisés de l'Administration agissant selon leur technique propre. Il s'agit là, en fait, de la réalisation d'une infrastructure agricole qui changera le visage de certaines zones nettement définies. Les exigences de la rénovation rurale vont bien au delà : quelle que soit l'importance des ouvrages de base, la reconquête du sol et la domestication de l'eau ne peuvent résulter de ces seules réalisations, trop localisées géographiquement et qui, du point de vue technique, ne représentent qu'une base de départ pour une action plus complexe et plus large.

La reconquête du sol est inséparable de la reconversion culturale qui en est, selon les cas, le support ou le complément. De son côté la domestication de l'eau, même si elle trouve ses manifestations les plus visibles dans des ouvrages d'une certaine importance, suppose que toute la vie agricole tende à une meilleure rétention des eaux et à une meilleure utilisation de l'humidité du sol, ce qui met en cause aussi bien les techniques culturales et les espèces cultivées que les procédés de capage ou la construction de retenues artificielles

C'est dans cette optique que doivent être engagées la reconquête du sol et la bataille de l'eau en Algérie. *Les réalisations techniques ne sont que le prélude à la réorientation de la vie agricole, celle du sol et celles des hommes.* Croire que cette œuvre peut être menée à son terme par la seule action, logique et mécanique, de services techniques puissamment outillés serait une illusion aussi grave que de penser pouvoir la réaliser par la multiplication de petits travaux à la pelle ou à la pioche. Les deux formes d'action sont également nécessaires et, si dans certains cas la seconde est possible isolément, le plus souvent elles doivent être étroitement conjuguées.

L'Algérie ne possède pas de fleuves permanents aux énormes débits, ni de grandes plaines aux alluvions profondes comme en a la Chine par exemple. Il n'existe pas de Nil algérien, pas plus que de delta. L'Algérie ne possède pas les immenses réserves de terres dont disposent les républiques islamiques de l'U.R.S.S., les pays d'Amérique du Sud ou certaines régions d'Afrique noire : la mise en valeur agricole du sol algérien doit composer avec le surpeuplement rural. Ces caractéristiques propres de la terre algérienne font de la rénovation rurale systématique une œuvre plus nécessaire que partout ailleurs, mais plus délicate et plus longue, car elle doit compter avec le temps et avec les hommes.

Tout en poursuivant une action diffuse d'amélioration au jour le jour — nécessaire en tout état de cause car on ne peut réaliser d'un coup la rénovation complète sur l'ensemble de l'Algérie — les moyens des services techniques, ceux des organismes relais (S.A.P. — S.A.S. — coopératives — organismes extérieurs à l'administration) seront de plus en plus engagés, zone après zone, dans la rénovation méthodique. *Beaucoup plus que les objectifs techniques énoncés plus haut c'est la multiplication de ces zones de rénovation intégrale qui, à partir de* 1961, *donnera au plan de Constantine sa vraie signification et tracera au bled la voie d'une véritable résurrection.*

Section II. — L'EXTENSION ET LA MODERNISATION DE L'ALGERIE MODERNE

C'est la promotion des populations du bled, — celles qui y resteront et celles qui le quitteront, — qui commande pour la plus large part le développement nécessaire du secteur moderne de l'économie algérienne, et par conséquent la place de ce secteur dans le plan. S'il ne s'agissait en effet que de satisfaire les besoins des populations de l'Algérie moderne, même compte tenu de leur progression démographique, la mise en jeu de ses atouts actuels suffirait, avec l'aide d'actions limitées.

On a vu plus haut la dimension du problème : faire vivre dans les villes ou à leurs abords une population qui en vingt-cinq ans passera de 3 à 8 millions d'habitants.

Un tel accroissement quantitatif ne doit pas s'opérer au prix d'une baisse qualitative : le secteur évolué de l'économie algérienne, en s'étendant considérablement, doit demeurer moderne et, pour cela, progresser au rythme du monde occidental.

Extension et modernisation sont d'ailleurs complémentaires à [illegible] double titre :

— la croissance ne peut se réaliser que dans un milieu économique sain ;

— la modernisation ne peut s'accomplir que dans une économie aux dimensions accrues, même là où le progrès technique permet de recourir à des unités de production de petite taille.

Les lignes d'action pour l'extension de l'Algérie moderne se dessinent dès lors d'elles-mêmes :

— il faut former des hommes aptes à produire selon les rythmes et les techniques du monde actuel ;

— il faut créer des emplois, donc industrialiser ;

— il faut enfin éviter la croissance désordonnée d'agglomérations sans mesure ; pour accueillir cet afflux de millions d'hommes, il faut fonder des villes nouvelles.

Troisième ligne de force : La formation de l'homme pour l'économie moderne

L'aptitude des hommes et des femmes d'Algérie à devenir une main-d'œuvre de qualité est un fait désormais reconnu par tous ceux qui ont su conduire une véritable œuvre de formation.

Mais la formation des hommes pour l'économie moderne ne s'arrête pas à l'éducation de la main-d'œuvre de base, ni même à celle des ouvriers qualifiés ; il faut aller au-delà et former, sans tarder, et en grand nombre, des cadres et des chefs d'entreprise : l'apprentissage de la responsabilité constitue un facteur irremplaçable de promotion.

Les perspectives sont favorables. Les jeunes montrent un penchant accru pour les professions techniques ; en même temps les besoins en personnel de qualité se manifestent fortement dans tous les secteurs de l'artisanat et de l'industrie. Les découvertes sahariennes ont élargi l'éventail des possibilités industrielles en Algérie ; les usines métropolitaines offrent à la main-d'œuvre algérienne toutes les activités d'un grand pays moderne ; enfin la Communauté économique européenne améliorera encore, dans quelques années, le nombre et la variété d'emplois disponibles.

Dans un cadre différent se retrouvent les préoccupations déjà exposées au sujet de la formation de l'agriculteur :

— *même si elle revêt des formes plus simplifiées et plus spécialisées qu'en France métropolitaine, l'éducation technique n'est pas une formation de second ordre ; elle s'accompagne du souci permanent d'instruction générale et de promotion humaine ;*

— *une étroite coordination entre les services administratifs doit permettre d'assurer, malgré les structures et les traditions différentes, une complète unité d'action entre les établissements responsables de la formation. En outre une part croissante de l'éducation proprement technique sera donnée par les entreprises privées ou par des centres inter-entreprises.*

Dans les cinq années du plan, la cadence de formation des divers groupes d'établissements sera dans l'ensemble quadruplée :

- des formules nouvelles de préformation (Service de la formation des jeunes : SFJA) et de formation (Cycle spécial de formation professionnelle accélérée) sont appliquées, avec le concours de l'Armée dans le premier cas, et des services spécialisés dans le second ;
- un système d'aide à la formation par le secteur privé (entreprises, groupements professionnels, associations) est également instauré ;
- le nombre d'élèves sortant des centres ou écoles sera en cinq ans, au minimum :
  - quintuplé pour la préformation (12.000 en 1959 - 58.000 en 1964),
  - triplé pour la formation elle-même (11.500 en 1959 - 32.000 en 1964) ;
- la formation féminine, peu importante jusqu'à maintenant dans le secteur public, prendra une dimension nouvelle par l'ouverture de cent sections dans la période quinquennale ;
- enfin, la détection et la formation de chefs d'entreprise seront conduites par les moyens les plus souples (associations de droit privé, cours du soir...) et un organisme spécial d'assistance technique et d'engineering sera mis à la disposition de ceux, pour la plupart dépourvus d'expérience industrielle, qui voudront créer des ateliers de production dans les zones d'industrialisation décentralisée.

La formation technique serait vaine, et la promotion sociale qu'elle permet ne se réaliserait pas si des emplois nouveaux n'étaient créés. Compte tenu de la progression démographique, les *besoins d'emploi dans les activités non agricoles, pour les années du Plan, se décomposent comme suit :*

- 300.000 *emplois environ correspondant à l'augmentation du nombre d'hommes en âge de travailler* (15 à 65 ans) ;
- 100.000 *emplois destinés à résorber le sous-emploi urbain actuel* ; au terme du premier plan le chômage total ou partiel serait ainsi réduit d'environ les deux tiers, et certainement de plus de moitié ; la résorption à peu près totale — même dans les pays industriels en période de haute conjoncture il reste un chômage flottant — serait réalisée au cours du second plan ;
- 75.000 *emplois féminins* ; si la participation des femmes à l'activité économique est à peu près normale en milieu européen (environ une femme active pour trois hommes actifs), elle est presque négligeable en milieu musulman ; mais l'entrée de la femme musulmane dans la vie économique et so-

ciale est engagée, et l'accroissement de l'emploi féminin doit être pris en compte dans les prévisions (1) ;

— *au total* 475.000 *emplois nouveaux* doivent être procurés de 1959 à 1964 par les activités non agricoles.

Ces emplois seront créés pour 390.000 *environ* (2) *en Algérie même, et le solde en Métropole* ; les prévisions d'immigration nette de main-d'œuvre en provenance d'Algérie s'établissent, en effet, à 85.000 environ pour les cinq années.

Pour l'Algérie, les créations envisagées représentent en cinq ans un accroissement de 50 % environ du nombre d'emplois non agricoles existant au départ (827.000).

Un tel objectif d'emplois, absolument nécessaire pour répondre aux besoins, correspond-il aux possibilités ? Après études approfondies, les Commissions du Plan l'ont estimé réalisable. Il ne s'agit pas, en effet, comme certains ont tendance à le croire, de créer près de 400.000 emplois dans l'industrie ; ce qui serait hors d'atteinte.

La décomposition de l'objectif global en grandes catégories d'emplois fait mieux apparaître les possibilités de réalisation :

EMPLOIS EXISTANTS ET EMPLOIS A CREER EN ALGERIE DANS LE SECTEUR NON AGRICOLE

	Existants en 1959	A créer en cinq ans
Industrie (3)	214.000	115.000
Bâtiment - Travaux publics	130.000	145.000
Services	360.000	80.000
Administration	123.000	50.000
Total	827.000	390.000

(1) Compte tenu du sous-emploi masculin, qu'il importe de réduire en priorité, le travail féminin ne doit pas être systématiquement développé ou encouragé ; il s'impose néanmoins de prévoir les effets de l'évolution sociale féminine ; d'où le chiffre, relativement faible encore, dont il est fait mention ci-dessus.

(2) Dans le discours prononcé par le Général de Gaulle à Constantine figure le chiffre de 400.000 emplois.

(3) Dans l'industrie comptent les emplois artisanaux et ceux des activités d'installation, entretien, réparation qui représentent la majorité des 214.000 emplois recensés en début de période.

On voit immédiatement que la moitié des emplois à créer (Bâtiment, Travaux Publics, Administration : 185.000 sur 380.000) dépendent très directement des finances publiques, pratiquement du niveau de l'apport financier du budget de la France. Les emplois dans les « Services » suivront à peu près automatiquement l'élévation du niveau de vie et de l'activité économique générale.

Les emplois proprement industriels ne représentent donc pour cette première période que le quart de l'ensemble, en moyenne 23.000 emplois par an, qui, au prix, certes, de beaucoup d'efforts sont parfaitement réalisables.

Il reste que, malgré le nombre relativement réduit d'emplois industriels, l'industrialisation est la clef de voûte sur laquelle repose tout le développement du secteur moderne.

Quatrième ligne de force : L'industrialisation

Le terme « industrialisation » recouvre à la fois la création de petits ateliers, celle d'usines de dimension moyenne correspondant à l'industrie légère et enfin les grands complexes qu'exigent aujourd'hui les industries de base.

L'industrie légère, qu'elle fabrique des biens de consommation ou de petit équipement, permet généralement l'emploi d'une main-d'œuvre abondante pour un investissement limité. Elle se prête en outre, par ses caractéristiques techniques comme par la valeur spécifique élevée de ses produits, à une implantation décentralisée. Elle répond enfin aux besoins d'un marché intérieur en expansion. Elle sera donc le premier objectif du développement industriel.

L'industrie lourde, qui travaille surtout pour l'exportation, si elle requiert des investissements plus importants au regard des emplois directs créés, est également nécessaire en Algérie : elle valorise les produits du sous-sol et surtout elle constitue un facteur favorable — à la fois technique, commercial et psychologique — à l'implantation de plus petites unités. Grâce aux activités qu'elle suscite ou anime en amont ou en aval, elle constitue un moteur irremplaçable pour le développement de l'industrie moyenne.

Dans les cinq premières années du Plan le programme de développement industriel comporte deux groupes de réalisations

A. — LES GRANDS PROJETS

Dans le domaine de l'énergie :

— la mise en service en décembre 1959 de l'oléoduc de Bougie,

— la mise en chantier en avril 1960 et la mise en service au milieu de 1961 du gazoduc d'Hassi-R'Mel à Oran et Alger,

— la mise en chantier du gazoduc de Bône,

— la mise en service de la Centrale hydroélectrique du Djendjen (Kabylie) et de la nouvelle centrale thermique d'Alger.

Dans le domaine *des grands complexes* industriels :

— la sidérurgie de Bône,

— le complexe chimique de la région d'Arzew,

— la raffinerie de pétrole d'Alger.

B. — L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

L'objectif, déterminé par les Commissions du Plan en fonction des débouchés possibles, dus eux-mêmes à la croissance de l'ensemble, sera de multiplier la production par :

— 1,5 dans les industries agricoles et alimentaires.

— 2 dans les matériaux de constructions, la chimie, les industries diverses,

— 2,5 dans la transformation des métaux,

— 4,5 dans les industries du cuir et de la chaussure (1),

— 6,5 dans le secteur des industries textiles.

Si l'objectif global pour l'industrie de transformation est impératif — faute de quoi les emplois prévus ne seraient pas créés — les objectifs par branche ne sont qu'indicatifs. Certes, ils sont cohérents entre eux ; mais, comme on vient de le dire, ils reposent sur les perspectives de débouchés intérieurs de l'Algérie ; or, l'Union avec la France et avec l'Europe peut, devrait même, inciter certains chefs d'entreprise à vendre une large partie de leurs productions hors d'Algérie, et par là à dépasser l'objectif de leur branche.

Pour développer l'industrie de transformation, le Plan compte d'abord et avant tout sur l'initiative privée, algérienne, française et même étrangère. Le handicap des entreprises qui s'installent ou s'agrandissent, handicap dû à la qualification insuffisante de

---

(1) Le coefficient des industries textiles et du cuir a été calculé sans tenir compte des activités en chambre ou en boutique : tailleurs, couturières, modistes, cordonniers... Il concerne seulement les entreprises industrielles au sens technique.

la main-d'œuvre et à l'éloignement des fournisseurs ou des clients, est comblé par d'importants avantages financiers et fiscaux, de caractère temporaire et dégressif.

Ce recours à l'initiative privée — guidée par le plan, aidée par les finances publiques — est le seul moyen de promouvoir rapidement l'industrialisation du pays. Mais si l'initiative privée demeurait insuffisante dans certains secteurs pour atteindre les objectifs fixés, un bureau public d'industrialisation serait chargé de susciter, dans les branches d'activité essentielles, la création d'unités de production économiquement saines.

Enfin le développement industriel doit être conduit dans une vue large et à long terme d'aménagement général du territoire. La concentration économique présente des avantages techniques, au moins jusqu'à un certain degré, spécialement dans un pays comme l'Algérie où l'infrastructure et l'environnement nécessaires à l'industrie ne permettent pas d'envisager de créer partout une véritable vie industrielle. Mais il faut contrebattre la concentration avant qu'elle devienne excessive, et surtout éviter que la croissance de quelques villes n'aboutisse, en compromettant celle des autres régions, à freiner en fin de compte le développement de l'ensemble.

Le plan range au nombre de ses grandes orientations le développement de villes secondaires, ce qui correspond en fait, du point de vue économique, à la création de villes nouvelles, même si celle-ci se réalise autour d'un noyau pré-existant.

Cinquième ligne de force : Les villes nouvelles

La croissance rapide des grandes villes est un trait caractéristique des trente dernières années. Depuis 1930 en effet les migrations rurales vers les villes se sont accélérées. La population des 50 agglomérations principales représentait en 1900, dans les limites des treize départements algériens actuels, 18 % de la population totale. En 1930 la proportion n'avait guère changé : 21 % environ. Elle est aujourd'hui voisine de 30 %. En trente ans la population urbaine est passée de 1.200.000 à près de trois millions d'habitants.

Cette extension des villes est due pour la plus grande part à l'afflux de population musulmane venue du bled. *En soixante ans le nombre des musulmans citadins a été multiplié par sept, et même par dix pour l'ensemble des cinq villes comptant aujourd'hui plus de* 100.000 *habitants :*

POPULATION EUROPEENNE ET MUSULMANE

(en milliers d'habitants)

Européens — Musulmans

ALGER

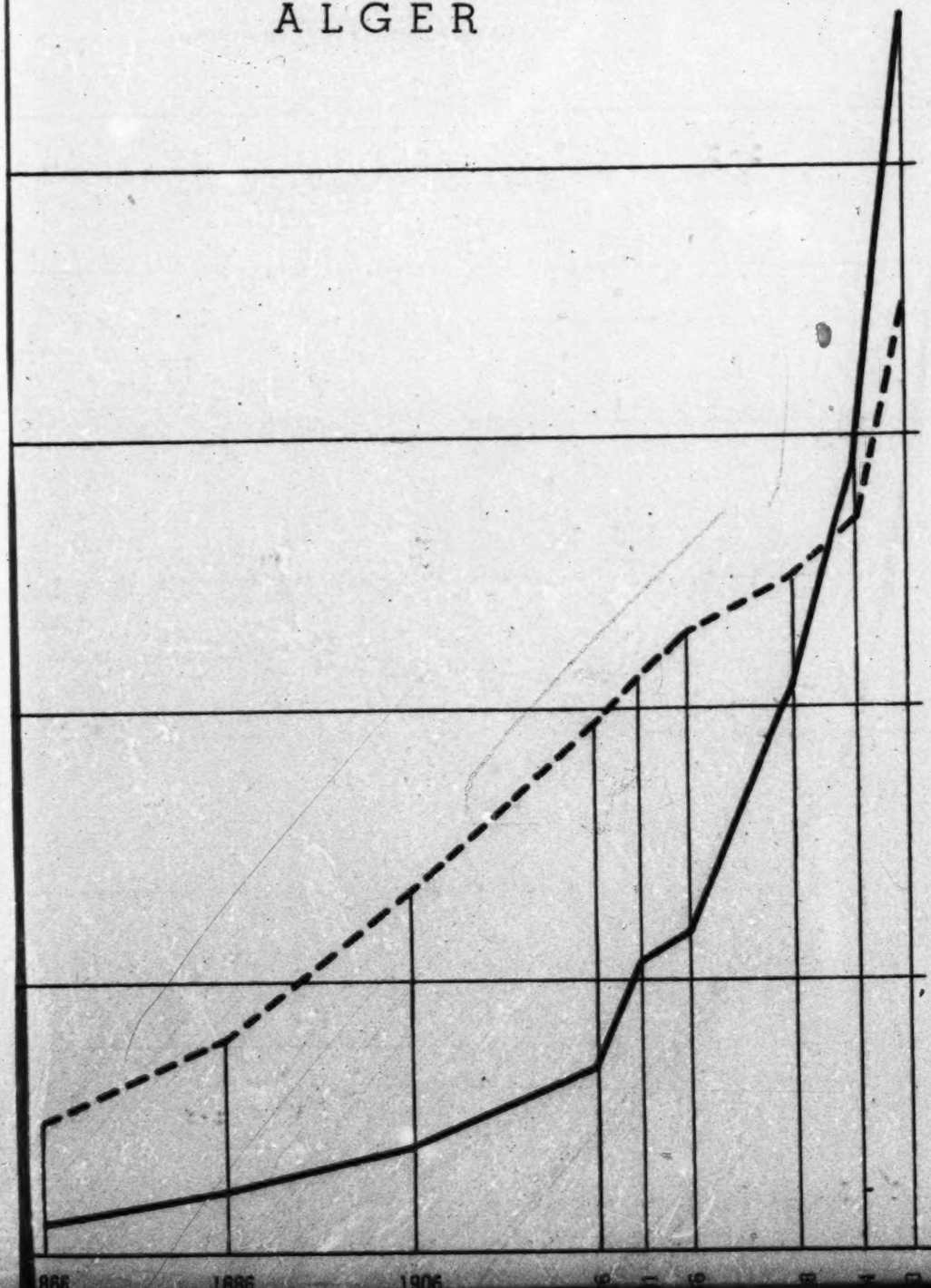

BONE

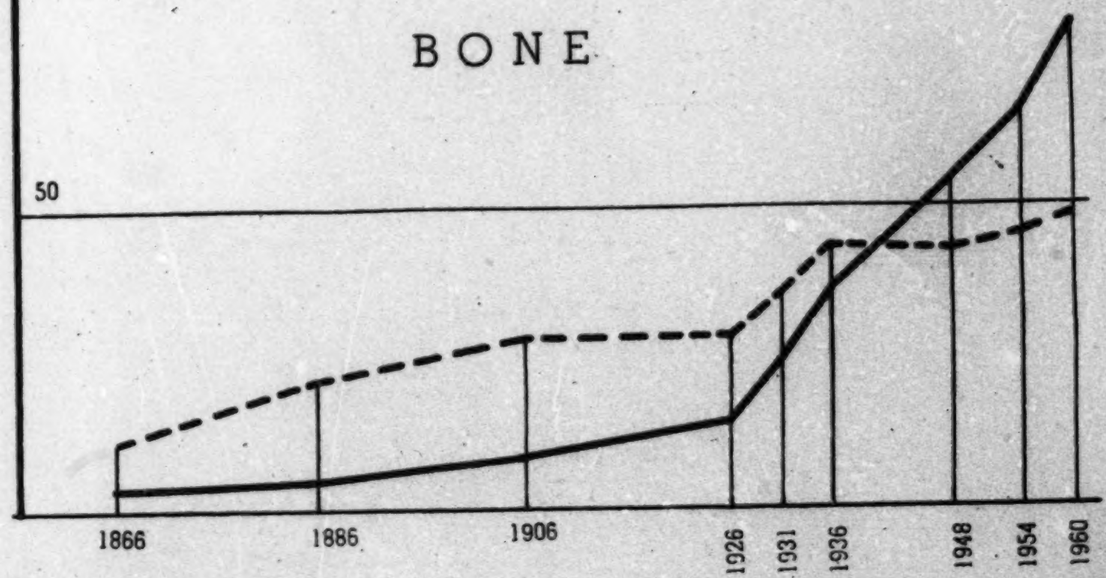

SIDI-BEL-ABBES

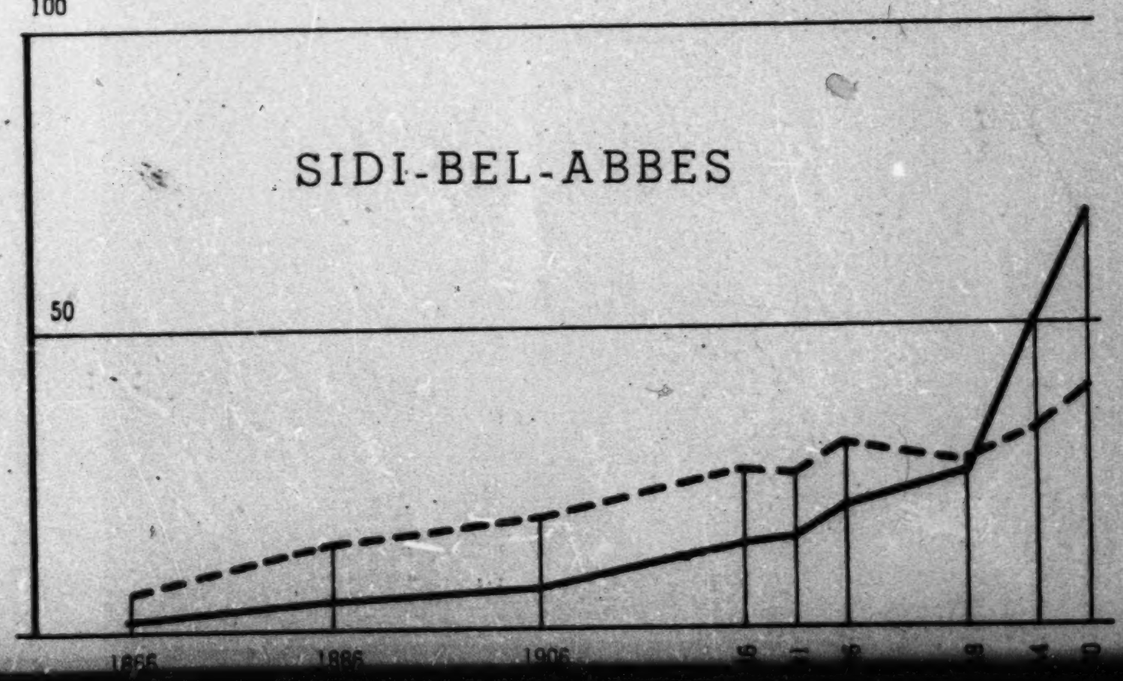

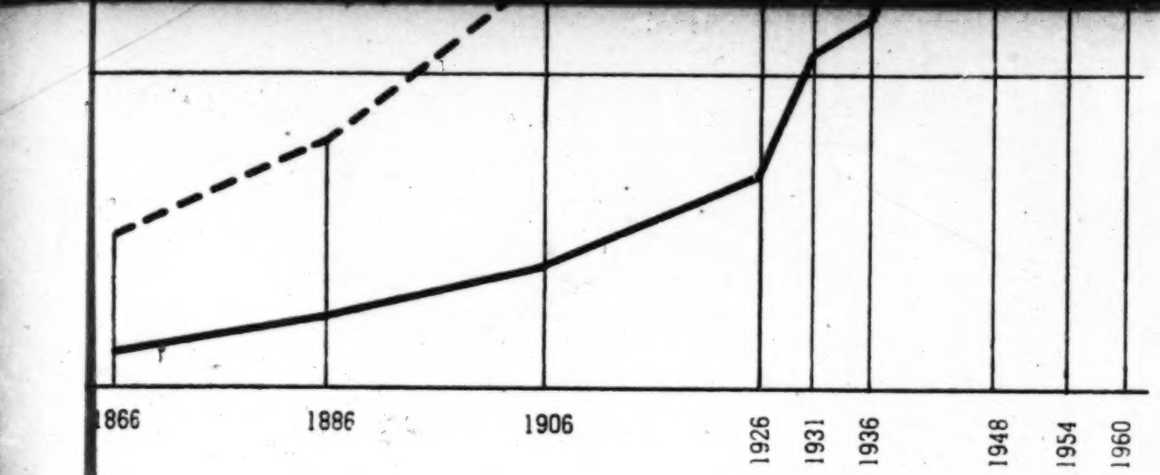

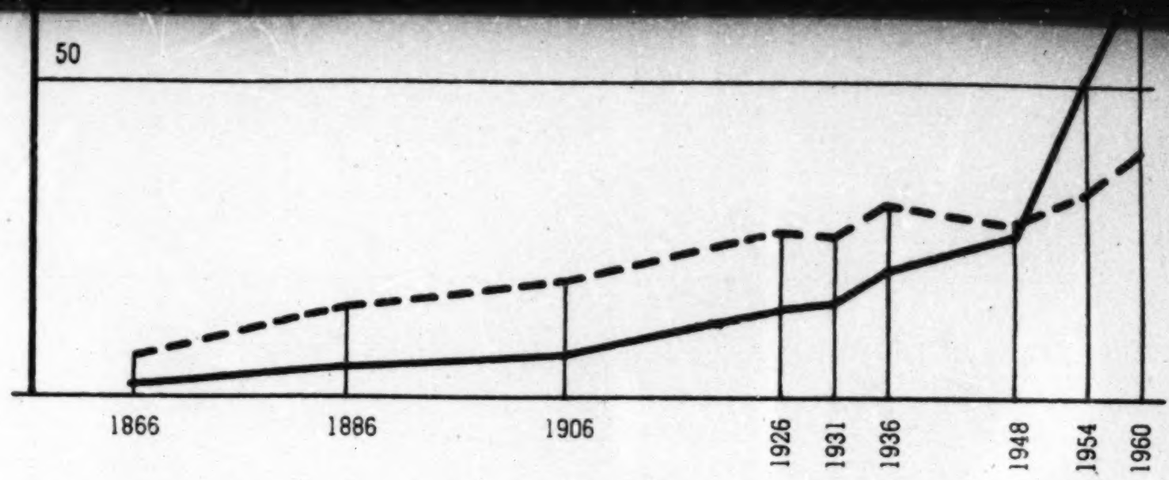

ORAN

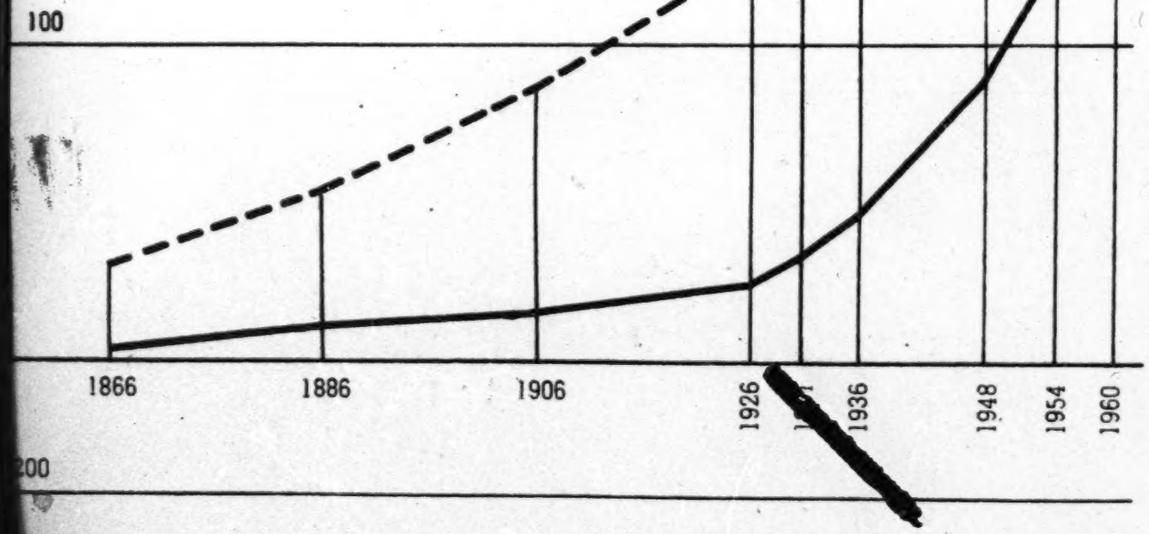

PHILIPPEVILLE

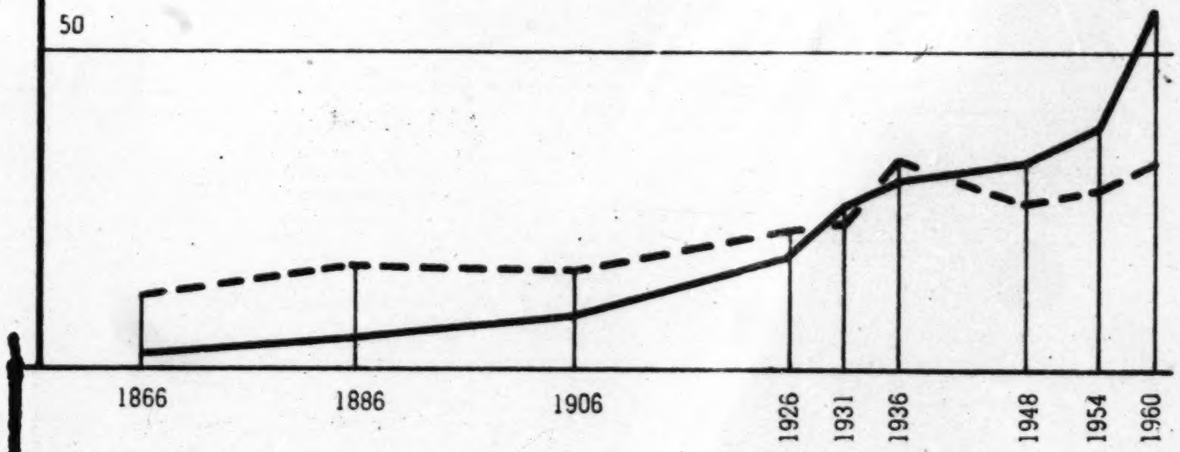

CONSTANTINE

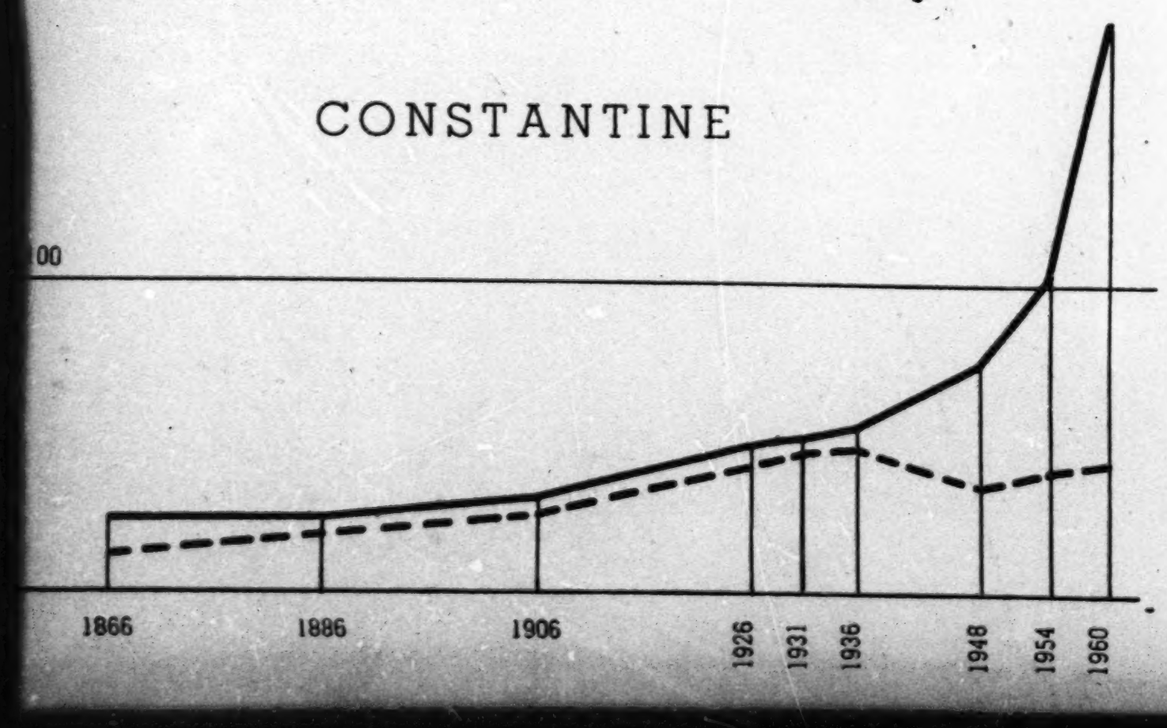

MOSTAGANEM

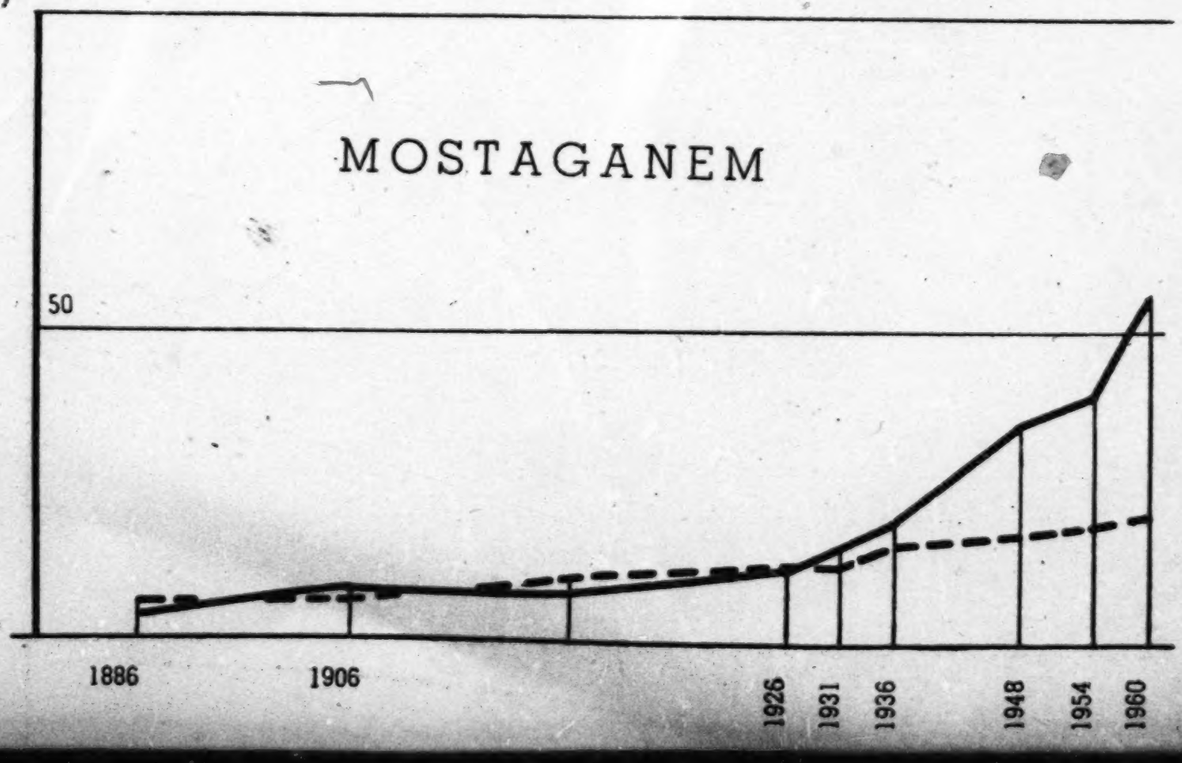

POPULATION URBAINE

(50 villes)

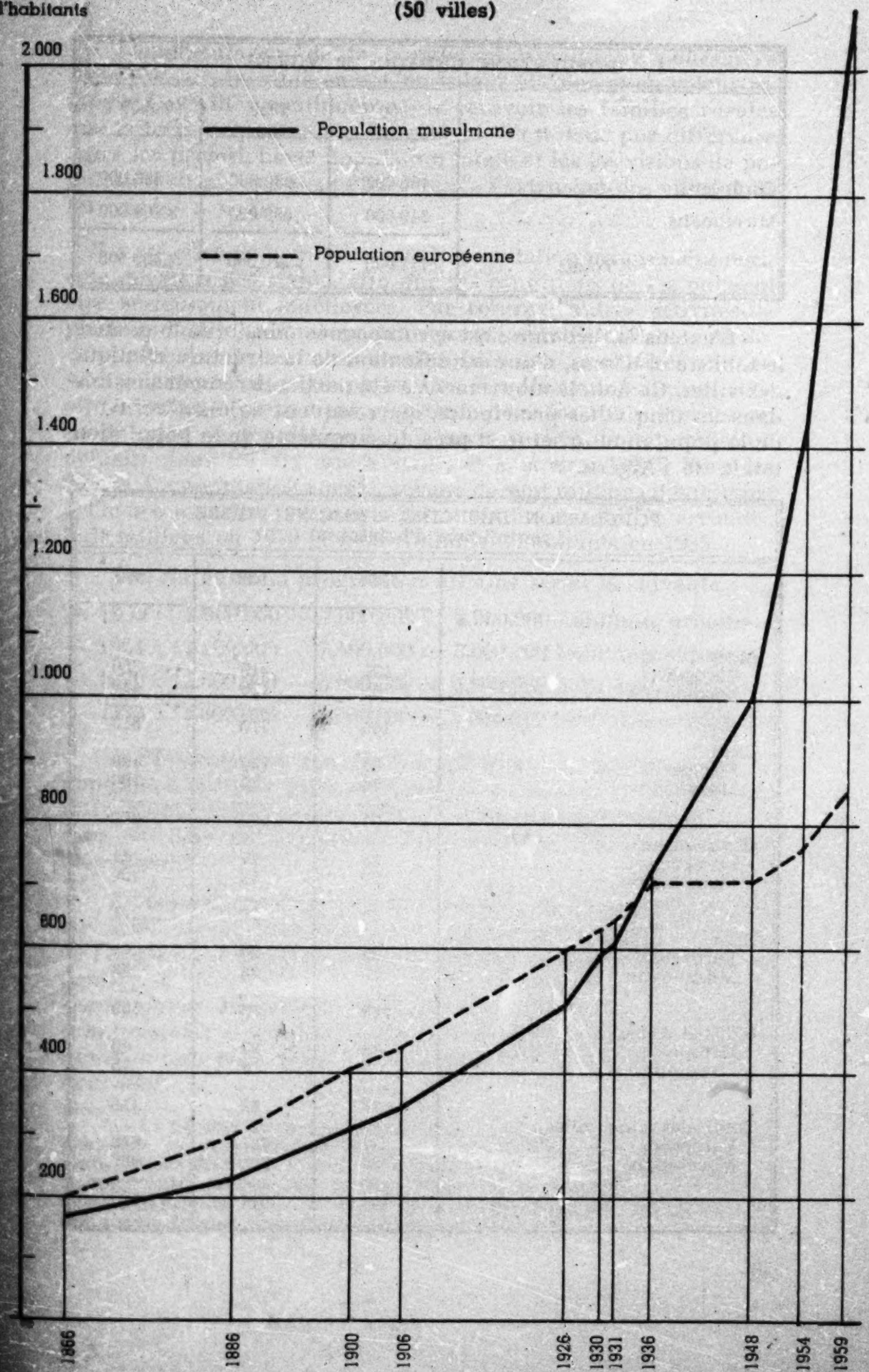

POPULATION URBAINE 50 VILLES			
	1900	1930	1959
Européens	405.000	630.000	850.000
Musulmans	310.000	590.000	2.100.000
Total	715.000	1.220.000	2.950.000

L'extension urbaine s'est accompagnée, ainsi que le montre le tableau ci-dessus, d'une modification de la structure ethnique des villes. Ce double mouvement a été particulièrement sensible dans les cinq villes principales, qui comptent aujourd'hui 60 % de la population urbaine et près du cinquième de la population totale de l'Algérie :

POPULATION DES CINQ GRANDES VILLES (en milliers d'habitants)			
	1900	1930	1959
Alger :			
Européens	120	210	350
Musulmans	35	100	460
	155	310	810
Oran :			
Européens	80	130	190
Musulmans	16	32	180
	96	162	370
Constantine :			
Européens	25	47	41
Musulmans	27	50	190
	52	97	231
Bône :			
Européens	29	37	47
Musulmans	10	26	83
	39	63	130
Sidi-bel-Abbès :			
Européens	18	27	40
Musulmans	7	15	75
	25	42	115
Total des cinq villes :			
Européens	272	451	668
Musulmans	95	223	988
	367	674	1.656

L'augmentation de la population urbaine se poursuivra dans l'avenir, inévitablement, en valeur absolue et en valeur relative. Les villes continueront de recevoir les familles rurales que la terre ne pourra pas faire vivre. C'est donc par différence entre les prévisions de population totale et les prévisions de population rurale que peut être estimée l'extension des villes dans les années à venir.

Il a été posé en hypothèse que la population proprement agricole devait rester stable, afin que ses conditions de vie puissent être sérieusement améliorées. Par contre d'autres activités — petite industrie, commerce, transports, administration — se développeront dans les zones rurales. Bien que les chiffres qui suivent soient parfois jugés optimistes, il a été estimé que ces activités nouvelles pourraient maintenir dans les zones rurales un supplément de population égal à environ 15 % de la population actuelle dans les dix ans à venir, et à environ 30 % dans les 25 ans. La population rurale, voisine de sept millions d'habitants à l'heure actuelle, pourrait ainsi atteindre, en chiffre arrondis, huit millions en 1970 et neuf millions d'habitants en 1985.

Sur ces bases la progression urbaine serait la suivante :

— 1959 : 9.900.000 — 7.000.000 = 2.900.000 habitants urbains
— 1964 : 11.100.000 — 7.500.000 = 3.600.000 habitants urbains
— 1970 : 12.600.000 — 8.000.000 = 4.600.000 habitants urbains
— 1985 : 17.000.000 — 9.000.000 = 8.000.000 habitants urbains(1)

A l'intérieur de ces chiffres globaux la répartition de la population urbaine peut évidemment se réaliser de façons fort différentes : afflux massif vers quelques grandes villes, ou division des flux de migrations vers quelques dizaines de villes moyennes.

Le gigantisme d'un trop petit nombre de trop grandes cités serait dangereux pour l'équilibre économique, social et politique de l'Algérie ; il serait de surcroît très coûteux. La nécessité d'organiser la déconcentration et la décentralisation des activités économiques du secteur moderne — industrielles, mais aussi commerciales et administratives — compte parmi les grandes directives du plan. C'est la cinquième ligne de force : les villes nouvelles.

---

(1) Le nombre de la population totale retenu pour 1985 (17 millions) peut être considéré comme la limite basse de l'hypothèse plausible, la limite haute étant 18 millions. De même la population rurale pourrait compter entre 1970 et 1985 un supplément de un million à un million et demi d'habitants, selon le degré de développement de l'agriculture et des autres formes d'activités rurales.

Ce serait toutefois accumuler les handicaps que de prétendre implanter les activités nouvelles dans des régions absolument déshéritées. Les cités nouvelles désignées pour les accueillir seront édifiées à partir d'agglomérations existantes, d'importance faible ou moyenne, pourvu qu'elles présentent, au moins à l'état virtuel, des conditions favorables.

Il s'impose en tout cas de rompre avec la pratique parcellaire suivie jusqu'à maintenant. La méthode qui consiste à laisser s'installer — au hasard des décisions individuelles et sous la pression de besoins urgents — les ensembles résidentiels, scolaires, hospitaliers, est à proscrire : elle aboutit au désordre et au gaspillage, et les palliatifs temporaires que tentent d'y trouver les communes ne peuvent résoudre durablement les problèmes que pose la surpopulation.

La politique d'extension urbaine sera conduite à l'échelle de l'Algérie, dans une conception de l'aménagement du territoire dessinée à vingt cinq années d'échéance ; l'urbanisme ne peut se borner à corriger les initiatives malheureuses, sa tâche est de modeler les cités nouvelles. Dans vingt cinq ans l'Algérie doit compter une quinzaine de grandes villes, une quarantaine de villes moyennes : elles constitueront des centres d'attraction ou de fixation des populations, mais aussi des foyers de vie économique exerçant un rayonnement sur le bled environnant.

Pour les cinq années à venir, les objectifs sont les suivants :

A. — DECENTRALISATION ET ZONES INDUSTRIELLES

L'expérience de nombreux pays montre que *des mesures négatives — interdiction ou pénalisation — sont insuffisantes pour entraver l'extension abusive des grandes villes ou réaliser une décentralisation économique d'une certaine envergure.* Les seules mesures efficaces sont celles qui créent un appel en direction d'autres localités ; pour obtenir un effet rapide, la conjugaison des efforts privés ou publics suppose un *ensemble de mesures constituant une sorte de statut de la décentralisation.*

Les décisions prises à cet égard sont de deux ordres :

1° *La discrimination géographique* introduite par l'arrêté cadre du 1er mai 1959. Désormais les avantages accordés aux entreprises industrielles nouvelles varient selon le lieu d'implantation : un taux réduit est accordé dans les agglomérations d'Alger et d'Oran ; le taux de base est accordé dans le reste du département d'Alger, le reste de l'arrondissement d'Oran, l'arrondissement de Mostaganem, et la zone industrielle de Bône ; enfin un taux ma-

joré est prévu pour tout le reste du territoire algérien. Cette gamme d'avantages différentiels correspond en fait à trois catégories d'implantation : dans des villes fortement industrialisées, dans des zones de desserrement, dans des zones de décentralisation.

2° *Les zones industrielles.* Il ne suffit pas d'accorder des avantages financiers à un taux plus élevé pour décider un industriel à s'installer hors des grandes villes ; encore faut-il qu'il trouve un environnement convenable. Dans ce but un statut spécial a été accordé à certaines zones industrielles. Quatre situations peuvent être distinguées cet égard :

a. *Les zones de desserrement.* Elles ont pour but d'offrir aux entreprises nouvelles, qui ont besoin d'un contexte industriel important, les avantages de la proximité d'une grande ville, sans les inconvénients d'un périmètre saturé. Ces zones font l'objet d'un plan d'équipement particulier et sont dites « zones d'aménagement coordonné ». C'est le cas de Rouïba et de Blida pour la région d'Alger, de Sainte-Barbe-du-Tlélat à proximité d'Oran, de Duzerville dans la banlieue de Bone, et du Kroubs dans les environs de Constantine.

b. *Les zones suburbaines d'industrialisation* intéressent, outre les grandes villes ci-dessus, celles qui présentent dès maintenant de bonnes possibilités d'implantation et qui possèdent déjà des activités industrielles : Philippeville, Relizane, Perrégaux, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Tlemcen par exemple.

c. *Les zones de décentralisation* qui appartiennent à deux groupes :

— trois zones d'industrialisation décentralisée : Tizi-Ouzou, Bougie, Béni-Saf ;

— une quinzaine de centres de préindustrialisation au nombre desquels figurent : Souk-Ahras, Guelma, Batna, Djidjelli, Sétif, Bouïra, Médéa, Affreville, Orléansville, Mascara, Tiaret, Saïda, Aïn-Témouchent, Marnia.

Ces villes — soit parce qu'elles ont été délaissées, soit parce qu'elles sont situées au cœur de régions à population très dense — méritent une attention particulière et bénéficieront du concours d'une société spécialisée la « Société pour l'équipement des zones d'industrialisation décentralisée ».

d. *Enfin des foyers de développement artisanal :* une cinquantaine de localités, actuellement moins aptes à un véritable développement industriel, peuvent être le centre d'activités artisanales diverses.

B. — EXTENSION URBAINE ET HABITAT

Il n'est pas de décentralisation concevable sans offrir aux activités nouvelles des possibilités d'installation matérielle, et tout particulièrement la certitude de loger leurs cadres et leur personnel. L'*équipement rationnel de villes secondaires est un des moyens les plus efficaces de décentralisation économique.*

Pour les villes appelées à participer au développement industriel les plans d'extension seront revus afin que leur croissance puisse échapper à la spéculation foncière et aux inconvénients ultérieurs de prévisions trop étroites. Il est moins coûteux de construire des agglomérations nouvelles bien conçues à l'origine que de remodeler des villes qui ont poussé trop vite, en retard sur leur temps.

Le programme d'habitat urbain est établi en tenant compte de trois impératifs : faire face aux besoins nouveaux et rattraper une partie du retard imputable à une croissance trop rapide des villes depuis dix ans ; décentraliser la construction pour obéir aux directives de l'aménagement général du territoire ; donner une large place à l'habitat populaire.

Le nombre de logements à lancer dans la période quinquennale a été fixé à 210.000 dans les agglomérations urbaines ; le rythme de la construction passerait en cinq ans au coefficient 2,75 (22.000 logements lancés en 1959 et 61.000 en 1963). La répartition de ces logements selon les catégories marque la volonté de réaliser au moindre coût un habitat correspondant à la gamme des besoins :

— 14.000 logements des catégories supérieures ; coût unitaire 50.000 à 70.000 N.F.,

— 62.000 logements « H.L.M. ou logecos » ; coût unitaire moyen 32.000 N.F.,

— 71.000 logements du type « million » ; coût unitaire moyen 13.000 N.F.,

— 63.000 logements du type « semi urbain » ; coût unitaire 7.000 N.F.

La demande dès maintenant solvable est suffisante pour justifier une rapide accélération de la construction. Celle-ci répond à la fois à un besoin social urgent et à une nécessité économique. Pour réaliser cette accélération sans qu'en résulte une hausse des prix de la construction, il est nécessaire que ce plan fasse l'objet, pour la plus grande part, de programmes pluriannuels assurés à l'avance d'un financement régulier et de la disposition des terrains propres à la construction d'ensembles importants dotés de tous les équipements complémentaires.

CHAPITRE TROISIEME

L'UNION A LA FRANCE ET L'APPUI FRANÇAIS AU DEVELOPPEMENT ALGERIEN

Presque toujours — sinon toujours — dans le passé, les pays qui ont entrepris leur métamorphose industrielle ont commencé par s'enfermer dans des barrières douanières. Depuis la crise mondiale de 1930 la protection par le contrôle des changes a souvent été superposée à la protection douanière et celle-ci a parfois utilisé l'arme du contingent en plus de l'arme traditionnelle que constituait le tarif.

Les exigences du développement de l'Algérie, et spécialement celles que lui impose sa démographie, conduisent à prévoir une extension très rapide de son économie industrielle. Il était inévitable, en ces conditions, de poser la *question de la protection des industries naissantes, et même de la constitution de l'Algérie en un espace économique fermé,* dont le marché serait systématiquement réservé à sa propre industrie.

La question se pose pour l'Algérie en des termes très particuliers : elle est partie intégrante de la zone franc et appartient à l'espace douanier français, avec la Métropole et les départements d'Outre-Mer. Elle est d'autre part incluse dans le Marché commun européen des six, et le Traité de Rome la soumet au même régime que le territoire métropolitain, avec ses avantages et ses servitudes, en ce qui concerne les échanges commerciaux.

Du point de vue juridique la réponse est donc très nette. L'Algérie ne pourrait adopter la protection douanière comme système général d'aide aux industries sans renoncer à son inclusion dans l'espace douanier français et sans remettre en cause sa participation au marché commun européen. Elle pourrait cependant, à titre exceptionnel et temporaire, invoquer les dispositions de l'« Accord général sur les tarifs douaniers et le com-

merce » ou celles du Traité de Rome relatives au sous-développement, au sous-emploi, au déficit chronique du commerce extérieur ; car ces clauses, qui autorisent des dérogations aux règles générales de concurrence, s'appliquent de façon manifeste à la situation de l'Algérie.

Il serait d'ailleurs anormal de se fonder sur des arguments exclusivement juridiques pour écarter la protection si celle-ci apparaissait le seul moyen d'assurer le développement de l'Algérie, et tout particulièrement l'expansion industrielle.

Du point de vue économique le souci de favoriser la création d'entreprises industrielles en leur réservant le marché intérieur ne peut être isolé des autres conditions du développement général. L'industrie algérienne possède aussi, grâce notamment au gaz naturel, une vocation exportatrice ; l'agriculture algérienne doit de son côté exporter ses vins, ses fruits, ses primeurs. L'Algérie a besoin de trouver à l'extérieur un débouché pour ses excédents de main-d'œuvre. Enfin son développement exige des capitaux extérieurs et la liberté des transferts financiers est une garantie qui en facilite grandement l'investissement.

Sans être absolument indissociables, tous ces aspects du statut économique de l'Algérie sont néanmoins liés, parfois très étroitement, et doivent faire l'objet d'un examen d'ensemble ; il portera successivement sur les échanges de marchandises, les mouvements de capitaux, les mouvements de personnes.

I. — LES ECHANGES DE MARCHANDISES : LE DEVELOPPEMENT SANS PROTECTIONNISME DOUANIER

Il n'est pas douteux qu'à court terme la protection douanière serait de nature à accélérer certaines créations industrielles, à condition toutefois que les taux adoptés aient un caractère nettement prohibitif. Mais, sans méconnaître ses avantages dans certains cas précis, le système de la protection présente pour l'ensemble trop de risques à court et à long terme ; il ne faut pas, d'autre part, lui accorder une efficacité et une portée absolues ; enfin d'autres systèmes d'encouragement sont possibles, et dans le cas de l'Algérie, la balance de leurs avantages et de leurs inconvénients est plus favorable que celle du protectionnisme douanier.

A. — *Les risques de la protection.* Certains inconvénients de la protection sont sensibles à court terme ; peut-être ne suffi-

raient-ils pas à écarter la protection comme fondement de l'aide a l'industrialisation, si d'autres risques à long terme n'apparaissaient plus sérieux encore :

— *le risque de hausse des prix* dans les secteurs protégés n'est pas à proprement parler un risque, c'est une certitude ; et comme la protection viserait surtout les industries de biens de consommation, ses effets ne manqueraient pas de toucher de proche en proche le coût de la vie, les salaires et les autres prix ; la protection, si elle s'étendait à un assez grand nombre d'industries constituerait donc un frein au développement dans d'autres secteurs, spécialement dans les secteurs d'exportation où les prix sont dictés par le marché extérieur et la concurrence ;

— *la contagion de la protection*, et la pérennisation de mesures présentées au départ comme provisoires, sont illustrées par suffisamment d'exemples historiques pour qu'on y réfléchisse ; la contagion s'exerce, comme il a été dit plus haut, par l'intermédiaire des prix ; elle crée de plus un climat psychologique défavorable à l'expansion, dans la mesure où s'ouvre un débat permanent entre les Pouvoirs publics et les industriels ou les syndicats ouvriers, tentés de se faire accorder une protection pour élever les prix de vente ou les salaires ;

— *La stagnation technique* est également l'un des écueils de la protection systématique ; couvertes par les barrières douanières, les entreprises ont tendance à ne s'intéresser qu'au marché intérieur ; protégées de l'aiguillon de la concurrence extérieure, elles peuvent se dispenser d'améliorer leur productivité technique ou leur efficience commerciale ; la protection appelle l'entente entre producteurs et s'achève dans la routine ; dans un pays où la croissance démographique exige le dynamisme, la concurrence est pour les entreprises une « règle d'hygiène » indispensable ;

— *Les perspectives à long terme* de l'économie algérienne montrent que l'industrie doit y jouer un rôle de plus en plus important ; l'expansion industrielle imposera des importations croissantes de matières premières ou de demi-produits que l'Algérie ne possèdera pas, ou de machines qu'elle ne sera pas en état de fabriquer ; ses consommations alimentaires devront également être en partie assurées par l'importation ; en échange elle devra exporter, et l'agriculture ou les industries de base ne suffiront pas à lui fournir les moyens de paiement nécessaires ; les industries tournées principalement vers la consommation intérieure devront elles aussi faire un

effort d'exportation incompatible avec la psychologie d'industriels trop confortablement protégés ; le commerce extérieur tiendra toujours une place très large dans l'économie algérienne, en raison du rapport défavorable qui existe, c'est un fait, entre ses ressources naturelles et le nombre croissant de sa population ; ce n'est pas une optique à courte vue qui pourrait donner une solution à des problèmes qu'il est nécessaire de poser à long terme ;

— contrainte, par sa population croissante, de se transformer en pays moderne et de s'insérer dans un espace économique plus large, *l'Algérie ne peut concevoir son développement à contre courant* des tendances actuelles à la libéralisation des échanges, sous peine de créer une économie artificielle condamnée à se recroqueviller sur elle-même, et qui éprouverait une difficulté de plus en plus grande à affronter la concurrence.

B. — *La portée limitée de la protection comme arme du développement.* Dans l'immédiat la protection pourrait, sous les réserves très sérieuses qui viennent d'être exprimées, faciliter le développement de certaines industries. Mais il ne faut pas en exagérer la portée :

— *la protection ne vaut qu'à l'égard du marché intérieur* ; elle est évidemment sans portée pour les industries d'exportation, ainsi que pour les industries qui ne disposent pas encore d'un marché intérieur suffisant ;

— *elle crée une incitation, non une contrainte* ; les conditions de concurrence sont certainement un des éléments qui peuvent décider de la création d'entreprises nouvelles ; mais ce ne sont pas les seules ; les désagréments ou les risques de l'installation dans un pays neuf entrent en ligne de compte dans l'appréciation des industriels, et qu'on le veuille ou non cette appréciation est subjective ; la protection peut être mathématiquement suffisante mais psychologiquement inopérante ; nombre de pays neufs en ont fait l'expérience et ont dû ajouter à la protection d'autres formes d'encouragements, jusqu'à aboutir en fin de compte à un résultat négatif du point de vue de l'économie générale ;

— *la protection absolue appelle la rétorsion* ; inévitablement la protection crée, avec les fournisseurs extérieurs, un climat d'hostilité ; il convient d'en mesurer par avance les conséquences et à cet égard un système d'aide, ouvrant une coopération non discriminatoire, est plus favorable qu'un système de protection qui risque de susciter la guerre des prix,

le dumping avec des défenses d'application toujours difficile, et finalement des mesures de rétorsion relevant de la puissance publique ; on imagine mal d'autre part que l'on puisse trouver des débouchés extérieurs, qu'il sera nécessaire d'élargir d'année en année, tout en appliquant en sens inverse une politique résolument restrictive ; sans que la réciprocité puisse être une règle stricte dans les échanges entre un pays en voie de développement et les pays industriels, la protection ne peut être tout à fait unilatérale.

Pour *toutes ces raisons le protectionnisme, comme philosophie générale du développement, risque d'être non seulement partiellement inopérant, mais dangereux pour l'Algérie.* Dans un pays capable de vivre en autarcie plus ou moins complète, il en serait peut-être autrement ; mais *irrémédiablement « condamnée » par l'exiguité de ses ressources naturelles, comparée à la surabondance de sa population, à devenir de plus en plus un atelier de transformation, l'Algérie ne peut réussir à long terme son développement qu'ouverte sur le marché extérieur.* C'est pourquoi l'on a choisi comme arme de l'industrialisation les aides financières et fiscales de caractère temporaire et dégressif.

Le *rejet de la protection comme fondement du développement industriel ne doit cependant pas être interprété comme une position de principe* qui refuserait, quoi qu'il arrive, de se rendre à l'évidence. Dans l'éventualité d'une concurrence déloyale ou incompréhensive des nécessités du progrès industriel de l'Algérie, peut-être faudra-t-il envisager le recours à la protection dans des cas limités. Il est bien précisé d'autre part que la liberté complète des échanges n'est pas universelle : elle s'entend pour l'immédiat dans le cadre de l'unité douanière française, pour le futur dans le cadre du désarmement douanier de l'Europe des Six, ou des accords que celle-ci pourrait conclure avec d'autres pays de structure économique analogue ou assurant à leur main-d'œuvre industrielle un niveau de vie comparable.

II. — LES MOUVEMENTS DE CAPITAUX : L'APPORT FINANCIER DE LA FRANCE

L'appartenance de l'Algérie à la zone franc la place dans une situation très différente de pays sous-développés indépendants, soumis aux risques de change dans leurs échanges avec leurs fournisseurs et clients, et contraints de porter une attention permanente — et qui constitue un frein économique — à l'équilibre de leur balance des comptes.

Même si deux instituts d'émission distincts opèrent dans la Métropole d'une part, en Algérie et au Sahara d'autre part, la convertibilité des billets s'effectue à parité et sans limitation, et la liberté des transferts est totale.

Ce régime a subi le reproche de faciliter l'évasion de capitaux et de priver l'Algérie d'épargnes nées sur son sol ; il a même parfois été représenté comme un des obstacles à la réalisation du Plan. Toute liberté a ses avantages et ses inconvénients, c'est sur la balance des uns et des autres qu'il convient de porter un jugement, et non sur un inconvénient isolé de son contexte.

Le premier point à souligner est que, lorsque le reproche ci-dessus a été formulé, presque toujours une confusion s'est glissée dans l'interprétation des chiffres : un compte de soldes formé d'éléments multiples a été confondu avec l'évasion de capitaux, alors que cette dernière ne constitue qu'une part mineure du compte total.

Il faut souligner en second lieu que les épargnes qui sortent sont en partie alimentées par des dépenses publiques métropolitaines ; c'est le cas des épargnes sur les soldes militaires, par exemple, qui jouent à l'heure actuelle un rôle important dans ces sorties. Une autre part est constituée par le service des emprunts publics ou privés contractés antérieurement dans la Métropole. Une troisième part résulte de souscriptions à des emprunts émis sur le marché de Paris, même s'ils sont destinés à financer des investissements publics ou privés en Algérie.

Après déduction de ces sorties et opérations analogues tout aussi normales, il subsiste des sorties de capitaux dont l'origine est autre.

Leur explication doit être principalement cherchée dans le fonctionnement du marché financier. En fait les offres et les demandes de capitaux de la zone franc sont centralisées sur un marché unique, en l'occurence le marché de Paris, qui redistribue les ressources. *Si des épargnes algériennes alimentent le marché de Paris, celui-ci assure la couverture des investissements industriels ou immobiliers algériens,* soit directement, soit par l'entremise de maisons mères métropolitaines, ainsi que la couverture des emprunts publics de l'Algérie.

La balance des opérations peut changer de sens selon les périodes : c'est avant tout fonction des occasions d'investissement qui s'offrent en Algérie. Il est certain que le développement économique retiendra sur place les épargnes locales, et accroîtra en outre le placement en Algérie d'épargnes métropolitaines. Les recherches pétrolières ont montré l'ampleur que

peut prendre le mouvement lorsque se présentent des occasions d'investir.

Il faut reconnaître d'autre part que, dans le moment présent, les entreprises algériennes font peu appel à l'épargne publique, Elles sont pour la plupart soit des affaires de famille, soit des filiales d'entreprises métropolitaines : dans les deux cas elles s'ouvrent rarement aux capitaux extérieurs et n'ont pas une notoriété et une dimension telles qu'elles puissent procéder à des cmissions publiques. L'expansion industrielle et la création de grandes industries modifieront progressivement cette situation mais, sans attendre, une *éducation est à entreprendre pour pousser les entreprises à s'ouvrir à des participants nouveaux, et pour habituer les épargnants algériens à s'intéresser aux entreprises locales.* Un marché financier algérien pourrait alors se constituer et serait un élément très important pour la mobilisation de l'épargne locale.

De toute façon, le financement du plan suppose un apport considérable de capitaux extérieurs, publics ou privés, dont la grande majorité proviendra de la Métropole. La liberté des transferts est une garantie d'importance capitale pour que ce mouvement se réalise comme prévu. *Ce serait aller à l'encontre du but que de chercher à bloquer en Algérie les épargnes algériennes ; il s'agit seulement de les inciter à s'orienter davantage vers les emplois publics ou privés les plus utiles.*

Un pays qui accélère son développement est en permanence menacé soit par le risque d'inflation, soit par le risque de tarissement des moyens de paiement extérieurs. Le régime de l'Algérie et son insertion complète dans le système français la mettent à l'abri de ces deux risques. L'histoire a montré que, selon les époques, l'Algérie — Institut d'émission ou Trésor — s'est trouvée créditrice ou débitrice vis-à-vis de la Métropole : tôt ou tard les mouvements s'inversent, l'équilibre se rétablit, et les tensions financières qui peuvent se manifester en Algérie, dans l'un ou l'autre sens, se fondent dans le vase d'expansion que constitue la Métropole à cet égard. Sans doute ne pourrait-on envisager que le déséquilibre se maintienne de longues années dans le même sens et ne s'aggrave sans limite : cette situation ne s'est jamais produite jusqu'à maintenant. D'autre part l'Institut d'émission et le Trésor algérien possèdent au début du plan des avoirs dans la Métropole qui apportent une appréciable sécurité.

L'aide financière de la France pour l'équipement de l'Algérie, la part des redevances pétrolières acquise à celle-ci et qui s'accroîtra avec l'extension de la production, les dépenses pu-

bliques civiles ou militaires que le budget métropolitain effectue en Algérie, sont autant de facteurs assurant à l'Algérie la couverture des moyens de paiement extérieurs que nécessite son développement.

Grâce à son statut financier qui la lie très étroitement à la France l'Algérie n'a pas à redouter les difficultés qui assaillent les pays en voie de développement possédant leur monnaie propre et enfermés plus ou moins hermétiquement dans leurs frontières douanières et financières. C'est une garantie de première importance pour la bonne exécution du plan, et aussi pour les investissements privés appelés à coopérer au développement de l'Algérie.

III. — LA CIRCULATION DES PERSONNES : LES MIGRATIONS DANS LES DEUX SENS

Le plan prévoit des mouvements de personnes dans les deux sens à travers la Méditerranée :

— *cadres ou techniciens qui viendront créer l'armature de l'industrie algérienne*, et dans une moindre part des autres activités, ainsi que celle des administrations techniques ;

— *travailleurs algériens qui rejoindront leurs camarades vivant dans la Métropole* ou, pour une fraction faible, dans d'autres pays du marché commun (1).

---

(1) L'emploi d'ouvriers algériens dans les usines ou chantiers de la Métropole a pour l'Algérie une importance considérable. Il est nécessaire de la chiffrer pour bien apprécier son caractère vraiment « vital ».

A l'heure actuelle près de 300.000 algériens vivent dans la Métropole, où environ 15.000 d'entre eux sont installés avec leur famille. Sur ce nombre on estime que 200.000 reçoivent un salaire régulier grâce à un emploi permanent ; les autres vivent d'activités indépendantes (hôteliers ou cafetiers, marchands ambulants...) ou d'emplois discontinus ou occasionnels. En y incluant les familles le nombre d'Algériens vivant en France varie entre 350.000 et 400.000 personnes.

Les revenus dont bénéficient les familles restées en Algérie — mandats expédiés par les travailleurs, allocations familiales payées aux familles — représentent 35 à 40 milliards d'anciens francs. Plus d'un million de personnes vivent en Algérie, totalement ou partiellement, grâce au travail des algériens en France.

Ces ressources ont même une importance beaucoup plus grande pour les régions de forte émigration vers la Métropole, les Kabylies par exemple.

Pour le département de Grande Kabylie les transferts de salaires et les allocations correspondantes représentent près de la moitié des moyens de vie ; la proportion est même de l'ordre des deux tiers dans l'arrondissement d'Azazga. En Petite Kabylie (limites du département de Bougie dans le découpage administratif du 17 mars 1958) la proportion est un peu moins élevée : 30 %. Pour l'ensemble de la population kabyle — le cinquième de la population musulmane — le travail en France apporte 40 % du revenu total.

Sous réserve des dispositions temporaires appliquées pour des raisons de sécurité, le mouvement des personnes est libre entre l'Algérie et la Métropole.

Bien que le régime de la circulation des personnes ne soit pas lié nécessairement à celui des mouvements de marchandises, il est impossible de les dissocier complètement : il serait dificilement concevable que l'Algérie impose systématiquement des prohibitions d'entrée aux marchandises tandis qu'elle revendiquerait la libre entrée des travailleurs dans la Métropole. Le même degré de fluidité s'impose dans les deux cas et les entorses à ce principe ne pourraient être que temporaires et limitées.

De la même façon, le traité de Rome a prévu des clauses sur la circulation des personnes et le droit d'établissement, parallèlement aux dispositions relatives à la circulation des marchandises, avec des délais et une ouverture progressive dans les deux cas. Toutefois des modalités particulières doivent être arrêtées en ce qui concerne la main-d'œuvre algérienne, et il serait illogique que la concordance soit moins nette, à son égard, avec la libéralisation progressive des échanges qui est d'emblée applicable à l'Algérie et y est effectivement appliquée.

⁂

Cent trente ans d'union économique ont tissé, entre les deux rives de la Méditerranée, des liens si étroits que la symbiose est plus grande entre l'économie de la France et le secteur moderne de l'Algérie qu'entre ce dernier et l'économie du bled algérien.

La tâche passionnante de tirer du sous-développement les régions arriérées de l'Algérie, et ceci en intégrant totalement le poids de la croissance démographique du pays, ne peut être que l'œuvre commune de la France et de l'Algérie évoluée.

Cette tâche, les travaux des Commissions du Plan de Constantine — après le premier effort d'analyse fait par les auteurs des Perspectives décennales —, ont permis de la définir d'une manière très précise dans ses dimensions, dans ses orientations et dans ses méthodes.

Au terme de l'élaboration du Plan, deux conclusions s'imposent, évidentes. Les Algériens seuls ne peuvent résoudre leur problème, à moins de sacrifier une ou deux générations, et encore sans certitude de résultat. C'est la première conclusion ; la seconde est que seule la France peut leur apporter à temps et avec l'ampleur nécessaire l'appui qui leur est indispensable pour atteindre l'objectif.

Cet appui de la France, qui a des formes anciennes, mais qui s'est développé à une échelle sans cesse croissante depuis 1949, se manifeste de multiples façons :

— *appui d'un vaste marché avec ses prolongements européens :*

  — pour écouler les excédents de l'agriculture algérienne,

  — pour absorber l'énergie nouvelle sortie du Sahara, qui laissera à l'Algérie de substantiels moyens de financement pour ses propres investissements,

  — et pour asseoir de grandes industries de base, nécessairement exportatrices, qui utiliseront le gaz du Sahara ;

— *appui d'une offre généreuse d'emplois pour les travailleurs algériens*, qui, certes, sont utiles à l'économie française mais qui sont surtout indispensables à l'économie algérienne en surabondance chronique de main-d'œuvre pour des années ;

— *appui donné par les cadres d'ingénieurs, de techniciens, de maîtrise* qui vont passer la Méditerranée pour lancer la seconde révolution industrielle de l'Algérie, en attendant que le pays ait formé assez d'algériens aptes à remplir les postes et les emplois de l'industrie moderne ;

— *appui donné par les administrateurs, les instituteurs, les instructeurs, les professeurs, les formateurs de tous ordres*, — là encore, en attendant le relais par les algériens eux-mêmes —, sans lesquels l'immense soif de savoir qui soulève les habitants de ce pays ne pourrait être satisfaite qu'avec des années et des années de retard ;

— *appui fourni enfin par l'aide financière de la France*, sous tant de formes :

  — fonds publics du budget de l'Etat, qui paie plus de 10 % des dépenses ordinaires de l'Algérie et finance directement près du tiers des investissements faits en Algérie,

  — fonds semi-publics, en provenance des instituts français de crédit,

  — fonds de l'épargne française, mobilisés en bourse de Paris, ou fonds des entreprises métropolitaines qui alimentent leurs établissements en Algérie.

A l'heure actuelle, plus des deux tiers des investissements réalisés en Algérie sont financés directement ou indirectement par la France.

Cet effort reste cependant *à la mesure de la France :* il n'atteint pas et ne dépassera pas dans l'avenir 10 % des investis-

sements financés par le budget de l'Etat. Ce n'est pas le moindre mérite des travaux du Plan d'avoir ainsi permis de préciser les limites exactes de l'effort à faire, alors que les perspectives de la démographie algérienne effrayaient en France tant de gens qui redoutaient d'avoir à supporter un fardeau qu'ils estimaient, faute de mesure, insupportable.

Mais si important soit-il, si décisif soit-il, l'appui de la France n'en demeure pas moins seulement un appui. C'est dire que sans la participation active des algériens, — de tous les algériens, européens et musulmans, — le développement de l'Algérie ne pourrait véritablement s'opérer. L'ambition du Plan de Constantine, il faut le répéter, n'est pas d'accroître les revenus d'une Algérie assistée, mais de faire de l'Algérie un pays moderne, moderne pour tous ses habitants, grâce à tous ses habitants, vivant dans toutes ses parties, de la côte aux confins sahariens, en symbiose avec la France.

CHAPITRE QUATRIEME

LE POINT D'ARRIVEE DU PREMIER PLAN DE CONSTANTINE : L'ECONOMIE DE L'ALGERIE EN 1964

A l'issue du plan de Constantine, l'Algérie sera en mesure de donner à des habitants plus nombreux un niveau de vie plus élevé. L'existence de deux secteurs économiques distincts, la priorité donnée à l'amélioration des revenus les plus bas, rendent les chiffres globaux peu représentatifs de la portée sociale et humaine du plan. Ils permettent cependant de mesurer l'accroissement des dimensions de l'ensemble de l'économie algérienne au cours des cinq années du plan. Tous les chiffres cités ci-après ne fixent que des ordres de grandeur.

Entre 1959 *et* 1964, *les revenus globaux des ménages passeront de* 1.000 *à* 1.500 *milliards d'anciens francs, marquant une progression de* 50 %. La consommation privée augmentera suivant un taux analogue, de 800 à 1.200 milliards d'anciens francs (1).

La progression moyenne du revenu individuel ne peut être estimée, à partir des chiffres relatifs au revenu d'ensemble, que compte tenu de la progression démographique ; or, l'augmentation annuelle de la population peut être estimée à 2,5 % par an, compte tenu de l'immigration nécessaire de cadres originaires de Métropole.

Il ressort donc une *amélioration moyenne du revenu moyen individuel de* 6 % *par an, soit* 34 % *en* 5 *ans.*

---

(1) Il s'agit de revenu et de consommation civils. En incluant les militaires d'origine non algérienne, ces chiffres passent respectivement de 1.150 à 1.600 milliards de francs pour le revenu, et 900 à 1.300 milliards en ce qui concerne la consommation.

REVENU INDIVIDUEL ET REVENU GLOBAL			
	Taux annuels d'augmentation	Indices	
		en 1959	en 1964
Revenu individuel	5,5 à 6 %	100	131-134
Population	2,5 %	100	113
Revenu global	8 à 8,5 %	100	147-150

Ces taux de progression sont supérieurs à la fois à ceux de la France et à ceux des années précédentes en Algérie :

	Revenu global	Revenu individuel
France 1950-1959	4,5 %	4 %
Algérie 1950-1959	7 %	4,5 %
Algérie 1959-1964	8 %	5,5 %

Il serait absolument vain, cependant, de comparer en valeur absolue, le revenu individuel moyen en France (400.000 francs en 1958) et sa valeur statistique en Algérie (100.000 francs environ), et surtout de calculer à quel rythme s'effectue le rattrapage de l'un par l'autre.

Si le revenu individuel moyen est, en effet, représentatif dans un pays de structure économique homogène, comme la France, et indique le niveau autour duquel se situe la majorité des revenus réels, il n'en est pas de même dans un pays d'économie dualiste comme l'Algérie : la zone des revenus à 100.000 francs ne représente pas un lieu de convergence de l'éventail des revenus.

L'étalon monétaire est d'ailleurs un mauvais instrument de mesure entre des situations radicalement différentes, spécialement lorsqu'il s'agit d'intégrer dans la comparaison des milieux sociaux qui échappent largement au circuit économique et pour lesquels l'autarcie familiale ou le troc local constituent encore une part souvent majoritaire des moyens de vie.

Néanmoins la répartition des ressources sera en fin de période plus équitable qu'elle ne l'est actuellement. Le monde rural profitera pleinement de l'accroissement prévu de la production agricole, l'excédent de population devant s'orienter vers les activités industrielles, les services et les travaux publics.

Les 400.000 emplois qui seront créés dans ces secteurs permettront à la fois de donner des salaires aux générations plus nombreuses qui arriveront à l'âge de travailler, et de résorber une partie du chômage urbain et du sous-emploi rural. Leur création profitera donc aux classes les plus déshéritées de la population et, pour plus de moitié, aux actuels habitants du bled.

Contrairement à ce qui a été constaté au cours de la période 1950-1958, *l'accroissement de la production intérieure brute sera plus rapide que celui des revenus ; exprimée en francs anciens, la production passera en effet :*

— de 1.100 *milliards de francs en* 1959 *à* 1.700 *milliards en* 1964, si l'on exclut le pétrole, soit une augmentation de 68 % ;

— de 1.110 milliards de francs en 1959, à 1.950 milliards en 1964 si l'on inclut le secteur pétrolier, soit une augmentation de 76 % (1).

Le décalage entre les rythmes d'augmentation de la production intérieure brute et des revenus des ménages permettra de faire face au renforcement de l'encadrement administratif et technique — donc des dépenses publiques — et aux besoins de l'équipement public et privé grâce aux excédents des ressources locales.

Il rendra également possible une diminution du déficit commercial qui représentera en fin de période environ 20 % de la production intérieure brute contre plus de 30 % en 1959.

La structure de la production sera sensiblement modifiée : l'industrie aura accru son importance par rapport à l'agriculture et aux services.

---

(1) Il est aussi arbitraire d'inclure le pétrole, produit au Sahara, que de l'exclure ; en effet, une part non négligeable de la « valeur ajoutée » par le secteur pétrolier se forme en Algérie où les sociétés ont leurs bases, où débouche un pipe, où le personnel saharien des sociétés effectue une part de ses achats ; de plus, l'Algérie bénéficie d'une part des redevances acquises à l'Etat ; enfin, elle détient une part importante du capital de l'une des principales sociétés productrices, la S.N. Repal. C'est pourquoi les deux séries de chiffres, avec et sans pétrole, sont indiquées.

COMPOSITION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

	1959		1964			
			sans pétrole		avec pétrole	
Agriculture.		26 %		18 %		16 %
Bâtiment et travaux publics. . . .	9 %	26 %	17 %	37 %	15 %	45 %
Industrie.	17 %		20 %		18 %	
Pétrole.		—		—	12 %	
Services		48 %		45 %		39 %
		100 %		100 %		100 %

DEUXIÈME PARTIE

VOIES ET MOYENS DU DEVELOPPEMENT

Dans la première partie de ce rapport général « Données et Orientations générales » a été caractérisée à grands traits l'évolution économique de l'Algérie au cours des années récentes.

Après la double chute de la crise mondiale de 1930, puis de la guerre, l'économie algérienne a repris sa marche en avant. Depuis 1950 le progrès global a été assez remarquable et, dans la course entre la population et la production, c'est pendant cette période la production qui l'a nettement emporté. Mais le progrès économique n'a pas touché également tous les secteurs techniques, toutes les régions ou zones géographiques, tous les milieux sociaux. Le décalage entre l'économie urbaine et l'économie traditionnelle du bled s'est accentué.

Les grandes villes de la côte — Alger et Oran particulièrement — et quelques zones privilégiées de l'intérieur, vivent vraiment au vingtième siècle. A l'opposé le bled n'a dans l'ensemble guère modifié les modes de production ou les habitudes de vie qui furent les siens depuis des siècles. *Mais ce qui pouvait passer pour une certaine forme de sagesse au temps où l'Algérie comptait quatre ou cinq millions d'habitants, n'est plus qu'une survivance anachronique dans un pays qui en compte dix aujourd'hui, en comptera entre douze et demi et treize dans dix ans, et risque de voir doubler sa population en trente ou quarante ans.*

Pour assurer du travail à tous dans l'avenir, l'économie algérienne doit changer de physionomie. *Le travail de la terre et la transformation des matières premières du sous-sol — même en y incluant les hydrocarbures sahariens — ne peuvent pas créer des emplois en nombre suffisant. Il serait mathématiquement impossible d'employer et de faire vivre décemment dans l'avenir la population de l'Algérie si les activités matériellement productives — qui sont la source de l'emploi et des moyens de vie — ne pouvaient compter sur un marché s'élargissant de façon continue.*

Au départ les investissements industriels, la construction de logements, les revenus pétroliers, les dépenses effectuées dans le bled pour amorcer sa modernisation, peuvent constituer l'aliment principal de la création d'emplois et de revenus.

Mais au fur et à mesure que le temps passera et que la population deviendra plus nombreuse, c'est une consommation par tête largement accrue qui soutiendra le développement économique, justifiera les investissements nouveaux, et en fin de compte provoquera la création d'emplois supplémentaires pour les jeunes générations que le travail de la terre ne pourra pas occuper.

Pour que l'élargissement du marché soit à la mesure de la demande d'emploi il est indispensable que toutes les couches de la population modifient leurs habitudes de vie et, pour certaines, leur conception de la vie :

— *les* **groupes les plus favorisés** *de façon à participer plus largement par leur épargne au développement de l'Algérie ;*

— *les* **groupes médians,** *souvent très attachés aux habitudes de vie méditerranéennes, afin de prendre le rythme de la civilisation industrielle et d'atteindre par là ses niveaux de consommation ;*

— *les* **groupes défavorisés** *en coopérant activement à l'effort que l'Etat entreprend à leur profit, et en préparant de leurs propres mains un avenir qui les conduira progressivement au niveau de vie méditerranéen ;*

— *parmi les défavorisés, nombre de ceux qui, après une formation technique, migreront vers l'usine brûleront même les étapes et passeront, presque sans transition, de la civilisation du douar à la civilisation industrielle.*

C'est là le ressort central du développement de l'Algérie : **seul l'accroissement général de la consommation permettra de créer un nombre suffisant d'emplois** *dans les années à venir,* **et cet accroissement de la consommation suppose, pour être vraiment à l'échelle, une transformation quasi générale des modes de vie et des habitudes de vie.**

Les grandes orientations à long terme ont été définies dans la première partie de ce rapport. La seconde doit étudier le rôle de chaque secteur dans cette action d'ensemble, définir pour chaque groupe d'activité **« les voies et les moyens du développement ».**

CHAPITRE PREMIER

LA FORMATION DES HOMMES

Les explications techniques du sous-développement, pour nombreuses et diverses qu'elles soient, n'atteignent pas le fond du problème : elles définissent ses formes, expriment ses conséquences, sans toucher ses causes profondes et universelles. Trop souvent les efforts financiers, les outils créés, les réalisations techniques ou sociales spectaculaires, ne dressent qu'une façade derrière laquelle le sort de la masse et sa condition humaine demeurent inchangés.

Pour briser le cercle du sous-développement, des moyens techniques et financiers puissants sont sans aucun doute nécessaires. *Mais seule la transformation de l'homme fera franchir le pas décisif et pourra donner au développement un caractère irréversible.*

Ce serait toutefois défigurer gravement le sens profond du plan de Constantine que de voir dans la transformation de l'homme un simple moyen du développement économique général, même si l'on reconnaît à ce moyen le rôle décisif. *La promotion humaine est la raison d'être du Plan de Constantine : le développement économique ne constitue pas une fin mais le moyen de donner un soubassement matériel solide à la transformation de la société algérienne.*

L'instruction elle-même ne constitue pas une fin en soi. Elle est le moyen d'édifier une société plus harmonieuse, mieux équilibrée, riche des capacités accrues de tous ses membres. Elle est pour l'individu le moyen de trouver sa juste place dans cette société, pour l'enfant la promesse d'y trouver un jour la sienne.

L'éducation par l'école et l'éducation par l'action doivent être conduites de front. Les responsabilités du maître dépassent celles qu'il assume vis à vis de ses propres élèves. De même dans tous les groupements sociaux, dans toutes les communautés, chacun de ceux qui les animent se doit de dépasser son rôle technique et d'aider dans la mesure de ses forces à la transformation de l'homme algérien : c'est là, à la fois, le but et la clé de la transformation matérielle de l'Algérie.

Section I. — JEUNESSE DE L'ALGERIE

L'Algérie n'est pas un pays neuf. Si l'on met à part le pétrole, que seuls les progrès scientifiques et les moyens modernes permettaient de découvrir et d'exploiter, on peut dire que les possibilités économiques sont depuis longtemps connues. Les souvenirs de l'époque romaine n'ont pas seulement une valeur historique : ses enseignements techniques méritent encore d'être médités en plein vingtième siècle.

A bien des points de vue l'Algérie est un vieux pays, et même à certains égards un pays usé : la déforestation, poursuivie depuis des siècles, a dans nombre de régions été aggravée par l'érosion, à laquelle ont contribué aussi bien le « dry farming » des exploitations céréalières modernes que l'extension abusive de la culture traditionnelle dans les zones sèches. Le régime des eaux, dans un pays mal arrosé, en a subi les conséquences. *L'Algérie n'est pas un pays à découvrir et à défricher, mais une terre à restaurer en même temps qu'on se prépare à franchir une nouvelle étape de sa mise en valeur.*

Sur cette vieille terre vit une population exceptionnellement jeune, en progression numérique accélérée. Démographiquement jeune, puisque la population musulmane se compose pour 53 % de « moins de vingt ans », l'Algérie est jeune aussi sur le plan intellectuel : la scolarisation en milieu musulman était inférieure à 20 % en 1950 ; elle est en 1959 d'environ 41 % et l'une des tâches essentielles du plan est de donner à une jeunesse chaque année plus nombreuse les écoles et les mouvements de jeunes qui la prépareront à ses tâches et à ses responsabilités d'hommes.

L'avenir serait fermé à l'Algérie — à la communauté européenne, comme aux communautés musulmanes, toutes indissociables du sort commun — si une grande œuvre d'éducation

n'ouvrait la voie au progrès économique et à la promotion sociale, c'est-à-dire à une société plus efficace et plus harmonieuse.

L'urgence de l'évolution à réaliser ne permet pas d'attendre la venue à l'âge d'homme des générations scolarisées : donner aux adultes les moyens de faire face à la vie est une nécessité de calendrier. C'est aussi une exigence mathématique dès que l'on recherche à chiffrer la production qu'il faudrait atteindre pour répondre aux besoins d'une population de dix millions d'habitants, s'accroissant en quatre ans d'un million supplémentaire, et qui risquerait de doubler en 25 ou 30 ans si la cadence actuelle se maintenait.

La charge du retard à combler s'alourdit de la surcharge démographique. Le poids de sa jeunesse grèvera le développement de l'Algérie dans les premières années. Mais cette jeunesse peut être aussi son espoir à plus long terme : c'est vraiment d'elle que dépendra dans dix ans ou dans quinze ans l'accession définitive de l'Algérie au rang des pays modernes. Elle sera l'une des toutes premières préoccupations du plan.

D'autre part, dans un pays qui ploie sous le poids d'une démographie surabondante — hors de proportion avec ses ressources naturelles, à l'inverse de l'Afrique Noire par exemple — *l'évolution féminine* doit elle aussi jouer un rôle déterminant. Les données sociologiques contraignent à aborder cette question avec beaucoup de prudence, tout en soulignant la nécessité d'accélérer la scolarisation des jeunes filles et de préparer sur d'autres bases que dans la société actuelle leur accession à la vie sociale.

D'un point de vue beaucoup plus général, l'influence des femmes peut être considérable, dans le bon comme dans le mauvais sens, sur l'évolution de l'Algérie et les perspectives à long terme :

— d'abord parce que la surnatalité constitue une surcharge très lourde, et il faut rappeler qu'elle est dûe pour une part à un nombre élevé d'enfants par famille, et pour une autre au mariage précoce des jeunes filles (on estime qu'en milieu rural les trois quarts d'entre elles sont mariées à vingt ans, et le dixième avant quinze ans) ;

— ensuite parce que le développement industriel repose assez largement sur la modification des habitudes de vie et de consommation ;

— enfin parce que l'éducation est donnée autant au foyer familial qu'à l'école et que le rôle de la mère est ici de première importance.

Quelques indications chiffrées caractérisent assez bien la faible place de la femme musulmane dans la vie extérieure :

— à la rentrée scolaire de 1958, la scolarisation atteignait à peine 20 % des petites filles musulmanes ; si la proportion était supérieure à 40 % dans les départements d'Alger et d'Oran, d'un quart dans celui de Tlemcen, elle était par contre inférieure à 10 % dans ceux de Sétif, de Batna, de Médéa, de Tizi-Ouzou et à peine supérieure dans ceux d'Orléansville, de Tiaret, de Constantine ; dans les deux tiers de l'Algérie la scolarisation n'atteignait donc qu'une fille sur dix ;

— la participation féminine est également dérisoire, en milieu musulman, dans les autres ordres d'enseignement : 4.000 dans les cours complémentaires et le second degré, 3.000 dans l'enseignement technique et professionnel, 300 dans l'enseignement supérieur en comptant les jeunes filles musulmanes dans les universités métropolitaines ;

— si on laisse de côté l'agriculture, l'emploi féminin musulman dans les autres secteurs recensait seulement 31.000 personnes, dont 25.000 dans les services domestiques, c'est-à-dire le tiers à peine de la population active féminine alors que l'élément musulman représente les neufs dixièmes de la population totale et les trois quarts de la population urbaine.

La rentrée de 1959 a déjà marqué des progrès sensibles dans l'enseignement du premier degré ; ils ne pourront se manifester qu'au cours des années prochaines dans les autres ordres d'enseignement. Toutefois, jeunes filles et femmes fréquentent, plus volontiers que les jeunes gens et les hommes, les centres sociaux où leur est dispensée une éducation de base.

L'importance du sous-emploi masculin interdit, dans la période proche, d'encourager systématiquement la participation féminine au travail industriel. Il est par contre, dans le secteur commercial et administratif, des postes spécifiquement féminins (1) vers lesquels seront dirigées les jeunes filles musul-

(1) Il est également de tradition dans la métropole que dans certaines industries (textile par exemple), la main-d'œuvre soit essentiellement féminine. Mais le partage entre main-d'œuvre masculine et main-d'œuvre féminine ne tient pas à des considérations techniques puisque, selon les pays, il s'effectue de manières très différentes. L'Algérie doit à cet égard adopter des solutions correspondant à sa propre situation et qui peuvent différer d'une région à l'autre.

manes, spécialement l'assistance sociale et médicale. D'autre part, les écoles ménagères seront développées, notamment dans le milieu rural, et l'enseignement primaire féminin fera une place plus large à cet aspect de la vie sociale.

L'évolution féminine est un domaine où l'on ne peut pas brusquer le mouvement : les lois sont vides de sens si le milieu n'est pas préparé à la transformation sociologique qu'elles annoncent. C'est donc une action psychologique qui s'impose, par l'école d'abord, puis par les mouvements féminins, dont le rôle est d'apprendre aux femmes à s'entr'aider pour mieux remplir le rôle social et familial qui leur est dévolu. C'est en ce sens que sera conduite cette action, qui est l'un des éléments fondamentaux de l'élargissement des perspectives d'amélioration économique et sociale.

Section II. — FORMATION DE MASSE

L'action d'éducation ne peut être une politique d'échantillons c'est toute l'Algérie qui doit évoluer, jouer efficacement son rôle et prendre sa part dans le progrès général. Mais les divers éléments de la population, régionaux ou sociaux, ne sont pas au même stade de l'évolution : les mêmes structures ou les mêmes méthodes d'éducation ne sont pas applicables partout de façon uniforme.

Ce qui importe, c'est premièrement de *donner à chacun les moyens intellectuels de mieux remplir sa tâche quotidienne* et d'améliorer ses conditions de vie là où il lui a été donné de vivre, c'est deuxièmement de *réserver à chacun des chances raisonnables de promotion et de permettre à chaque milieu de dégager en son sein ses propres élites.* L'école constitue le soubassement de cetie action, mais son rôle, et trop souvent son influence, sont limités dans le temps ; il est indispensable que l'action soit étendue et prolongée par le milieu lui-même, grâce à l'élite que l'école, les mouvements de jeunes, les coopératives agricoles, les groupements syndicaux, les municipalités, doivent dégager et former sans les déraciner.

C'est à la fois parce qu'il faut mener une action de masse et la prolonger bien au-delà de la scolarité proprement dite que le Rectorat d'Alger a été conduit à créer, à côté de l'école primaire du type métropolitain, une formule nouvelle : celle des « Centres sociaux éducatifs ». Ces centres ont pour tâche

première la désanalphabétisation des enfants et aussi des adultes — et la morphologie même de ce terme un peu barbare, avec sa double négation, en marque bien les limites — mais ils ont aussi un double rôle : celui de dégager de la masse une certaine proportion d'enfants plus doués qui seront orientés vers les cycles normaux d'enseignement, et celui de poursuivre au-delà de l'école, par les méthodes de l'éducation de base, la préparation plus concrète à la vie quotidienne des hommes et des femmes du milieu particulier auquel ils s'adressent.

Pour mesurer la dimension de l'œuvre à accomplir en ce domaine il importe d'abord de déterminer le *nombre d'enfants à scolariser,* c'est-à-dire les effectifs moyens de chaque classe d'âge entre 6 et 14 ans :

EFFECTIFS D'AGE SCOLAIRE

	Population totale (1)	Effectif moyen d'une classe d'âge	Nombre d'enfants de 6 à 14 ans
Fin 1959	10.300.000	250 à 260.000	environ 2.000.000
Fin de la 1re étape 1963.	11.500.000	280 à 290.000	» 2.300.000
Fin de la 2e étape 1966.	12.200.000	300 à 310.000	» 2.500.000

Une partie de ces élèves — fortement croissante — sera scolarisée par l'école primaire du type courant, dont les effectifs se sont déjà beaucoup accrus au cours des années dernières, passant de 350.000 à la rentrée de 1950-51 à près de 750.000 à la rentrée de 1959 et environ 900.000 à la rentrée d'octobre 1960 (2).

Les Centres sociaux éducatifs compléteront l'action de l'école primaire, soit en « débrouillant » des enfants qui ne suivent pas l'ensemble du cycle scolaire de huit années, soit en « rattrapant » des enfants qui ont passé l'âge normal de la scolarisation.

De son côté, le Service de la formation des jeunes en Algérie (S.F.J.A.), avec ses Centres de formation et ses Foyers de jeunes, effectuera un second rattrapage sur des jeunes de

(1) Ce chiffre inclut les algériens hors d'Algérie, c'est-à-dire pour la plupart en Métropole. Les européens sont également compris, à l'exclusion des militaires non originaires d'Algérie.

(2) Sans compter les 70.000 élèves des classes tenues par des militaires.

16 ans et plus. Son action, davantage orientée vers la préformation professionnelle, sera caractérisée dans la section traitant de cette matière.

I. — *L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE*

L'article 1er de l'ordonnance du 20 août 1958 prescrit : « En vue d'accélérer la scolarisation primaire élémentaire de la jeunesse en Algérie et d'affecter un local en propre à chaque classe, 1.800 postes nouveaux d'instituteurs seront créés et 2.025 locaux à usage de classe ainsi que les logements d'instituteurs correspondants seront construits au cours de chacune des huit prochaines années ».

En application de cette ordonnance le développement de l'enseignement du premier degré s'effectuera, dans l'enseignement public officiel, selon le rythme suivant :

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

	Rentrée 1958-59	Rentrée 1963-64	Rentrée 1966-67
Nombre de maîtres	15.100	24.100	29.500
Nombre de classes	11.300	21.500	27.500
Nombre d'élèves (total)	612.000	1.100.000	1.400.000
Nombre d'élèves commençant leur scolarisation	77.000	140.000	180.000

A la rentrée de 1959-60 les effectifs de l'école primaire étaient les suivants : 722.000 dans l'enseignement public officiel, 25.000 dans les écoles privées, un peu plus de 70.000 dans les classes ouvertes par l'armée. En regard le nombre des enfants scolarisables de 6 à 14 ans était voisin de deux millions, ce qui donne un taux de scolarisation moyen de 41 %.

Le pourcentage d'enfants scolarisés varie profondément selon les départements :

— Alger et Oran se situent entre 70 et 75 % ;
— Tlemcen, Bône, Mostaganem entre 30 et 40 % ;
— Constantine, Orléansville, Tiaret, Sétif entre 25 et 30 % ;
— Batna, Tizi-Ouzou, Médéa entre 15 et 20 %.

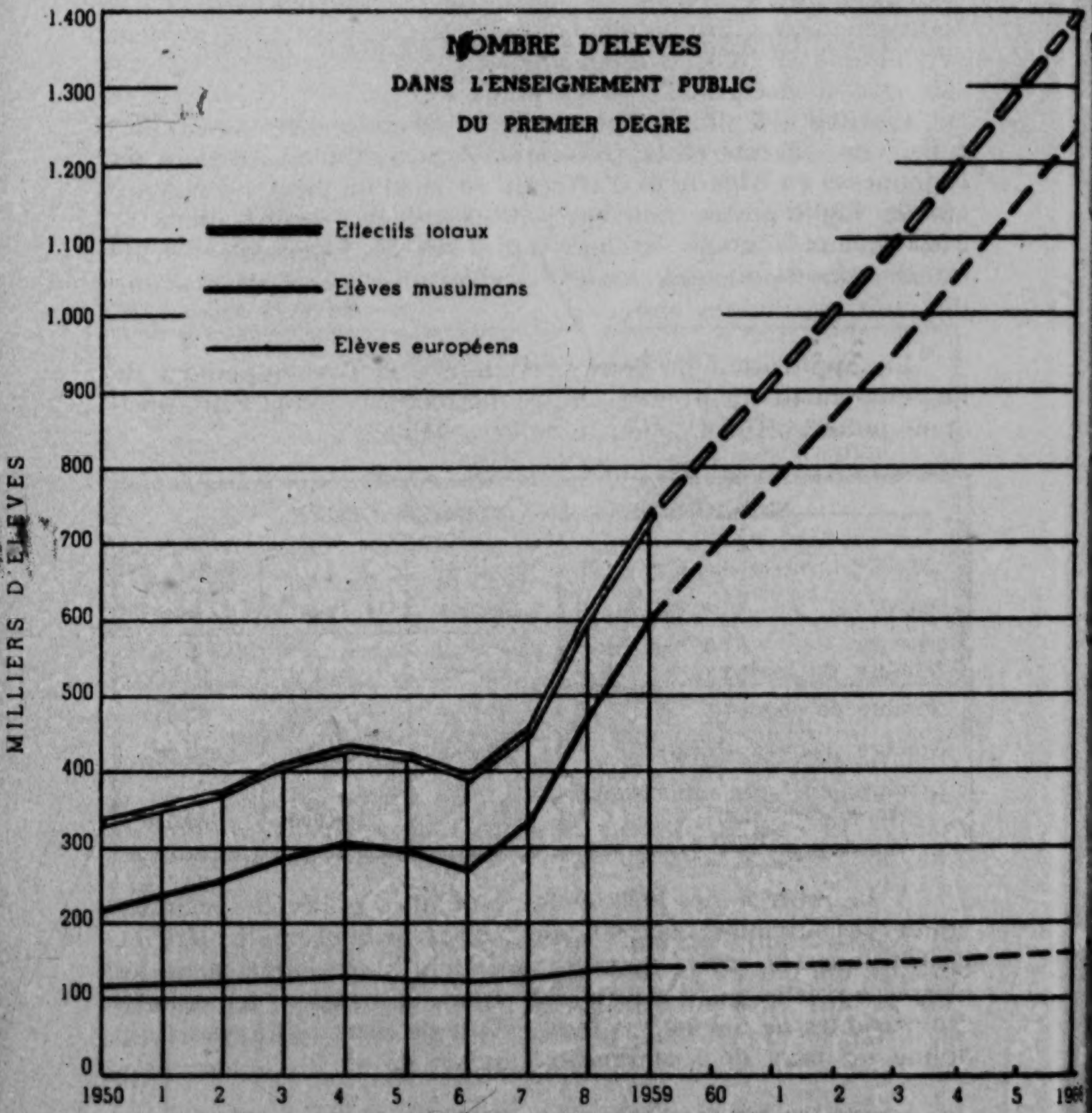

1. Ces chiffres ne comprennent ni les écoles privées (20.000 élèves en quasi totalité européens) ni les classes tenues dans le bled par de jeunes militaires (70.000 élèves en quasi totalité musulmans), ni les centres sociaux éducatifs.
2. La chute en 1955-56 résulte de la grève scolaire et de la destruction d'écoles rurales ; dès la rentrée de 1958 les effectifs scolaires se situaient dans la courbe normale de l'évolution.

SCOLARISATION

dans l'enseignement public du premier degré

ANNEE SCOLAIRE 1959-1960

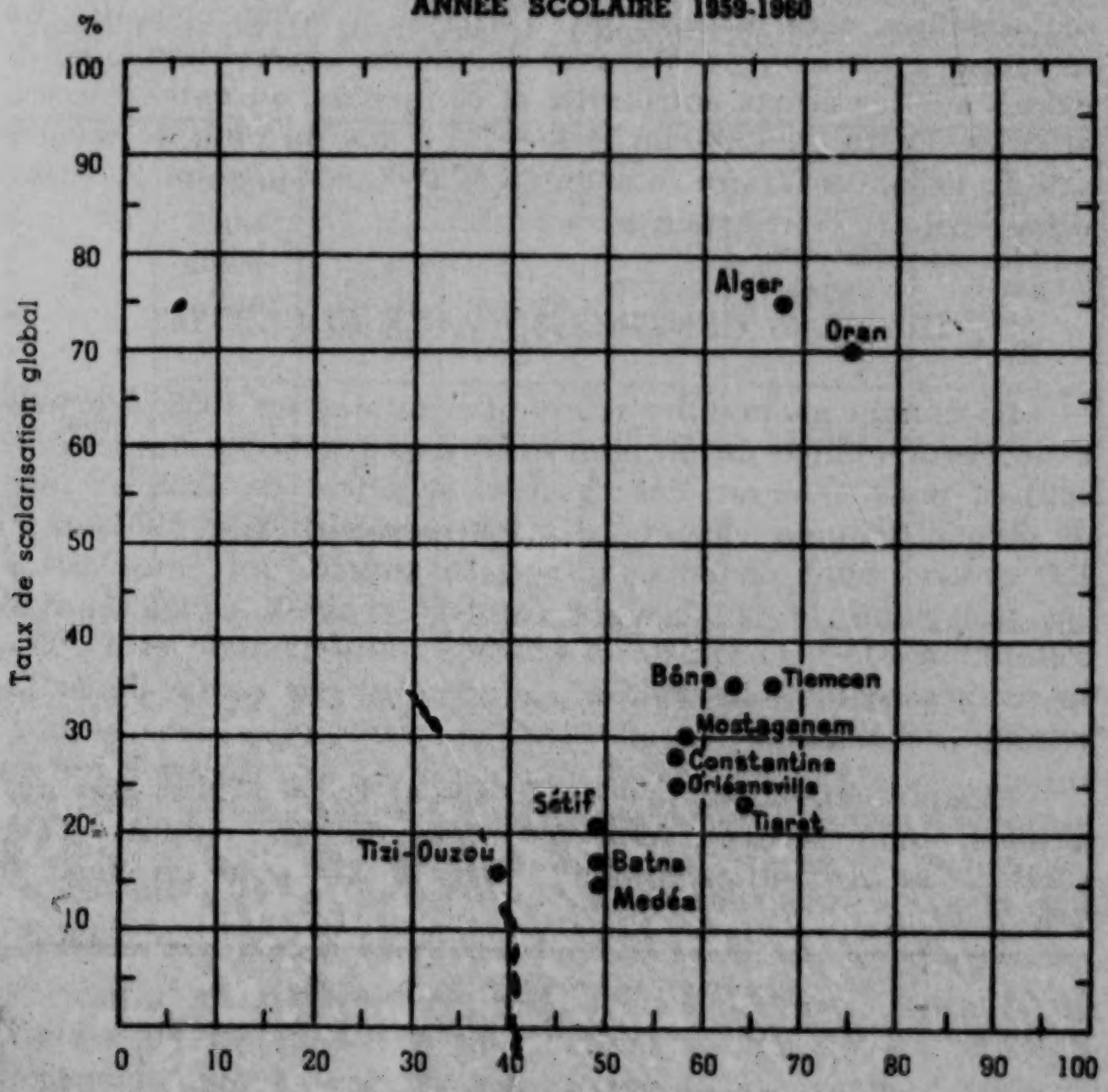

La distinction entre filles et garçons dans les écoles primaires fait également ressortir de sensibles différences régionales en milieu musulman :

— Oran et Alger 70 à 75 filles pour 100 garçons ;

— Tlemcen, Tiaret, Bône, entre 67 et 63 pour 100 garçons ;

— Mostaganem, Orléansville, Constantine, 57 ou 58 ;

— Batna, Sétif, Médéa, 49 ou 50 ;

— enfin Tizi-Ouzou, 39 filles seulement pour 100 garçons.

Au terme de la période du plan (1964) le nombre d'enfants scolarisables sera proche de 2.300.000. L'école primaire en scolarisera environ 48 %, avec la même observation que ci-dessus sur les écarts entre ville et campagne, ou entre garçons et filles. Enfin en 1966, au terme des 8 ans du plan de scolarisation, l'école primaire touchera 1.400.000 enfants sur 2.450.000 d'âge scolaire, soit à peu près 57 %.

II. — *LES CENTRES SOCIAUX EDUCATIFS*

Ils étaient au nombre d'une quarantaine en 1958. L'article 2 de l'ordonnance du 20 août 1958 a prévu l'ouverture de 30 centres pour chacune des rentrées scolaires de 1958 et 1959, de 60 centres pour chacune des rentrées de 1960 et 1961, et de 120 centres pour chacune des quatre années suivantes. Selon ces prévisions le nombre des centres sociaux éducatifs doit s'établir à 345 à la fin de la période quinquennale et à 705 à la rentrée scolaire de 1966 au terme du programme de scolarisation accélérée.

Chaque centre, en dehors de ses activités s'adressant aux adultes, peut recevoir une moyenne de 300 enfants d'âge scolaire, la promotion annuelle étant de 215 pour un stage de 1 à 2 ans :

CENTRES SOCIAUX EDUCATIFS

	1959	1963	1964	1966	1967
Nombre de centres....	65	345	465	705	705
Enfants admis dans l'année	14.000	50.000	75.000	125.000	150.000
Total préscolarisé (cumulé)	21.500	130.000	200.000	430.000	580.000

En 1963 à la fin de la première période du plan, il existera 345 centres sociaux. Le nombre d'enfants préscolarisés en cinq ans atteindra 130.000 dont 50.000 en 1963. Sur ce dernier total 10.000 environ seront réorientés vers l'école primaire, et 40.000 auront été désanalphabétisés.

En 1966, le nombre des centres sociaux sera de 705 : ils auront accueilli 430.000 enfants à préscolariser, dont 125.000 en 1966 (25.000 réorientés vers l'école primaire et 100.000 désanalphabétisés).

En rapprochant ces chiffres du volume des classes d'âge, il apparaît que la promesse de Constantine sera effectivement tenue :

	Volume d'une classe d'âge	Jeunes scolarisés dans l'année			Total de jeunes scolarisés dans l'année	% par rapport au volume d'une classe d'âge
		par l'école primaire	les centres sociaux	Autres écoles		
1963	290.000	140.000 48 %	40.000 14 %	10.000 3 %	190.000	65 %
1966	310.000	180.000 58 %	100.000 32,2 %	20.000 6,4 %	300.000	97 %

Le nombre d'enfants qui entreront chaque année dans les centres sociaux à partir de 1967 passera de 125.000 à 150.000 ce qui permettra de faire accéder davantage de jeunes à l'école primaire d'une part, et d'autre part d'en garder davantage pendant 2 ans dans les centres sociaux et de remplacer les écoles ou centres de rattrapage actuellement ouverts par l'armée.

Enfin les centres, foyers de jeunes ou foyers sportifs du *Service de la Formation des Jeunes* — S.F.J.A. — qui fait largement appel pour son encadrement aux jeunes militaires, notamment ceux du contingent — rattraperont, parmi les adolescents ayant dépassé l'âge scolaire normal, une partie de ceux que les centres sociaux ou l'école n'auraient pu toucher.

Ces diverses formules, juxtaposées, permettront d'atteindre l'objectif proposé, pour ambitieux qu'il puisse paraître. La scolarisation est, aujourd'hui encore, très inégale selon les régions ; si le besoin d'instruction anime les populations des

villes et celles des régions agricoles privilégiées, par contre dans certaines zones rurales la scolarisation demeure très incomplète, surtout chez les filles, alors même qu'existe une école ou un centre social. Le mouvement constaté dans les villes — où la rentrée scolaire d'octobre 1959 témoignait d'une prodigieuse soif d'instruction — s'étend dans les campagnes et dans l'espace des huit années du plan de scolarisation, il aura certainement recouvert presque toute l'Algérie : le plan doit prévoir les *maîtres, les locaux, les moyens financiers qu'exige la progression scolaire prévue par l'ordonnance de 1958. Bien des indices laissent penser que le rythme prévu par celle-ci constituera un minimum* : si des révisions sont nécessaires, ce sera très certainement dans le sens de l'extension de la capacité d'accueil des écoles ou centres de formation.

III. — *MOYENS NECESSAIRES DANS LA PERIODE DU PLAN*

A) **Locaux.** — Dans l'enseignement du premier degré doivent être construits chaque année 2.025 classes et 1.350 logements, soit en cinq ans 10.125 classes et 6.750 logements d'instituteurs. Pour observer le rythme prescrit il a été fait très largement appel à la construction en préfabriqué, avec des importations de Métropole ou du Maroc atteignant à l'origine sensiblement la moitié du total. A l'avenir un effort sera fait pour réaliser une partie des constructions en matériaux locaux, et pour assurer en Algérie même la préfabrication du solde.

Les centres sociaux éducatifs sont construits suivant les mêmes principes. Le nombre des créations dans la période quinquennale doit être de 300 centres, selon la cadence indiquée plus haut.

B) **Maîtres.** — Le nombre de maîtres à recruter chaque année est de 1.800 maîtres nouveaux, sans compter le renouvellement. En 1959 la capacité de formation des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices en Algérie est de 300 par an, le complément étant soit recruté dans la Métropole, soit formé des « instructeurs du plan de scolarisation » dont le recrutement a été organisé par le décret du 21 avril 1956. Ces instructeurs sont des jeunes gens ou jeunes filles titulaires du brevet élémentaire qui complètent leur formation par des stages pédagogiques et peuvent être par la suite titularisés.

Pour l'avenir la capacité de formation des *Ecoles normales* en Algérie sera accrue de 150 élèves maîtres par an, soit une école normale chaque année : compte tenu d'une durée d'études

de trois ans, elle atteindra 750 maitres formés en 1964 et 1.500 en 1969. L'Algérie devra donc continuer de faire appel à des maitres métropolitains et à des instructeurs recrutés en Algérie, mais selon un rythme décroissant.

A ces maitres de l'enseignement du premier degré s'ajoute le personnel nécessaire au fonctionnement des *centres sociaux* éducatifs :

PERSONNEL DES CENTRES SOCIAUX EDUCATIFS

	par centre	1964 345 centres	1967 705 centres
Directeurs et adjoints	2	690	1.410
Infirmières et responsables sociaux	2	690	1.410
Moniteurs d'enseignement général	2	690	1.410
Moniteurs d'ateliers	2	690	1.410

Compte tenu des 35 centres existant en 1958 le recrutement dans la période quinquennale devra porter sur environ 600 agents de chaque catégorie, en soulignant que ces effectifs concernent toutes les activités des centres, y compris celles qui s'adressent aux adultes.

C) **Crédits d'équipement.** — Le coût global des constructions à prévoir de 1959 à 1963 dans l'enseignement primaire s'élève à 470 millions de nouveaux francs, auxquels s'ajoutent 50 millions de nouveaux francs pour l'équipement mobilier. Le prix moyen d'un élément équipé, classe ou logement, ressort ainsi à environ 31.000 nouveaux francs et le coût total des constructions équipées s'élève à 520 millions de nouveaux francs.

Quant aux centres sociaux éducatifs le coût unitaire moyen est voisin de 300.000 nouveaux francs pour la construction et 50.000 pour l'équipement des logements, classes et ateliers. Pour 300 centres à construire et équiper dans la période quinquennale l'investissement global atteint 105 millions de nouveaux francs plus 5 millions de nouveaux francs pour les terrains (1), soit au total 110 millions de nouveaux francs.

(1) Pour les écoles primaires les terrains sont fournis par les communes, il serait bon qu'il en soit de même pour les centres sociaux.

Au total la dépense à prévoir pour l'enseignement du premier degré et les centres sociaux éducatifs est donc de 630 millions de nouveaux francs en cinq ans.

D) **Crédits de fonctionnement.** — Sur la base des coûts actuels, les frais de fonctionnement de l'*enseignement du premier degré* sont d'environ 320 nouveaux francs par élève et par an (2) soit :

— en 1959 : 320 x 612.000 = 196 millions de nouveaux frs
— en 1964 : 320 x 1.100.000 = 350 » »
— en 1967 : 320 x 1.400.000 = 450 » »

Le coût global pour la période quinquennale 1959-1963 sera de 1.370 millions de nouveaux francs.

Le fonctionnement des *centres sociaux éducatifs* — en comprenant toutes leurs activités — représente une dépense annuelle de 85.000 nouveaux francs par centre. Le coût global s'établit à :

— en 1959 : 85.000 x 40 = 3,4 millions de nouveaux francs
— en 1964 : 85.000 x 340 = 29,0 » » »
— en 1967 : 85.000 x 700 = 59,5 » » »

La dépense à assumer dans la période quinquennale 1959-1963 sera très voisine de 50 millions de nouveaux francs.

Au total le programme général de scolarisation de base exigera dans les cinq années un total de crédits de l'ordre de 2.020 millions de nouveaux francs, dont 600 pour l'équipement et 1.420 pour le fonctionnement. Environ 4.000 maîtres, instructeurs, moniteurs, de plus qu'en 1959 se consacreront à la fin de la période quinquennale à cette tâche d'éducation, capitale pour l'avenir de l'Algérie, et qui dépasse de loin l'aspect technique de la scolarisation et de la lutte contre l'analphabétisme.

Section III. — FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans un pays industriel le nombre de techniciens ou d'ouvriers spécialisés qui sortent chaque année des écoles ne représente qu'une fraction relativement faible des effectifs correspondants déjà employés dans les usines, les ateliers ou

(2) Coût calculé sur la base du projet de budget de 1960 et l'effectif des élèves au cours de l'année 1960, en tenant compte de la différence des effectifs de l'année scolaire close en Juin et de l'année scolaire qui s'ouvre en Octobre.

les bureaux. C'est seulement lorsque l'évolution technique crée un appel brusque de spécialistes, ou provoque la réduction inattendue d'une branche d'industrie, que se produisent des écarts sérieux entre l'offre et la demande d'une catégorie déterminée de techniciens et d'ouvriers qualifiés. Sauf ces tensions exceptionnelles les services privés ou publics de formation peuvent travailler sur des prévisions assez solides ; les erreurs d'appréciation sont noyées dans la masse, il est possible de jouer sur les grands nombres.

Il n'en est pas de même en Algérie, comme dans tout pays qui accélère son développement industriel et qui doit, chaque année, former un nombre de spécialistes important par rapport aux effectifs employés de la même catégorie, et parfois même très supérieur.

Dans le bâtiment ou la mécanique les risques d'erreurs ne sont pas graves dans les premières années : les besoins sont considérables et intéressent de multiples activités. Par contre dès que l'on aborde les emplois très spécialisés ou les industries peu ou pas représentées en Algérie, le textile par exemple, il s'impose d'observer une concordance stricte, — chronologique et numérique —, entre la formation technique ou professionnelle et la création des entreprises susceptibles de procurer l'emploi des spécialistes. Cette concordance nécessaire est l'une des principales difficultés rencontrées dans l'établissement des programmes de formation.

L'ouverture de sections ou centres très spécialisés exige d'autre part le recrutement de moniteurs ou professeurs que l'Algérie ne possède pas à l'heure actuelle, et qui sont souvent rares dans la Métropole. Il est donc des cas où, soit en raison de l'incertitude chronologique de la création des entreprises, soit par suite des difficultés de recrutement des instructeurs, la formation des spécialistes algériens devra s'effectuer dans la métropole (1). Cette formule s'appliquera dans quelques cas particuliers pour faciliter le démarrage, et de façon plus durable pour former certains spécialistes dont l'emploi prévisible en Algérie ne justifierait pas la création d'un enseignement.

---

(1) La formation dans la Métropole permet de gagner du temps, mais il est inévitable qu'une fraction des élèves ou apprentis cherchent à leur sortie un emploi dans une usine métropolitaine. L'Algérie ayant besoin de placer en France 20.000 ou 25.000 travailleurs par an, il y a tout intérêt à ce qu'une partie d'entre eux soient des ouvriers spécialisés et il serait absurde d'obliger les travailleurs formés à rentrer en Algérie. Ce qu'il faut c'est assurer une formation numériquement suffisante pour couvrir les besoins algériens.

En dehors du secteur agricole — qui fait l'objet d'une étude particulière — l'offre d'emplois nouveaux ou d'emplois de renouvellement prévus dans les cinq ans du plan sert de base aux projets d'extension de la formation professionnelle au sens large. Cette offre d'emploi totalise :

— 385.000 emplois nouveaux en Algérie, se répartissant en 120.000 dans le secteur industriel proprement dit, 135.000 dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, et 130.000 dans le secteur tertiaire, Administration comprise ;

— 40.000 emplois de renouvellement en Algérie, dont environ moitié dans le secteur tertiaire ;

— 100.000 emplois dans la métropole ; au cours de la période quinquennale ils ne pourront encore correspondre qu'aux degrés de qualification modestes, en raison des délais de formation des niveaux supérieurs et aussi du petit nombre de musulmans qui se trouvent actuellement en formation à ce niveau.

Sur ce total de 535.000 emplois, les ventilations opérées par niveaux de qualification font ressortir dans l'ensemble à 40 % les emplois exigeant une formation technique ou professionnelle préalable, soit environ 220.000 emplois. Distingués selon les niveaux de formation, ces 220.000 emplois se répartissent comme suit :

— 3 % de personnel de direction, ingénieurs et cadres supérieurs,

— 13 % de techniciens et personnel de maîtrise,

— 8 % de personnel de bureau spécialisé (comptables, mécanographes, dactylos...),

— 76 % d'ouvriers spécialisés ou d'ouvriers qualifiés.

I. — *CADRE REGLEMENTAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE*

Plusieurs services et des organismes privés interviennent dans la formation professionnelle. En plus des structures et méthodes métropolitaines adoptées en Algérie (enseignement technique dépendant de la Direction générale de l'Education nationale — formation professionnelle des adultes, F.P.A. gérée par la Direction générale de l'Action sociale) des types particuliers de préformation ou de formation répondent à la

nécessité d'accélérer le rythme de formation de la main-d'œuvre et de récupérer des jeunes qui n'ont pas reçu l'instruction générale du cycle primaire.

Quatre textes de base définissent la structure de la formation professionnelle telle qu'elle doit progressivement apparaître au cours du plan. L'un d'eux est antérieur au lancement du plan de Constantine, les trois autres donnent une consécration réglementaire aux études conduites au cours de l'année 1959 :

— *L'ordonnance n° 58-759 du 28 août* 1958 précise le programme d'extension des Centres sociaux éducatifs — au titre de la préformation — et celui de l'Enseignement technique, services qui dépendent tous deux de la Direction générale de l'Education nationale dont l'ordonnance du 28 août 1958 constitue en quelque sorte la charte officielle ;

— *La loi n° 59-1480 du 28 décembre* 1959 crée un « cycle spécial » qui assurera une formation professionnelle accélérée des jeunes gens et des adultes, précise le programme d'extension de la Formation professionnelle des adultes, F.P.A. (y compris les centres de formation agricole, et les centres féminins), et définit l'œuvre de préformation confiée aux Centres de formation des jeunes (C.F.J.A.) et Foyers de jeunes dépendant du Service de la formation des jeunes en Algérie, service de création récente destiné au rattrapage des jeunes gens ou jeunes filles de 16 ans ou plus qui n'avaient bénéficié d'aucune scolarisation ;

— *Le décret n° 60-298 du 31 mars* 1960 organise l'aide à la formation ou à la promotion techniques ou professionnelles dans les entreprises, centres inter-entreprises, centres créés par des groupements professionnels ou syndicaux et par des associations privées ;

— *Le décret n° 60-299 du 31 mars* 1960 enfin prévoit la prise en charge par l'Administration des salaires et le maintien des avantages sociaux en faveur des travailleurs qui effectueront, en Algérie ou dans la Métropole, des stages de promotion professionnelle.

Les programmes d'extension de la formation professionnelle ne constituent donc pas des prévisions soumises à des approbations ultérieures, mais des programmes consacrés par des lois ou décrets. Ils tracent très nettement leur tâche à chacun des services intéressés et définissent par avance l'aide dont les entreprises, les groupements, ou même les travailleurs

individuels pourront bénéficier s'ils acceptent de participer, comme le leur offre la puissance publique, à une tâche dont celle-ci a jusqu'à maintenant assumé presque seule la responsabilité (1).

II. — *PROGRAMME D'EXTENSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE*

1° Les moyens de préformation. — La « préformation professionnelle » — qui peut recouvrir des tâches dosées de façon variable : alphabétisation, développement de l'habileté manuelle, éducation de base, ou même commencement de formation — est assurée par quatre sortes d'organismes :

— *Les Centres sociaux éducatifs.* L'ordonnance d'Août 1958 en a précisé le rythme de création (30 pour chacune des années 1959 et 1960 — 60 pour chacune des deux années suivantes — 120 pour chacune des années 1963 à 1966). De 40 au début du plan leur nombre passerait ainsi à 340 à la fin de la période quinquennale, et à 700 au bout des huit années du plan de scolarisation. Les effectifs « préformés » passeront de 6.800 en 1959 à environ 30.000 en 1963 ; le total des cinq années atteindra 86.000, partagé sensiblement par moitié entre garçons et filles.

— *Le Service de la formation des jeunes en Algérie* (S.F.J.A.), créé par arrêté du 1er décembre 1958 est un service civil, rattaché directement au Secrétaire Général de l'Administration, et qui fait appel aux cadres de l'Armée. Il doit, selon les dispositions de la loi de promotion sociale du 28 décembre 1959, créer dans les cinq ans 500 Centres de formation de la jeunesse ou Foyers de jeunes, dans lesquels une préformation de 6 à 12 mois sera donnée à 9.000 garçons en 1960 et près de 23.000 en 1963, le total de la période atteignant 60.000. A leur sortie ces jeunes complèteront leur formation technique ou agricole dans les centres qui seront étudiés plus loin, ou entreront directement dans la vie économique.

---

(1) Jusqu'à maintenant la formation systématique à l'intérieur des entreprises n'a eu qu'un rôle tout à fait secondaire, sauf dans certaines entreprises publiques (Ateliers industriels de l'Air - Arsenal de Mers-el-Kébir - Electricité et Gaz d'Algérie - Chemins de fer - Etablissements militaires du matériel) et quelques rares entreprises privées. Les deux décrets du 31 mars 1960 doivent être de nature à modifier profondément cette situation.

— *La pré F.P.A.* (Formation professionnelle des adultes) a été créée en Algérie en 1957. Il existe une centaine de sections de préformation de ce type, le nombre de jeunes préformés sera d'environ 5.000 au cours de la période.

— *La pré F.P.A. en Métropole* touchera de son côté environ 9.000 jeunes ou adultes dans la période quinquennale.

Au total la préformation sera donnée au cours des cinq ans à environ 175.000 jeunes, dont 125.000 à 130.000 garçons ou jeunes gens, selon le calendrier ci-dessous :

PROGRAMME DE LA PREFORMATION PROFESSIONNELLE

	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Nombre de centres sociaux.	70	100	160	220	340	—
Nombre de centres ou foyers de jeunes du S.F.J.A. . .	180	240	320	450	500	—
Nombre de jeunes préformés	12.000	27.000	32.000	45.000	58.000	174.000
dont garçons	7.400	22.000	23.600	32.700	41.300	127.000

Comme il a été indiqué, le contenu de la « préformation » pourra varier selon les centres ou selon les époques : elle est axée sur l'idée de « rattrapage » et évoluera avec le temps, notamment au-delà de la période quinquennale. Cette préformation vise d'une part à élargir le recrutement des organismes de formation, d'autre part à débrouiller les jeunes arrivés à l'âge de 16 ans et qui n'ont pas été scolarisés ou qui, au sortir de l'école, n'ont pas eu d'activité bien définie et qu'il faut réorienter. *Ce n'est pas un des moindres rôles de ces organismes de préformation que d'orienter les jeunes et de détecter ceux qui pourraient avec profit être récupérés pour une première promotion grâce à une formation plus complète.*

2° **Les moyens de formation.** — Ils comprennent les enseignements normalement donnés en France par les services de la main-d'œuvre (F.P.A.) et par l'Enseignement technique. Il s'y ajoutera une formule proprement algérienne, le cycle spécial de formation professionnelle accélérée créé par la loi

de promotion sociale du 28 décembre 1959. Enfin les formules d'aide doivent contribuer à stimuler la formation dans le secteur privé.

a) *La formation professionnelle des adultes F.P.A.* est donnée dans les Centres gérés par la Direction générale de l'Action sociale ; la durée des stages varie de 6 à 11 mois selon les spécialités. Les secteurs du bâtiment et des métaux sont actuellement ceux qu'a surtout visés l'action de la F.P.A. ; celle-ci accentuera et diversifiera son action par la création de stages courts, de 1 à 4 mois, permettant de former des manœuvres spécialisés aptes à se perfectionner ultérieurement.

La loi du 28 décembre 1959 a prévu le doublement du nombre des sections dans la période du plan :

FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES						
	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Nombre de sections.	325	440	520	610	700	—
Nombre de stagiaires formés	5.100	6.700	8.500	10.300	12.000	42.600

Sur le total des 700 sections, 100 seront consacrées à la formation féminine, actuellement à peu près inexistante dans le secteur public.

b) *Le cycle spécial de formation professionnelle accélérée.* — Innovation de la loi sur la promotion sociale en Algérie du 28 décembre 1959, ce cycle doit compter au minimum 400 classes ou ateliers à l'expiration du plan quinquennal. Il sera organisé, selon les termes de la loi « *au sein des établissements publics, des établissements créés à cet effet par le Délégué Général du Gouvernement en Algérie, les collectivités locales, les entreprises publiques, les organismes professionnels et l'initiative privée* ». Il a été décidé de confier aux services de la F.P.A. et de l'Enseignement technique la création d'une centaine de classes ou ateliers chacun, l'autre moitié devant en principe être réalisée selon les diverses formules publiques ou privées prévues par la loi.

Le cycle spécial vise à former, en 12 à 24 mois selon les cas, des ouvriers qualifiés ou rapidement qualifiables : c'est en somme une formation plus poussée que celle de la F.P.A. ac-

tuelle, et moins complète ou plus spécialisée que celle de l'Enseignement technique, à mi chemin de ces deux types traditionnels de formation. Le calendrier de réalisation est établi comme suit :

CYCLE SPECIAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE ACCELEREE						
	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Nombre de classes ou ateliers	—	40	120	240	400	—
Nombre d'élèves présents.	—	950	2.650	5.200	8.600	—
Nombre d'élèves formés	—	—	650	2.100	4.350	7.100

C'est en 1964 seulement que la cadence de sortie atteindra son niveau normal, avec 7.500 élèves sortant dans l'année.

c) *L'enseignement technique.* — L'ordonnance du 20 août 1958 a prévu que les effectifs croîtraient chaque année de 3.550 élèves, dont 3.000 pour l'enseignement technique du premier degré, et 550 pour l'enseignement technique du second degré et supérieur. La capacité des classes passera ainsi de 19.000 élèves en 1958 à 33.000 en 1964, selon le calendrier qui suit :

EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE						
	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Elèves présents	18.600	22.100	25.600	29.100	32.700	—
Elèves formés	4.900	5.900	7.300	7.800	9.100	35.000

Les effectifs continueront de s'accroître à la même cadence jusqu'en 1966, où ils atteindront 42.000 élèves ; compte tenu de la durée des études, qui est en général de trois ans, c'est en 1969 que la cadence de sortie atteindra son plafond — du moins prévu par le programme de 1958 — avec 13.000 à 14.000 élèves sortants, dont environ 2.000 au niveau du second degré.

d) *Les entreprises publiques* forment en général une partie de leur personnel ; des accords ont dès maintenant été passés avec certaines d'entre elles, ou avec des services militaires, pour utiliser dans l'intérêt général la pleine capacité de leurs sections de formation. La capacité totale de ces établissements atteint près de 1.000 élèves sortants par an.

e) *Dans la Métropole*, en dehors des établissements normaux d'enseignement ou de formation — auxquels ont accès normalement les algériens aptes à suivre les cours — ont été créées des sections de formation professionnelle des adultes réservées aux algériens. Ainsi peuvent être organisés des stages comprenant des stagiaires d'un niveau d'instruction générale moins élevé que dans les sections normales. Dans la période quinquennale sortiront de ces stages 15.000 à 16.000 élèves.

En outre les centres militaires de F.P.A. (Rivesaltes et Fontenay le Comte) forment dans les spécialités du bâtiment 1.200 stagiaires par an ; soit au total 6.000 en cinq ans.

f) *Le secteur privé en Algérie* forme dans des cours, écoles ou centres de formation environ 2.500 élèves par an, à des niveaux variant de la formation F.P.A. à l'enseignement technique industriel ou commercial. Il est escompté en fin de période une capacité de l'ordre de 6.500 à 7.000 élèves sortants par an : dans les cinq années du plan le nombre des sortants serait voisin de 27.000.

g) *La formation dans les entreprises* d'ouvriers participant à la production est difficile à chiffrer exactement. La Commission du plan chargée des questions de formation professionnelle estime que, dans les cinq ans, cette formation « sur le tas » peut toucher 70.000 travailleurs ou employés en Algérie et 16.000 dans la Métropole d'après les recoupements qu'elle a pu utiliser.

Au total le programme de la période permettrait de compter sur 220.000 ouvriers (ou employés) formés dans les cinq ans, selon la répartition suivante :

— Enseignement technique	35.000
— Cycle spécial de formation accélérée	7.000
— Formation professionnelle des adultes	43.000
— Secteur privé et entreprises publiques	28.000
— Centres spéciaux métropolitains	21.000
— Formation dans l'atelier en Algérie	70.000
— Formation dans l'atelier en métropole	16.000

ALGERIE

NOMBRE DE FILLES SCOLARISEES

pour 100 garçons
en milieu musulman

Rentrée scolaire d'octobre 1959

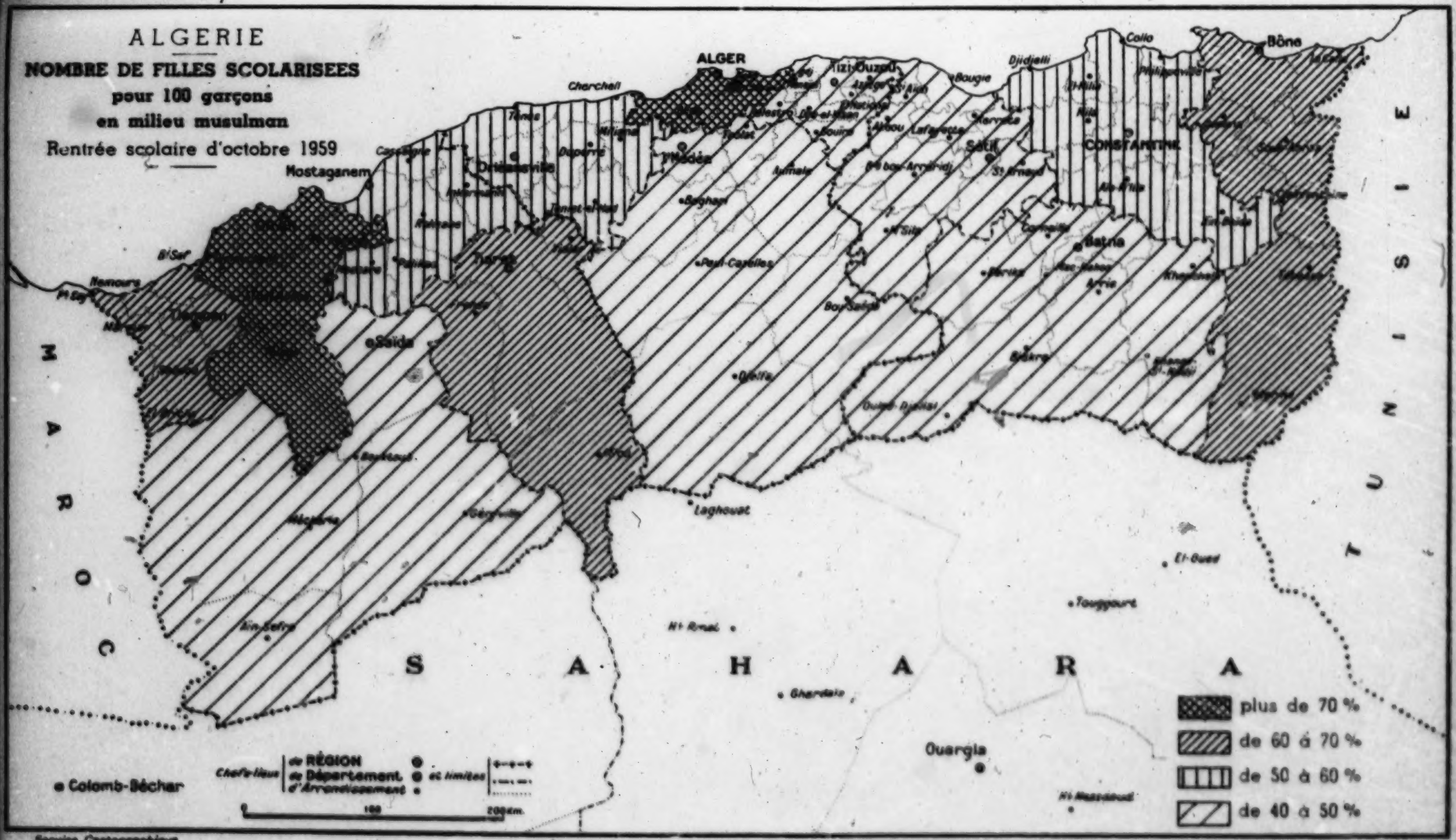

Service Cartographique

ALGERIE

TAUX DE SCOLARISATION
à la rentrée scolaire d'octobre 1959

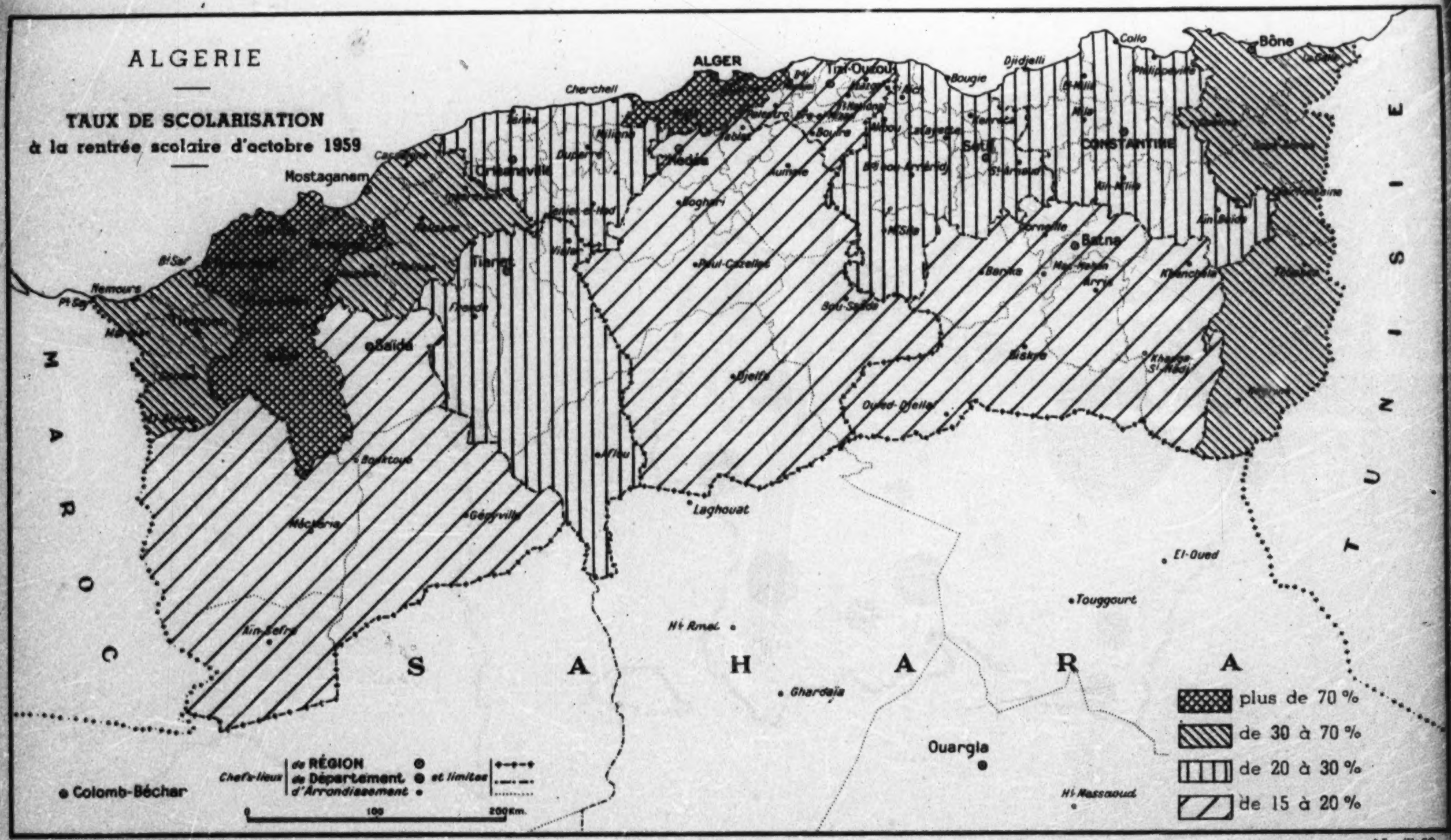

Service Cartographique

J.Y. - III-60

UNIVERSITES FRANÇAISES EN 1959

Nombre d'Etudiants

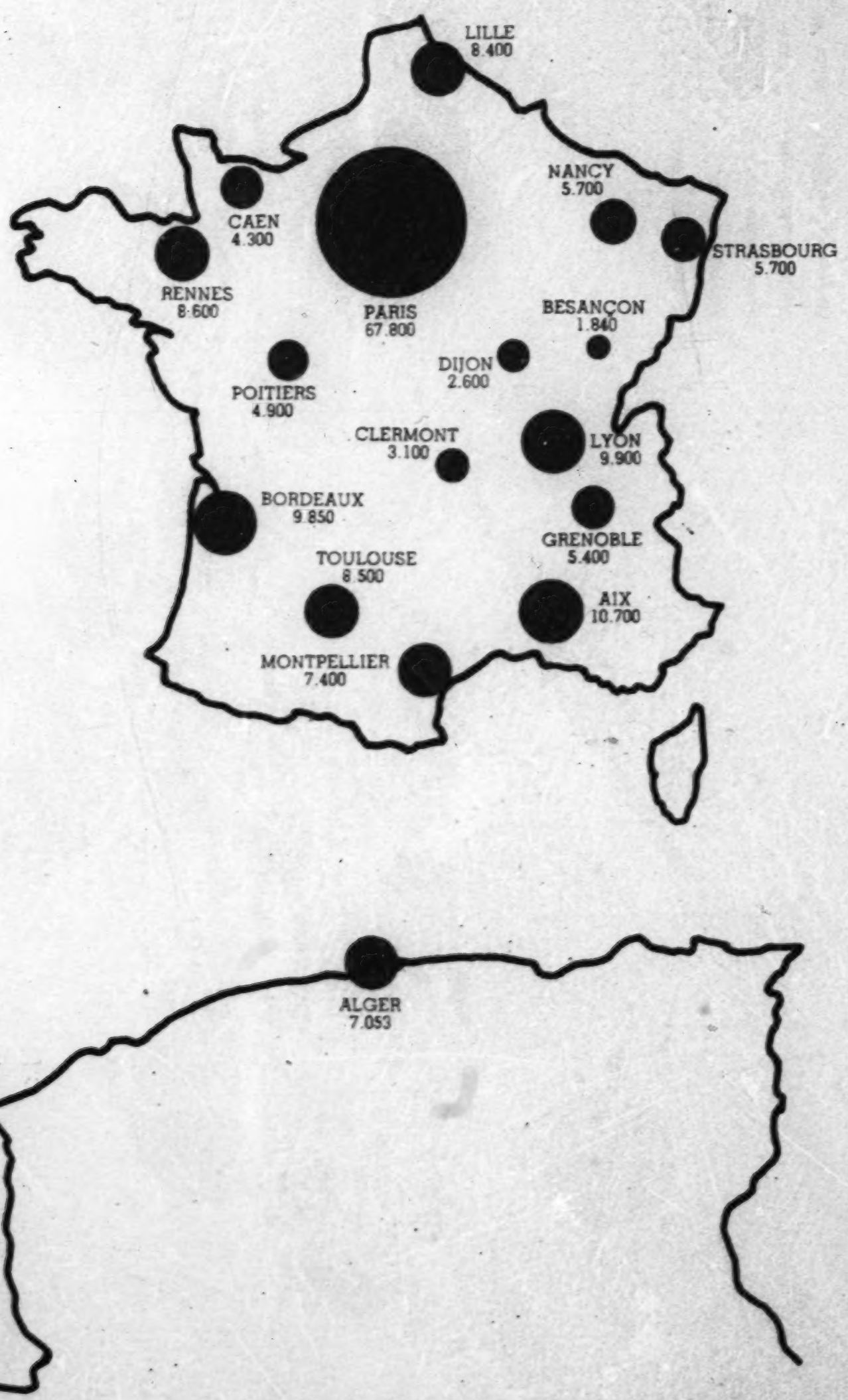

ALGÉRIE

Enseignement Secondaire

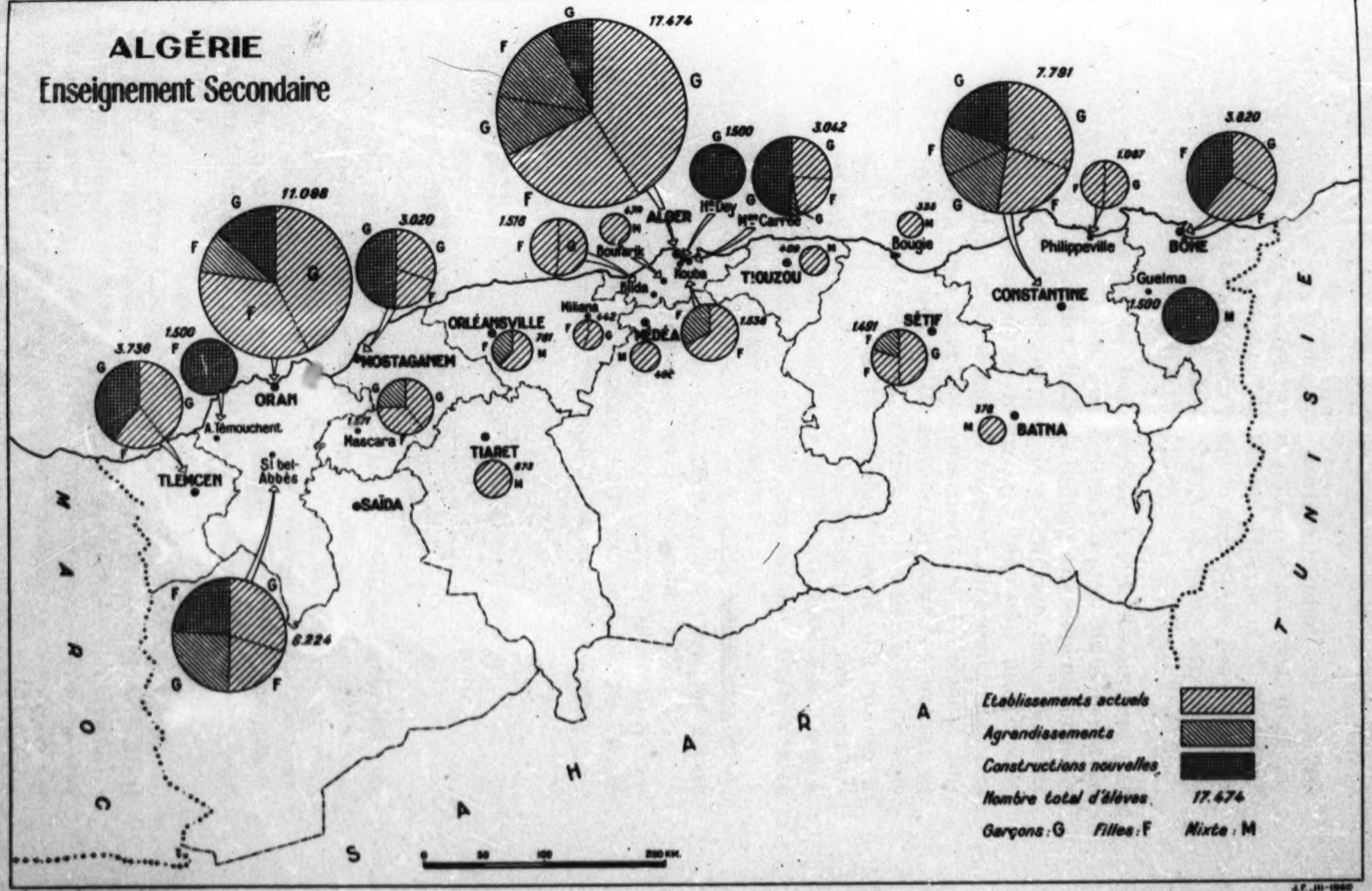

Service Cartographique

J.F.-III-1960

La formation « *en école* » porterait donc sur 134.000 travailleurs et la formation « *en atelier* » sur 86.000 et du point de vue géographique, 183.000 en Algérie et 37.000 dans la métropole (compte non tenu pour la métropole des algériens suivant les cycles normaux de la F.P.A. et, pour une part très réduite, de l'Enseignement technique).

Ce programme global demanderait à être décomposé par zones géographiques et par secteurs techniques. Mais la portée et la rapidité de la décentralisation industrielle dépendent pour une part de facteurs aléatoires ; le calendrier des créations d'entreprises, notamment de celles qui imposent une étroite spécialisation de la main-d'œuvre, ne peut être déterminé dès maintenant avec une précision autorisant le lancement immédiat de certains types de formation. Si pour les métaux et le bâtiment l'implantation des centres et le calendrier de leur création peuvent être pour la majeure partie déterminés à l'avance, par contre, pour nombre de spécialités, une concordance étroite doit être réalisée entre l'ouverture des centres de formation et la mise en marche des usines : c'est affaire d'ajustement progressif, qui incombera :

— pour l'orientation générale au « Comité administratif de la formation technique et professionnelle » créé par arrêté du Délégué Général en date du 3 septembre 1959 ;
— pour l'application à l'échelon local aux trois Préfets inspecteurs généraux régionaux, dont une circulaire du 31 mars 1960 a précisé les responsabilités en ce domaine.

III. — *LES MOYENS D'EXECUTION*

1° Crédits d'équipement.

Le coût par élève est, dans les conditions actuelles, de 7.000 nouveaux francs en moyenne (4.500 pour les bâtiments et 2.500 pour l'équipement) pour l'ensemble des niveaux supérieur, secondaire et primaire de l'*enseignement technique*. La réalisation du programme ci-dessus exigera un investissement en bâtiments et matériel de 121 millions de nouveaux francs.

Pour la *Formation professionnelle des adultes* F.P.A. — où la part du matériel technique est proportionnellement beaucoup plus importante que dans l'enseignement technique — le coût par élève est voisin de 20.000 nouveaux francs, soit environ 350.000 nouveaux francs par section en moyenne. La

dépense d'équipement pour passer de 300 à 700 sections entre 1958 et 1964 atteint 140 millions de nouveaux francs (1).

La création du *Cycle spécial* de formation professionnelle accélérée sera réalisée pour partie dans le secteur public et pour partie par des organismes privés ou entreprises subventionnées : l'hypothèse retenue est de partager par moitié entre les deux formules les 400 classes ou ateliers. Le coût total dans le secteur public est évalué à 47 millions de nouveaux francs. Pour la formation dans le secteur privé, qui bénéficiera de subventions variables selon la nature ou la spécialité des centres, il est à prévoir des subventions de l'ordre de 30 millions de nouveaux francs dans la période.

Le *Service de la formation des jeunes en Algérie* doit, d'après la loi de promotion sociale, réaliser 500 centres ; le coût de ce programme représente 120.000 nouveaux francs par foyer de jeunes et 80.000 nouveaux francs par centre de formation C.F.J.A., et atteint globalement pour les cinq ans 50 millions de nouveaux francs.

Quant à la préformation professionnelle des adultes, pour laquelle aucune extension n'est prévue, elle n'exige pas d'investissements nouveaux, et ceux des centres sociaux ont été comptés globalement dans le paragraphe relatif au programme de scolarisation de base.

2° Crédits de fonctionnement.

Le coût moyen par élève et par an est variable d'un type d'enseignement à l'autre, selon la nature des matériels d'éducation, des travaux pratiques, du nombre d'élèves par moniteur :

— dans l'enseignement technique	1.500 N.F. par élève
— dans la formation professionnelle des adultes (2)	3.750 » » »
— dans la préformation F.P.A.	2.500 » » »
— dans les centres de formation de la jeunesse.	2.650 » » »
— dans les foyers de jeunes	1.000 » » »
— dans le cycle spécial en moyenne	2.600 » » »

(1) Le coût d'équipement par élève doit pouvoir être abaissé assez nettement en dessous des chiffres actuels : les services responsables devront pour les formations les plus courantes poursuivre une politique d'économie de moyens.

(2) Dans le coût de la FPA, de la pré FPA, et des centres de formation de la jeunesse sont incluses les indemnités payées aux stagiaires, respectivement de l'ordre de 140, 90 et 60 nouveaux francs par mois.

Le coût global de ces divers ordres de formation s'établit comme suit pour les années repères et pour la période quinquennale :

COUT DE FONCTIONNEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
(en millions de nouveaux francs)

	Année 1959	Année 1964	Période 1959-1963
Enseignement technique	27	52	185
Formation professionnelle des adultes.	21	45	150
Pré F.P.A.	4	4	20
Service de la Formation des jeunes.	10	55	140
Cycle spécial (public)	0	12	20
Subvention aux organismes privés, évaluation	4	30	60
Total environ.....	66	198	575

Au total les crédits à prévoir en cinq ans pour la formation professionnelle au sens large (en incluant l'enseignement technique, mais non compris le secteur agricole) s'élèvent à 950 millions de nouveaux francs, parmi lesquels 375 concernent l'équipement et 575 le fonctionnement.

3° Formation des Maîtres et Moniteurs.

A l'heure actuelle l'Algérie ne possède aucune école de formation des professeurs de l'enseignement technique ; elle fait appel à des maîtres, d'origine métropolitaine ou algérienne, formés par l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique de Cachan près de Paris et par les écoles normales nationales d'apprentissage, puis détachés en Algérie par le Ministère de l'Education nationale.

Il sera créé en Algérie dans la période du plan une *école normale nationale d'apprentissage*, qui fonctionnera à côté de l'Institut industriel d'Algérie, école nationale d'ingénieurs située à Maison-Carrée. Ouverte en 1961 l'école normale d'apprentis-

sage, dont l'enseignement sera d'un an, permettra la formation de 100 maîtres pour la rentrée scolaire de 1962, et de 150 pour la rentrée de 1963.

Pendant la période quinquennale et pour observer le rythme prévu de création de centres ou enseignements nouveaux, l'Algérie aura besoin de 1.500 maîtres : la future école normale de Maison-Carrée n'apportera donc qu'une contribution encore faible ; c'est la Métropole qui sera sollicitée pour fournir le complément du corps professoral, totalement pour les niveaux supérieurs, en majeure partie pour le premier et le second degré.

Quant aux *moniteurs de la Formation professionnelle des adultes* (F.P.A.), recrutés parmi les ouvriers qualifiés ou hautement qualifiés, ils participent à des stages pédagogiques de six semaines organisés à Alger. En 1960 leur nombre (460) était inférieur de 150 aux postes budgétaires. En fin de période le nombre de moniteurs devra être voisin de 1.000, ce qui suppose le recrutement en quatre ans de plus de 500 moniteurs.

Section IV. — SELECTION DES CADRES ET PROMOTION MUSULMANE

L'Algérie ne peut penser tirer de son propre fonds tous les cadres et les techniciens de toutes spécialités qu'exige son développement. Le concours de cadres venus de l'extérieur, métropole et aussi étranger, sera nécessaire au départ dans presque tous les domaines et s'imposera longtemps encore pour étendre et diversifier progressivement l'économie algérienne. Ce n'est pas seulement un concours de démarrage qui est demandé à ces cadres et techniciens, mais une participation durable à l'expansion algérienne, avec implantation définitive s'ils le désirent et possibilité de prendre des responsabilités conformes à leurs capacités. Suivant un slogan déjà répandu « le plan de Constantine offre un avenir assez large pour tous », et particulièrement pour ceux qui ont le goût d'entreprendre et de persévérer.

Mais l'objectif demeure de tirer de la population algérienne elle-même, dans la plus large mesure possible, les cadres dont l'Algérie a besoin dans tous les domaines. Il est absolument indispensable que le développement de l'Algérie prenne des racines profondes dans le milieu local, et tout particulièrement

le milieu musulman qu'il faut mettre en état, structurellement et intellectuellement, de prendre sa part des initiatives et des responsabilités.

Les méthodes scolaires et universitaires exigent de trop longs délais pour répondre à cette nécessité à court terme, et le recrutement des niveaux supérieurs de l'enseignement est encore trop étroit pour offrir une base suffisante à la sélection. Les méthodes de sélection et de formation dans l'action, malgré les difficultés pratiques d'application, feront l'objet d'une utilisation systématique, comme il a été commencé de le faire dans la fonction publique.

Le mouvement coopératif et les organisations syndicales patronales et ouvrières ont en ce domaine une tâche capitale à accomplir. Leur rôle n'est pas seulement de défendre les intérêts de leur groupe, ou de renforcer par des moyens mis en commun l'action individuelle. Il est aussi d'éduquer leurs adhérents, d'aider des élites à se dégager avec le sentiment de leurs responsabilités vis-à-vis de leur groupe et avec une conscience plus nette du rôle à jouer dans cette tâche collective qu'est l'accession de tout un pays à la vie moderne.

A plus long terme pourront se faire sentir les effets de l'accélération du recrutement — musulman, mais aussi européen — dans l'enseignement secondaire, l'enseignement technique supérieur et l'enseignement supérieur. En milieu musulman il serait très insuffisant, et même fâcheux, de compter sur les seuls candidats que la position sociale de leur famille orienterait naturellement vers les niveaux supérieurs de l'enseignement ; il s'impose de détecter dès les classes primaires ou dans les cours complémentaires les jeunes musulmans, garçons ou filles, qui s'avèreraient aptes intellectuellement et moralement à poursuivre leurs études jusqu'au sommet des diverses hiérarchies universitaires et à constituer plus tard les élites supérieures. Un élargissement du système des bourses est nécessaire à cet égard, en nombre d'abord, mais aussi en nature : des bourses d'étude ne sont pas toujours suffisantes ; en bien des cas des bourses de trousseau (innovation récente) devront les compléter, et même en certains cas des allocations aux familles si l'on veut éviter que des élèves doués ne soient prématurément arrachés à leurs études pour contribuer à l'entretien de leur famille (1).

---

(1) En ce domaine l'application automatique de tels avantages risquerait d'être coûteuse ou abusive : à des cas d'espèce extrêmement divers il faut répondre par un régime de la plus grande souplesse appliqué de façon « discrétionnaire » et non « réglementaire ».

La formation des élites ne repose pas seulement sur l'instruction, si poussée qu'elle soit ; celle-ci doit s'intégrer dans un souci d'éducation au sens le plus complet et le plus profond de ce terme. La création de « collèges d'élite », en internat hors des villes, avec une vie physique rude et une formation sociale et morale de haute tenue, serait le meilleur moyen de préparer — tous groupes sociaux et ethniques mêlés — les élites supérieures dont l'Algérie a le plus intense besoin pour poursuivre un développement économique et humain à la mesure de celui qui lui est proposé. Un tel projet — bien qu'étranger à nos conceptions traditionnelles et à nos structures scolaires — mériterait d'être examiné avec le plus grand soin et intégré avec une place de choix dans le programme de formation des cadres.

I. — *ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE*

A la rentrée scolaire 1958-1959 le nombre des élèves de l'enseignement public du second degré était de 42.000 ; l'enseignement privé comptait de son côté près de 6.000 élèves. L'ordonnance du 20 août 1958 a prévu pour les lycées et collèges, les écoles normales et cours complémentaires d'enseignement général une augmentation d'effectifs de 4.650 élèves par an, sur lesquels 2.500 comptent dans l'enseignement du second degré proprement dit.

A la rentrée de 1958 la proportion d'élèves musulmans dans les lycées et collèges était encore faible, 23 % du total. Mais il est important d'enregistrer la progression au cours des périodes précédentes :

EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU SECOND DEGRE

	Garçons			Filles		
	Total	Musulmans	%	Total	Musulmans	%
1939-40	11.614	1.358	11,7	5.157	138	2,7
1950-51	16.696	3.260	19,4	9.804	502	5,1
1954-55	21.371	5.308	25,0	13.041	952	7,3
1958-59	24.203	6.552	27,0	17.787	2.118	11,9

En milieu européen la scolarisation des jeunes filles dans le second degré est presque égale à celle des garçons et les effectifs aussi bien des garçons que des filles n'augmenteront qu'assez lentement. La majeure partie des places nouvelles dans les lycées et collèges profitera donc de façon certaine aux élèves musulmans, dont le nombre doublera à peu près dans les cinq années du Plan. Le développement des cours complémentaires d'enseignement général — qui passeront de 20.000 à 30.000 élèves en cinq ans et permettent de passer au second degré en classe de troisième moderne — contribuera d'autre part à augmenter la proportion d'élèves musulmans, tout en élargissant la base de leur recrutement du point de vue géographique comme du point de vue social. La progression prévue pour l'enseignement du second degré risque néanmoins de demeurer insuffisante pour assurer une large participation de la jeunesse musulmane à la promotion de l'Algérie, but central du plan. Il s'imposera de réviser en hausse les objectifs prévus pour l'enseignement du second degré, notamment dans la seconde période de trois ans où la base du recrutement se sera élargie (1). Il conviendra notamment de faire porter un plus large effort sur la région de l'Est où, du fait du retard de la scolarisation primaire, l'enseignement du second degré est également le moins développé (2).

Bien que l'enseignement technique puisse apporter une importante contribution au recrutement et à la formation des cadres nécessaires au développement proposé à l'Algérie, c'est néanmoins l'enseignement du second degré qui constitue la source principale. Son extension peut se heurter à une double limitation :

---

(1) Pour les rentrées scolaires de 1958-59 et de 1959-60 il a été accueilli dans les lycées et collèges 7.227 élèves supplémentaires par rapport à 1957-58, au lieu de 5.000 que prévoyait la progression théorique.

(2) Les statistiques de la rentrée d'octobre 1959 montrent que cet effort est entrepris : en deux ans les effectifs du second degré se sont accrus de 33 4 % dans la région de l'Est, contre 29,5 % en Oranie et 29 % dans l'Algérois. L'accroissement des effectifs en valeur absolue demeure neanmoins nettement inférieure dans l'Est ; cette situation s'explique par le retard de l'enseignement du premier degré, dans les résultats aussi bien que dans les effectifs. Alors qu'en 1959 il a été délivré 5.440 certificats d'étude en Oranie et 4.223 dans l'Algérois, le Constantinois n'en enregistre que 2.645. Il en résulte qu'à l'entrée en sixième 3.702 élèves ont été admis dans le Constantinois, contre 4.921 dans l'Algérois et 5.552 en Oranie. Ces chiffres marquent le retard à rattraper, mais aussi l'impossibilité de brûler les étapes : l'élargissement de la pyramide scolaire doit inévitablement commencer par la base. Ce qui est important c'est d'accélérer ce rattrapage par toutes les voies possibles : la multiplication des cours complémentaires dans les petites villes est sans aucun doute l'un des plus efficaces grâce aux « passerelles » tendues entre ces établissements et les classes supérieures des lycées et collèges.

— d'abord le nombre des élèves aptes à recevoir utilement cette forme d'enseignement ; si l'extension est souhaitable, c'est en cours de route qu'il pourra être précisé dans quelle mesure elle peut être efficace ;

— ensuite le nombre des maîtres qui pourront être affectés aux lycées et collèges d'Algérie.

a) **Recrutement des maîtres.** — Le nombre des professeurs du second degré devra passer dans les cinq ans, en chiffres arrondis, de 1.500 à 2.700. L'Algérie rencontrera pour leur recrutement les mêmes difficultés que la Métropole, et se heurtera à la désaffection croissante des licenciés de lettres et de sciences pour la fonction enseignante ou, ce qui aboutit au même résultat, à l'attirance plus grande d'autres carrières. L'amélioration du recrutement n'est pas une affaire proprement algérienne et les solutions ne sont pas du ressort local.

L'Université d'Alger compte à l'heure actuelle 3.000 étudiants de lettres et de sciences, se partageant par moitié entre les deux disciplines, sur les 6.500 étudiants inscrits ; l'enseignement est l'un des secteurs où le recrutement local n'est pas en aussi grande disproportion avec les besoins, qu'il l'est par exemple pour les cadres industriels ou les corps techniques.

b) **Crédits d'équipement.** — Le programme d'agrandissements ou de créations d'établissements du second degré prévu pour les cinq années du plan exige un investissement d'environ 95 millions de nouveaux francs : 10 pour les terrains, 70 pour les constructions et 15 pour l'équipement des classes, laboratoires ou internats. Ces chiffres devraient être légèrement majorés si l'on jugeait possible une accélération du programme au cours de la première période de cinq ans.

c) **Crédits de fonctionnement.** — Pour l'enseignement du second degré seul— la charge des écoles normales et des cours complémentaires d'enseignement général ayant été comptée dans l'enseignement du premier degré — les frais de fonctionnement s'élevaient à près de 110 millions de nouveaux francs en 1959 ; le programme prévu les portera à 155 millions de nouveaux francs en 1964. Le total des dépenses pour la période 1959-1963 s'établit à 670 millions de nouveaux francs.

II. — *ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPERIEUR*

Il n'existe en Algérie — si l'on excepte l'agriculture, qui dispose de l'Ecole nationale d'agriculture d'Alger — que deux établissements de cette catégorie : l'Institut industriel d'Algérie, école d'ingénieurs située à Maison-Carrée, et l'Ecole Supérieure de commerce d'Alger.

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Maison-Carrée comportait jusqu'à la rentrée de 1958 une seule section préparant aux spécialités du bâtiment et des travaux publics. A la rentrée de 1958 ont été créées deux nouvelles sections orientées vers l'électrotechnique ; à la rentrée de 1959 a été ouverte une section de génie chimique. Une section de mécanique sera créée en 1962, à condition que l'extension des locaux dont dispose l'Ecole puisse suivre le calendrier prévu.

Pour son extension l'Ecole d'ingénieurs de Maison-Carrée compte d'une part sur des constructions en cours, d'autre part et surtout sur son installation — jumelée avec celle de l'Ecole normale nationale d'apprentissage mentionnée plus haut — dans les locaux de l'actuel lycée de Maison-Carrée, qui doit dans la période quinquennale se transporter dans des locaux neufs. Le supplément d'élèves correspondant à cette extension serait accueilli dans la Cité universitaire spécialisée à créer en accord avec l'Ecole nationale d'agriculture.

Les effectifs de la promotion nouvelle, qui étaient selon les années de 20 à 33 entre 1954 et 1957, sont passés à 41 en 1958 et 68 en 1959. Une double limitation résultait de la capacité d'accueil et du nombre des candidats : celui-ci voisin de 130 entre 1954 et 1957 est passé à 212 en 1958, à 393 en 1959 et à 594 en 1960, grâce en partie, il faut le souligner, à un afflux de candidats de la métropole. Mais il faut également insister sur l'augmentation du nombre de candidats originaires d'Algérie : en 1955 leur nombre était de 54 dont 4 Musulmans ; il est passé en 1960 à 228 dont 15 Musulmans.

Plusieurs membres du Conseil Supérieur du plan de l'Algérie ont insisté sur la nécessité d'intensifier le recrutement local, et de prévoir, à côté de la formation d'ingénieurs, celle de techniciens dont l'Algérie manque incontestablement, ce qui conduit à confier à des ingénieurs des tâches qui ne sont pas les leurs. Dans les années très proches on ne peut forcer considérablement le rythme du recrutement local, mais il est indispensable de prévoir une extension de l'Ecole de Maison-Carrée plus large que les programmes initiaux : les ingénieurs

ou techniciens qui seront formés ne seront disponibles qu'au-delà de la période quinquennale en cours mais les jeunes algériens — européens ou musulmans — doivent être orientés en plus grand nombre vers cette formation technique supérieure.

- *L'Ecole supérieure de commerce d'Alger* doit également développer son enseignement et son recrutement. En dehors du secteur tertiaire proprement dit, les entreprises industrielles auront besoin de cadres qu'ils peuvent, plus facilement que dans la partie technique, tirer du milieu local. Des promotions de 25 ou 30 élèves sont insuffisantes au regard des besoins actuels et futurs de l'Algérie. L'extension de cet établissement posera d'ailleurs la question de son statut et de ses installations, ainsi que de la liaison avec l'Université et l'Institut de préparation aux affaires d'Alger.

III. — *ENSEIGNEMENT SUPERIEUR*

L'Université d'Alger comptait en 1959 dans ses facultés et instituts 6.500 étudiants : ses effectifs la placent dans les premiers rangs des universités françaises. En outre, un nombre important d'étudiants d'origine algérienne suivent les cours des Universités ou grandes écoles de la Métropole.

Les effectifs sont appelés à s'accroître fortement au cours des prochaines années. Les *principales réalisations* prévues concernent :

— l'Institut d'études nucléaires, dont la première tranche de travaux a été achevée à la fin de 1959 ;

— les Instituts de géographie, de géologie et de recherches sahariennes ;

— un collège de propédeutique (sciences) d'une capacité de 2.000 élèves ;

— le lancement des travaux d'une nouvelle faculté de médecine, vraisemblablement à proximité du nouvel hôpital dont la construction est prévue sur le lotissement des Anassers, ville satellite d'Alger ;

— enfin l'ouverture de deux centres de formation administrative à Oran et Constantine (voir ci-dessous section consacrée à la Fonction publique).

D'autre part un embryon d'enseignement supérieur peut être envisagé à Oran et Constantine avec l'ouverture de « propédeutiques » lettres et sciences. Au départ l'ouverture de ces

enseignements sera réalisée avec des professeurs de l'enseignement secondaire ; elle exige pour les sciences la création de laboratoires sans lesquels un enseignement scientifique serait privé de sens.

L'ensemble des opérations envisagées impose un *investissement* de l'ordre de 95 millions de nouveaux francs dans les cinq ans, dont 65 pour les constructions et 30 pour l'équipement, l'achèvement de l'Institut d'études nucléaires et le collège de propédeutique figurant respectivement pour 21 et 26 millions de nouveaux francs dans les prévisions de construction.

Le *coût de fonctionnement* moyen par élève de l'enseignement supérieur s'établit actuellement à 2.540 nouveaux francs. L'Université d'Alger comptera vraisemblablement 9.000 étudiants en 1963. Sur ces bases les frais de fonctionnement de l'Université passeront de 16,5 millions de nouveaux francs en 1959 à près de 23 millions de nouveaux francs en 1964, et représenteront pour la période quinquennale une dépense voisine de 95 millions de nouveaux francs.

Section V. — FORMATION PROFESSIONNELLE ET RECRUTEMENT DES CADRES DANS LE SECTEUR AGRICOLE

La modernisation du bled et l'évolution agricole des zones attardées dépendent, davantage encore que toute autre action économique, de la transformation du milieu humain. Dans l'industrie il est possible pour assurer le démarrage d'importer les spécialistes qui font défaut, et d'attirer des capitaux extérieurs pour créer les entreprises nouvelles ; dans l'agriculture le progrès doit être accompli avec les hommes qui se trouvent sur la terre à améliorer et — mise à part l'aide de l'Etat — avec les moyens dont ils disposent. Il ne servirait pas à grand chose de créer des équipements nouveaux, de mettre en ligne des outillages mieux adaptés, de tracer les voies d'une rénovation agricole, si les hommes demeuraient psychologiquement étrangers à cette transformation.

A court terme il appartient aux personnels des services spécialisés de lancer le mouvement. Mais tous les agents de tous les services, et les agriculteurs évolués, doivent appuyer cette action ; pour qu'elle se développe en profondeur il faut toucher la totalité de la masse rurale · les cadres agricoles

seraient à eux seuls trop peu nombreux pour y parvenir. Il faut toucher également la jeunesse rurale : les écoles primaires, cours complémentaires d'enseignement agricole, et les autres organismes éducatifs ont un rôle important à jouer à cet égard. Ceci impose :

— d'abord d'orienter les programmes et les méthodes d'enseignement vers la connaissance des tâches de la vie agricole, en multipliant les leçons de choses adaptées au milieu local et en développant dès l'école l'esprit de coopération ; cette observation est particulièrement importante pour l'enseignement du premier degré et les autres organismes s'occupant de la formation de base ;

— ensuite de dépasser l'action scolaire sur les enfants en s'appliquant à atteindre également les familles : l'instituteur, aussi bien que le moniteur, a des responsabilités dans l'évolution du monde rural ; trop souvent l'instituteur borne sa tâche à ses obligations scolaires, alors que sa mission, plus large, est d'éduquer la masse ;

— enfin c'est l'école qui peut aider à dégager de la masse les élites futures ; il est indispensable de maintenir à la terre certains des meilleurs éléments qui, nantis d'un commencement d'instruction, pourraient être tentés de la quitter ; nul n'est mieux placé que l'instituteur pour orienter vers les cours professionnels ou les écoles d'agriculture quelques uns des meilleurs sujets afin d'en faire des pilotes de la révolution rurale.

L'enseignement agricole proprement dit comporte trois niveaux ; supérieur, second degré, formation professionnelle. Il comprend également une branche d'enseignement féminin.

A. — *LES QUATRE ORDRES DE LA FORMATION AGRICOLE*

1° **Enseignement supérieur.** — Il est donné à Maison-Carrée dans l'Institut agricole d'Algérie qui comprend deux types d'enseignement :

a) *L'Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger*, qui a fourni dans le passé les pionniers du développement agricole de nombreux pays d'Outre-Mer, est placée au rang des grandes écoles nationales de la Métropole (Grignon, Rennes, Montpellier). Elle forme annuellement 25 à 30 « ingénieurs agricoles » après trois ans d'études et pourra à l'avenir en former une quarantaine : c'est surtout affaire de recrutement si l'on veut maintenir le niveau de l'école.

b) *La Section d'Agriculture Africaine*, créée en 1957, a pour but de former les cadres du niveau des « ingénieurs des travaux », dont l'Algérie manque gravement ; cette section est d'autre part conçue pour s'ouvrir largement à la jeunesse musulmane, avec un recrutement correspondant au niveau d'études du baccalauréat.

Un décret du 28 juillet 1960 a doté cet enseignement d'un statut précis, en lui donnant pour mission de former dans quatre sous-sections spécialisées :

1. des Ingénieurs des Travaux ruraux, destinés aux Services de l'Hydraulique et du Génie Rural ;
2. des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts et de la Défense et Restauration des sols ;
3. des Assistants vétérinaires, nouveau cadre secondaire destiné à renforcer le corps des vétérinaires recrutés parmi les diplômés des trois écoles métropolitaines ;
4. des spécialistes de la gestion, capables de diriger de grandes entreprises agricoles individuelles ou collectives ou des organismes de coopération, de crédit et de mutualité (notamment ceux auxquels incombe particulièrement la promotion de l'agriculture traditionnelle : les Sociétés agricoles de prévoyance S.A.P.).

La moitié au moins des places de la Section d'agriculture africaine est réservée aux candidats français de statut local.

Ainsi réorganisé l'Institut agricole de Maison-Carrée répondra à la mission qu'il doit remplir en Algérie : formation de techniciens et cadres des diverses spécialités, et participation plus large de la jeunesse musulmane à la transformation des campagnes algériennes.

2° **Enseignement du second degré.** — Il comporte actuellement :

a) *l'Ecole Régionale de Sidi-Bel-Abbès*, qui compte 180 élèves dont une quarantaine de musulmans : dans la période quinquennale l'école de Philippeville sera portée au niveau des écoles régionales ; l'Algérie possèdera alors deux écoles de ce rang, l'une en Oranie, l'autre dans le Constantinois ;

b) *les écoles d'agriculture* de Philippeville, Guelma, Aïn-Témouchent, auxquelles s'est ajoutée à la rentrée d'octobre 1959 l'école de Tizi-Ouzou, donnent un enseignement de deux

ans ; leur effectif total à la fin de 1959 est de 321 élèves parmi lesquels 206 musulmans ; l'école d'horticulture du jardin d'essai d'Alger compte une soixantaine d'élèves.

Au cours de la période quinquennale quatre nouvelles écoles seront ouvertes à Constantine et Orléansville, puis Tlemcen et Sétif. Avec huit écoles de ce niveau en 1964 chaque promotion comptera environ 300 élèves.

En outre une Ecole forestière sera créée à Constantine pour former des agents techniques des forêts et de la défense des sols.

3° **Centres de formation professionnelle agricole.** — Leur organisation générale a été précisée par un arrêté du 31 juillet 1959 ; ils ont pour objet de former des petits exploitants, et des moniteurs pour le Paysanat, les Centres Sociaux ou Foyers de jeunes :

— treize centres sont en cours de création, et douze autres centres fonctionneront en fin de période ;

— sur le total de 25 centres l'Oranie en comptera 8, l'Algérois 7 et le Constantinois 10 ;

— chaque centre comportera deux sections de 25 élèves, soit au total 50 sections et 1.250 élèves par stage ; à raison de 3 stages par année les centres formeront annuellement 3.750 élèves.

La loi du 28 décembre 1959 sur la promotion sociale en Algérie a prévu l'accélération de l'effort consenti en ce domaine : au lieu de 50 sections en fin de période il a été décidé d'en créer 100, ce qui permettrait de former annuellement 7.500 stagiaires.

4° **Enseignement féminin.** — Destiné à former des monitrices, en plus de l'enseignement ménager agricole, l'Institut ménager agricole d'El-Biar compte dans ses quatre sections 200 élèves dont près de moitié de jeunes filles musulmanes. Suivant les sections l'enseignement dure d'un à trois ans.

Au cours de la période du plan il sera créé six écoles départementales d'enseignement ménager agricole : deux en Oranie, une dans l'Algérois et trois dans le Constantinois. Elles accueilleront globalement 300 élèves pour une durée d'une année.

En résumé en fin de période la capacité de formation des divers degrés d'enseignement agricole s'établira comme suit :

— Ecole Nationale d'Agriculture d'Alger : 40 ingénieurs par an,
— Section d'Agriculture Africaine : 30 à 35 ingénieurs par an,
— Ecoles régionales d'agriculture : 180 cadres par an,
— Ecoles d'agriculture : 300 cadres par an,
— Centres de formation professionnelle agricole : 7.500 stagiaires par an,
— Enseignement féminin : 450 stagiaires par an.

B. — *MOYENS A MOBILISER*

a) **Personnel enseignant.** — La progression des effectifs sera la suivante :

CADRES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE			
	1959	1964	Différence
Ecole de Maison-Carrée :			
Professeurs et maîtres de conférences	15	17	+ 2
Autres cadres	22	23	+ 1
Second degré et formation professionnelle :			
Ingénieurs.	20	59	+ 39
Autres cadres	46	199	+ 153
Enseignement féminin :			
Professeurs	5	31	+ 26
Autres cadres	0	63	+ 63

b) **Crédits d'équipement.** — La réalisation du programme exigera un investissement voisin de 65 millions de nouveaux francs ainsi répartis :

— Ecole d'Agriculture de Maison-Carrée . . 6,5 millions N.F.
— Enseignement du second degré . . . . . 26,5 »
— Centres de formation professionnelle agricole. . . . . 23,5 »
— Enseignement féminin . . . . . 7,8 »

c) **Crédits de fonctionnement.** — Ils passeront d'environ deux millions de nouveaux francs en 1959 à seize en 1964. La dépense à prévoir au cours de la période quinquennale atteindra près de 50 millions de nouveaux francs, dont environ les trois quarts pour les centres de formation professionnelle prévus par la loi sur la promotion sociale du 28 décembre 1959.

Section VI. — LA FONCTION PUBLIQUE

La réalisation du plan exige un renforcement des structures publiques : administration générale, services techniques, encadrement du bled, personnel enseignant, personnel médical, action sociale.

Les premières indications rassemblées par la Commission de réforme administrative permettent de chiffrer à 50.000 les effectifs supplémentaires que, dans les divers ordres de son activité, l'Administration doit recruter dans les cinq ans. En 1959 environ 6.500 emplois nouveaux ont déjà été créés. L'Education Nationale exige à elle seule pour réaliser son programme de scolarisation le recrutement de 16.500 agents. L'action rurale, avec la multiplication des moniteurs, impose de son côté aux services de l'Agriculture et de l'Hydraulique un accroissement d'effectifs de l'ordre de 6.000 agents.

Une aide très large de la Métropole est nécessaire, notamment pour ce qui concerne les techniciens et les enseignants des divers degrés. L'effort local doit d'autre part se combiner avec le souci d'ouvrir aussi largement que possible l'accès des Musulmans à la fonction publique, au prix de mesures dérogatoires aux règles statutaires de recrutement des différentes catégories de fonctionnaires.

Pour renforcer les effectifs de l'Administration et élargir la participation musulmane trois ordres de mesures ont été prises.

1° **Mesures tendant à accroître l'apport de fonctionnaires métropolitains.**

a) attribution d'une indemnité d'installation égale à neuf mois du traitement de base avec majorations familiales ;

b) possibilité de désigner d'office pour servir en Algérie des fonctionnaires métropolitains, avec garantie de réintégration automatique dans leur corps à leur retour et droit de conserver leur logement métropolitain ou de le sous-louer ;

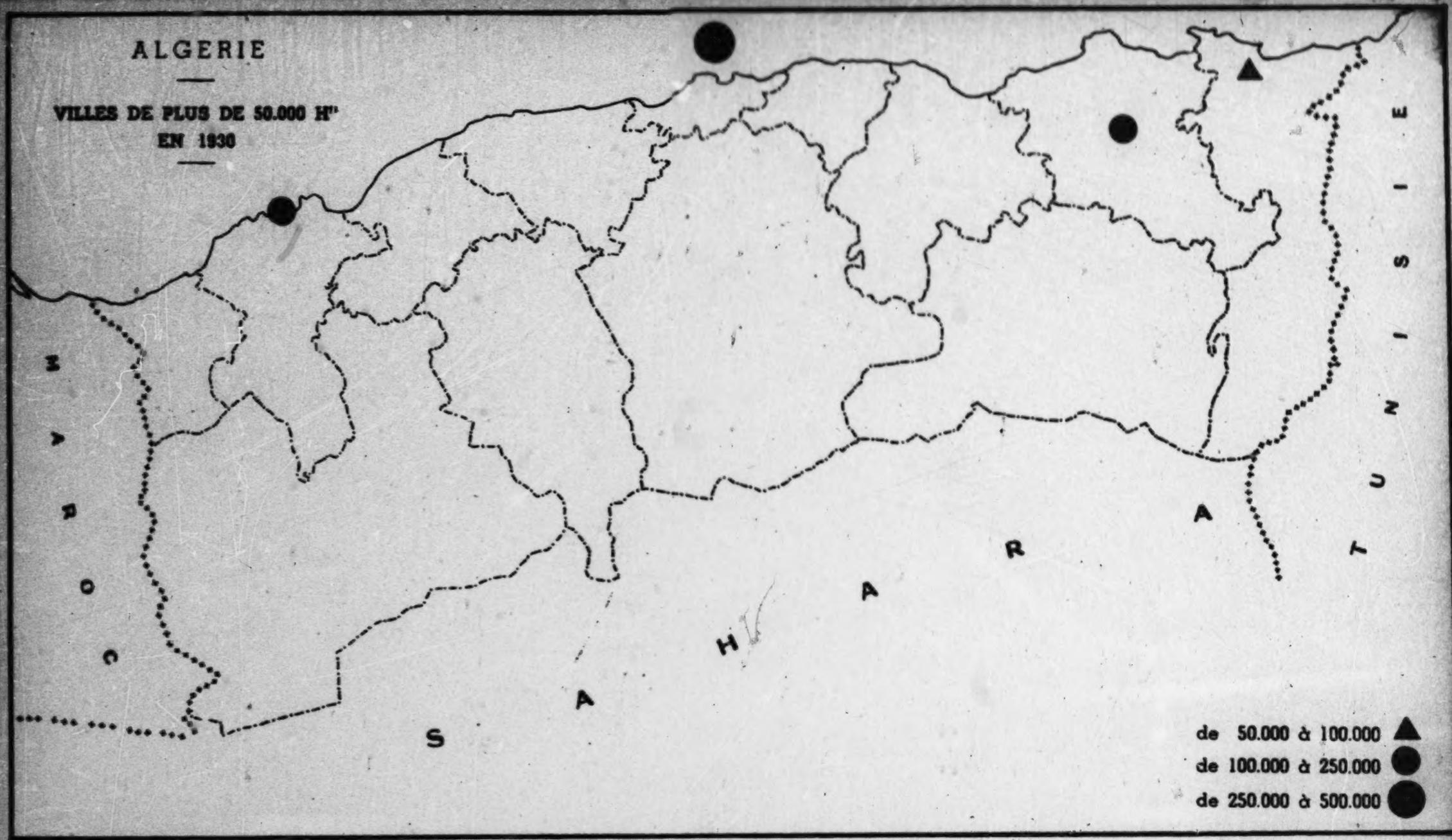
ALGERIE
VILLES DE PLUS DE 50.000 H"
EN 1930
MAROC
SAHARA
TUNISIE
de 50.000 à 100.000
de 100.000 à 250.000
de 250.000 à 500.000
Service Cartographique

ALGERIE

VILLES DE PLUS DE 50.000 H^ts EN 1959

MAROC

SAHARA

TUNISIE

de 50.000 à 100.000

de 100.000 à 250.000

de 250.000 à 500.000

de 500.000 à 1.000.000

Service Cartographique

ALGERIE

VILLES DE PLUS DE 50.000 H^ts EN 1970

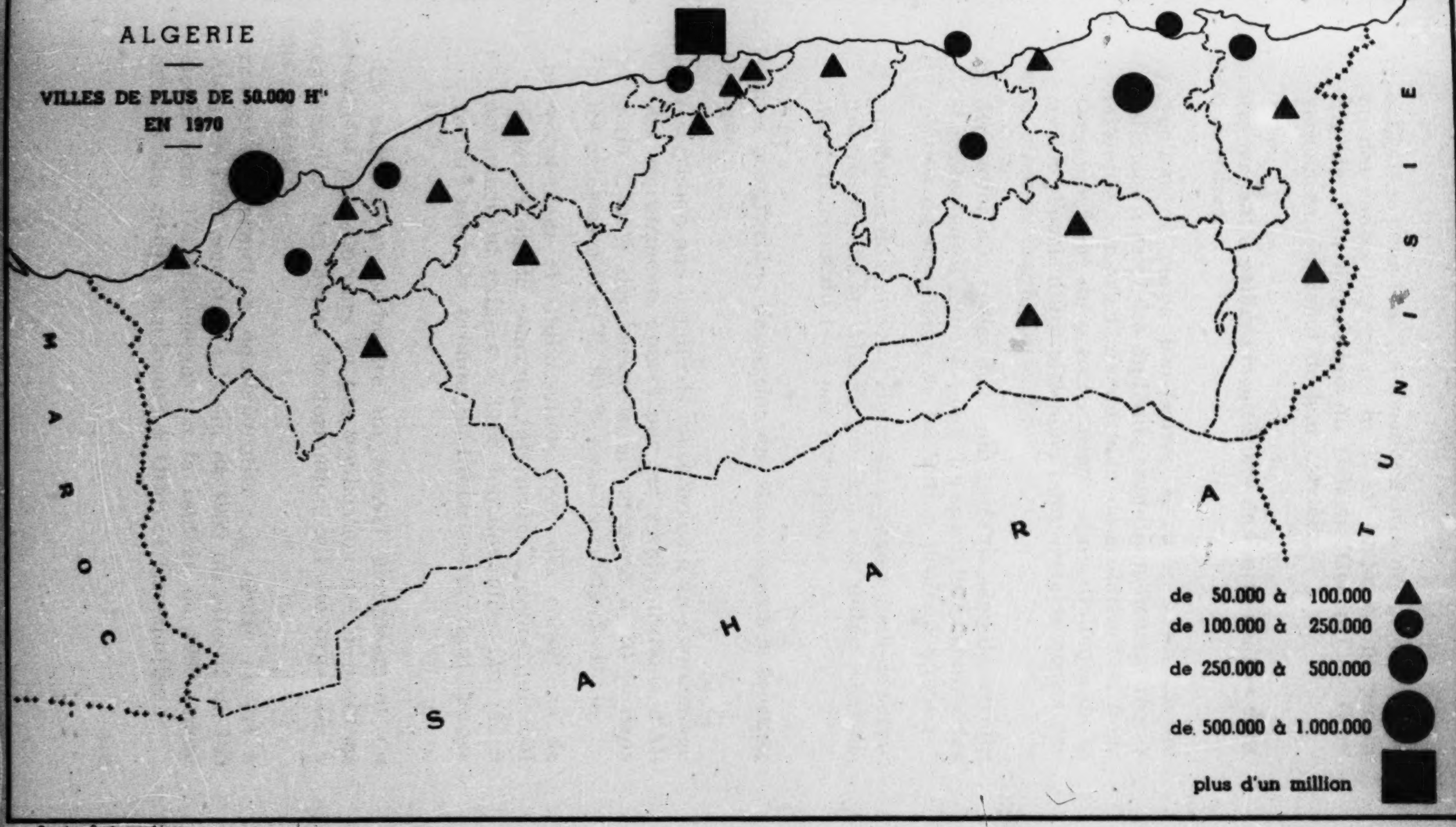

Service Cartographique

ALGERIE

VILLES DE PLUS DE 50.000 Hts
EN 1965

MAROC

SAHARA

TUNISIE

de 50.000 à 100.000

de 100.000 à 250.000

de 250.000 à 500.000

de 500.000 à 1.000.000

plus d'un million

Service Cartographique

c) obligation pour tous les fonctionnaires des grands corps ou des cadres supérieurs de l'Etat de servir un an en Algérie, à la disposition du Délégué Général du Gouvernement, au début de leur carrière.

2° Mesures tendant à pallier l'insuffisance de fonctionnaires dans certains cadres.

a) création de corps provisoires recrutés à un niveau inférieur à celui des diplômes traditionnellement requis (exemple : instructeurs du plan de scolarisation, pour l'enseignement du premier degré — ou diplômes de la section d'agriculture africaine, pour certains postes des services de l'agriculture...) ;

b) dérogation aux règles de cumul entre pension de retraite et traitement d'activité, pour des spécialistes comme les maîtres ou moniteurs de formation professionnelle ;

c) attribution de bourses d'étude avec engagement de servir ultérieurement en Algérie pendant une durée déterminée (médecins du bled par exemple).

3° Mesures pour faciliter l'accession des Musulmans à la fonction publique.

a) réservation aux candidats musulmans d'un pourcentage des recrutements opérés par les administrations d'Algérie : 50 % des vacances en catégorie A, 70 % dans les catégories B et C, 90 % dans la catégorie D ;

b) recrutement et titularisation avec des conditions de diplômes ou de concours inférieures à celles qui sont normalement exigées : 3.668 fonctionnaires ont été à ce titre recrutés, promus ou titularisés pendant l'année 1959.

En outre pour permettre un nouvel élargissement du recrutement par concours ou par application des dispositions exceptionnelles, des cycles de formation ont été organisés à trois niveaux :

— *centres de formation administrative ;* le centre ouvert à Alger en 1958 comptait à la fin de 1959 un effectif de 195 élèves dont 172 Musulmans ; à la rentrée de 1960 seront ouverts des centres analoques à Oran et Constantine ;

— des *cours de perfectionnement* ont été organisés dans toutes les préfectures ; les cours du *premier degré* (pour passage du cadre D au cadre C, fonctionnaires d'exécution) sont suivis au début de 1960 par 920 agents dont 390 Musulmans ; les cours du *second degré* pour passer dans le cadre B (fonctionnaires de rang moyen) sont suivis par 677 agents dont 197 Musulmans.

Le renforcement administratif, qui vise surtout les préfectures ou sous-préfectures et les services extérieurs agissant dans le bled, suppose évidemment la possibilité de loger les fonctionnaires. Une partie d'entre eux, est logée dans des locaux faisant partie des immeubles administratifs : enseignants, certains fonctionnaires des services techniques extérieurs, personnels de sécurité, par exemple. Pour ceux qui ne bénéficient pas de logements de fonction un important programme de construction a été lancé, portant sur 6.700 logements à réaliser dans les diverses villes ou bourgades d'Algérie de 1959 à 1961.

Section VII. — LE CONCOURS DE L'ARMEE

Au départ du plan le concours de l'armée et de ses techniciens apporte un palliatif d'une très grande importance à la sous-administration de l'Algérie. Quelques chiffres donneront la mesure de ce concours :

— les classes primaires tenues par de jeunes soldats du contingent comptent à peu près le dixième des effectifs du premier degré et dans certaines régions reculées tiennent une place beaucoup plus importante ;

— les médecins militaires d'active ou du contingent sont dans le bled trois fois plus nombreux que des médecins civils assurant le service de l'assistance médicale gratuite ; leur part est encore plus importante, de l'ordre des quatre cinquièmes, dans le nombre des consultations données en 1959 ;

— les 700 sections administratives spécialisées (S.A.S.) représentent dans les régions rurales l'essentiel de l'armature administrative au contact direct des populations ;

— le Service de la formation des jeunes en Algérie (S.F.J.A.) constitué avec des cadres de l'Armée apporte aux jeunes ayant dépassé l'âge scolaire une occasion de réorienter leur vie qui a déjà été mentionnée ; il doit jouer dans le domaine de l'alphabétisation et de la préformation professionnelle un rôle très important.

Dans les cas cités, il est certain que les procédures normales de la Fonction publique ne pourraient à bref délai assurer le relais du concours prêté directement ou indirectement par l'Armée au développement de l'Algérie. Pendant une période d'années, qui dépassera bien souvent la durée du plan, la conscription apparaît le seul moyen de doter le bled des cadres dont il a besoin. Affectés à des tâches civiles pendant la durée de leur service, en les détachant par exemple dans les S.A.S., les jeunes médecins, ingénieurs d'agriculture ou techniciens des travaux publics, instituteurs ou étudiants, seront, sous la conduite des cadres permanents de l'Administration, les meilleurs agents de la révolution rurale qui s'impose. Sans doute cet encadrement improvisé présente-t-il l'inconvénient du manque d'expérience et de la discontinuité ; mais il ne faut pas exagérer le niveau technique des opérations à réaliser pour la modernisation et l'évolution du bled ; la plupart d'entre elles exigent davantage de bon sens et de dynamisme que de technicité confirmée.

Lorsque, le calme revenu en Algérie, l'armée française pourra se reconvertir en une armée moderne servant des armes scientifiques — ce qui imposera de maintenir une durée de service relativement longue — il sera certainement possible de détacher dans les S.A.S. les 5.000 ou 6.000 jeunes spécialistes sans lesquels la révolution rurale serait irréalisable dans un délai acceptable.

Section VIII. — RECAPITULATION DES CHARGES A ASSUMER POUR LA FORMATION DES HOMMES

Pour chacun des secteurs de la formation ont été indiqués la charge d'investissement, et le coût de fonctionnement annuel en début et en fin de période qui a conduit à l'estimation de la dépense quinquennale. A ces sommes il convient d'ajouter les charges résultant des activités extra scolaires ou para scolaires (médecine scolaire et universitaire, éducation physique et sportive, aide aux mouvements de jeunesse ou d'éducation populaire, etc...) rangées ci-dessous sous la rubrique « divers ». Au total l'effort considérable de formation des hommes exigera en cinq ans plus de quatre milliards de nouveaux francs, ainsi décomposés par grands groupes :

COUT DE LA FORMATION DES HOMMES (en millions de nouveaux francs)				
	Equipement 5 ans	Fonctionnement		
		1959	1964	5 ans
Premier degré et centres sociaux	630	216	379	1.420
Technique et professionnel (1).	440	66	214	625
Second degré	95	110	155	670
Supérieur	95	16	23	95
Divers.	50	10	20	70
Total.	1.310	418	791	2.880

Ces chiffres indiquent la dimension de l'œuvre entreprise. Le nombre de maîtres supplémentaires marque parallèlement l'ampleur de la tâche des différents services pour les former ou les recruter :

— dans l'enseignement du premier degré et les centres sociaux : environ 12.000 instituteurs, instructeurs ou moniteurs supplémentaires ;

— dans les divers ordres de la formation professionnelle près de 3.000 professeurs ou moniteurs supplémentaires ;

— dans l'enseignement du second degré et l'enseignement supérieur environ 1.500 professeurs nouveaux.

(1) Sous ce titre figurent : l'enseignement technique et professionnel, la formation professionnelle des adultes, le cycle spécial d'apprentissage accéléré, le service de la formation des jeunes, l'enseignement technique supérieur et du second degré, les diverses formes de la formation et de l'enseignement agricoles.

CHAPITRE DEUXIEME

L'AMENAGEMENT GENERAL DU TERRITOIRE ET LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION

Le plan de Constantine doit donner leur chance aux diverses régions d'Algérie. La première condition, pour atteindre ce but, est de contrecarrer la tendance naturelle des activités nouvelles à s'agglomérer autour de quelques ports, en particulier Alger et Oran. L'extension d'Alger n'est d'ailleurs pas due seulement au développement industriel ; les activités commerciales, administratives, culturelles, scientifiques, elles aussi, sont largement concentrées dans la capitale.

Sans aucun doute le groupement des industries présente des avantages techniques, au moins jusqu'à un certain point critique qui n'est d'ailleurs atteint nulle part en Algérie, même à Alger. Du point de vue urbain, par contre, la croissance d'Oran et surtout d'Alger est dès maintenant préoccupante : ces villes n'ont pas été conçues à l'origine pour un pareil développement, leur remodèlement exigerait des dépenses considérables dont les municipalités s'inquiètent à juste titre.

La concentration industrielle, administrative, commerciale, ne doit pas être jugée seulement dans l'absolu : c'est aussi et surtout par rapport au développement des autres villes et régions que doivent être pesés ses avantages et ses risques. **La libre croissance des deux grandes agglomérations industrielles, en drainant l'essentiel des forces vives du pays, aboutirait à bloquer la croissance des autres régions et aggraverait le déséquilibre régional qui apparaît comme l'une des caractéristiques frappantes du développement de l'Algérie dans le passé.**

C'est pourquoi l'une des lignes de force du plan de Constantine tend à dériver le flux des migrations et à répartir les activités économiques nouvelles entre un plus grand nombre

CONSTANTINOIS

ORANIE

ALGEROIS

LE DESEQUILIBRE REGIONAL

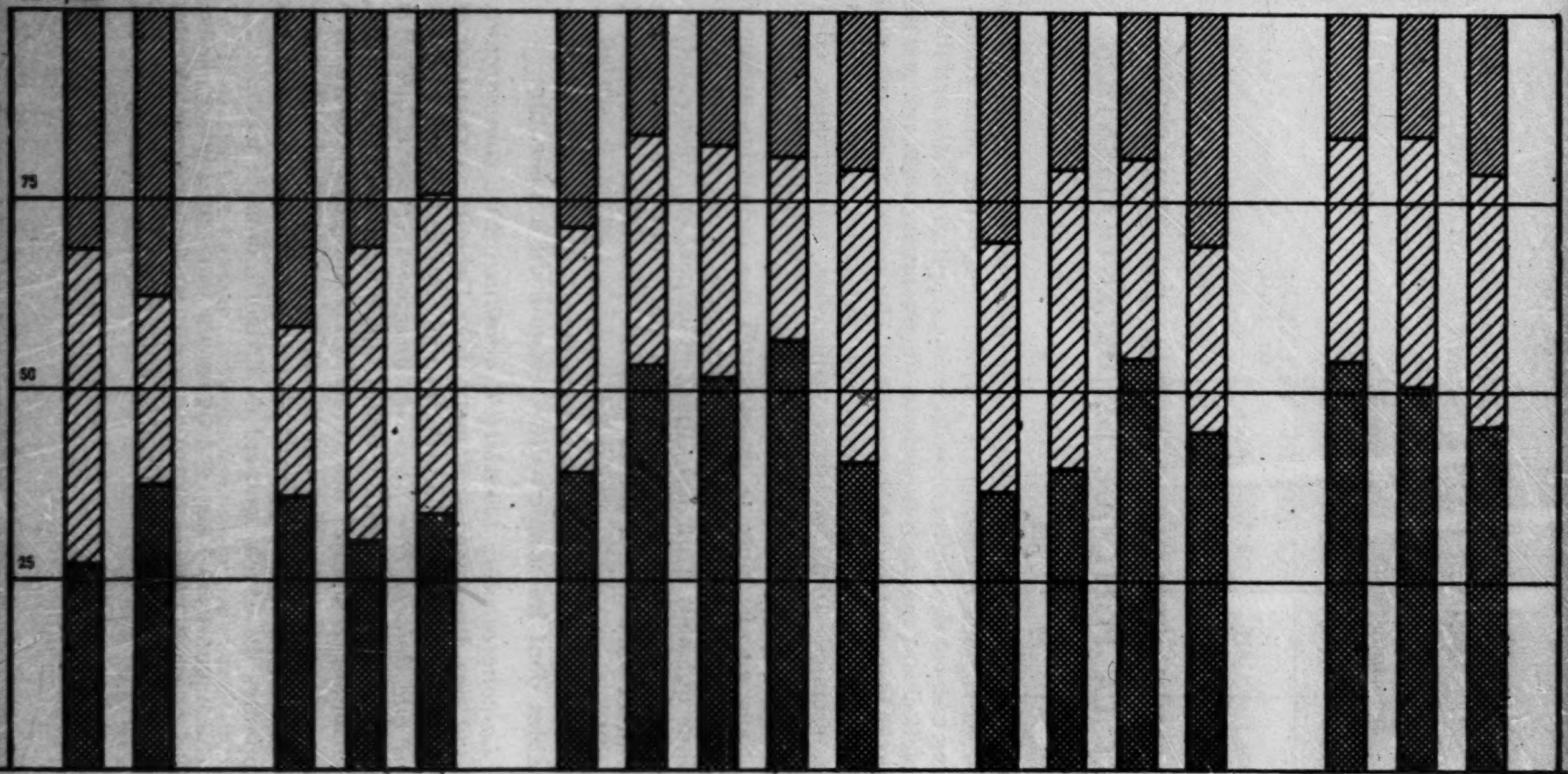

de villes, à *organiser une décentralisation capable de créer entre les régions d'Algérie un équilibre nouveau*. Pour y parvenir ce n'est pas simplement un mouvement à infléchir, c'est un courant à renverser.

Section I. — LE DESEQUILIBRE REGIONAL ET LA CONGESTION DES GRANDES VILLES

A quelque point de vue que l'on se place l'inégalité du développement entre les grandes régions d'Algérie est manifeste. Si la région de l'Est tient exceptionnellement la première place dans l'activité minière, c'est l'effet d'un don de la nature, mais dans tous les autres domaines le Constantinois se trouve nettement en retard.

Quelques chiffres, exprimés en pourcentages du total de l'Algérie, donneront une image de cette inégalité :

Place des trois grandes régions en pourcentage sur le total de l'Algérie

	Constantinois %	Algérois %	Oranie %
Superficie	32	27	41
Population totale	38	37	25
Effectifs de l'enseignement primaire	30	37	33
Effectifs de l'enseignement secondaire	21	40	39
Nombre de médecins civils	17	56	27
Nombre de lits d'hôpitaux	30	45	25
Population rurale	42	36	22
Production agricole	31	30	39
Nombre de tracteurs agricoles	24	33	43
Population urbaine	28	39	33
Chiffres d'affaires industrie et commerce	18	52	30
Salaires versés	19	57	24
Entreprises de plus de 50 ouvriers	17	53	30
Consommation d'électricité	23	48	29
Nombre d'abonnés au téléphone.	17	53	30
Nombre de voitures de tourisme.	17	51	32
Nombre de véhicules utilitaires.	21	41	38

PRODUCTION AGRICOLE PAR DEPARTEMENTS

OLIVES DE CONSERVE

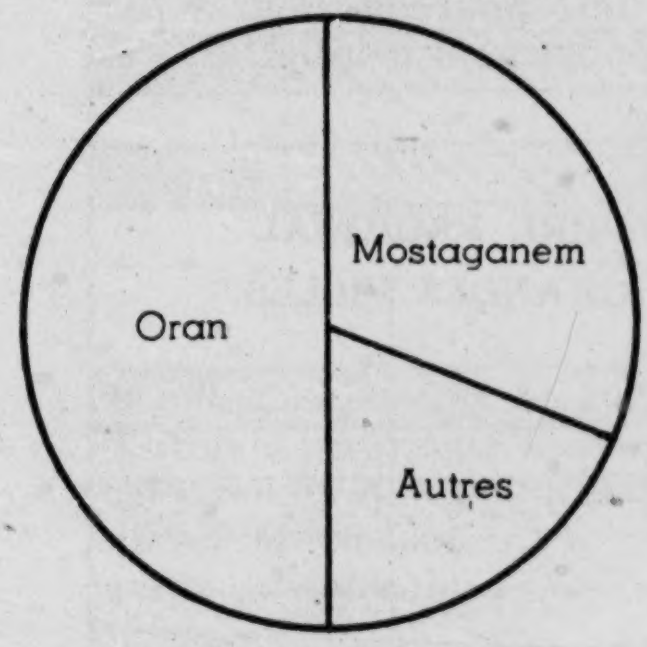

HUILE D'OLIVE

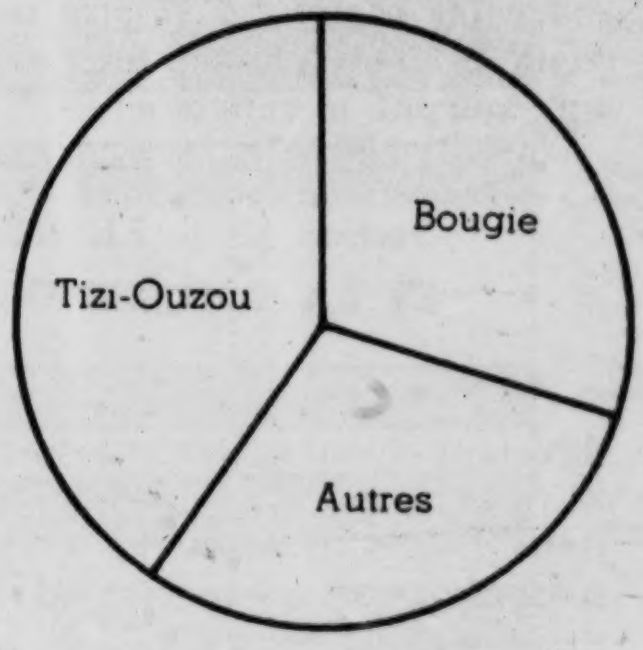

POMMES DE TERRE

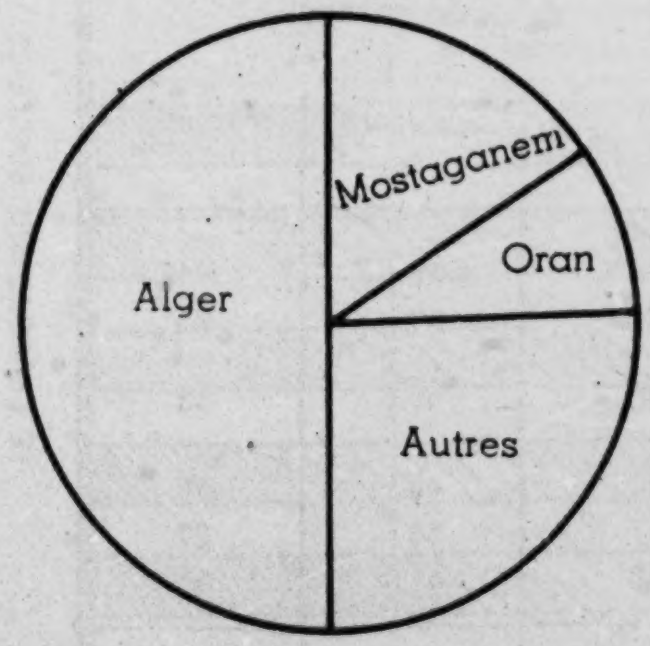

TOMATES

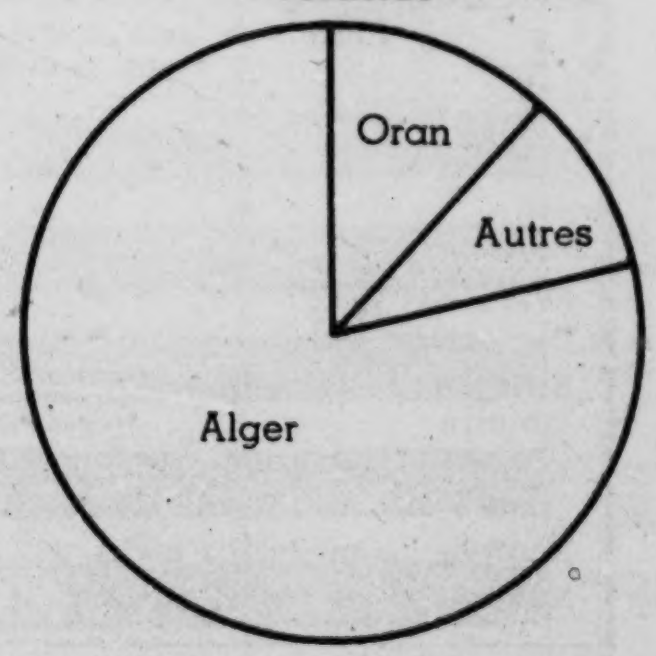

TABAC

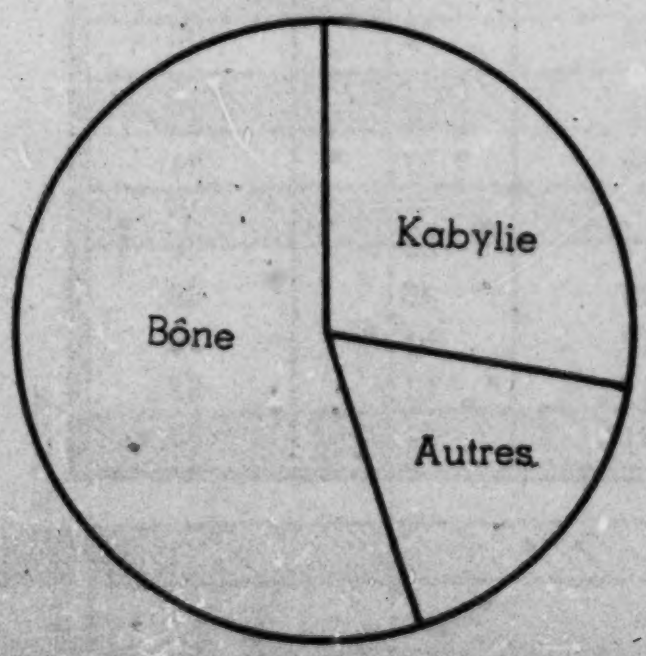

COTON

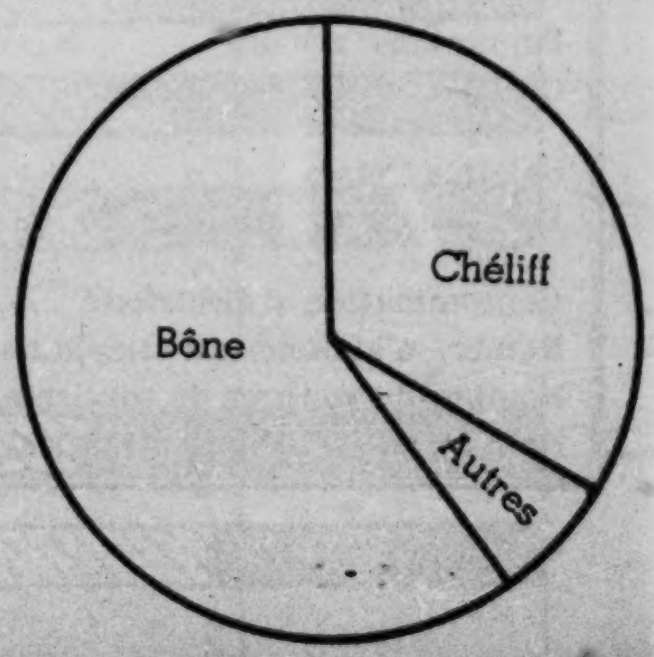

Sur l'ensemble de ces chiffres on peut dire que :

— le Constantinois représente 30 % de la production agricole et 20 % des activités urbaines, avec une population nettement supérieure en pourcentage ;

— l'Oranie dispose de 40 % de la production agricole (grâce au vin) et de 30 % de l'activité urbaine, avec une population qui n'est que du quart du total ;

— enfin l'Algérois compte 30 % de l'activité agricole et 50 % ou plus des autres activités.

A l'intérieur de chacune de ces régions, le déséquilibre est plus flagrant encore si l'on examine séparément le cas des deux départements d'Alger et d'Oran ; à eux deux ils représentent :

— à peine plus de 6 % de la superficie totale, 13 % de la population rurale, 42 % des tracteurs agricoles ; 60 % de la surface plantée en vignes ou en agrumes, 30 % de la production agricole totale ;

— 52 % de la population urbaine, 72 % du nombre des entreprises de plus de 50 ouvriers, 65 % des salaires versés, 69 % du chiffre d'affaires de l'industrie et du commerce, 64 % des voitures automobiles, 73 % des abonnés au téléphone, 75 % des autorisations de construire délivrées de 1956 à 1958 dans les villes ;

— 22 % de la population totale, 44 % des élèves de l'enseignement primaire, 63 % des élèves de l'enseignement secondaire, 47 % des lits d'hôpitaux et 67 % du nombre des médecins civils.

La situation maritime de ces deux départements, la qualité de leurs terres et le développement des cultures riches, la forte proportion du peuplement européen (aujourd'hui 30 % dans le département d'Alger et 34 % dans le département d'Oran, mais bien davantage jadis) ont permis à ces régions pourtant étroites de constituer l'élément prépondérant de l'économie algérienne. L'écart grandissant entre ces deux zones de vie intense et d'immenses zones de vie stagnante est extrêmement dangereux pour l'équilibre économique, social et politique de l'Algérie.

Il est dangereux également pour ces deux agglomérations. En polarisant les activités économiques elles attirent à elles le gros des flux de migration, avec toutes les difficultés qui peuvent en résulter. La spéculation foncière, la charge de travaux d'urbanisme coûteux et difficiles sont les contreparties malaisément évitables d'une croissance trop rapide.

POPULATION URBAINE ET RURALE D'ALGERIE

Population rurale

Population urbaine

1 m/m² = 4.000 habitants

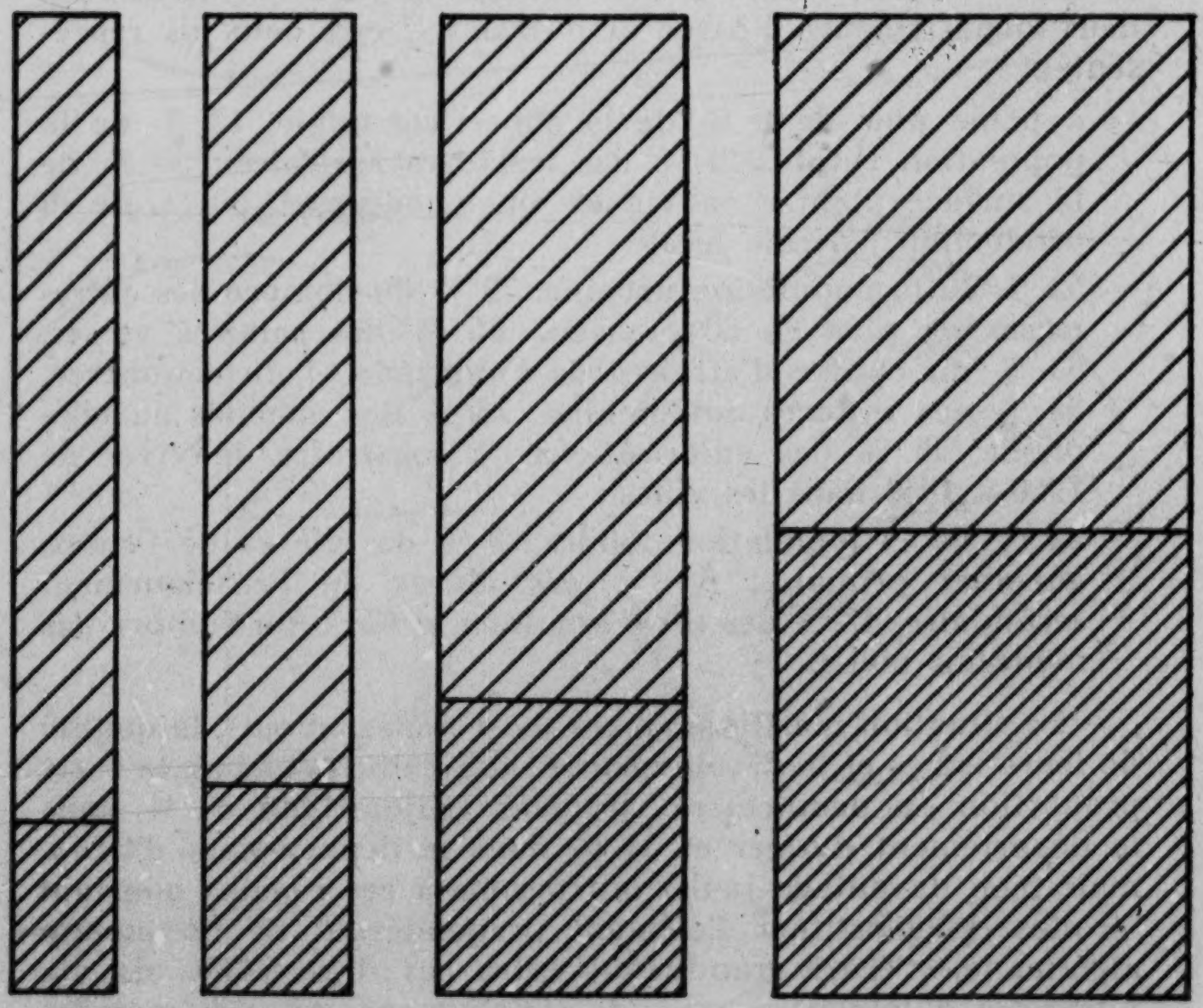

1900 1930 1960 1985

A l'inverse, d'autres villes ont vu croître leur population dans les années récentes sans aucune justification économique : le cas type est celui de Constantine dont la population a presque doublé en dix ans.

Pour les trois grandes villes les années dernières ont marqué une augmentation brusque et inquiétante de leur population :

Population	Agglomération algéroise	Agglomération oranaise	Constantine
Recensement de 1948	473.000	265.000	114.000
Recensement de 1954	588.000	322.000	149.000
Evaluation début 1959	810.000	420.000	220.000
Augmentation annuelle :			
entre 1948 et 1954	19.000	9.500	5.800
entre 1954 et 1959	55.000	20.000	18.000
Pourcentage annuel :			
entre 1948 et 1954	4 %	3,6 %	5,1 %
entre 1954 et 1959	9,4 %	5,5 %	12 %

De 1948 à 1954 la croissance de ces villes n'excédait que de peu dans l'ensemble le mouvement démographique naturel, sauf pour Constantine où se manifestait déjà un afflux important par rapport à sa population initiale. De 1954 à 1959 les difficultés de vie dans le bled — en partie économiques, en partie résultant de l'insécurité de certaines régions — ont poussé la population du bled vers la ville, en particulier vers Alger et Constantine et l'on ne peut penser que, le calme revenu, le mouvement inverse soit d'une grande ampleur : la majorité des nouveaux venus restera sur place.

Il est inévitable que ce mouvement se poursuive : l'impossibilité où se trouvent certaines régions pauvres d'occuper et de nourrir une population croissante se conjuguera avec l'attrait des grandes cités et des industries nouvelles pour accentuer la migration vers les grandes agglomérations.

Les grandes villes algériennes vers lesquelles confluent les migrations approchent de la saturation et l'ont même atteinte, pour certaines d'entre elles, en leur structure actuelle. Pas plus

Constantine perchée sur son rocher de part et d'autre de la gorge du Rummel, qu'Alger enserrée par les collines autour de son port, ne peuvent se donner de l'air et supporter normalement le trafic accru qu'entraînerait un accroissement illimité des faubourgs. La position d'Oran entre la montagne, la mer et la Sebkra lui laisse davantage d'espace qu'aux deux autres, mais une extension trop rapide en a fait une « ville de pierre » comme disait Albert Camus, une ville pauvre en espaces verts et qui étouffe progressivement le port : les dégagements au cours des dernières années ont pu néanmoins remédier au manque d'urbanisme des années antérieures.

Si la croissance devait s'effectuer autour du centre actuel de ces agglomérations, l'engorgement conduirait à des difficultés insolubles : des améliorations fragmentaires n'auraient qu'un effet très temporaire et imposeraient aux collectivités des charges aussi absurdes que lourdes.

Il est donc nécessaire de freiner la croissance de ces agglomérations, d'abord en organisant à une certaine distance du centre les zones de desserrement où s'implanteront les activités contraintes pour des raisons particulières de s'installer à proximité de ces villes, en second lieu en favorisant le développement en Algérie d'autres pôles d'attraction qui diviseront les courants de migration.

Section II. — DIRECTIVES DE L'AMENAGEMENT GENERAL DU TERRITOIRE

Le développement urbain est un phénomène naturel dans tout pays qui se développe, même dans ceux où la population globale est à peu près stable comme ce fut le cas pour la France métropolitaine.

En Algérie la croissance des villes est particulièrement rapide, pour trois raisons :

— le taux de natalité, très élevé en milieu musulman ;

— la surpopulation de certaines régions rurales et les possibilités assez étroites à court terme du développement agricole, qui poussent vers la ville les excédents de population du bled ;

— la nécessité de faire venir de l'extérieur une partie des cadres et techniciens, du secteur public ou du secteur privé, qu'exige le développement économique et social.

L'ordre de grandeur de l'extension urbaine a été indiqué dans la première partie de ce rapport :

— population urbaine en 1959 : 2.900.000 habitants,
— » » en 1970 : 4.500.000 à 4.800.000 habitants,
— » » en 1985 : 7.500.000 à 8.500.000 habitants.

Si le gros des migrations continuait de se porter vers les villes industrielles de la côte, on peut prévoir que dans vingt cinq ans les trois grands ports — Alger, Oran et Bône — compteraient à eux trois au moins six millions d'habitants. Outre les inconvénients généraux déjà signalés (difficultés et coût financier ou social d'une telle extension — désertification économique du reste de l'Algérie) le développement illimité de ces trois agglomérations stériliserait des terres agricoles qui sont parmi les meilleures d'Algérie. Privée de sa ceinture vivrière, Alger s'asphyxierait peu à peu, et Bône, sinon Oran, se trouverait dans une situation analogue.

Un plus large étalement du peuplement urbain et des activités économiques doit demeurer un souci constant. Il ne se réalisera pas spontanément ; une grande politique d'aménagement du territoire doit en tracer les lignes et en dégager les moyens.

La configuration géographique de l'Algérie — longue bande côtière de 1.000 kilomètres dont l'espace économiquement intéressant s'étend rarement à plus de cent kilomètres de la côte, et est fort loin d'atteindre cette profondeur dans l'hinterland d'Alger — si elle constitue un handicap à certain égards, en allongeant les communications et en alourdissant les frais de transport peut du moins contribuer à faciliter la décentralisation. *Quatre groupes de ports* (Oran - Mostaganem, Alger, Bougie, Philippeville - Bône) sont les points de départ des *voies de pénétration* vers le Sud (1) : celles-ci devraient normalement constituer des axes de développement. Sur la *grande transversale* des villes importantes comme Constantine, Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen, ou des villes secondaires (Sétif, Blida, Orléansville, Relizane...) sont autant de centres d'attraction dont l'activité économique peut être développée.

---

(1) Le groupement en tandem des ports de l'Ouest et de l'Est, Oran et Mostaganem, Bône et Philippeville, ne doit pas faire oublier les rivalités qui opposent ces villes voisines. En pratique la réalisation du plan de Constantine réservera un avenir assez large pour tous, même si Arzew vient se glisser en tiers entre Oran et Mostaganem. Les luttes de clocher sont bonnes si elles sont un facteur d'émulation constructive.

Chacune des trois régions administratives d'Algérie possède donc, sur la côte ou dans l'intérieur des terres, des points d'appui pour son développement économique. C'est en organisant leur croissance que pourra être efficacement contrecarrée l'hypertrophie d'Alger et que les flux de migration pourront être divisés de telle façon que chaque région conserve ses propres excédents de population :

Perspectives de croissance urbaine par régions

	Algérois	Oranie	Constantinois
1959	1.150.000	950.000	800.000
1970	1.800.000	1.500.000	1.300.000
1985	3.000.000	2.500.000	2.400.000

En pratique des localités secondaires peuvent elles aussi, comme cela s'est produit dans la période récente, absorber une partie des excédents de la population rurale environnante : il est hautement souhaitable que la croissance urbaine se partage non pas seulement entre les vingt villes principales, mais entre une cinquantaine de villes ou localités d'importances diverses.

En admettant que soit systématiquement freinée la croissance de l'agglomération algéroise et de l'agglomération oranaise — de telle façon qu'elles plafonnent respectivement à moins du double de leur population actuelle — la physionomie urbaine de l'Algérie pourrait se dessiner, en poursuivant une décentralisation méthodique des activités économiques, de la façon suivante : .

Nombre de villes de plus de 50.000 habitants

	1959	1970	1985
Plus de 1.000.000	0	1	1
500.000 à 1.000.000	1	1	2
250.000 à 500.000	1	1	4
100.000 à 250.000	3	8	15
50.000 à 100.000	7	15	28
	12	26	50

Ces indications sont évidemment données avec les réserves qui s'imposent. Elles ne sont aucunement normatives, mais visent seulement à mesurer l'ampleur des problèmes d'urbanisation qui vont se poser à long terme, pour permettre de dégager dans les années à venir des solutions qui soient vraiment à l'échelle du problème.

Dans les dix prochaines années on peut penser que la concentration urbaine se produira surtout dans les 20 agglomérations principales pour lesquelles un rapport spécial a été établi, à la demande de la Commission de l'aménagement général du territoire, par quatre organismes d'études urbaines (1). Le taux moyen d'accroissement pour l'ensemble de ces villes s'établira aux environs de 5 % par an. Toutefois, une telle progression serait excessive pour les grandes agglomérations comme Alger, Oran ou Constantine : dans ces cas le flot de migration doit être dérivé en partie vers des zones de desserrement ou des villes satellites à créer de toutes pièces.

En dehors des villes existantes (Blida, vis-à-vis d'Alger - Mostaganem et Sidi-Bel-Abbès pour Oran) vers lesquelles seront orientées certaines activités qui n'ont pas de raisons impérieuses de s'implanter à proximité immédiate des centres actuels, des zones industrielles sont en cours d'installation : Rouïba pour Alger, Sainte-Barbe-du-Tlélat pour Oran. Ces zones seront équipées en vue de leur donner une vie autonome ; l'aménagement de l'ensemble régional devra être conçu de telle façon que les villes nouvelles n'aillent pas à la rencontre des agglomérations actuelles. Dans les deux cas visés l'étendue des aérodromes de Maison-Blanche et de la Sénia, et les servitudes qui les entourent, faciliteront le maintien d'une zone non construite entre l'agglomération principale et la zone satellite (2).

Une zone analogue sera réalisée pour dégager Constantine, ville à peu près impossible à aménager si le centre urbain devait supporter tout le poids d'une extension difficile à freiner. Cette zone trouvera un emplacement favorable au nœud de communication du Kroubs.

---

(1) La Société centrale d'équipement du territoire pour l'agglomération algéroise ; la Compagnie française d'organisation et le Bureau d'études et réalisations urbaines pour l'agglomération oranaise, Arzew et Mostaganem ; la Société de mathématiques appliquées pour Constantine, Philippeville et Bône ; le Bureau Central d'étude des équipements d'Outre-Mer pour les villes secondaires.

(2) En ce qui concerne Alger, le domaine de l'école d'agriculture de Maison-Carrée et un terrain de manœuvres militaire renforceront la coupure ; il serait également souhaitable que subsistent les zones de maraichage, importantes dans ce secteur et qu'il est économiquement et socialement intéressant de conserver.

En résumé la politique d'aménagement général du territoire s'inspirera des directives suivantes :

1° Pour éviter la congestion des trois grandes villes, création de zones industrielles constituées en villes satellites à l'écart de l'agglomération actuelle dont l'extension sera freinée ;

2° Décentralisation économique au profit de douze ou quinze villes équipées pour recevoir les activités nouvelles ; leurs plans d'extension seront établis de telle sorte que dans 25 ans certaines d'entre elles puissent accueillir en moyenne une population de l'ordre de 300.000 habitants (Bône, Blida, Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès) et les autres de 100.000 à 150.000 habitants (parmi elles Philippeville, Sétif, Bougie, Orléansville, Relizane, Tlemcen) ;

3° Préparer une trentaine de petites villes et localités de l'intérieur à jouer un rôle économique actif sur le plan local, à accueillir certaines formes de petite industrie, et à recevoir au-delà de la période décennale une part importante des excédents de population ; cette croissance leur donnerait en 1985 une population de 50.000 à 80.000 habitants.

Section III. — LA DECENTRALISATION INDUSTRIELLE

Pour organiser la croissance urbaine selon les lignes qui viennent d'être indiquées il ne suffirait pas de construire des logements, d'établir des plans d'urbanisme — nombre de ces plans devront être revus pour s'adapter à la politique proposée — et de réaliser les équipements correspondants. Il faut aussi et surtout créer des emplois : construire des usines, orienter les courants commerciaux, lier l'activité des villes secondaires à l'agriculture environnante pour absorber ses produits ou satisfaire ses besoins.

L'activité industrielle est dans cette politique l'élément dominant, le fait nouveau capable de renverser les courants actuels de migration, ou de les canaliser vers des villes nouvelles ; l'action revêt un double aspect et s'exprime en deux mots :

— *desserrement* des grandes villes (Alger, Oran, Constantine, Bône) au profit de villes satellites à créer de toutes pièces ;

— *décentralisation* en direction d'autres villes de la côte ou de l'intérieur, et de zones rurales à forte densité de peuplement.

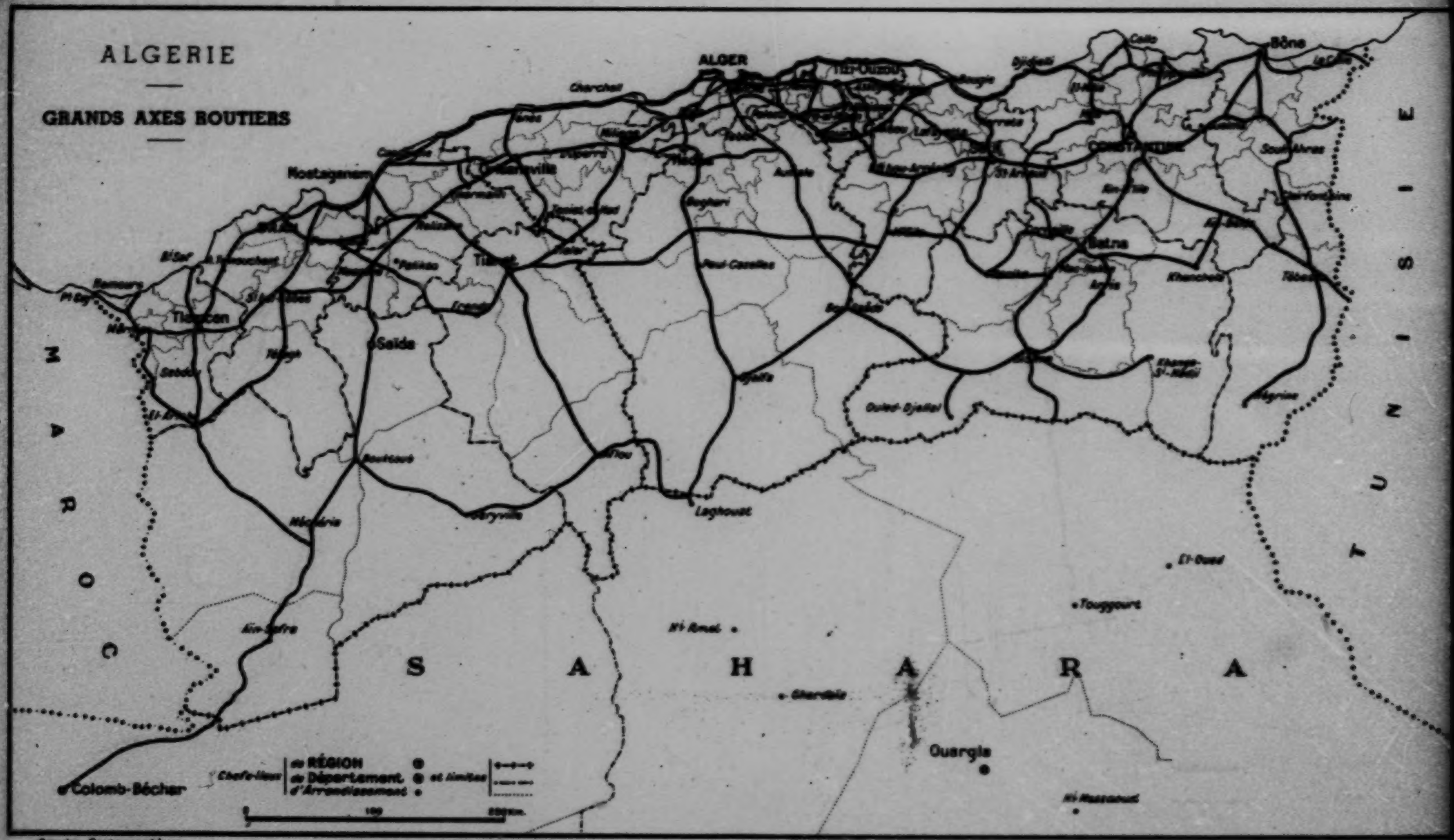
ALGERIE
GRANDS AXES ROUTIERS
ALGER
Bône
Mostaganem
Tlemcen
Saïda
Batna
Laghouat
Ouargla
Touggourt
El-Oued
Colomb-Béchar
Chefs-lieux de RÉGION de Département d'Arrondissement et limites
MAROC
TUNISIE
SAHARA
Service Cartographique

ALGERIE

VOIES FERREES

ALGER
Tizi-Ouzou
Bougie
Djidjelli
Collo
Bône
La Calle
Philippeville
Guelma
Souk-Ahras
Tébessa
Khenchela
Batna
Sétif
CONSTANTINE
Mila
El-Milia
Kerrata
Lafayette
Aumale
Bogheri
Paul Cazelles
M'Sila
Bou-Saada
Barika
Corneille
Arris
Mac-Mahon
Ain-Beida
Ain-Mlila
Fontaine
Djelfa
Biskra
Khenga Si-Nadji
Négrine
Oued-Djellal
El-Oued
Touggourt
Hi Rmel
Ghardaia
Ouargla
Hi Massaoud
Laghouat
Géryville
Aflou
Méchéria
Ain-Sefra
Colomb-Béchar
Boukhtoub
Saida
Frenda
Tiaret
Relizane
Orléansville
Cherchell
Ténès
Cassaigne
Mostaganem
Miliana
Duperré
Tikermann
Teniet el Had
Vialar
Palikao
Mascara
Perrégaux
Oran
Arzew
Mers el Kébir
Bl Saf
Nemours
Pt Saf
Tlemcen
Marnia
Sebdou
El-Ariche
Trompet
Télagh
Sidi bel Abbès
A. Tenouchent
Tablat
Médéa
Boghari
Affreville
Duperré
Lavarande
Hussein Dey
Maison Carrée
Rouiba
Boufarik
Blida
Koléa
Marengo
Tipaza
Cherchell
Ténès
Miliana
Orléansville
Mostaganem
Cassaigne
Tikermann
Relizane
Tiaret
Vialar
Palikao
Mascara
Perrégaux
Oran
Arzew
Mers el Kébir
Bl Saf
Nemours
Pt Saf
Tlemcen
Marnia
Sebdou
El-Ariche
Trompet
Télagh
Sidi bel Abbès
A. Tenouchent
Saida
Frenda
Boukhtoub
Méchéria
Ain-Sefra
Colomb-Béchar
Géryville
Aflou
Laghouat
Djelfa
Ghardaia
Ouargla
Hi Rmel
Hi Massaoud
Touggourt
El-Oued
Biskra
Khenga Si-Nadji
Négrine
Oued-Djellal
Batna
Sétif
CONSTANTINE
Bône
Collo
Djidjelli
Bougie
Tizi-Ouzou
ALGER

MAROC

TUNISIE

OCEAN

SAHARA

Chefs-lieux de RÉGION ⊙ de Département ⊙ d'Arrondissement • et limites

0 100 200 Km.

Voie normale

étroite

Service Cartographique

J.T. - III-60

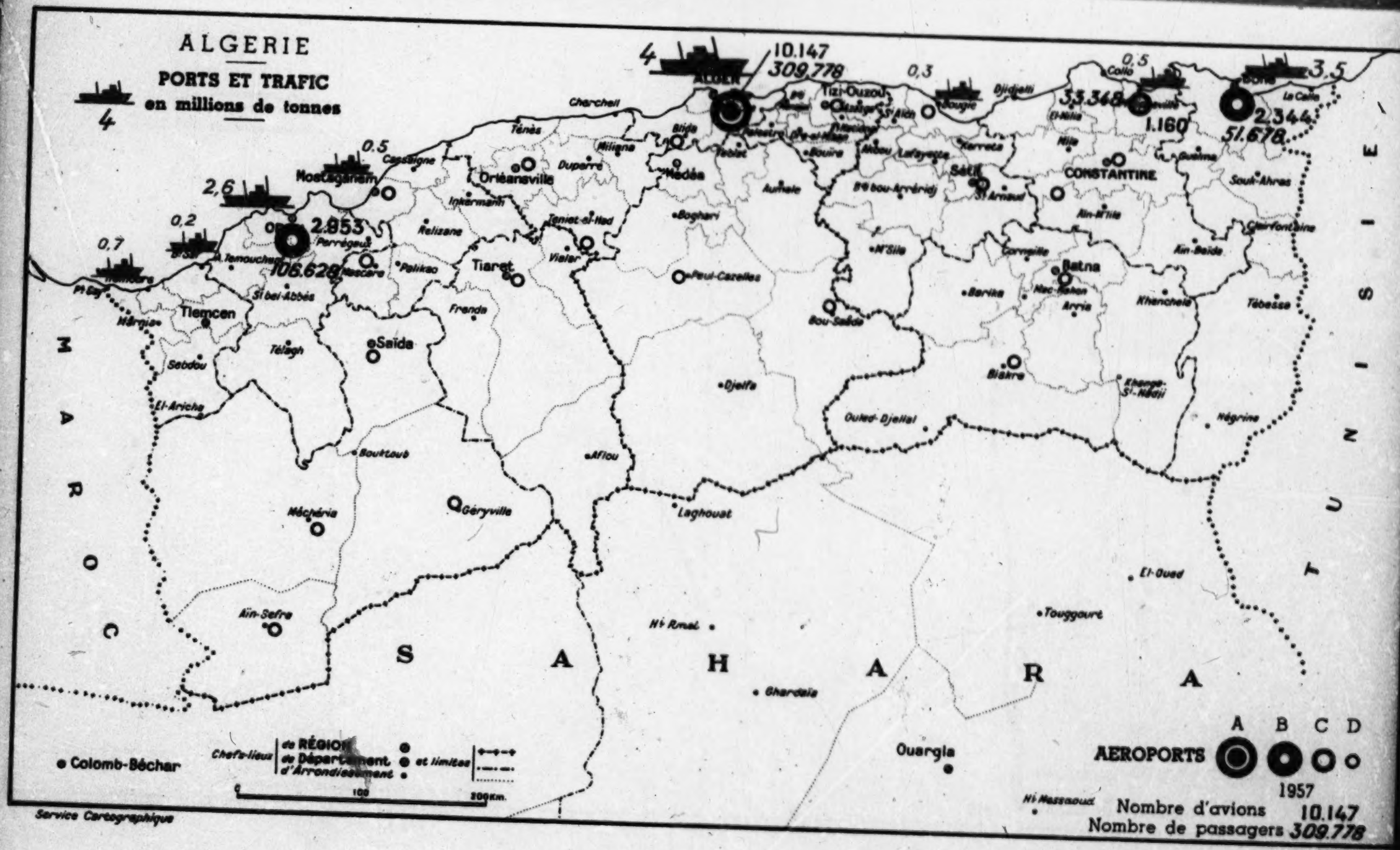
ALGERIE
PORTS ET TRAFIC
en millions de tonnes
4
10.147
309.778
ALGER
0,3
0,5
3,5
33.348
1.160
2.344
51.678
0,5
2,6
0,2
0,7
2.953
106.628
Mostaganem
Orléansville
Médéa
Tizi-Ouzou
Sétif
CONSTANTINE
Batna
Tiaret
Tlemcen
Saïda
Djelfa
Biskra
Laghouat
Ouargla
Touggourt
El-Oued
Géryville
Méchéria
Aïn-Sefra
Bouktoub
Aflou
Ouled-Djellal
Bou-Saâda
Khenchela
Tébessa
Négrine
Souk-Ahras
Ghardaïa
Hi Rmel
Hi Messaoud
MAROC
SAHARA
TUNISIE
Colomb-Béchar
Chefs-lieux de RÉGION de Département d'Arrondissement et limites
0
100
200 Km.
AEROPORTS
A
B
C
D
1957
Nombre d'avions 10.147
Nombre de passagers 309.778
Service Cartographique

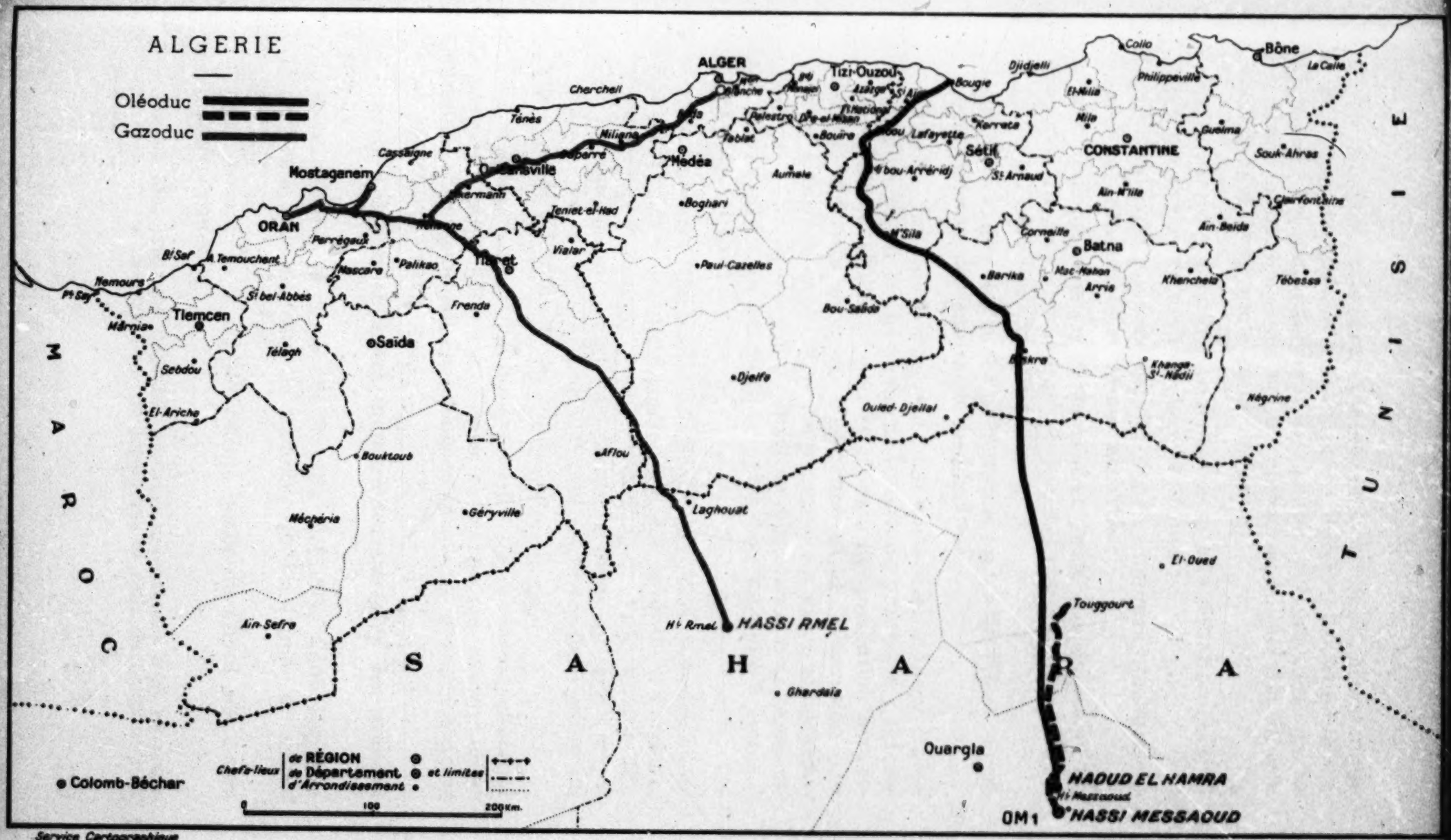

Service Cartographique

J.V. - HI-60

Le souci de la décentralisation et sa nécessité économique et politique au sens le plus haut ne doivent pas conduire à l'anarchie des implantations, ni à une pulvérisation de la structure industrielle qui serait anti-économique. La liberté n'est d'ailleurs pas totale en ce domaine :

— certaines implantations sont dictées par la situation géographique des matières premières à traiter ;
— d'autres sont imposées par les liens techniques qui unissent les unes aux autres certaines activités ;
— dans quelques cas les contacts avec l'extérieur imposent de choisir un port bien équipé et desservi par des lignes maritimes ou aériennes régulières ;
— enfin les industries ne se prêtent pas toutes au même degré à la division des unités de production.

D'autre part tout développement industriel d'une certaine ampleur exige un environnement technique préalable : infrastructure, alimentation en eau et en énergie, formation professionnelle, activités annexes d'entretien et de réparation. On ne peut songer à doter d'un coup toutes les villes et localités d'Algérie à cet égard : au départ la dispersion a ses limites, que seules certaines entreprises petites ou moyennes peuvent librement franchir.

Des mesures particulières seront toutefois prévues pour amorcer le développement, même s'il est modeste à l'origine, dans certaines régions surpeuplées ou dans des villes auxquelles, dans la conception retenue de l'aménagement du territoire, il est nécessaire de donner une certaine capacité d'attraction ou au moins de fixation de la population.

Les opérations à conduire au titre de la décentralisation industrielle sont donc de nature et de portée extrêmement variables. Elles peuvent être rangées en quatre groupes concernant respectivement :

a) **la création de zones industrielles satellites des grandes villes :**

— pour Alger : la zone de Rouïba Reghaïa, dans laquelle Berliet a joué un rôle de pionnier qu'il est juste de souligner (1) ;
— pour Oran : la zone de Sainte-Barbe-du-Tlélat en cours d'aménagement ;

(1) En Mai 1960 une douzaine d'usines importantes sont en cours d'installation ; les constructions de logements et celle de l'hôpital sont commencées.

— pour Constantine : la zone du Kroubs, à lancer dans la période quinquennale afin d'assurer le relais des deux zones actuelles, limitrophes de la ville principale ;

b) la création de deux pôles de développement de la grande industrie :

— Bône Duzerville qui prendra son essor avec l'installation de la sidérurgie et disposera, pour l'implantation humaine, de la cité satellite de « la Royale » ;

— la zone de la baie d'Arzew, lieu d'élection de l'industrie chimique (1) ;

c) l'aménagement de zones industrielles suburbaines, *dans des ports ou villes de l'intérieur* réunissant dès maintenant les conditions favorables à des installations industrielles :

— Philippeville et Bougie, dans l'Est ;

— Blida dans l'Algérois, qui contribuera au desserrement d'Alger ;

— Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen mais aussi Relizane et Perrégaux dans l'Ouest ;

d) *le développement* de villes secondaires, *situées presque toutes à l'intérieur et jusque sur les hauts plateaux ;* l'installation de petites entreprises ou d'ateliers d'entretien et de réparation, ouvrira la voie à des créations plus importantes lorsque les conditions nécessaires seront réunies ; une quinzaine de villes peuvent ainsi constituer des centres de pré-industrialisation :

— dans le Constantinois : Sétif, Batna, Souk-Ahras, Guelma, et le port de Djidjelli avec une vocation particulière pour l'industrie du liège et l'activité touristique ;

— dans l'Algérois : Tizi-Ouzou, Bouïra, Médéa, Affreville, Orléansville, ces deux dernières villes étant bien placées pour la transformation des produits agricoles des périmètres d'irrigation ;

— en Oranie : Mascara, Tiaret, Saïda, Aïn-Témouchent, Marnia, et le port de Béni-Saf, principal port de pêche d'Algérie et siège d'une exploitation de minerai de fèr qui arrêtera son activité dans les prochaines années.

---

(1) Le gaz saharien — grâce à sa composition, et à son prix, le plus bas qui soit pratiqué dans un port situé sur l'une des grandes routes maritimes du monde — constitue l'élément déterminant pour la création de cette industrie. Mais les salines d'Arzew y auront également leur part en donnant naissance à l'industrie du chlore et de la soude.

Cette énumération n'est pas limitative : d'autres localités possèdent déjà des entreprises industrielles. A l'inverse la liste de ces seize villes ne doit pas être interprétée comme une promesse inconditionnelle d'industrialisation ; elle a pour objet de constater des possibilités qu'il appartiendra aux milieux locaux d'exploiter avec l'aide des procédures, organismes ou encouragements mis à leur disposition.

Des décisions importantes ont été prises en 1959 et au début de 1960 pour faciliter la décentralisation. Elles peuvent être distinguées sous quatre rubriques :

1° **Création matérielle de zones ou lotissements industriels.** — Dans une trentaine de villes la Caisse algérienne d'aménagement du territoire (C.A.D.A.T.) s'est assuré les terrains nécessaires à l'installation des entreprises et des ensembles résidentiels correspondants. Près de 3.000 hectares ont été ainsi acquis par elle, à l'amiable ou par voie d'expropriation, et elle en a entrepris l'aménagement : voirie, raccordement à la voie ferrée, alimentation en eau et en énergie, évacuation des eaux usées, assainissement.

2° **Avantages accordés aux entreprises nouvelles.** — Un arrêté du 1er mai 1959 a créé un régime forfaitaire d'aide aux entreprises industrielles, qu'il s'agisse de créations ou d'extension d'entreprises déjà installées. Ces avantages — qui s'appliquent à plus des trois quarts des demandes d'agrément — sont modulés selon l'implantation géographique des usines. L'arrêté du 1er mai prévoit trois zones où s'appliquent des taux différents : taux de base dans la zone médiane, abattement de 25 % sur le taux de base dans la zone inférieure, majoration de 25 % par rapport au taux de base dans la zone supérieure, (ou, ce qui revient au même, coefficient 1 dans la zone inférieure, majoration d'un tiers dans la zone médiane, majoration de deux tiers dans la zone supérieure).

Les trois zones sont délimitées comme suit :

— *Zone I, coefficient* 1 : agglomération d'Alger comprenant tout l'arrondissement — agglomération d'Oran comprenant les communes d'Oran, la Sénia et Mers-el-Kébir ;

— *Zone II, coefficient* 1,33 : zone de desserrement d'Alger comprenant le département d'Alger sauf l'arrondissement chef-lieu — zone de desserrement d'Oran comprenant l'arrondissement d'Oran sauf les trois communes classées en zone I — arrondissement de Mostaganem — zone industrielle de Bône, englobant les communes de Bône, Duzerville et Randon ;

— *Zone III, coefficient* 1,67 *:* le reste du territoire algérien.

Compte tenu de cette classification les principales villes appartiennent aux groupes suivants :

— en zone I : Alger et Oran ;

— en zone II : les zones industrielles de Rouïba près d'Alger et de Sainte-Barbe-du-Tlélat près d'Oran ; les ports d'Arzew, Mostaganem et Bône ; la ville de Blida ;

— en zone III : les ports de Bougie et Philippeville ; les villes de Batna, Constantine, Sétif, Tizi-Ouzou, Médéa, Orléansville, Tiaret, Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen.

Bien que, aux termes de l'arrêté du 1er mai, ces coefficients de zones ne s'appliquent qu'aux entreprises soumises au régime forfaitaire — en fait la grosse majorité des cas — le système adopté est inspiré d'une doctrine générale qui dépasse le cadre strict de cet arrêté. Cet instrument de la politique de desserrement et de décentralisation industrielle pourra d'ailleurs, dans le sens où le besoin s'en fera sentir, être l'objet d'aménagements dans la période d'exécution du plan, soit en modifiant les coefficients, soit en remaniant la délimitation des zones. D'ores et déjà certains exemples concrets montrent que la modulation des avantages financiers selon les lieux d'implantation constitue, dans les mains des pouvoirs publics, un moyen d'orientation d'une efficacité certaine et qui sera plus largement utilisé.

Les coefficients de zones, ainsi que la délimitation de celles-ci, ayant été fixés pour une période allant jusqu'au 30 juin 1960, une révision interviendra en principe à cette date. Elle comportera une diminution des avantages accordés en zone I, l'extension de cette zone (des communes proches d'Alger et d'Oran passeront de la zone II à la zone I) et vraisemblablement certaines modifications à la liste des activités bénéficiant du régime forfaitaire (1).

3° **Les zones d'aménagement coordonné.** — L'aménagement des grandes zones industrielles exige l'intervention simultanée et coordonnée de multiples organismes : administrations techniques (Ponts et Chaussées, Urbanisme, P.T.T. — Services de l'Education nationale ou de la Santé), établissements publics (Caisse algérienne d'aménagement du territoire, Electricité et gaz d'Algérie), organismes semi publics constructeurs de logements, collectivités locales. Par arrêté du 27 avril 1960 le Délégué Général du Gouvernement en Algérie a institué des

(1) Voir en annexe au chapitre 5 les modifications apportées au régime forfaitaire par l'arrêté du 17 août 1960.

« zones d'aménagement coordonné » qui recevront priorité dans l'établissement des programmes d'équipement et des plans d'urbanisme. Toutes les opérations intéressant chacune de ces zones feront l'objet d'inscriptions distinctes dans les programmes annuels de l'Algérie. Les Préfets Inspecteurs généraux régionaux seront chargés de préparer et de mettre en œuvre les programmes d'équipement de ces zones d'aménagement coordonné. C'est par conséquent sous le signe de la décentralisation, y compris dans les responsabilités administratives, que ce régime a été conçu.

4° **Les zones d'industrialisation décentralisée Z.I.D.** — Un arrêté du 26 août 1959 a créé un « Conseil administratif d'aménagement des zones d'industrialisation décentralisée ».

La création de ces zones vise, à côté et en plus des aides allouées aux industries nouvelles, à accorder des facilités supplémentaires aux entreprises qui accepteront de contribuer à la création de nouveaux centres d'activité dans des régions où un certain développement industriel, même modeste au départ, peut être un appoint précieux. Cette formule nouvelle a d'autre part pour but d'ouvrir à la population musulmane des occasions de promotion supplémentaires et d'élargir son rôle dans le développement industriel de l'Algérie en dégageant en son sein un plus grand nombre de chefs d'entreprise.

Pour atteindre ce but des procédure spéciales d'assistance technique (accomplissement de formalités administratives ou étude des projets) et d'aide financière (construction de bâtiments industriels remboursables en dix ans) seront mises en œuvre par une société d'économie mixte spécialisée, la « Société d'équipement des zones d'industrialisation décentralisée - S.E.Z.I.D. ».

Enfin des méthodes particulières de formation profesionnelle seront le cas échéant employées dans ces zones pour assurer une sélection à double degré : formation d'ouvriers spécialisés, puis choix parmi eux des meilleures individualités pour les conduire, dans un second stade de la formation, soit à la maîtrise, soit à la conduite d'une petite entreprise.

A tous ces titres les « zones d'industrialisation décentralisée » méritent une attention toute spéciale dans la vaste action de développement économique et de promotion sociale qu'entreprend le plan de Constantine.

Le Conseil administratif a designé trois « zones d'industrialisation décentralisée » : Tizi-Ouzou, Bougie et Béni-Saf.

Les deux premières ont été choisies dans des régions où la pression démographique et l'émigration sont particulièrement fortes, et où peuvent être trouvés des chefs d'entreprises individuelles ou des dirigeants de sociétés coopératives de production. La première aura son centre à Tizi-Ouzou, avec l'intention de développer ensuite des antennes dans les autres localités de la Grande Kabylie ; la seconde se situera à Bougie, au débouché de la populeuse vallée de la Soummam. La troisième zone d'industrialisation décentralisée sera celle de Béni-Saf, port du département de Tlemcen ; son choix résulte de motifs très différents de ceux qui ont justifié les deux autres désignations. Béni-Saf vit actuellement pour la plus large part de l'extraction et de l'exportation de minerai de fer ; mais le gisement va vers l'épuisement, l'activité de la mine ralentira dans les prochaines années, puis s'arrêtera. L'action envisagée à Béni-Saf se présente donc comme une opération de reconversion.

L'action de la société spécialisée — la SEZID, créée le 10 février 1960 avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations, de la Société centrale pour l'équipement du territoire SCET, de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie, et de la Caisse algérienne d'aménagement du territoire CADAT — s'exercera spécialement et systématiquement sur les trois zones désignées ci-dessus. Dans ces zones il lui appartiendra d'animer le développement industriel et de susciter des candidatures. Mais elle est également habilitée à prêter son concours (assistance administrative ou technique, construction de bâtiments industriels payables en plusieurs annuités) dans d'autres localités, spécialement celles qui figurent ci-dessus dans la liste des centres de pré-industrialisation : s'il ne peut être question de lancer simultanément l'industrialisation de vingt localités secondaires, par contre il s'impose de soutenir l'action des collectivités locales lorsqu'elle se manifestera, et d'aider les industriels qui décideraient de s'installer dans ces localités. La SEZID a été créée dans ce but avec le concours des organismes, algériens et métropolitains, capables de soutenir cette action capitale de décentralisation industrielle et de promotion musulmane.

CHAPITRE TROISIEME

PROGRAMME GENERAL DE DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

Dans le chapitre relatif à l'aménagement général du territoire ont été désignées les grandes zones régionales vers lesquelles seront orientées les principales activités industrielles, et les zones d'industrialisation décentralisée destinées à compléter la vie économique de localités secondaires.

Il va de soi que le programme général d'extension des diverses formes d'infrastructure technique doit compléter l'équipement de base de ces zones industrielles. Mais le choix de zones à industrialiser en priorité ne doit pas perdre de vue les autres exigences du développement :

— désenclavement de régions agricoles mal desservies ;
— amélioration de certaines relations à grande distance et du réseau de voies départementales ;
— voies de dégagement aux abords et à l'intérieur des villes ;
— équipement et souvent extension des ports et aérodromes ;
— extension et modernisation du réseau de télécommunications ;
— grandes opérations d'hydraulique nécessaires à l'extension de l'agriculture intensive et à l'approvisionnement des villes ;
— développement de la production électrique, exploitation du gaz saharien, renforcement et extension des réseaux de distribution de gaz et d'électricité.

La Commission générale de l'aménagement du territoire a traité de ces questions dans sa sous-commission « Infrastructure technique » et a confié les études et la confection de son rapport au « Bureau central d'étude des équipements d'outre-

mer ». Un premier rapport a été approuvé par la Commission en Janvier 1960 ; certaines études seront complétées au cours du premier semestre de 1960 pour conduire à un rapport définitif.

De son côté la Commission du développement industriel a traité dans l'une de ses sous-commissions de toutes les questions relatives à l'énergie : produits pétroliers, gaz, électricité.

C'est la substance des rapports de ces deux sous-commissions qui est reprise ci-dessous.

Section I. — INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS

Sous-Section I. — *RESEAU ROUTIER*

Il se compose de trois catégories de voies : réseau national, réseau départemental, voirie secondaire.

A. Réseau national. — Il comprend à l'heure actuelle 9.320 kilomètres de routes, dont 7.658 à l'entretien et 752 en lacune. Après le reclassement proposé par la Commission de la voirie routière le réseau national comprendrait 11.870 kilomètres, parmi lesquels 9.945 à l'état d'entretien, 491 de routes dites « pistes sahariennes » et 1.434 kilomètres de lacunes.

Des fiches descriptives ont été établies pour chacune des routes en cause, en indiquant le trafic actuel estimé (les comptages étant insuffisants, ou datant de plusieurs années), le trafic escompté en raison du développement économique, et les caractéristiques qu'il est raisonnable de donner à chacune des voies.

Les objectifs retenus s'inspirent des principes suivants :

— conservation du réseau actuel, en opérant notamment les renforcements imposés par l'accroissement du trafic ;

— aménagements liés au développement des grands centres urbains et industriels ;

— suppression des goulots de trafic prévus dans les cinq ans, en adoptant des critères assez sévères ;

— construction des sections en lacune étalée sur deux plans quinquennaux.

PARC AUTOMOBILE ALGERIEN - VEHICULES DE TOURISME

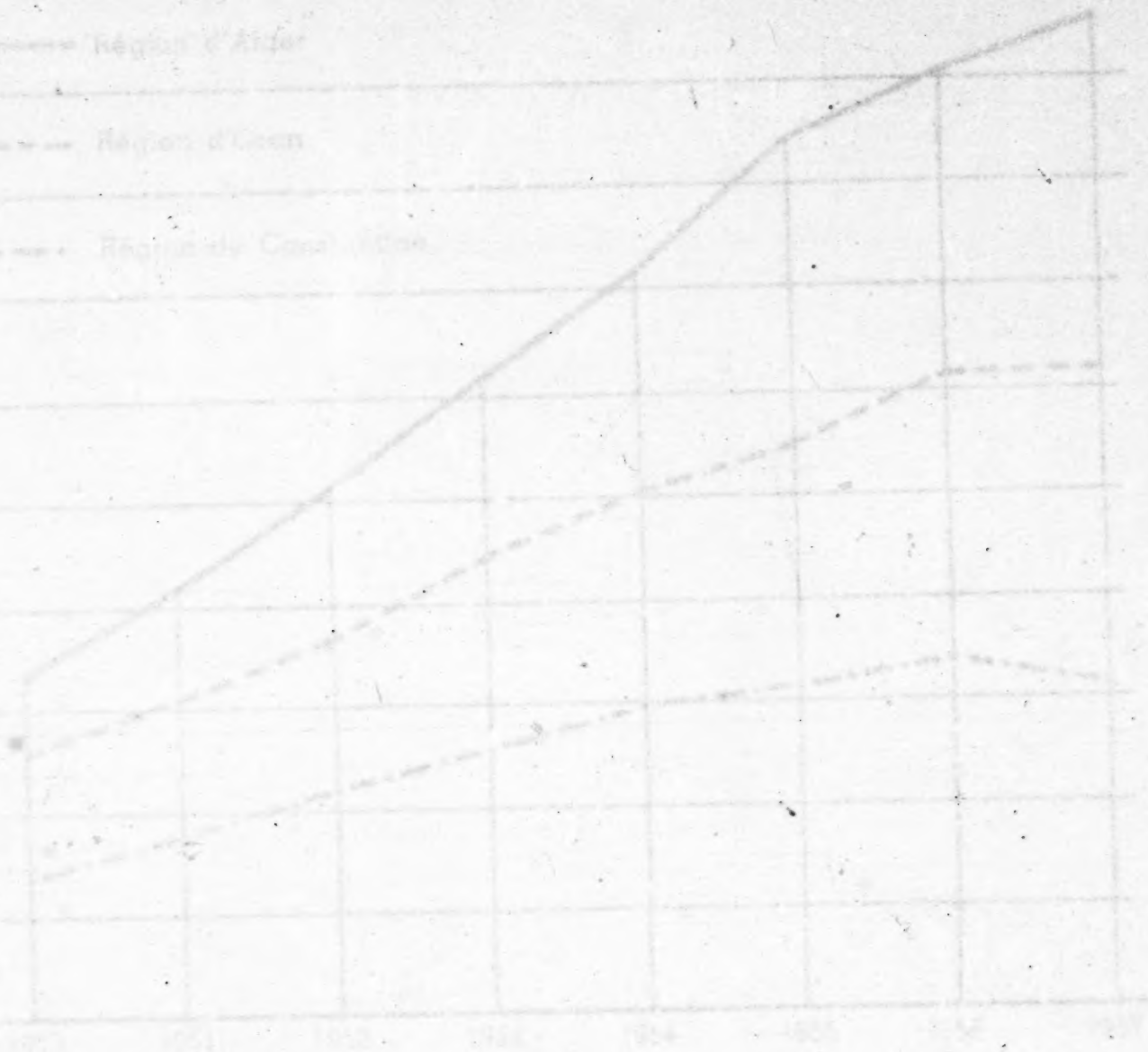

PARC AUTOMOBILE ALGERIEN - VEHICULES UTILITAIRES

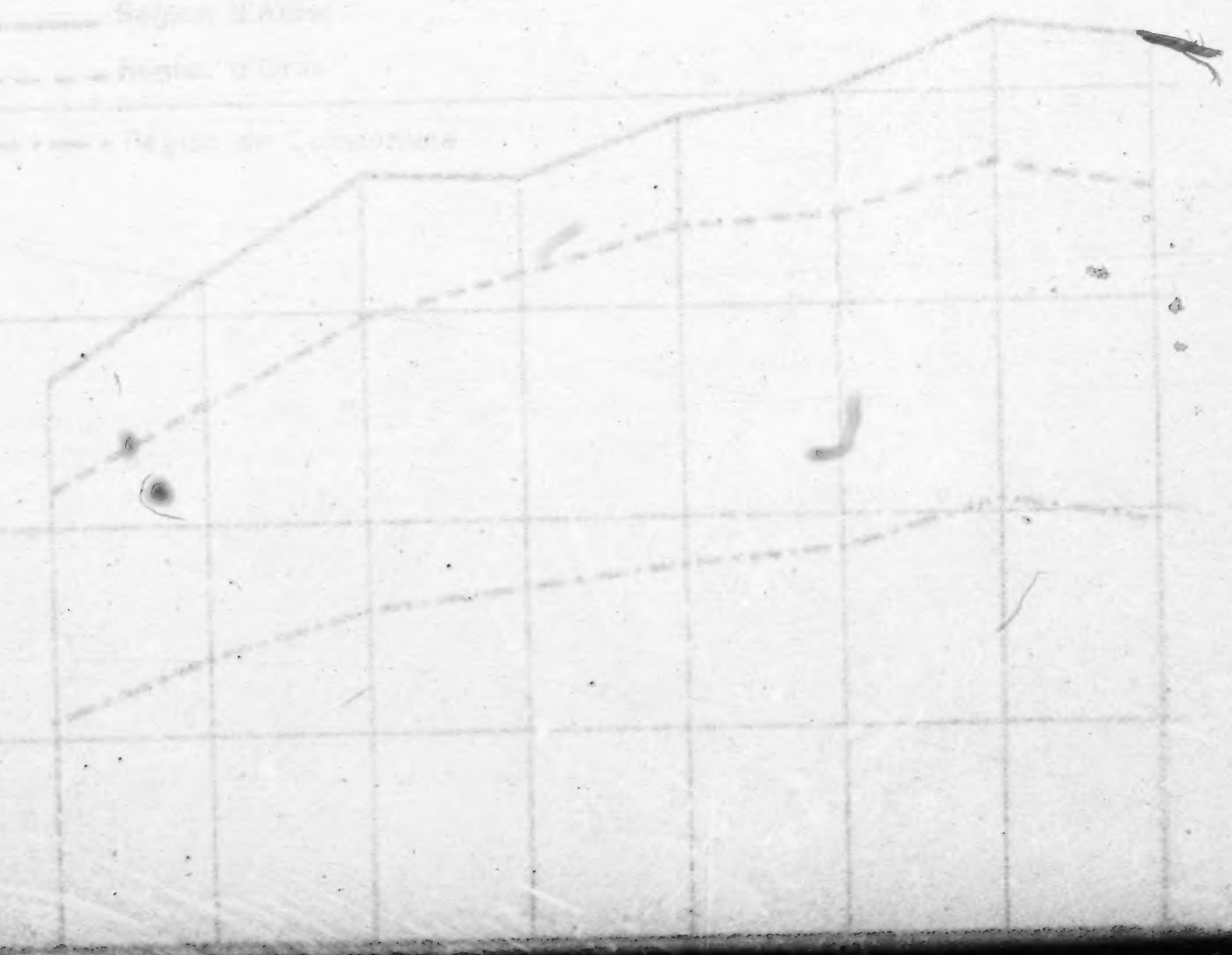

Les travaux à réaliser ont été classés en trois tranches : tranche inconditionnelle, tranche éventuelle (liée à la plus ou moins rapide évolution des grands centres), tranche conditionnelle (travaux qui sont souhaitables mais que la limitation des moyens financiers peut conduire à différer).

Les dépenses à assumer dans la période quinquennale pour la réalisation de ce programme sont résumées dans les tableaux suivants :

RESEAU NATIONAL. — Tranche inconditionnelle
Dépense en millions de nouveaux francs

	Oran	Alger	Constantine	Total
Conservation du réseau	4,1	28,7	66,5	99,3
Aménagements liés au développement des grands centres	17,6	14,0	15,5	47,1
Suppression des goulots de trafic ou des points exceptionnellement dangereux ...	4,3	12,8	5,0	22,1
Construction de sections en lacune	37,5	37,4	21,0	95,9
Total partiel.....	63,5	92,9	108,0	264,4
Liaisons avec le Sahara				36,3
Divers (terrains, calamités, imprévus...)				53,3
Total général.....				354,0

A ces besoins de première urgence, s'ajoutent ceux de la tranche éventuelle, et ceux de la tranche conditionnelle :

RESEAU NATIONAL. — Tranches éventuelle et conditionnelle
En millions de nouveaux francs

	Oran	Alger	Constantine	Total
Tranche éventuelle.				
Aménagements liés au développement des grands centres	5,5	15,0	8,0	28,5
Divers (dégâts, etc...)	—	17,0	10,0	27,0
Total.....	5,5	32,0	18,0	55,5
Tranche conditionnelle.				
Conservation du réseau	10,5	1,0	—	11,5
Aménagements des centres	—	—	2,5	2,5
Construction de sections en lacune ..	9,0	—	31,5	40,5
Total.....	19,5	1,0	34,0	54,5
Total général.....	25,0	33,0	52,0	110,0

L'effort à porter sur le réseau national se situerait donc, selon les hypothèses, entre 350 et 460 millions de nouveaux francs en cinq ans (soit 35 à 46 milliards de francs anciens). A titre indicatif les dotations accordées aux routes nationales pour les deux premières années du plan se sont élevées globalement à environ 11 milliards de francs anciens ; pour tenir le programme minimum, le crédit moyen annuel devrait être de 8 milliards de francs anciens entre 1961 et 1963 ; en y ajoutant les travaux liés éventuellement à l'extension des zones industrielles il faudrait atteindre 10 milliards par an, et environ 12 milliards pour réaliser la tranche conditionnelle. Même en retenant la totalité du programme à peu près dix années seront nécessaires pour construire les sections en lacune et donner au réseau national sa structure définitive.

B. Voirie secondaire. — Elle comprend à l'heure actuelle :

— 13.500 kilomètres de routes départementales, dont 1.300 en lacune ;

— environ 30.000 kilomètres de chemins communaux, dont 12.000 en lacune.

PARC AUTOMOBILE ALGERIEN

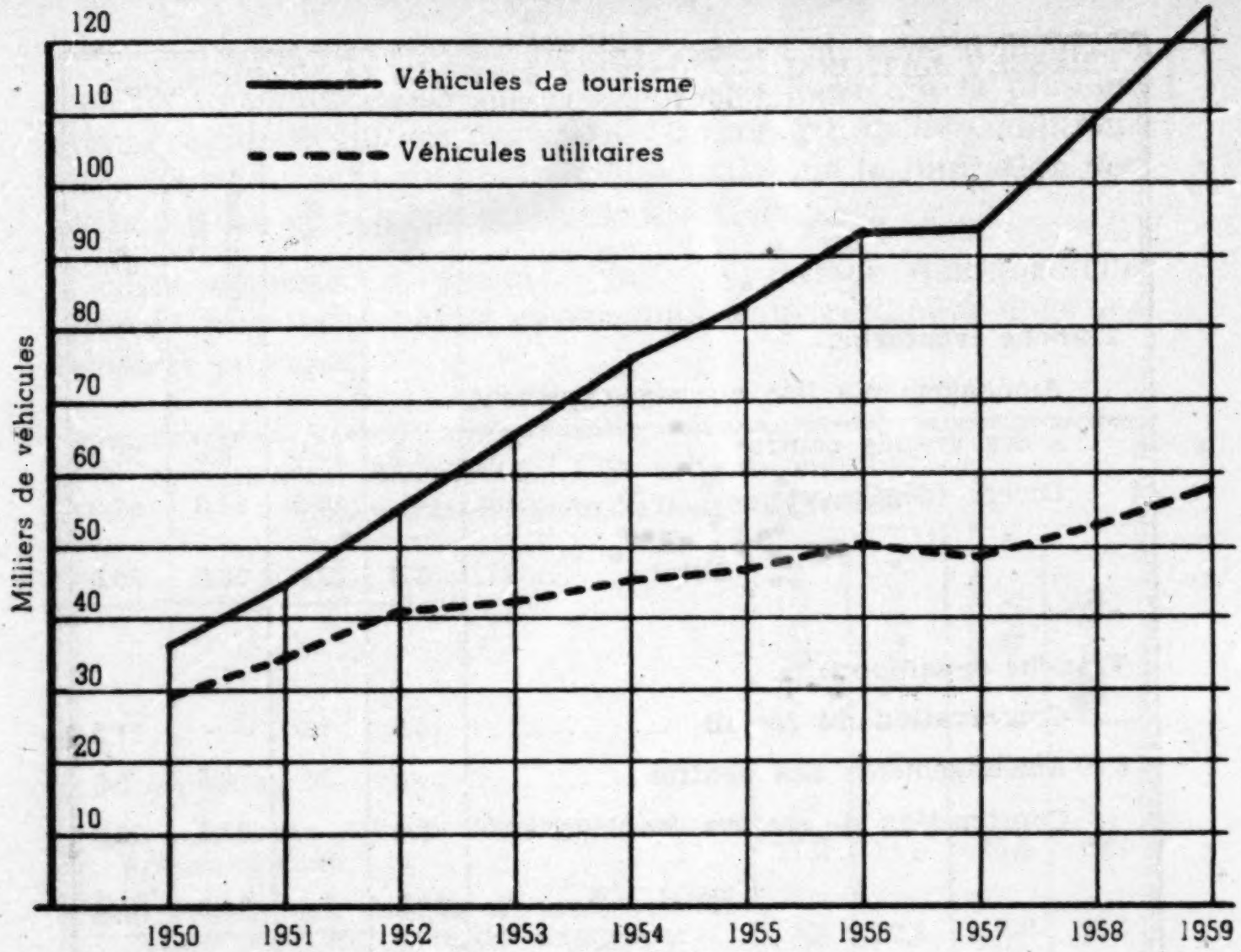

VEHICULES NEUFS IMMATRICULES EN ALGERIE

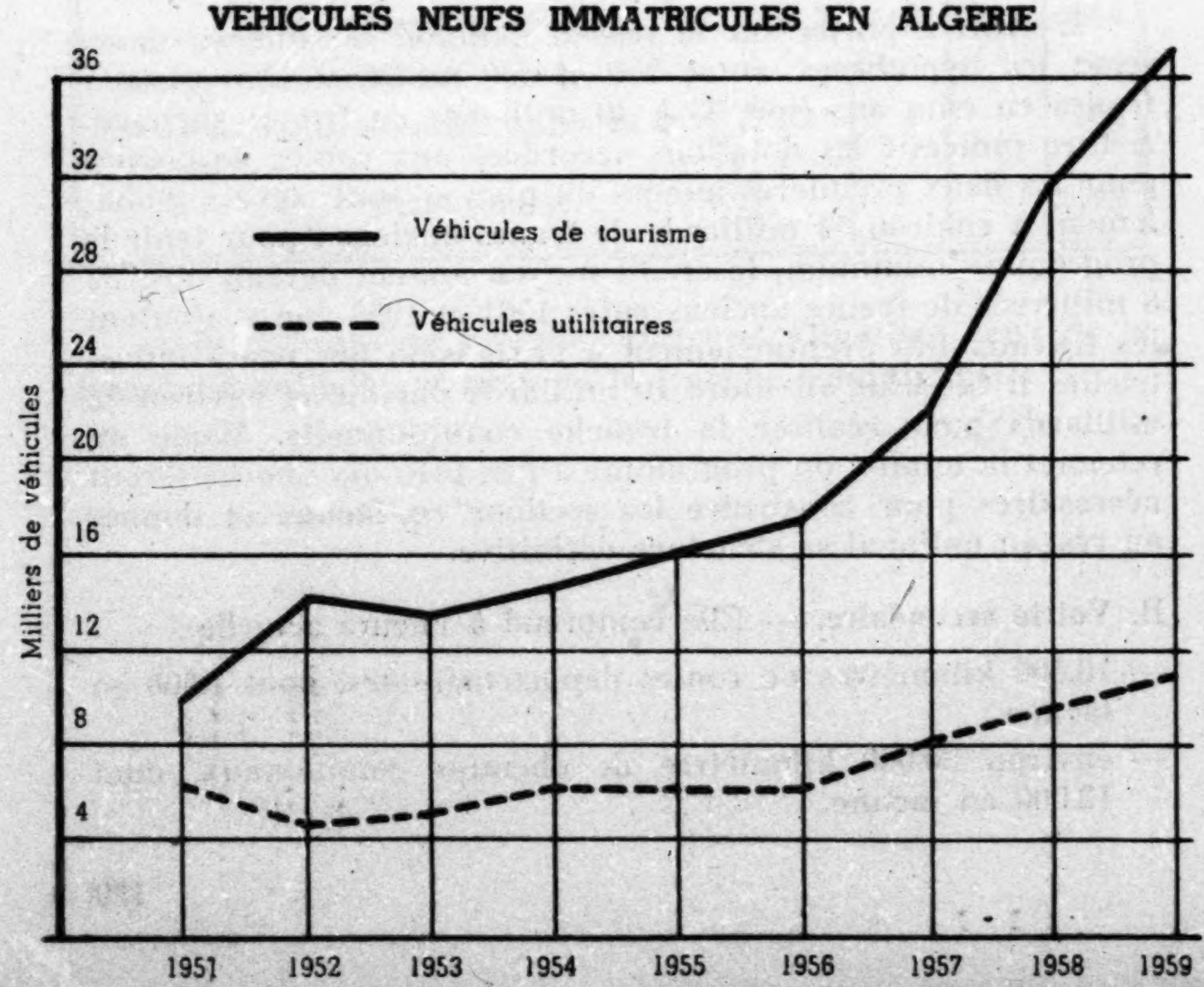

Le reclassement dans le réseau national de certaines sections du réseau départemental ramènerait celui-ci à 11.600 kilomètres.

Pour apprécier la densité de la voirie secondaire qui sera nécessaire à long terme, des études détaillées ont été faites sur plusieurs zones témoins correspondant aux diverses caractéristiques démographiques, orographiques ou économiques de régions représentatives de l'ensemble algérien. Ces études ont aidé à définir la densité de routes ou chemins par kilomètre carré de superficie, ou par 1.000 habitants, à laquelle il faudrait parvenir dans chaque type de région pour assurer normalement le développement économique des dix années à venir. L'analyse a été conduite selon deux hypothèses :

— simple désenclavement, grâce à un réseau en arêtes de poisson ;

— liaisons complètes, grâce à un réseau maillé.

En extrapolant aux régions similaires d'Algérie, les résultats obtenus sur les zones témoins, on aboutit pour l'ensemble des treize départements, à un *réseau départemental* qui se situerait entre 21.000 kilomètres dans l'hypothèse de l'arête de poisson et 27.000 dans celle du réseau maillé.

En admettant comme *programme décennal* la réalisation d'un réseau intermédiaire entre ces deux hypothèses (soit environ 12.000 kilomètres de voies nouvelles à constuire) pour ce qui concerne la voirie départementale, et la simple construction des lacunes pour la voirie communale, on aboutit approximativement aux chiffres suivants :

VOIRIE SECONDAIRE

	Programme décennal		Tranche 1959-1963	
	Kilomètres	Millions NF	Kilomètres	Millions NF
1. Départementale .	12.000	1.100	6.000	550
2. Communale	12.000	600	6.000	300
Total.....	24.000	1.700	12.000	850

Ces chiffres sont retenus provisoirement comme ordre de grandeur, les études à poursuivre au cours de l'année 1960

devant préciser plus exactement le programme global, les critères à appliquer selon les zones, les caractéristiques à retenir, et le coût de construction.

Il faut néanmoins noter qu'en regard d'un programme de 55 milliards de francs anciens en cinq ans pour le réseau départemental, les subventions de la Caisse d'Equipement ont été de 6,4 milliards pour l'ensemble des deux premières années, auxquels les participations des départements ont ajouté environ trois milliards, provenant d'ailleurs presque exclusivement des départements les plus riches.

En outre sur divers crédits civils ou militaires environ deux milliards de francs anciens auront été consacrés en 1959 et 1960 à des travaux intéressant la voirie départementale dans sa structure future. Au total pour les deux premières années le total s'établit un peu au-dessus de 11 milliards de francs anciens sur un programme quinquennal de 55 milliards de francs.

Quant à la *voirie communale*, les travaux sont financés par les crédits D.E.L. (Dépenses d'équipement local), ou effectués par les compagnies du Génie. Le total des travaux des deux premières années représentera une dépense de l'ordre de 15 milliards de francs anciens, pour un programme quinquennal évalué à 30 milliards (1).

Les rythmes de réalisation en début de plan font ainsi apparaître une grande disparité entre les trois types de voirie :

— voirie nationale : 11 milliards en deux ans pour 45 en cinq ans, soit 25 %.

— voirie départementale : 9 milliards en deux ans pour 55 en cinq ans, soit 16 %.

— Voirie communale : 15 milliards en deux ans pour 30 en cinq ans, soit 50 %.

La nécessité économique de désenclaver certaines communes, les exigences de la pacification, et le souci de procurer du travail aux populations rurales expliquent la faveur donnée à la voirie communale. Il conviendra de rétablir l'équilibre dans les années suivantes, sinon la liaison que constitue le réseau

(1) En fait certains des travaux exécutés en 1959 et 1960, effectués pour des raisons sociales ou dans le cadre d'opérations de pacification, ne correspondent pas aux urgences retenues dans l'étude des programmes quinquennaux. Pour réaliser ceux-ci les crédits ci-dessus devraient donc être majorés. Il est souvent difficle d'ailleurs de faire un choix entre des pistes de désenclavement ou de maillage, et d'autres qui ont un intérêt économique plus immédiat. Les choix sont confiés aux autorités locales.

départemental entre les routes à grand parcours et les chemins de pénétration demeurerait très déficiente. Cette constatation devrait conduire à un plus large emploi des crédits D.E.L. en faveur de certains chemins départementaux de pénétration. Dans le même esprit des contributions locales en argent ou en travail devraient être obtenues, et de plus en plus systématiquement exigées, pour la construction et l'entretien des chemins communaux ; il s'agit vraiment là de travaux d'intérêt local, qui intéressent très directement les petites communautés naturelles, et pour lesquels un effort propre en travail doit être conjugué avec l'effort financier de la puissance publique.

Sous-Section II. — *CHEMINS DE FER*

Le réseau ferré algérien se compose d'environ 4.300 kilomètres de voies : 2.300 en voie normale, et 2.000 en voie métrique ou à écartement voisin du mètre. Le réseau à voie normale traverse l'Algérie de la frontière tunisienne à la frontière marocaine en desservant les huit ports principaux et toutes les grandes villes ; il comporte deux grandes voies en direction du Sud, la voie des minerais de Bône à Tébessa et la voie du pétrole de Philippeville à Touggourt par Constantine. Quant au réseau à voie étroite il se compose de quatre axes isolés les uns des autres et chacun doit donc disposer de son matériel propre.

La capacité des lignes permet une large augmentation du trafic, surtout lorsque sera rétablie la circulation de nuit : seule la capacité des installations terminales peut en quelques cas constituer un goulot. Certaines lignes ont un trafic faible ou très irrégulier : c'est le cas notamment des voies étroites, sauf sur l'axe Perrégaux Colomb-Béchar qui présente un grand intérêt stratégique et dessert la région de Colomb-Béchar (centre de fusées de Hammaguir - centre atomique de Reggane).

Les modifications de structure à prévoir dans la période quinquennale sont peu nombreuses. La commission a examiné les projets suivants :

— **extensions ou modifications à l'étude :**

— prolongation de la ligne Philippeville Touggourt jusqu'à Ouargla et Hassi-Messaoud : ce projet se situe sur le territoire saharien mais le trafic intéresse l'Algérie et la Commission, qui l'a abordé à titre incident, s'y est montrée favorable ;

PARC AUTOMOBILE ALGERIEN - VEHICULES DE TOURISME

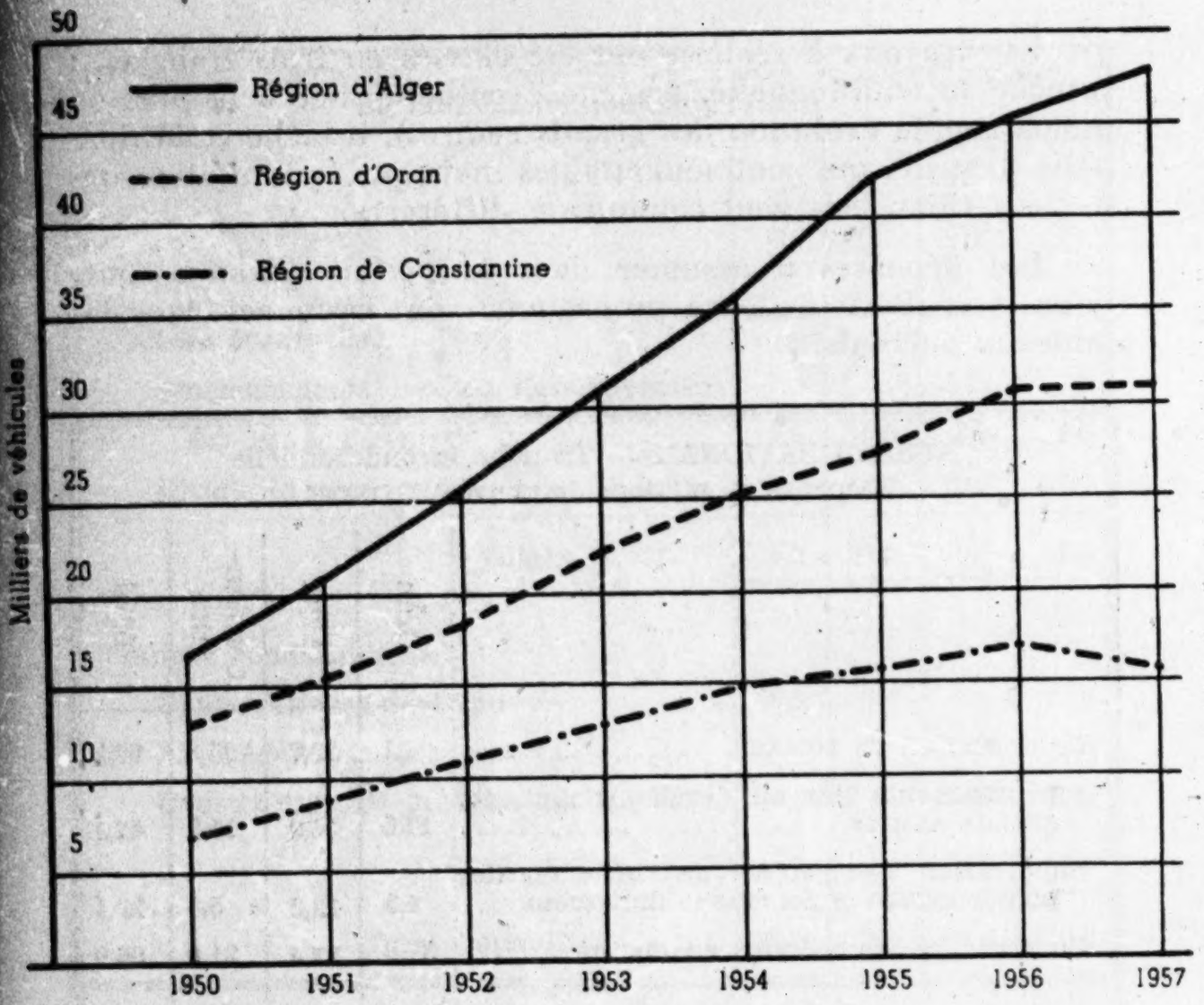

PARC AUTOMOBILE ALGERIEN - VEHICULES UTILITAIRES

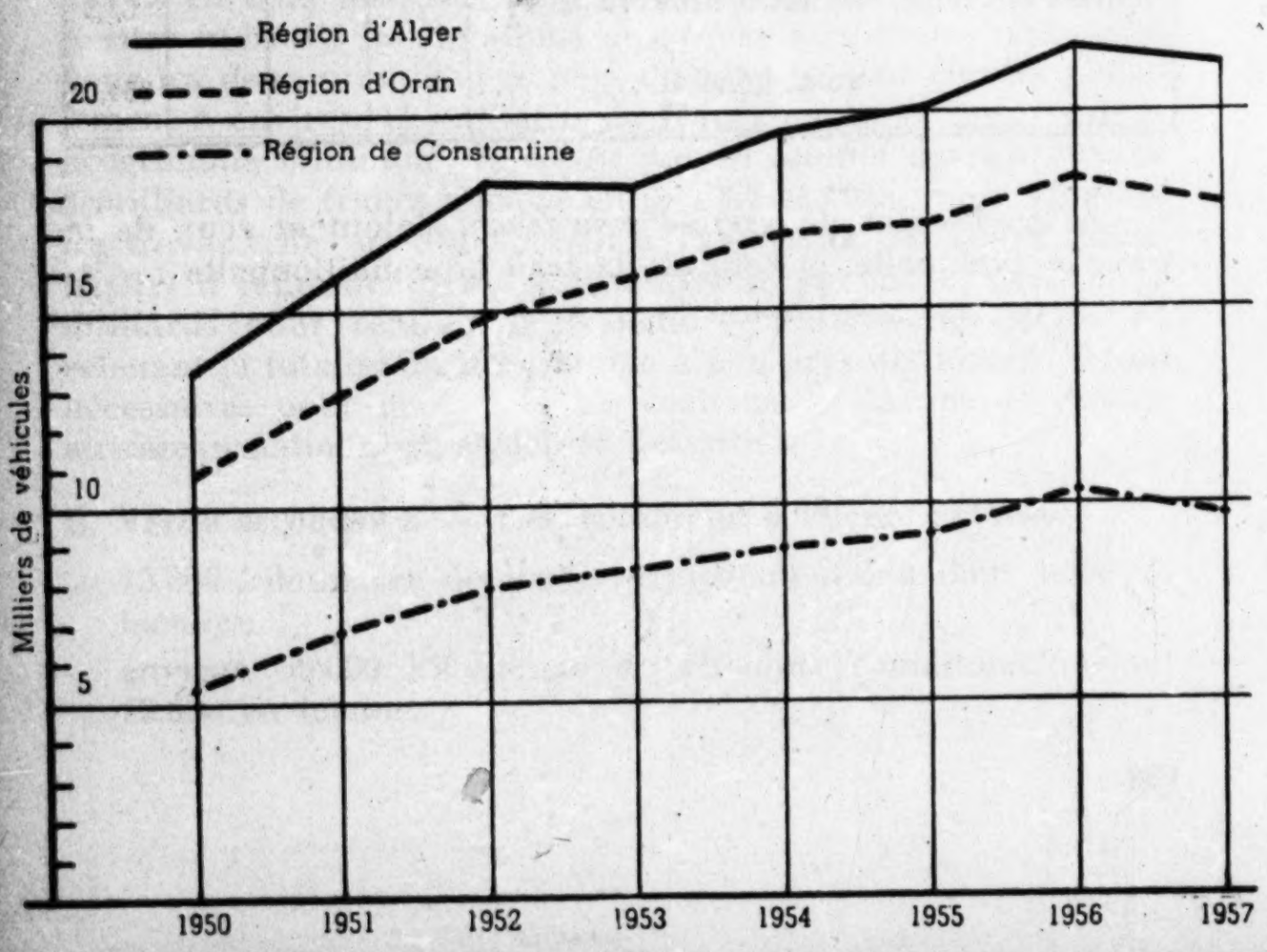

— prolongation de la ligne Bône Tébessa jusqu'au gisement de phosphate du Djebel Onk, inscrite en « tranche éventuelle » pour le cas où ce gisement serait mis en exploitation ; une décision positive a été prise à cet égard au début de 1960, et l'exploitation devrait être entreprise en 1963 ou 1964 ;

— prolongation de la voie étroite Blida-Djelfa jusqu'à Laghouat : la commission a écarté ce projet et a au contraire posé le problème du maintien ou de la fermeture de la ligne Blida-Djelfa ;

— construction d'une voie normale entre Crampel et Méchéria pour la desserte de Colomb-Béchar par un nouvel itinéraire techniquement plus favorable ; en ce cas la voie étroite Perrégaux-Saïda-Méchéria serait fermée, et le tronçon Méchéria-Aïn-Sefra-Colomb-Béchar demeurerait à voie étroite ; la Commission a retenu ce projet en « tranche éventuelle » en raison de son intérêt stratégique mais sous réserve d'une importante participation des budgets militaires ; la Société nationale des Chemins de fer estime de son côté que la totalité de l'itinéraire devrait être réalisée en voie normale ;

— **fermetures de lignes** ; trois cas ont été envisagés :

— celui de la section Perrégaux-Méchéria (voir ci-dessus) ;

— celui de la ligne Blida-Djelfa dont le trafic est faible et le demeurera, la desserte du Sahara central étant assurée par deux axes routiers, Alger-Djelfa-Laghouat et Oran ou Mostaganem-Tiaret-Aflou Laghouat, tous deux en cours de renforcement pour les besoins de l'exploitation du gaz et du pétrole sahariens ;

— celui de la ligne à voie étroite Relizane-Tiaret-Burdeau ; pour cette ligne comme pour la précédente, la commission s'est rangée au statu quo provisoire, tout en posant le problème en vue d'un examen ultérieur.

Le cas de deux lignes dont le trafic est arrêté (Khroubs à Duvivier - Ouled Rahmoun à Tébessa et Khenchela) devra également être tranché ultérieurement, soit dans le sens de la reconstitution, soit dans le sens de la suppression définitive.

RESEAU FERRE. — Investissements à entreprendre en millions de nouveaux francs

	A la charge de l'Algérie	A la charge du Fonds de renouvellement	Total
Tranche inconditionnelle.			
Renforcement de l'infrastructure.	46,8	—	46,8
Travaux de sécurité	19,0	—	19,0
Amélioration des gares (1) . .	37,6	—	37,6
Renouvellement normaux	—	41,0	41,0
Traction et matériel roulant. .	—	124,3	124,3
Outillage du réseau	—	12,9	12,9
Total partiel.	103,4	178,2	281,6
Tranche éventuelle.			
Remise en état Souk-Ahras frontière tunisienne	1,0	—	1,0
Ligne Tébessa Djebel Onk (2).	52,0	—	52,0
Ligne Crampel Mecheria (3).	30,0	—	30,0
Renforcement et équipement zones industrielles	12,0	—	12,0
Total partiel.	95,0	—	95,0
Total des deux tranches.	198,4	178,2	376,6

Par suite du décalage de l'exercice budgétaire en 1959 les investissements recensés ci-dessus prennent pour point de départ le 1er avril 1959 ; au cours du premier trimestre de cette

(1) Dont 21 millions de nouveaux francs pour le déplacement de la gare d'Alger, indispensable au dégagement du port et à l'aménagement de la ville.

(2) Le chemin de fer du Djebel Onk sera un chemin de fer minier, dont les investissements font partie des travaux d'infrastructure incombant à la mine. Leur coût sera donc assumé par la société minière et non par la S.N.C.F.A. : il a été inclus dans le tableau pour donner une vue d'ensemble du programme ferroviaire.

(3) Y compris la participation à demander aux budgets militaires ; la dépense serait voisine de 60 millions de nouveaux francs si la voie normale était établie jusqu'à Colomb-Béchar.

année les investissements réalisés s'élevaient à 27 millions de nouveaux francs. Le total quinquennal s'élevait ainsi à 281,6 + 27 = 308,6 millions pour la tranche inconditionnelle et 376,8 + 27 = 403,8 milions pour l'ensemble du programme.

A ce total il y a lieu d'ajouter 4,4 millions de nouveaux francs pour les constructions de logements. En outre le déplacement de la gare de Mostaganem a été retenu en tranche éventuelle sans que le coût en ait été inséré dans le tableau.

Sur ces bases le programme quinquennal des chemins de fer s'élève donc, en francs anciens, à environ 31 milliards pour la tranche inconditionnelle et 10 milliards pour la tranche éventuelle (travaux dont la réalisation est liée à des décisions particulières). En regard les crédits dont a disposé la Société Nationale des Chemins de Fer français en Algérie pour les deux années 1959 et 1960 sont voisins de 18 milliards de francs : à l'inverse de ce qui a été constaté pour l'équipement routier, ils se situent dans la ligne du programme quinquennal proposé par la Commission de l'Aménagement du Territoire.

Sous-Section III. — *EQUIPEMENT PORTUAIRE*

Le rapport établi par le Bureau Central d'Etude (B.C.E.O.M.) et approuvé par la Commission de l'infrastructure a montré que, si plusieurs ports algériens se trouvent à l'aise avec leur infrastructure actuelle, par contre les ports d'Alger et Philippeville approchent de la saturation pour les marchandises diverses : certains travaux y sont donc proposés en tranche inconditionnelle, et la Commission a inscrit en tranche éventuelle le lancement en fin de période de travaux supplémentaires à entreprendre au cas où le développement du trafic l'exigerait (à Alger quais dans le bassin du Hamma, coût évalué à 20 millions de nouveaux francs ; à Philippeville 2e tranche du quai Nord, d'un coût de 8 millions).

En « tranche éventuelle » sont également retenus les travaux à réaliser à Arzew pour les besoins de l'industrie chimique qui doit s'y installer au débouché du gazoduc d'Hassi R'Mel, et à Bône le prolongement du quai Sud de la grande darse, lié à la construction de la sidérurgie.

Enfin l'exploitation pétrolière laisse espérer une saturation rapide de l'oléoduc de Bougie. La construction d'une nouvelle conduite peut donc être escomptée en fin de période quinquennale, et le site de la baie d'Arzew a déjà été étudié par les compagnies pétrolières comme éventuel port d'embarquement.

Les investissements prévus — répartis en trois tranches : inconditionnelle, éventuelle, conditionnelle — sont résumés ci-dessous :

INFRASTRUCTURE PORTUAIRE
Investissements en millions de nouveaux francs

	I inconditionnel	II éventuel	III conditionnel	Total	dont à la charge de l'Algérie
Alger	78,0	2,5	2,0	82,5	41,2
Oran (1)	10,0	—	2,0	12,0	6,0
Bône	13,0	2,2	—	15,2	8,7
Philippeville	17,0	0,5	—	17,5	11,0
Bougie	—	—	1,3	1,3	1,3
Mostaganem	2,0	—	—	2,0	1,0
Arzew	1,0	15,0	—	16,0	16,0
Divers (2)	15,0	10,0	—	25,0	25,0
Alger dock flottant	—	—	15,0	15,0	7,5
Total	136,0	30,2	20,3	186,5	117,7

L'outillage portuaire, non compris dans le tableau ci-dessus, représentera une dépense d'un peu plus de 50 millions de nouveaux francs. Ces investissements sont à la charge des

(1) Les prévisions pour le port d'Oran tiennent compte : 1° de ce que le trafic spécialisé de l'industrie chimique sera assuré par le port d'Arzew ; 2° des capacités en marchandises diverses qui restent disponibles à Mostaganem.

C'est seulement dans la mesure où les prévisions de trafic établies par le B.C.E.O.M. seraient nettement dépassées que des travaux seraient à envisager en fin de période en supplément du programme figurant dans le tableau, notamment la construction d'un môle supplémentaire dans l'avant port.

Si dans l'Algérois le port d'Alger est le seul à pouvoir assurer le trafic, en Oranie un partage doit être envisagé entre Oran et Mostaganem, et même Nemours pour une part. Il serait anormal d'entreprendre de nouveaux travaux à Oran pendant que des capacités demeurent inutilisées dans des ports voisins.

(2) Dans les divers figurent des opérations non individualisées sur les ports de pêche ou de commerce, figurant ou non sur le tableau ci-dessus. Les crédits inscrits comprennent également la signalisation maritime.

Chambres de Commerce, concessionnaires des ports, qui en assurent la couverture soit sur leurs recettes, soit au moyen d'emprunts gagés sur les péages.

Il convient d'autre part d'indiquer que les travaux du groupe II — classés en « tranche éventuelle » en raison d'un calendrier de réalisation lié à d'autres opérations, et donc difficile à fixer exactement — s'élèvent à environ 90 millions de nouveaux francs : les dépenses à assumer dans la période quinquennale ne représenteraient, globalement, que le tiers du total.

Sur les 166 millions de nouveaux francs inscrits en tranches I et II, l'Algérie doit en supporter 101, demandés en pratique à la Caisse d'équipement ; les dotations accordées à ce titre en 1959 et 1960, voisines de 28 millions de nouveaux francs, se situent entre le tiers et le quart du programme quinquennal.

Sous-Section IV. — *INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE*

L'Algérie possède une infrastructure aéronautique déjà très poussée qui doit faire face aux besoins de trois genres de trafic :

— *liaison avec la Métropole ou les aérodromes européens :* en 1959 une centaine d'avions par semaine au départ d'Alger, une quarantaine au départ d'Oran, et un chiffre analogue au départ des trois aérodromes de l'est algérien ; ce trafic est appelé à s'accroître rapidement avec le développement économique de l'Algérie ; en outre la mise en service de réacteurs sur les liaisons avec la métropole a imposé le renforcement des trois grands aérodromes de classe A et B (Alger Maison-Blanche — Oran La Sénia — Bône Les Salines), Constantine Aïn El Bey sera également équipé pour le même trafic ;

— *liaison avec le Sahara* qui, en plus des services réguliers quotidiens, comporte un trafic très important d'avions cargos lourds pour le transport de matériel et de ravitaillement ;

— enfin *liaisons intérieures* entre les 20 principales villes d'Algérie, avec prolongation vers la Tunisie et le Maroc.

Le programme quinquennal établi par le Secrétariat Général à l'Aviation civile et commerciale en accord avec les services algériens et les départements militaires comporte :

— les travaux d'extension des trois aérodromes de classe A et B ;

— l'aménagement du nouvel aérodrome de Constantine Aïn-el-Bey, et la construction d'une nouvel aérodrome à Bougie (l'emplacement actuel ne permettant pas un allongement suffisant des pistes) ;

— enfin divers travaux d'amélioration sur les autres aérodromes de l'intérieur.

Le programme retenu pour la période quinquennale représente un investissement de près de 200 millions de nouveaux francs, dont la majeure partie est supportée par le budget du Secrétariat Général à l'Aviation civile et commerciale (S.G.A.C.C.) :

INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE
Investissements en millions de nouveaux francs

	SGACC	Algérie	Chambres de commerce	Total
1. Travaux de Génie civil	99,7	27,5	—	127,2
2. Télécommunications	37,2	3,0	—	40,2
3. Météorologie	0,5	0,1	—	0,6
4. Aménagements divers	—	5,0	14,6	19,6
5. Subventions aux communes.	—	2,0	—	2,0
Total	137,4	37,6	14,6	189,6

Le programme du S.G.A.C.C. est largement avancé, notamment en ce qui concerne Alger, où le trafic des « Caravelle » a été inauguré à la fin de 1959. Pour les travaux incombant à l'Algérie, les crédits alloués pour 1959 et 1960 représentent à peu près la moitié du programme quinquennal.

Section II. — INFRASTRUCTURE DE L'HYDRAULIQUE

Les disponibilités en eau sont en Algérie, comme sur tout le pourtour du bassin méditerranéen, un des facteurs clés — et souvent un goulot — du développement. Les travaux entrepris depuis dix ans en matière de défense et de restauration des sols, et la réforestation, seront intensifiés au cours du plan ; mais les effets sur le régime des eaux ne se feront sentir qu'à long terme et pour les années prochaines on ne peut raisonner qu'à partir des possibilités actuelles.

L'expansion agricole n'est pas seule à dépendre, pour une large part, des ressources en eau. Certaines créations industrielles exigeantes en eau douce et la croissance urbaine en sont tributaires au même degré, et parfois plus gravement encore. Dans le domaine urbain les besoins doivent être évalués à longue échéance. Sur les deux millions et demi ou trois millions d'habitants supplémentaires que comptera l'Algérie dans dix ans, il est prévisible que la moitié au moins se dirigera vers les dix ou douze principales villes ou centres industriels ; si l'on ajoute la croissance des besoins de la population actuelle c'est aux environs de 150 millions de mètres cubes qu'on peut chiffrer les besoins supplémentaires de ces dix ou douze agglomérations principales dans les dix ans, soit l'équivalent de deux grands barrages de retenue. Cette indication grossière donne la mesure des besoins à pourvoir et comme la population ne se stabilisera pas au terme des dix ans, c'est à échéance de 25 ou 30 ans que le problème doit être examiné, et brutalement posé.

Pour les dix ou quinze ans à venir les projets de barrages déjà étudiés doivent permettre, au prix d'investissements d'ailleurs considérables, d'alimenter les villes. Mais le problème se posera gravement au-delà de ce délai, spécialement dans l'Oranie qui est la région la plus mal arrosée. Il importe donc de dresser rapidement l'inventaire des ressources possibles et d'en prévoir le partage entre les besoins agricoles, les besoins industriels et les besoins humains, ces derniers devant évidemment bénéficier d'une priorité absolue. Cet inventaire et ce partage exigent des études étalées sur plusieurs années (régime des oueds, tenue des nappes, utilisation d'eaux chargées en éléments minéraux, possibilités de la pluie provoquée, etc...) ; ils ne peuvent en l'état actuel être rangés parmi les données connues d'un plan à long terme, mais plutôt parmi les tâches assignées à l'Administration dans la période du plan de Constantine.

En attendant les résultats de ces études une grande prudence est nécessaire dans l'implantation des industries grosses consommatrices ; et la relative exiguïté des ressources exactement connues est une raison supplémentaire de lutter contre les concentrations urbaines excessives et de favoriser une plus grande dispersion de la population urbaine totale entre les villes secondaires, notamment celles dont l'approvisionnement en eau apparaît le plus facile à long terme.

L'inventaire portera également sur les ressources hydrauliques dispersées et de moindre importance unitaire, utilisables à des fins agricoles ou pour l'alimentation des bourgades ou

des douars. Cet inventaire sera établi par départements et, à l'inverse des grands projets évoqués plus haut, pourra faire l'objet de décisions immédiates d'utilisation : les éléments de décision n'intéressent en effet le plus souvent qu'une aire géographique limitée et sont relativement faciles à réunir.

Dans le présent chapitre, consacré à la grande infrastructure technique, il ne sera traité que des grands ouvrages de base à utilisations multiples : grands barrages de retenue et adductions d'eau principales. Au contraire les autres opérations seront traitées dans les chapitres qu'elles intéressent particulièrement : l'hydraulique agricole et les périmètres d'irrigation avec le développement agricole et rural, les distributions d'eau et l'assainissement urbain avec l'aménagement des villes.

Pour les grands ouvrages hydrauliques, trois catégories peuvent être distinguées selon l'état actuel des projets :

— travaux en cours à mener à leur terme dans la période quinquennale,
— projets prêts à lancer et dont le calendrier dépend de l'urgence des besoins et des moyens de financement,
— projets pouvant présenter des solutions alternatives ou exigeant encore des études.

1° TRAVAUX EN COURS.

a) Achèvement du *barrage du Meffrouch*. Les travaux sont en cours ; sur un coût total de 55 millions de nouveaux francs, 40 se situent dans la période du plan quinquennal.

Ce barrage procurera 13 millions de mètres cubes supplémentaires qui garantiront l'alimentation de la région oranaise (1), y compris les zones industrielles d'Arzew et Sainte-Barbe-du-Tlélat.

---

(1) Le barrage de Beni-Bahdel, qui régularise 50 millions de m3, et celui du Meffrouch, tous deux dans la région de Tlemcen, sont la base du système d'alimentation d'Oran. Le Meffrouch alimentera également Tlemcen. Jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur la construction d'un nouveau barrage, la prudence s'impose pour affecter une partie des ressources aux irrigations dans la région de Tlemcen : on ne peut en effet lancer un périmètre sans être assuré de la durée et de la permanence de son alimentation en eau. Une commission spéciale est chargée de faire le point et de proposer des solutions à long terme pour la répartition des ressources hydrauliques en Oranie : ces choix intéressent l'orientation géographique entre les trois départements côtiers, et l'orientation économique entre l'agriculture et l'alimentation des villes.

En particulier sera étudiée la possibilité d'alimenter les villes de la côte (Oran, Arzew, Mostaganem) à partir du futur barrage de Mohamed ben Aouda. En ce cas le Tlemcenois pourrait disposer de ressources plus larges.

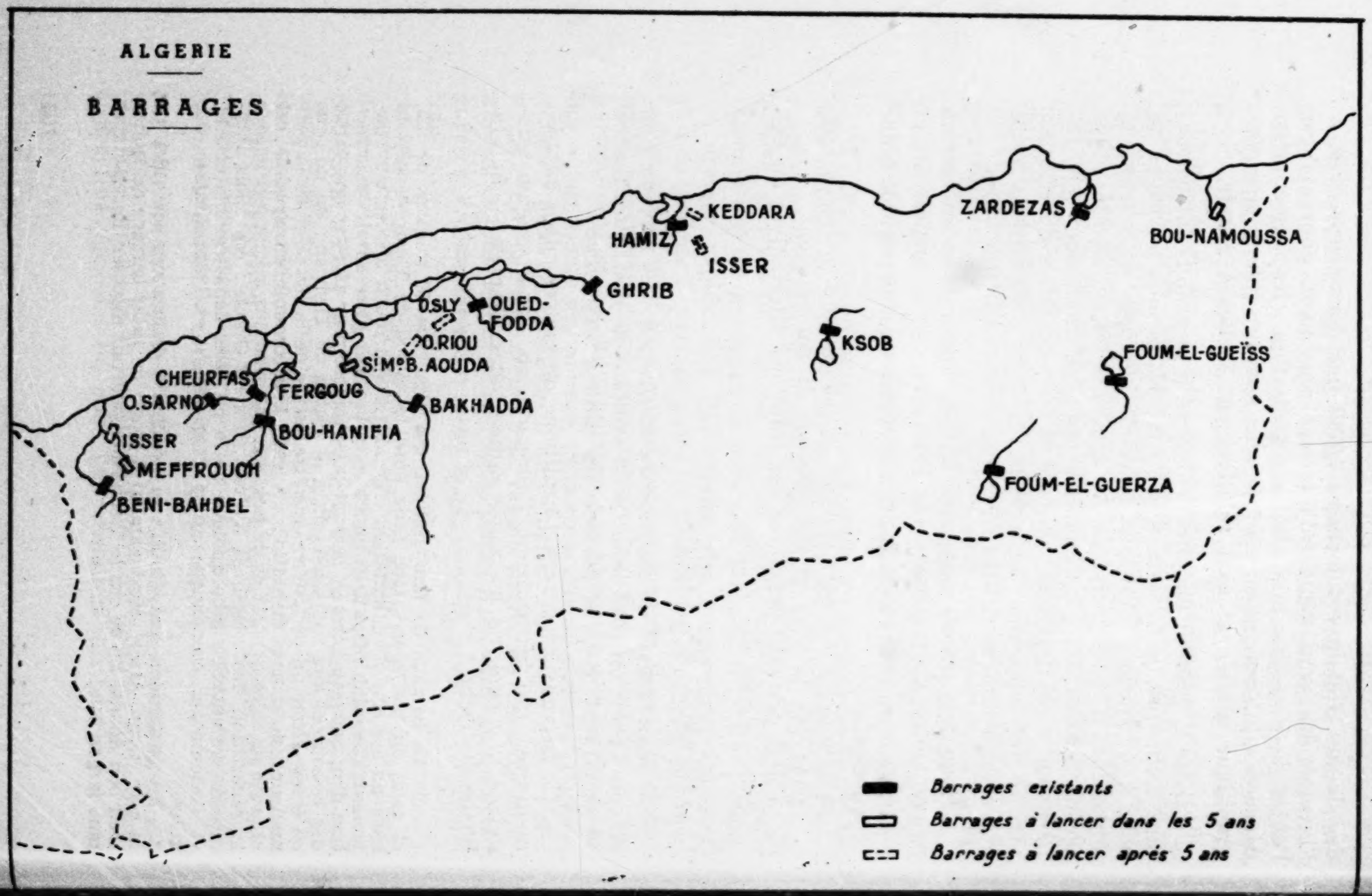
ALGERIE
BARRAGES
KEDDARA
HAMIZ
ISSER
ZARDEZAS
BOU-NAMOUSSA
GHRIB
O.SLY
OUED-FODDA
O.RIOU
SIMOB.AOUDA
KSOB
FOUM-EL-GUEÏSS
CHEURFAS
O.SARNO
FERGOUG
BAKHADDA
BOU-HANIFIA
ISSER
MEFFROUCH
BENI-BAHDEL
FOUM-EL-GUERZA
Barrages existants
Barrages à lancer dans les 5 ans
Barrages à lancer aprés 5 ans

L'adduction des eaux jusqu'à Oran exigerait le doublement de la conduite actuelle des Beni Bahdel entre le B.C. 2 et le B.C. 8 soit environ 150 kilomètres ; le coût de l'opération est chiffré à 50 millions de nouveaux francs. Le tracé définitif n'est pas encore arrêté : un tracé sud, rejoignant directement Sainte-Barbe-du-Tlélat et Arzew par le sud de la Sebkra d'Oran, est actuellement étudié en raison de l'extension que l'industrie donnera à ces villes. La conduite doit être réalisée dans la période quinquennale, la mise en service du barrage étant elle-même prévue en 1962 (1).

b) *Surélévation du barrage de Bakhadda.* Situé sur le cours de l'Oued Mina en aval de Tiaret, ce barrage régularise les réserves nécessaires à l'irrigation du périmètre de la Mina-Relizane (13.647 hectares classés — 9.046 irrigables — 6.400 irrigués). Le cube d'eau actuellement distribué est voisin de 35 millions de mètres cubes. La surélévation en cours accroîtra le volume de la cuvette d'environ 15 millions de mètres cubes, et la moyenne interannuelle du débit régularisé d'au moins 8 millions de mètres cubes. Ce supplément assurera aux surfaces actuelles une irrigation plus complète et plus régulière, et permettra une extension de la culture intensive sur environ 1.000 hectares. Le coût des travaux est évalué à 5 millions de nouveaux francs sur les exercices 1959 et 1960.

2° *MISE EN CHANTIER D'OUVRAGES NOUVEAUX.*

Comme il a été indiqué les trois grands ports ont besoin de ressources supplémentaires dans les années à venir. Il est dans ce but envisagé la construction de trois barrages : sur l'Oued Bou-Namoussa pour Bône, sur l'Oued Keddara ou l'Oued Isser pour Alger, sur un barrage à déterminer pour Oran. Quant aux barrages destinés plus spécialement à l'irrigation, il est envisagé de reconstruire le barrage du Fergoug en Oranie qui alimente le périmètre de l'Habra-Perrégaux, et de lancer le barrage de Mohamed ben Aouda qui accroîtrait les surfaces irrigables du périmètre Mina-Relizane (2) ; enfin des études seront poursuivies sur d'autres sites, sans que le lancement des travaux puisse être réalisé dans la période quinquennale.

---

(1) Au cas où l'alimentation d'Oran s'effectuerait à partir du barrage de Mohamed ben Aouda la seconde conduite de l'Ouest ne serait pas construite mais, en revanche, une conduite un peu plus longue relierait le barrage de Mohamed ben Aouda aux villes de la côte.

(2) Les ressources du barrage de Mohammed ben Aouda sont principalement destinées à l'irrigation du périmètre de la Mina. Mais une part peut être réservée pour l'alimentation urbaine de Mostaganem, Arzew et peut-être Oran. Il appartiendra à la Commission des eaux de l'Oranie de proposer les solutions les plus avantageuses du point de vue technique, économique et financier.

Ces divers projets seront brièvement caractérisés dans l'ordre chronologique des possibilités techniques de mise en chantier telles qu'elles apparaissent au début de 1960, en précisant bien que cet ordre ne coïncide pas forcément avec l'ordre des priorités économiques qu'il conviendra d'établir dans le cadre du plan suivant.

a) *Barrage de la Bou Namoussa, près de Bône.* Destiné à la fois à l'alimentation de l'agglomération bônoise et à l'irrigation de la plaine littorale, ce barrage sera lancé dans le second semestre de 1960 ; l'adjudication a été passée en 1959 et, pour tenir compte de certains aléas dans la construction de cet ouvrage en terre, l'évaluation du coût est arrondi à 40 millions de nouveaux francs. Le barrage sera terminé en 1963 ; sur 115 à 120 millions de mètres cubes d'eau, les deux tiers seront disponibles pour l'irrigation d'environ 20.000 hectares de cultures riches.

Le projet d'adduction d'eau — comprenant le tronc commun à l'irrigation et à l'eau urbaine, et l'adduction proprement dite jusqu'aux réservoirs de Bône — qui n'est pas encore complètement étudié, exigera un investissement de l'ordre de 50 millions de nouveaux francs.

b) *Reconstruction du barrage du Fergoug.* Elle améliorera l'alimentation du périmètre Habra-Perrégaux que dessert actuellement le barrage de Bou-Hanifia. Le coût des travaux est évalué à 20 millions de nouveaux francs, pour le barrage seul, leur durée de deux ans ; la mise en chantier pourrait être entreprise dès 1961.

c) *Barrage de Mohamed ben Aouda.* Situé sur l'oued Mina en amont de Relizane, ce barrage régularisera environ 90 millions de mètres cubes, avec une retenue d'une capacité de l'ordre de 200 millions. La durée de construction de ce barrage en terre sera de 4 à 5 années ; les études étant actuellement poussées à 60 ou 70 %, le début des travaux pourrait se situer en 1963 et la mise en service en 1967. Le coût total est évalué à 96 millions de nouveaux francs, dont 20 dans la période quinquennale 1959-1963.

3° *PROJETS A SOLUTIONS ALTERNATIVES OU EN COURS D'ETUDE.*

a) *Alimentation en eau de Philippeville.* Des travaux seront nécessaires dans les années à venir. Deux solutions sont possibles : ou bien la surélévation du barrage des Zardezas, ou

bien la construction d'un barrage sur l'oued Zeramna. En première évaluation le coût de l'une ou l'autre de ces opérations est estimé à 10 millions de nouveaux francs.

b) *Alimentation en eau d'Alger.* Les pompages dans la Mitidja peuvent, au prix du renforcement de la distribution, faire face aux besoins dans les années proches. Mais les études doivent être poussées afin de mettre en chantier un barrage au début de la période quinquennale 1964-1968. Une option est ouverte entre le site de l'Oued Keddara et celui de l'Oued Isser. En l'état actuel des études préliminaires il semble que le premier doive être finalement écarté pour des raisons géologiques. Le site de l'Oued Isser pourrait constituer une réserve interannuelle de 500 millions de mètres cubes, avec un débit annuel régularisable de l'ordre de 250 millions. Ce barrage, vraisemblablement en béton, exigera 4 à 5 années de construction mais pourrait éventuellement être réalisé en deux étapes à partir de 1964.

Le coût du barrage est provisoirement évalué — au stade actuel des études, soit 30 % — à environ 140 millions de nouveaux francs, auxquels s'ajouterait une centaine de millions de nouveaux francs pour l'adduction.

C'est donc une opération de très grande dimension, indispensable pour l'alimentation de la région algéroise. Mais en raison de l'importance du débit régularisable, les pompages dans la Mitidja pourraient être réduits, rendant des ressources disponibles pour l'irrigation de la plaine.

c) *Alimentation en eau d'Oran.* Il en a déjà été question avec le barrage de Meffrouch.

Des études doivent d'autre part être poursuivies en vue de la construction, au delà de 1963, d'un nouveau barrage.. Les études concernant l'Oued Isser exigeront une durée de l'ordre de quatre ans ; en leur état actuel elles laissent espérer une régularisation annuelle un peu supérieure à 50 millions de mètres cubes, pour un coût de l'ordre de 50 millions de nouveaux francs.

d) *Alimentation des périmètres d'irrigation du Chéliff.* Les trois périmètres sont actuellement alimentés par les retenues du Ghrib dans le haut Chéliff, et de l'Oued Fodda dans le moyen Chéliff, ainsi que par les eaux sauvages. Le développement de l'irrigation dans les deux périmètres supérieurs imposera la création d'une ressource pour le bas Chéliff. Des étu-

des sont en cours pour déterminer un site favorable soit sur l'Oued Sly, soit sur l'Oued Riou ; elles exigeront quatre ou cinq années avant de pouvoir lancer les travaux.

e) *Alimentation du périmètre du Ksob,* dans le département de Sétif pour développer l'irrigation dans ce périmètre, deux solutions sont possibles : la surélévation du barrage actuel, assez largement envasé, ou la construction d'un nouveau barrage en amont, près de Medjez. Le coût est évalué à 12 millions de nouveaux francs.

4° *INVESTISSEMENTS A PREVOIR POUR LA GRANDE INFRASTRUCTURE HYDRAULIQUE*

Les grands projets d'infrastructure hydraulique — barrages ou adductions, à l'exclusion de la distribution dans les agglomérations ou des travaux préparatoires à l'irrigation — peuvent être, au stade actuel des études, récapitulés comme suit :

GRANDE INFRASTRUCTURE HYDRAULIQUE
(en millions de nouveaux francs)

Opérations	Période d'exécution	Investissement	
		1959/63	1964 et au-delà
Barrage du Meffrouch	1956/61	40	—
Surélévation Bakhadda	1959/61	5	—
Barrage Bou Namoussa	1960/63	40	—
Conduite de Bône	1961/63	50	—
Seconde conduite d'Oran	1961/63	50	—
Barrage du Fergoug	1961/63	20	—
Alimentation Philippeville	1963/64	10	—
Barrage de Mohamed ben Aouda	1963/68	20	76
Barrage Ksob	au delà	—	12
Barrage Isser d'Alger	de 1963	—	140
Adduction Alger	id.	—	100
Barrage Isser d'Oran	id.	—	70
Barrage Riou ou Sly	id.	—	50
Total		235	448

A ces chiffres il conviendrait d'ajouter les crédits d'études nécessaires dans la période 1959-63 pour les opérations à lancer dans la période suivante, soit une quinzaine de millions de nouveaux francs. En supposant d'autre part qu'une partie des dépenses de la seconde colonne soit à effectuer au-delà de la seconde période quinquennale, on aboutit néanmoins à la conclusion que ces seuls projets — qui ne concernent que les grosses opérations et excluent toute dépense afférente aux périmètres d'irrigation :

— représentent un investissement de l'ordre de 250 à 260 millions de nouveaux francs dans la période 1959-63 ;

— exigeront dans la période suivante une dépense encore plus élevée, ce qui interdit pratiquement de reporter une partie de la charge de la première période sur la seconde ;

— imposent une accélération du rythme du financement pendant les années 1961-1962 et 1963 puisque sur plus de 200 millions de nouveaux francs à investir en cinq ans il n'a été accordé pour les années 1959 et 1960, au titre des opérations énumérées ci-dessus qu'à peine 40 millions de nouveaux francs, auxquels s'ajoutera au cours de 1960 une dotation de démarrage de 4 ou 5 millions de nouveaux francs pour le barrage de la Bou-Namoussa.

Enfin le *dévasement des barrages* actuels a été entrepris et exige de son côté des investissements conservatoires qui peuvent être importants, comme c'est le cas à l'heure actuelle pour le barrage de l'Oued Fodda (percement du barrage pour expulser un cube d'alluvions qui a sérieusement réduit le volume de la retenue) ou du barrage des Cheurfas (dragage de la vase) : à elles deux ces opérations représentent une dépense de près de 25 millions de nouveaux francs, dont environ la moitié sur la période 1959-1963.

Section III. — PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE

La consommation d'énergie de l'Algérie repose encore en majeure partie sur l'importation. Sur une consommation moyenne de l'ordre de deux millions de tonnes d'équivalent charbon, la production locale représentait entre le quart et le cinquième : énergie hydraulique et production de charbon de Colomb-Béchar essentiellement.

La découverte des hydrocarbures sahariens, pétrole et gaz, va révolutionner cette situation. L'exploitation houillère — sise dans le territoire saharien — perdra son sens avec l'adduction

du gaz jusqu'à la côte ; la construction d'usines hydroélectriques ne peut plus être envisagée que dans des cas exceptionnels. Les importations de charbon seront réduites au minimum correspondant à des emplois spécifiques ; les importations de produits pétroliers se réduiront elles aussi à quelques produits très spéciaux lorsque la raffinerie d'Alger fonctionnera. Des ports algériens partiront des cargaisons de pétrole brut et même de produits transformés — ceux-ci en petite quantité, il est vrai — ainsi que des cargaisons de méthane liquide ; ultérieurement des canalisations sous-marines achemineront vers l'Europe le gaz du Sahara.

C'est donc un *renversement complet du bilan algérien de l'énergie qui va se produire dans les prochaines années* et ce renversement modifie très sensiblement les perspectives industrielles. La structure et le volume des investissements dans le secteur de l'énergie subiront évidemment de profondes transformations, que les « Perspectives décennales de développement économique de l'Algérie », publiées au début de 1958, ne pouvaient que très incomplètement pressentir.

Si l'on regroupe tous les chefs d'investissements en Algérie dans le secteur de l'énergie — les adductions de pétrole ou de gaz, la raffinerie de pétrole, l'extension de la production et de la distribution d'électricité, la création de grandes centrales industrielles à Bône ou près d'Arzew — on aboutit à un total voisin de 200 milliards d'anciens francs en cinq à sept ans au maximum. Ces investissements ne sont d'ailleurs que pour une part seulement liés au développement propre de l'Algérie, même s'ils sont réalisés sur son territoire.

Le plan de développement de l'infrastructure dans le domaine de l'énergie sera exposé en quatre rubriques : 1. Transport du pétrole — 2. Adductions de gaz — 3. Production et distribution d'électricité — 4. Distribution de gaz. La liquéfaction du méthane destiné à l'exportation et la raffinerie de pétrole sont prises en compte dans le secteur industriel.

Sous-Section I. — *TRANSPORT DU PETROLE*

L'adduction du pétrole d'Hassi-Messaoud jusqu'à Bougie a été mise en service en Décembre 1959. Il est prévu en 1960 une exportation de l'ordre de six millions de tonnes grâce à l'adjonction de nouvelles stations de pompage. Le financement des investissements à réaliser au cours de la période

quinquennale pour l'évacuation du pétrole saharien (achèvement de l'oléoduc, des stations de pompage et du terminal de Bougie) est pris en compte dans le programme du Sahara, et non pas dans celui de l'Algérie, même pour la part sise sur le territoire algérien.

L'approvisionnement de la future raffinerie de Maison-Carrée près Alger, d'une capacité initiale de deux millions de tonnes, sera en principe assuré par cabotage entre Bougie et Alger. L'alimentation par une conduite de petit diamètre branchée sur l'oléoduc de Bougie à l'amont de la vallée de la Soummam est envisagée ultérieurement.

Enfin la construction d'un second oléoduc — pour évacuer la production du gisement d'Hassi-Messaoud au-delà de 14 millions de tonnes par an, et éventuellement celle d'autres gisements situés dans la même région — fait l'objet de premières études. Le site d'Arzew et celui de Mostaganem ont été étudiés concurremment avec celui de Bougie comme terminal de cet oléoduc ; mais aucune décision n'est encore intervenue et ce projet n'est pas pris en compte dans le plan.

Sous-Section 2. — *ADDUCTION DE GAZ NATUREL*

Deux projets sont en cours :

— l'un pour la desserte de la région d'Oran et de la zone d'Alger à partir d'Hassi-R'Mel ; la pose du gazoduc a été entreprise en avril 1960 et exigera une année ;

— l'autre pour la desserte de l'Est algérien à partir d'Hassi R'Mel, ou éventuellement d'autres sources ; la réalisation de ce gazoduc est étroitement liée à celle de la sidérurgie de Bône ; le calendrier d'exécution, le tracé et les caractéristiques ne sont pas encore exactement déterminés ; les caractéristiques à adopter peuvent notamment être influencées par la vente éventuelle de gaz ou d'électricité à l'Italie du Sud.

La desserte d'Alger et d'Oran en gaz naturel sera assurée par un réseau d'adduction se composant de deux parties :

— un tronc commun conduisant d'Hassi-R'Mel à Arzew, et constitué par une conduite de 24 pouces (60 centimètres de diamètre) jusqu'à Relizane et de 20 pouces de Relizane à Arzew ;

— des bretelles pour la desserte d'Oran, Sainte-Barbe-du-Tlélat, Saint-Lucien, Sidi-bel-Abbès, à partir d'Arzew ; et

pour la desserte d'Orléansville, Blida, Alger, Rouiba, Reghaïa à partir de Relizane.

L'investissement total est évalué à 320 millions de nouveaux francs : 220 pour le tronc commun et 100 pour les bretelles.

Une société spéciale, la Société de transport Hassi-R'Mel — Arzew (SOTHRA) a été constituée pour la construction et l'exploitation du *tronc commun* ; son capital, fixé à 60 millions de nouveaux francs est souscrit à raison de 65 % par les sociétés pétrolières intéressées (Compagnie Française des Pétroles d'Algérie CFPA — Société Nationale pour la recherche et l'exploitation de pétrole en Algérie S.N. REPAL) et de 35 % par Electricité et Gaz d'Algérie EGA. Le solde du financement, soit 160 millions de nouveaux francs, sera assuré en partie par un emprunt à long terme, en partie par des crédits à moyen terme selon des proportions qui ne sont pas encore exactement déterminées.

Les antennes seront construites et exploitées par Electricité et Gaz d'Algérie ; le financement sera obtenu à concurrence de 55 millions de nouveaux francs par une avance de la Caisse d'Equipement pour le développement de l'Algérie et de 45 millions par un emprunt à incorporer dans les emprunts généraux d'Electricité et Gaz d'Algérie.

D'une capacité de 3 *milliards de mètres cubes* par an avec ses stations de recompression (qui seront nécessaires au delà d'un milliard de mètres cubes) le gazoduc d'Arzew permettra l'approvisionnement des régions industrielles d'Oran et d'Alger — leur consommation au départ ne dépassera guère 500 millions de mètres cubes par an, dont 300 pour les centrales électriques — et laissera une importante marge d'exportation. Celle-ci est envisagée soit sous forme de méthane liquide à partir d'Arzew, soit par canalisation sous-marine reliant l'embouchure du Chéliff à Carthagène sur la côte espagnole (1). En l'état actuel des études techniques ou commerciales il ne semble pas que puisse être envisagée dans la période quinquennale la mise en service d'une canalisation sous-marine de grande capacité destinée à l'alimentation en gaz des pays membres de la Communauté économique européenne. Il est possible que les travaux soient mis en chantier dans les cinq ans mais aucune prévision n'est possible à l'heure actuelle avec une vraisemblance telle qu'on en puisse déterminer le coût et le calendrier.

---

(1) Le passage de la conduite par Gibraltar est également à l'étude, de même que la traversée de la Méditerranée en direction de l'Italie.

ALGERIE

AMENAGEMENT GENERAL DU TERRITOIRE

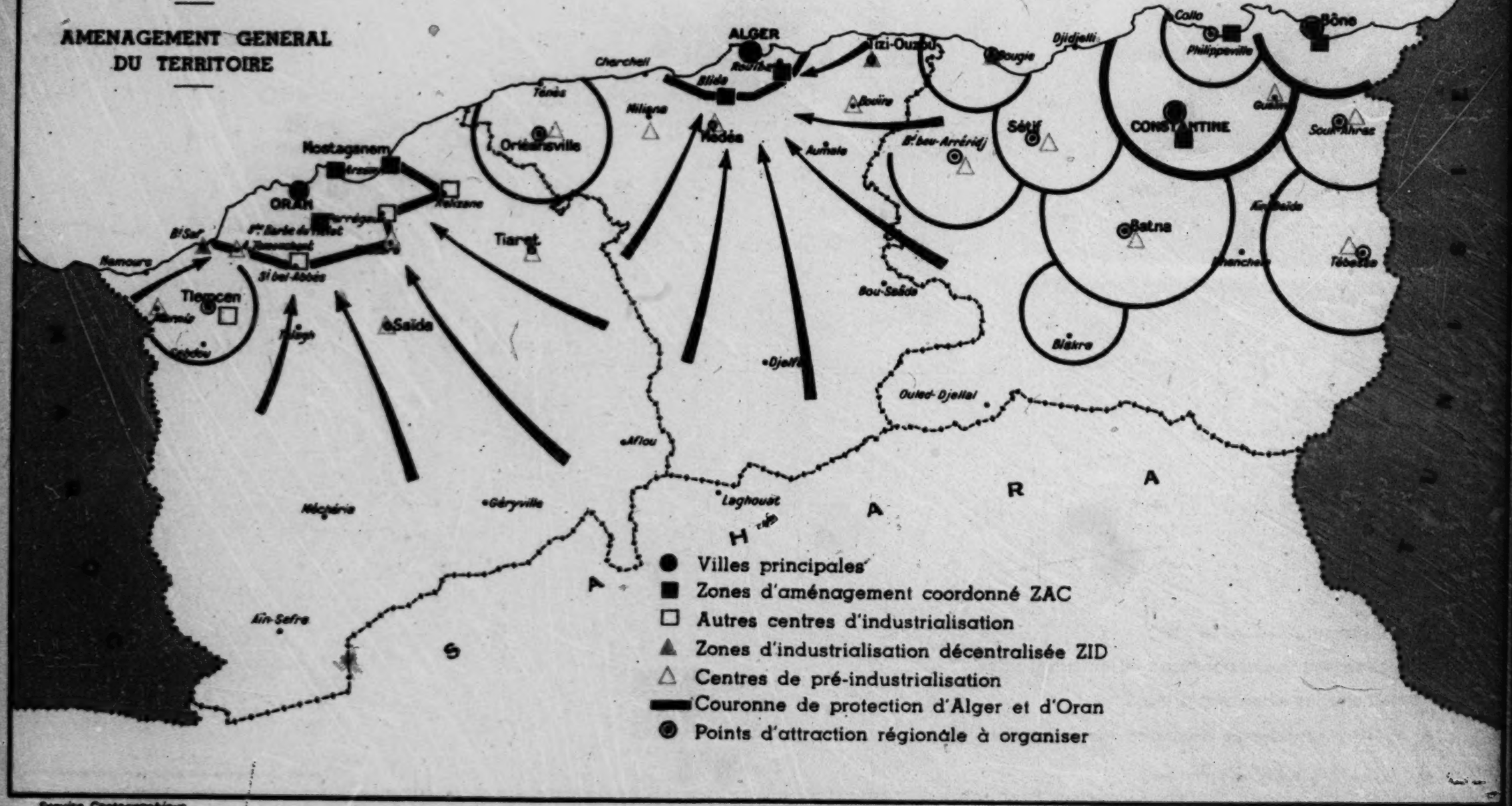

Service Cartographique

J.V. - III-66

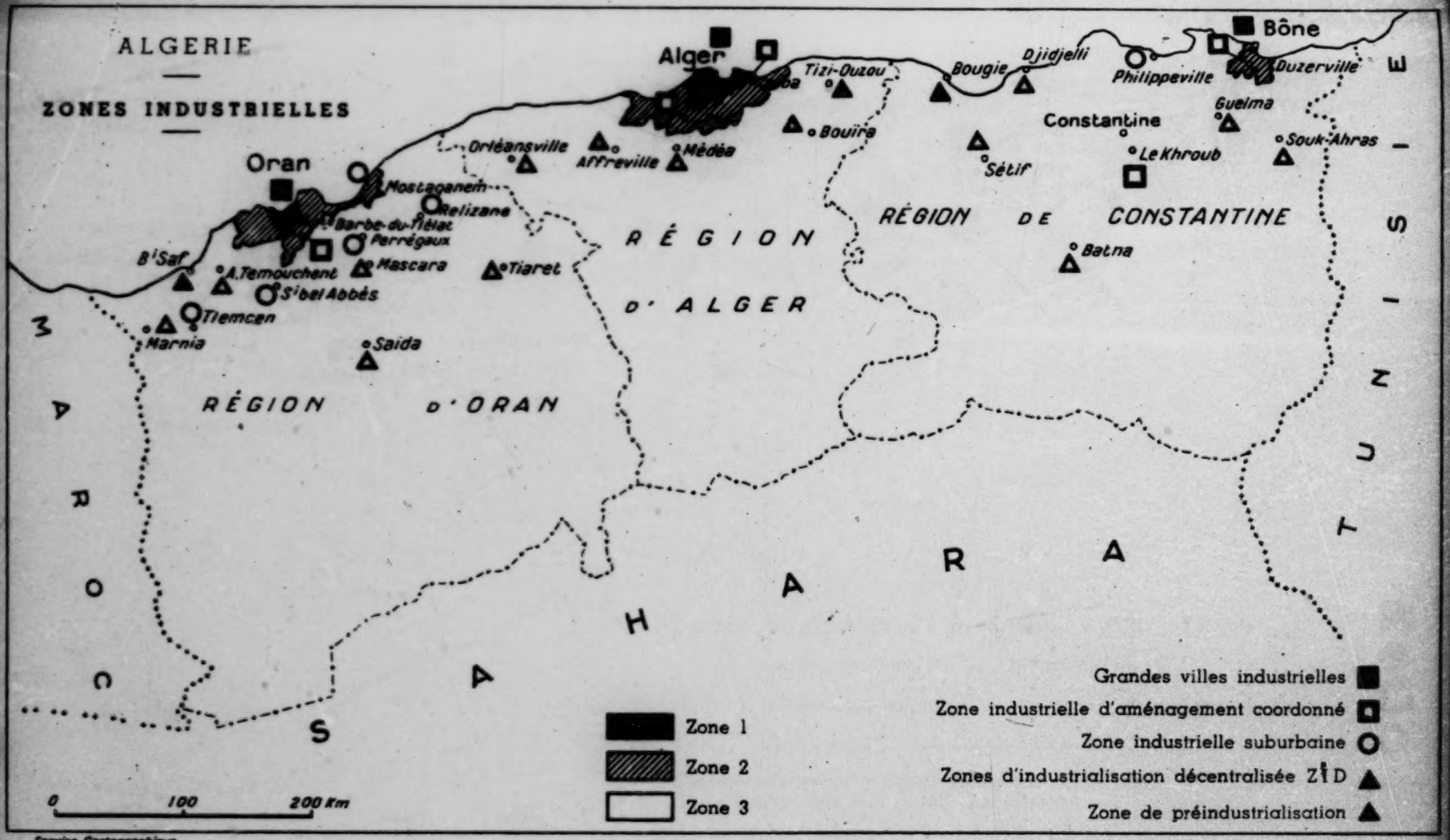

Service Cartographique

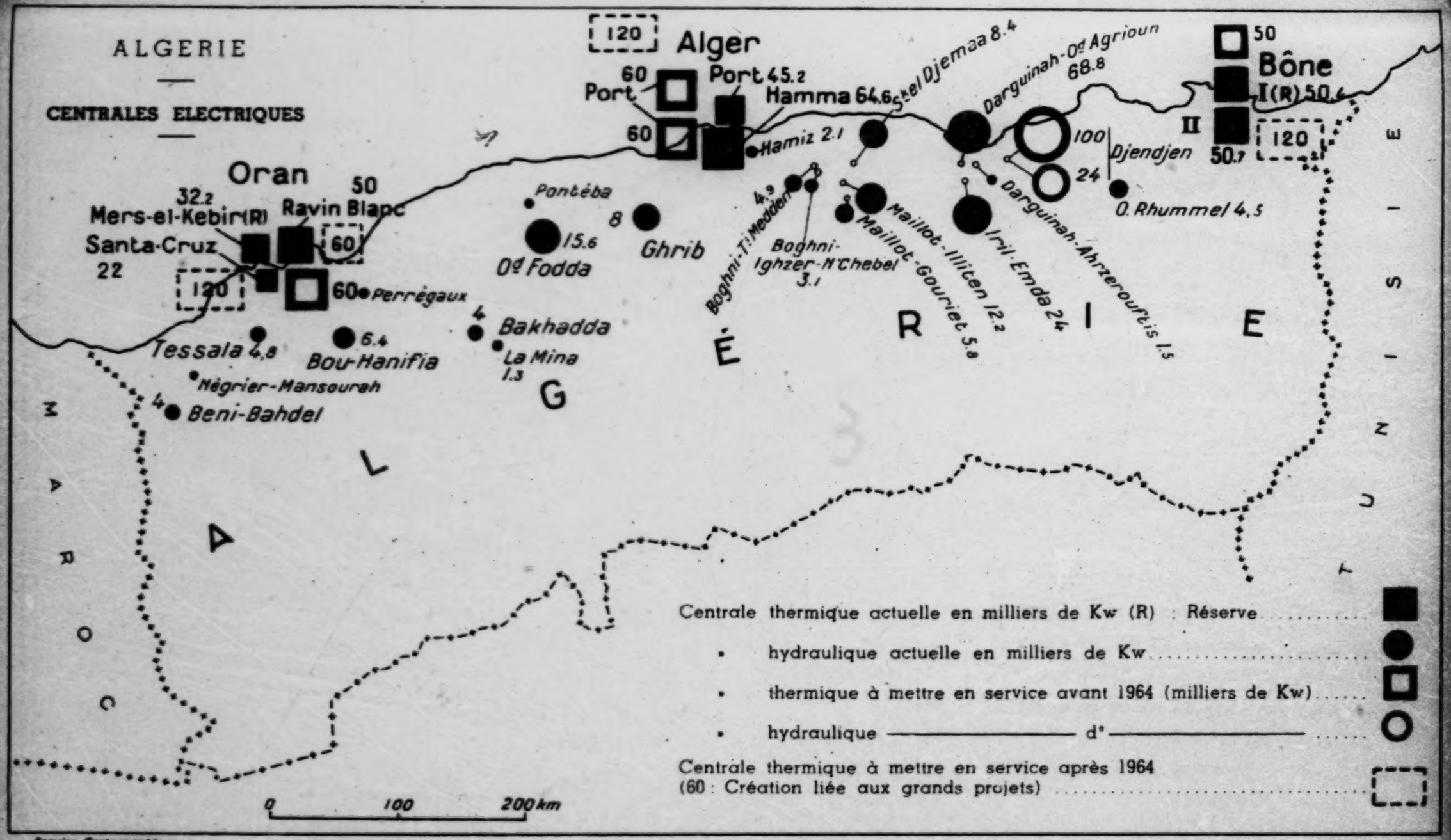

Service Cartographique

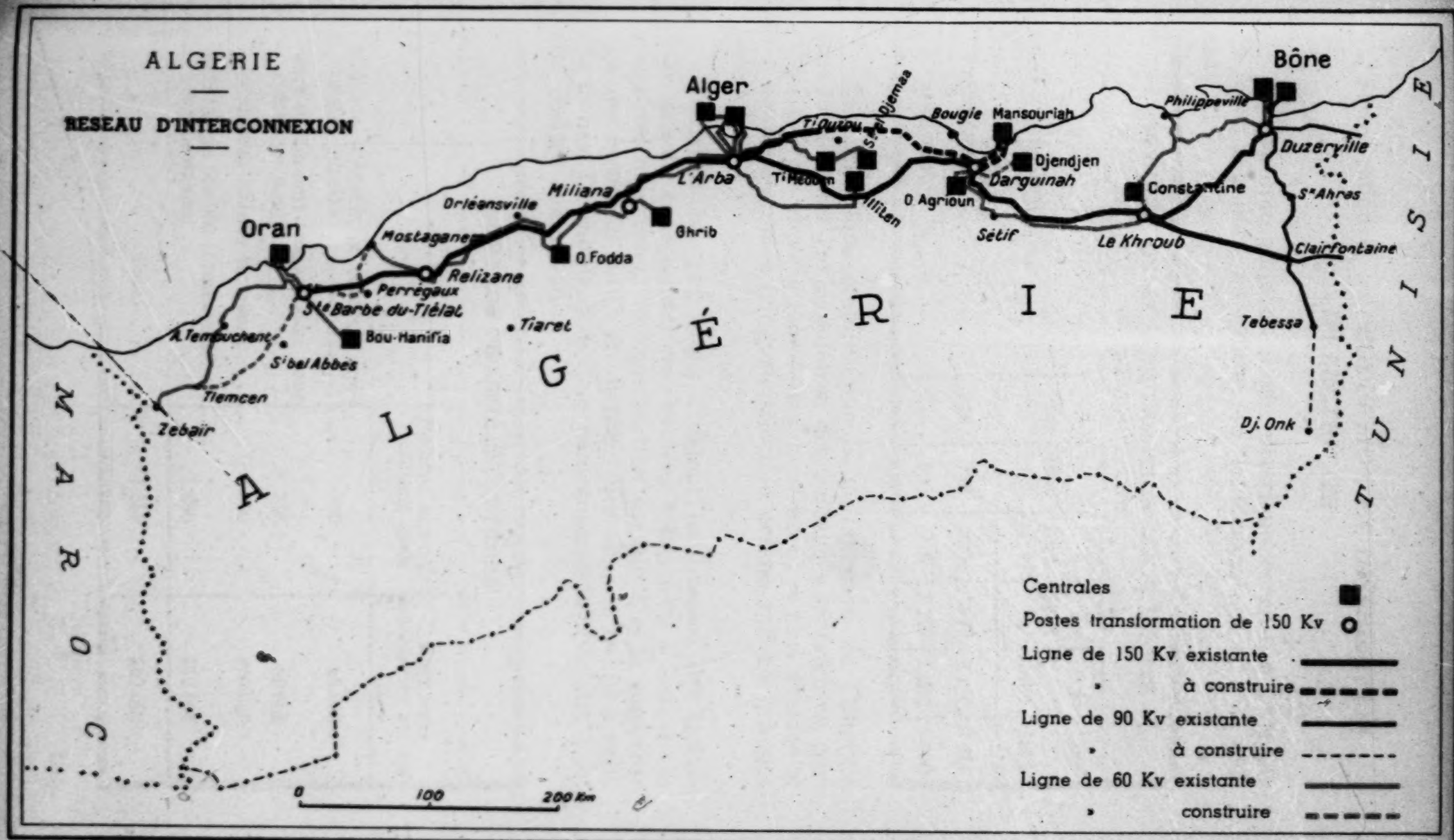

Service Cartographique

Sous-Section 3. — *PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE*

La consommation d'énergie électrique s'accroît en Algérie de façon régulière, au rythme du doublement en sept ou huit ans :

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE
en millions de kwh

	1940	1950	1954	1958	Prévisions 1964	Prévisions 1968
Production	249	586	827	970	2.100	3.400
Consommation	214	500	716	1.109	1.900	3.000

Ces prévisions établies par la Commission de l'Energie sont fondées sur l'extrapolation des tendances antérieures, corrigées par les observations faites dans des pays plus évolués et par les programmes d'industrialisation arrêtés par les groupes spécialisés.

Toutefois ces prévisions excluent les besoins des industries grosses consommatrices : situées à Bône ou à Arzew ces industries exigeraient une production sur place et la construction des centrales serait étroitement liée dans le temps à celle des usines. Le montant des ces consommations spéciales peut être chiffré comme suit :

GRANDS PROJETS INDUSTRIELS

	Besoins annuels millions kwh	Puissance nécessaire en kw
Chimie d'Arzew, y compris méthane liquide	300	40.000
Eventuellement compression pour méthane liquide	350	50.000
Aluminium 100.000 tonnes/an ...	1.800	220.000
Sidérurgie 500.000 tonnes acier au four électrique	1.200	150.000
Total	3.650	460.000

PRODUCTION ELECTRIQUE

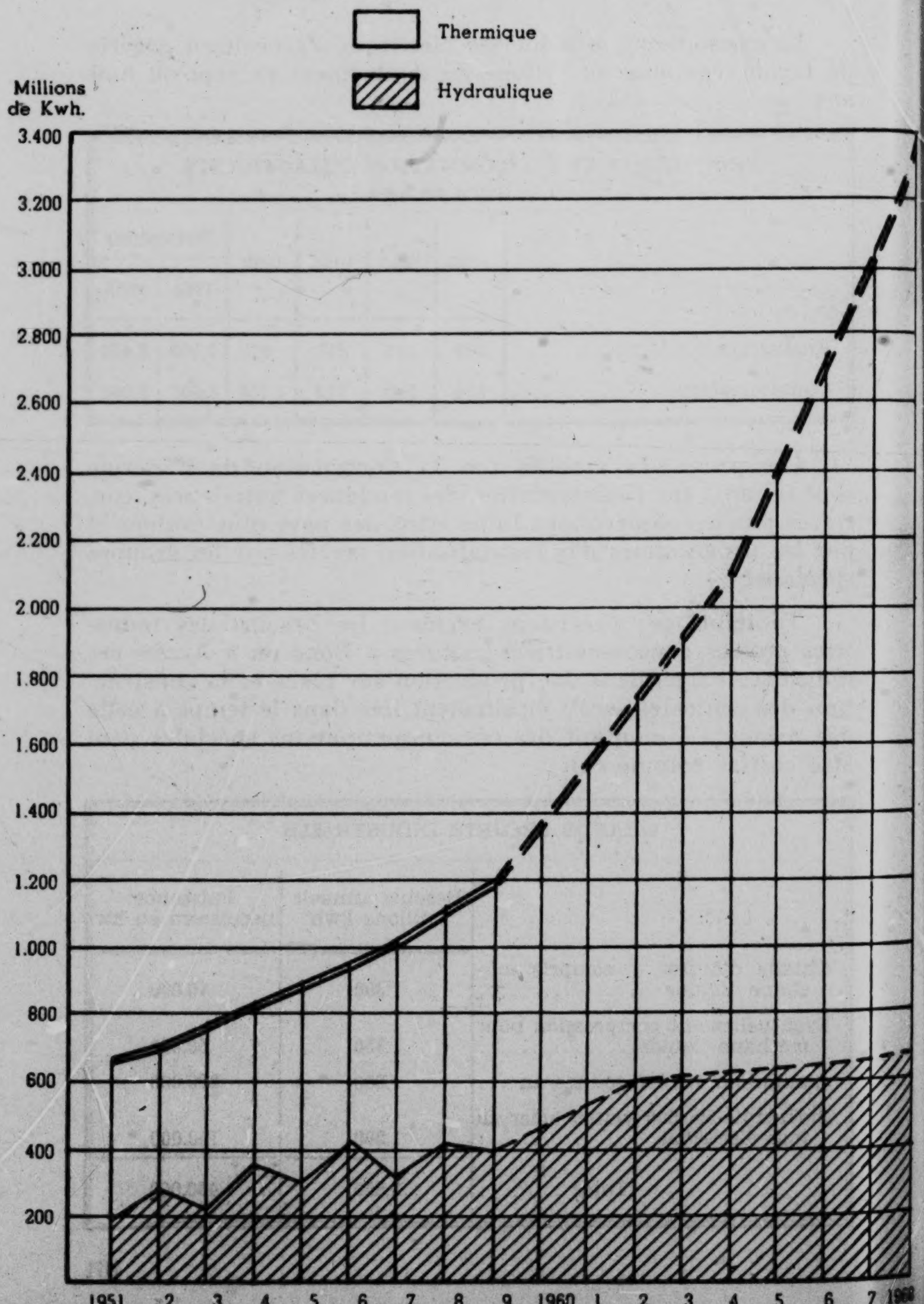

A eux seuls ces grands projets, s'ils se réalisent tous, représentent une consommation supérieure à celle de tous les autres secteurs (haute ou basse tension) en 1968. Leur cas doit donc être traité de façon autonome. Tous les chiffres qui suivent concernent exclusivement les besoins généraux chiffrés à près de 2 milliards de kwh en 1964, et environ 3 milliards en 1968.

A. — PRODUCTION. — La Commission a classé les installations en quatre groupes :

1. installations actuelles — 2. en cours — 3. à lancer pour mise en marche avant 1964 — 4. à lancer jusqu'à la fin de 1963 pour mise en marche entre 1964 et 1968.

a. *Installations actuelles.* En laissant de côté la réserve froide, constituée de groupe très anciens, d'une utilisation très coûteuse, et qui ne sont utilisés qu'en cas d'urgence extrême, la puissance installée est de 332.000 kw au début de 1959, ainsi répartie :

Production *thermique* : 192.000 kw

dont 50.000 à Bône
70.000 à Alger
50.000 à Oran - Ravin Blanc
22.000 à Oran - Santa-Cruz (turbines à gaz).

Production *hydroélectrique* ; 140.000 kw

dont 100.000 pour Oued Agrioum
40.000 pour les autres centrales.

b. *Installations en cours.* Elles sont constituees par :
— deux groupes thermiques de 60.000 kw à Alger, soit 120.000 kw,
— les groupes hydroélectriques du Djen-Djen soit 115.000 kw,
— au total 235.000 kw dont la moitié (Alger) mise en service en 1961 et l'autre (Djen-Djen) en 1962.

Par contre, lors de ces mises en service, des groupes hors d'âge d'une puissance de 40.000 kw seront déclassés. A la fin de 1962 la puissance installée sera donc de 332.000 + 235.000 — 40.000 = 527.000 kw.

c. *Installations à lancer pour mise en service jusqu'en* 1964. Un groupe de 60.000 kw devra être installé à Oran - Ravin Blanc. Il faut également prévoir l'installation en Oranie

de 30.000 kw de pointe ; le choix n'est pas encore fait entre deux solutions, l'une étant une turbine à gaz, l'autre une usine hydro-électrique en va et vient à établir sur un des trois sites reconnus possibles.

Aucun déclassement ne sera opéré pendant cette période. En 1964 la puissance installée sera donc voisine de 620.000 kw.

d. *Installations à lancer pour mise en service entre* 1964 *et* 1967. Selon les prévisions de la commission les installations dont le lancement pourrait s'imposer jusqu'à fin 1963 — en raison de la croissance effective de la consommation — seraient les suivantes, dans l'ordre d'urgence vraisemblable (1) :
Oran : groupe supplémentaire de 60.000 kw.

Alger : groupe de 120.000 kw.

Bône : groupe de 120.000 kw.

Oran : groupe de 120.000 kw.

Par contre un groupe de 30.000 kw datant d'avant-guerre serait à déclasser à Alger. A la fin de 1967 la puissance installée s'élèverait à : 620.000 + 420.000 — 30.000 = 1.010.000 kw.

B. — *TRANSPORT A* 150 *KV*. — Deux projets doivent être réalisés dans la période quinquennale :

— un projet en cours : la bretelle reliant le poste du Kroubs, près Constantine, à Clairfontaine, pour la sécurité de l'alimentation de la ligne à 90 kv Bône Clairfontaine qui dessert les chemins de fer et les mines de la région frontalière (fer, phosphate) ;

— un projet à réaliser en liaison avec la mise en service du barrage et de l'usine hydroélectrique du Djen-Djen en 1962 : doublement de la grande artère à 150 kv qui traverse l'Algérie d'est en ouest, sur le tronçon Darguinah-L'Arba près Alger et sur le tronçon Darguinah-Le Kroubs près Constantine.

---

(1) Il est évident que les projets relatifs à cette tranche éventuelle se trouveraient modifiés, ou avancés dans le temps, selon le calendrier de réalisation des industries grosses consommatrices qui exigeraient comme il a été dit de 40.000 à 90.000 kw pour la chimie d'Arzew, 200.000 à 250.000 kw pour l'aluminium à Arzew ou Bône, 150.000 kw pour la sidérurgie à Bône si elle fonctionne avec des fours électriques ; ces chiffres concernent la puissance appelée, il conviendrait de les majorer des groupes supplémentaires nécessaires pour garantir la puissance à ces industries à fonctionnement continu.

A ces chiffres il faut ajouter 40 millions de nouveaux francs d'investissements pour l'équipement des services d'E.G.A. communs au gaz et à l'électricité : bureaux, magasins, ateliers, outillage, véhicules, logements.

Les dépenses à la charge des usagers, soit 122 millions de nouveaux francs, sont à ventiler entre la participation de l'Algérie ou des collectivités pour l'électrification rurale (66 millions de nouveaux francs) et le remboursement des frais de raccordement par les usagers, évalué à 56 millions de nouveaux francs dans les cinq ans.

Sous-Section 4. — *DISTRIBUTION DE GAZ*

Le gaz naturel relaiera le gaz de ville dès 1961 dans l'ouest et le centre, à une date encore indéterminée dans l'est algérien. Les investissements à consentir au titre de la production de gaz de ville ne concernent donc que les deux premières années du plan, mais il s'y ajoute certaines dépenses d'adaptation des installations pour l'utilisation du gaz naturel. Le total est évalué à 28 millions de nouveaux francs, par tranches annuelles sensiblement égales.

L'extension prévue des réseaux de distribution aurait pour effet de porter la consommation d'environ 100 à 150 millions de mètres cubes de gaz à 4.000 calories. La dépense d'établissement, croissante d'année en année, atteindrait au total 25 millions de nouveaux francs en cinq ans.

Enfin il faut prévoir à partir de 1961 la conversion des réseaux du gaz de ville au gaz naturel à haut pouvoir calorifique ; la Commission a admis qu'à la fin de 1963 la conversion aurait porté sur environ le quart des abonnés d'Alger et d'Oran, soit 30.000 abonnés ; la dépense à la charge d'E.G.A. est estimée pour la période 1961-1963 à 4 millions et demi de nouveaux francs.

Au total les investissements d'E.G.A. au titre du gaz de ville s'élèvent pour les cinq ans à près de 60 millions de nouveaux francs.

GAZ DE VILLE Investissements 1959-1963 en millions de nouveaux francs						
	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Production.	6,0	6,0	6,0	5,0	5,0	28,0
Extension des réseaux	4,0	4,3	4,7	5,6	6,4	25,0
Début de la reconversion au gaz naturel	—	—	0,7	1,5	2,3	4,5
Total.....	10,0	10,3	11,4	12,1	13,7	57,5

A ces chiffres — qui excluent la part du gaz dans les charges communes au gaz et à l'électricité, décomptées dans le chapitre relatif à l'électricité — il convient d'ajouter environ 7 à 8 millions de nouveaux francs de frais de branchement à la charge des abonnés. Dans cette évaluation ne figure pas le raccordement des industries grosses consommatrices qui bénéficieront d'une desserte directe en application du code des hydrocarbures sahariens (1).

Section IV. — L'EQUIPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS ET DU SERVICE POSTAL

L'équipement du réseau de télécommunications constitue la quatrième partie des grandes infrastructures. L'exploitation du Sahara, le développement de l'Algérie, les relations multipliées qui en résultent avec la Métropole et l'Europe, les nécessités stratégiques nationales et internationales imposent un développement important des équipements de l'Algérie : les grandes liaisons sont d'ailleurs financées conjointement par la Métropole, l'Algérie et l'Organisation commune des régions sahariennes.

Bien que les services postaux et les services financiers des P.T.T. soient d'une autre nature leurs prévisions d'extension seront groupées avec celles des télécommunications.

(1) Article 7 de l'ordonnance n° 58-1112 du 22 novembre 1958 relative au transport en Algérie des hydrocarbures liquides ou gazeux provenant de gisements situés dans les zones de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes.

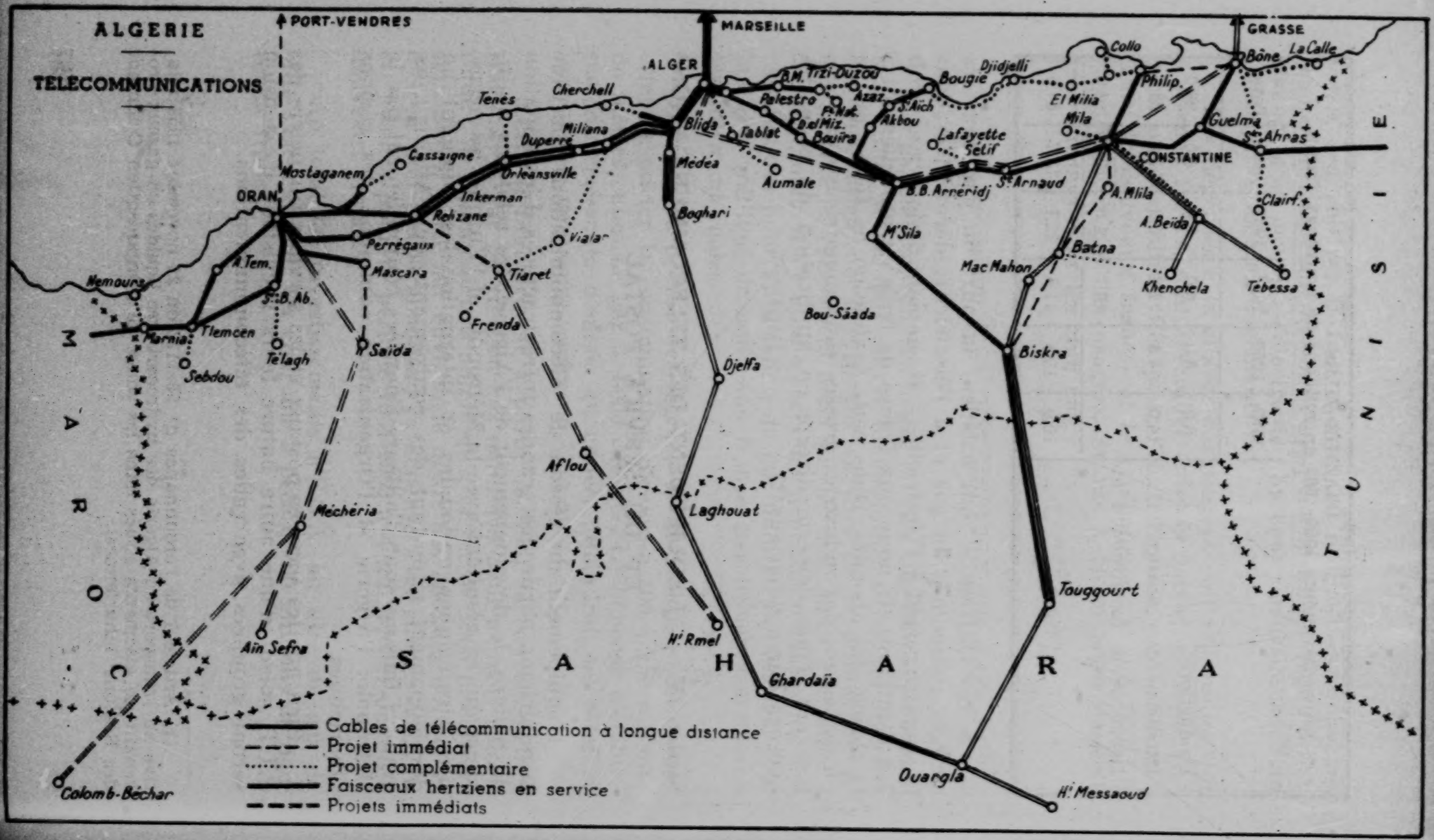
ALGERIE
TELECOMMUNICATIONS
PORT-VENDRES
MARSEILLE
GRASSE
ALGER
ORAN
CONSTANTINE
Bône
La Calle
Collo
Philip.
Djidjelli
Bougie
El Milia
Mila
Guelma
St. Ahras
Clairf.
Tébessa
Khenchela
A. Beïda
A. Mlila
Batna
Mac Mahon
Biskra
Touggourt
Ouargla
Hi. Messaoud
Ghardaïa
Hi. Rmel
Laghouat
Djelfa
Boghari
Médéa
Blida
Tablat
Aumale
Bouïra
Akbou
Azaz
Palestro
Tizi-Ouzou
Lafayette
Sétif
St. Arnaud
B.B. Arréridj
M'Sila
Bou-Sâada
Tenès
Cherchell
Miliana
Duperré
Orléansville
Inkerman
Rehzane
Cassaigne
Mostaganem
Perrégaux
Mascara
Vialar
Tiaret
Frenda
Saïda
Aflou
Méchéria
Aïn Sefra
Colomb-Béchar
Nemours
Marnia
Tlemcen
Sebdou
Télagh
A. Tem.
St. B. Ab.
MAROC
SAHARA
TUNISIE
Cables de télécommunication à longue distance
Projet immédiat
Projet complémentaire
Faisceaux hertziens en service
Projets immédiats

Sous-Section I. — *GRANDES LIGNES DU PROGRAMME QUINQUENNAL*

A. — TELECOMMUNICATIONS.

a) *Liaisons avec la Métropole.* Elles sont assurées ou prévues sur trois grands axes :

— câble sous-marin Alger-Marseille à 60 voies ; mis en service au début de 1958, ce câble est dès maintenant saturé ;

— câble sous-marin Oran-Perpignan à 80 voies ; il sera mis en service au cours du second semestre 1961 ;

— faisceau hertzien Bône-Métropole, avec relais en Sardaigne et en Corse ; comportant 24 circuits, ce faisceau actuellement en service pourrait être porté à 36 circuits en remplaçant la réception simple par la réception diversifiée.

Les liaisons ci-dessus sont les seules retenues pour utilisation au cours de la période quinquennale. Il est vraisemblable qu'en adjonction au programme actuellement prévu une extension de la capacité du câble Alger-Marseille s'avèrera nécessaire en cours de période (20 lignes supplémentaires — coût 3 millions de nouveaux francs). Une solution plus durable serait le lancement d'un troisième câble qui assurerait la sécurité des communications grâce à un nouveau tracé (Alger-Perpignan, ou Bône-Toulon, ou Bône-Marseille — coût 20 millions de nouveaux francs pour une capacité de 80 circuits).

b) *Liaisons avec le Sahara.* Toute une série d'axes de communications sont en cours d'établissement en coopération avec l'Organisation commune des régions sahariennes OCRS :

— le câble souterrain privé établi par la « Société pétrolière de gérance SOPEG » le long de la conduite Hassi-Messaoud-Bougie par Touggourt-Biskra-M'Sila, sera pris en exploitation publique ;

— le faisceau hertzien Alger-Médéa-Laghouat-Ghardaïa-Ouargla (24 circuits) sera mis en service au cours du premier semestre 1960 ;

— le faisceau hertzien Constantine-Batna-Biskra-Ouargla (24 circuits) sera mis en service au cours du second semestre 1960 ;

— la liaison d'Oran à Colomb-Béchar (avec faisceau hertzien à 24 circuits sur le tronçon Saïda-Méchéria-Aïn-Sefra-Béchar) sera terminé vers la fin de 1961 ;

— enfin l'établissement d'une liaison nouvelle sera commencé à la fin de 1961 le long de la conduite de gaz, grâce à la mise en place d'un câble souterrain de Relizane à Tiaret, puis d'un faisceau hertzien à 12 circuits sur le tronçon Tiaret-Aflou-Hassi-R'Mel.

c) *Réseau intérieur algérien.* Il comprend d'abord les *grandes relations d'est en ouest :*

— le câble souterrain CTNA établi au cours des plans précédents traverse l'Algérie d'est en ouest par Souk-Ahras, Constantine, Alger, Oran, Sidi-bel-Abbès et est relié à la Tunisie et au Maroc ; ce câble à petite vitesse de propagation est près d'être dépassé par le trafic actuel, avec ses antennes sur Saïda, Tiaret (à construire en 1961), Médéa (à prolonger jusqu'à Boghari en 1960), Bougie, Batna et Biskra (en 1961 et 1962), Tébessa (en principe au cours de la période quinquennale de même que l'antenne de Tlemcen sur Nemours à l'autre extrémité de l'Algérie) ;

— le câble coaxial financé pour moitie par l'Algérie dans le cadre des réalisations du « Comité des transmissions nord-africaines » constituera l'ossature future du réseau algérien ; certains tronçons sont réalisés (Oran-Alger-Tizi-Ouzou, et El-Kseur-Bougie), d'autres sont en cours de construction (Tlemcen-Oran, et Philippeville-Bône) ; il restera à combler au cours du plan les lacunes (Tizi-Ouzou-El-Kseur, et Bougie-Philippeville) ;

— la liaison radio-troposphérique à 60 circuits est en cours d'établissement sur l'axe Chréa (près d'Alger) Sétif-Constantine, Bugeaud (près de Bône) elle sera achevée en 1962 ; par contre la prolongation vers l'ouest sur Oran n'a pu être retenue dans le plan quinquennal ;

— la rocade sud (Méchéria-Géryville-Aflou-Laghouat-Bou-Saâda-Ouled-Djellal-Biskra) n'a pu, elle non plus, trouver place dans le plan 1959-1963.

A partir de ces grands axes (câbles souterrains ou circuits radio) le *réseau de dispersion* est actuellement constitué surtout de lignes aériennes, mais progressivement il est modifié :

— par l'installation de câbles souterrains dans les zones industrielles des villes principales ;

— par des rames radio dans les zones rurales difficiles où les lignes aériennes sont souvent interrompues.

TELEPHONE

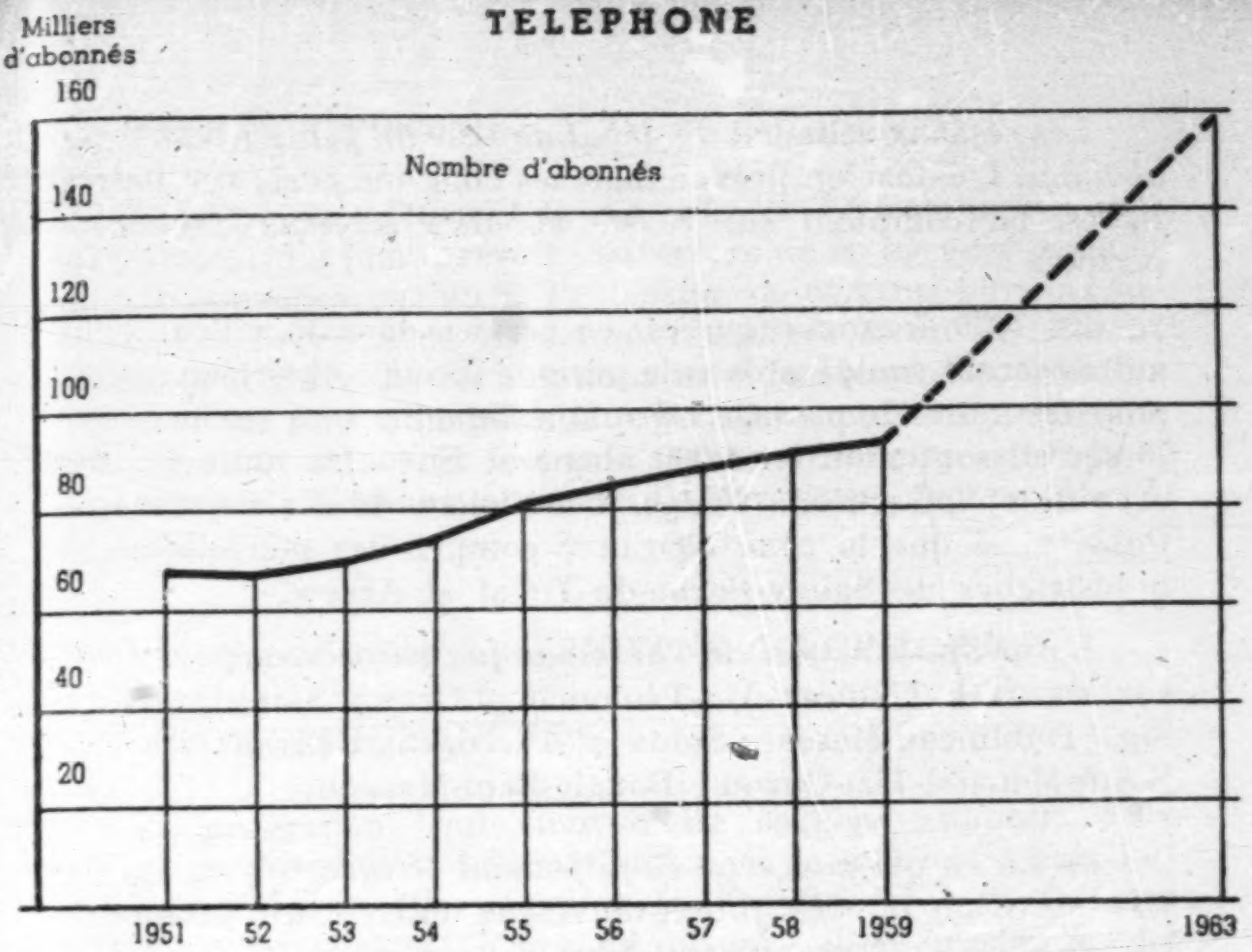

COMPTES COURANTS POSTAUX

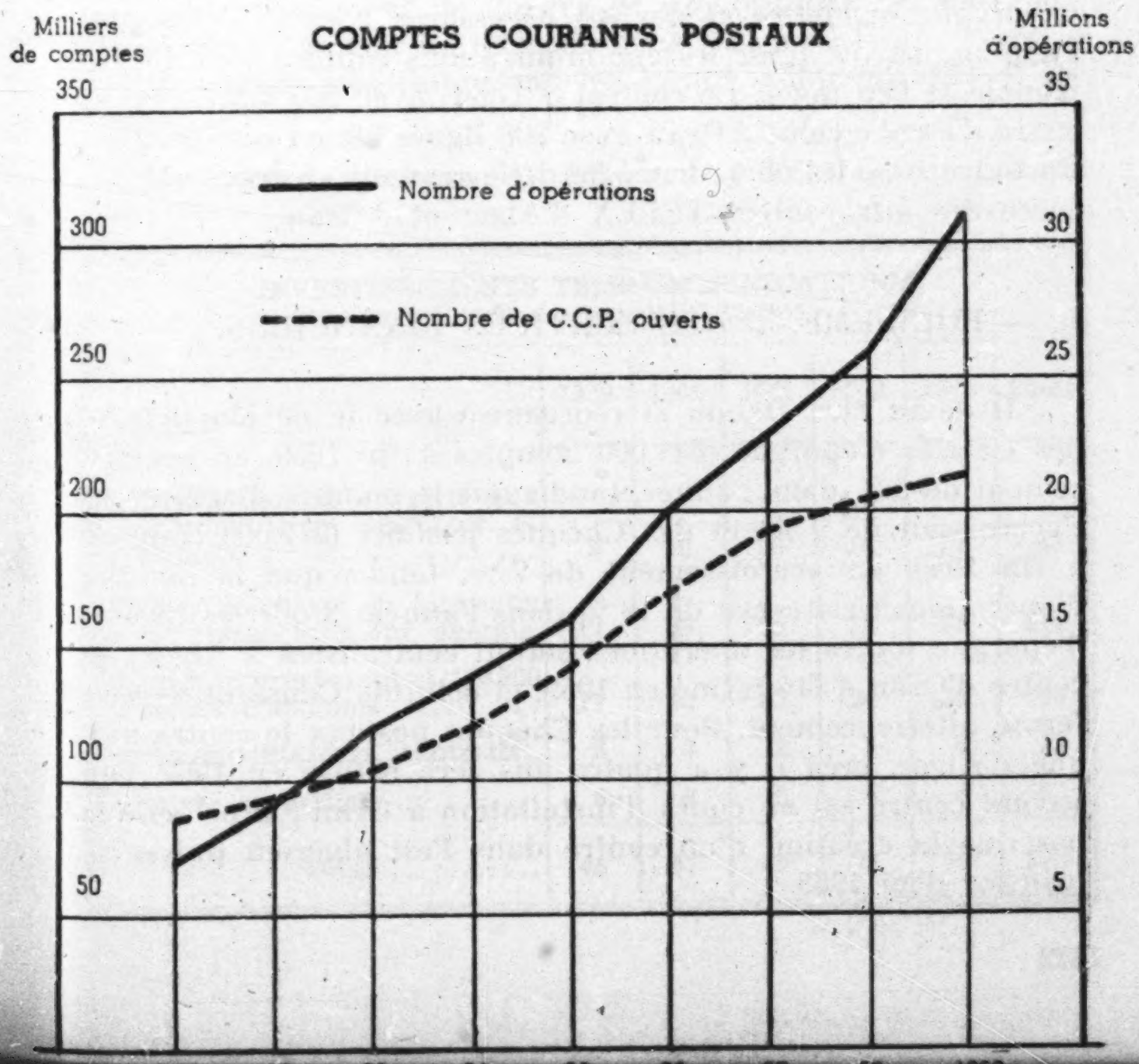

Les réseaux reliaient au *début de* 1959 *un peu plus de* 93.000 *abonnés*. L'extension prévue dans les cinq ans porte sur 100.000 lignes, en comptant sur 65.000 abonnés effectifs dans cette période.

En 1959 *l'automatique* est en service dans 13 villes ; deux autres seront équipées dans la période (Bougie et Orléansville) ; pour les autres le passage à l'automatique ne sera envisagé que lorsqu'elles atteindront 1.000 abonnés. En outre toute la zone urbaine et industrielle d'Alger bénéficiera du service automatique, ainsi que la zone d'Oran y compris les nouvelles cités industrielles de Sainte-Barbe-du-Tlélat et Arzew.

Enfin l'installation de *l'automatique rural* sera poursuivie sur les axes Tlemcen-Aïn-Témouchent-Oran ; Saint-Denis-du-Sig, Dublineau-Mascara-Saïda ; Perrégaux-Relizane-Tiaret ; Bordj-Ménaïel-Tizi-Ouzou ; Bougie-Beni-Mansour.

d) En ce qui concerne *l'équipement télégraphique*, l'effort sera porté sur la constitution du réseau TELEX, qui permet de passer sur une ligne 18 fois plus de communications que le télégraphe ordinaire et devient nécessaire, avec le développement industriel, pour les communications rapides avec la Métropole et l'étranger. Le central d'Alger, avec 400 lignes, est en cours d'essai ; celui d'Oran avec 200 lignes est en construction. En outre tous les chefs-lieux de départements et Bougie seront raccordés aux centres TELEX d'Alger et d'Oran.

B. — EQUIPEMENT DES SERVICES FINANCIERS.

Il devra être étendu et réorganisé avec le développement des Caisses d'épargne (641.000 comptes à fin 1959, en accroissement de 5 % dans l'année, tandis que le nombre d'opérations s'accroissait de 9 %) et des Chèques postaux (217.000 comptes à fin 1959, en accroissement de 7 %, tandis que le nombre d'opérations s'est accru de 18 % dans l'année). Pour les Caisses d'épargne toutes les opérations seront centralisées à Alger ; le centre d'Oran a été fermé en 1959, et celui de Constantine sera fermé ultérieurement. Pour les Chèques postaux le centre unique d'Alger, créé il y a quatre ans sera saturé en 1962 ; un second centre est en cours d'installation à Oran ; il ne semble pas que la création d'un centre dans l'est algérien puisse se justifier d'ici 1963.

C. — SERVICE POSTAL.

Il assure actuellement la desserte de 750 communes avec 954 bureaux. Le plan prévoit l'ouverture de 50 agences postales rurales nouvelles par an et l'extension de certains bureaux urbains. Les bureaux de tri seront rééquipés et au lieu du tri unique à Alger dans les relations avec la Métropole, trois bureaux de tri seront installés à Alger, Oran et Bône : cette déconcentration sera à la fois une source d'économie en évitant les transports latéraux à partir d'Alger, et un facteur d'accélération.

Sous-Section 2. — *MOYENS A MOBILISER*

A. — MOYENS FINANCIERS.

Le programme qui vient d'être esquissé suppose, à la charge de l'Algérie — la contribution de la métropole aux liaisons méditerranéennes et celles de l'O.C.R.S. et de la Défense Nationale aux liaisons à grande distance étant laissées à part — un investissement de l'ordre de 420 millions de nouveaux francs, dont 325 pour les télécommuications et 95 pour le service postal, les services financiers, les locaux administratifs et les logements.

Par grands groupes les échéanciers s'établissent comme suit :

INVESTISSEMENTS TELECOMMUNICATIONS
en millions de nouveaux francs

	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Participation de l'Algérie aux liaisons avec Métropole et Sahara.	3	10	10	10	10	43
Câbles coaxiaux et faisceaux du réseau intérieur, énergie.	17	25	25	32	35	134
Lignes interurbaines et 100.000 lignes d'abonnés	17	18	22	24	25	106
Autocommutateurs, centraux...	2	2	2	3	3	12
Centres et ateliers	6	6	6	6	6	30
Total.....	45	61	65	75	79	325

Ces investissements sont sans doute importants mais correspondent à une nécessité du développement général. A côté de l'intérêt du réseau de télécommunications pour la vie économique, les réalisations prévues sont indispensables à l'armature administrative et à la sécurité du pays ; elles répondent d'autre part aux obligations qu'impose à la France, dans le domaine international, sa position en Méditerranée occidentale.

Les investissements des autres services sont d'un moindre volume.

SERVICES COMMUNS, POSTAUX ET FINANCIERS
en millions de nouveaux francs

	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Immeubles communs	3	3	3	3	3	15
Centres de tri, chèques, bureaux de poste, ateliers ...	10	11	13	14	15	63
Equipement et matériel	1,5	1,5	1,5	1,5	1	7
Logements.	2	2	2	2	2	10
Total.....	16,5	17,5	19,5	20,5	21	95

La part faite aux télécommunications justifie l'insertion de ce chapitre dans la grande infrastructure technique. D'autre part les télécommunications tiennent une place croissante dans la vie des services des P.T.T. : non seulement elles assurent la majeure partie des recettes mais se trouvent en super-équilibre financier (téléphone urbain en net excédent — exploitation manuelle et télégraphique en léger déficit) tandis que les autres secteurs, et spécialement la poste, sont en déficit du fait des servitudes particulières auxquelles ils doivent faire face en Algérie.

B. — PERSONNEL.

Au cours de la période quinquennale le personnel des P.T.T. verra ses effectifs croître de façon modérée :

PERSONNEL DES P.T.T.		
	1959	1964
Services communs	2.200	2.300
Poste.	8.000	9.600
Services financiers	900	1.100
Télécommunications.	2.600	3.300
Total.....	13.700	16.300

La Direction régionale des P.T.T. envisage d'assurer, en accord avec l'armée et les entreprises fabriquant du matériel de télécommunications, la formation en Algérie de spécialistes (une centaine par an) qui recevraient deux ans de formation technique. Ainsi assurerait-elle en Algérie même la formation d'agents des installations qui, par des examens successifs, pourraient ensuite recevoir une promotion supérieure.

Le recrutement de personnel technique en Algérie même se trouvera de cette façon largement facilité, tant pour les services des télécommunications que pour les industries qui les approvisionnent. Il convient de souligner, à cette occasion que la Direction des P.T.T. est, de toutes les Administrations algériennes, celle qui a fait le plus gros effort pour passer à des entreprises locales les commandes nécessaires à son équipement et à son fonctionnement. La formation de personnel complètera heureusement cette coopération ; elle contribuera d'autre part à réduire la fréquence des mutations entre l'Algérie et la Métropole, ou vice-versa, qui constitue une gêne pour le service en même temps qu'une pratique coûteuse.

CHAPITRE QUATRIEME

LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

La transformation des conditions de vie dans le bled est l'un des objectifs essentiels du plan de Constantine :

— **essentiel du point de vue social et humain car le bled compte la majorité de la population algérienne actuelle, les deux tiers de la population musulmane, la partie la plus défavorisée et en général la moins apte à conduire elle-même son évolution ;**

— **essentiel aussi du point de vue économique car tout ce qui pourrait être fait dans les autres secteurs perdrait son sens si le bled, abandonné à son sort, demeurait pour l'économie des villes une menace permanente de submersion.**

La transformation du bled et l'élargissement de l'économie moderne sont étroitement liés — même si leurs objectifs propres peuvent paraître à certains égards indépendants les uns des autres, même si les méthodes d'action sont radicalement différentes. Cette liaison se manifeste de plusieurs façons :

— **d'abord l'agriculture moderne doit servir de pilote pour l'agriculture traditionnelle et lui fournir des cadres supérieurs ;**

— **en second lieu le secteur urbain de l'économie moderne sera seul capable à l'avenir de récupérer les excédents de population du bled ;**

— **il ne serait pas concevable, d'autre part, que le développement du bled puisse se poursuivre durablement si les charges qu'il impose n'étaient pas supportées par un secteur économique moderne élargi et renforcé.**

Il serait erroné d'opposer l'évolution du bled à celle de l'économie urbaine, l'évolution du secteur moderne à celle des masses traditionnelles comme si un choix absolu pouvait être ouvert entre elles. La prospérité du secteur moderne ne serait pas de longue durée dans la stagnation persistante du bled. A l'inverse l'évolution du bled ne saurait aller bien loin et ne pourrait sortir de l'économie d'assistance, si le secteur moderne n'offrait un autre avenir aux excédents de sa population, et une contribution croissante aux charges qu'impose la transformation des régions attardées ou défavorisées.

Il reste vrai que les actions à mener dans les deux secteurs ne sont pas de la même nature, et que le concours de la puissance publique doit se manifester de façon active et multiforme, en excluant souvent toute idée de rentabilité financière, pour sortir les populations du bled de leur situation actuelle. C'est une œuvre de longue haleine et de longue patience qui ne peut se réaliser par de grandes décisions prises de loin en loin, mais au contraire par un effort obstiné de tous les jours et dans tous les domaines.

Si en certains secteurs — l'infrastructure, l'équipement scolaire ou hospitalier, ou même l'habitat — la réalisation des programmes est pratiquement dans les mains de la puissance publique, la situation est tout autre dans le domaine agricole. L'Etat peut créer le cadre juridique, forger certains moyens matériels, effectuer des recherches, proposer des orientations, renforcer l'encadrement en ingénieurs et moniteurs ; il dépend par contre des agriculteurs eux mêmes que les investissements matériels ou immatériels de l'Etat soient ou non productifs. L'intervention publique crée les conditions favorables ; seul l'effort privé peut conduire au résultat final.

Le cadre du développement agricole est toujours complexe : textes juridiques, équipement matériel, encadrement humain, recherche technique, vulgarisation, crédit, organisation économique doivent être étroitement associés. Le pouvoir central met à la disposition des services locaux tout un arsenal de moyens ; il appartient à ces services locaux, jusqu'aux plus petites circonscriptions, d'en agencer l'emploi. Fonctionnellement les moyens sont tous plus ou moins interdépendants, indissociables ; le dosage des divers moyens à employer varie selon les lieux, en fonction des données physiques et humaines, et l'action doit être conduite dans un espace relativement restreint pour qu'elle soit bien adaptée et efficace.

Section I. — LA TRANSFORMATION DU BLED

L'objectif final du développement rural est d'améliorer les conditions de vie des populations et d'élargir leur participation — en tant qu'acteurs comme en qualité de bénéficiaires — dans la grande tâche collective qu'est le plan de Constantine. Mais on ne peut penser transformer les exploitations agricoles les plus retardataires — structures techniques, habitudes de travail, modes de vie — si leur environnement devait demeurer ce qu'il était dans les décennies ou les siècles passés, avec la surpopulation en plus qui accroît l'exigence de subsistances immédiates. Il est fort difficile d'autre part de faire évoluer une population dispersée, inaccessible par conséquent à ces apports de la vie moderne que sont l'école, l'hygiène, l'encadrement technique, les moyens de l'action collective.

En pratique l'évolution des campagnes algériennes se réalisera selon quatre thèmes d'action :

— *la constitution de collectivités nouvelles,* ou le renforcement de communautés existantes, au sein desquelles se fera l'apprentissage des responsabilités pour les uns, de l'action commune pour les autres ;

— *l'équipement rural,* pour donner un cadre de vie nouveau et évolutif, à des populations dispersées, ou regroupées de façon provisoire au cours de la période récente ;

— *le développement de la production agricole* pour accroître les moyens de vie : production familiale pour la plus grande partie de la population, emploi dans des exploitations modernes pour un petit nombre ;

— la *création ou l'extension d'activités autres qu'agricoles,* capables d'apporter un supplément d'emploi et de revenu, mais aussi d'ouvrir un nouveau champ à l'initiative et au progrès technique dans le bled.

Sous-section I — *DONNER VIE ET RESPONSABILITE AUX COLLECTIVITES RURALES*

Au départ du plan deux faits d'une extrême importance s'imposent comme des données de base de l'action rurale. D'abord la réorganisation administrative de l'Algérie a prévu le découpage du territoire en 1.485 communes, dont 1.160 sont des communes nouvelles se substituant aux 80 anciennes communes mixtes. D'autre part, des regroupements de population opérés au cours des années dernières intéressent plus d'un million d'habitants du bled.

La réforme communale, dont le principe avait été posé par un décret du 28 juin 1956, a trouvé son aboutissement dans la délimitation en 1958 des nouvelles circonscriptions, et surtout dans l'élection des conseils municipaux en avril 1959.

Les 1.200 communes rurales n'excèdent qu'exceptionnellement 10.000 habitants ; la population moyenne s'établit entre 6.000 et 7.000. Bien que la superficie soit très variable selon la densité et la nature de la production agricole — superficie très étroite en Kabylie, très vaste dans les régions de nomadisme pré sahariennes — ces circonscriptions nouvelles fournissent un cadre satisfaisant pour l'action à entreprendre au moins lorsque les limites administratives concordent avec celles des communautés naturelles.

La première tâche est de doter ces nouvelles communes des moyens nécessaires : locaux définitifs ou provisoires d'où naîtra la vie municipale, moyens financiers nécessaires à toute action, soutien administratif et technique pour guider les initiatives et concourir à leur réalisation.

Les regroupements de population ont donné une physionomie nouvelle au bled algérien : environ un million d'habitants ont été regroupés pour échapper aux exactions ou à la pression des rebelles, particulièrement brutales dans les régions montagneuses ou à habitat dispersé. Il s'est ainsi produit un phénomène analogue à celui qu'a connu l'Europe au Moyen-Age, où la population cherchait autour du donjon la protection contre les raids des « grandes compagnies ».

Certains de ces regroupements se sont produits d'eux-mêmes, la population venant spontanément chercher la protection de l'armée ; d'autres ont été provoqués par l'autorité militaire elle-même, notamment aux abords des frontières tunisienne et marocaine et dans certains massifs montagneux de surveillance et d'accès difficiles.

Dans certains cas ces regroupements sont en réalité de simples « resserrements » de population : des familles isolées se sont groupées à faible distance de leurs terres, qu'elles continuent d'exploiter normalement. En d'autres cas, à vrai dire les plus nombreux, le regroupement s'est effectué à une distance trop grande pour pouvoir poursuivre l'exploitation normale des terres qui, le plus souvent, sont parmi les plus pauvres d'Algérie.

Enfin certaines régions à faible densité de population, — le long des deux frontières ou le long des chaînes montagneuses qui servaient d'itinéraires de liaisons aux groupes rebelles — ont été interdites à la circulation ; le pacage des troupeaux ou la cueillette de l'alfa y sont étroitement réglementés.

Cette situation posait, au démarrage du plan, de sérieux problèmes sociaux. A côté des inconvénients immédiats (obligation de faire vivre les populations regroupées) ces regroupements marquent une étape vers une implantation plus rationnelle du peuplement :

— les avantages de la vie moderne (enseignement, action médicale, formes diverses de l'action collective. . .) deviennent accessibles à des populations jusqu'alors trop dispersées pour être atteintes par la contagion du progrès ;

— le regroupement rend possible la constitution de communautés qui participeront, dans les choix comme dans la réalisation, à l'action entreprise en leur faveur ;

— l'interdiction de certaines zones a permis la reconstitution de pâturages ou de nappes d'alfa mis en péril par une exploitation trop intense ; elle aura montré les avantages d'une exploitation par rotation, et les vertus d'une discipline dont il était difficile jusqu'à maintenant de faire comprendre la nécessité.

C'est sur ces bases tout à fait nouvelles — et résultant en partie des circonstances — que s'engage la modernisation du bled. Au cours du printemps de 1959 des « équipes itinérantes » composées de techniciens de l'hydraulique, de l'agriculture, des travaux publics et d'officiers des Sections administratives spécialisées (S.A.S.) ont été chargées (1) de visiter les 1.000 regroupements, afin de porter un diagnostic sur leurs possibilités de vie, et de proposer les actions à entreprendre.

La création des municipalités et l'élection de leur conseil ont donné une existence juridique aux collectivités rurales. A un grand nombre d'entre elles les regroupements ont procuré l'assise matérielle qui leur avait fait défaut. Il reste à donner à toutes ces municipalités une vie active, qui revêtira deux formes : vie administrative et action économique.

Dans le domaine économique les communes doivent être le support de toutes les actions d'équipement municipal et rural : pistes de pénétration, marchés, écoles, centres de soins, points d'eau. C'est pour leur donner des moyens d'action qu'ont été créés les crédits DEL « dépenses d'équipement local » (2)

(1) Circulaire du Délégué Général du Gouvernement, en date du 24 avril 1959.

(2) Les crédits DEL se substituent aux anciens crédits TIC. Ceux-ci d'abord appelés « Travaux d'initiative communale » étaient ensuite devenus les « travaux d'intérêt collectif » ; ce changement d'appellation marquait un changement d'esprit. Les crédits DEL restituent l'initiative aux communes et accroissent très sensiblement les moyens mis à leur disposition.

auxquels sera consacré une part importante de l'aide métropolitaine : près d'un milliard et demi de nouveaux francs sont prévus en cinq ans. Avec l'aide des Sections administratives spécialisées S.A.S. et des techniciens des divers services, les municipalités prépareront chaque année leurs programmes de travaux et en demanderont le financement aux sous préfets chargés de coordonner la mise en œuvre des crédits DEL. Il est dans l'esprit de cette procédure nouvelle que l'octroi de ces crédits vienne prolonger et renforcer l'effort de la commune elle-même, effort qui pourra selon les cas se traduire par une participation financière ou par une contribution collective en travail. Ainsi les maires et conseillers municipaux feront progressivement l'apprentissage de leurs responsabilités, choisiront les travaux qui leur paraissent les plus urgents, et la population sera appelée à participer à leur exécution.

Le cadre communal doit également être utilisé pour l'action agricole. Au sein des SAP — dont les limites ont été remaniées afin qu'elles coïncident en principe avec celles des arrondissements — pourront être créés des organismes nouveaux, les « *Sections coopératives agricoles du plan de Constantine,* S.C.A.P.C.O. Dans ce moule volontairement très souple pourront être organisés divers types d'action collective en agriculture, depuis l'usage de matériel mécanique jusqu'à la culture en commun, en passant par les travaux agricoles (plantations, hydraulique...) et le crédit avec caution mutuelle. Dans ce cadre qui peut donner naissance aux formules les plus variées, adaptées au milieu local, les municipalités ou les communautés naturelles auront les plus larges facultés d'initiative en même temps que des possibilités d'appui technique et financier. En Mai 1960 déjà 70 S.C.A.P.C.O ont vu le jour, avec des tâches et des structures qui varient de l'une à l'autre : c'est la grande liberté octroyée à ces organismes qui peut en faire l'efficacité, car ce groupement volontaire de bonnes volontés s'écarte résolument du carcan administratif qui trop souvent a caractérisé les interventions en milieu rural et a provoqué leur échec.

Sous-Section II : *L'EQUIPEMENT RURAL*

Ce sont, comme il a été dit plus haut, les crédits DEL qui en sont le moyen essentiel ; il s'y ajoute dans l'immédiat d'autres crédits pour l'amélioration des regroupements et la construction de pistes de désenclavement dans les régions jusqu'à maintenant isolées.

L'objectif est de constituer de vrais villages ruraux, capables d'une vie collective, et dotés de moyens de vie, c'est-à-dire de terres cultivables ou de zones de parcours. L'attention a d'abord porté sur les regroupements, que l'enquête des « équipes itinérantes » au printemps de 1959 a classé en trois catégories :

1. — regroupements viables en leur lieu actuel d'implantation et qu'il faut installer de façon définitive ;

2. — regroupements non viables et dont la population devra, en majorité, regagner son lieu ancestral d'implantation ;

3. — regroupements dont la vie ne pourra être assurée normalement qu'en divisant la population entre son implantation ancienne, son implantation nouvelle, et parfois même en orientant une partie d'entre elle vers des activités non agricoles.

Les résultats de cette enquête générale sur la situation des regroupements ont donné naissance en juin 1959 au *programme des « mille villages »*. Ce programme vise :

— à assurer l'habitat définitif des familles regroupées, par la construction de villages ruraux ;

— à réaliser les équipements collectifs indispensables à la vie de la collectivité : écoles, centre de soins, adduction d'eau, viabilité ;

— à mobiliser, par location ou par expropriation, les terres nécessaires à la vie des familles, et à doter le groupe des moyens de travail collectifs qu'exige la mise en culture.

Les moyens financiers et techniques du Commissariat à la reconstruction et à l'habitat rural et de la Caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurale (C.A.P.E.R.) ainsi que ceux des services agricoles ou hydrauliques, ont été mis en priorité à la disposition des « mille villages ».

Le programme d'urgence engagé dans le courant de 1959 ne constitue que la premiére étape d'une action, intégrée dans le plan de Constantine, et qui tend à faire du regroupement le point de départ de la modernisation du bled. Appliqué d'abord aux regroupements jugés viables (un peu plus de la moitié en nombre, et la moitié en population) ce programme sera progressivement étendu au fur et à mesure du retour au calme, aux autres regroupements sur les lieux de leur implantation définitive.

Parallèlement le programme des « mille villages » s'applique aussi aux populations des zones à habitat traditionnellement moins dispersé. Le but, en même temps que l'amélioration des conditions de vie, est de créer dans les communes nouvelles des centres d'activité qui seront les points d'appui de cette amorce de révolution rurale.

Ces villages, d'importance variable, groupent en moyenne 120 à 150 familles soit 800 à 1.000 habitants. Dotés d'une école et d'une salle de consultation, bénéficiant du concours d'un moniteur agricole pour un village important ou deux villages moyens, ces petites collectivités formeront avec l'aide d'une coopérative les cellules de base du progrés agricole et de l'évolution sociale.

Les premières améliorations à apporter sont d'ailleurs presque toujours assez simples. Mais elles peuvent différer selon les lieux, les milieux ethniques, la densité de population. Alors que dans un grand nombre de villages kabyles par exemple, l'habitat a seulement besoin d'être aménagé et que la priorité doit aller à des améliorations collectives (eau, chemins, écoles), en bien d'autres régions l'amélioration doit au contraire commencer par l'habitat individuel et le groupement préalable en villages s'imposera avant de passer à la réalisation d'équipements collectifs.

L'équipement normal d'une unité de 10.000 habitants — qui correspond à une grosse commune rurale : la moyenne est de 5.000 à 7.000 — supposerait 1.200 à 1.500 logements, une vingtaine de classes et les logements d'instituteurs correspondants, une mairie, une salle de soins, une agence postale avec cabine téléphonique, l'installation de 3 à 5 moniteurs agricoles dans les 5 à 10 douars constituant la commune. Si l'on devait partir de zéro, ce qui est le cas pour la plupart des regroupements et l'est partiellement pour nombre de communes nouvelles, on arriverait au programme théorique ci-dessous :

— logement : 1.200 à 1.500 familles, à 2.500 nouveaux francs : 3.500.000 N.F.
— écoles, 20 classes et 10 logements à 30.000 N.F. l'unité : 900.000 N.F.
— mairie : 50.000 N.F.
— salle de consultations (médecin itinérant) : 50.000 N.F.
— agence postale (et ligne téléphonique, en moyenne) : 100.000 N.F.
— installation de 5 moniteurs agricoles : 200.000 N.F.
— voirie, adduction d'eau, aménagements divers : 200.000 N.F.

Ce schéma idéal et trop théorique conduirait à un investissement global de l'ordre de 5 millions de nouveaux francs, soit 500 nouveaux francs par habitant. Etendu à un million de personnes regroupées un tel programme exigerait un investissement de 500 millions de nouveaux francs ; pour l'ensemble de l'Algérie, en estimant que la moitié de la population rurale se trouve dans le cas envisagé, la dépense à assumer s'élèverait à environ 2 milliards de nouveaux francs.

Ce calcul simple — et à la vérité simpliste dans sa brutalité — appelle un certain nombre d'observations :

— un tel programme ne peut être réalisé qu'avec des délais ; cinq années apparaissent un minimum, dix années constituent une appréciation plus réaliste sans doute ;

— la charge doit être partagée entre l'Etat, qui apportera des crédits, et les intéressés eux-mêmes qui, à défaut d'épargne monétaire, apporteront leur force de travail (1) ;

— on ne peut penser installer tout de suite tous les services dans des locaux qui leur seraient propres ; à l'origine c'est la mairie qui doit servir de centre, en assurant dans la « maison commune » l'implantation des services médicaux, postaux, ou des locaux coopératifs ; les écoles elles-mêmes doivent, en bien des cas, se fondre au départ dans l'organisation commune et l'instituteur peut être en même temps le secrétaire de mairie, comme ce fut le cas dans la métropole pendant de longues années, et l'est encore dans les petites communes ;

— avec une densité de 700 sections administratives spécialisées (S.A.S.), chacune des S.A.S. s'intéresse en moyenne à une population de 10.000 habitants ; la S.A.S. peut donc de son côté servir de support, au moins dans la période de démarrage, à un certain nombre des activités visées ci-dessus, et elle est même la seule à pouvoir le faire dans les zones les plus difficilement accessibles aux services traditionnels d'instruction, de santé ou d'action sociale.

Il faut donc veiller, pour couvrir l'Algérie le plus rapidement possible, à ce que les doubles emplois dans certaines zones n'aient pas pour conséquence l'absence de toute action dans d'autres zones. C'est au niveau du département et de l'arrondissement que doivent être réparties les tâches des divers types d'organismes, et décidées les implantations à prévoir

(1) Les pays modernes eux-mêmes font, à l'occasion, appel à cette épargne travail : ainsi la construction du type « Castor » qui s'est développée dans nombre de régions industrielles.

pour chacun d'eux. Le succès repose sur le rassemblement coordonné de toutes les bonnes volontés et sur la répartition géographique des moyens, en passant progressivement d'une implantation sommaire et polyvalente, à une diversification prudente, et soucieuse d'économiser des moyens limités en hommes et en crédits.

Dans cet esprit il a été prescrit que, chaque fois que cela est possible, le Commissariat à la reconstruction et à l'habitat rural, en même temps qu'il édifie de nouveaux villages, soit chargé de construire les locaux collectifs ; le local polyvalent du début fera place progressivement à un équipement municipal plus complet.

Le programme d'équipement rural à réaliser par la procédure des « Dépenses d'équipement local D.E.L. » a été établi, à titre indicatif, sur les bases suivantes :

DEPENSES D'EQUIPEMENT LOCAL (1)
(en millions de nouveaux francs)

Rubriques	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Equipement communal	—	16	35	45	60	156
Habitat rural	30	45	50	50	50	225
Voirie locale (2)	64	50	65	80	95	354
Petite hydraulique	14	41	55	60	65	235
Travaux agricoles	—	21	30	40	50	141
Divers.	57	73	78	83	73	364
Total.....	165	246	313	358	393	1.475

(1) La disparité entre la colonne 1959 et les autres s'explique par le fait que les crédits T.I.C. de cette année ne couvrent pas exactement les mêmes chefs de dépense que les crédits D.E.L. des années 1960 et suivantes.

La rubrique « divers » concerne pour la majeure partie des travaux intéressant les regroupements de population.

(2) Les études de la Commission de l'infrastructure (rapporteur : B.C.E.O.M.) concluaient à la constitution d'un réseau en « arêtes de poisson » et en ont évalué le coût à 300 millions de nouveaux francs dans la période quinquennale ; en pratique et pour des raisons stratégiques certains travaux effectués ou en cours correspondent à un réseau « maillé » : d'où la majoration (de 300 à 354 millions N.F.) qu'accuse le tableau ci-dessus par rapport aux conclusions de la Commission.

Une situation analogue est constatée pour le réseau départemental : les choix locaux ou les considérations du moment ne sont pas toujours exactement concordants avec les critères retenus pour l'étude générale de la première tranche quinquennale de travaux.

Ces chiffres sont indiqués sous le bénéfice d'observations concernant la portée et l'orientation de la procédure D.E.L. :

1° Il s'agit d'une procédure de gestion décentralisée tendant à donner au sous-préfet, entouré des techniciens locaux et de représentants des populations, la possibilité de définir les urgences entre les divers travaux à effectuer chaque année ;

2° En conséquence des transferts de crédits de rubrique à rubrique sont autorisés, sauf pour l'équipement administratif et la voirie pour lesquels les chiffres indiqués constituent des plafonds ;

3° Cette procédure a pris en 1960 la suite de la procédure T.I.C. (Travaux d'intérêt communal) pratiquée jusqu'en 1959 ; le volume des opérations gérées selon le système D.E.L. sera éventuellement modifié d'après les résultats obtenus ; si ceux-ci sont satisfaisants d'autres opérations ou des crédits majorés seront par la suite confiés à la gestion locale, afin que les intéressés soient associés plus directement aux choix qui les concernent au premier chef ;

4° Enfin la décentralisation ainsi organisée vise à obtenir des collectivités locales qu'elles associent plus largement leur propre effort — contribution financière ou contribution en travail selon les cas — à celui que l'Etat consent en leur faveur : l'œuvre de promotion des campagnes algériennes demeurerait très incomplète et trop lente sans cette conjugaison des efforts sur des thèmes d'action définis au sein même des communautés intéressées.

Sous-Section III. — *L'ACTION AGRICOLE*

Dans une première période le développement agricole ne peut être assez rapide pour donner aux populations du bled des moyens de vie nettement accrus : l'exécution des travaux qu'exige la transformation des zones rurales apportera un revenu d'appoint irremplaçable. Mais l'*objectif demeure à plus long terme de fonder sur la production agricole elle-même l'élévation durable du niveau de vie.* Il a été indiqué à diverses reprises dans les chapitres précédents que, pour atteindre une amélioration sensible à cet égard, il fallait poser en hypothèse que les effectifs de la population agricole demeureraient à peu près stables, à leur niveau actuel, afin que les possibilités d'emploi supplémentaires et les accroissements de production ne soient pas partagés entre un plus grand nombre de bénéficiaires.

Pour la majeure partie de cette population agricole c'est au sein de l'exploitation familiale que se réaliseront, grâce à des cultures améliorées, le supplément d'emploi et le gain de revenu, consommé en nature pour une notable part. Pour une fraction plus réduite de cette population l'essentiel du revenu consiste en salaires, versés par de grandes exploitations agricoles : le développement des cultures intensives augmentera le volume des salaires et la pleine utilisation des possibilités culturales est aujourd'hui un devoir pour les exploitants. Enfin, pour un nombre relativement restreint, l'attribution de lots familiaux de réforme agraire par la Caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurale (C.A.P.E.R.) entraînera une transformation définitive des modes de vie.

Ce qu'il importe de bien mettre en lumière au début de ce chapitre consacré au développement agricole et rural, c'est que *le progrès agricole ne constitue pas une fin en soi, mais le moyen de transformer la société rurale et de tirer de sa condition actuelle la masse déshéritée*. Sans doute il faut se soucier de ce que l'agriculture apporte à l'économie dans son ensemble — revenu global, contribution aux charges publiques, volume d'exportation — mais c'est davantage en journées d'emploi, en niveau de vie des masses agricoles, en rations alimentaires que le progrès agricole doit être apprécié.

Dans un pays aux terres limitées et le plus souvent mal arrosées, la tâche capitale de l'action agricole est d'assurer la meilleure utilisation économique, et plus encore sociale, de la terre et de l'eau : réduire les obstacles techniques, juridiques ou sociologiques auxquels se heurte le développement agricole ; réformer les structures et les modes d'action ; orienter l'agriculture moderne comme l'agriculture traditionnelle vers les cultures les plus productives et les plus utiles ; améliorer les moyens techniques et développer l'encadrement ; et, en bout de course, organiser les débouchés.

Bien souvent les exigences de la vie immédiate, accrues par la surpopulation, entreront en conflit avec la nécessité de défendre le patrimoine foncier et de le régénérer dans des vues à très long terme. L'illustration la plus courante de ce conflit est celle de la chèvre et de l'arbre. Mais ce qu'on présente trop fréquemment comme un choix absolu peut trouver un moyen terme dans la transformation des habitudes de vie : c'est là le sens véritable de la révolution du bled. Et si l'homme se transforme en même temps qu'on l'aide à transformer son cadre de vie, de nouvelles perspectives peuvent s'ouvrir.

Sous-Section IV. — *LES ACTIVITES NON AGRICOLES*

Le bled algérien ne se compose pas seulement de fermes et de douars : il compte aussi des petites villes et des bourgs. Les moyens de vie des régions rurales ne se limitent pas au travail de la terre : la petite industrie, l'artisanat, le commerce, les transports, l'Administration y jouent un rôle variable selon les régions.

Le recensement de 1954 faisait apparaître dans les départements ruraux un pourcentage de population active hors de l'agriculture s'étageant de 10 à 20 % du total. La proportion est aujourd'hui plus élevée avec le renforcement administratif, le développement des travaux d'équipement, l'extension du trafic entre la côte et le Sahara résultant des découvertes pétrolières.

Le *développement du bled n'est pas seulement celui de l'agriculture. Il est en particulier indispensable d'implanter dans les zones rurales d'autres activités.* Dans le secteur des activités de transformation l'action sera poussée dans trois voies :

— implantation dans les localités secondaires d'*ateliers d'entretien et de réparation* (menuiserie, mécanique, électricité, plomberie...) qui font presque toujours défaut et que l'extension des programmes de constructions administratives ou de logements rend de plus en plus nécessaires ; ces artisans peuvent être trouvés soit parmi les élèves des centres de formation professionnelle, soit parmi les ouvriers spécialisés rentrant de la métropole ;

— développement d'un *artisanat utilitaire ou artistique* qui devrait tenir une plus large place dans la vie rurale, notamment sous forme d'*activités de complément* apportant pendant les mortes saisons agricoles un supplément d'emploi et de revenu aux familles ;

— enfin implantation de *petites activités industrielles* soit pour le conditionnement ou la transformation de produits du sol, soit pour la satisfaction de besoins locaux ; la création de coopératives doit donner à certaines localités un embryon de vie industrielle, et les activités de sous traitants permettront d'utiliser certains ouvriers algériens qui, après plusieurs années passées dans les usines métropolitaines, sont rentrés dans leurs villages où ils se trouvent sans occupation.

Un effort particulier sera porté en ce sens dans les régions à forte densité de population. La Caisse nationale de crédit

populaire — qui s'attache à multiplier ses guichets dans les régions de l'intérieur —, la Société d'équipement des zones d'industrialisation décentralisée (1), et le mouvement coopératif, dont la rénovation est entreprise, seront les chefs de file de cette action. La Direction de l'énergie et de l'industrialisation possède depuis mai 1960 dans ses attributions la charge de donner l'impulsion au secteur industriel artisanal et d'établir le cadre — juridique, technique, financier — de son développement systématique.

La création d'activités nouvelles — d'installation, d'entretien, de fabrication — n'apporte pas seulement aux régions rurales un supplément d'emploi et de revenu : c'est un ferment d'évolution technique et commerciale, capable de hâter la transformation des structures et d'agir sur la vie agricole elle-même.

Section II. — L'ORIENTATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

L'apport de l'agriculture peut s'apprécier de trois façons :

— d'abord *en emploi*, c'est-à-dire en nombre de personnes vivant du travail de la terre, ou mieux encore en journées de travail car le calendrier des travaux agricoles est, en Algérie, très discontinu en raison du climat ;

— ensuite *en revenu*, c'est-à-dire en produit net ; dans les comptes de l'exploitation l'écart entre produit brut et produit net se mesure par les achats, et au niveau de l'économie globale par les importations qu'impose l'activité agricole ; il est évident qu'achats ou importations sont beaucoup plus importants dans l'agriculture évoluée que dans les exploitations traditionnelles travaillant en circuit fermé ;

— l'apport de l'agriculture peut enfin se mesurer en *valeur alimentaire* ; cette forme de calcul est spécialement importante dans l'agriculture traditionnelle — qui autoconsomme en moyenne 40 % de sa production — mais elle est intéressante aussi à l'échelle de l'économie globale car elle mesure l'aptitude d'un pays à nourrir sa population, à lui fournir une alimentation suffisante et équilibrée.

---

(1) Voir chapitre deuxième, section III, page 133.

Des indications par grands groupes de production peuvent donner une première approximation, sans cacher que des résultats moyens traitent de façon identique des modes de culture très différents et des terres d'inégale valeur et sont par conséquent très fragiles, comme toute moyenne :

STRUCTURE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ALGERIENNE

Secteurs de production	Superficie en 1.000 hectares	Produit brut en milliards de francs	Emploi en millions de journées
Céréales, légumineuses, y compris jachères	5.800 = 44,2 %	65 = 26,0 %	48 = 30,5 %
Cultures maraîchères.	70 = 0,5 %	19 = 7,6 %	16 = 10,1 %
Cultures fruitières ..	120 = 0,9 %	24 = 9,6 %	35 = 22,1 %
Cultures industrielles.	30 = 0,2 %	4 = 1,6 %	3 = 1,9 %
Vignobles	380 = 2,9 %	78 = 31,2 %	30 = 19,0 %
Terres de parcours, prairies, élevage ..	6.700 = 51,3 %	60 = 24,0 %	26 = 16,4 %
Total.....	13.100 = 100 %	250 = 100 %	158 = 100 %

Ce tableau fait apparaître clairement la place des quatre grands secteurs de la vie agricole algérienne :

— *L'élevage* apporte le quart du produit brut et le sixième de l'emploi en occupant plus de la moitié des surfaces, à vrai dire les plus mauvaises terres, les terres dites de parcours, si on laisse à part la toute petite minorité de véritables prairies ou de cultures fourragères.

— *Les céréales* (en y joignant les jachères incluses dans l'assolement biennal) procurent le quart du revenu agricole et près du tiers de l'emploi, sur 44 % de la superficie agricole et plus de 90 % de la surface cultivable. La forte proportion de l'emploi dans la culture céréalière provient du secteur traditionnel, peu mécanisé et peu productif : sur les deux tiers des surfaces emblavées il exige 20 ou 25 fois plus de journées de travail que la culture moderne sur le troisième tiers.

— *Le vignoble*, sur 3 % de la surface agricole et 6 % de la surface cultivable, donne le tiers du revenu agricole, le cinquième des journées d'emploi, la majeure partie des salaires agricoles.

STRUCTURE DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN ALGERIE

SUPERFICIE

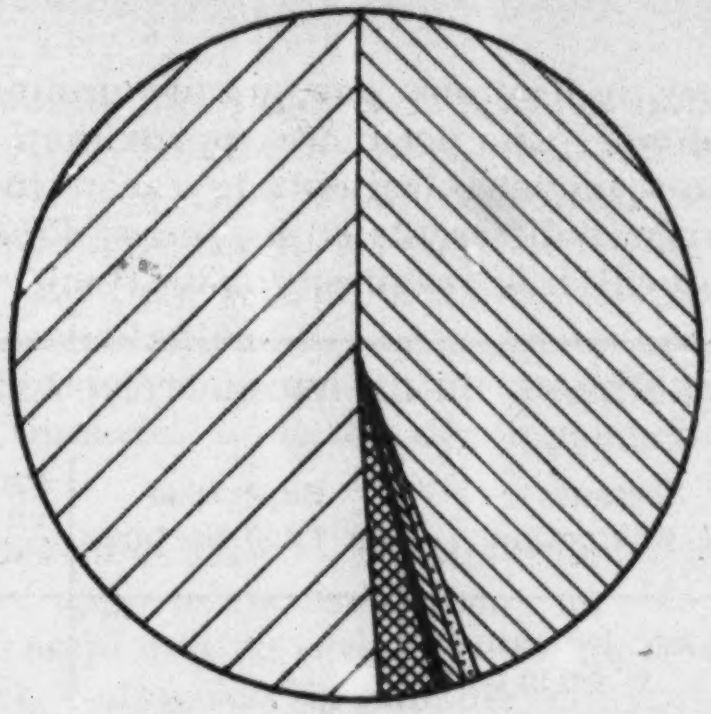

PRODUIT BRUT

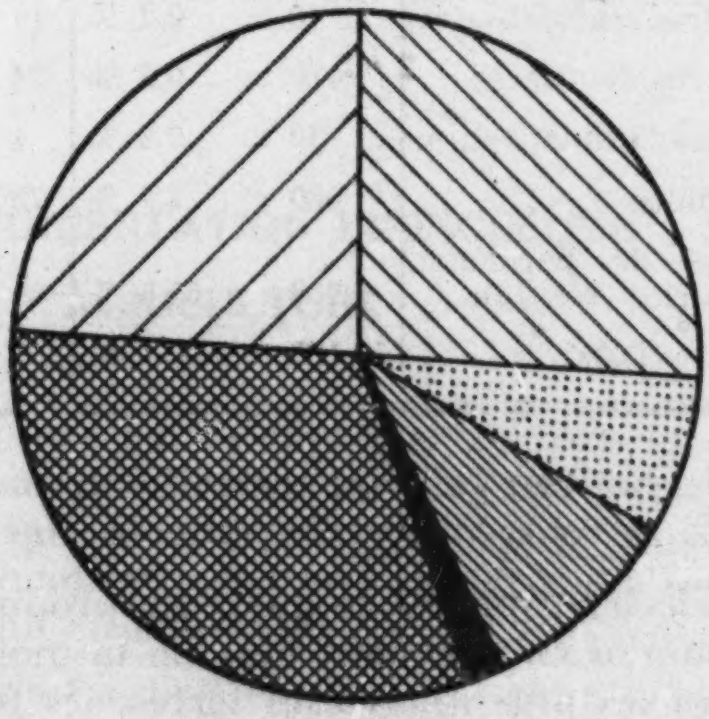

EMPLOI

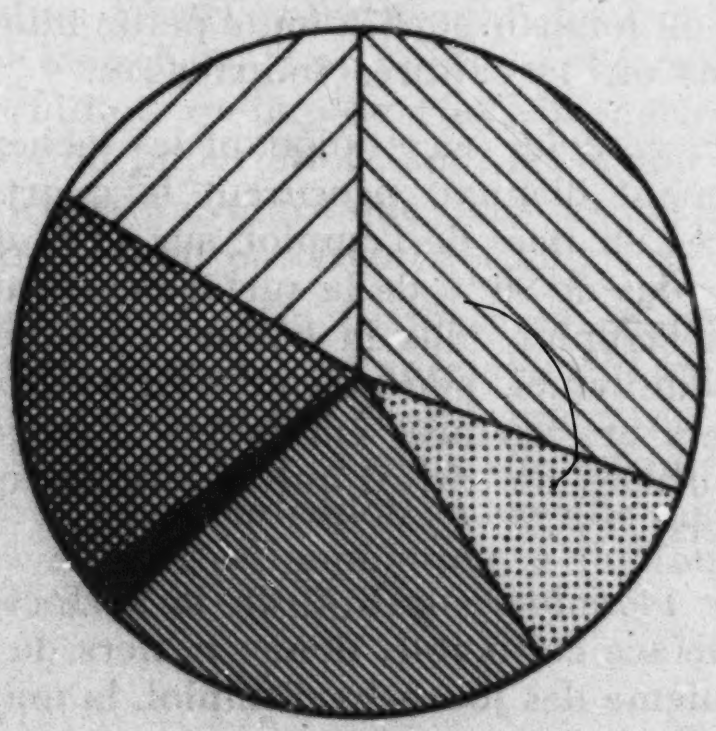

Céréales légumineuses, y compris jachères

Cultures maraîchères

Cultures fruitières

Cultures industrielles

Vignoble

Terres de parcours, prairies élevage

ALGÉRIE

REVENU AGRICOLE BRUT (PAR DÉPARTEMENT) ET PAR NATURE DE PRODUCTION

ALGER
TIZI-OUZOU
BÔNE
CONSTANTINE
ORLÉANSVILLE
MÉDÉA
SÉTIF
MOSTAGANEM
TIARET
BATNA
TLEMCEN
SAÏDA

VALEUR EN MILLIARDS DE FRANCS

PRODUCTION VÉGÉTALE
- CÉRÉALES
- VINS
- LÉGUMES-FRUITS
- DIVERS

PRODUCTION ANIMALE

1 m/m = 2 MILLIARDS DE FRS

LIMITES
- D'ÉTAT
- DE DÉPARTEMENT

CHEF-LIEU DE DÉPARTEMENT

ÉCHELLE
0 50 100 Km.

Service Cartographi

ALGERIE

PLUVIOMETRIE

Moyennes de 25 années
1913 à 1938

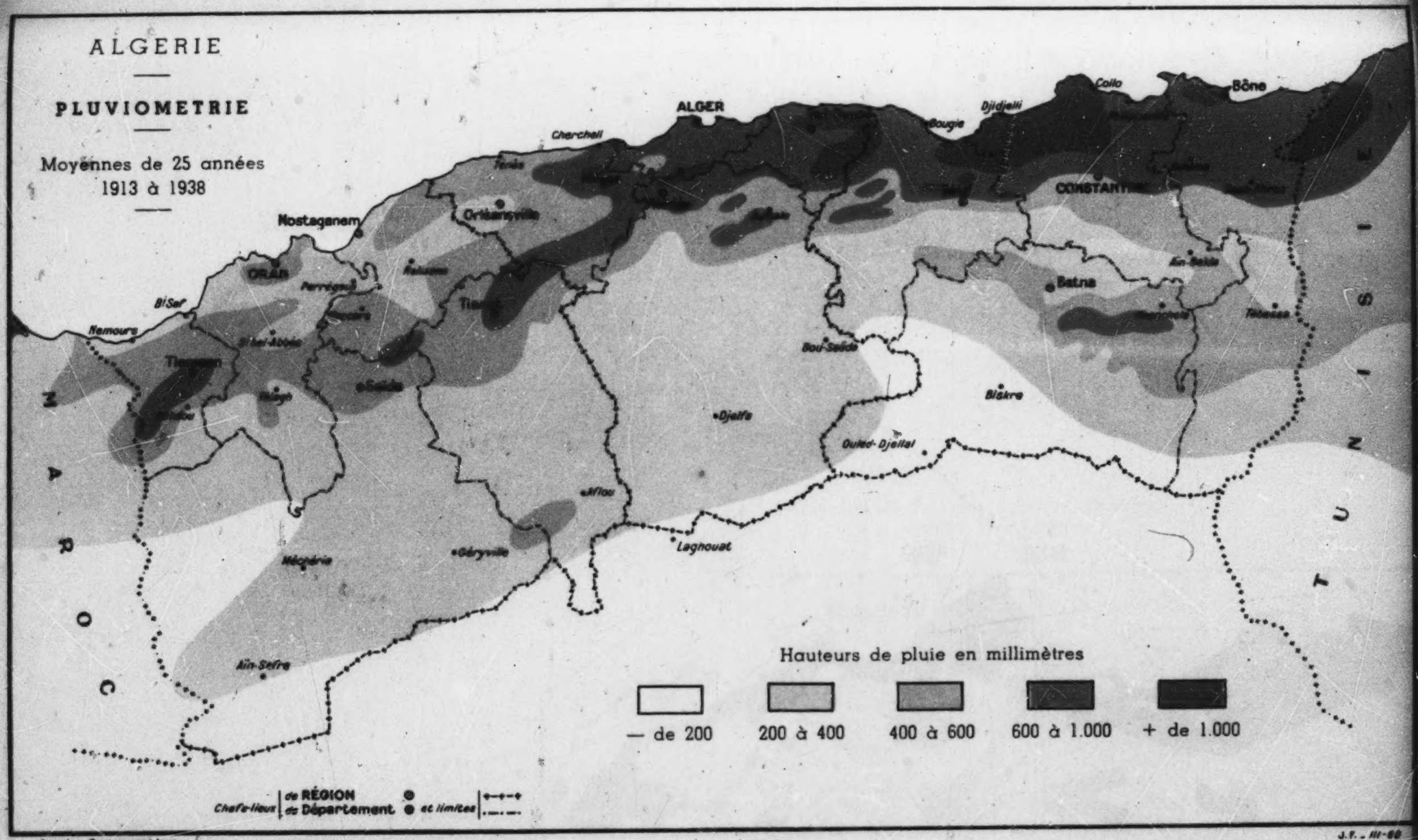

Service Cartographique

J.F. - III-60

ALGERIE

VIGNOBLE

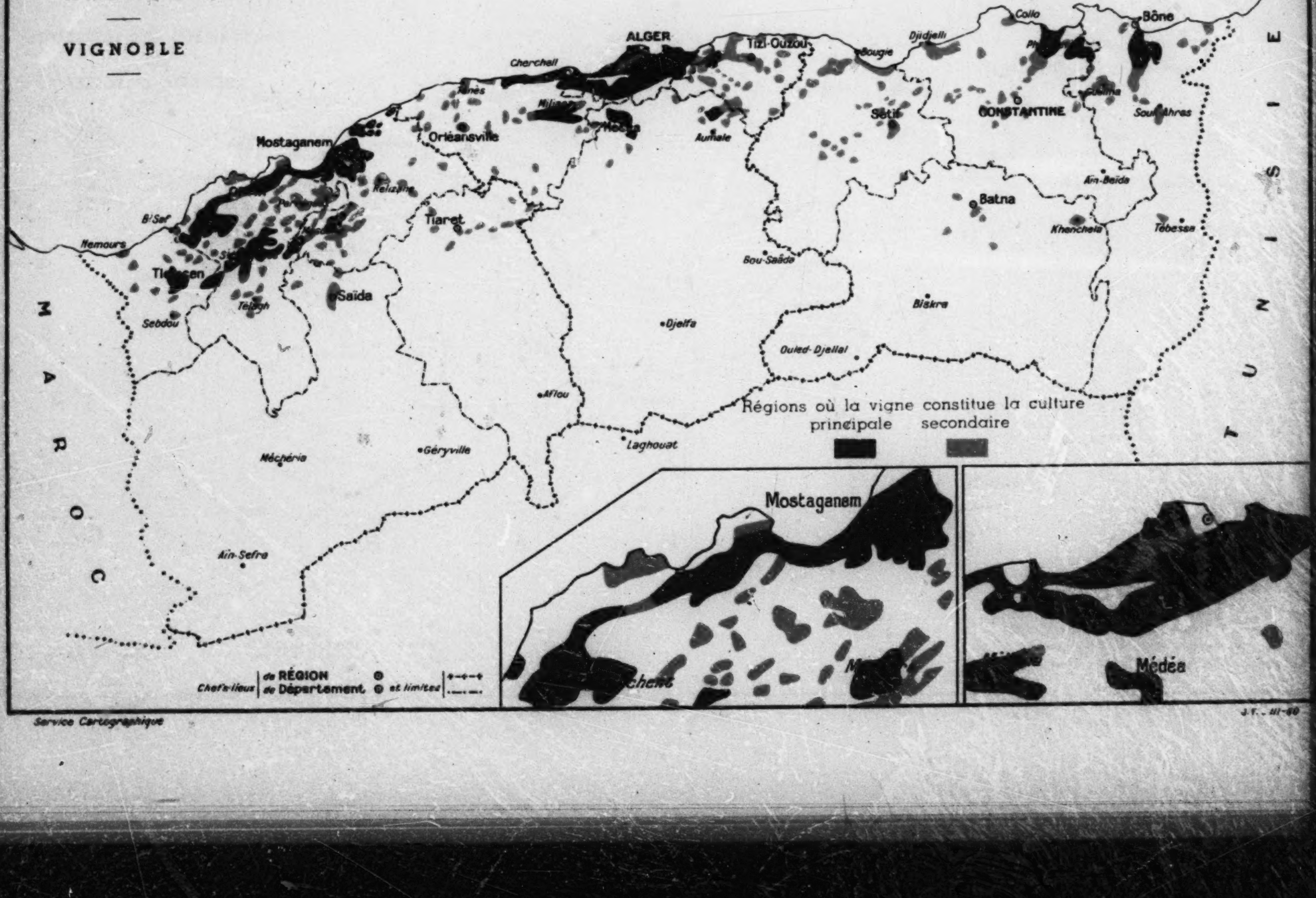

Service Cartographique

J.T. - III-60

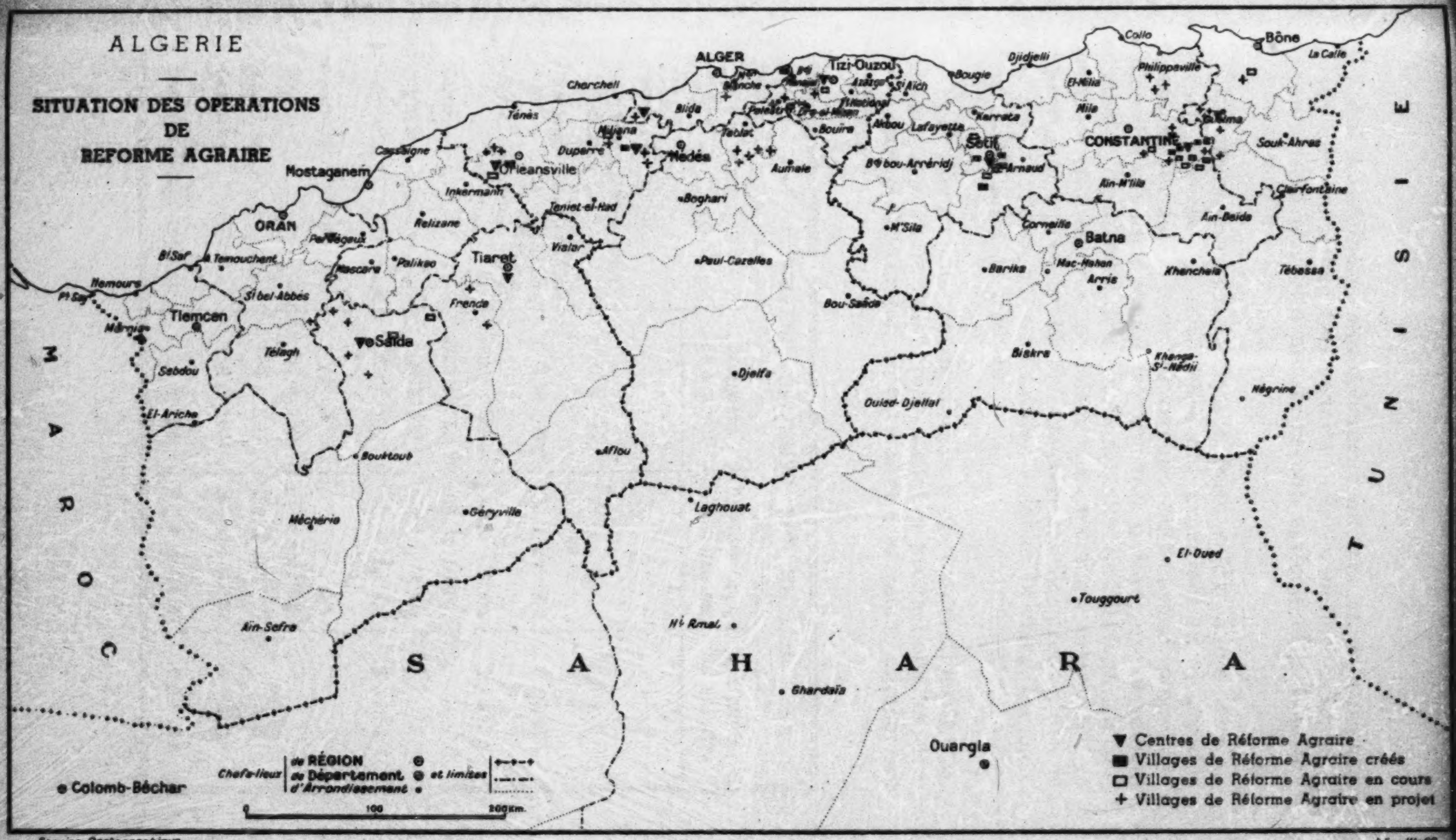
ALGERIE
SITUATION DES OPERATIONS
DE
REFORME AGRAIRE
ALGER
Tizi-Ouzou
Bougie
Djidjelli
Collo
Bône
La Calle
Philippeville
El-Milia
Mila
CONSTANTINE
Souk-Ahras
Clairfontaine
Aïn-Beïda
Tébessa
Khenchela
Batna
Corneille
Arris
Mac-Mahon
Barika
Biskra
Khanga-St-Nadji
Négrine
Sétif
Arnaud
Bougie
Kerrata
Lafayette
Akbou
Bouira
Aumale
Boghari
Paul-Cazelles
Bou-Saâda
Djelfa
Ouled-Djellal
Laghouat
Ht Rmal
Ghardaïa
Ouargla
El-Oued
Touggourt
Médéa
Blida
Tablat
Miliana
Duperré
Orleansville
Inkermann
Teniet-el-Had
Vialar
Tiaret
Frenda
Relizane
Palikao
Mascara
Saïda
Bouktoub
Géryville
Aflou
Mostaganem
Cassaigne
Ténès
Cherchell
ORAN
Perrégaux
Tlemcen
Nemours
Sebdou
El-Ariche
Mécheria
Aïn-Sefra
Colomb-Béchar
Chefs-lieux de RÉGION de Département d'Arrondissement et limites
0
100
200 Km.
Centres de Réforme Agraire
Villages de Réforme Agraire créés
Villages de Réforme Agraire en cours
Villages de Réforme Agraire en projet
MAROC
SAHARA
TUNISIE
Service Cartographique
J.V. - III-60

— Enfin *les cultures maraîchères, fruitières et industrielles,* sur une superficie très réduite mais en majorité irriguée, fournissent le cinquième du revenu agricole et le tiers des journées d'emploi.

En résumé les productions à forte valeur alimentaire — élevage, céréales — sont celles qui procurent le plus faible revenu à l'hectare : pour les céréales c'est normal, pour l'élevage cette situation résulte du caractère presque exclusivement extensif et irrationnel des formes actuelles de l'élevage. Au contraire les cultures qui emploient une abondante main-d'œuvre et procurent un revenu élevé à l'hectare sont les productions de valeur alimentaire nulle ou faible : le tabac, la vigne, les agrumes, les légumes de primeur.

Pour donner une valeur chiffrée à ces observations il n'est pas sans intérêt de noter pour quelques productions les données relatives à l'emploi, au revenu et à la valeur alimentaire par hectare :

EMPLOI, REVENU, CALORIES, PAR HECTARE

	Journées de travail	Produit brut francs anciens	Millions de calories
En culture sèche :			
Céréales culture traditionnelle	10 à 20	12 à 15.000	1,5 à 2
Céréales culture mécanisée	3 à 6	25 à 40.000	3 à 3,5
Olivier à huile bien traité	60 à 120	40 à 75.000	1,8 à 3,5
Tabac	200 à 250	100 à 150.000	—
Coton	60 à 100	50 à 75.000	—
Vignoble.	60 à 120	250 à 300.000	3 à 4
En culture irriguée :			
Coton	100 à 150	150 à 250.000	—
Maraîchage	150 à 300	250 à 500.000	3 à 5
Agrumes	130 à 180	250 à 500.000	4 à 6
Elevage bovin intensif.	30 à 35	100 à 150.000	0,6 à 0,8

Ce tableau sommaire montre bien la faible valeur de la culture céréalière en emploi et en revenu, et son médiocre rendement en valeur alimentaire. Les autres productions, surtout lorsque l'on passe à l'irrigation, sont beaucoup plus intéressantes du point de vue de l'emploi et du produit brut à l'hectare.

L'interprétation est beaucoup plus délicate pour la valeur alimentaire des différentes productions. L'unité calorie est un mauvais étalon bien que ce soit celui que l'on emploie faute de mieux : la valeur alimentaire des fruits ou des légumes verts, et surtout celle du vin dans un pays où 90 % de la population n'en consomme pas, sont difficilement comparables à celle des céréales qui restent la consommation de base des masses rurales. Il faut d'autre part tenir compte des autres éléments nutritifs : c'est surtout en protides animales et en lipides que l'alimentation de l'algérien moyen est déficiente, ce qui doit conduire à développer au maximum d'une part l'élevage, d'autre part l'olivier et les oléagineux annuels pour rétablir progressivement l'équilibre.

En fait trois cultures ont pris le pas sur les autres parce que selon des méthodes diverses elles ont été toutes trois protégées :

— les céréales par la constitution de l'Office des céréales en 1936 qui a garanti l'écoulement et les prix ;
— le vin par l'interdiction des plantations à partir de 1934 et le soutien des prix par la résorption des excédents ;
— les agrumes parce que le marché métropolitain a été réservé à la production nord-africaine, grâce à des droits de douane élevés et l'application de contingents d'importation calculés en fonction de l'offre algérienne, marocaine et tunisienne.

Les autres productions n'ont pas bénéficié de la même organisation et de la même protection. La conséquence de cette disparité de traitement a été la stagnation de certaines d'entre elles, sinon le recul, et pour d'autres une irrégularité selon les années qui s'inscrit en dents de scies sur les courbes. Par contre les importations de ces produits agricoles se sont fortement accrues au cours des dix dernières années, au fur et à mesure que s'élevait le pouvoir d'achat des consommateurs algériens, ainsi qu'en témoignent quelques chiffres caractéristiques :

IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(en milliers de tonnes et en millions d'anciens francs)

	Moyenne 1952-54	Moyenne 1949-51	1955	1956	1957	1958	Valeur en 1958
Pommes de terre	70	77	113	134	157	192	4.680
Légumes frais	3,8	8,4	8,3	13,1	14,1	23,0	650
Légumes secs	4,6	8,6	8,5	10,9	11,8	27,8	2.170
Fruits autres que bananes	6,5	11,4	15,6	16,3	13,2	26,8	2.250
Conserves de fruits et légumes	3,0	5,1	6,7	14,1	22,5	216	4.350
Produits laitiers	17,7	22,9	25,6	33,4	42,1	30,2	14.300
Volaille	0,03	0,06	0,1	0,3	1,3	50,7	1.280
Conserves de viande..	4,2	5,9	6,7	9,5	12,7	2,4	6.400
Huiles alimentaires ..	21,9	26,2	32,6	40,0	43,7	14,1	7.150
Graines oléagineuses..	12,7	8,4	20,4	35,4	46,4	41,1	3.700
Sucre et sucreries ..	114	140	170	178	221	45,8	19.100

La progression des importations est continue au cours de ces dix années. Les achats de l'Intendance militaire depuis 1956 ont accentué l'évolution de certaines courbes, celles des légumes secs ou des conserves de fruits par exemple. Mais l'ensemble marque bien une tendance générale : la production agricole algérienne n'a pas répondu dans ces dix années à l'appel de plus en plus important de la consommation, qui aurait pourtant dû la stimuler.

Le montant en valeur de ces importations doit également être souligné : en 1958 il a atteint 14 milliards d'anciens francs pour les fruits et légumes ou leurs conserves, 22 milliards pour les produits animaux. 11 milliards pour les graines oléagineuses ou les huiles alimentaires, 19 milliards pour le sucre. Ces importations alimentaires — qui sont les principales et les plus choquantes, mais qui ne sont pas les seules (1) — représentent un montant de 66 milliards de francs, le quart de la valeur globale de la production agricole en Algérie.

(1) De toute façon il est des denrées que l'Algérie ne peut produire elle-même : thé, café, bananes, par exemple.

IMPORTATIONS DE FRUITS

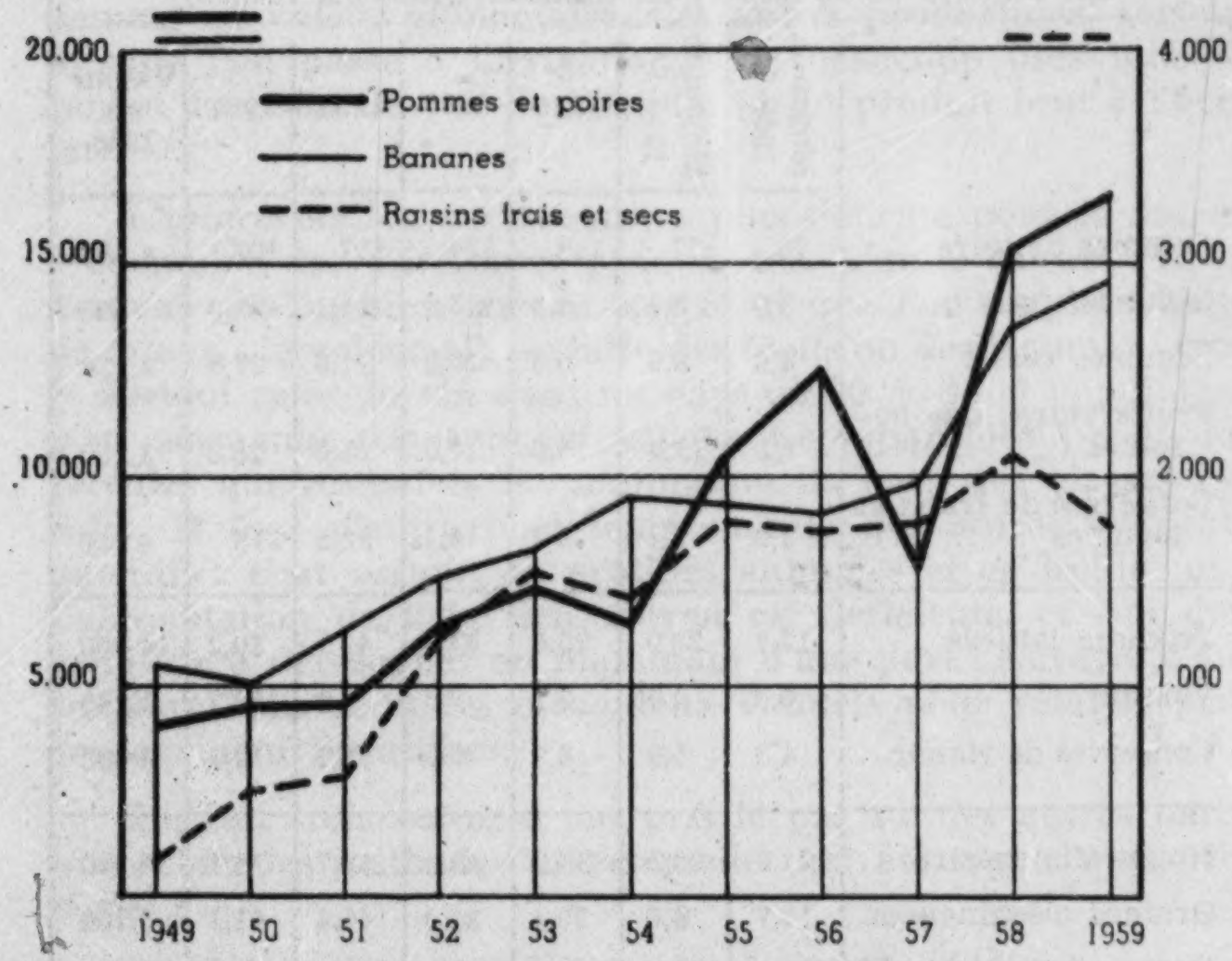

IMPORTATIONS DE LEGUMES

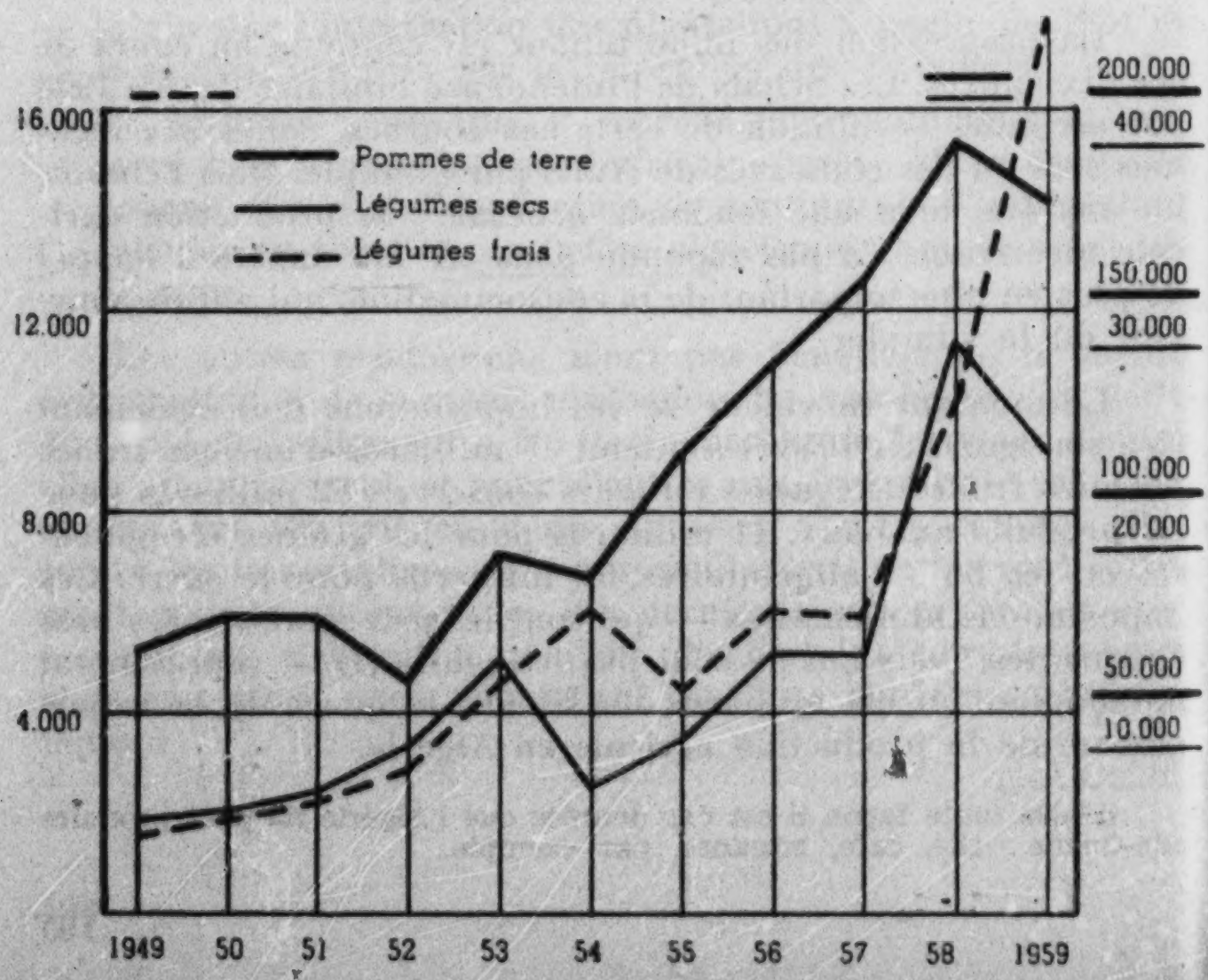

IMPORTATIONS DE CORPS GRAS

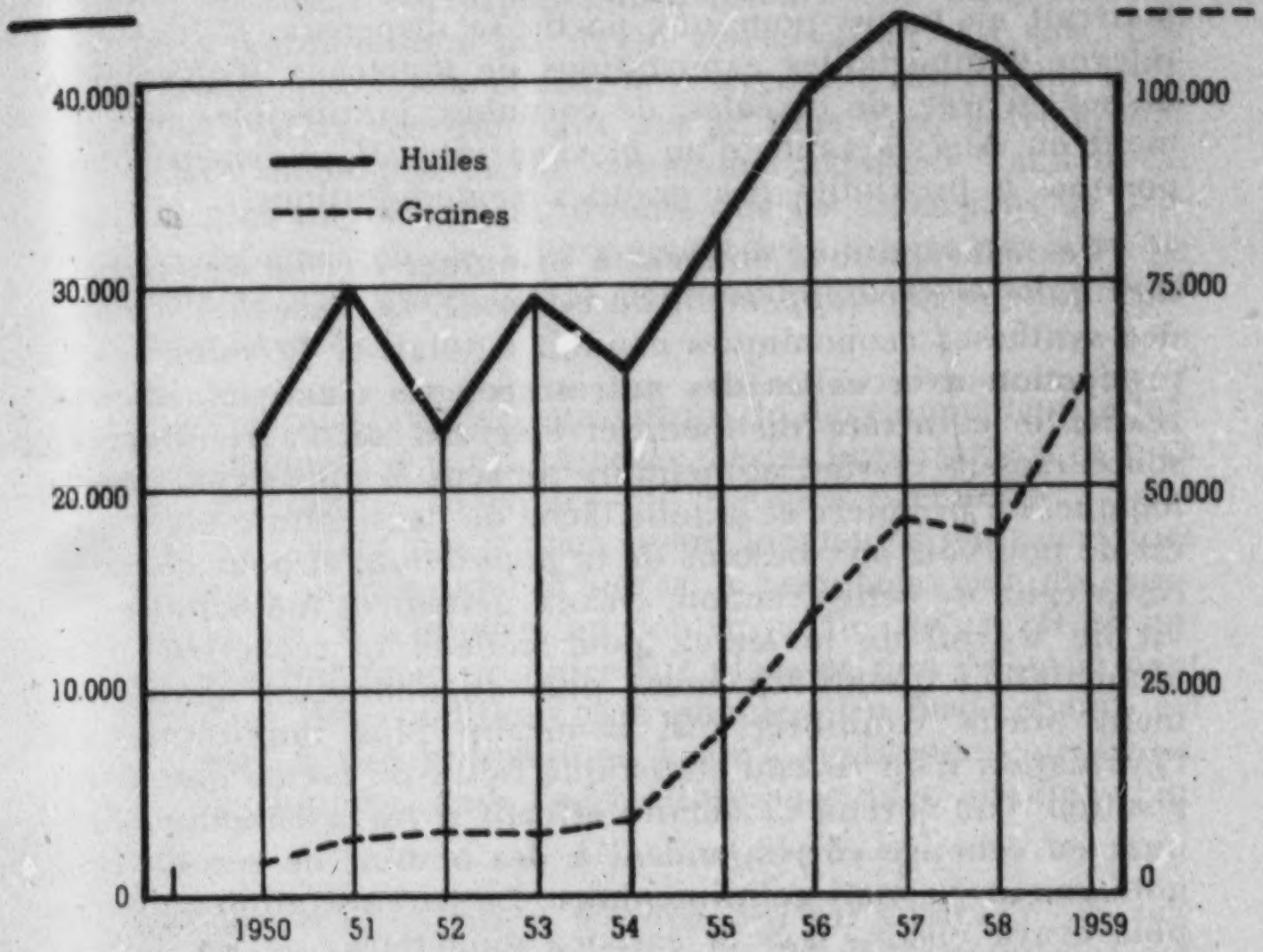

IMPORTATIONS DE PRODUITS LAITIERS

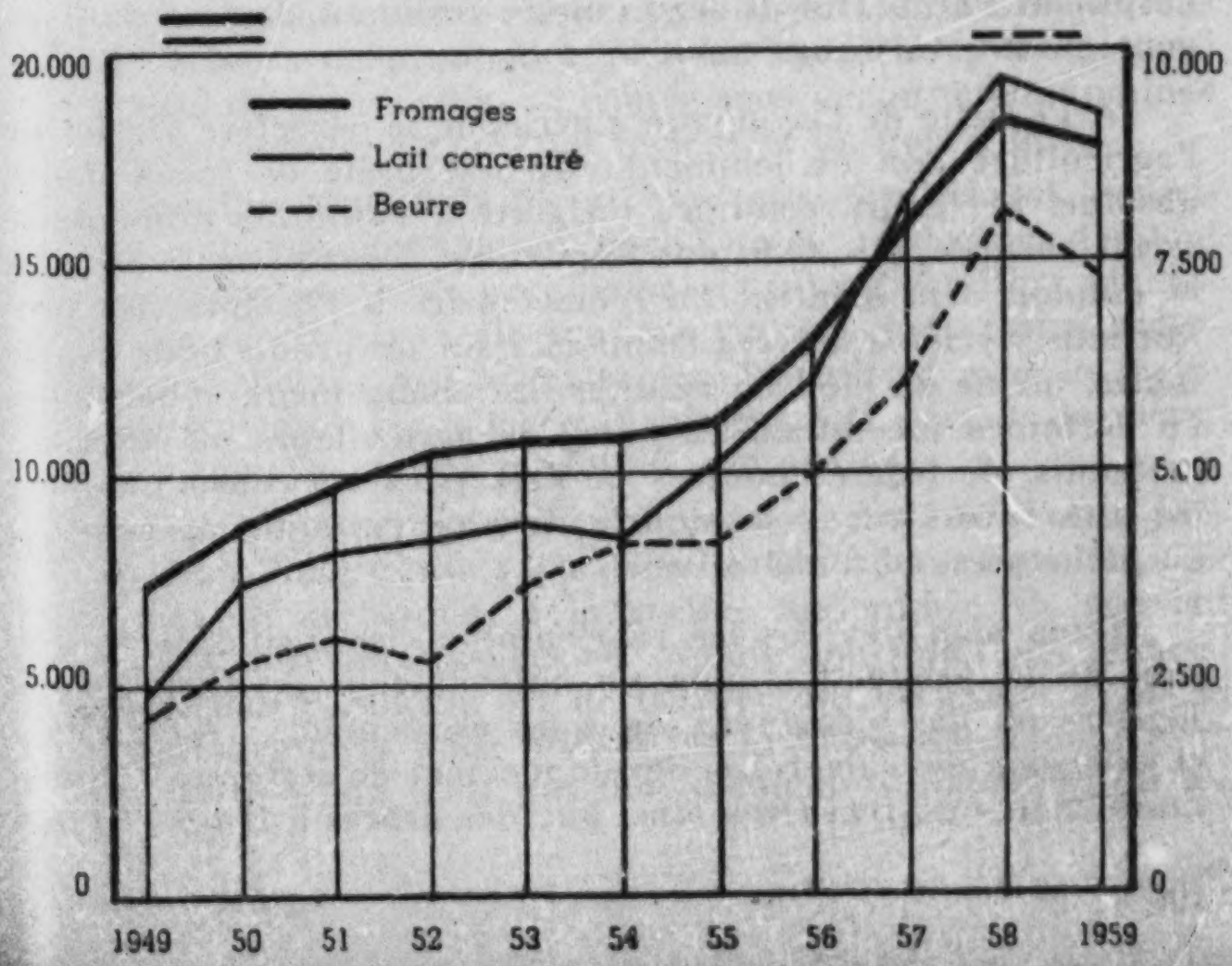

En regard de ces importations croissantes, dont l'Algérie pourrait au moins pour une partie se dispenser, il faut aussi relever d'importantes exportations de tourteaux d'oléagineux, de son, d'orge, de céréales, de caroubes, inutilisables actuellement en Algérie faute d'un élevage intensif, indispensable et possible à proximité des grandes agglomérations.

Ces constatations obligent à examiner *le rôle de l'agriculture dans le développement de l'Algérie*. La nécessité d'établir des synthèses économiques conduit à totaliser la valeur de sa production avec celles des autres secteurs d'activité. Mais en réalité le caractère distinctif et essentiel de l'agriculture est son caractère vivrier, alimentaire au sens le plus strict, physiologique. La première et grande tâche de l'agriculture algérienne est de pourvoir aux besoins de la population, et pour commencer à ceux de cette fraction, encore nettement majoritaire, qui vit du travail de la terre : pour celle-ci la recherche d'une alimentation quantitativement plus abondante et qualitativement mieux équilibrée, est beaucoup plus importante que l'évaluation d'un revenu statistique fictif, ou même que la disposition d'un revenu monétaire effectif si les satisfactions obtenues en échange correspondent à des besoins de second rang, notamment en matière alimentaire. La carence alimentaire est plus grave encore que la carence monétaire ; le résultat est beaucoup plus sûr en s'attaquant directement à la première, qu'en y cherchant une solution par le biais monétaire : les exemples ne manquent pas de populations sous-alimentées qui gaspillent une partie de leur maigre revenu à des achats d'urgence tout à fait contestable.

A l'échelle de l'économie algérienne le caractère vivrier de l'agriculture doit évidemment être interprêté de façon moins absolue. Prétendre conduire l'Algérie à l'autarcie alimentaire serait absurde, et au surplus impossible. Néanmoins, à revenus et emplois sensiblement du même ordre à l'hectare, les productions vivrières doivent l'emporter sur les productions exportables, même s'il doit en résulter des changements d'habitudes ou certaines incommodités pour les agriculteurs ou les commerçants, de légères hausses de prix pour les consommateurs les plus favorisés, ou la modification de certaines conceptions ou structures administratives.

Dans bien des cas les réorientations souhaitables (extension de la production animale, introduction de la betterave sucrière ou des oléagineux dans les assolements, régénération et extension des oliveraies, développement de certaines cultures maraîchères ou fruitières ainsi que des arbres à fruits et feuil-

lages alimentaires pour les animaux : caroubiers, féviers doux, mûriers, frênes...) correspondent d'ailleurs aux exigences de l'équilibre agronomique ou de la conservation des sols. Les avantages économiques concordant avec les impératifs techniques, il restera, ce qui n'est pas le plus aisé, à triompher d'habitures anciennes ou de situations acquises. L'action est d'autant plus importante et urgente que les extensions de production demeureront le plus souvent très inférieures aux accroissements prévisibles de la consommation algérienne dans le proche avenir.

La modernisation de l'agriculture, le développement industriel, l'équipement général, imposeront des importations de plus en plus lourdes — machines ou matières premières — que l'Algérie ne pourra pas songer, avant longtemps pour cer-ines d'entre elles, jamais pour d'autres, à remplacer par une production locale. Il s'impose, en contre partie, qu'un effort important soit fait pour produire sur place ce que l'Algérie peut fournir dans des conditions raisonnables. Un large champ est ainsi ouvert à des productions jusqu'à maintenant négligées, ou peu développées, dans l'agriculture aussi bien que dans l'industrie.

Une autre observation d'ordre général complète les précédentes : *le développement de l'agriculture algérienne ne doit pas être étudié exclusivement en termes de prix de revient et en termes de marché :*

— la grande agriculture moderne, qui paie en monnaie tous ses facteurs de production et vend sur le marché la quasi totalité de ses récoltes, se trouve sans aucun doute dominée par les notions de prix de revient et de débouché ;

— l'agriculture familiale n'y est pas aussi étroitement assujettie ; autoconsommant une partie de sa production d'autant plus large que cette production est plus diversifiée, elle est moins sensible aux fluctuations du marché ; moins mécanisée, achetant peu à l'extérieur, travaillant avec la main-d'œuvre familiale, elle ne réagit pas aux prix de la même façon que la grande exploitation moderne ;

— alors même que certaines cultures ou certains travaux productifs à long terme sont, dans les conditions actuelles, difficilement accessibles à la grande agriculture, ils peuvent souvent être intéressants en exploitation familiale, puisque son grand problème est de trouver des occasions d'emploi supplémentaires pour utiliser les journées d'inaction ; pour elle la question n'est pas tant d'obtenir l'équivalent du sa-

PRODUCTION DE BLE ET D'ORGE RAPPORTEE A LA SUPERFICIE ET A LA POPULATION DES 13 DEPARTEMENTS

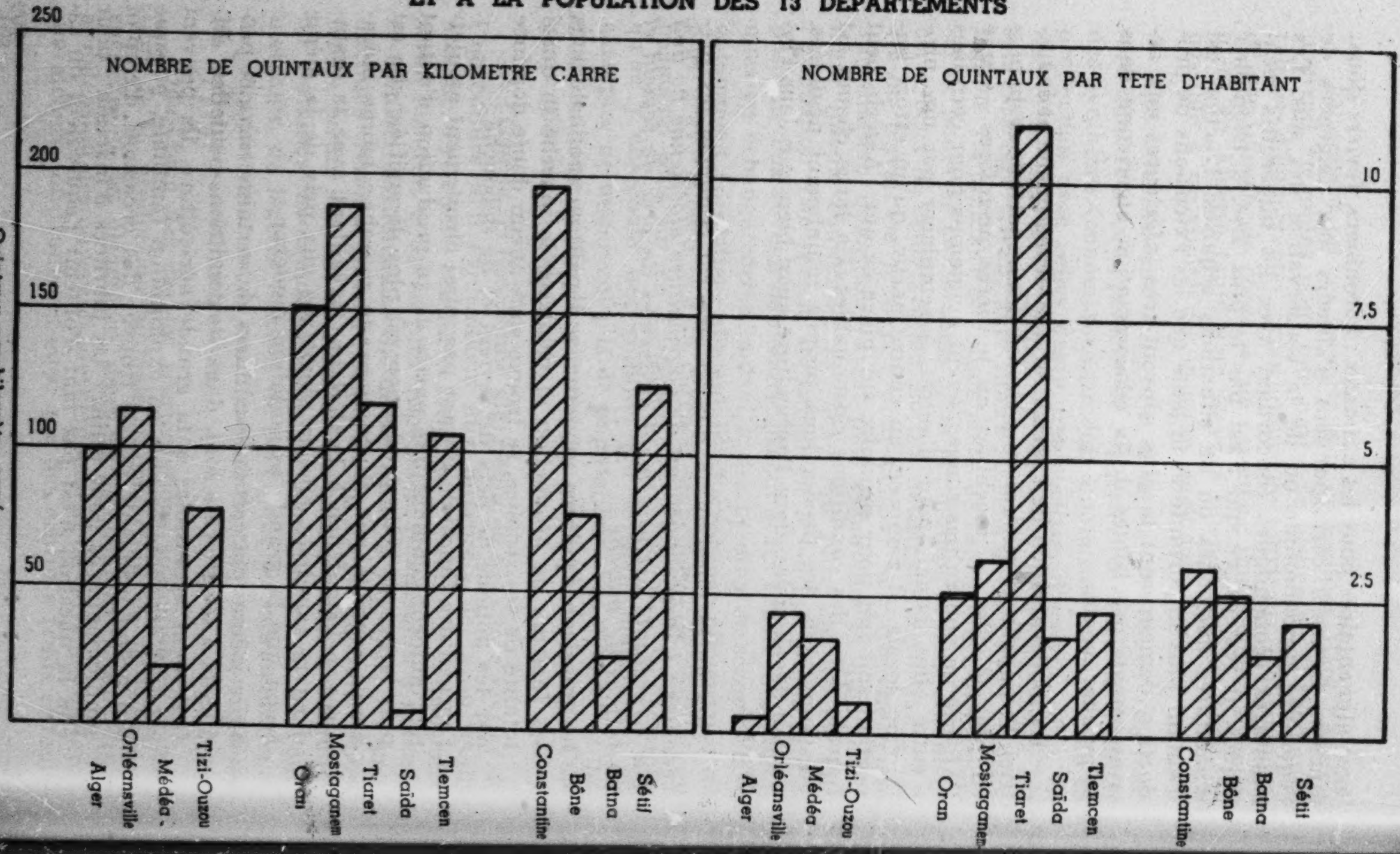

PRODUCTION DE CEREALES PAR DEPARTEMENT

(Moyenne quinquennale)

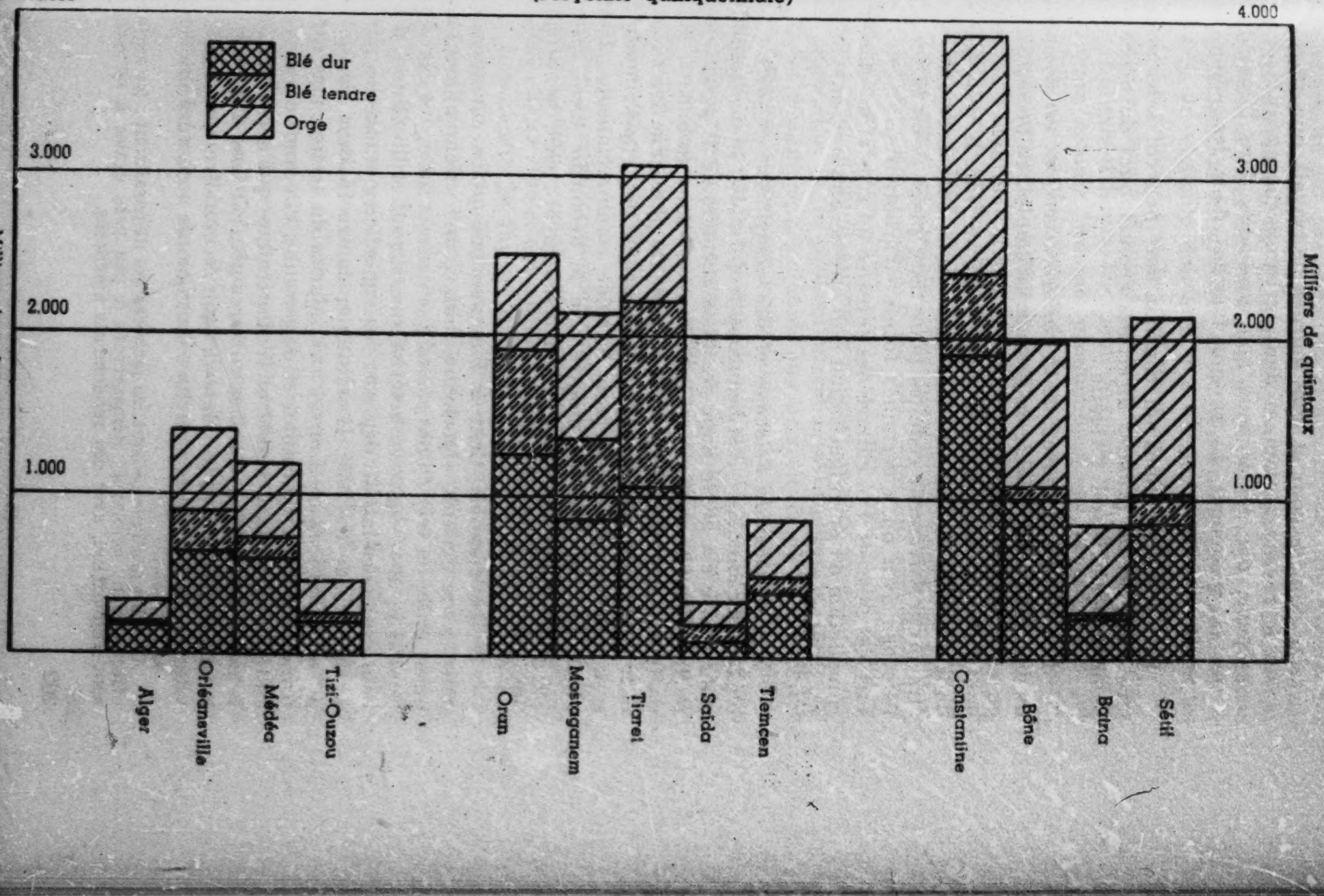

laire de base pour chaque journée de travail, que de réaliser le revenu maximum dans la campagne agricole et de préparer par des travaux non productifs dans l'immédiat un élargissement du revenu familial dans les années à venir.

De ces observations ou constatations peuvent sans peine être dégagées *les grandes directives économiques du développement agricole* de l'Algérie :

1° Le résultat moyen de la *culture céréalière* est des plus médiocres, qu'on l'évalue en journées d'emploi, en produit brut ou en valeur alimentaire ; parmi toutes les cultures c'est celle dont le rendement est, à ce triple point de vue, le plus faible dans l'ensemble ; les surfaces qui y sont consacrées doivent être progressivement réduites pour faire place selon les cas à l'élevage ovin ou à certaines formes d'arboriculture ; sur les surfaces laissées à la culture des céréales un gros effort d'expérimentation ou de vulgarisation doit être accompli pour réduire les jachères (1).

2° *La place de l'élevage et des oléagineux* — olivier ou oléagineux annuels — est beaucoup trop faible ; le déséquilibre alimentaire est grave dans ces deux secteurs, et l'Algérie peut parfaitement le combler progressivement, sans recourir à l'importation comme elle l'a fait de plus en plus dans les années dernières ; une grande partie de la production supplémentaire sera autoconsommée et pour le solde commercialisable l'ampleur des importations montre que le débouché local assure dès maintenant toute garantie d'écoulement ; c'est avant tout une question d'organisation.

3° *Le vignoble* tient à l'inverse une place considérable dans la vie agricole algérienne, malgré une valeur alimentaire quasi nulle ou très faible ; bien que cette culture soit celle qui répond le mieux aux caractéristiques du sol et du climat, il ne peut être question de dépasser les superficies autorisées par le statut viticole de 1934. Il serait par contre fâcheux de les réduire. La viticulture fournit aux salariés du secteur agricole la principale source d'emploi et de revenu ; elle assure aux agriculteurs un revenu stable et rémunérateur qui a permis dans le passé l'extension d'autres cultures génératrices d'emploi, les agrumes par exemple. Mais il faut reconnaître que le statut viticole, en figeant la structure du vignoble a conféré une sorte

(1) En pratique ce sont les jachères qui disparaîtront ; les surfaces effectivement emblavées demeureront à peu près égales à ce qu'elles sont aujourd'hui, avec des rendements améliorés.

de monopole aux propriétaires et aux régions qui avaient entrepris cette culture lorsqu'a été décidée l'interdiction des plantations nouvelles. Si le maintien de la surface viticole doit constituer une des données de la politique agricole, en revanche la modification progressive de la répartition géographique et sociale du vignoble doit être une des lignes d'action dans les années à venir. La vigne doit dans les périmètres d'irrigation laisser la place à d'autres cultures occupant autant ou davantage de main-d'œuvre. De même le raisin de table, peu répandu à l'heure actuelle, est une production à encourager, ainsi que le raisin sec qui fait l'objet de grosses importations en Algérie, dans la métropole, et dans les pays du marché commun.

4° *Les cultures maraîchères et fruitières* sont appelées à une grande extension, pour des raisons à la fois économiques, agronomiques ou sociales. Les plantations fruitières sont le complément de la défense des sols ; elles ont également leur place dans les aires d'irrigation à côté des cultures maraîchères. En présence d'importations sans cesse accrues depuis dix ans, la stagnation de la production est injustifiable ; la vérité est que les producteurs, habitués aux prix élevés de la production de primeur demeurent réfractaires à la production de pleine saison. Il est certain que dans la plupart des cas l'extension des cultures exigera une organisation du marché, dont il n'existe pas le moindre embryon à l'heure actuelle ; la création du « marché d'intérêt national » de Maison-Blanche servira de pivot à cette organisation.

5° *Les cultures industrielles* — tabac, coton, lin, ricin, betterave à sucre — sont, sauf le tabac qui conserve une aire de culture assez stable, des cultures à éclipses. Le coton retrouvera un renouveau de faveur dans la plaine de Bône lorsque le barrage de la Bou-Namoussa sera construit ; les résultats obtenus à la station d'essai de l'Institut de recherche du coton et des fibres textiles près de Bône permettent d'affirmer que le coton deviendra l'une des cultures de base de cette région. La betterave à sucre — cultivée en quantités réduites — doit s'étendre notamment dans le Haut Chéliff et probablement dans la région de Guelma ; la consommation dépasse 200.000 tonnes de sucre et les tonnages produits en Algérie ne pourront faire face qu'à une partie de l'accroissement prévu de la consommation ; ce n'est donc pas une question de débouché, mais d'organisation (choix des variétés à implanter — contrats de culture — régime des sucreries à construire).

Section III. — LA RENOVATION DES METHODES D'INTERVENTION ET LE RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT AGRICOLE

Le développement agricole et rural met en cause trop de particularités locales, techniques ou humaines, pour pouvoir être conduit de loin : l'ensemble d'actions dont dépend ce développement exige d'être conçu et conduit dans des zones relativement homogènes et étroites. Les limites des treize départements algériens sont encore trop larges pour enfermer une réalité homogène ; c'est pourquoi l'unité géographique retenue est en principe celle de l'arrondissement.

Au cours de l'année 1959 ont été prises à cet égard quatre décisions importantes :

1° Dans les 76 arrondissements d'Algérie, le *sous-préfet* est chargé de coordonner l'action des services (Sections administratives spécialisées S.A.S. — Services techniques) et des municipalités ; il est l'animateur désigné du développement rural dans son arrondissement (1).

2° Une partie importante des crédits d'équipement alloués aux zones rurales (hydraulique, viabilité, habitat rural, construction de mairies...) est regroupée dans un chapitre intitulé « *Dépenses d'équipement local — D.E.L.* » ; les prévisions d'emploi seront établies pour chaque arrondissement par le sous-préfet avec le concours des techniciens de l'Administration et des représentants des populations ; les programmes annuels sont arrêtés par le préfet sur l'avis d'une commission départementale (2).

3° Le nombre de circonscriptions des « *Sociétés agricoles de prévoyance — S.A.P.* » est ramené de 93 à 78 afin de faire en principe coïncider leur zone d'intervention avec les limites des 76 arrondissements ; les S.A.P. interviennent dans la distribution du crédit, la réalisation de travaux agricoles à l'aide de leur matériel mécanique, la fourniture de semences ou plants sélectionnés, la commercialisation des récoltes.

---

(1) Lors des réunions d'El-Riath en septembre 1959, groupant les membres de la Commission centrale du développement agricole et rural et les représentants des commissions départementales, un vœu avait été formulé en ce sens.

(2) Même observation que ci-dessus.

Un arrêté du Délégué Général en date du 18 juin 1959 réforme d'autre part le statut des Directeurs de S.A.P., dans le but notamment d'exiger d'eux une qualification attestée soit par la possession de diplômes du niveau des écoles nationales d'agriculture, soit par une longue pratique.

4° Un autre arrêté du 18 juin 1959 prévoit la création au sein des S.A.P. de « *Sections coopératives agricoles du plan de Constantine — S.C.A.P.C.O.* » qui serviront de relais aux S.A.P., en organisant l'action collective et en développant le crédit par caution mutuelle. Constituée dans le cadre des communes ou des communautés naturelles, cette organisation nouvelle doit permettre une plus large pénétration des formes modernes de l'action agricole dans des zones où les structures foncières comme les particularités sociologiques rendaient difficiles, sinon impossibles, les rapports de la S.A.P. et des agriculteurs pris individuellement.

Pour appuyer cette action la *formation de moniteurs* a été intensifiée. Le programme quinquennal vise à disposer en fin de période d'un moniteur pour 200 à 300 fellahs ; la progression est prévue selon le tableau ci-dessous :

Nombre de moniteurs au 31 décembre 1958 :			261
»	»	»	1959 : 450 (+ 189)
»	»	»	1960 : 950 (+ 500)
»	»	»	1961 : 1.450 (+ 500)
»	»	»	1962 : 1.950 (+ 500)
»	»	»	1963 : 2.450 (+ 500)
»	»	»	1964 : 2.950 (+ 500)

Sélectionnés dans le milieu rural musulman, les aspirants moniteurs participeront à un stage de formation de trois mois dans les écoles régionales d'agriculture ou les centres de formation professionnelle agricole, puis à un stage d'un mois, commun aux candidats des diverses régions, au centre de formation de Rovigo dans la plaine d'Alger. Des sessions de spécialisation, et un stage obligatoire de perfectionnement d'une durée de 15 jours par an, seront également organisés à Rovigo, en groupant les moniteurs selon les caractéristiques des régions dans lesquelles ils interviennent (1).

---

(1) La capacité d'accueil du Centre de Rovigo, qui comportait 30 places à l'origine de la période quinquennale, sera portée à 110 places en octobre 1960.

Avec l'appui des différents organismes relais — Sociétés agricoles de prévoyance, Secteurs d'amélioration rurale, sections coopératives S.C.A.P.C.O., Sections administratives spécialisées — et avec l'aide des moniteurs agricoles, les différents services techniques installés aux chefs-lieux de départements pourront diffuser dans la masse les nouvelles orientations culturales et les méthodes améliorées. L'action administrative — création d'ouvrages ou exécution de travaux d'intérêt collectif, crédits de campagne ou à long terme, mise en œuvre de matériel mécanique, conseils ou impulsions — ne peut d'ailleurs être que le soubassement permettant à l'action individuelle des agriculteurs de se développer plus efficacement : c'est de la mobilisation de leur bonne volonté et de leur effort que dépend le résultat.

Il a été insisté sur ce point dans les directives diffusées aux services techniques comme aux commissions départementales du plan. Le rôle des services n'est pas d'exécuter eux-mêmes, aux frais de l'Etat, les tâches qui incombent aux agriculteurs : leur rôle est d'aider à exécuter. *Le grand problème du développement agricole est de mobiliser les forces de travail inutilisées, au profit d'œuvres productives à moyen ou à long terme.* Et l'agriculteur qui travaille à son profit, ou au profit du petit groupe auquel il appartient, ne peut en aucune façon être considéré comme un salarié de l'Etat. Dans les années de démarrage il sera souvent nécessaire d'allouer une rétribution en monnaie ou en nature, pour donner au fellah des moyens de vie qu'il ne peut en l'état actuel tirer de sa terre avec les pratiques culturales traditionnelles ; cette aide ne saurait être que temporaire et ne doit pas être analysée et traitée comme un salaire, mais comme un encouragement à l'effort individuel ou collectif pour sortir de la situation de sous-développement.

Dans l'ensemble les travaux normaux de la campagne agricole ne représentent guère que cent journées de travail par an, et souvent moins encore. Un des thèmes centraux de l'action agricole et rurale sera de récupérer une partie des journées d'inaction. Dans ce but des *campagnes collectives seront organisées pendant les périodes de morte saison*, campagnes brèves et denses, mettant en jeu tous les services quelle que soit leur spécialité (civils ou militaires ; administratifs, techniciens ou enseignants), et associant tous les agriculteurs, des plus évolués à ceux qui sont le plus démunis de moyens. Ces campagnes s'inspireront de thèmes simples : amélioration des ressources en eau ; plantation ; épierrage des champs ou éradication des végétations parasites ; amélioration de l'habitat et équipement des douars ou villages ; construction ou entretien de chemins

ruraux. Dans chaque arrondissement quatre ou cinq campagnes de huit ou dix jours peuvent être organisées chaque année ; il appartient au sous-préfet, avec le concours de tous les services et des représentants de la population, de les organiser successivement dans les diverses régions ou communes de chaque arrondissement.

Sans doute ces méthodes rompent-elles avec l'habitude de laisser travailler les services, aux frais de la collectivité, et de leur propre initiative. Sans doute aussi recontrera-t-on des difficultés, au départ, pour organiser ces campagnes collectives. Mais la paysannerie algérienne, pas plus qu'aucune autre au monde, ne peut attendre du seul effort public le changement rapide et durable de ses conditions de vie ; elle bénéficiera d'une aide technique et financière absolument exceptionnelle, que l'Etat consentira largement ; elle doit la faire fructifier par son propre effort. Les campagnes d'action agricole ne seront pas l'occasion de réaliser certaines opérations spectaculaires, mais d'entreprendre une œuvre d'éducation en profondeur, pour permettre à la masse de poursuivre par elle-même les actions entreprises et pour dégager en son sein les animateurs, les pilotes, qui guideront ensuite l'évolution.

Pour faire prévaloir contre les habitudes les orientations qui ont été dessinées plus haut, pour mettre en œuvre les méthodes d'action qui viennent d'être exposées, il s'impose de renforcer en quantité et en qualité l'encadrement à tous les échelons. Il serait insuffisant de créer des SCAPCO, de multiplier les moniteurs à raison de 4 ou 5 par commune ; encore faut-il que leur action soit guidée par des techniciens spécialisés, suffisamment proches géographiquement pour que leur aide soit effective et qu'elle sache s'adapter au milieu agricole auquel elle doit s'appliquer.

A. — LA PYRAMIDE DE L'ENCADREMENT AGRICOLE.

La structure adoptée pour les services de l'agriculture comporte trois étages :

— *au chef-lieu de département :*

Un directeur départemental des Services agricoles et du Paysanat, assisté par 3 à 5 ingénieurs spécialisés (Exécution du Plan — Production végétale — Elevage — Formation Professionnele — Coopération et vie des organisations professionnelles) ;

Un directeur des services vétérinaires ;

Un chef du service de la protection des végétaux (chargé notamment de la lutte anti-acridienne : services interdépartementaux).

— *dans chaque arrondissement :*

Un ingénieur des services ou des travaux agricoles, assisté par 3 ou 4 agents techniques animant chacun une dizaine de moniteurs ;

Un vétérinaire, ou un assistant des services vétérinaires (corps en voie de création) ;

Un directeur de la Société agricole de prévoyance. SAP.

— *dans le bled :*

Près de 3.000 moniteurs, à raison d'un pour 200 ou 300 fellahs.

B. — MOYENS A MOBILISER.

Pour mettre en place progressivement à travers toute l'Algérie la structure dessinée ci-dessus, un renforcement très important des effectifs est nécessaire, et des investissements devront être réalisés au départ pour installer ce personnel, spécialement dans le bled.

RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DE 1959 à 1964

	Effectifs réel. 1959	Effectifs prévus 1964	Différence
Services Agricoles et Paysanat			
Ingénieurs des services agricoles	72	112	+ 40
Ingénieurs des travaux et adjoints techniques du Paysanat	72	107	+ 35
Agents techniques	76	331	+ 255
Directeurs de S.A.P. (1)	38	78	+ 40
Moniteurs du paysanat	450	2.950	+ 2.500
Services Vétérinaires			
Officiers de haras et vétérinaires inspecteurs	63	97	+ 34
Adjoints vétérinaires	0	30	+ 30
Agents techniques	136	183	+ 47

(1) L'effectif prévu en 1964 — soit 78 directeurs de S.A.P. — sera atteint dès 1960.

L'extension de l'enseignement agricole et le système adopté pour la formation des moniteurs permettront progressivement à l'Algérie de couvrir ses besoins. Mais au départ, pour des raisons de nombre ou de délai aussi bien que dans un souci de qualité, un appel à l'extérieur s'imposera pour les degrés supérieurs des services agricoles, et de façon plus absolue encore pour les officiers de haras et les vétérinaires.

Des *investissements* importants sont nécessaires pour assurer l'implantation de l'encadrement agricole selon le schéma qui vient d'être esquissé. Les frais d'installation des cadres supérieurs — dont les tâches sont pour partie administratives et pour partie engagées dans l'action productive — seront pris en compte dans l'équipement administratif général. Par contre les Sociétés agricoles de prévoyance S.A.P., et les moniteurs, sont placés à la pointe de l'action agricole : il y aurait quelque illogisme à ranger leur coût d'implantation dans l'équipement administratif à proprement parler. Les investissements prévus à cet égard sont les suivants :

COUT D'INSTALLATION DES S.A.P. ET DES MONITEURS
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1960	1961	1962	1963	Total (1)
Terrains et bureaux des S.A.P.	0,4	2,8	3,1	1,9	1,9	10,1
Logements de cadres et mécaniciens	0,2	1,2	1,3	1,0	1,0	4,7
Logements pour 2.500 moniteurs	1,1	6,6	15,0	24,0	24,0	70,7
Hangars et ateliers S.A.P. et moniteurs	0,2	0,5	11,4	15,8	12,5	40,4
Total.....	1,9	11,1	30,8	42,7	39,4	125,9

(1) Sur ce total une partie de la dépense (deux tiers pour les bureaux et logements de cadres, moitié pour les logements de mécaniciens) incombe aux S.A.P. : elle représente 4,3 millions de nouveaux francs dans la période sur les 10,6 des rubriques correspondantes. L'installation des 3.000 moniteurs prévus en fin de période constitue l'essentiel de la dépense : 71 millions pour les logements, et 32 pour les hangars polyvalents.

Appliquant le même raisonnement que ci-dessus *les frais de fonctionnement* des services extérieurs de la Direction de l'Agriculture seront pris en compte avec l'ensemble du coût des Administrations publiques (1), tandis que les charges exposées pour le fonctionnement des Sociétés agricoles de Prévoyance et l'entretien des moniteurs relèvent de l'encadrement de base, à l'exclusion de toute participation aux tâches d'administration générale :

FRAIS DE FONCTIONNEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE BUDGET SAP ET MONITEURS
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1960	1964	Total 5 ans
Personnel des SAP..	0,6	2,4	2,5	10,5
Moniteurs	2,2	5,9	35,0	78,5
Total.....	2,8	8,3	37,5	89,0

Il est évident qu'un pareil effort financier — consenti en faveur de l'agriculture traditionnelle pour la sortir de sa stagnation — exige en contre-partie une action efficace des S.A.P. et des moniteurs, une action de masse qui ne se borne pas à faciliter le travail ou l'évolution de quelques familles mais s'attache à modifier les conditions de travail et les conditions de vie de toute la population dont ils ont la charge.

---

(1) A titre indicatif, pour réaliser la structure indiquée plus haut, les frais de fonctionnement seraient les suivants, en millions de nouveaux francs :

	1959			1964		
	Personnel	Matériel	Total	Personnel	Matériel	Total
Services agricoles ..	6,3	0,6	6,9	10,3	1,5	11,8
Services vétérinaires..	2,8	2,3	5,1	4,1	2,9	7,0
Total.....	9,1	2,9	12,0	14,4	4,4	18,8

Pour mettre en évidence le résultat de l'œuvre des moniteurs il serait souhaitable que lors de leur installation, leur champ d'action géographique soit nettement déterminé et que soit établi une sorte de cadastre de la production agricole de leur secteur, afin de pouvoir ensuite mesurer d'année en année les progrès accomplis grâce à leur action : les conséquences utiles pourraient en être tirées à l'égard de leur avancement, de leur rémunération (un système de primes serait plus efficace qu'un traitement stable), et finalement de leur maintien en fonction. La plus grande attention devra également être apportée à leur reprise en mains annuelle par des stages de confirmation, de perfectionnement ou de spécialisation.

Section IV. — L'ACTION SUR LES STRUCTURES FONCIERES ET AGRICOLES

Un des obstacles sérieux à l'amélioration agricole résulte de la situation foncière, spécialement en milieu musulman :

- *L'imprécision des titres de propriétés* est l'un des inconvénients graves des régimes traditionnels ; terres collectives où le droit d'occupation ne s'analyse pas en un véritable droit de propriété individuel ou familial ; propriétés individuelles dont l'occupation n'est pas assortie d'un titre juridique de propriété ; titres jadis régularisés mais dont les mutations n'ont pas été régulièrement transcrites par la suite. En d'autres cas l'imprécision de la propriété résulte de l'absence de bornage et parfois d'une évaluation inexacte des superficies.
- *L'indivision*, extrêmement fréquente en milieu musulman, risque de jouer comme un frein détournant l'exploitant d'améliorations profitant à des cohéritiers parfois si nombreux qu'il ne connaît pas certains d'entre eux ; de plus l'indivision est un obstacle à l'usage normal du crédit puisque le gage n'appartient pas entièrement à l'emprunteur, et est difficile à mobiliser le cas échéant.
- *le morcellement* de la terre en exploitations parfois très petites, et le morcellement des exploitations en parcelles difficiles à exploiter rationnellement imposent un remembrement agraire en de nombreuses régions, notamment pour passer efficacement de l'agriculture extensive à l'exploitation intensive.

La clarification des statuts fonciers et le remembrement sont particulièrement nécessaires dans les périmètres d'irrigation pour conduire à la pleine utilisation de la terre et de l'eau. Le programme de réforme agraire qui doit, selon les termes du discours de Constantine, porter sur 250.000 hectares en cinq ans, exige également des opérations foncières : morcellement, remembrement, apurement. Des textes importants ont amorcé cette œuvre d'assainissement.

Mais les difficultés foncières ne sont pas un obstacle rencontré seulement dans les cas cités plus haut. Elles sont d'une portée très générale, avec une diversité de situations ou d'habitudes, selon les régions ou même les lieux, qui oblige de s'adapter aux caractéristiques propres de chacun des milieux intéressés. Tout cadre réglementaire trop strict et toute directive trop précise risquent d'être pratiquement inapplicables en certaines régions, et d'être parfois plus dangereux qu'utiles si leur inadaptation au milieu sociologique suscite sa résistance.

Une large part d'empirisme est donc nécessaire, dans un cadre législatif assez souple pour se modeler sur les situations particulières. Dans nombre de cas l'apurement foncier individuel exigerait des délais et des moyens qui le rendraient impraticable ; en telle occurrence il pourra être préférable de se limiter à une organisation collective. C'est en partie dans ce but qu'a été créée la formule nouvelle de la coopérative agricole du plan de Constantine (S.C.A.P.C.O.), afin de promouvoir la modernisation du bled sans se laisser arrêter par l'enchevêtrement de situations individuelles impossibles à clarifier dans des délais raisonnables.

A. — PROCEDURE D'APUREMENT FONCIER ET DE REMEMBREMENT.

L'ordonnance n° 59-41 du 3 janvier 1959 constitue le texte de base (1). Elle prévoit un nouveau régime foncier applicable dans des périmètres dits « de modernisation foncière ». Son objet est de réaliser une définition précise des droits de propriété et de réaliser conjointement, le cas échéant, des opérations de remembrement ou de partage.

La procédure ainsi établie présente trois caractères essentiels :

---

(1) La loi n° 59-1486 du 28 décembre 1959 a modifié certaines dispositions de l'ordonnance du 3 janvier et a établi les règles de la publicité foncière et du fichier immobilier.

— *procédure globale*, en ce sens qu'elle s'applique à toutes les terres d'une commune ou de plusieurs communes constituées en périmètres de modernisation foncière par arrêté du Délégué général du Gouvernement en Algérie ;

— *procédure judiciaire* conduite par un « Tribunal foncier de l'Algérie » dont les jugements sont susceptibles de pourvoi en cassation, non suspensif, devant une « Chambre foncière » près la Cour d'appel d'Alger ;

— *procédure cadastrale*, qui doit aboutir à la constitution du cadastre des communes intéressées et à l'ouverture d'un livre foncier.

Ce régime nouveau doit entrer en application dans le courant de 1960 par la publication du règlement d'administration publique prévu dans l'ordonnance, et par la constitution du Tribunal foncier. Sans attendre la mise en place du Tribunal et la parution des textes d'application un arrêté du 11 juillet 1959 a désigné trois périmètres de modernisation foncière :

— Périmètre de Malakoff (département d'Orléanville) : environ 11. 500 hectares.

— Périmètre de Saint-Aimé (département de Mostaganem) : environ 15.300 hectares.

— Périmètre de Aïn-Snob (département de Bône) : environ 17.500 hectares.

La procédure de modernisation foncière sera également appliquée aux communes incluses dans le périmètre d'irrigation dépendant du futur barrage de la Bou-Namoussa dans le département de Bône (périmètre d'irrigation de l'ordre de 20.000 hectares — superficie totale des communes intéressées : environ 75.000 hectares).

Il est envisagé qu'en fin de période quinquennale la *cadence annuelle d'exécution* atteigne 100.000 hectares par an ; la réalisation effective dépendra des moyens mis à la disposition du Service de la topographie et de l'organisation foncière (1), ainsi que du nombre de juges rapporteurs dont pourra disposer le Tribunal foncier. On estime qu'en moyenne un juge doit pouvoir apurer la situation de 4.000 hectares par an ; il conviendrait donc, pour atteindre l'objectif proposé, que, au plus tard en 1963, l'effectif des juges rapporteurs soit d'au moins 25 pour l'ensemble de l'Algérie.

---

(1) L'application des règles strictes de la Fonction publique peut être un obstacle sérieux pour la constitution d'équipes de topographes ou géomètres en nombre suffisant.

Le *coût moyen des opérations* d'apurement par application de l'ordonnance du 3 janvier 1959 et de la loi du 28 décembre 1959 ne peut, faute de pratique, être exactement précisé. Une estimation provisoire le chiffre à environ 100 nouveaux francs par hectare à la charge de l'Etat. A la cadence de 100.000 hectares par an la dépense à assumer serait de 10 millions de nouveaux francs par an. Si l'on admet que 250.000 hectares environ pourraient être apurés jusqu'à la fin de 1963 (20.000 en 1960 — 50.000 en 1961 — 80.000 en 1962 — 100.000 en 1963) la dépense entre 1960 et 1963 s'établirait à 25 millions de nouveaux francs.

La réforme esquissée par les deux textes législatifs précités revêt une grande importance pour le développement agricole, l'exploitation rationnelle des terres irrigables et la réalisation de la réforme agraire. Mais dès maintenant certaines *observations* doivent être faites :

1° la mise en marche de la procédure est lente : plus d'un an après le texte de base les modalités d'application n'étaient pas encore précisées (1) ;

2° la procédure a été établie pour donner aux titres fonciers une solidité incontestable ; mais la lourdeur de cette procédure, qui cherche à atteindre la perfection, contraste avec la nécessité d'une action agricole rapide ; la preuve irréfragable de la propriété qu'apporte le registre foncier tenu par parcelle est un progrès énorme, mais la mise en valeur rationnelle n'exige pas toujours d'atteindre ce degré de perfection ;

3° le rythme de 100.000 hectares par an est insuffisant au regard des étendues pour lesquelles l'apurement foncier est souhaitable ; dans presque tous les cas la réforme agraire exigera un remembrement, or elle doit porter sur 250.000 hectares dans les cinq ans ; la pleine utilisation de l'eau et le moindre coût des équipements dans les périmètres irrigués imposeraient également des remembrements importants et urgents portant sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares jusqu'en 1963 ;

4° en conséquence il apparaît nécessaire d'appliquer la procédure nouvelle en priorité aux seules zones de culture intensive et d'envisager dans les zones de culture extensive traditionnelle soit une procédure très simplifiée (donnant en contre-

---

(1) Le décret d'application a été pris le 3 juin 1960.

partie des garanties moindres), soit le recours à des modes d'action ou à des formes de crédit collectifs esquivant la complexité et la charge financière d'une procédure d'apurement foncier qui serait difficilement applicable à bref délai sur plusieurs millions d'hectares ;

5° enfin l'attribution d'un titre immobilier sûr n'a de sens que dans la mesure où les mutations ou modifications seront régulièrement transcrites au fichier immobilier, ce qui supposerait une modification des habitudes, ou même de certaines règles successorales, en milieu musulman ; ceci doit être pris en considération dans les priorités à établir pour la désignation des périmètres de modernisation foncière ; pour que la réforme ait toute sa portée la clarification foncière doit être assurée de la durée.

Sous ces réserves — mise en garde contre un certain esprit de « juridisme » qui pourrait être tenté d'oublier la fin véritable des réformes entreprises — les textes analysés plus haut apporteront la possibilité de réaliser l'apurement foncier individuel là où il est possible et nécessaire soit à raison de la nature des cultures à développer, soit à raison des avantages humains de la propriété individuelle. Mais le souci de donner valeur certaine au titre de propriété ne doit pas être interprêté comme signifiant une certaine méfiance, ou à plus forte raison l'exclusion systématique, des formes d'action collective ; celles-ci sont techniquement indispensables lorsque le morcellement de la propriété interdirait l'emploi de moyens techniques modernes ou l'exécution de travaux d'intérêt commun.

La rénovation des cadres juridiques de l'action agricole est donc entreprise sans esprit de système ; elle laisse aux pouvoirs locaux et aux groupes une large faculté d'adaptation, dont il a déjà été fait usage en 1959 pour lancer, en divers points des départements algériens, des expériences d'exploitation collective transcendant les difficultés inhérentes à des situations foncières inadaptées aux exigences de l'évolution technique comme du progrès social. Ces expériences seront suivies avec une particulière attention en raison de la valeur d'enseignement qu'elles peuvent comporter. A *des milieux sociologiques aussi variés que ceux de l'Algérie ce n'est pas une solution uniforme et préfabriquée qui peut apporter la structure idéale. Une construction purement juridique ne suffirait pas à réaliser par sa seule logique la synthèse de la technique moderne avec un milieu humain qui vit encore, en bien des cas, à un autre âge de la civilisation.* La surpopulation de l'Algérie ne permet plus les modes de vie ou les structures sociales héritées

d'une époque où l'Algérie était sous-peuplée : et ce n'est pas un des moindres problèmes de l'évolution que de brûler les étapes sans désarticuler une structure sociale qui, même si elle ne correspond plus aux nécessités actuelles, conserve une valeur humaine qu'il serait dangereux de méconnaître.

L'outil juridique étant créé. la tâche sera, dans le cadre du plan, d'en faire l'usage le plus efficace, inséparable des perspectives générales de développement agricole. *La réforme foncière est entreprise* — il importe de le souligner — *non pas dans un but juridique et pour la défense de la propriété privée, mais bien à des fins économiques, en vue de la mise en valeur générale de la terre algérienne.* Cette orientation devra prévaloir dans la détermination des périmètres, et dans la tâche des géomètres ou des magistrats : l'objet essentiel de la réforme n'est pas de distribuer des titres de propriété, mais de réaliser la mise en valeur agricole la plus efficace.

B. — LA REFORME AGRAIRE ET L'ACTION DE LA C.A.P.E.R.

L'objectif de la réforme agraire pour la période quinquennale 1959-63 a été expressément déterminé dans le discours de Constantine : 250.000 hectares seront attribués à des fellahs dépourvus de terres, ou propriétaires d'exploitations trop exigües pour assurer la vie d'une famille.

Les opérations de réforme agraire sont réalisées par un établissement public spécialisé : la « *Caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurales C.A.P.E.R.* », créée par le décret n°52-291 du 26 mars 1956. La C.A.P.E.R. procède en trois temps :

— *acquisition des terres* ou propriétés, soit par accord amiable, soit par expropriation ;

— *aménagement des terres :* défrichement, assainissement, défense ou restauration des sols, équipement pour l'irrigation, plantation, création des villages de réforme agraire ;

— *lotissement des terres aménagées,* distribution aux attributaires désignés par des Commissions départementales.

a) *Principe de la réforme agraire.* — La C.A.P.E.R. n'est pas un organisme immobilier se bornant à acquérir des terres, pour les lotir et les attribuer ; son rôle est plus complexe et de plus longue durée :

— l'objectif de la C.A.P.E.R. est à la fois social (installer des familles rurales sur un lot qui deviendra leur propriété) et technique (assurer l'exploitation optimum, en passant chaque fois que cela est possible de la culture extensive à la culture intensive) ; entre l'acquisition et l'attribution s'insère une phrase d'équipement, les améliorations culturales ou foncières ayant pour effet d'installer sur la terre le plus grand nombre possible de familles ; deux campagnes agricoles sont en moyenne nécessaires pour réaliser la reconversion agricole et la constitution des lots ;

— une fois les attributaires installés, la C.A.P.E.R. assure leur encadrement technique, au moyen de moniteurs et par la création d'une coopérative de travaux et de commercialisation ; elle facilite en outre le recours au crédit en cautionnant le cas échéant les prêts consentis à ses attributaires ;

— la dimension des lots varie selon la nature des terres et des cultures ; elle est calculée de façon à assurer un produit net de l'ordre de 3.500 nouveaux francs (1), ce qui conduit en moyenne à des lots de 35 hectares en culture sèche sur les plateaux, 4 à 10 hectares dans les périmètres d'irrigation, et de l'ordre d'un hectare dans les oasis ;

— la part des dépenses à rembourser par attributaire est uniformément fixée à 15.000 nouveaux francs, payables en 25 annuités ; cette somme représente de 40 à 50 % du coût réel que la C.A.P.E.R. ou la puissance publique devront assumer (2).

b) *Programme quinquennal.* La réforme agraire doit porter dans les cinq ans sur 250.000 hectares. A la date du 1er janvier 1959 la C.A.P.E.R. possédait 110.000 hectares à équiper et à répartir ; il restait donc 140.000 hectares à acquérir et, compte tenu des délais d'aménagement avant répartition, le programme d'acquisition doit s'exécuter sur les exercices 1959 à 1961, selon le calendrier suivant :

---

(1) Pour une famille de six personnes le revenu net par tête approche de 600 N.F. par an, soit le double du revenu moyen de l'agriculture non évoluée.

(2) De la même façon lorsque la puissance publique intervient hors des périmètres de réforme agraire elle prend en charge une part importante du coût des travaux de défense des sols, de plantations, d'assainissement, d'équipements préparatoires à l'irrigation ; de même elle subventionne l'achat de matériel mécanique par les Sociétés agricoles de prévoyance, ou assume sur le budget ordinaire la charge des moniteurs agricoles.

— acquisitions réalisées au 1er janvier 1959 : 110.000 hectares,
— acquisitions à réaliser en 1959 : 40.000 hectares,
— acquisitions à réaliser en 1960 : 50.000 hectares,
— acquisitions à réaliser en 1961 : 50.000 hectares.

Les acquisitions à réaliser en 1962 et 1963 ne pourront conduire à une installation effective d'agriculteurs qu'au cours de la seconde période quinquennale. Elles sont néanmoins à prendre en compte dans l'échéancier des paiements de la C.A.P.E.R., ainsi que les premières dépenses d'aménagement afférentes à ces terres pendant les années 1962 et 1963.

c) *Montant des investissements.* Les charges de la C.A.P.E.R. résultent des achats de terres, et de l'aménagement des lots et des fermes :

— achats de terres ; les 110.000 hectares acquis avant 1959 font l'objet d'un paiement par obligations qui représentera une charge d'au moins 30 millions de nouveaux francs ; pour les achats nouveaux les prix s'échelonnent de 600 à 2.500 nouveaux francs par hectare selon la qualité des terres ; compte tenu des terres à acheter en 1962 et 1963 mais qui ne seront pas attribuées au cours de la période, la dépense totale est évaluée pour les cinq années à 206 millions de nouveaux francs pour l'Algérie du Nord (Sahara exclu) ;

— équipement des terres ; le coût moyen par hectare varie de 150 nouveaux francs en terre sèche à 2.500 nouveaux francs sur certains lots irrigables ; la dépense totale dans les cinq ans est estimée à 87 millions de nouveaux francs ;

— construction des villages de réforme agraire ; à raison de 6.250 nouveaux francs par ferme, la dépense globale est voisine de 60 millions de nouveaux francs ;

— les dépenses de la C.A.P.E.R. en Algérie du Nord ressortent ainsi à 353 millions de nouveaux francs, dont 18 millions payés avant le 1er janvier 1959 ; le total des cinq ans s'établit selon la décomposition et l'échéancier ci-dessous :

COUT DE LA REFORME AGRAIRE DE 1959 A 1963 (en millions de nouveaux francs)						
	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Achats de terre 1re tranche.	33,0	34,0	34,0	4,0	4,0	109,0
Equipement des terres	8,4	15,7	19,3	22,5	19,7	85,6
Villages ruraux	9,2	12,8	12,8	12,5	10,1	57,4
Coût tranche 1959-1963	50,6	62,5	66,1	39,0	33,8	252,0
Achats de terre 2e tranche.	—	—	—	27,5	55,0	82,5
Dépense totale	50,6	62,5	66,1	66,5	88,8	334,5

Pour la seule tranche de 250.000 hectares annoncée dans le discours de Constantine le coût total est donc de 18 + 252 = 270 millions de nouveaux francs.

d) *Avenir et rôle de la réforme agraire.* Il est évident que la réforme agraire est une opération coûteuse :

— les chiffres ci-dessus (270 millions de nouveaux francs à dépenser pour installer 9.440 familles) font ressortir la dépense moyenne par famille à près de 30.000 nouveaux francs ; l'Etat en assure le financement intégral et récupérera 15.000 nouveaux francs par paiements échelonnés sur 25 ans (1) ;

(1) A titre de comparaison l'investissement par personne employée dans les 200 premières entreprises industrielles agréées s'établit à environ 28.000 francs ; les primes diverses ou détaxes fiscales, payées sur 5 à 10 ans selon les cas, représentent environ 40 % du montant de l'investissement. La charge finale est donc à peu près la même dans les deux cas ; la différence est dans le calendrier ; dans le cas de la réforme agraire l'Etat décaisse immédiatement la totalité de l'investissement et en récupère 40 ou 50 % en 25 ans ; dans le cas de l'industrie les 40 % assumés par l'Etat sont étalés sur une période qui va selon les types d'avantages jusqu'à 5 et même 10 ans.

En réalité c'est avec les charges assumées par l'Etat dans les opérations agricoles autres que la réforme agraire que la comparaison serait intéressante : les attributaires de la réforme agraire sont évidemment des privilégiés parmi la grande masse des fellahs, et ils ne paraissent pas toujours s'en rendre compte exactement.

— à raison d'un revenu net de l'ordre de 3.500 nouveaux francs par lot le revenu annuel global pour 9.440 lots atteindrait 33 millions de nouveaux francs, soit à peu près dix pour cent de l'investissement consenti : encore faut-il souligner que le gain net pour l'économie algérienne devrait être calculé en déduisant du revenu global ci-dessus le revenu actuellement réalisé sur les terres faisant l'objet de la réforme agraire ;

— ces considérations conduisent à préconiser d'orienter les opérations de réforme agraire soit vers des terres où l'amélioration des cultures peut être très importante (périmètres d'irrigation, en application du décret du 25 avril 1956 modifié et complété par le décret du 27 mai 1959), soit vers des terres exemptes de frais d'acquisition (domaniaux, communaux, ou terres collectives) ; le nombre d'attributaires pourrait de ce fait dépasser les 9.440 actuellement prévus, et le rendement des opérations se trouverait ainsi amélioré.

De toute façon la réforme agraire ne peut, en raison de son coût, être étendue très loin. Il faut toutefois observer que ce coût tient non pas seulement aux principes de la réforme agraire mais aux données naturelles et humaines de la terre algérienne : dès que l'on veut obtenir un résultat rapide et conduire aux frais de l'Etat l'entreprise de transformation rationnelle des exploitations agricoles, le coût est toujours très lourd. Les zones de réforme agraire doivent être considérées comme des *noyaux pilotes* au sein desquels sont définies les dimensions du lot familial, les cultures ou assolements à entreprendre, les formes de l'action collective. Dans le climat actuel et dans la période de démarrage il est à peu près inévitable que la puissance publique assume la plus lourde part de la charge ; progressivement la part assumée par les intéressés pourra être accrue, non pas en alourdissant l'annuité de remboursement, mais en laissant à la charge des intéressés, intervenant par leur propre travail, une partie des opérations actuellement financées par la C.A.P.E.R. Cette orientation devrait être déjà nettement dessinée à la fin de la période quinquennale.

Par ailleurs la C.A.P.E.R. a été amenée à intervenir pour améliorer le sort des populations regroupées. Elle a ainsi procédé en 1959 à des achats ou locations de terres, et en 1960 la moitié de son programme d'achats (soit 20.000 hectares) visera à accroître les moyens d'existence d'une cinquantaine de villages de regroupements. Ainsi — en plus des opérations autonomes où la C.A.P.E.R. agit exclusivement dans la limite des propriétés qu'elle acquiert et au profit de ses seuls attributaires

— apparaît un type nouveau d'intervention. A une communauté rurale disposant de terres trop exigües la C.A.P.E.R. apporte un complément de surface qui peut aider au remembrement et à la transformation culturale de l'ensemble, et son action humaine se trouve étendue à une communauté plus vaste : l'apport de 500 hectares peut aider à en transformer plusieurs milliers, et ce ne sont plus 20 familles (ou 50 familles selon la nature des terres) qui sont intéressées par l'action de la C.A.P.E.R., mais les 100 ou davantage qui peuplent le village rural ou le périmètre d'action. La réforme agraire accroît dès lors sa portée technique et trouve dans cette nouvelle formule une justification sociale supplémentaire.

Enfin la C.A.P.E.R. interviendra systématiquement — et en aplication de nouveaux textes en cours d'approbation — dans le périmètre d'irrigation de la Bou-Namoussa près de Bône. Pour la première fois la réforme agraire sera étudiée et réalisée en même temps que les transformations culturales à apporter dans l'ensemble d'un nouveau périmètre : le remembrement et la réforme agraire apparaissent dès lors comme le complément socialement et techniquement indispensable du passage à la culture intensive, comme le moyen d'atteindre rapidement la pleine utilisation de la terre et de l'eau.

C. — LA STRUCTURE GEOGRAPHIQUE DU VIGNOBLE.

La superficie du vignoble algérien a été limitée, comme dans la Métropole, par le statut viticole adopté au cours de la grande crise de 1934 par la loi du 24 décembre 1934. La carte du vignoble a depuis lors été comme figée en l'état où elle se trouvait en 1934, avec des possibilités de transfert étroitement réglementées. A l'heure actuelle les 370.000 hectares de vigne à vin sont réparties géographiquement de façon très inégale :

— *dans l'Algérois* environ 100.000 hectares, pour les trois quarts dans le petit département d'Alger ;

— *en Oranie* environ 250.000 hectares, dont les quatre cinquièmes dans la plaine littorale d'Oran et de Mostaganem ;

— *dans le Constantinois* 20.000 hectares seulement, dont la moitié dans la zone littorale du département de Bône.

Comme il a été indiqué dans le chapitre relatif aux orientations agricoles, il ne peut être envisagé d'extension du vignoble à vin. Il est par contre souhaitable de le maintenir au niveau permis par le statut viticole. Maintenir globalement la

VIGNOBLE ET PRODUCTION VITICOLE
PAR DEPARTEMENT

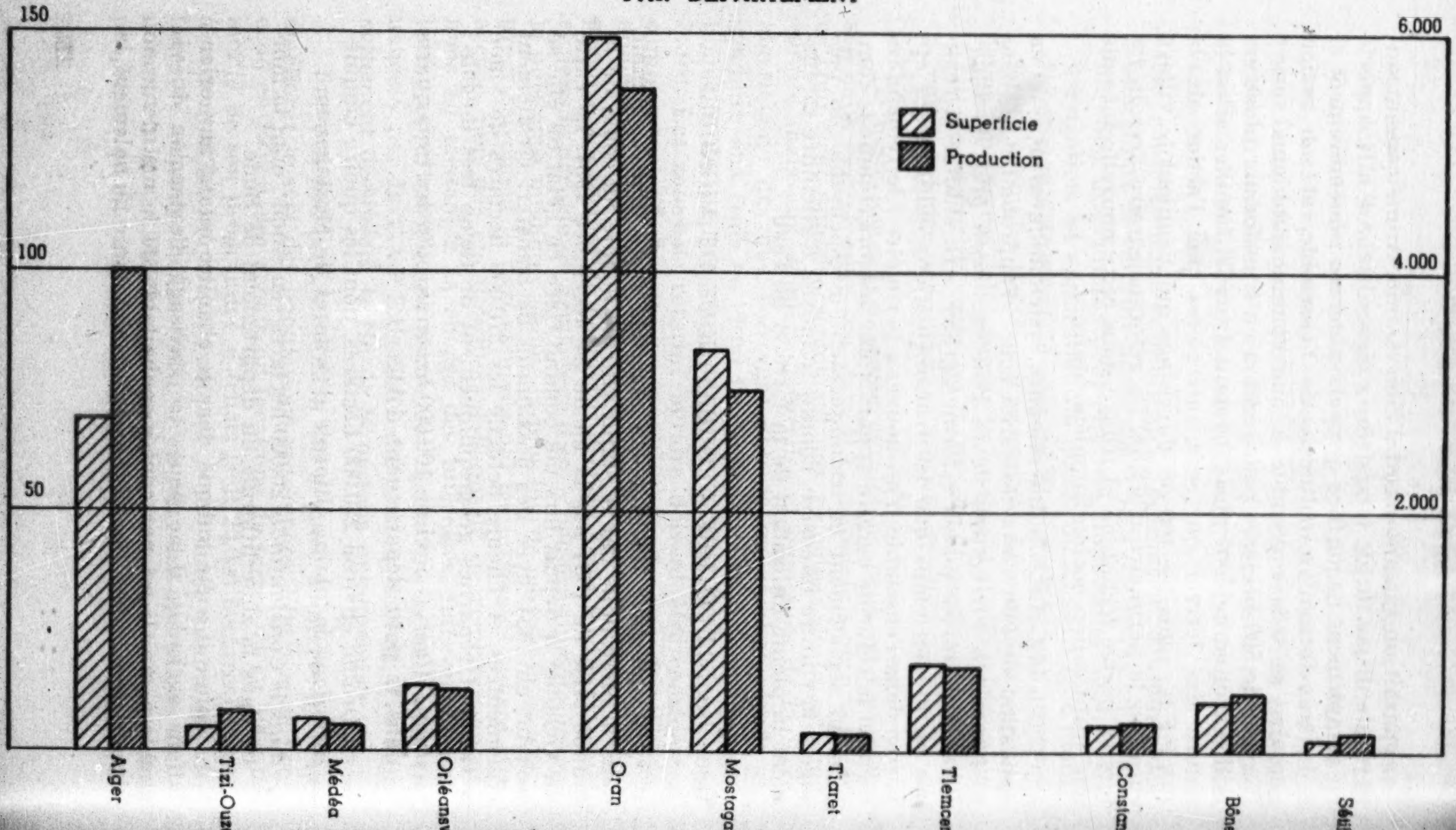

superficie du vigoble ne veut pas dire, en revanche, que la carte de la vigne doit éternellement demeurer ce qu'elle était à l'époque où l'interdiction de plantation est intervenue : une sorte de monopole légal de la viticulture s'est ainsi indirectement instauré en faveur des propriétaires ou des régions qui pratiquaient alors cette culture.

Il se trouve qu'une part importante du vignoble algérien est située soit dans des zones que l'inévitable extension urbaine et industrielle va arracher à la culture, soit dans des zones où l'irrigation s'étendra dans les années à venir. La réglementation actuelle conduirait au transfert des vignes dans un rayon assez limité, sur des terres proches de l'ancienne implantation et dans des zones ou la densité viticole est déjà importante. Il serait économiquement et socialement souhaitable que le transfert puisse s'effectuer au profit de régions à faible densité viticole : le gain d'emploi et de revenu qui en résulterait serait extrêmement précieux dans des régions peu favorisées, même si ces transferts n'excèdent pas en définitive quelques milliers d'hectares. La présence de la vigne apporterait un meilleur équilibre de l'économie agricole et procurerait au bout de quelques années des possibilités d'autofinancement, inexistantes à l'heure actuelle, pour réaliser d'autres améliorations culturales.

Cette opération — à laquelle l'extension urbaine et industrielle donne un intérêt très immédiat — exigera une réforme de la réglementation actuelle des transferts de droit de plantation. Sa présentation a été rattachée à « l'action sur les structures foncières et agricoles » car c'est l'une des formes que peut revêtir le remodelage progressif de ces structures en vue d'un meilleur équilibre social et régional de l'agriculture algérienne : la Direction de l'agriculture, récupérant les droits afférents aux surfaces détruites par l'extension urbaine ou supprimées dans certaines zones irrigables, pourrait les attribuer à d'autres régions, en vignobles de coteaux notamment, par petits lots permettant de donner à un assez grand nombre de familles rurales un appréciable supplément de revenu.

Section V. — LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Le décret n° 60-114 *du* 8 *février* 1960 a réorganisé la recherche agronomique en Algérie en la rattachant à l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.). Par convention cet institut prend en charge toutes les stations de recherches actuelles, ainsi que celles qui seront créées en application d'un

programme établi dans le cours de l'année 1959 ; l'Algérie couvre les frais de fonctionnement par une contribution financière annuelle.

Ce système nouveau présente d'incontestables avantages :

— une meilleure répartition des tâches sera réalisée entre les stations métropolitaines et les stations algériennes ;

— la recherche en Algérie bénéficiera plus directement des travaux effectués dans la métropole, ou des travaux étrangers méthodiquement suivis par l'I.N.R.A. ;

— le recrutement des chercheurs pour les stations algeriennes sera facilité par l'amalgame des divers personnels.

Dans cette organisation l'I.N.R.A. exécutera un programme de recherches demandé par la Direction de l'Agriculture et des Forêts de l'Algérie, conformément aux objectifs du Plan.

L'Organisation régionale de l'I.N.R.A. en Algérie se composera :

— d'un « Centre Algérien de la Recherche Agronomique » installé à Maison-Carrée près de l'Ecole Nationale d'Agriculture ;

— d'un réseau de stations expérimentales spécialisées, réparties dans les diverses régions d'Algérie (1).

Aux chercheurs ou expérimentateurs de l'I.N.R.A. s'ouvre une tâche immense et urgente, celle de préparer la rénovation de l'agriculture algérienne, aussi bien pour proposer aux exploitations modernes de nouvelles variétés culturales et un nouvel équilibre agronomique et économique que pour guider l'agriculture tranditionnelle vers une répartition des cultures plus respectueuse des sols, vers des méthodes plus productives et un équilibre économique moins précaire. L'étendue de la gamme des recherches à entreprendre affirmera de façon claire la volonté de ne pas limiter l'activité des stations aux seules cultures privilégiées et aux formes d'exploitation les plus capables d'en tirer un profit immédiat : pour atteindre son but l'organisation régionale de la recherche ouvrira de nombreuses sections nouvelles.

---

(1) A côté des stations officielles, et en liaison avec elles, doit aussi se développer l'action des centres d'études techniques agricoles (CETA), ainsi que celle des organismes professionnels ou spécialisés. Il faut aussi souligner le rôle que pourraient jouer les stations expérimentales des fabricants d'engrais.

Le Centre Algérien de la recherche agronomique de Maison-Carrée comprendra :

— la station de génétique et d'amélioration des plantes, qui existe déjà ;

— les stations de zoologie agricole, de phytopathologie et de phytopharmacie en cours de construction ;

— enfin les organismes nouveaux à établir dans la période du plan quinquennal : station de production de semences « élite » ; station d'agrologie ; station d'écologie ; station d'économie rurale.

Le réseau de stations spécialisées se composera d'établissements existants ou à créer (1) :

— station de citriculture (ferme préexistante à Boufarik),

— station de viticulture tournée vers le raisin de table et les utilisations autres que le vin (à créer) ;

— station d'oléiculture et de culture du figuier (à créer) ;

— station de cultures maraîchères de primeur (à créer) ;

— station de maraîchage de saison et de conserve (ferme préexistante à Ferme-Blanche).

Les *moyens* dont disposera la recherche agronomique seront considérablement accrus :

PERSONNEL DES STATIONS DE RECHERCHE

	Effectifs réels 1959	Effectifs prévus 1964	Différence
Directeurs de recherche	1	7	6
Maitres de recherche et assistants	22	101	79
Personnel technique	25	173	148

(1) En outre subsistent certaines stations de recherche ou d'expérimentation dépendant de la Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement rural (ainsi la station des Hamadenas, dans le Bas Cheliff, spécialisée dans les cultures en sols salins) ou d'organismes autonomes (par exemple la station de recherche sur la culture du coton installée dans la plaine de Bône par l'Institut de recherche du coton et des fibres textiles I.R.C.T.). La Direction de l'Hydraulique possède en particulier des laboratoires, services scientifiques, stations d'essai dont l'activité devra être conjuguée plus étroitement avec l'organisation nouvelle de la recherche agronomique.

a) le *personnel* affecté au centre de Maison-Carrée ou aux stations doit être multiplié par 5 ou 6 dans la période quinquennale :

En dehors de ce personnel spécialisé dans la recherche et l'expérimentation — et qu'il aurait été impossible de penser réunir sans la fusion des services algériens dans l'I.N.R.A. — les professeurs de l'Ecole de Maison-Carrée apporteront à l'œuvre commune la contribution d'une expérience, souvent déjà longue, du sol algérien.

b) *Les investissements* qu'exige la réalisation de la structure proposée s'élèvent dans la période quinquennale à 28 millions de nouveaux francs :

INVESTISSEMENTS - RECHERCHE AGRONOMIQUE
(en milliers de nouveaux francs)

	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Centre de Maison-Carrée..	700	1.060	3.600	3.600	4.000	12.960
Réseau de station	780	2.040	4.530	3.595	4.000	14.945
Total.....	1.480	3.100	8.130	7.195	8.000	27.905

Il restera à investir au-delà de la période quinquennale environ quatre millions et demi de nouveaux francs pour achever le programme ci-dessus, dont le coût total se situera finalement entre 32 et 33 millions de nouveaux francs.

c) *Les frais de fonctionnement* (personnel compris) croîtront évidemment avec la multiplication des stations de recherche : de 2,5 millions de nouveaux francs en 1959, ils passeront à près de 10 millions en 1964.

Section VI. — LA LUTTE CONTRE L'EROSION ET LA RECONQUETE DU SOL

Cette section couvre l'action des services forestiers et celle des services de la défense et de la restauration des sols : c'est du moins la conception admise jusqu'à présent. Mais devant l'immensité de la tâche — on a pris l'habitude de dire que chaque jour 100 hectares de terre arable partent à la mer — les *services de l'Etat ne peuvent à eux seuls constituer un rempart contre*

la destruction des sols, et *les crédits de l'Etat seraient un bien faible moyen pour assurer leur reconstitution. Ce sont tous les agriculteurs, et toute la vie quotidienne de l'agriculture, qui sont en cause.*

Des actions concentrées, méthodiques, réalisées par les services techniques aux frais de la collectivité sont absolument nécessaires pour sauvegarder les massifs forestiers et reconstituer les massifs dégradés, pour aménager les bassins versants des barrages et les protéger de l'envasement, pour couvrir des ouvrages de génie civil ou des zones de culture. Mais l'érosion de l'eau et du vent attaque aussi, inlassablement, les terres cultivables : seule l'action continue et diffuse des agriculteurs est capable d'en limiter les ravages, puis patiemment et méthodiquement de reconstituer l'humus.

La première action — à base, et de conception, forestière — a constitué le premier temps de la lutte contre l'érosion : elle est très loin d'être terminée. La seconde action — fondée sur une réorientation culturale et un nouvel équilibre — est à peine entamée et se présente vraiment comme la grande tâche des décennies qui viennent ; elle n'exige pas seulement des opérations défensives mais un changement d'attitude de l'homme vis à vis de la terre ; il s'agit de modifier le milieu et, dans cette action nécessairement complexe et continue, les ouvrages ne jouent guère que le rôle d'éléments passifs ; les éléments actifs ce sont les cultures appropriées à cette transformation du milieu. Par rapport à la D.R.S. plus ou moins autonome pratiquée jusqu'à maintenant cette formule peut être qualifiée « *D.R.S. intégrée* », en ce sens qu'elle fait prévaloir une certaine conception de l'évolution agricole et c'est de cette évolution que résulteront la sauvegarde du sol puis sa reconstitution.

A. — LE PROGRAMME FORESTIER.

La forêt algérienne a durement pâti des événements de ces dernières années : incendies de forêts, destruction par les rebelles des postes forestiers isolés dans la montagne, interruptions dans l'entretien et la surveillance. La reconstruction des postes (439 ont été détruits), du réseau de télécommunications, des pistes non entretenues est en bien des cas la condition préalable à la reconstitution forestière.

Le programme quinquennal est marqué par cette situation. Il prévoit le rétablissement de 500 kilomètres de lignes téléphoniques, le réaménagement d'environ 1.000 kilomètres de

pistes et l'ouverture de nouvelles voies sur 500 kilomètres, la reconstruction de 565 postes ainsi que des bâtiments nécessaires aux circonscriptions nouvelles. Quant aux travaux proprement forestiers, ils porteront dans la période sur 18.000 hectares de plantations neuves et 32.000 hectares de travaux de complément à réaliser sur les plantations des années antérieures, ainsi que sur les pépinières. D'autre part à partir de 1960 seront entreprises des recherches et expérimentations systématiques pour lesquelles le Service des Forêts était jusqu'à maintenant insuffisamment équipé.

Il ne faut pas cacher que ce programme fait la part des circonstances : faiblesse des effectifs forestiers, difficultés ou risques rencontrés pour travailler dans les zones d'accès difficile comme le sont presque toujours les massifs forestiers algériens. Ce n'est qu'un programme d'attente, très disproportionné aux besoins véritables, puisque le domaine forestier couvre plus de deux millions d'hectares et que des travaux s'imposent sur la quasi totalité de cette surface, la reconstitution complète devant porter sur plus de la moitié du domaine.

Dans une vue à long terme deux questions doivent être posées :

1° d'abord, doit-on maintenir la domanialité et le caractère forestier sur les deux millions d'hectares et plus ?... ou en d'autres termes peut-on espérer défendre ce domaine et ne serait-il pas opportun d'en redonner une partie à la culture ?... En règle générale il s'impose de maintenir la domanialité, sauf dans certains cas à envisager une exploitation au bénéfice des communes et en accord avec elles. Il serait fâcheux de déclasser des terres forestières dans la situation où se trouve l'Algérie en ce qui concerne le taux de boisement. Mais il faut aussi faire la part des exigences de la vie immédiate des populations et il serait vain de penser défendre en bloc et de façon absolue l'accès des forêts aux troupeaux. En pratique certains aménagements sont possibles, conciliables avec la reconstitution forestière progressive : d'abord la nécessité de créer de très nombreux pare feux est conciliable avec la complantation de ceux-ci en espèces fruitières (figuier par exemple) ou en arbres à rations animales tels que féviers et caroubiers ; en second lieu il est possible avant la reconstitution, et même après sous certaines conditions, d'organiser la pâture par coupons réglés avec rotation. Ces aménagements ne seraient pas consentis au profit de particuliers mais dans le cadre d'une discipline collective, au profit des communes ou de groupements S.C.A.P.C.O.

La défense de la forêt, ou des terres forestières est une tâche difficile et une source permanente d'incidents dans les régions où les possibilités immédiates du sol sont en disproportion avec la croissance de la population : le heurt est trop violent entre les besoins alimentaires et la logique forestière à long terme. Un compromis est possible sur les bases esquissées. Progressivement le développement des cultures ou plantations fournissant des rations animales rétablira l'équilibre, et la forêt reprendra ses droits pleins dans un nouvel équilibre entre les diverses formes d'exploitation. Toute cette action doit être conduite dans une vue à 25 ans d'échéance.

2° Dans quel délai peut-on espérer rénover la forêt algérienne ?... Pour traiter les deux millions d'hectares — à aménager pour près de moitié, à reprendre complètement pour plus de moitié — il faut compter un quart de siècle. L'équipement et les effectifs forestiers doivent donc, à terme dépassant le plan, être prévus pour traiter 80.000 hectares par an : la seule comparaison avec le programme quinquennal montre l'importance du pas à franchir. Ce ne sont pas les techniciens venus de la Métropole qui pourront suffire à cette tâche : aussi est-il prévu dans la période du plan la création à Constantine d'une école professionnelle pour les cadres secondaires, tandis que la section d'agriculture africaine de l'Ecole de Maison-Carrée formera de son côté des ingénieurs des travaux.

B. — LA DEFENSE ET RESTAURATION DES SOLS.

Elle a été organisée — après de premières expériences sans caractère réglementaire ou organique entreprises en 1938 — par l'acte dit loi du 2 février 1941 : le Gouverneur Général de l'Algérie pouvait désormais créer des « *périmètres de défense et de restauration des sols* » où l'Etat conduirait à ses frais les travaux nécessaires. Des arrêtés de 1942 et 1945 ont ensuite créé organiquement le service de la défense et de la restauration des sols. Enfin un arrêté du 2 mai 1952 a prévu l'exécution de travaux de D.R.S. *en dehors des périmètres* désignés en application de la loi de 1941, sur des propriétés privées, à l'aide de subventions ou crédits à long terme se conjuguant avec une participation des intéressés.

Cette forme de D.R.S. — souvent conçue comme l'intervention d'une technique autonome, indépendante de la vie agricole courante — à permis de lancer le mouvement, de réaliser des ensembles de défense au moyen de banquettes, et de faire

la preuve des résultats possibles lorsque l'action était menée jusqu'à son terme, c'est-à-dire l'utilisation agricole par plantation ou amélioration des cultures. Cette action sera poursuivie et le programme quinquennal prévoit des travaux *sur une centaine de milliers d'hectares dans les périmètres* d'utilité publique (bassins versants des barrages, protection d'ouvrages d'art, etc...) et sur *un peu plus de* 200.000 *hectares hors de ces périmètres.* En outre les pépinières nécessaires aux plantations consécutives à la D.R.S. seront portées de 130 à 170 hectares.

L'orientation nouvelle sera, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, celle de la « DRS intégrée », conçue comme le cadre de la transformation agricole de tout un secteur géographique d'une dimension moyenne de 5.000 à 10.000 hectares. Tous les services, et non plus le seul service de la D.R.S., seront appelés à participer à ces actions complexes :

— les services spécialisés réaliseront le *réseau principal,* constitué de grandes banquettes principales de défense constituant en outre les voies de pénétration ; ces banquettes dont les bourrelets seront systématiquement plantés assureront la sauvegarde d'ensemble et la trame de la réorganisation culturale ;

— les *opérations d'intervalles* se composeront de banquettes secondaires et de travaux sur courbes de niveaux réalisés par les intéressés avec le conseil des techniciens et moniteurs, et éventuellement un concours financier en subvention ou crédit ; la modification des assolements et les cultures couvrantes compléteront de façon active les opérations de reconquête progressive du sol (1) ;

— dans les hautes plaines la constitution de *bandes brise-vent* (pins, cyprès, eucalyptus) aidera à lutter contre l'érosion éolienne ; en pratique un rideau de 15 mètres de haut est nécessaire tous les 500 mètres.

L'objectif est de reprendre progressivement toute l'organisation culturale selon ces principes : zone par zone, méthodiquement, l'œuvre de défense et restauration des sols s'intégrera dans la vie agricole. Il est proposé d'entreprendre pendant la période du plan les *premières zones expérimentales :* 3 en 1961, puis 6 en 1962, et une douzaine en 1963. Ces premières opérations exigeront une participation assez large de l'Etat, soit pour les travaux du réseau principal que ses services réalise-

(1) Pour l'amélioration des cultures sans destruction des sols, le défoncement — nécessaire à la retenue des eaux — sera entrepris par sous solage à lames verticales ou par rootage, sans retournement.

ront, soit par l'intermédiaire des organismes relais habituels (SAP - SCAPCO - Crédit agricole). Dès que la démonstration des résultats sera probante cette participation pourra être progressivement allégée : en pratique la mise en valeur intégrale de chaque zone demandera 4 à 5 ans et dès la fin de période les résultats acquis doivent permettre d'amorcer la nouvelle répartition des tâches et des charges.

C. — MOYENS A MOBILISER.

Ils seront présentés pour les Forêts et la D.R.S. conjointement car les liaisons sont nombreuses entre les deux services, dont la fusion est au surplus prévue par un texte en cours d'approbation.

Du point de vue juridique le régime sous lequel vit actuellement la D.R.S. a besoin d'être modifié :

— d'une part pour alléger la procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres d'intervention : la restauration des sols est non seulement d'une utilité mais d'une nécessité que personne ne conteste, et la procédure traditionnelle provoque des lenteurs extrêmement gênantes ;

— une plus grande souplesse est nécessaire dans la délimitation des zones d'action et la définition des opérations à conduire.

Un projet d'ordonnance est en cours de préparation pour substituer à la loi de 1941 un régime correspondant aux exigences et orientations nouvelles.

Les *effectifs de techniciens* seront fortement accrus au cours de la période quinquennale :

PERSONNEL. — FORETS ET D.R.S.

	Effectifs réels 1959	Effectifs prévus 1964	Différence
Conservateurs et ingénieurs des Eaux et Forêts	36	63	+ 27
Ingénieurs des travaux.....	45	80	+ 35
Chefs de districts	161	276	+ 115
Agents techniques	438	1.273	+ 835
Agents de surveillance	266	358	+ 92

Il a été indiqué plus haut que l'Ecole de Maison-Carrée et l'Ecole de Constantine à créer assureront la formation des personnels de rang moyen. Pour les cadres supérieurs le recrutement dans le corps métropolitain des Eaux et Forêts demeurera la règle.

Quant aux *crédits d'équipement* à mobiliser dans la période — et qui correspondent beaucoup plus aux possibilités de travail du personnel spécialisé, compte tenu de la situation générale, qu'aux besoins à long terme — ils constituent un *programme de transition :*

INVESTISSEMENTS. FORETS ET D.R.S.
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1960	1961	1962	1963	Total
I. — Forêts						
Etudes, recherches. .	—	0,3	0,4	0,4	0,5	1,6
Chemins, téléphone. .	0,7	1,1	1,7	1,7	1,9	7,1
Pépinières, reboisement	2,5	3,1	4,8	5,3	6,5	22,2
Matériel.	2,4	4,8	4,5	4,5	4,5	20,7
Total.....	5,6	9,3	11,4	11,9	13,4	51,6
II. — D.R.S.						
Matériel	—	2,6	2,6	2,6	2,6	10,4
Terrains et pépinières	0,3	0,8	0,8	0,9	0,9	3,7
Travaux de défense des sols	13,2	20,0	28,0	31,4	35,4	128,0
Total D.R.S.....	13,5	23,4	31,4	34,9	38,9	142,1
Total général..	19,1	32,7	42,8	46,8	52,3	193,7

A ces investissements en matériel ou travaux, intéressant directement le reboisement et la défense des sols, il faut ajouter le coût de construction ou de reconstruction des *postes forestiers*. L'effectif complet des agents de surveillance, agents techniques et chefs de districts prévu à la fin du plan est de 1907 ; compte tenu des destructions, la capacité de logement

est en début de période de 582 ; sur les 1325 logements nécessaires en supplément il est prévu d'en construire 565 jusqu'en 1963 (15 en 1959 et 1960 — 60 en 1961 — 120 en 1962 et 370 en 1963) ; il en resterait 760 à construire en 1964 et 1965 pour atteindre l'effectif proposé.

En ajoutant les locaux des inspections ou circonscriptions (35 à construire dans la période) les investissements atteignent 31 millions de nouveaux francs ainsi répartis : 1 million de nouveaux francs en 1959 et 1960 — 4,6 en 1961 — 7,1 en 1962 — 18,7 en 1963.

Enfin la plus grosse part du personnel moyen et supérieur des forêts et de la D.R.S. sera pendant les années à venir occupée aux travaux de reconstitution de la forêt ou de défense des sols. En bonne logique les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'Algérie doivent donc être imputées aux travaux de cette espèce. Si on laisse de côté les dépenses concernant l'exploitation des bois et lièges, le total s'établit à 25 millions et 34 millions de nouveaux francs en début et en fin de période :

BUDGET ORDINAIRE. — FORETS ET D.R.S.
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1964
Dépenses de personnel	12,7	18,3
Dépenses de matériel	6,6	11,4
Dépenses de travaux	4,9	4,0
Total.....	24,2	33,7

C'est donc une dépense de 140 millions de nouveaux francs — représentant de 1959 à 1963 les frais de fonctionnement des services des Forêts et de la D.R.S. — qu'il faudrait en bonne partie ajouter aux 245 millions d'investissements financés par la Caisse d'équipement, pour établir le coût véritable des opérations de reforestage et de sauvegarde des sols.

Enfin comme il a été indiqué plus haut l'avenir est aux opérations de « *D.R.S. intégrée* », de mise en valeur intégrale de zones expérimentales limitées, dans des milieux humains favorables et prêts à se lancer activement dans cette formule nouvelle. Les crédits nécessaires pourraient sans doute être

prélevés sur les différents chapitres techniques intéressés ; mais il serait préférable, pour accroître les chances de succès, de pouvoir disposer d'un crédit spécialement affecté à chacune des zones.

Section VII. — LA MOBILISATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Les grandes opérations d'hydraulique, polyvalentes ou spécialisées, ont été traitées au titre de l'infrastructure. Ce sont ici les utilisations agricoles de l'eau qui doivent être examinées. Il ne peut être question d'en donner un inventaire détaillé, (qui relève des plans départementaux et exigerait d'ailleurs que les ressources utilisables soient complètement inventoriées), alors qu'il a été présenté dans un chapitre précédent (1) comme une des tâches importantes de l'Administration au cours du plan.

Sous-Section 1. — *L'INVENTAIRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES*

Les études concernant les sites de barrages et les grandes adductions d'eau ont été prises en compte dans le chapitre relatif à l'infrastructure. Celles dont il s'agit ici concernent les ressources dispersées. L'inventaire des ressources souterraines suppose des travaux d'hydrogéologie qui incombent aux spécialistes des services centraux ou des sept circonscriptions de la Direction de l'hydraulique et de l'équipement rural : les dépenses de personnel sont donc assumées en principe par le budget ordinaire de l'Algérie (2) et seules figurent au programme d'investissement les études spécialisées, notamment celles confiées à des organismes extérieurs, et les forages de reconnaissance.

---

(1) Chapitre troisième section II, page 150.

(2) A titre indicatif le « personnel scientifique » figure à l'effectif budgétaire au nombre de 149, mais l'effectif réel est de 76 seulement. L'effectif demandé pour 1964 est de 215 agents, soit près du triplement de l'effectif actuel.

La nécessité d'accélérer l'inventaire des ressources a été soulignée unanimement par les commissions départementales du plan, et le programme d'inventaire systématique est en cours d'établissement à la Direction de l'hydraulique et de l'équipement rural. Les crédits d'études générales figurent pour 18 millions de nouveaux francs — y compris les études de barrages — dans le programme quinquennal : si les effectifs prévus au budget général pour leur exécution ne pouvaient être effectivement recrutés il s'imposerait de recourir à des concours extérieurs pour réaliser l'inventaire indispensable à l'orientation du développement agricole.

Sous-Section 2. — *IRRIGATION DANS LES PERIMETRES CLASSES*

Le compte-rendu d'exploitation des périmètres pour l'exercice 1958-1959 donne le tableau suivant de l'irrigation en début de période :

BILAN DES PERIMETRES CLASSES

Périmètre Date de classement	Surface classée hect.	Surface équipée hect.	Surface irriguée hect.	Eau disponible année moyenne millions m3	Eau amenée en tête millions m3	Eau délivrée millions m3	Volume moyen à l'hectare irrigué
Hamiz 1937	18.470	18.000	7.484	18	16,6	15,2	2.032
Haut-Chéliff 1941	37.020	11.460	2.020	120	14,0	12,4	6.140
Moyen Chéliff 1936	25.386	18.000	7.171	150	110,8	78,5	10.949
Bas Chéliff 1937	27.700	19.818	3.646	200	130,9	35,6	9.752
Mina 1943	13.647	9.046	6.392	80	38,6	33,7	5.277
Habra 1942	20.210	19.610	9.652	100	64,5	56,5	5.853
Sig 1946	8.666	8.200	5.248	43	23,4	20,9	3.984
Total.....	151.099	104.134	41.613	711	398,8	252,8	—

Ce tableau fait apparaître une surface irriguée de l'ordre de 40 % des surfaces équipées et réputées irrigables, et d'autre part une utilisation d'eau qui représente à peine les deux tiers des quantités amenées en tête de réseau, et à peine 40 % de l'eau disponible en année moyenne. Effectivement les tableaux complets relatifs à chaque périmètre montrent que près de 50.000 hectares sont cultivés en céréales (7.200 hectares avec irrigation — près de 16.000 sans irrigation) ou laissés en jachère par rotation. Mais la mise en irrigation est évidemment subordonnée à la possibilité d'alimenter en eau les surfaces en cause.

En réalité le tableau ci-dessus peut faire illusion. Trois observations doivent accompagner sa lecture :

1° la situation actuelle entrave l'irrigation de nuit et l'eau mise à la décharge pendant la nuit explique certains écarts entre le cube amené en tête de réseau et le cube effectivement délivré ; il en résulte en certains secteurs des difficultés, non négligeables mais temporaires, dont on ne doit pas tenir compte pour établir les programmes d'équipement de la période ;

2° les volumes d'eau disponible indiqués pour les trois périmètres du Chéliff font pour une part double emploi, et ne doivent pas être totalisés ; en pratique le cube global disponible en année moyenne se compose de 120 millions de mètres cube du barrage du Ghrib et 70 millions du barrage de l'Oued Fodda, auxquels s'ajoutent environ 100 millions de mètres cube d'eaux sauvages soit environ 300 millions de mètres cube au total, et non 470 comme le tableau pourrait le laisser supposer. L'alimentation des périmètres en cause n'est donc pas aussi large qu'il paraît à première vue ;

3° à l'intérieur des périmètres il faut en outre tenir compte de la capacité des conduites de distribution ; le développement de cultures grosses consommatrices d'eau, et un certain gaspillage en bien des cas, peuvent entraîner eux aussi des difficultés d'approvisionnement.

En pratique, si toutes les surfaces réputées irrigables étaient effectivement irriguées, à peu près tous les périmètres manqueraient d'eau. La situation serait spécialement difficile à cet égard dans la *vallée du Chéliff* du fait de l'existence de trois périmètres qui se trouveront par la suite en concurrence. En supposant que l'on fixe comme objetif l'irrigation des deux tiers des surfaces du périmètre classé, et en retenant les chiffres actuels de consommation moyenne à l'hectare, on aboutirait aux résultats ci-dessous :

— Haut Chéliff : 24.000 hectares à 6.000 m3 = 144 millions m3,

— Moyen Chéliff : 17.000 hectares à 10.000 m3 = 170 millions m3,

— Bas Chéliff : 27.000 hectares à 10.000 m3 = 180 millions m3, soit au total près de 500 millions de mètres cube contre une ressource moyenne chiffrée ci-dessus à 300 millions.

La conclusion est que l'orientation des périmètres (équipements à réaliser pour l'approvisionnement ou la distribution — orientation des cultures selon la consommation d'eau rapportée à l'emploi et au revenu — orientation des cultures selon l'élasticité des débouchés) forme un tout indissociable, qui gagnerait à être traité dans la vie courante par une autorité unique pour les trois périmètres ; sa responsabilité s'étendrait de l'établissement des programmes d'équipement jusqu'à la recherche des débouchés, en passant par l'orientation des cultures et la taxation différentielle de l'eau selon l'orientation souhaitée.

Cette observation peut, avec une portée variable, s'appliquer à tous les périmètres. Les Commissions départementales du plan ont esquissé un bilan économique et social des périmètres, du moins certaines d'entre elles. Mais les conclusions doivent en être tirées et appliquées dans la vie courante. Pour réduire le gaspillage et étendre les surfaces irriguées, pour orienter les cultures en fonction d'impératifs techniques, économiques ou commerciaux, l'adhésion des irrigants est nécessaire : la constitution de *conseils de périmètres* apparaît le meilleur moyen de faire prendre conscience de ces problèmes.

Dans la période quinquennale les travaux en cours (surélévation du barrage de Bakhadda — dérivation Mékerra-Sarno) apporteront un accroissement de ressources aux périmètres de la Mina et du Sig. Les autres ouvrages projetés ne porteront effet que bien au-delà de 1963. L'économie de l'eau — comprise dans son sens le plus large : réduction du gaspillage, irrigations mieux ajustées aux besoins, choix des cultures — prend donc une importance particulière : le plan ne peut que soulever le problème et indiquer des orientations, c'est dans la vie quotidienne que les solutions doivent être précisées et appliquées.

Le seul *grand périmètre nouveau* lancé dans la période quinquennale sera celui de la *Bou-Namoussa* dans la plaine de Bône. Les travaux commenceront effectivement en 1960 sur le chantier de barrage et en 1961 dans la plaine, pour la constitution d'un périmètre d'environ 30.000 hectares dont 20.000 seront irrigués au-delà de 1963.

Le volume des crédits prévus pour la réalisation de ces opérations est voisin de 216 millions de nouveaux francs répartis selon l'échéancier ci-dessous :

INVESTISSEMENTS 1959-63 — PERIMETRES CLASSES
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Plaine de Bône.....	—	0,5	10,0	20,0	20,0	50,5
Dérivation Mékerra-Sarno	—	15,0	10,0	—	—	25,0
Autres périmètres ..	16,1	23,6	25,2	35,0	41,0	140,9
Total.....	16,1	39,1	45,2	55,0	61,0	216,4

Sur les « autres périmètres » les opérations principales sont les suivantes :

— Habra et Sig : parachèvement des réseaux existants.

— Mina : extension sur Ferry et Clinchant (1.000 hectares) en liaison avec l'augmentation de capacité du barrage de Bakhadda ; l'extension du périmètre, liée à la construction du barrage de Mohamed ben Aouda (60 millions de nouveaux francs, conduite et distribution, pour l'irrigation de 15.000 hectares), figure dans l'échéancier pour 25 millions de nouveaux francs dans la période quinquennale ; cet aménagement peut être au moins en partie différé compte tenu du calendrier probable de la construction du barrage ;

— Bas Chéliff : extensions en cours sur 3.600 hectares dans les zones IV et IX, et aménagements dans les autres zones (coût voisin de 20 millions de nouveaux francs) ;

— Moyen Cheliff : adduction et distribution dans la zone de Medjadja-Warnier sur 10.000 hectares (en fait, compte tenu des ressources, une telle surface est optimiste : en limitant à 7.000 hectares, le coût serait ramené de 37 à 30 millions de nouveaux francs) ;

— Haut Chéliff : la grosse opération est celle du souterrain du Ghrib et du barrage de compensation (35 millions de nouveaux francs) tandis que la distribution figure pour 8,5 millions de nouveaux francs ; le programme intéresse 7.000 hectares ;

— Hamiz : parachèvements du réseau actuel.

Si l'on tient compte du décalage possible sur la Mina et le Moyen Chéliff, la dépense totale serait ramenée de 216 à 184 millions de nouveaux francs, l'économie portant sur les programmes des deux dernières années qui seraient ramenés à respectivement 44 et 40 millions de nouveaux francs.

Sous-Section 3. — *AIRES D'IRRIGATION*

L'irrigation hors des périmètres classés peut concerner soit des aires desservies par des barrages de retenue (ainsi : Ksob dans la région de M'Sila — Foum-el-Gherza dans la région de Biskra), soit des aires alimentées par des forages, soit des aires bénéficiant d'épandage de crues.

Les deux opérations prioritaires sont celles qui concernent l'équipement des périmètres desservis par les deux barrages du Ksob et de Foum-el-Gherza construits antérieurement à la période en cours.

Les autres opérations, disséminées à travers l'Algérie, font seulement l'objet d'un récapitulatif par départements :

AIRES D'IRRIGATION

	Dépenses (millions de N.F.)	Superficie intéressées
Aire du Ksob	8,0	12.000 (hectares)
Aire de Foum-El-Gherza	10,0	1.000
Opérations groupées :		
Département de Tlemcen	15,0	2.000
— Oran.	3,0	400
— Saïda	4,0	450
— Tiaret	3,0	350
— Mostaganem .	2,0	250
— Orléansville. .	4,0	1.000
— Médéa	30,0	9.000
— Alger	13,0	2.700
— Tizi-Ouzou . .	9,0	1.800
— Sétif.	20,0	17.000
— Batna	30,0	23.000
— Constantine. .	14,0	4.000
— Bône	5,0	2.000
	170,0 millions de N.F.	76.950 hectares

Les évaluations de coût données ci-dessus sont fondées sur des moyennes : le nombre de projets est très important et la nature des opérations comme leurs dimensions sont très variables. Leur étude détaillée comme leur réalisation sont subordonnées à l'accroissement des effectifs des services chargés de les conduire. Il faut donc retenir les chiffres plus comme des ordres de grandeur que comme des données techniques et budgétaires précises ; les crédits accordés pour les deux premières années sont d'ailleurs sensiblement inférieurs à ceux qui étaient retenus dans l'échéancier ci-dessous (1) :

ECHEANCIER — AIRES D'IRRIGATION
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Ksob et Foum-el-Gherza	5,6	4,6	4,0	3,8	—	18,0
Opérations groupées. .	8,1	23,9	40,0	40,0	40,0	152,0
Total.	13,7	28,5	44,0	43,8	40,0	170,0

Le décret n° 46-414 du 25 avril 1956 a prévu la création d'*aires d'irrigation* en donnant à ce terme un sens juridique et institutionnel : la gestion et l'entretien des ouvrages peuvent être confiés à des organismes locaux. Jusqu'à maintenant aucune « aire d'irrigation » n'a été créée au sens juridique. Par leur dimension, certaines des opérations prévues dans le plan pourraient recevoir ce statut particulier afin de faire participer les intéressés aux décisions, et aux charges que suppose la gestion de leur bien commun.

En dehors des aires d'irrigation organisées par la Direction de l'hydraulique et de l'équipement rural — soit directement par ses services, soit en faisant appel à des organismes extérieurs — les particuliers ou groupements d'agriculteurs réalisent pour leur compte propre des zones irrigables alimentées par des forages, des lacs collinaires, des barrages d'épandage. Une grande partie est en général autofinancée, et les agriculteurs évolués ont recours au crédit. Pour développer le mouve-

(1) La classification selon la nature des opérations adoptée ici ne correspond pas exactement à la division par procédures budgétaires adoptée dans l'exécution : en fait une partie des dépenses afférentes aux aires d'irrigation sera financée sur le chapitre D.E.L. auquel sont inscrits 235 millions de francs au titre de la petite hydraulique rurale.

ment en milieu traditionnel les SCAPCO pourront servir de support à des opérations analogues ; en ce cas des subventions seront sans aucun doute nécessaires, en plus du crédit à moyen ou long terme : les crédits DEL peuvent être affectés à ce genre d'opérations.

Sous-Section 4. — *LES POINTS D'EAU PASTORAUX*

Le développement du troupeau ovin — chapitre capital de la production animale et de la vie des hauts plateaux — est pour une très large part liée à la multiplication des points d'eau. La zone intéressée couvre 120.000 kilomètres carrés : elle sera complètement aménagée lorsque le quadrillage sera tel que la distance entre deux points d'eau n'excède pas 10 kilomètres. Le chiffre auquel il faut théoriquement parvenir est donc de 1.200 points d'eau ; en pratique le nombre de points est sensiblement inférieur car la zone utilisable comme terrain de parcours est assez morcelée et n'exige pas partout une densité de « un point d'eau » par 100 kilomètres carrés.

Le programme retenu pour la période quinquennale portera sur 800 à 900 points d'eau représentant un investissement de l'ordre de 35 à 40 millions de nouveaux francs à financer pour la plus grande part sur les crédits DEL.

Par département la répartition approximative — qui peut être fonction de la bonne volonté de la population à se plier à une certaine discipline pastorale — pourrait être la suivante :

Tlemcen	:	30	points d'eau
Oran	:	40	»
Saïda	:	100 à 120	»
Tiaret	:	70	»
Mostaganem	:	20	»
Médéa	:	180 à 200	»
Sétif	:	80	»
Batna	:	150 à 170	»
Constantine	:	70	»
Bône	:	100 à 120	»

L'organisation des points d'eau sera combinée avec la rotation des pâturages : la fermeture des points d'eau, lorsqu'elle est possible, est l'un des moyens les plus efficaces pour assurer

le repos des pâturages. D'autre part la prise en charge des points d'eau par les collectivités intéressées est indispensable pour en garantir la conservation et l'entretien. A cet égard il est bon que dès le départ la collectivité intéressée s'en sente effectivement responsable : sa participation en travail à leur création est de nature à créer ce sentiment, tout en contribuant à en réduire le coût d'installation.

Sous-Section 5. — *ASSAINISSEMENT DE TERRES AGRICOLES*

De grandes opérations d'assainissement ont été plus ou moins complètement étudiées au cours des années dernières ; certaines d'entre elles pourraient préparer des terres pour l'extension de périmètres d'irrigation actuels ou à créer. Les principales opérations intéressant l'agriculture à titre principal sont au nombre de huit :

1. *Sebkra d'Oran.* — Des expérimentations à échelle réduite ont été entreprises ; les surfaces à récupérer couvrent plusieurs dizaines de milliers d'hectares (40.000 à 60.000) mais l'opération de dessalement suppose la disposition d'un important volume d'eau douce pendant plusieurs années ; la réalisation effective est par conséquent liée aux ressources en eau de l'Oranie et devrait se situer pendant la période au cours de laquelle des excédents pourraient être prélevés sur les retenues du Meffrouch et de Beni-Badhel ; la commission d'étude des eaux en Oranie, dont la création est décidée, sera saisie de ce projet ;

2. *Plaine de la Macta,* à la limite des départements d'Oran et de Mostaganem ; le projet vise à assainir la zone située à l'embouchure commune des Oueds Sig, Habra et Tinn ; la réalisation est commencée depuis plusieurs années, et les travaux restant à effectuer couvriront 8 à 10 années ; la zone intéressée s'étend sur 30.000 hectares dont une partie pourrait ultérieurement constituer une extension du périmètre d'irrigation de l'Habra ;

3. *Région de Relizane* ; surface d'environ 5.000 hectares à assainir, avec possibilité d'adjonction au périmètre de la Mina ;

4. *Région d'Inkermann* ; les assainissements projetés de part et d'autre du cours du Chéliff, sur environ 10.000 hectares, conduiront à une extension du périmètre irrigable du bas Chéliff ;

5. *Plaine d'Eghriss* dans la région de Mascara ; la surface couverte par le projet est de l'ordre de 24.000 hectares, sur lesquels des travaux ont déjà été exécutés ;

6. *Hautes plaines sétifiennes* ; cette région de lacs couvre plusieurs dizaines de milliers d'hectares, dans la région de Bazer, qui pourraient être donnés à la culture ; les études n'en sont qu'à leur début, mais une réalisation pourrait être entreprise au cours de la période ; des opérations limitées ont déjà été entamées dans les années dernières ;

7. *Hautes plaines constantinoises* ; sur cette opération comme sur la précédente les études sont encore insuffisantes pour permettre d'établir un projet complet et un programme quinquennal précis ; environ 50.000 hectares en plusieurs zones seraient à améliorer et les travaux sont entrepris sur des surfaces encore très limitées ;

8. *Région du lac Fetzara*, au sud-ouest de Bône, dont l'assainissement permettrait de récupérer ou d'améliorer des surfaces importantes ; ce projet serait comme le suivant à intégrer dans un vaste programme à long terme d'exploitation systématique des plaines est et ouest de Bône ;

9. *Marais de M'Krada*, à l'est du périmètre de la Bou-Namoussa et de l'oued Kebir de l'est, peut offrir environ 8.000 à 10.000 hectares à la culture ; dans un premier temps, lorsque le périmètre n'absorbera pas toutes les ressources du barrage, la culture du riz faciliterait le dessalement d'une partie des terres, après assainissement ; ultérieurement, avec la construction d'un barrage sur le Kébir de l'est cette zone pourrait être incluse, pour les meilleures terres du moins, dans le périmètre d'irrigation.

Le coût des opérations d'assainissement agricole est toujours difficile à déterminer a priori ; c'est seulement lorsque les premières tranches de travaux sont effectuées, ou les grands exutoires construits, que le détail des opérations techniques, primaires, secondaires, ou tertiaires, peut être exactement précisé. Le prix de revient est d'autre part extrêmement variable d'un périmètre à l'autre : la moyenne se situe en général à environ 1.000 nouveaux francs à l'hectare.

La réalisation de toutes ces opérations exigera beaucoup plus que les cinq années du plan ; d'autre part des opérations de moindre envergure et de moindre durée, et plus rapidement efficaces, sont à conduire à travers l'Algérie. Parmi les opérations ci-dessus celles qui concernent les hautes plaines sont

MATERIEL AGRICOLE

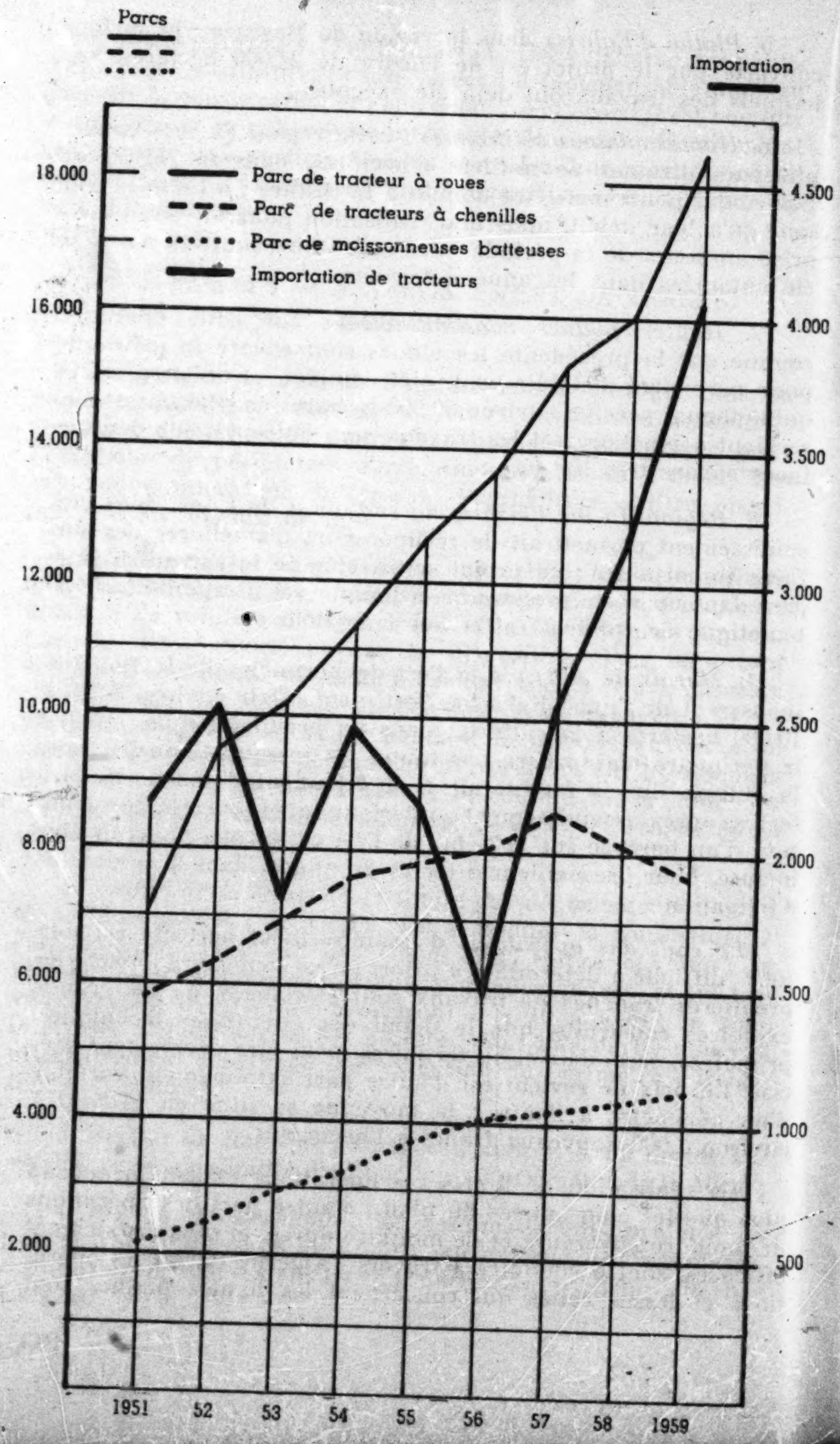

particulièrement importantes car ces régions sont parmi celles qui ont le plus besoin d'une expansion agricole vigoureusement conduite et où l'emploi offert par les travaux pendant la période initiale sont les plus nécessaires. Au nombre des opérations permettant de récupérer des terres pour l'irrigation, l'assainissement de la Macta, d'ailleurs déjà engagé, est celui qui se présente le mieux sous l'angle des possibilités d'approvisionnement ultérieur en eau. Les opérations ci-dessus (hautes plaines et Macta) doivent donc, dans les choix, bénéficier d'une grande priorité.

Section VIII. — LES MOYENS MECANIQUES DE CULTURE

Le parc de matériel mécanique de l'agriculture algérienne a doublé entre 1950 et 1959, passant :

— pour les tracteurs à roues de moins de 8.000 à 18.000 ;
— pour les tracteurs à chenilles de 5.500 à 8.000 ;
— pour les moissonneuses-batteuses de 2.000 à près de 4.500.

Le nombre des autres engins de culture ou de récolte est plus difficile à préciser.

Une place à part doit être faite au matériel des *Sociétés agricoles de prévoyance :* d'abord parce que le coût d'achat ou de renouvellement pèse sur le Trésor public (un tiers en subvention — et en pratique quasi totalité du solde en avances remboursables), ensuite parce que ce matériel représente une part importante des moyens dont peut disposer l'agriculture traditionnelle pour améliorer ses conditions d'exploitation.

Il convient d'ailleurs de *mettre en garde* les animateurs du développement rural aussi bien que les usagers des Sociétés agricoles de prévoyance contre les illusions que suscite trop souvent la mécanisation :

— les mécomptes éprouvés dans les pays d'Afrique du Nord comme dans de nombreux autres pays d'Afrique ne sont pas le fait du hasard, mais plutôt le résultat d'une mécanisation hâtive et irraisonnée, sinon déraisonnable ;
— les rendements obtenus en culture moderne, comparés à ceux de la culture traditionnelle, ne sont pas seulement le résultat de l'emploi du tracteur ou de la pratique du labour profond ; ils sont l'aboutissant d'un ensemble d'améliorations culturales au cours de nombreuses années (sous solage et épierrage — labour profond — semences sélectionnées — régularité et densité du semis — usage des engrais et des

PARC DES S.A.P.

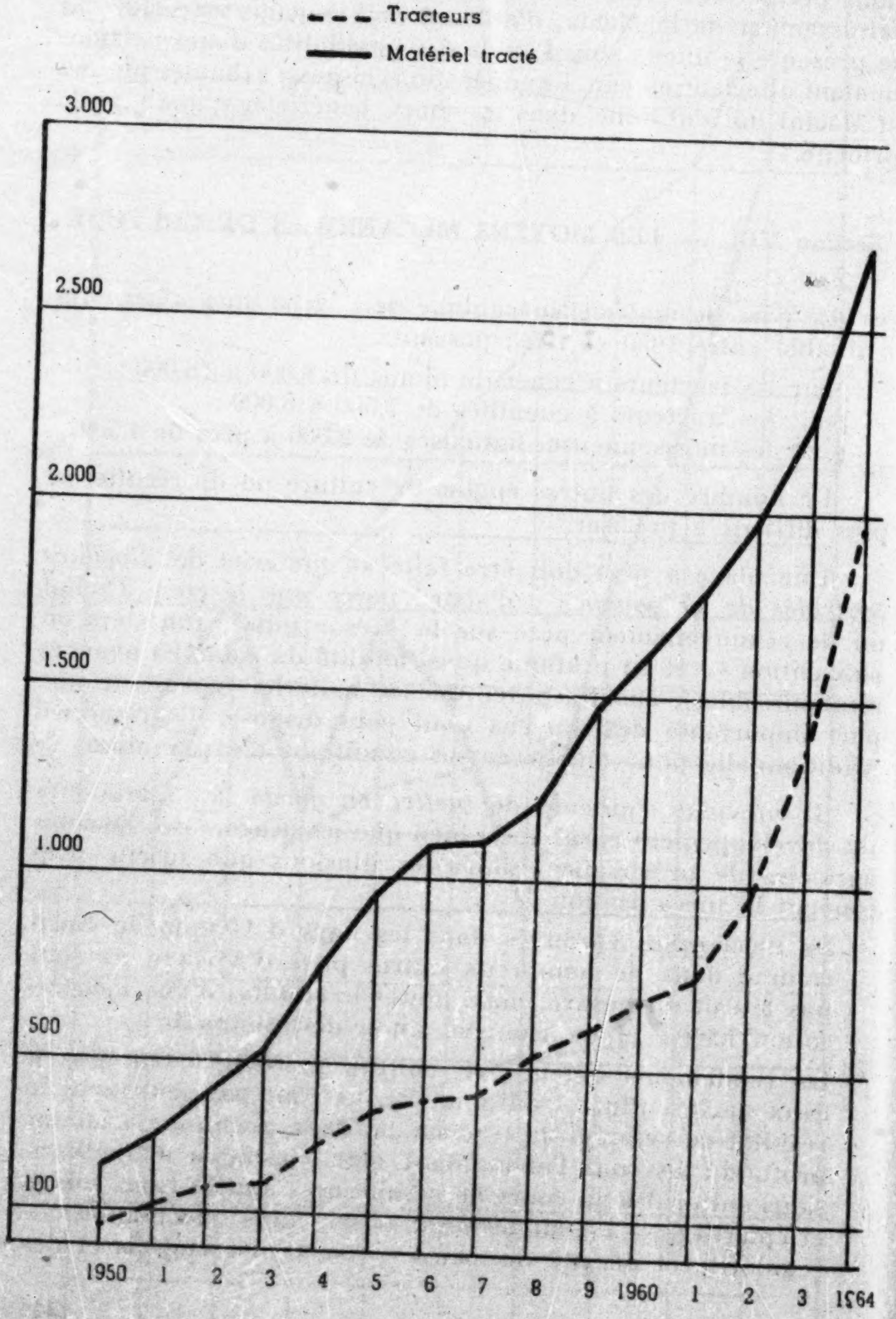
Tracteurs
Matériel tracté
3.000
2.500
2.000
1.500
1.000
500
100
1950
1
2
3
4
5
6
7
8
9
1960
1
2
3
1964

désherbants...) ; il ne faut pas imputer à un seul facteur ce qui est le résultat de facteurs multiples, ni fausser les calculs de prix de revient en négligeant certains travaux ou certaines dépenses ;

— dans une exploitation bien gérée le matériel est utilisé avec le minimum de temps morts et le minimum de déplacements, et sauf dans de très grandes exploitations le personnel n'est pas aussi étroitement spécialisé que le sont trop souvent les personnels d'organismes para étatiques ;

— enfin un emploi mal compris de la machine risque d'aggraver la destruction des sols : le fait est constaté dans des exploitations privées comme à l'occasion de travaux effectués par des S.A.P. et autres groupements, et doit être expressément signalé ; il serait en effet paradoxal que l'Etat, dans le même temps où il entreprend à grande échelle la reconquête du sol sur de vastes espaces, contribue ailleurs à le détruire par l'action mal ajustée de ses préposés.

Sous ces réserves — qui constituent une mise en garde à l'usage de tous ceux qui auront à gérer le matériel financé par l'Etat — le programme de mécanisation des S.A.P. aboutira au quadruplement en cinq ans de son parc de tracteurs :

MATERIEL MECANIQUE DES S.A.P. - UNITES

	Tracteurs			Matériel tracté et porté		
	Supplément	Renouvellement	Total	Supplément	Renouvellement	Total
Parc en début de période	—	—	439	—	—	1.690
Acquisitions 1959	73	0	73	26	0	26
Acquisitions 1960	165	60	225	71	50	121
Acquisitions 1961	285	90	375	202	80	282
Acquisitions 1962	400	125	525	289	115	404
Acquisitions 1963	600	180	780	448	170	618
Total	1.523	455	1.978	1.036	415	1.451
Parc en fin de période	—	—	1.962	—	—	2.726

Cet équipement — supplément ou renouvellement — exigera au cours de la période quinquennale un investissement total de 109 millions de nouveaux francs, se divisant en 36,2 millions de subventions et 72,5 millions d'avances aux S.A.P. Il faut de plus ajouter 6,2 millions pour l'achat de remorques, obligatoires pour le transport sur route des matériels chenillés (1) et 3,7 millions d'outillages divers. Au total l'équipement mécanique des S.A.P. (à l'exclusion des camions et des véhicules de liaison) représente un investissement de près de 120 millions de francs nouveaux répartis sur 5 ans selon l'échéancier ci-dessous :

MATERIEL MECANIQUE AGRICOLE DES S.A.P.
Investissements en millions de N.F.

	Subventions	Avances	Total
1959	1,3	2,2	3,5
1960	5,6	8,0	13,6
1961	9,0	14,0	23,0
1962	12,5	19,8	32,3
1963	17,4	29,8	47,2
Total.....	45,8	73,8	119,6

Les 2.000 tracteurs en service en fin de période permettront de cultiver de 400.000 à 600.000 hectares s' l'on adopte les méthodes de culture moderne, à raison de 200 à 300 hectares par engin. Si l'on se borne à effectuer avec ces tracteurs le labour profond et quelques rares façons, la surface cultivée par engin peut doubler et l'action des S.A.P. s'exercerait alors sur environ un million d'hectares. En pratique la seconde méthode paraît devoir l'emporter au début, mais progressivement la situation se rapprochera de la première hypothèse.

---

(1) Ce type de matériel — comme d'ailleurs nombre de matériels lourds ou spécialisés de génie civil — ne trouvant pas leur plein emploi tout au long de l'année lorsqu'un service les possède en propre, il serait souhaitable par souci d'économie, de constituer un parc départemental de matériel lourd commun à tous les services ou organismes techniques dépendant de l'Etat.

Il faut souligner d'autre part que chacune des 78 S.A.P. disposera en moyenne d'environ 25 tracteurs, cultivant entre 5.000 et 10.000 hectares : la S.A.P. est donc une grande entreprise difficile à mener et son bon fonctionnement — qui s'étend aussi au crédit, à la commercialisation des récoltes, aux travaux divers tels que plantations, améliorations foncières... — suppose un personnel supérieur (dirigeants, comptables et chefs mécaniciens) de haute qualité. Le développement du parc mécanique risquerait de conduire à des déboires si tous ceux qui en organisent et en contrôlent l'emploi n'étaient pas de véritables chefs d'entreprise attentifs à leurs prix de revient, au rendement du travail, au bon entretien et à l'amortissement normal du matériel.

Section IX. — PREVISIONS DE RESULTATS AGRICOLES A COURT TERME

La production agricole ne peut pas changer de physionomie aussi rapidement que la production industrielle ; les structures sont plus lentes à se transformer, la modification des cultures exige plusieurs campagnes agricoles, les plantations ne produisent qu'après quelques années. Il faut en agriculture compter avec l'inertie des hommes et des choses — inertie étant pris dans son sens mécanique aussi bien que dans son sens psychologique — beaucoup plus que dans les autres compartiments de la vie économique.

La tâche du plan est d'aider à élargir les limites de la production agricole, celles qui tiennent au milieu humain comme celles qui résultent du milieu physique, non pas avec l'intention de s'y adapter mais avec la volonté de les réduire. Le développement agricole dépend de l'efficacité de toute une pyramide d'animateurs et, en dernier ressort, de la compréhension et de l'effort de centaines de milliers d'exploitants agricoles. C'est ce qui fait la difficulté de la prévision en ce domaine : entre les moyens mis en ligne et les résultats s'introduisent des impondérables psychologiques et sociologiques.

Il s'introduit également d'autres éléments d'incertitude tenant à l'irrégularité du climat, particulièrement en Algérie. Pour fixer une base de comparaison il est nécessaire d'établir une moyenne de production sur plusieurs années, et les résul-

tats proposés comme objectifs représentent seulement une probabilité. En agriculture on ne peut se contenter de rapprocher deux points de la courbe, deux années prises pour termes de comparaison, c'est l'allure d'ensemble de la courbe sur un grand nombre d'années qui est vraiment significative.

L'action qui sera menée dans les cinq années du plan ne portera tous ses fruits qu'au delà de cette période, et les résultats de production au terme de ces cinq ans seront fonction de l'action antérieure plus encore que de ce qui sera fait au cours de la période. L'accélération et la réorientation de l'action agricole ne feront sentir leurs effets que de façon encore très limitée — dans les résultats, s'entend — en 1964 qui est l'année au cours de laquelle seront constatés les résultats du plan.

Il fallait néanmoins présenter un tableau des résultats probables, et l'extrapolation globale pour l'ensemble de l'Algérie aurait été une mauvaise méthode dans un pays aussi divers dans ses aspects physiques et humains.

C'est pourquoi l'étude du développement agricole et rural a été confiée à treize commissions départementales composées de fonctionnaires et de représentants des divers groupes économiques et sociaux. Chacune de ces commissions s'est divisée en groupes de travail chargés de dresser, pour les différents aspects de la vie du bled, le tableau de la situation actuelle, les perspectives d'évolution et le programme d'action des cinq années.

Pour ce qui concerne la partie agricole, la commission centrale du développement agricole et rural avait pour tâche de définir le cadre de travail et les orientations agricoles générales et, au stade final, d'effectuer la synthèse des travaux des commissions départementales.

La division du travail entre une commission centrale et treize commissions départementales présentait évidemment l'inconvénient d'entraîner quelque lenteur, ainsi que certaines disparités dans la façon dont le travail serait conçu et conduit à l'échelon local. Cette méthode a néanmoins été retenue :

— pour associer les représentants des populations directement intéressées à des études qui engagent leur avenir, et dont la mise en application exigera leur adhésion et leur concours dans la vie quotidienne ;

— pour que les prévisions de développement soient établies au contact étroit des réalités physiques et humaines, et que les intéressés participent eux-mêmes aux choix essentiels sur lesquels repose un plan.

Les documents établis par les commissions départementales sont évidemment d'inégale valeur. Les groupes de travail ont souvent été gênés dans leur tâche par l'insuffisance des statistiques établies dans le cadre des départements actuels et par la pauvreté des archives à ce niveau (1). D'autre part dans certains départements la grosse majorité des membres des commissions étaient appelés pour la première fois à étudier des problèmes généraux et à effectuer des prévisions à long terme : le rôle éducatif de ces commissions, s'il a pu nuire parfois à la rapidité du travail, était néanmoins essentiel au moment d'engager une œuvre de longue haleine qui requiert l'adhésion de tous.

1° Perspectives d'accroissement de la production agricole.

Comme il a été dit plus haut la comparaison des productions dans le temps est difficile en agriculture dans un pays au climat irrégulier. Le terme de référence ne peut être une année isolée. De même que la période quinquennale 1934-38 a été retenue comme base de comparaison avec l'avant-guerre, c'est une période de cinq années également, 1955-59, qui servira de repère au départ du plan de Constantine : elle est assez représentative de la moyenne, avec une très bonne année, 1956, deux années moyennes et deux années médiocres.

Quant à la prévision de fin de période, imputée à l'année 1964, elle représente la moyenne probable, étant entendu que les chiffres retenus seraient normalement dépassés en cas de pluviométrie très favorable mais ne seraient pas atteints en cas d'accident climatique.

---

(1) Ces difficultés sont imputables à la modification des structures administratives au cours des années dernières : le nombre de départements est passé de 3 à 4, puis à 12, et enfin à 13 avec la création du département de Saïda ; le nombre des arrondissements jadis de 14 est passé progressivement à 76 aujourd'hui. La documentation réunie par les commissions départementales apporte une contribution précieuse, même si elle est encore approximative, à la connaissance statistique des nouvelles circonscriptions. Les commissions centrales et départementales ont justement insisté sur la nécessité de bonnes statistiques départementales pour guider l'exécution du plan. Des embryons d'échelons régionaux du Service de la statistique générale de l'Algérie ont été installés à Oran et Constantine et il serait souhaitable qu'ils soient rapidement mis en état d'étendre leur activité.

PRODUCTION D'AGRUMES
PAR DEPARTEMENTS

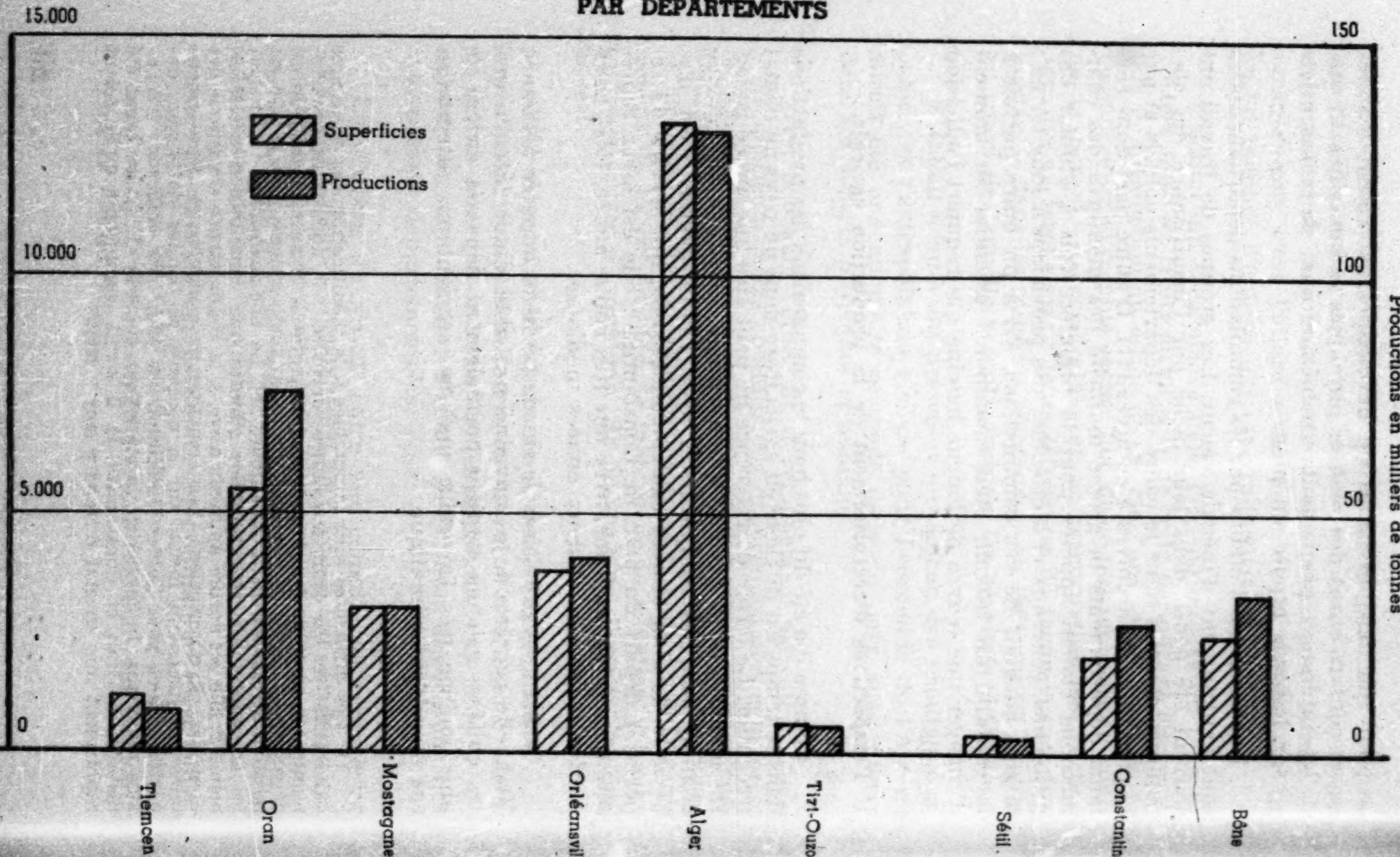

Les prévisions établies par les commissions départementales ont été examinées à la fin de septembre 1959 dans une session commune de la Commission centrale et de représentants de toutes les Commissions départementales. Des observations et corrections ont été faites sur un certain nombre de points ; seules les plus importantes pour la détermination des prévisions chiffrées seront reprises ici :

— le total des *productions d'agrumes* en fin de période s'établissait à 830.000 tonnes contre une moyenne de 360.000 pour la période de référence ; le doublement de la production dans un délai aussi court ne peut être envisagé pour des raisons techniques (délais de mise à fruit — rythme d'accroissement des ressources en eau) et pour des raisons économiques (débouchés) ; la prévision a été ramenée à 500.000 tonnes pour 1964, étant entendu que les arbres mis en terre dans la période permettront d'atteindre au-delà de cette date une production nettement plus élevée ;

— les commissions départementales étaient pessimistes lorsqu'elles prévoyaient un léger recul de la *production d'olives et de figues* ; sans doute certaines plantations de montagne ont-elles été délaissées au cours des années récentes, mais on peut penser que la récolte sera normalement effectuée et même améliorée en fin de période ; d'autre part les oliviers plantés au cours des dix dernières années arriveront à l'âge de la production entre 1959 et 1964 ; pour ces motifs la prévision qui était de 142.000 tonnes d'olives en fin de période, contre 150.000 au début, a été remontée à 165.000 tonnes ; la production de figues a été chiffrée en 1964 au même niveau qu'en 1959 ;

— les accroissements prévus pour *le riz, le coton, le tabac* sont en grande partie liés à la mise en irrigation de la plaine de Bône ; l'accroissement de production ne sera que partiellement acquis en 1964 et ne peut être pris en compte dans son intégralité ; les chiffres ont été rectifiés en conséquence dans le tableau ci-dessous ;

— enfin les *accroissements de surface* prévus pour les productions fruitières en général réservent pour la période suivante l'augmentation de production ; celle qui est escomptée jusqu'en 1964 est imputable principalement aux extensions des années antérieures au plan.

Compte tenu de ces rectifications ou observations, les prévisions départementales permettent de dresser le tableau comparatif des surfaces et productions en début et en fin de période.

TABLEAU DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	Surface en 1.000 hectares		Production en 1.000 quintaux		Gain de production	
	Moyenne 1955-59	Prévision 1964	Moyenne 1959-64	Prévision 1964	en 1.000 quintaux	en pourcentage
Céréales	3.370	3.150	21.200	26.000	4.800	+ 23 %
Riz	1,3	2,0	66	100	34	+ 50 %
Légumes secs	100	187	510	1.260	750	+ 140 %
Vin (1.000 Hl.)	373	390	15.500	16.000	500	+ 3 %
Agrumes	30	53	3.600	5.000	1.400	+ 40 %
Olives	120	155	1.500	1.650	150	+ 10 %
Figues	66	72	790	790	0	—
Fruits divers	30	55	1.200	2.400	1.200	+ 100 %
Prod. maraîchère ..	85	108	8.500	13.500	5.000	+ 60 %
Tabac	21	22	135	265	130	+ 95 %
Coton	7	13	12	155	143	coeff. 13
Betterave	2	9	180	785	605	+ 340 %
Oléagineux	3	6	12	40	28	+ 230 %

Exprimées *en revenu* les prévisions des commissions départementales marquaient un gain d'environ 30 % sur la production végétale ; les corrections apportées les ramènent à un niveau correspondant à un gain de l'ordre de 25 %.

Quant aux prévisions relatives à l'amélioration de l'*élevage* elles font état pour l'ensemble de l'Algérie, mais avec de fortes différences selon les départements, d'un accroissement de 30 à 40 % en moyenne dans les cinq ans par rapport à la période de référence.

Ces prévisions peuvent paraître modestes. Elles sont raisonnables à court terme si l'on tient compte de la baisse des effectifs du cheptel dans certaines régions d'insécurité (la reconstitution peut être rapide pour les ovins, elle est plus longue pour les bovins) et des délais nécessaires à l'organisation des rotations de pâturage, au développement des fourrages artificiels ou à la plantation d'arbres à fruits ou feuillages alimentaires, ainsi qu'à la reprise de l'embouche dans les régions du nord où elle était jadis pratiquée. Les résultats ne peuvent être importants qu'au-delà de la période quinquennale ; et la modicité du chiffre retenu en 1964 concerne le résultat possible à cette date, et non pas le total de l'effet devant résulter ultérieurement de l'action à engager dans la période du plan de Constantine.

En retenant, dans les deux cas, l'hypothèse prudente, notamment pour tenir compte du délai de retour au calme dans l'ensemble du bled, la progression s'établirait comme suit :

ACCROISSEMENT DU REVENU AGRICOLE
(en milliards de francs anciens)

	Période de référence	Prévision 1964
Production végétale	190	237
Production animale	55	72
Total.....	245	309

Le gain moyen au terme des 5 ans — en réservant pour la période suivante les suppléments échelonnés dans le temps, même s'ils ont leur origine dans les actions de la période 1959-

EMPLOI AGRICOLE

(en millions de journées)

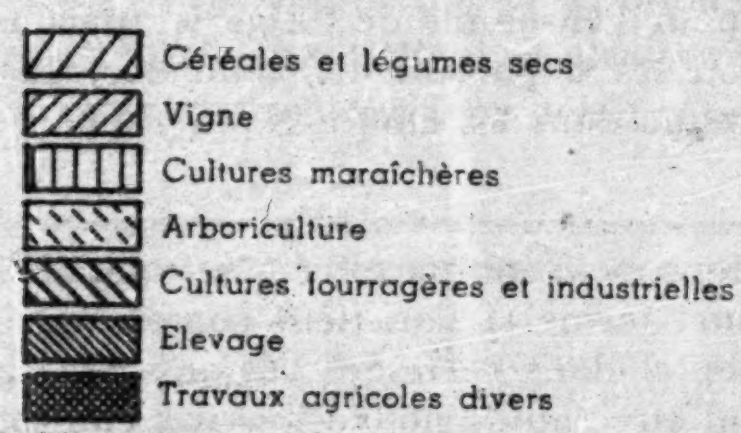

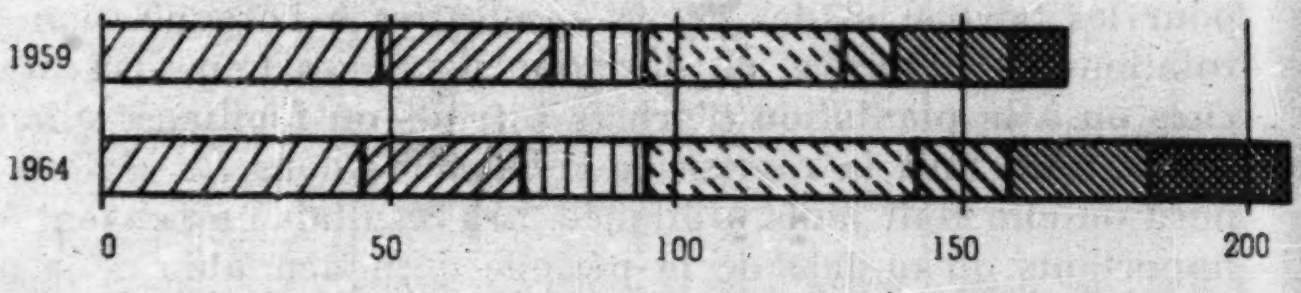

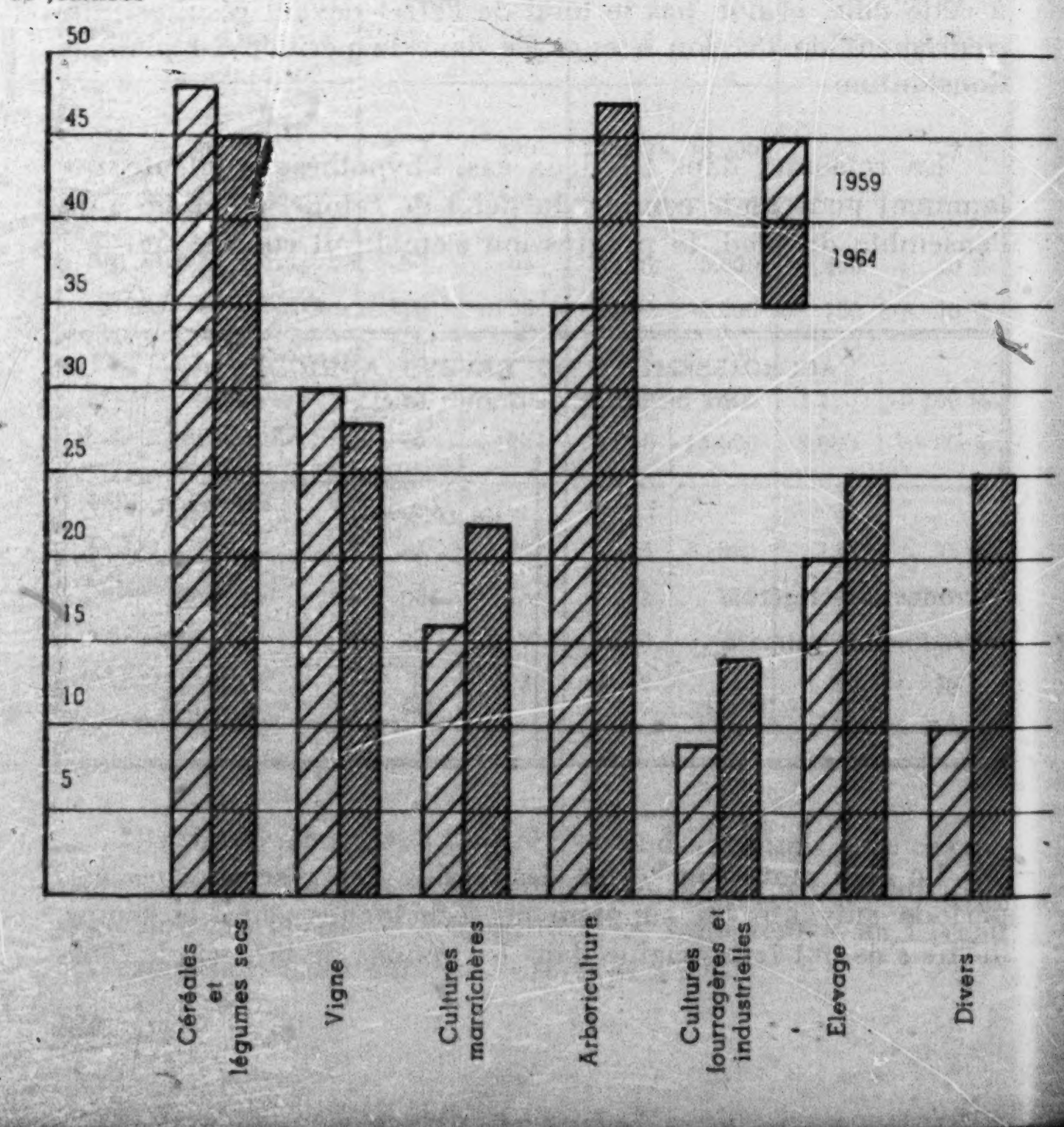

1963 — s'établirait ainsi aux environs de 27 % pour l'ensemble de la production agricole (1).

2° **Production agricole et emploi.**

A l'heure actuelle on estime qu'environ 1.700.000 hommes sont occupés, — pour un petit nombre en qualité de salariés, pour l'essentiel comme exploitants individuels ou comme aides familiaux, — dans les 600.000 exploitations agricoles d'Algérie.

Ces chiffres recèlent un sous-emploi très important, dû pour une part au caractère saisonnier de la majeure partie des cultures pratiquées et pour une autre part à la surcharge de main-d'œuvre dans de nombreuses régions agricoles. En rapportant l'emploi à l'hectare cultivé ou aux quantités produites, il est possible de dresser un tableau des journées de travail effectif que justifierait, avec un rendement normal, la production agricole en 1959 et en 1964 d'après les prévisions ci-dessus :

EMPLOI AGRICOLE
(en millions de journées)

Branches d'activité	1959	1964
Céréales et légumes secs	48	45
Vigne	30	28
Cultures maraîchères	16	22
Arboriculture	35	47
Cultures fourragères et industrielles	9	14
Elevage	20	25
Travaux agricoles divers	10	25
Total en millions de journées	168	206

(1) Les chiffres ci-dessus ne concordent pas exactement avec ceux des tableaux de comptabilité économique de la troisième partie de ce rapport :

— dans ces tableaux l'agriculture et l'hydraulique sont comptées ensemble, et les ventes d'eau à la consommation finale majorent un peu le total de l'agriculture seule ;

— les chiffres qui ont servi à l'établissement du tableau figurant dans cette page sont tirés de productions moyennes, avec des prix unitaires qui ne sont pas les prix courants, notamment pour le vin dont les cours effectifs étaient supérieurs aux prix statistiques retenus dans le calcul.

L'augmentation du nombre de journées normales d'emploi au cours des cinq ans serait donc de 38 millions de journées, soit 23 % de l'emploi en début de période. On peut considérer que sur ce total 4 à 5 millions de journées correspondront à la création d'environ 20.000 emplois permanents dans les zones irrigables ; le reste sera diffusé sur l'ensemble des régions rurales où le sous emploi se trouvera très faiblement réduit car, comme il a été indiqué dans la première partie, le sous emploi saisonnier tient à la nature des cultures et au climat.

L'accroissement assez fort des travaux divers correspond à l'accélération du rythme de la plantation, qui exige du travail avant la venue à fruit, et des travaux d'améliorations diverses (défense des sols, irrigation, assainissement...) pour la part qu'effectuent les agriculteurs eux-mêmes. Il va de soi que les journées de travail non rémunérées consacrées par les agriculteurs individuels et leur famille à des travaux de cette espèce devraient dépasser de loin les 25 millions de journées inscrites sur le tableau pour 1964.

Section X. — DE LA VIE IMMEDIATE AUX VOIES NOUVELLES

Les prévisions des commissions départementales, tout en esquissant certaines reconversions, ont pour la plupart répondu aux soucis de la vie immédiate. On ne peut contester que le premier rôle du plan soit de poursuivre une amélioration de la condition des populations agricoles, de faire vivre à court terme.

Mais il faut aussi que le plan — c'est son second rôle, celui qui lui donne son véritable sens — annonce les voies nouvelles, celles qui conduiront à long terme à la sauvegarde du patrimoine foncier et à son rendement optimum. A cet égard il serait insuffisant d'infléchir très progressivement les tendances : la révision nécessaire signifie une véritable révolution de l'économie agricole algérienne, dans ses structures humaines et foncières, comme dans ses orientations techniques et économiques.

Si les terres n'étaient aussi limitées et ne devaient nourrir une population trop nombreuse, il serait relativement facile d'engager cette action à long terme sur certaines zones, tandis que d'autres seraient temporairement réservées aux besoins de

la vie immédiate. Mais ce partage est impossible ; on ne peut immobiliser des étendues appréciables de terres et stériliser leurs possibilités productives, même ci celles-ci sont très faibles, même si leur exploitation en la forme actuelle équivaut à un amenuisement progressif de leur valeur productive.

Sur une terre exigüe il faut concilier les exigences pressantes du présent avec celles du futur, que l'on ne peut plus ignorer sans pouvoir totalement les satisfaire. L'œuvre à long terme ne pouvant, sauf exceptions limitées en terres arables, être conduite par zones compactes, elle peut du moins être entreprise linéairement : *la révolution culturale est concevable, comme un moyen terme entre des exigences opposées, sous forme de bandes, de tentacules, répondant aux meilleures données de la technique et enserrant, sans les paralyser, l'agriculture traditionnelle du fellah ou le parcours extensif du nomade.*

Le secteur restauré et adapté à la vocation du sol constituera seulement un cadre de départ, un réseau aux mailles d'abord assez larges et qui se resserreront progressivement. Selon les lieux la bande de culture améliorée, la banquette de restauration des sols portant des arbres fruitiers, le rideau boisé de défense contre l'érosion éolienne, le chapelet de petites luzernières irriguées par aspersion, le talus complanté accumulant les eaux de ruissellement, le verger comblant un thalweg, le lac collinaire créant une petite zone de culture intensive, apporteront un sucroît de production moins assujettie aux aléas du climat et permettront ainsi, par bonds successifs, de faire progresser la culture rationnelle aux dépens de l'exploitation ancienne peu productive et dévastatrice des sols.

Progressivement un *nouvel équilibre se dessinera entre l'homme et la terre : le premier améliorera ses possibilités de vie, la seconde, mieux traitée, accroitra sa capacité de production.* Cette méthode du réseau ne rompt pas avec les mœurs ancestrales : elle s'y superpose ; mise en valeur moderne et faire valoir traditionnel sont apposés et conciliés, sans imposer au départ une révolution impossible dans les habitudes de vie ou les structures foncières, ou plus exactement en se donnant le temps de la réaliser sans heurts en adaptant ses étapes à celles des améliorations techniques.

La **méthode du réseau** présente en outre l'avantage de proposer successivement aux agriculteurs des œuvres qui soient à leur mesure, réalisables par la mobilisation de leur « épargne-travail », la seule forme d'épargne qui soit abondante dans les

masses rurales (1). Sans doute l'intervention de la puissance publique demeure nécessaire pour dessiner le réseau, déterminer les actions possibles et les orientations culturales, fournir le matériel végétal ou les moyens techniques collectifs, donner l'assistance technique de ses moniteurs et l'aide financière de ses organismes de crédit. Mais des opérations du type envisagé n'exigent pas des dépenses de l'ordre de celles qu'il faudrait engager pour aménager des zones entières aux frais de l'Etat ; elles permettent de demander leur concours en travail aux intéressés eux-mêmes et, le souci éducatif joint à l'œuvre technique, d'envisager la multiplication spontanée des petits travaux du genre proposé.

Ce n'est jamais l'Etat qui, par ses seuls moyens humains, techniques et financiers, pourra transformer le visage du bled algérien. Les seules formules possibles sont celles qui associent ces moyens au travail propre des agriculteurs et qui fassent pénétrer dans les campagnes un esprit nouveau en même temps que des cultures rénovées.

Les périodes d'inaction qu'imposent le climat et la nature des cultures actuellement pratiquées seront utilisées pour entreprendre la constitution du réseau : banquettes de défense des sols, plantations, améliorations hydrauliques, épierrement ou éradication des plantes parasitaires, aplanissement des terres à irriguer. Pour disposer de l'encadrement, des moyens techniques, de l'élan collectif, nécessaires à de telles réalisations, la **méthode du calendrier** facilitera la mobilisation des moyens appropriés. Dans chaque zone agricole trois ou quatre périodes seront choisies dans la morte saison pour lancer l'une ou l'autre des actions de modernisation, et tous les services y participeront. Instituteurs, cadres de l'agriculture ou de l'hydraulique, sections administratives spécialisées, unités militaires de secteur, coopératives, agriculteurs du secteur évolué, ont tous leur rôle à jouer dans cette entreprise collective.

---

(1) Il a été indiqué dans la section précédente que le travail normal de la campagne agricole représentait environ 168 millions de journées de travail et en représenterait environ 206 millions en 1964 : si on rapporte ces chiffres aux 1.700.000 hommes occupés dans l'agriculture on aboutit à un emploi de 100 et 120 journées par personne et par an. Il n'est pas excessif en ces conditions de chiffrer à 100 journées par an les possibilités de l'épargne travail. En se limitant à 30 journées par homme, c'est 50 millions de journées qui pourraient chaque année être employées à des investissements productifs ; en les comptabilisant fictivement au montant du salaire agricole ces 50 millions de journées équivaudraient à un investissement annuel de 30 milliards de francs anciens (ou 300 millions de nouveaux francs).

Une œuvre aussi complexe, dispersée, et qui doit s'adapter étroitement aux caractéristiques propres de chacun des milieux, ne peut évidemment être conduite d'Alger. Elle suppose une *large déconcentration* des pouvoirs, en même temps qu'une *forte coordination* de l'action de tous les services locaux qui s'y trouvent associés, ce qui signifie à la fois orienter, animer, contrôler. C'est pourquoi la gestion de certains crédits locaux (D.E.L., ou « Dépenses d'équipement local ») et la préparation des plans locaux ont été organisés *à l'échelon de l'arrondissement*, confiés au sous-préfet auquel incombe le rôle de coordination sous la tutelle du préfet. Les sections administratives spécialisées (au nombre de 700) et les municipalités (environ 1.200 dans le bled) aideront à la démultiplication, à l'échelon local, d'actions qui supposent une présence administrative permanente jusque dans les villages les plus reculés, ainsi que l'adhésion des populations, et pour commencer du collège municipal qu'elles ont choisi pour les représenter et les guider.

Toutes ces actions, conduites à travers l'Algérie, s'inspireront des exigences de la rénovation à long terme : les gros travaux viendront ensuite couronner ce travail préparatoire. Elles seront le prélude à l'action dense et systématique entreprise zone par zone.

Dès 1961 *seront créées les premières « Zones de rénovation rurale », dans lesquelles seront directement et dès le départ affrontées les difficultés de la rénovation totale.* Celle-ci suppose simultanément le remembrement agraire, le défoncement des sols à faible pente et la mise en défense des sols en déclivité, la plantation systématique des terres en pente et la pratique de nouveaux assolements sur les terres arables, l'extension obligatoire d'un élevage rationnel, et bien entendu — car les transformations matérielles ne seraient pas de longue durée, sans elle — la modification des comportements individuels et des structures collectives. Les premières zones devront être choisies avec soin pour réunir les conditions psychologiques et techniques nécessaires ; un personnel d'élite sera affecté à ces zones, car la réussite de ces expériences a une importance capitale pour l'avenir.

Au cours de l'année 1960 *l'étude des possibilités à long terme du sol algérien a été conduite en quatre temps :*

— d'abord la distinction des zones correctement arrosées (plus de 400 mm par an), moyennement arrosées (de 300 à 400 mm), et des zones semi-arides (moins de 300 mm) ;

— puis le classement des surfaces selon leur pente (moins de 2,5 % - de 2,5 à 12 % - de 12 à 25 % - au-dessus de 25 %) ;

— ensuite la classification selon la vocation d'après la pente et la nature des sols ;

— enfin l'importance et la nature des travaux (défoncement par rootage, banquettes, assainissements...) à prévoir, et le coût approximatif de ces opérations préalables.

Ces études ont permis de dresser un tableau de la réorientation culturale à poursuivre dans les 15 ou 20 ans, zone par zone, de façon systématique. Elle peut être résumée — pour les cultures sèches, l'irrigation étant un autre problème — par le tableau ci-dessous :

REPARTITION DES SURFACES PAR CULTURES
en milliers d'hectares

	Surfaces en 1959	En fin de programme
Céréales	2.930	2.590
Légumes secs	70	280
Autres cultures annuelles	30	80
Vigne	360	400
Fruitiers en verger ordinaire	200	1.780
Fruitiers semi-forestiers	0	1.500
Fourrages	80	2.400
Jachères	3.000	300
	6.670	9.330

En dehors de ces neuf millions d'hectares à restaurer ou à aménager pour la culture, il reste :

— 2,1 millions d'hectares à boiser ou à reboiser dans les massifs,

— 1,4 millions d'hectares de pâtures à protéger et à mettre en pâture par rotation dans les zones sèches,

— et d'autre part 200.000 à 300.000 hectares à irriguer, dont environ 100.000 équipés totalement ou partiellement à l'heure actuelle.

Sur 295.000 kilomètres carrés que couvrent les 13 départements, 130.000 devraient donc faire l'objet de travaux plus ou moins importants : opérations collectives conduites par la puissance publique avec le concours des groupes qu'ils intéressent, ou travaux de complément à réaliser par les intéressés eux-mêmes.

Au terme des réorientations qu'implique le programme à long terme de rénovation, les experts estiment que l'on pourrait aboutir aux résultats suivants grossièrement évalués :

- **achèvement de la mise en valeur d'un million d'hectares de terres riches et relativement stables, à protéger de l'érosion éolienne par la constitution de brise vents ;**
- **extinction de la culture annuelle sur près d'un million d'hectares de terres marginales ;**
- **résorption de la jachère sur la quasi-totalité du surplus des terres cultivées ;**
- **création de deux à trois millions d'hectares de cultures nouvelles par accumulation de la terre et l'utilisation méthodique des eaux de ruissellement ;**
- **augmentation des rations animales, au moyen d'arbres fourragers, permettant de tripler le troupeau ovin, de sextupler les effectifs bovins, et de développer l'aviculture dans des proportions supérieures aux précédentes ;**
- **en gros multiplication par trois, sinon par quatre, du produit net de l'agriculture algérienne lorsque, à échéance de 30 ou 35 ans, serait atteint le plafond des possibilités.**

Les cinq années du premier plan ne correspondront encore qu'à la période de démarrage, à l'amorce de ce programme à très long terme : établissement de l'inventaire, lancement des premières zones expérimentales, formation des cadres nécessaires à une pareille action de masse. On peut penser dédoubler chaque année les équipes, et doubler les superficies traitées ; le rythme de croisière serait en ces conditions atteint au milieu de la seconde période quinquennale et serait ensuite tenu pendant dix ou quinze ans pour couvrir toute l'Algérie.

CHAPITRE CINQUIEME

LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le développement industriel au sens large — en y incluant le bâtiment et les travaux publics — jouera un *rôle capital* dans l'évolution économique de l'Algérie à l'avenir :

— seule l'industrie, avec l'aide des activités de service qui en sont le complément ou le prolongement est capable de susciter l'expansion de l'emploi qu'on ne peut plus guère attendre du travail de la terre ; au contraire pour permettre la reconversion agricole et améliorer le niveau de vie des populations rurales de façon sensible il faut poser en hypothèse que les effectifs agricoles resteront à peu près stables ;

— le développement industriel est nécessaire pour couvrir les besoins rapidement croissants de la population algérienne ;

— enfin l'Algérie dispose avec les hydrocarbures liquides ou gazeux du Sahara d'une ressource nouvelle qui lui donne vocation à certaines formes de grande industrie, et permet de développer sur son sol des activités de grande exportation.

L'industrie algérienne à l'heure actuelle n'est pas négligeable. Mais elle est très incomplète. Sauf dans le secteur des industries qui approvisionnent le bâtiment, elle est formée d'îlots sans liens les uns avec les autres, et qui sont en conséquence incapables de jouer le rôle multiplicateur que la théorie économique reconnaît à l'activité industrielle proprement dite, ou à cette forme d'industrie qu'est la construction immobilière.

La protection douanière étant en principe exclue comme méthode générale d'aide aux industries naissantes, celles-ci

devront se développer dans un climat de concurrence (1) ; elles devront donc être compétitives sur le marché intérieur algérien, avec la protection souvent faible ou illusoire des frais d'approche, compétitives pour certaines d'entre elles sur le marché métropolitain ou sur les marchés étrangers pour une part au moins de leur production.

Mais *le principe du « marché ouvert », dans le cadre de l'union douanière puis du marché commun des Six, a pour correctif tout un système d'aides* qui sera exposé plus loin. Ces aides doivent avoir pour effet de rétablir l'équilibre, et même d'exercer une attraction sur les entreprises.

Pour atteindre son but — qui est de multiplier les sources d'emploi et de revenus et d'accélérer ainsi le rythme de l'évolution économique et sociale de façon continue et générale — le développement industriel de l'Algérie doit se réaliser de telle sorte que :

— les ressources naturelles de l'Algérie et du Sahara soient aussi rapidement et aussi largement que possible transformées sur place,

— les chaînes d'industrie jouent vraiment, les unes par rapport aux autres, un rôle multiplicateur ;

— enfin que les implantations industrielles répondent à une certaine vue de l'aménagement général du territoire, s'analysant en une volonté de déconcentration des grands ports, puis de décentralisation assurant au développement un certain équilibre géographique et humain.

Un tel programme ne se réaliserait pas complètement dans un climat de « laisser faire », par le simple et libre jeu des calculs individuels. Il suppose d'abord que les décisions des entrepreneurs soient orientées et soutenues par la puissance publique dans le cadre d'une *politique économique concertée*. Pour provoquer la création et aider le démarrage d'activités nouvelles, des mesures positives sont nécessaires, en vue de corriger les handicaps que la concurrence avec des pays plus avancés dans leur évolution industrielle peut faire peser sur

---

(1) Il est bien précisé, une fois pour toutes, que l'absence de protection s'applique d'abord à la Métropole avec laquelle l'Algérie est en union douanière, puis s'appliquera progressivement aux pays de la Communauté économique européenne dans le cadre du traité de Rome. Il ne pourrait être question d'ouvrir librement les portes aux produits de pays qui ne se plieraient pas aux mêmes règles de saine concurrence et à l'harmonisation des politiques sociales. Pour prendre un seul exemple il ne peut être question d'appliquer la règle de la porte ouverte aux cotonnades de Hong-Kong.

les entreprises naissantes, en vue aussi de corriger sur le plan local certaines inégalités de situation que l'on constate du point de vue technique, économique ou géographique.

Il s'agit, pour atteindre le but proposé, d'utiliser l'arsenal de moyens juridiques, financiers, techniques, dont dispose la puissance publique : l'action de celle-ci doit tendre à ce que, à l'intérieur d'un cadre nettement tracé (prévisions de consommation, objectifs de production, localisation souhaitable, gamme d'avantages de divers ordres) les initiatives privées puissent se développer dans le sens et à l'échelle qu'exige l'expansion de l'économie algérienne.

Section I. — L'ENERGIE, NOUVEL ATOUT DE L'ALGERIE

Jusqu'à maintenant l'énergie chère a pénalisé les entreprises algériennes grosses consommatrices de calories ou de kilowatts-heure. Il en est résulté un préjugé défavorable à l'installation en Algérie d'entreprises importantes. Cette situation va se renverser avec l'apparition du gaz naturel qui parviendra à la côte à un prix exceptionnellement avantageux.

Les zones industrielles d'Oranie, la vallée du Chéliff, la région algéroise seront approvisionnées dès le milieu de 1961. Constantine et la zone industrielle de Bône bénéficieront ensuite de l'apport du gaz saharien, grâce à la mise en marche de la sidérurgie.

Les prévisions établies pour l'alimentation de l'Oranie et de l'Algérois laissent apparaître, compte tenu des consommations escomptées et du plan de financement adopté, la possibilité d'une rentabilité à terme. Au contraire l'approvisionnement de l'Est Algérien, calculé d'après les besoins de la sidérurgie et ceux des industries susceptibles de s'installer dans cette région, imposerait un financement en subvention, à moins que l'exportation de gaz ou d'électricité vers la Sicile ou l'Italie du Sud ne permette d'améliorer le bilan d'exploitation.

L'exportation de gaz vers l'Europe est d'autre part envisagée de deux façons : par navires méthaniers partant d'Arzew vers la Grande-Bretagne notamment, par conduite sous-marine partant de l'embouchure du Chéliff en direction de Carthagène et remontant, par l'Espagne et la France, jusqu'au Rhin et à la Rhur. Les difficultés techniques de ce dernier projet paraissent pouvoir être surmontées, mais la mise en service ne

peut pas être envisagée au cours de la période quinquennale : la traversée de la Méditerranée par le gaz saharien concerne toute l'Europe de l'Ouest et ne peut se réaliser qu'en commun avec les pays intéressés, dans le cadre d'une grande politique européenne de l'énergie.

Pour les industriels algériens utilisateurs de gaz, l'approvisionnement en gaz naturel signifiera une baisse du prix de la calorie : selon l'importance de leur consommation et la durée annuelle d'utilisation, le prix se situera sensiblement entre 30 et 50 % du prix actuel de la thermie fuel (1).

Par contre, l'incidence sera, dans la période initiale, beaucoup moins sensible sur le prix du kilowatt heure. Le prix du combustible n'entre en effet que pour 12 ou 14 % dans le prix moyen du kilowatt heure livré aux utilisateurs de toutes catégories ; l'entrée en ligne du gaz n'aura d'autre part aucun effet sur le prix de revient de l'énergie hydroélectrique, qui a représenté dans les années dernières d'un tiers à un quart de l'énergie électrique produite en Algérie mais dont la part relative dans la production totale s'amenuisera avec l'accroissement de la consommation. Sur ces données le prix du kilowatt heure moyen ne pourrait être abaissé que d'environ dix pour cent.

C'est seulement dans la mesure où l'industrie algérienne étalera ses horaires (deux postes au lieu d'un, par exemple, en évitant la pointe des utilisations autres qu'industrielles) et son calendrier de travail (année continue au lieu de 80 ou 100 jours de fermeture) que la réduction des charges financières et des charges d'exploitation par kilowatt heure produit permettra une réduction plus importante des tarifs. L'installation d'industries travaillant en continu et grosses consommatrices d'énergie électrique jouera dans le même sens et contribuera à une réduction progressive des tarifs en assurant une meilleure utilisation de l'équipement général.

L'économie algérienne de l'énergie va donc se trouver, très sensiblement modifiée au cours de la période. *Après avoir longtemps pénalisé l'industrie algérienne, le prix de l'énergie deviendra l'un de ses atouts, spécialement pour celles qui consomment le gaz directement.* Mais l'acheminement de ce gaz jusqu'à la côte suppose l'installation concomittante d'industries puissantes, et c'est l'une des raisons, parmi d'autres, qui militent en faveur de leur implantation immédiate.

---

(1) A l'heure actuelle le prix de la thermie fuel est, en anciens francs, de l'ordre de 1,20 à 1,30. Les tarifs prévisibles pour le gaz naturel donneront selon les types d'utilisation une gamme de prix s'étalant de 35 à 70 centimes.

Section II. — LES NOUVEAUX POLES DE DEVELOPPEMENT ET LA GRANDE INDUSTRIE DE BASE

Le gaz naturel — disponible en quantité pratiquement inépuisable, et d'un prix exceptionnel — ouvre à l'Algérie des possibilités industrielles nouvelles. Il permettra en particulier de donner une solide assise à deux zones nouvelles de grande industrialisation : Arzew et Bône.

L'industrie — jusqu'à maintenant concentrée à Alger, à un moindre degré à Oran, et pour une faible part à Bône — aura désormais quatre zones d'élection où des entreprises importantes ouvriront la voie au développement des industries et services annexes. Cette décentralisation est d'autant plus nécessaire que l'extension d'Alger et d'Oran serait coûteuse et néfaste à divers points de vue, comme il a déjà été indiqué, et que d'autre part le marché algérien est, pour bien des produits, fractionné en trois par la géographie : la distance d'Oran à Bône est un peu supérieure à la distance de Marseille à Bône.

Pour cette raison économique comme pour des motifs techniques, on ne peut envisager une spécialisation trop étroite de chacune des zones. Si Arzew, à mi-chemin d'Oran et de Mostaganem, doit normalement laisser à ces villes les industries destinées à satisfaire le marché intérieur, et trouver sa vocation exclusive dans la grande industrie chimique, en revanche il ne peut être question de limiter Bône aux activités métallurgiques et mécaniques : cette zone, avec les grands dégagements de sa plaine, les possibilités d'agriculture intensive et l'équipement coopératif puissant qu'elle possède, deviendra fatalement le principal centre industriel de l'Est avec une gamme très large d'activités. La spécialisation étant en principe écartée, il n'en reste pas moins que des vocations particulières peuvent être dessinées.

Bône, port exportateur de minerai de fer et de phosphate, voit sa vocation déterminée de ce fait. La sidérurgie, qui dans une première étape produira 500.000 tonnes d'acier et fabriquera des tôles, entraînera les industries d'aval. L'existence d'une fabrique de wagons confirme la vocation pour la métallurgie lourde. La sidérurgie au four électrique conduira tôt ou tard vers la fabrication d'aciers spéciaux, bénéficiant d'un prix intéressant de l'énergie électrique.

L'orientation particulière d'*Alger* peut être tracée dans deux voies : d'une part les industries exigeant des contacts per-

manents avec des laboratoires ou instituts de recherche qui s'installeront progressivement auprès de l'Université, d'autre part des industries qu'on ne pourrait créer en Algérie qu'en exemplaire unique et qui auraient par ailleurs de très sérieuses raisons de s'implanter au centre du marché algérien. Mais la région algéroise doit être ici comprise au sens large, en y incluant la zone de desserrement de *Rouïba* et la zone d'extension de *Blida*. Au contraire la surcharge de l'agglomération du *Grand Alger* sera énergiquement contrecarrée.

La vocation d'*Arzew* ne fait aucun doute. Desservie par la conduite principale de gaz, à proximité de salines déjà exploitées, cette zone est tout indiquée pour la grande chimie. Dotée d'un port facilement extensible et d'une rade bien protégée du nord-ouest, disposant des vastes terrains qu'exige une industrie en évolution accélérée et à laquelle s'imposent de continuels développements, la région d'Arzew offre le site idéal à des activités nouvelles tournées vers l'exportation internationale.

Dès maintenant plusieurs installations sont en projet :

— liquéfaction du méthane pour l'exportation : un milliard de mètres cubes en première étape dans la période du plan de cinq ans ;
— usine d'azote d'une capacité de 120 tonnes/jour d'ammoniaque pouvant produire 150.000 tonnes d'engrais par an ;
— usine d'éthane éthylène d'une capacité de 30 à 40.000 tonnes/an ;
— enfin divers projets partant du chlore ou de l'éthylène.

Il est trop tôt pour indiquer un calendrier précis de réalisation dans les cinq ans et les caractéristiques exactes de toutes les usines en projet. Elles sont pour une partie d'entre elles liées à la possibilité d'utiliser, dans la région ou à l'exportation. un minimum d'un milliard et demi de mètres cubes de méthane, afin de disposer d'un volume suffisant d'homologues supérieurs, notamment éthane qui entre pour environ 7 % dans la composition du gaz d'Hassi-R'Mel.

Oran possède déjà une industrie appréciable : elle continuera de se développer. Mais aucune vocation spéciale ne paraît devoir orienter ce mouvement ; comme pour Alger, la zone d'Oran doit être entendue au sens large, avec ses extensions sur Sainte-Barbe-du-Tlélat et d'autres localités secondaires. Mostaganem et Sidi-bel-Abbès font également partie des zones de desserrement de l'Oranie et doivent être dans le futur des villes industrielles, sans qu'il soit possible de leur déterminer une vocation exclusive, à l'inverse d'Arzew.

Enfin, il faut mentionner, parmi les réalisations possibles au cours de la période quinquennale, la *fabrication d'aluminium* à partir d'alumine importée. L'Algérie peut, grâce au bas prix du gaz, présenter des conditions favorables pour la création d'une usine de 80.000 à 100.000 tonnes d'aluminium, qui viendrait vers 1964 assurer le relais de l'usine de Lacq dont la production sera à cette date totalement absorbée.

Section III. — DES ILOTS INDUSTRIELS AUX CHAINES D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

L'industrie algérienne est déjà importante. Elle présente des échantillons intéressants, et inattendus dans un pays réputé sous-développé. Mais elle ne constitue pas un ensemble homogène : les effets de multiplication en aval ou en amont se produisent hors du territoire algérien dans un grand nombre de cas. Le premier moyen du développement industriel est de donner une vue précise des virtualités actuelles et futures de l'industrialisation, en inventoriant les possibilités de la consommation finale mais aussi celles de la consommation intermédiaire (c'est-à-dire de la consommation des entreprises au cours du processus de fabrication).

Les grandes industries de base — sidérurgie de Bône, raffinerie de pétrole d'Alger, chimie d'Arzew, aluminium— donneront naissance à des réalisations spectaculaires. Surtout elles aideront à créer le climat industriel en attirant un grand nombre d'ingénieurs, cadres et techniciens, en assurant une meilleure utilisation de l'infrastructure technique, en créant ou en suscitant la création de laboratoires, en donnant l'habitude du travail industriel à plusieurs postes, en répandant un esprit de productivité.

Mais, limitée à ces grandes industries — même si l'on en compte les effets indirects, qui sont importants — l'Algérie ne résoudrait pas ses propres problèmes d'emploi et de revenu. Derrière ces grandes entreprises, dans leur sillage ou indépendamment d'elles, d'autres entreprises de dimensions et d'activités diverses naîtront ou s'étendront dans les cinq ans du plan de Constantine et se multiplieront au-delà de cette période.

L'étude du développement industriel est très différente de celle du développement agricole. En agriculture il s'agit d'inventorier la capacité de production du sol, puis de définir des orientations répondant aux besoins alimentaires ou industriels et aux

possibilités d'absorption des marchés extérieurs : l'étude part de la ressource pour atteindre les besoins. Dans le domaine industriel le même schéma est applicable aux industries destinées à transformer des matières premières locales : industries de base, industries agricoles et alimentaires essentiellement. Au contraire pour la grosse masse des industries le point de départ de l'étude, ce sont les besoins actuels et les prévisions de besoins futurs, les entreprises ayant la possibilité d'importer les matières premières ou demi produits qui leur seront nécessaires ; l'étude se fonde alors, et le mouvement industriel également, sur l'anticipation des besoins qui dans un pays comme l'Algérie — avec sa forte démographie et une évolution sociale qui s'accélère — se développent très rapidement. La planification ne doit pas en ces conditions partir de la situation présente, mais de la situation à laquelle on veut et on peut arriver à échéance de cinq ou de dix années.

C'est pourquoi les études de développement industriel ont été conduites simultanément par deux approches, recoupées l'une par l'autre tout au long du travail de préparation du plan :

1. **Approche synthétique.** L'équipe économique centrale du Plan a établi un modèle de développement dessiné en tenant compte des données démographiques et de l'objectif d'élévation du niveau de vie (1). Il en résulte des prévisions de consommation en fin de période se fondant d'une part sur l'accroissement de population, d'autre part sur la transformation progressive des modes de vie et des consommations individuelles. A partir de ce modèle de consommation ont été étudiées les possibilités de production au moyen de « tableaux carrés » (2)

---

(1) Voir première partie « Orientations générales » : augmentation du revenu moyen individuel de 6 % par an.

(2) Dans la méthode de Léontieff, utilisée dans les pays anglo-saxons, un seul tableau carré synthétise les transactions entre secteurs.

Pour établir la comptabilité économique de l'Algérie, rétrospective ou prospective, la méthode française a été appliquée. Les ressources et utilisations des divers groupes de produits sont étudiées par secteurs d'activités dans deux tableaux carrés différents. Cette méthode résoud des problèmes d'imputation malaisés à élucider par la méthode de matrice unique de Léontieff. En outre chacun des deux tableaux a une signification économique claire :

— **Le tableau des utilisations**, ou des achats, retrace les dépenses d'exploitation des entreprises classées par secteurs d'activités ; il donne par conséquent une vue précise du marché intermédiaire et fournit la décomposition de la « valeur ajoutée » en salaires, impôts, bénéfices bruts ;

— **Le tableau des ressources**, ou des ventes indique le montant des différents groupes de biens et services produits par l'économie locale ; il exprime donc le chiffre d'affaires qui permet, après déduction des achats aux autres secteurs, de retrouver la valeur ajoutée et par conséquent de recouper les chiffres du premier tableau.

définissant les relations entre secteurs de production et secteurs d'utilisation. Le marché potentiel peut être ainsi évalué pour chaque groupe de biens ou services en distinguant la consommation finale et la consommation intermédiaire. Les interréactions de groupes à groupes d'activités sont clairement exprimées, et chaque modification des prévisions relatives à un groupe donné peut être aussitôt répercutée sur chacune des cases des deux tableaux carrés. L'ensemble des prévisions acquiert ainsi une appréciable homogénéité et la correction permanente des tableaux permet tous les ajustements nécessaires : la prévision globale devient un instrument capital pour la conduite des entreprises aussi bien que pour l'action économique de la puissance publique.

2. Approche analytique. La commission générale du plan chargée d'étudier le développement industriel s'est divisée en trois commissions (1) : Energie - Produits de base - Industries de transformation.

Les trois commissions se sont subdivisées en dix sous-commissions qui, surtout la troisième, ont essaimé en un grand nombre de groupes spécialisés. Au sein de 90 groupes les fonctionnaires, industriels, représentants des syndicats ont — avec le concours de leurs collègues métropolitains, venus au nombre d'environ 400 participer à ce travail — exploré les possibilités de développement industriel dans chacun des secteurs (2).

Ces groupes ont, selon un schéma identique, étudié successivement :

— l'évolution de la consommation, de la production algérienne, et des échanges extérieurs depuis 1950 ;

---

(1) Une quatrième commission a traité de la formation professionnelle.

(2) En outre l'Institut d'Etudes du développement industriel de l'Algérie (S.E.D.I.A.) a procédé à deux études régionales sur l'industrialisation des départements d'Oranie et sur la région de l'Est algérien, ainsi qu'à un certain nombre d'études sur des branches particulières de l'activité industrielle. Elle a d'autre part mis ses experts à la disposition des commissions pour y jouer le rôle de rapporteurs, en collaboration avec les fonctionnaires permanents de la Direction de l'Energie et de l'Industrialisation, ainsi que de jeunes ingénieurs du corps des Mines, mis à la disposition de l'Algérie par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, et qui ont eu la tâche considérable de coordonner le travail des groupes et d'en effectuer la synthèse avec l'équipe économique centrale.

— la situation présente, en tentant d'apprécier l'incidence des facteurs accidentels (ainsi influence, dépressive ou expansive selon les cas, des événements que traverse l'Algérie depuis la fin de 1954) ;

— les prévisions de consommation, à moyen ou long terme selon les secteurs, en opérant un recoupement permanent entre les vues des professionnels et les indications de l'équipe économique centrale ;

— enfin la détermination de la production possible en Algérie a été effectuée par les spécialistes des groupes de travail à partir des prévisions de consommation locale ou de l'appréciation des possibilités d'exportation.

Ces deux séries de travaux qui se recoupent, complétées en outre par les études de branches industrielles réalisées par l'Institut d'études pour le développement industriel de l'Algérie (SEDIA), apportent une *connaissance du milieu économique absolument fondamentale pour le développement industriel* de l'Algérie.

Il faut en effet rappeler que l'industrialisation de l'Algérie reposera davantage encore sur la satisfaction des besoins locaux que sur la transformation des ressources naturelles ; or ces deux types de développement — qui se mêlent parfois au sein d'une même branche d'activité — ne se présentent pas du tout de la même façon du point de vue de l'économie générale et de l'équilibre des entreprises :

— les entreprises transformant des matières premières locales, en vue de l'exportation pour la majeure partie, présentent un certain caractère d'exterritorialité : leurs conditions d'équilibre dépendent pour la plus large part de facteurs extérieurs ;

— au contraire les entreprises ayant surtout en vue la consommation locale sont assez étroitement liées, — pour leur création, leur équilibre, leur extension ultérieure — à l'évolution du marché local.

Pour ces dernières, la connaissance précise des possibilités de chaque secteur, la compréhension et la définition chiffrée des relations intersectorielles, sont des éléments décisifs. Pour passer de la structure d'îlots industriels isolés — assez caractéristique de l'économie industrielle de l'Algérie actuelle — à des chaînes d'activités complémentaires, les « tableaux car-

rés » sont de première importance. Dans la suite des études et de l'action, l'attention devra être portée sur les « points stratégiques » par lesquels devra être amorcée méthodiquement la constitution de ces chaînes industrielles. Une véritable *stratégie de l'industrialisation* doit être imaginée : les tableaux carrés lui procurent les renseignements dont elle a besoin, et elle peut trouver ses armes dans l'arsenal des avantages multiples prévus en faveur des entreprises nouvelles.

Section IV. — PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Les résultats détaillés des travaux de la Commission générale du développement industriel — et notamment les indications en grandeurs physiques qui exigeraient une énumération très longue, sans possibilité de totalisations — seront repris dans un tome où figureront les divers secteurs de l'activité industrielle.

Seules seront exposées dans ce rapport général les prévisions globales par grands groupes d'activités, afin de mesurer l'extension du marché, les possibilités de développement industriel qui en résultent, les investissements nécessaires et finalement les emplois créés. Il ne s'agit pas ici d'exposer le détail des opérations envisagées mais la physionomie de la croissance industrielle, l'équilibre entre la production et la consommation, les effets attendus sur le niveau de l'emploi et des revenus, c'est-à-dire l'économie générale de l'expansion industrielle proposée.

Le tableau ci-dessous permet de mesurer par des chiffres l'évolution de l'industrie algérienne dans la période 1959-1964 :

— les chiffres relatifs au « marché », exprimés en millions de nouveaux francs, indiquent le total des marchandises consommées ou exportées, les prix étant évalués à la sortie d'usine pour la production locale, et en CAF pour l'importation ;
— les chiffres relatifs à la production locale sont eux aussi exprimés en millions de nouveaux francs, au prix à la production ;
— le montant des investissements à réaliser dans les cinq années concerne l'investissement net, à l'exclusion du renouvellement des équipements anciens, sans terrains ni stocks ;
— les deux dernières colonnes, qui concernent l'accroissement de production et d'emploi, confrontent les chiffres de 1964, année suivant la fin de période, avec ceux de 1959, première année de la période quinquennale.

SYNTHESE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL 1959-1964

	MARCHE			PRODUCTION ALGERIENNE			PERIODE 1959-1964		
	Besoins locaux et exportation valeur à la production			Valeur à la production			Montant des investissements	Accroissement de production	Emploi supplémentaire
	1957	1959	1964	1957	1959	1964			
Mines	248	273	470	198	165	232	154	67	0,3
Production des métaux	97	184	440	16	20	170	700	150	5,0
Transformation des métaux	1.644	2.482	4.160	496	806	1.855	613	1.049	38,6
Matériaux de construction	191	340	720	164	284	581	266	297	14,2
Chimie, caoutchouc	440	634	1.130	170	240	586	413	346	5,3
Industries alimentaires	2.128	2.735	4.050	1.410	1.820	2.783	240	981	15,0
Textile	679	880	1.280	164	212	597	290	385	20,6
Cuir	161	228	320	74	93	260	55	167	6,0
Bois et ameublement	271	409	710	119	202	357	78	155	5,2
Papier, imprimerie	227	318	470	119	180	317	143	137	3,9
Industries diverses	184	278	430	58	80	170	81	90	4,1
	6.260	8.761	14.180	2.988	4.084	7.908	3.033	3.824	118,2

— Le marché, la production, les investissements sont exprimés en millions de nouveaux francs.
— L'emploi supplémentaire est chiffré en milliers d'emplois à temps plein.
— Le pétrole et l'énergie ne sont pas compris dans ce tableau.

— Les chiffres ci-dessus, de même que ceux des pages qui suivent, groupent toutes les activités de la branche, qu'il s'agisse de production à proprement parler ou de réparation ; ainsi s'explique la production apparemment importante en 1957 et 1959 des secteurs du textile et du cuir, par exemple, qui inclut l'activité des tailleurs, modistes, fabricants de tapis, cordonniers, etc...

Ce tableau appelle quelques commentaires. D'abord sur l'évolution du marché, de la production, et par différence de l'importation ; dans l'espace de cinq ans :

— *le marché*, total des besoins intérieurs et des possibilités d'exportation dans les secteurs étudiés, passera de 8.800 à 14.200 millions de nouveaux francs ; il s'accroîtra donc de 62 % ;

— *la production algérienne* passera de 4.000 à 7.800 millions de nouveaux francs, réalisant en cinq ans une augmentation de 96 %, proche du doublement ;

— *l'importation* calculée par différence, passera, pour les secteurs considérés, de 4.800 à 6.350 millions, soit une augmentation de 33 % ;

— les principaux *accroissements de production* seront réalisés dans le travail des métaux et les industries alimentaires (environ un milliard de nouveaux francs de chaque côté) et les textiles et cuirs (500 millions globalement) ; ensuite viennent les groupes chimie et caoutchouc, matériaux de construction, sidérurgie avec respectivement 360, 280 et 225 millions de nouveaux francs ; enfin papier, carton et impression avec 150 millions, les industries diverses avec 80 millions. Les mines atteindraient, en comptant sur la mise en exploitation des phosphates du Djebel Onk, un accroissement de production de l'ordre de 60 millions de nouveaux francs par rapport au niveau de 1959, qui est assez bas par suite de la conjoncture déprimée du minerai de fer.

La « *valeur ajoutée* » dans l'industrie atteignait en 1959 environ 150 milliards de francs (1.500 millions de nouveaux francs) pour les industries de transformation et 12 milliards (120 millions de nouveaux francs) dans les industries extractives. L'exécution du plan porterait la valeur ajoutée en 1964 à 2.900 millions de nouveaux francs dans les industries de transformation, et 165 millions de nouveaux francs dans l'industrie extractive. La progression au cours de ces cinq années serait ainsi d'un peu moins de 40 % dans les mines et carrières et correspondrait à peu de choses près au doublement dans l'ensemble des industries de transformation.

Par grands groupes, le classement des industries selon l'importance de leur valeur ajoutée en 1964 placerait nettement en tête les industries alimentaires et la transformation des métaux, suivies à distance par les textiles et cuirs, les industries diverses, puis les matériaux de construction et enfin la chimie.

VALEUR AJOUTEE DANS L'INDUSTRIE (en millions de nouveaux francs)		
	1959	1964
1. Industries alimentaires	541	817
2. Transformation des métaux	386	705
3. Textiles et cuirs	152	429
4. Bois, papier, industries diverses	193	349
5. Matériaux de construction	156	331
6. Chimie et caoutchouc	92	239
7. Industries extractives	118	166
8. Production des métaux	3	39
Total.....	1.641	3.075

L'*accroissement d'emploi* atteindra 115.000 emplois nouveaux, à rapprocher des chiffres du début de 1959 qui étaient voisins de 215.000 pour les mêmes secteurs (1). Le groupe des métaux apporterait 44.000 emplois dont 39.000 pour la transformation et 5.000 pour la production des métaux ; le textile et le cuir 26.000 ; les industries alimentaires 15.000, les matériaux de construction 14.000, l'ensemble bois papier et industries diverses 13.000, enfin la chimie et caoutchouc 5.000.

Quant aux *investissements*, ils se montent au total — sans l'énergie : gaz, pétrole, électricité — à 3.080 millions de nouveau francs, ou 308 milliards de francs anciens. En y ajoutant les terrains, qui constituent un investissement pour les entreprises mais un simple transfert à l'échelle de l'économie globale, le total s'élèverait à 3.200 millions de nouveaux francs.

L'*investissement par emploi créé* s'élève en moyenne à 27.000 nouveaux francs ou 2.700.000 francs anciens. En excluant la sidérurgie, la grande chimie et les mines — dont les investissements, très élevés, se montent respectivement à environ 700, 300 et 150 millions de nouveaux francs — les investissements dans l'industrie moyenne et petite représentent, terrains inclus, un peu moins de 2.000 millions de nouveaux francs pour 108.000 emplois créés, soit un investissement moyen de l'ordre de 18.000 nouveaux francs par emploi. Ce coût relativement

(1) Dans les 215.000 emplois sont inclus ceux de l'artisanat traditionnel, des activités de réparation, des tailleurs, etc... Le nombre d'emplois en usine était de l'ordre de 125.000 en début de période.

modéré s'explique par le fait qu'une partie des accroissements de production et d'emploi sont obtenus grâce à une meilleure utilisation des équipements existants.

L'industrie de transformation petite et moyenne apportera dans les cinq ans un peu plus du quart des emplois créés pour un investissement qui ne représente que le dixième des investissements totaux prévus dans le plan. Ce n'est donc pas le montant des investissements à consentir qui peut apporter, en bonne logique, un frein au mouvement industriel dans ces secteurs : le développement y est beaucoup plus affaire de prix de revient et d'organisation.

Section V. — LE SYSTEME GENERAL D'AIDE AUX ENTREPRISES PRIVEES

Le rejet de la protection douanière comme arme maîtresse, mais aussi comme philosophie de la politique d'aide aux industries nouvelles, soumet celles-ci à la concurrence extérieure dans le cadre du régime douanier français. En contrepartie des facilités et aides diverses sont prévues en leur faveur.

Ces avantages sont accordés sans esprit de discrimination :

— les entreprises algériennes existantes qui étendent leur potentiel en bénéficient à égalité avec les entreprises nouvelles ;

— aucune distinction n'est faite à raison de la nationalité des entreprises, des dirigeants ou des capitaux ; entreprises algériennes, métropolitaines ou étrangères sont traitées sur pied de stricte égalité ;

— la structure juridique des entreprises (individuelles ou en forme de sociétés privées, d'économie mixte ou publiques) n'apporte de son côté aucune différence pour l'octroi des avantages accordés aux entreprises nouvelles ou à l'extension des entreprises existantes.

Ces avantages peuvent être classés en trois familles principales : 1. facilités d'implantation matérielle - 2. aides financières - 3. avantages commerciaux.

A. — FACILITES D'IMPLANTATION MATERIELLE.

Les entreprises nouvelles ont toute liberté de s'installer sur les emplacements de leur choix, dans le cadre des plans d'urbanisme établis pour les principales villes ou localités : les réseaux de communication et d'énergie sont suffisamment déve-

loppés pour que le choix des industriels soit largement ouvert. Le groupement géographique des entreprises en un certain nombre de lieux spécialement équipés à cet effet présente néanmoins de sérieux avantages pour l'économie d'ensemble du développement comme pour la commodité d'installation ou d'exploitation des industries.

La Caisse algérienne d'aménagement du territoire (C.A.D.A.T.) a été chargée de réaliser des lotissements industriels à proximité des principales villes. Disposant de la possibilité de faire prononcer à son profit les expropriations nécessaires, et habilitée à exécuter les travaux d'aménagement (raccordements, voirie, asssainissement, découpage en lots), elle a entrepris quatre types de lotissements industriels :

1. zones industrielles *suburbaines*, constituées à la lisière des villes, de superficie en général limitée, correspondant aux besoins d'entreprises petites ou moyennes ;

2. zones industrielles à *affectation spéciale*, notamment zones portuaires ou préportuaires, réservées en principe à des entreprises d'un type déterminé, pour lesquelles le point d'implantation est imposé par la nature de leurs activités ;

3. grandes zones industrielles *régionales*, d'une superficie importante, créées à l'écart des agglomérations actuelles et devant donner naissance à des villes satellites ; à ce type appartiennent les zones de Rouïba-Reghaïa près d'Alger, de Duzerville près de Bône, de Sainte-Barbe-du Tlélat près d'Oran ; ces grandes zones industrielles régionales — dont le nombre sera porté de 3 actuellement à 6 ou à 8 — seront le lieu normal d'implantation de grandes entreprises, notamment sidérurgiques, chimiques et de grosse mécanique, et plus largement les foyers principaux du développement industriel ;

4. zones d'industrialisation *décentralisée* ; elles sont situées dans des villes secondaires restées jusqu'à maintenant à l'écart du mouvement industriel, au cœur de régions où il s'impose de créer de nouvelles activités pour assurer l'emploi et la vie d'une population fortement excédentaire ; ces zones dites « décentralisées » sont caractérisées par l'intervention de la Société d'équipement des zones d'industrialisation décentralisée (S.E.Z.I.D.) qui prolonge l'action normale de la C.A.D.A.T. (1).

---

(1) Voir ci-dessus page 133, les indications relatives à la structure et au rôle particulier de la SEZID.

B. — AVANTAGES FINANCIERS.

Dés *1947* avait été créée une procédure d'*agrément au plan d'industrialisation* de l'Algérie permettant d'accorder aux entreprises industrielles agréées certaines facilités fiscales ou financières : ristourne des taxes perçues sur les biens d'équipement, ristourne partielle de la taxe à la production pour les activités agréées, exonération totale ou partielle de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, bonification d'intérêt sur les emprunts.

Le *décret n° 58-83 du 31 janvier* 1958 a réorganisé le régime antérieur et ajouté un nouvel avantage à ceux qui étaient précédemment accordés, sous la forme d'une prime d'équipement pouvant aller jusqu'à 40 % des investissements nécessaires du point de vue technique à la réalisation des productions agréées. En pratique la moyenne des primes accordées sous ce régime s'est établi à 19,5 %, soit à peu près la moitié du plafond fixé par le décret.

Le *régime des aides aux entreprises industrielles a été refondu au début de* 1959, après avis du Conseil supérieur du plan de l'Algérie (1).

Trois innovations ont été apportées par les textes nouveaux :

— remboursement des charges sociales et fiscales assises sur les salaires de fabrication ;

— création d'une prime d'emploi, se substituant en principe aux ristournes sur la taxe à la production ;

— création d'un régime d'agrément forfaitaire, assorti d'avantages beaucoup plus généreux que la pratique antérieure, et modulant les avantages selon les lieux d'implantation afin d'encourager la décentralisation.

Le régime d'aide aux entreprises industrielles applicable au début de 1960 peut être résumé comme suit :

---

(1) Les textes en vigueur sont les suivants :
— décret n° 58-83 du 31 janvier 1958, modifié par le décret n° 59-564 du 24 avril 1959, qui constitue le texte de base ;
— arrêté du 9 mai 1958, modifié par l'arrêté du 1er mai 1959, relatif aux procédures d'agrément ;
— arrêté du 2 octobre 1958 définissant les investissements primables ;
— arrêté du 23 février 1959 sur la détaxation des charges sociales et fiscales ;
— arrêté cadre du 1er mai 1959 créant un régime forfaitaire d'aide à certaines catégories d'entreprises industrielles.

1° Avantages susceptibles d'être accordés à toutes les entreprises, anciennes ou nouvelles, agréées ou non agréées :

a) Remboursement aux entreprises, pour leur fabrication industrielle et pour leurs seuls salaires de fabrication :
— de la cotisation patronale d'allocations familiales,
— du versement forfaitaire (remplaçant l'impôt sur les salaires) à la charge des employeurs,
— de la taxe de formation professionnelle ;

b) Garantie de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (C.E.D.A.) aux prêts destinés au financement d'immobilisations ;

c) Bonification d'intérêt accordée par la Caisse d'équipement sur tout ou partie des emprunts à long ou moyen terme ; la bonification peut ramener l'intérêt des emprunts jusqu'à 3 %, sans qu'elle puisse toutefois excéder 4 % ;

d) Possibilité de solliciter des « Sociétés algériennes de développement » prévues par le décret du 31 janvier 1958 (1) des prises de participation ne pouvant excéder 35 % du capital social (ni dépasser 25 % du capital de la société de développement), ou des prêts à long terme.

2° Avantages susceptibles d'être accordés aux entreprises agréées.

a) *la procédure d'agrément* comporte deux modalités :

1. *L'agrément forfaitaire*, institué par l'arrêté cadre du 1er mai 1959 s'applique aux entreprises nouvelles ou extensions d'activité répondant aux conditions suivantes :
— appartenir aux groupes d'activités figurant dans une annexe à l'arrêté ; celle-ci comprend la grosse majorité des activités de transformation (voir liste en annexe au présent chapitre) ;
— entraîner la création d'au moins vingt emplois permanents et, s'il s'agit d'une extension, un accroissement d'activité d'au moins 25 % du chiffre d'affaires ;

---

(1) Ces sociétés d'investissement bénéficient de certaines exonérations fiscales, peuvent recevoir de l'Etat la garantie d'un dividende minimum, et de l'Algérie la garantie de leurs emprunts. Deux sociétés de développement ont été constituées en application du décret du 31 janvier 1958 :
— la Compagnie financière pour le développement économique de l'Algérie (C.O.F.I.D.A.L.) ;
— la Société Algérienne de Développement et d'Expansion (S.O.C.A.L.-D.E.X.).

— ne pas dépasser un montant d'investissements primables de 800 millions de francs anciens.

L'agrément est accordé par arrêté du Délégué Général du Gouvernement après examen du dossier par la Direction de l'Energie et de l'Industrialisation et par la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie.

2. *L'agrément individuel* s'applique à toutes les entreprises ne répondant pas aux définitions ci-dessus. Il est prononcé par arrêté, après examen par les services techniques et financiers, sur avis de la Commission de l'Industrialisation constituée par l'arrêté du 9 mai 1958 et qui comprend une vingtaine de personnalités publiques ou privées, algériennes ou métropolitaines.

Le délai moyen d'agrément est de l'ordre de six semaines dans la procédure forfaitaire, de l'ordre de trois mois dans la procédure d'examen par la Commission d'Industrialisation.

b) *Avantages pouvant résulter de l'agrément.*

1. *Plafonds applicables dans le régime général :*

— prime d'équipement, dans la limite de 40 % des investissements correspondant à la fabrication agréée (à l'exclusion des terrains, stocks et fonds de roulement) ; la prime est payée dès justification des investissements pour 10 % de leur montant, et le solde, variable suivant le taux de la prime, est réglé en cinq annuités égales ;
— remboursement de la taxe à la production sur les biens d'équipement ;
— prime d'emploi, accordée dans la limite de 35 % des salaires de fabrication, pour une période de cinq ans ; la reconduction annuelle peut être accordée pendant une période supplémentaire de cinq années, mais le taux subit alors un abattement d'un cinquième à chaque renouvellement annuel ;
— ristourne de la taxe à la production dans la limite de 8 % du chiffre d'affaires, et pour une période de cinq années maximum, éventuellement renouvelable pendant une durée égale ; cet avantage ne peut être accordé qu'en remplacement de la prime d'emploi, et dans des conditions exceptionnelles ;
— exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, totale ou partielle, pour une durée qui ne peut excéder dix ans ;

— bonifications d'intérêt et garantie sur les emprunts : voir ci-dessus.

2. *Avantages résultant du régime forfaitaire.*

Le régime forfaitaire comporte cinq formes d'avantages :

— prime d'équipement, variable selon l'activité et la situation géographique, suivant le barème ci-dessous ;

— prime d'emploi, variable selon le même système ;

— exonération de la taxe à la production sur les biens d'équipement ;

— exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pendant une période de dix ans, pour 50 % sans condition, et pour 50 % sous condition de réinvestissement en Algérie dans le délai de trois ans ;

— bonification d'intérêt ramenant le taux à 4 % (sans qu'elle puisse elle-même excéder 4 %) sur des emprunts pouvant atteindre au maximum la moitié de l'investissement primable ; elle est versée pendant cinq années..

En ce qui concerne la prime d'équipement et la prime d'emploi, elles sont établies par le forfait aux taux suivants :

PRIMES RESULTANT DU REGIME FORFAITAIRE (1)

Groupes d'activité (1)	A			B		
Zones d'implantation (1) (2)	I	II	III	I	II	III
Prime d'équipement	22,5 %	30 %	37,5 %	13,5 %	18 %	22,5 %
Prime d'emploi ..	18,75 %	25 %	31,25 %	11,25 %	15 %	18,75 %

(1) Voir, en annexe III au présent chapitre, les nouveaux taux, groupes d'activité et zones d'implantation, tels qu'ils résultent de l'arrêté du 17 août 1960.

(2) Le découpage en zones était antérieurement le suivant :

Zone I : arrondissement d'Alger ; zone industrielle d'Oran (Oran, La Sénia, Mers-el-Kébir).

Zone II : reste du département d'Alger ; reste de l'arrondissement d'Oran ; arrondissement de Mostaganem ; zone industrielle de Bône (Bône, Duzerville, Randon).

Zone III : tout le reste de l'Algérie.

Il convient d'observer que les taux applicables à la zone III sont pour le groupe A très proches des taux maxima prévus par le décret de base, soit 40 % pour la prime d'équipement et 35 % pour la prime d'emploi. Ce régime, d'une incontestable générosité, est applicable aux demandes d'agrément déposées avant le 1er juillet 1960. A cette date les taux appliqués pourront être révisés, ainsi que la liste des activités bénéficiant du forfait et la délimitation des trois zones. L'institution du régime forfaitaire avait en effet pour but :

— a) de simplifier la procédure d'agrément pour toutes les entreprises de petite et moyenne dimension ;

— b) d'aider généreusement les entreprises qui prendraient les premières la décision de s'installer ou de s'étendre ;

— c) d'encourager particulièrement les entreprises des secteurs les plus en retard ;

— d) d'amorcer la décentralisation industrielle.

Les taux forfaitaires seront donc progressivement réduits dans les secteurs où des installations suffisamment nombreuses et importantes créeront le climat favorable à la poursuite naturelle du développement industriel. Les avantages accordés dans la zone I et, peut-être certaines localités de la zone II, seront normalement diminués (ou le forfait supprimé) dès que l'on estimera que la décentralisation peut être poussée plus activement (1).

C. — AVANTAGES D'ORDRE COMMERCIAL.

En Algérie, comme dans tout pays neuf, la puissance publique a été conduite à gérer elle-même, animer ou contrôler des activités qui n'appartiennent pas aux tâches traditionnelles de l'Etat. Le secteur public tient donc dans la vie économique et sociale une place nettement plus large que dans la plupart des pays industriels de l'Occident. La consommation des administrations, établissements publics ou organismes contrôlés par l'Etat représente une part importante de la consommation totale.

Cette consommation, que l'on peut regrouper sous le titre de « commandes publiques », est capable de jouer un rôle décisif dans le développement industriel de l'Algérie, dans la me-

(1) Une première modification a été apportée en ce sens par l'arrêté du 17 août 1960. Voir annexe III au présent chapitre.

sure où pour la satisfaire il serait fait appel en priorité aux entreprises algériennes. Et il est effectivement dans les intentions de l'Administration d'utiliser systématiquement ce moyen d'expansion de l'activité industrielle locale : il peut non seulement accroître l'activité globale des entreprises algériennes mais aider à réaliser leur étalement géographique entre les diverses régions.

Deux textes de base marquent cette volonté :

1° *Le décret* 57-24 *du* 8 *janvier* 1957 (1) permet de passer des marchés de gré à gré avec des entreprises algériennes, par dérogation à la législation générale sur les marchés publics ; ce texte concerne les marchés passés au nom de l'Algérie, au nom de l'Etat pour la satisfaction des besoins de ses services civils ou militaires en Algérie, au nom des collectivités algériennes ou des établissements publics.

2° *Le décret* 59-370 *du* 28 *février* 1959 (2) permet, pendant la durée du plan, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1963 de réserver quinze pour cent des commandes des services civils ou militaires de l'Etat, et des établissements publics nationaux, aux entreprises qui s'engagent à effectuer ou à faire effectuer en Algérie les travaux ou fabrications nécessaires à l'exécution des marchés de fournitures ou de travaux. A la différence du décret de 1957 qui ne visait que les marchés passés en Algérie, ce nouveau texte concerne tous les marchés passés dans la métropole ou outre-mer.

Le décret de 1957 a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'applications, notamment dans les secteurs du textile, du cuir et de la mécanique. Il sera désormais utilisé de façon beaucoup plus systématique afin de faciliter le démarrage des entreprises, en évitant toutefois que celles-ci ne limitent leur activité au secteur public : la commande publique préférentielle doit être utilisée comme une aide particulière et temporaire pour assurer une marche normale des entreprises et leur permettre de se présenter dans de bonnes conditions de compétitivité sur le marché de la consommation privée.

Quant au décret de 1959 — dont les modalités pratiques de mise en œuvre sont délicates à aménager dans certaines branches d'activité — le bénéfice de son application a été demandé, à la date de fin février 1960, par 83 entreprises figurant sur

---

(1) Complété par le décret n° 57-76 du 25 janvier 1957 et l'arrêté d'application du 12 février 1957.

(2) Arrêté d'application du 26 mai 1959.

quatre listes publiées au Recueil des actes administratifs de l'Algérie. Les premières applications sont intervenues à la fin de 1959 et au début de 1960.

Des avantages commerciaux accordés aux entreprises installées en Algérie il faut également rapprocher — bien que ce soit une facilité d'une nature très différente de la réservation des commandes publiques étudiée plus haut — l'octroi aux entreprises d'une participation aux frais engagés pour des études de marché. Le coût de ces études peut en effet être assumé, à concurrence de 75 % au maximum, par la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie, selon les modalités qui peuvent varier selon les cas d'espèce.

Section VI. — LES INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE

Le développement industriel comprend en fait deux groupes qui se distinguent très nettement par la nature des entreprises, leur dimension, les fabrications et le marché auxquelles elles s'adressent :

— les *industries petites ou moyennes* dont le développement correspond à l'accroissement de la consommation algérienne et d'une certaine part d'exportation ; leur installation n'exige aucune infrastructure spéciale autre que les opérations comprises dans le programme général ;

— les *grandes industries* — sidérurgie, électrométallurgie, grande chimie — dont l'installation n'est pas liée à l'évolution de la consommation algérienne ; elles exigent dans le domaine de l'énergie des installations spéciales (conduite de gaz de Bône, centrales électriques) qui n'ont pas été prises en compte dans le programme général ; de même ont été inscrits en « tranche éventuelle ou optionnelle » les travaux routiers ou portuaires que la création de ces installations rendrait nécessaires dans la période quinquennale.

Pour ces deux groupes les investissements correspondant aux créations ou extensions et ceux qui concernent le renouvellement sont résumés dans les deux tableaux ci-après.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS
sauf grands projets
(en millions de nouveaux francs)

Groupes d'activités	Créations ou extension	Renouvellement ou modernisation	Total
Industries extractives...	154	27	181
Production et transformation des métaux..	620	160	780
Matériaux de construction.	266	122	388
Chimie	77	48	125
Caoutchouc	41	24	65
Industries alimentaires	240	215	455
Textiles, y compris vêtements	288	20	308
Cuirs	55	21	76
Bois et ameublement..	78	12	90
Papier et carton	88	12	100
Industries polygraphiques	55	15	70
Industries diverses	81	2	83
Total.....	2.043	678	2.721

Le financement des renouvellements ou modernisations s'effectue sans concours publics. Au contraire la quasi totalité des 2.040 millions de nouveaux francs est susceptible de bénéficier des aides indiquées dans la section précédente (primes d'équipement, primes d'emploi, détaxes fiscales...). Une partie seulement de ces avantages est prise en compte dans les moyens de financement des investissements, tandis que le solde contribue à l'allègement des charges d'exploitation et facilite le remboursement du financement à moyen terme, mais ne figure pas dans le financement initial.

Par sources de financement les 2.040 millions d'investissements neufs sont classés comme suit :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS NEUFS
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Apports en capital	16,5	88,5	182,0	199,5	98,0	584,5
Primes d'équipement	6,5	33,5	78,0	85,0	42,0	245,0
Long terme	11,0	65,5	175,5	191,0	94,5	537,5
Moyen terme	16,0	92,5	214,5	234,5	115,5	673,0
Total.....	50,0	280,0	650,0	710,0	350,0	2.040,0

En pourcentages, les sources de financement représentent dans ces prévisions :

— 29 % d'apports en capital ;

— 12 % provenant des primes d'équipement versées par la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie ;

— 26 % attendus des prêts à long terme du Crédit national, de la Caisse d'équipement ou des établissements spécialisés ;

— 33 % du crédit à moyen terme.

La *contribution de la Caisse d'équipement* peut paraître faible au regard de la moyenne de 40 % d'avantages divers accordés jusqu'à maintenant aux entreprises agréées ; ceci s'explique par quatre raisons :

— la perception des primes, ristournes et bonifications représentant le taux de 40 % est étalée sur une durée de 5 ans pour les primes, et une durée supérieure pour certains autres avantages ; la contribution de la Caisse n'apparaît donc que pour partie dans cet échéancier quinquennal ;

— toutes les entreprises ne bénéficient pas de l'agrément et des primes ou avantages qui y sont attachés ;

— les investissements primables excluent certaines immobilisations comme les terrains ou les stocks ;

— enfin une partie des primes et ristournes n'est pas prise en compte ici ainsi qu'il a été indiqué plus haut.

La part dévolue au *moyen terme* est importante. Quatre observations doivent être faites à cet égard :

— comme il a été dit, le remboursement sera en partie assuré grâce au versement de primes ou ristournes effectué par la Caisse d'équipement ;

— lorsque les entreprises auront atteint leur marche normale et qu'elles auront acquis la notoriété, les principales d'entre elles pourront procéder à des émissions, en capital ou sous forme d'emprunts obligataires, qui assureront le relais ; actuellement l'épargne dispersée algérienne ne trouve guère d'emploi dans le développement industriel de l'Algérie ; au fil des années les occasions de placement pour les épargnants, et les possibilités d'appel au marché financier local ou métropolitain pour les entreprises, se développeront avec l'expansion industrielle ;

— les crédits à moyen terme que porte à l'heure actuelle le réseau bancaire algérien pour le financement des investissements pétroliers se dégonfleront normalement dans les années à venir et laisseront place à d'autres emplois, parmi lesquels la construction immobilière et le développement industriel ;

— les possibilités financières du marché algérien ne doivent pas être appréciées sur les bases de 1958 ou 1959, mais sur l'anticipation du développement prévu par le plan, qui correspond à peu près au doublement de la production intérieure brute en sept ou huit ans.

Enfin l'échéancier présenté peut paraître déséquilibré puisque, croissant jusqu'en 1962, le volume des investissements se rétracte en 1963. En réalité le tableau ci-dessus doit être combiné avec le tableau ci-après, relatif aux grands projets industriels : c'est normalement l'année 1963 qui sera pour ces derniers l'année de pointe de leurs investissements. D'autre part l'échéancier a été établi en comptant sur une durée moyenne de 18 mois entre la mise au point des projets et l'achèvement des investissements : pour nombre d'entreprises l'étalement sera plus large et contribuera à décharger les années 1961 et 1962 et à charger en contre partie l'année 1963.

Les *investissements intéressant les grands projets industriels* de Bône et de la région d'Arzew sont présentés à part, et en liant l'énergie et l'industrie, parce qu'ils forment un tout. Les centrales électriques projetées à Bône et à Arzew sont également groupées car, si la chimie doit se placer sûrement au débouché de la conduite de gaz de l'ouest, et la sidérurgie à Bône, la décision pour l'électrométallurgie peut pencher entre Bône et Arzew.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS Grands projets, y compris les investissements au-delà de 1963 (en millions de nouveaux francs)	
Sidérurgie.	820
Electrométallurgie.	380
Méthane liquide, pétrochimie	210
Azote.	85
Centrales électriques correspondantes	470
Conduite de gaz de Bône	250
TOTAL.	2.215

Ces chiffres représentent pour chacun des projets la totalité de l'investissement : en réalité les dépenses chevaucheront sur le premier plan (1959-1963) et sur le suivant, selon des proportions qu'il est difficile de préciser à l'heure actuelle ; on peut néanmoins penser :

— que les investissements dans le secteur ouest (Baie d'Arzew) seront assez rapides ; la construction du gazoduc est en cours et sera normalement terminée dans le premier semestre 1961 ; il ne devrait normalement rester que des queues de paiement à la fin de 1963 dans les projets relatifs à la liquéfaction du méthane, à l'azote, et moins sûrement dans la pétrochimie ;

— l'usine d'aluminium devrait normalement entrer en ligne en 1964 au plus tard pour faire la soudure avec la production de Lacq, mais la totalité du tonnage envisagé ne sera pas indispensable dès la première année ce qui laisse place à un étalement ;

— de même la réalisation de la sidérurgie est fractionnable ; même si la première unité de fonte est mise en marche dans la période, il est probable qu'une part importante des investissements ne sera effectivement réalisée qu'après le 31 décembre 1963 ;

— en conclusion les investissements effectifs jusqu'à la fin de 1963 pourraient se situer entre la moitié et les deux tiers du total ci-dessus, la marge étant en majeure partie fonction de la rapidité d'exécution des projets de Bône.

ANNEXE I

ARTISANAT ET PETITE INDUSTRIE

Les chiffres de production, de valeur ajoutée, d'emploi, inclus dans les sections précédentes — renseignements statistiques sur le passé ou prévisions pour la période du plan — concernent toutes les formes d'entreprises, grandes ou petites, quels que soient leur statut juridique et leur structure.

Les modalités de l'aide publique exposées ci-dessus (Section V) s'appliquent à toutes les entreprises des branches considérées ; les facilités d'implantation matérielle, les aides financières, les avantages d'ordre commercial, peuvent bénéficier aux coopératives de production comme aux entreprises individuelles ou aux sociétés.

La procédure particulière des « Zones d'industrialisation décentralisée Z.I.D. » prévoit d'autre part des modalités spéciales d'aide dans une quinzaine de localités secondaires. Si l'un des objectifs est de faciliter la décentralisation industrielle, elle a également pour objet de favoriser la création de petites entreprises pour lesquelles les procédures de droit commun, avec leur inévitable formalisme, seraient difficilement applicables : c'est pourquoi *une Société d'économie mixte, la SEZID, a été mise en place avec la double tâche d'assurer l'application des procédures normales et d'y ajouter des avantages particuliers.* De plus la procédure SEZID déborde sensiblement du cadre habituel des aides à l'industrie : elle peut en effet s'appliquer par exemple à des entreprises d'entretien ou de réparation, ou à des activités de conditionnement, qui sont en principe exclues du champ habituel des aides à l'industrialisation. L'action de la SEZID s'exerce donc dans un champ élargi en ce qui concerne les catégories de bénéficiaires et les modalités d'intervention. Mais elle ne pourrait « pulvériser » son activité à travers tout le territoire sans risquer de manquer son but, qui est de créer des centres de petite ou moyenne industrie dans un certain nombre de régions déterminées, nombre forcément limité dans un premier temps.

D'autre formules étaient nécessaires pour doter les autres chefs lieux d'arrondissement, et même des localités de moindre importance, d'activités nécessaires à leur développement et permettre ultérieurement l'implantation de véritables entreprises industrielles dans certaines petites villes de l'intérieur. C'est dans ce but qu'a été mis au point un système spécial d'aide à l'artisanat.

I. — CHAMP D'ACTION DE L'AIDE A L'ARTISANAT

Le champ d'action du système spécial d'aide à l'artisanat est précisé par une définition de l'artisan et par la classification des activités artisanales susceptibles d'en bénéficier.

1° **Définition de l'artisan.** — L'artisan est un travailleur autonome, qui pratique personnellement son métier manuel, et qui assure lui même la direction de son atelier. Il peut employer le concours des membres de sa famille, d'apprentis et de compagnons, à l'exclusion de tout agent de maîtrise appelé à le remplacer en permanence.

L'artisan vend à titre principal le produit de son travail. Il peut travailler à façon pour des industriels ou des commerçants. Il peut également avoir une activité de nature commerciale, avoir enseigne, magasin et chantiers.

2° **Classification de l'artisanat.** — Cinq branches d'activité principale sont distinguées :

a) *Artisanat traditionnel et artisanat d'art :* tapis, tissage, dentelle - poterie, vannerie - travail des métaux, bijouterie, orfèvrerie - travail du cuir - travail du bois, ébénisterie, etc. ;

b) *Artisanat de production :* alimentation - textile et cuir - ameublement - matériaux et corps du bâtiment - différentes activités de travail du métal ou du bois... ;

c) *Artisanat d'installation, d'entretien et réparation,* intéressant la vie agricole, les transports, le bâtiment et l'habitat... ;

d) *Artisanat de service :* transports, blanchissage et teinturerie, etc... ;

e) *Artisanat de sous-traitants,* rattachés plus ou moins directement à des entreprises urbaines pour le compte desquelles ils fabriquent ou façonnent des pièces détachées.

II. — MODALITES D'AIDE
SELON LES LIEUX D'IMPLANTATION

Les localités sont classées en trois zones, selon le degré d'évolution et, par voie de conséquence, la nature des activités dans lesquelles peut se développer la petite entreprise, et les modalités de l'aide à apporter.

1° Délimitation des zones.

— ZONE A. — Elle comprend :

— les six préfectures principales : Alger, Oran, Constantine, Bône, Mostaganem, Tlemcen ;

— sept sous-préfectures importantes : Sidi-Bel-Abbès, Blida, Philippeville, Mascara, Relizane, Perrégaux, Aïn-Témouchent ;

— quatre villes satellites ou vouées à accueillir des industries de grande dimension (Rouïba, Sainte-Barbe-du-Tlélat, Arzew, Le Kroubs) dans lesquelles les activités dérivées se développeront facilement avec l'aide habituelle du Crédit Populaire ;

— ZONE B. — *Bourgs artisanaux.* — Définis par une circulaire du 11 juillet 1960, environ 70 bourgs — dont certains, une quinzaine, bénéficiant par ailleurs de la procédure ZID — sont classés dans cette catégorie. Pratiquement toutes les sous-préfectures non classées en zone A sont reprises ici, ainsi que quelques gros bourgs ruraux ;

— ZONE C. — Le reste de l'Algérie, pratiquement toute l'Algérie rurale.

2° Modalités de l'aide à l'artisanat.

I. — *En Zone A.* Les artisans bénéficient des prêts normaux du Crédit Populaire, en particulier :

— *prêts à moyen terme* pour l'installation des locaux et l'achat de l'outillage et du matériel ; ces prêts, d'une durée de 2 à 10 ans et portant intérêt à 5,5 % peuvent atteindre 30.000 nouveaux francs, et dépasser exceptionnellement ce montant ; ils peuvent être assortis d'une caution, à concurrence de 80 %, par le Fonds collectif de garantie créé par le décret du 12 avril 1956 ; en ce cas le taux est porté à 6,5 % ;

— *prêts à court terme* pour l'achat de matière première ou la constitution du fonds de roulement ; leur montant peut atteindre 2.000 nouveaux francs, avec taux de 5,5 %, et durée maximum de 18 mois.

II. — *En Zone B,* qui couvre les 70 bourgs artisanaux où le développement de la petite industrie est particulièrement recherché, les aides sont plus importantes :

— *prime d'équipement,* servie par la Banque populaire sur provision de la Caisse d'Equipement ; elle peut atteindre 40 % de l'investissement en outillage avec plafond de 20.000 NF. ;

— *prêts à long terme :* pour l'outillage le prêt peut s'élever jusqu'à 30.000 NF., avec un taux de 4 % et une durée maximum de 5 ans ; pour la construction des locaux professionnels le prêt, effectué au taux de 2 % et avec une durée maximum de 15 ans, peut atteindre 12.000 NF. ; en outre une prime d'équipement de 20 % peut être allouée à l'artisan pour son investissement immobilier ;

— *prêts à court terme :* pour les approvisionnements et le fonds de roulement ; ils peuvent être accordés en Zone B dans les mêmes conditions qu'en Zone A ; toutefois en cas de prêt à long terme, celui-ci inclue normalement la totalité des besoins financiers de l'entreprise.

Dans chacun des « bourgs artisanaux » est établi un Plan de développement artisanal ; un comité local a charge de l'établir et de veiller à son application ; sur sa proposition, le plan est arrêté par le Préfet du département. Le service des avantages financiers est assuré — prêts ou primes — par le réseau des Banques populaires, sur décision des Comités régionaux siégeant dans les chefs lieux de région.

Le système adopté est extrêmement généreux puisqu'il peut aller jusqu'à financer la totalité d'un investissement maximum de 65.000 nouveaux francs, soit :

— 23.000 NF. en primes versées à titre définitif : 3.000 pour le local, 20.000 pour l'outillage et les autres investissements ;

— 42.000 NF. en prêts à long terme : 12.000 NF. à 15 ans pour le local, et 30.000 NF. à 5 ans pour les autres investissements.

Un fonds spécial de garantie est constitué en prélevant une fraction de la prime (3 % sur le maximum de 40 %) et en cas de prêts, le plafond du prêt à long terme peut être majoré à due concurrence.

Ce système a été mis à l'épreuve en 1960 sur trois localités témoins : Djelfa, Bouïra et Tébessa. Il sera étendu ensuite aux 70 bourgs artisanaux, dont le nombre varie de 2 à 10 selon les départements.

III. — *En Zone C,* l'aide à l'artisanat est jumelée avec les crédits DEL (Dépenses d'équipement local) gérés dans le cadre des arrondissements.

L'amélioration de l'artisanat y est encouragée au moyen de subventions pouvant aller jusqu'à 3.000 NF. par artisan ; lorsque la subvention est inférieure ou égale à 1.000 NF. elle est en principe accordée à titre définitif ; au cas où elle dépasse ce montant, une redevance en espèces peut être fixée, variable selon la nature des opérations. Les subventions peuvent également prendre un caractère collectif, en faveur de « centres artisanaux » ; la décision est alors prise par la Direction de l'Energie et de l'Industrialisation, sur l'initiative des autorités locales.

L'artisanat créé ou développé au moyen de cette procédure doit notamment contribuer à l'exécution des travaux d'intérêt local financés au moyen des crédits DEL ; un droit préférentiel sur les marchés communaux ou locaux est même prévu en faveur des entreprises artisanales.

3° Aide à l'apprentissage artisanal.

Les jeunes élèves des Centres de formation des jeunes (C.F.J.A.) peuvent être placés en apprentissage chez les artisans agréés. Le C.F.J.A. assure alors l'hébergement du jeune apprenti et sa formation générale, tandis que le patron se charge de sa formation professionnelle, avec un contrat d'apprentissage (durée maximum : un an) ou un contrat de compagnonnage (durée pouvant aller jusqu'à trois ans).

4° Aide commerciale à l'artisanat.

Elle sera assurée par des coopératives spécialisées. Dès maintenant les Sections artisanales des Sociétés agricoles de prévoyance (S.A.P.) et la Société interprofessionnelle de l'artisanat (S.I.P.A.) offrent la possibilité de grouper les achats ou

d'organiser les ventes, la S.I.P.A. ayant notamment des points de vente dans les grandes villes d'Algérie et à Paris. Ce réseau vaut surtout pour l'artisanat traditionnel ; c'est par le développement de structures coopératives que l'artisanat moderne pourra bénéficier d'une organisation commerciale absolument nécessaire du côté des ventes à nombre des activités de production, et utile du côté des achats à presque toutes les formes d'artisanat.

Ce réseau coopératif doit en outre faciliter l'assistance technique qui incombe au service de l'Artisanat, réorganisé en 1960 et désormais rattaché à la Direction de l'Energie et de l'Industrialisation. Ainsi s'affirme une conception plus moderne de l'Artisanat qui vise, non pas au maintien de formes ou de productions périmées, mais beaucoup plus largement au développement de la petite entreprise et à l'armature technique des zones rurales.

ANNEXE II

L'INDUSTRIE DE LA PECHE ET SES ANNEXES

Bien que l'Algérie dispose de 1.000 kilomètres de côte, la pêche joue un rôle tout à fait mineur dans sa production et sa consommation :

— l'Algérie importe du poisson du Maroc, qui pêche cinq fois plus qu'elle ;

— avec sa seule flotille méditerranéenne l'Espagne a pris en 1959 près de 60.000 tonnes de poisson blanc et plus de 80.000 tonnes de poisson bleu, tandis que l'Algérie a capturé respectivement 7.000 et 15.000 tonnes ;

— les importations algériennes de conserves de poisson sont quatre fois plus fortes que ses exportations ;

— la consommation de poisson représente en Algérie 2 kilos par habitant et par an, contre 3 en Tunisie, 7 en Italie, 8 en France, 20 en Espagne.

Sans aucun doute les côtes algériennes ne sont pas aussi riches que les zones exploitées par les pêcheurs marocains et portugais. Mais la pêche algérienne se limite exclusivement aux eaux proches des quelques ports de pêche et n'est pas équipée pour des sorties de plusieurs jours : bateaux de faible tonnage, procédés de pêche qui n'ont pas suivi l'évolution technique, absence de cales frigorifiques, manque d'équipages capables de gagner des lieux de pêche plus éloignés contribuent à la stagnation constatée depuis de longues années, sans compter le recul temporaire résultant des événements au cours de la période récente.

Une étude de la réorganisation de la pêche a été confiée à la fin de 1959 à des organismes spécialisés, en liaison avec l'Inscription maritime :

ALGERIE

PECHE MARITIME EN 1959

Poisson blanc

Poisson bleu

MER MÉDITERRANÉE

57.911 Qx

24.393 Qx

16.393 Qx

12.384 Qx

7.735 Qx

4.475 Qx

9.835 Qx

6.965 Qx

14.825 Qx

14.402 Qx

14.966 Qx

6.322 Qx

4.751 Qx

3.363 Qx

4.956 Qx

11.803 Qx

Alger

Sidi Ferruch

Jean-Bart

Dellys

Courbet

Bougie

Djidjelli

Mansouria

Collo

Philippeville

Bône

TUNISIE

Ténès

Cherchell

Tipasa

Castiglione

Bou-Ismaïl

Bou-Haroun

Mostaganem

Arzew

Oran

Beni-Saf

Nemours

MAROC

ALGÉRIE

0 100 200 Km

PRODUCTION TOTALE

221.575 Qx

— L'Office scientifique et technique des pêches maritimes pour la prospection des fonds et les moyens de capture ;
— Le Bureau central d'étude des équipements d'Outre-mer (B.C.E.O.M.) pour l'infrastructure et l'équipement des ports de pêche ainsi que pour le matériel naval ;
— L'Institut pour l'étude et le développement industriel en Algérie (S.E.D.I.A.) pour la chaîne du froid, la commercialisation et la conserverie.

Le B.C.E.O.M. est chargé de la coordination de l'étude et a associé à ces travaux des techniciens extérieurs, spécialistes notamment des questions de froid et de transport.

Le navire océanographique de l'Institut des pêches, le « Président Théodore Tissier », a pour la première fois de sa carrière effectué une campagne de recherche de deux mois sur les côtes algériennes au début de 1960. Surtout orientée vers le poisson blanc cette campagne a permis de localiser les zones riches dans le secteur du détroit de Gibraltar et celui du canal de Sicile. L'exploitation de ces fonds, les seuls capables d'assurer de fortes prises, imposera une transformation du matériel naval et des habitudes de pêche.

L'étude des possibilités de la pêche au poisson bleu, qui alimente en particulier les conserveries, sera poursuivie par le chalutier expérimental « Louis Boutan » confié à l'Administration de l'Inscription maritime.

I. — ETAT ACTUEL DE LA PECHE MARITIME

1. Le personnel et le matériel.

La pêche occupe en Algérie environ 4.500 personnes et utilise près de 900 embarcations diverses (150 chalutiers, 300 lamparos et 450 palangriers ou autres embarcations) d'une jauge totale de 6.500 tonneaux.

PECHES. — PERSONNEL ET MATERIEL

	Oranie	Algérois	Constantinois	Total
Marins	2.250	1.350	900	4.500
Nombre d'embarcations ..	400	250	250	900
Tonnage	3.200	1.500	1.800	6.500

La flotille de pêche est dispersée entre un grand nombre de petits ports, équipés de façon très médiocre en général. Le matériel, de faible tonnage et archaïque, ne permet guère de dépasser le stade de la pêche côtière, sur les fonds les plus proches ; les connaissances maritimes des pêcheurs et leurs habitudes de travail ou de vie ne permettraient d'ailleurs pas des campagnes plus lointaines, avec un matériel plus moderne et plus puissant.

Les améliorations fragmentaires ne seraient que de peu d'effet ; c'est toute la suite des opérations qu'il faut réformer : formation des marins, prospection des fonds, rénovation du matériel de pêche et des procédés de détection et de capture, constitution de la chaîne du froid, réorganisation des circuits commerciaux.

2. Les apports de la pêche.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des prises, pour l'ensemble de l'Algérie, au cours des années récentes :

PECHES MARITIMES
(en milliers de tonnes)

	Moyenne 1945-49	Moyenne 1950-54	1955	1956	1957	1958	1959
Poisson bleu..	19,9	17,0	17,8	13,7	14,7	10,3	12,3
Poisson blanc.	7,1	6,7	5,8	6,0	5,5	7,1	8,7
Crustacés	1,1	1,3	1,6	1,5	1,5	1,4	1,1
Total....	28,1	25,3	25,2	21,2	21,7	18,8	22,1

Par régions, c'est le secteur algérois qui a été le plus affecté par le déclin de la pêche, tandis que l'Oranie maintenait le plus solidement ses positions. L'année 1959 a marqué un redressement dans les trois régions :

PECHES PAR REGIONS
(en milliers de tonnes)

	Moyenne 1945-49	Moyenne 1950-54	Moyenne 1955-59	1959
Oranie	14,5	14,3	13,1	14,5
Algérois	10,2	8,0	5,7	5,9
Est	3,8	4,0	2.8	3,0
Total.....	28,5	26,3	21,6	23,5

PRODUCTION DE LA PECHE 1950-1959

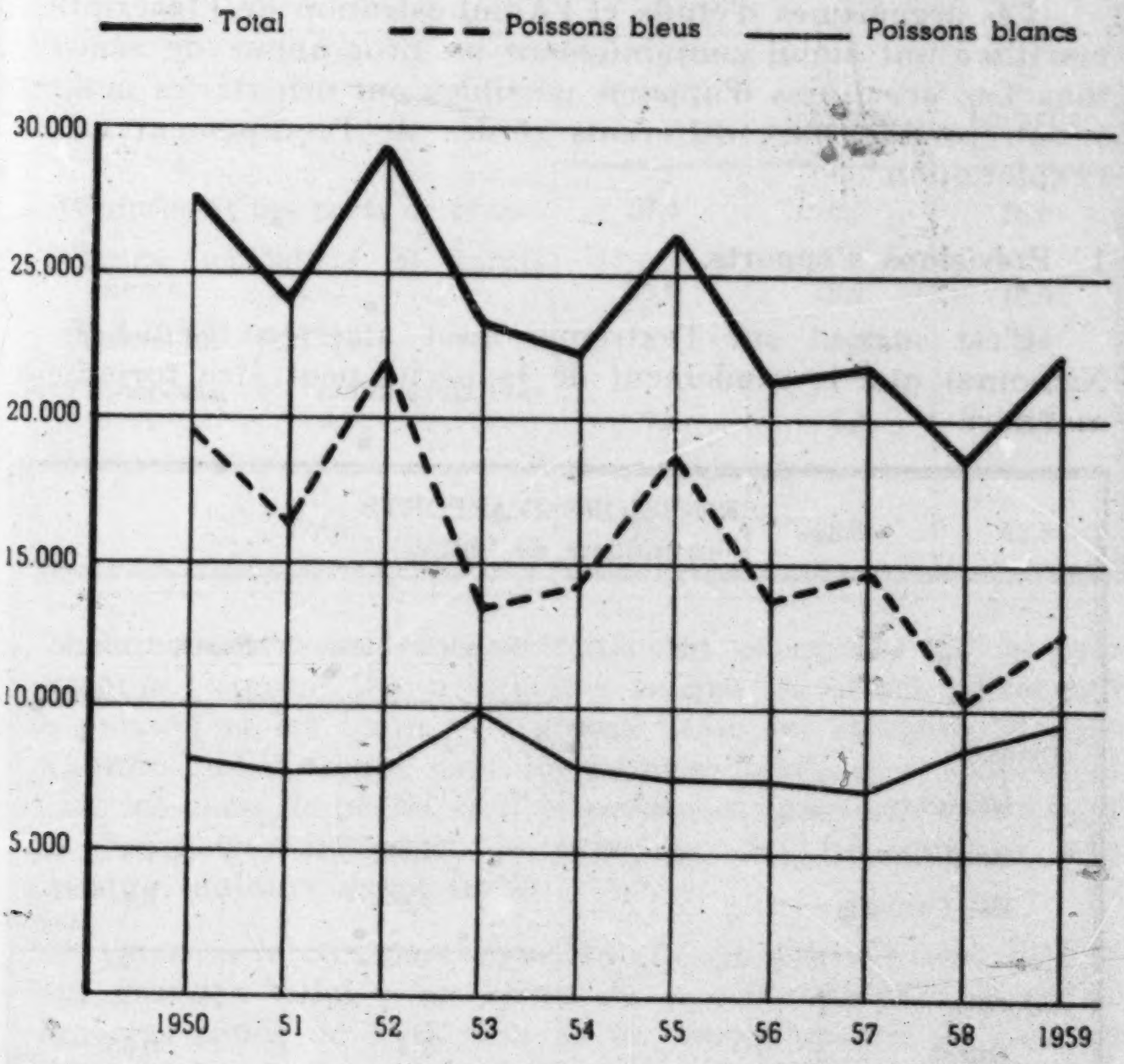

La région d'Oran — qui comprend le principal port de pêche d'Algérie : Béni-Saf — assure les deux tiers des prises de l'Algérie. C'est elle qui est la mieux placée pour la pêche au poisson blanc, et qui apporte d'autre part 90 % des anchois ; au contraire la pêche au poisson bleu (espèces migratrices) est pratiquée sur la totalité de la côte algérienne.

II. — PROGRAMME DE RENOVATION DE LA PECHE

Les organismes d'étude et l'Administration de l'Inscription maritime ont établi conjointement un programme de rénovation. Les prévisions d'apports possibles ont orienté les actions à entreprendre aux différents stades de l'équipement et de l'exploitation.

1. Prévisions d'apports.

C'est surtout sur l'extrême ouest algérien (Béni-Saf et Nemours) que le rendement de la pêche peut être fortement amélioré :

PREVISIONS D'APPORTS
(en milliers de tonnes)

	Poisson bleu	Poisson blanc
Oranie :		
Nemours	17,0	
Béni-Saf	14,0	14,4
Est-Oranais	7,0	1,5
Algérois :		
Ouest	1,1	0,65
Côte Algéroise	12,1	1,85
Constantinois :		
Ouest et Centre	0,8	1,1
Bone - La Calle	1,2	3,5
Total.....	53,2	23,0

D'après ces estimations, il serait possible de tripler les prises moyennes des dix dernières années, pour les deux catégories de poisson ; les possibilités de pêche au chalut sont surtout marquées aux deux ailes, tandis que l'Algérois ne dispose pas d'un plateau continental suffisant, et est trop éloigné des fonds de Gibraltar ou du détroit de Sicile pour pêcher dans des conditions acceptables.

INVESTISSEMENTS
(en millions de N.F.)

	Total	1re tranche	2e tranche
Equipement des ports de pêche.	27,4	10,5	16,9
Flotille (chalutiers et sardiniers).	36,0	18,0	18,0
Chaine du froid	8,4	5,0	3,4
Transports et commercialisation.	7,5	5,3	2,2
Total.	79,3	38,8	40,5

La conserverie est le complément nécessaire de ce programme ; comme il y a intérêt à ce que les usines travaillent le poisson et les fruits et légumes selon les époques, le programme global figure dans les sections relatives à l'industrie. Tous les ports de pêche, sauf Nemours, se trouvant à proximité de périmètres irrigables le jumelage des fabrications sera presque toujours assez facile.

Quant à la commercialisation elle est actuellement limitée aux grandes villes : un effort de pénétration doit être fait dans les zones de l'intérieur et la consommation de poisson bleu est parfaitement possible aux familles modestes. Les importations du Maroc, et les expériences sur le Sahara, ont commencé à développer la consommation de poisson conservé sous glace ou de poisson congelé ; il s'agit donc d'élargir le mouvement en établissant une véritable chaîne du froid et en rationalisant les circuits.

Le point capital demeurera l'éducation des pêcheurs — ce qui comporte la modification de leurs habitudes, tâche difficile dans un milieu routinier — et l'organisation des accords entre

pêcheurs, conserveurs et distributeurs. Ces réformes ne pourront être entreprises partout à la fois et il importera de bien choisir les premiers points d'application pour qu'ils aient valeur d'exemple. Le rapport spécial a même envisagé la constitution d'un organisme public ou semi public spécialisé pour assurer dans les meilleures conditions la transformation des structures commerciales et le rééquipement technique. Enfin les recommandations faites dans le domaine financier tendent à étendre à la pêche les avantages accordés aux entreprises industrielles.

ANNEXE III

REGIME FORFAITAIRE D'AIDE AUX INDUSTRIES AGREEES

Arrêté du 17 août 1960 modifiant l'arrêté-cadre du 1er mai 1959

1° *Liste des activités bénéficiaires du régime forfaitaire.*

Fabrications ressortissant aux activités suivantes (1)

GROUPE A

202-1	Fabrication de chaudières, de générateurs de vapeur et d'accessoires.
202-4	Fabrication de chaudronnerie en acier inoxydable et en métaux non ferreux.
203	Robinetterie.
204	Fabrication de matériel de combustion, aéraulique et thermique.
205	Fabrication de matériel frigorifique, à l'exception de :
	205-3 - Installation sans fabrication de matériel frigorifique.
206	Fabrication de moteurs à combustion interne et compresseurs.
207	Fabrication de machines à vapeur, turbines à vapeur et à gaz.
208-1	En ce qui concerne les turbines, vannes et robinets sphériques hydrauliques.
209	Fabrication de matériel d'incendie.

(1) Pour la liste détaillée se reporter aux rubriques de la nomenclature 1949 publiée par l'I.N.S.E.E. Les numéros figurant en tête des rubriques sont ceux de cette nomenclature.

21 Construction de machines et de matériel mécanique pour l'agriculture, l'industrie et les transports ferroviaires, à l'exception de :

211-21 - Fabrication de matériel de travaux publics s'il s'agit de matériel comprenant des tracteurs à chenilles.

212 - Fabrication et réparation de matériel ferroviaire.

214-1 - Fabrication de tracteurs agricoles à chenilles.

219 - En ce qui concerne seulement les activités de fabrication reprises par ailleurs sous les n°s 338 « constructions métalliques pour le Bâtiment, les Travaux Publics et le Génie Civil ».

et 334-2 - Petite charpente en fer pour bâtiment.

222 Revêtement et traitement des métaux, à l'exception de :

222-11 - « Zingage et galvanisation » (1).

223 Mécanique de précision.

224 Modeleurs mécaniciens.

242 Fabrication d'articles de ménage et similaires, à l'exception de :

242-23 - Décoration sur émail.

25 Constructions navales, à l'exception de :

251 - Arsenal de la Marine Nationale.

255-3 - Bassins ou formes de radoub, cales sèches, docks flottants.

255-4 - Entreprise de renflouement.

255-5 - Entreprise de démolition de navires sur chantier.

256-3 - Installation d'électricité à bord des navires.

256-5 - Entreprise de peinture des navires.

261-3 Construction de moteurs thermiques pour automobiles.

263 Fabrication d'équipements, d'accessoires et pièces détachées pour l'automobile.

265 et 266 Fabrication de cycles, motocycles, pièces détachées et accessoires.

27 Constructions aéronautiques, à l'exception de :

270-7 - Office National d'études et de recherches aéronautiques.

270-8 - Usine Nationale d'aviation.

271-3 - Démolition d'aérodynes.

---

(1) Activité figurant dans le Groupe C.

277-03 - Pour la partie relative aux matériels radio-électriques.

279 - Construction d'engins spéciaux.

281 Construction de gros matériel électrique et de signalisation, à l'exception de :

281-3 - Fabrication de transformateurs.

281-6 - En ce qui concerne l'installation et l'entretien d'ascenseurs et monte-charges électriques.

283-3 Fabrication de tubes, lampes, transistors et valves électriques et radio-électriques.

283-4 Fabrication de pièces détachées et accessoires radio-électriques.

283-5 Fabrication d'appareils électroniques d'enregistrement et de reproduction du son.

284 Construction de petits appareillages électriques, de matériel d'éclairage, à l'exception de :

284-3 - Fabrication de matériels télégraphiques et téléphoniques.

285 Construction d'appareils électriques et électroniques de mesure et de contrôle.

286 Construction d'appareils électriques divers.

287-2 Fabrication de piles électriques et boîtiers pour lampes.

288 Fabrication de lampes électriques.

29 Précision, horlogerie et optique, à l'exception de :

294-4 - Réparation de matériel et d'optique photographiques et cinématographique.

295 - Réparation d'horlogerie.

299 - Réparation de machines de bureau, machines à écrire.

301-3 Fabrication de verre à la main et par procédés semi-automatiques.

301-4 Fabrication de verre technique.

302 Transformation du verre (sans production).

314-1 Céramique sanitaire.

316 et 317-01 Fabrication de vaisselle et d'objets mobiliers en faïence et porcelaine.

318 Fabrication de céramique d'art et d'émaux finis non industriels.

363-2 Fabrication de produits d'entretien.

363-3 Traitement des cires.

369 Parfumerie.

374 Fabrication d'articles en caoutchouc, associée ou non à la transformation de matières plastiques.

375 Industrie de l'amiante.

47 Industrie textile.

48 Industries annexes des textiles, à l'exception de :

485-02 - Racommodage de filets.

49 Habillement et travail des étoffes, à l'exception de :

491 - Vêtement et lingerie sur mesure.

493-2 - Mode, fabrication artisanale de chapeaux pour dames.

494-8 - Fabrication de patrons pour modes, dessinateurs pour textiles, décorateurs sur tissus.

497 - Stoppage et remaillage de bonneterie, bas, tissus, vêtements, draps de billard.

50 Pelleterie et fourrures, à l'exception de :

503-3 - Fourreurs confectionneurs de haute fourrure et de détail.

51 Industries du cuir, à l'exception de :

514-8 - Réparation de maroquinerie.

516-2 - Fabrication à façon et réparation de harnais et de colliers pour chevaux.

52 Chaussures et articles chaussants, à l'exception de :

525 : Fabrication de chaussures sur mesure, bottiers.

526 : Cordonniers, savetiers.

528 : Réparation industrielle des chaussures.

532-3 Traitement des bois.

532-5 Ebauchage et façonnage divers du bois.

533 Fabrication de meubles et sièges en bois.

535 Fabrication industrielle de literie à l'exception de :

535-1 - Manufacture de plumes et duvets.

57 Jeux, jouets, articles de sport et de puériculture.

Instruments de musique à l'exception de :

582-5 - Edition de disques (sans fabrication).

59 Brosserie, tabletterie et articles de bureau, à l'exception de :

594-2 - Fabrication de pipes et de fume-cigarettes en bois.

61 Transformation des matières plastiques.

GROUPE B

311	Fabrication de produits en terre commune, briques, tuiles, poterie et tuyaux en terre cuite (1).
313	Fabrication de produits réfractaires.
314-2	Fabrication de tuyaux de grès et de grès chimiques.
314-4	Fabrication de carreaux de grès et dalles céramiques.
314-6	Fabrication de grès divers.
315	Fabrication de carreaux de faïence.
414	Biscuiterie et produits de régime.
429-1	Production de jus de fruits et légumes.
44	Conserverie.
455	Fabrication de bouillons et potages.
exc 456	Fabrication d'aliments composés rationnels pour le bétail.
606-2	Fabrication de liège aggloméré.

GROUPE C

19	Première transformation des métaux, y compris le laminage à froid des tôles à l'exception de : 193 - Fabrication de tubes d'acier.
201	Fonderie à l'exclusion de : 201-01 (Fonderie SAI), 201-5 (sauf la fabrication de tuyaux de fonte) 201-6 (Fonderie de fonte sur modèle).
208-2 et 3	Fabrication complète de pompes c'est-à-dire ne comportant pas en fait d'usinage et montage d'éléments achetés à l'extérieur.
220-0	Ateliers de mécanique générale.
220-1	Ateliers de construction mécanique non spécialisés.
220-11	Zingage ou galvanisation, étamage, plombage, galvanisation ou étamage de feuillards (à chaud).
23 et 24	Articles métalliques divers à l'exception de : 234 - Fabrication de ressorts. 242 - Fabrication d'articles de ménage et similaires (1).

(1) Cette activité est exclue du régime forfaitaire lorsqu'elle s'exerce dans le département d'Alger.
(1) Activité figurant dans le groupe A.

245-12 - Réparateurs de fûts métalliques.

247-66 - Fabrication de douilles pour cartouches.

249 - Repassage de couteaux et ciseaux.

262-1 Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles.

283-2 Fabrication de postes radio-électriques d'amateurs, d'appareils radio-récepteurs et téléviseurs.

531-2 Scieries fixes.

532-1 Fabrication de parquets et moulures, à l'exception de :

532-15 - Fabrication de lattis armés.

532-24 et 25 Fabrication de panneaux à base de bois ne comprenant pas de liants hydrauliques.

532-28 Fabrication de bois améliorés : densifiés, lamellés, bakélisés.

532-7 Fabrication de matériel et d'instruments divers en bois.

545 Transformation du papier. Fabrication d'articles divers en papier.

2° *Zones d'avantages.*

Zone I d'Alger :

Arrondissement d'Alger.
Arrondissement de Maison-Blanche :
Communes de Maison-Blanche, Fort-de-l'Eau, Cap-Matifou, Aïn-Taya, Sidi-Moussa.
Arrondissement de Blida :
Communes de Birtouta, Boufarik.

Zone I bis d'Oran :

Communes d'Oran, La Sénia, Mers-el-Kébir, Valmy, Arcole, Sidi-Chami.

Zone II d'Alger :

Département d'Alger à l'exclusion de la zone I ci-dessus définie.

Zone II bis d'Oran et Bône :

Arrondissement d'Oran à l'exclusion de la zone I bis ci-dessus définie.
Arrondissement de Perrégaux :
Commune de Port-aux-Poules.
Arrondissement de Mostaganem :
Communes de Mostaganem, Pélissier, Rivoli, Mazagran, Georges-Clemenceau.
Arrondissement de Bône :
Communes de Bône, Duzerville, Randon.

Zone III :

Reste du territoire algérien.

3° *Taux des primes d'équipement et d'emploi.*

ZONES	Groupe A		Groupe B		Groupe C	
	Equipement	Emploi	Equipement	Emploi	Equipement	Emploi
I	15	12,5	9	7,5	9	7,5
I bis	22,5	18,75	13,5	11,25	22,5	18,75
II	30	25	18	15	18	15
II bis	30	25	18	15	30	25
III	37,5	31,25	22,5	18,75	37,5	31,25

ANNEXE IV

LISTE DES ETUDES DE BRANCHE EFFECTUEES PAR L'INSTITUT POUR L'ETUDE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE EN ALGERIE (S.E.D.I.A.)

— Entreprises et industries du bâtiment (3 volumes).
— Bâtiments industriels.
— Céramique sanitaire.
— Articles métalliques (2 volumes).
— Industrie de précision.
— Articles de ménage.
— Matériel de levage et de manutention.
— Emboutissage.
— Robinetterie.
— Fonderie.
— Matériel frigorifique industriel.
— Matériel agricole.
— Filature et tissage (2 volumes).
— Bonneterie et confection (2 volumes).
— Chemiserie (2 volumes).
— Confection masculine.
— Commercialisation des articles textiles neufs.
— Commercialisation de la friperie.
— Tanneries-mégisseries.
— Articles chaussants.

— Industries agricoles et alimentaires (3 volumes).

- Tome I : Considérations générales.
- Tome II : Produits des cultures maraîchères et fruitières, de l'élevage et de la mer.
- Tome III : Produits oléïcoles, sacchariféres, céréaliculture, viticulture, produits divers.

— Marché de la conserve.

— Conditionnement et chaînes d'exportation des fruits et légumes en Algérie.

— Conditionnement et commercialisation de la datte.

— Complexe agrico-industriel de Mostaganem.

— Produits pharmaceutiques (2 volumes).

— Transformation des matières plastiques.

— Ameublement (2 volumes).

— Industries du liège.

— Jouet.

— Imprimerie.

ANNEXE V

ETAT DES AGREMENTS D'INDUSTRIES

I. — *Demandes et agréments.*

AGREMENT	au 31 décembre 1959	au 30 juin 1960	au 31 décembre 1960
Nombre de demandes :			
— présentées.	275	428	500
— agréées	193	287	417
Agréments accordés à :			
— des entreprises algériennes.	124	166	239
— des entreprises métropolitaines	69	121	178
Agréments accordés pour :			
— extension.	110	145	195
— création.	83	142	222
Agréments par régions :			
— Alger.	113	176	267
— Oran.	48	73	99
— Constantine.	32	38	51

II. — *Volume des investissements et nombre des emplois au 31 décembre 1960.*

REGIONS	Investissements (en millions de N.F.)	Emplois
Alger.	541	18.384
Oran.	220	5.978
Constantine.	235	5.293
Total.	996	29.665

CHAPITRE SIXIEME

LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire ou des « services » comprend : les transports ; le commerce, l'hôtellerie et le tourisme ; les banques et assurances ; les professions libérales ; les spectacles et loisirs ; l'enseignement et la santé, avec leurs deux secteurs, public et privé ; l'administration sous ses diverses formes.

En théorie, dans tout pays qui se développe, les services sont appelés à se diversifier, par suite de la division du travail, et à s'accroître car une économie de marché exige davantage de services annexés à la production qu'une économie de subsistance composée d'autarcies locales juxtaposées.

En pratique — bien que l'Algérie soit conviée à un développement rapide — la description qui vient d'être faite ne répond pas à sa situation. L'existence d'un secteur évolué déjà très important, une infrastructure qui assure de bonnes communications intérieures, l'articulation très ramifiée du petit commerce et le grand nombre des entreprises artisanales de transport dans le bled, donnent à l'Algérie une physionomie très différente de celle des pays sous-développés en général. D'autre part, les dépenses des sociétés pétrolières et la présence d'une partie de l'armée française en Algérie ont entraîné, surtout depuis 1957, un développement extrêmement rapide des activités de services : en 1959 le secteur tertiaire figure pour près de la moitié dans la production intérieure brute (1) ; cette proportion est excessive, même si elle s'explique facilement dans la situation actuelle. Dans une perspective dessinée à

---

(1) Il faut indiquer, pour comprendre ce pourcentage élevé, que le montant des impôts indirects, qui assure pour une large part le financement des services de l'Administration, figure dans les chiffres du secteur tertiaire.

cinq ans ou à dix ans d'échéance, la part relative du secteur tertiaire dans la production intérieure ou dans la répartition du revenu global doit être progressivement, et s'il le fallait, systématiquement dégonflée ; en fin de période quinquennale elle devrait être revenue aux environs de 40 %.

Ce pourcentage, reflétant une situation saine comparée à celle d'aujourd'hui, s'il marque une réduction de la part des services en valeur relative, correspond néanmoins à une forte augmentation en valeur absolue, d'environ 500 milliards en 1959 à 750 ou 800 milliards en 1964 (soit en nouveaux francs de 5 milliards à 7,5 ou 8). Les activités commerciales et financières, les transports, le tourisme suivront le mouvement général ; et l'administration elle-même devra accroître ses effectifs, en dépit des réformes qui sont envisagées, pour faire face aux tâches qui sont les siennes.

Dans le secteur tertiaire sont groupées des activités de service qui appartiennent soit au secteur privé, soit au secteur public. Les activités tertiaires du secteur public font dans ce rapport l'objet d'études particulières, réparties entre les différents chapitres selon un ordre fonctionnel : la formation des hommes, les communications, l'action rurale, la santé, l'administration générale.

Quant au secteur tertiaire privé — commerce, hôtellerie, transports, banques ou assurances, loisirs et distractions... — il se développe en général spontanément, au fur et à mesure que progressent les activités matériellement productives que sont l'agriculture, la pêche, les mines, l'industrie de transformation. Il n'est pas nécessaire, sauf exception, que la puissance publique intervienne pour encourager le développement de ces activités ; au contraire, lorsqu'elle intervient, c'est presque toujours pour réglementer ou contrôler ces activités afin d'éviter une prolifération parasitaire ou une ponction abusive sur le produit national. L'intervention publique se manifeste donc, en ce domaine, beaucoup plus souvent par des prohibitions, des limitations ou des taxations que par des mesures positives d'encouragement.

L'Algérie ne fait pas exception à la règle : elle a son régime de coordination des transports, elle taxe certaines marges commerciales ou fixe réglementairement certains prix. Elle continuera de le faire, et sans doute plus activement encore, pour ramener à une part plus normale la place du secteur tertiaire dans la production intérieure brute et dans la distribution des revenus.

ALGERIE

EQUIPEMENT HOTELIER

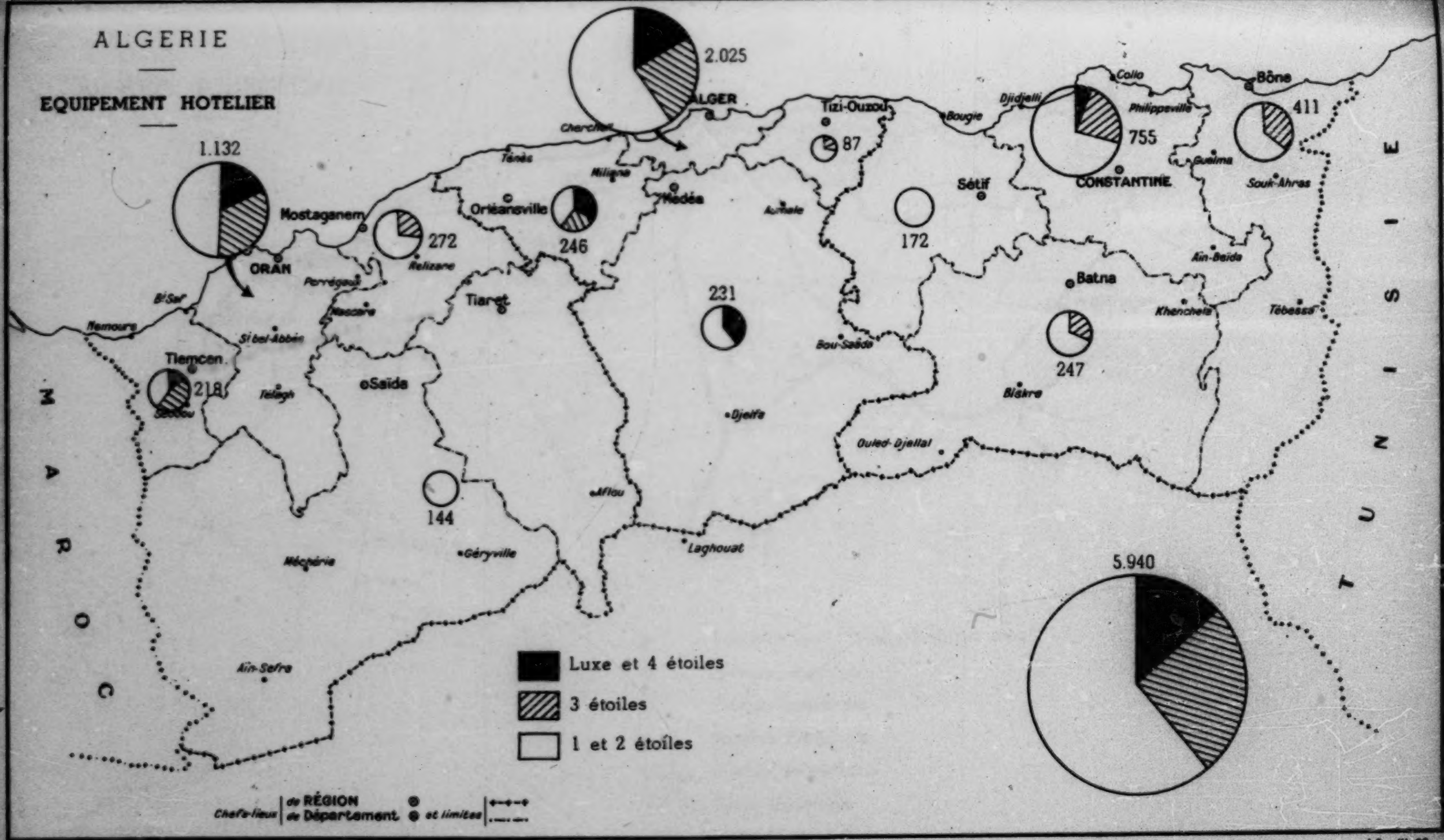

Service Cartographique

J.F. - III-60

ALGERIE TOURISTIQUE

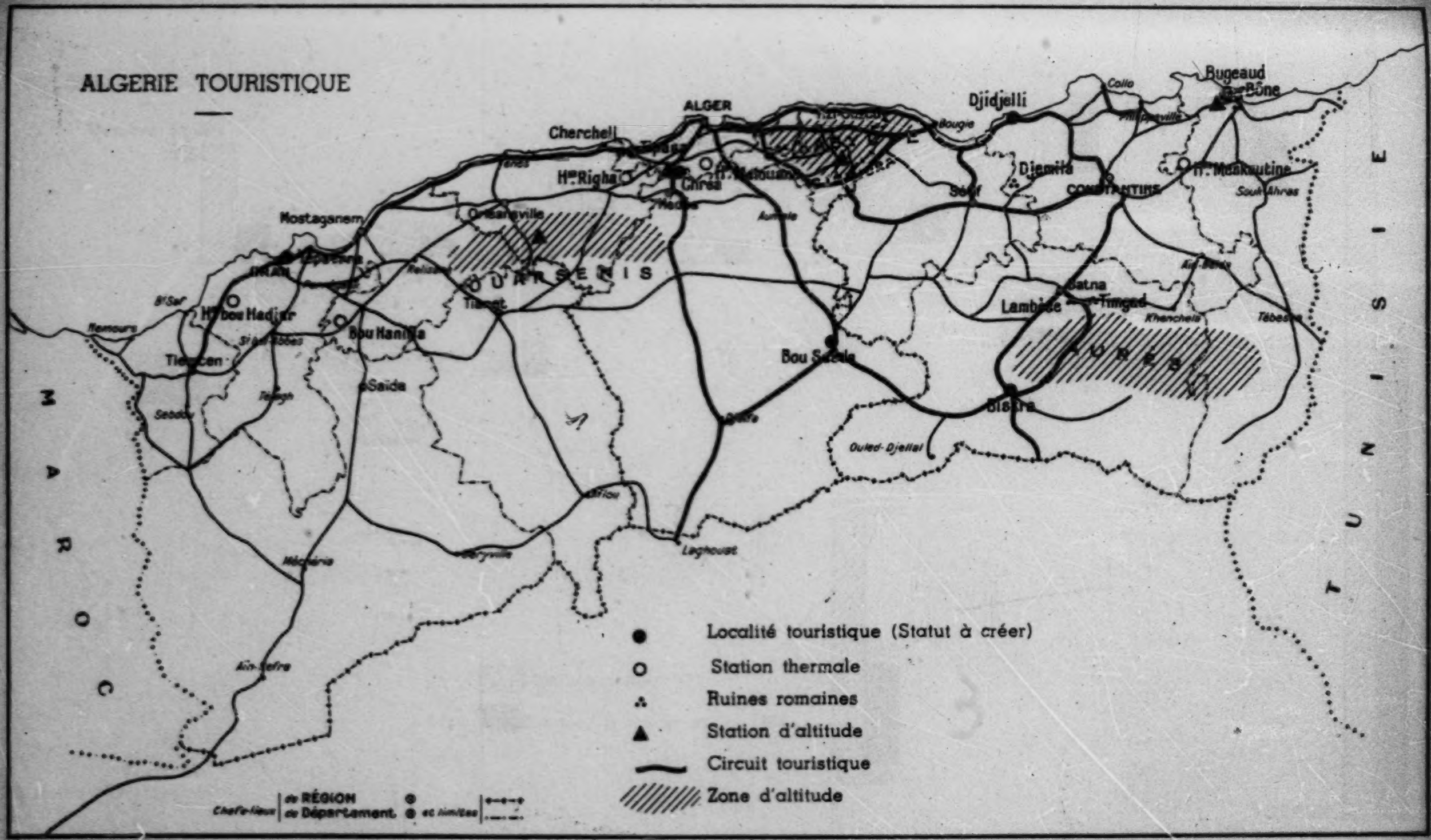

Service Cartographique

J.P. - III-69

ALGERIE

EQUIPEMENT HOSPITALIER

Nombre de lits

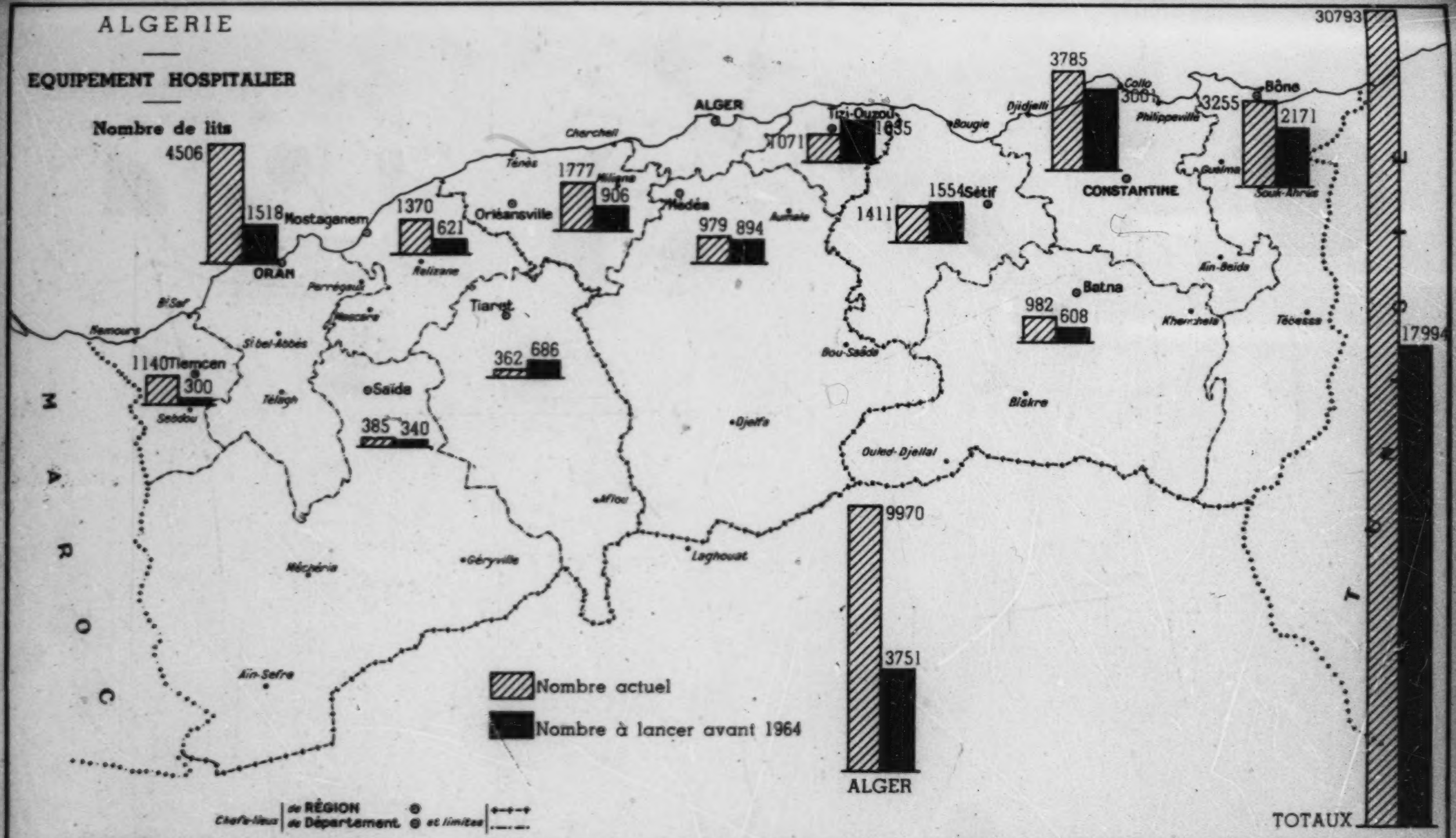

Service Cartographique

J.Y. - III-60

ALGERIE

TERRAINS ACQUIS PAR LA CADAT
au 1er juillet 1960

633 h. 61 h. 37 h. 40 h. 53 h. 116 h.
97 h. 72 h. 28 h. 20 h. 21 h. 8 h. 156 h. 5 h.
605 h. 400 h. 85 h. 5 h. 210 h. 72 h. 608 h.
11 h. 70 h. 66 h. 60 h.
9 h. 33 h.

ALGER, Cherchell, Rouiba-Reghaia, Lapérouse, Tizi-Ouzou, Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bône, Duzerville, Guelma, Blida, Ténès, Miliana, Médéa, Orléansville, Tablat, Aumale, Bibou-Arreridj, Sétif, CONSTANTINE, La Khroub, Ain-Beida, Batna, Khenchela, Tébessa, Mostaganem, Arzew, ORAN, La Macta, Ste Barbe-du-Tlélat, Perrégaux, Relizane, Mascara, Bl Sef, Nemours, Tlemcen, Sebdou, Sidi-bel-Abbès, Saïda, Télagh, Tiaret, Aflou, Djelfa, Bou-Saâda, M'Sila, Ouled-Djellal, Géryville, Méchéria, Ain-Sefra, Laghouat, Biskra

MAROC — ALGERIE — TUNISIE

Administratif
Résidentiel
Industriel

Chefs-lieux de RÉGION ◎ de Département ◎ et limites +-+-+ .-.-.

Service Cartographique

J.T. - III-60

Mais la puissance publique est conduite à prendre des initiatives positives pour l'extension de certaines activités. Trois d'entre elles méritent de retenir l'attention et de faire l'objet d'encouragements spéciaux en raison de leur importance : l'hôtellerie, le tourisme, l'organisation des circuits de produits agricoles.

Section I. — L'EQUIPEMENT HOTELIER

Les hôtels sont classés en deux groupes :

— les *hôtels dits « de tourisme »*, classés en catégories répondant à certaines normes de confort ; quatre catégories sont indiquées par un nombre d'étoiles croissant avec le confort, selon le système métropolitain, plus la catégorie « luxe » ;

— les *hôtels dits « de voyageurs »* sont ceux qui ne répondent pas aux normes minimales des hôtels de tourisme ; contrairement à ce que suggère leur dénomination, leurs chambres sont souvent occupées par des locataires permanents ou quasi permanents et la rotation est plus lente que dans les hôtels de tourisme.

Il sera seulement question ici des hôtels de tourisme. Le nombre total de chambres dans les hôtels des cinq catégories définies ci-dessus était voisin de 6.000 à la fin de 1959, avec une répartition par départements évidemment très inégale :

NOMBRE DE CHAMBRES DANS LES HOTELS DE TOURISME				
Départements	Luxe et 4 étoiles	3 étoiles	1 et 2 étoiles	Total
Alger.	333	479	1.213	2.025
Orléansville.	80	70	96	246
Médéa-Aumale. . . .	91	—	140	231
Tizi-Ouzou	—	24	63	87
Oran.	202	369	561	1.132
Mostaganem	—	73	199	272
Tiaret-Saïda	—	—	144	144
Tlemcen	35	96	87	218
Constantine	42	174	539	755
Bône.	—	150	261	411
Batna	—	78	169	247
Sétif-Bougie	—	—	172	172
Algérie	783	1.513	3.644	5.940

Sur ce total les grandes villes fournissent, comme on peut s'y attendre, les disponibilités les plus importantes :

— le grand Alger 1.798 chambres, contre 791 pour le reste des quatre départements de l'Algérois ;

— Oran 915 chambres, contre 851 pour le reste de l'Oranie ;

— Constantine 419 chambres et Bône 324 chambres, contre 842 pour le reste des quatre départements de l'est.

Ce potentiel est actuellement incapable de faire face aux besoins dans la quasi totalité des villes. La réquisition de chambres pour l'armée — ou même d'hôtel entiers dans certaines localités touristiques ou thermales dont l'activité est réduite du fait des circonstances — ampute ce potentiel de façon très appréciable. Or dans le même temps le renfort de cadres venant de métropole, les missions d'information visitant l'Algérie ou le Sahara, les voyages d'industriels ou d'ingénieurs que

provoque le développement économique créent une demande largement supérieure à celle des années antérieures. Le logement des voyageurs est extrêmement difficile, spécialement à Alger, et cette gêne peut contrecarrer le développement général dans la mesure où elle est de nature à décourager certains de ceux qui seraient prêts à étudier une installation en Algérie.

Si d'autre part la suroccupation des hôtels retentit favorablement sur les comptes d'exploitation, elle est en revanche préjudiciable à une bonne exploitation car elle entrave l'entretien des locaux et leur modernisation, alors que dans presque tous les hôtels — très anciens dans la quasi totalité des cas — des aménagements ou des travaux seraient nécessaires pour conserver ou améliorer leur standing.

La commission du plan chargée de l'hôtellerie et du tourisme a approuvé un programme d'extension de l'équipement hôtelier portant sur 1.720 chambres : il accroîtrait de 30 % environ les capacités actuelles.

Du point de vue de la qualité des créations envisagées, le programme porte sur l'ensemble des catégories :

— 350 chambres en catégories luxe et 4 étoiles : 250 à Alger et 100 à Bône ;

— 780 chambres en catégories 3 étoiles, réparties dans 13 villes dont certaines sont actuellement dépourvues d'hôtels convenables ;

— 590 chambres dans les catégories 1 et 2 étoiles, dont 300 à Alger et le reste dans 8 villes.

Du point de vue géographique ce programme vise :

a) à créer des hôtels dans des villes ou futurs centres industriels qui ne possèdent aucun hôtel de tourisme (ainsi Tizi-Ouzou ou Arzew) ou une capacité très insuffisante (Bougie, Bône) ;

b) à doter les préfectures ou villes principales d'au moins un hôtel de catégorie 3 étoiles : Mostaganem, Sétif, Bougie, Philippeville, Bône, mais aussi des préfectures récemment créées et mal équipées comme Médéa, Batna, Saïda.

Le coût d'un tel programme — à raison d'une moyenne de 50.000 nouveaux francs par chambre dans les catégories supérieures, 35.000 pour les hôtels à 3 étoiles, et 22.000 pour les deux catégories inférieures — s'établit à près de 60 millions de nouveaux francs. Pour en faciliter la réalisation un *arrêté du* 31

décembre 1959 a décidé d'étendre à l'hôtellerie la procédure d'agrément et le bénéfice des primes d'équipement prévues par le décret du 31 janvier 1958 pour les entreprises industrielles.

Le taux des primes s'établira de 15 à 20 % pour les hôtels de catégorie luxe, de 10 à 15 % pour les hôtels 4 étoiles, et au maximum à 5 % pour les autres catégories. Le taux maximum sera appliqué à Alger, Bône, Bougie et Philippeville.

Pour bénéficier de ces primes les créations ou extensions devront porter sur un nombre minimum de chambres :

— pour les extensions au minimum 10 % de la capacité actuelle de l'hôtel et au moins 20 chambres ;

— pour les créations le minimum est fixé à 80 chambres pour les hôtels de luxe, 60 pour la catégorie 4 étoiles, 50 pour la catégorie 3 étoiles, et 30 pour les deux autres.

En plus de ces primes l'arrêté prévoit d'autres avantages :

— bonifications d'intérêt permettant de ramener à 3 % la charge des emprunts dans la limite de la moitié des investissements ;

— ristourne de la taxe à la production grevant les biens d'équipement ;

— exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux dans le cadre d'un régime d'amortissements accélérés.

Section II. — LOISIRS ET TOURISME

L'activité touristique est évidemment assez réduite depuis cinq ans : les zones les plus intéressantes constituaient, à cause de leurs caractéristiques géographiques, des foyers d'insécurité (Montagnes de Haute Kabylie, corniche kabyle de Bougie à Djidjelli, les Aurès, l'Ouarsenis, la corniche du Dahra entre le massif du Chenoua et l'embouchure du Chéliff).

Le mouvement touristique a marqué une reprise notamment en direction du Sahara. Néanmoins on ne peut escompter dans l'immédiat la pleine exploitation des possibilités touristiques de l'Algérie, qui sont très grandes et sont capables de procurer un volume d'emploi et de revenu très appréciable dans l'avenir. La première tâche sera de remettre en état les équipements détruits ou privés d'entretien dans les années écoulées ; puis l'équipement devra être étendu pour répondre aux tendances nouvelles du tourisme.

Au titre du chapitre « Loisirs et tourisme » le plan 1959-1963 ne peut que donner des indications d'orientation et faire exécuter, dans le cadre des programmes annuels, les premiers maillons de la chaîne.

Les orientations concernent trois types de tourisme : les loisirs hebdomadaires, les vacances estivales, le tourisme extérieur.

1° *Les loisirs hebdomadaires.* — La concentration urbaine provoque chez les citadins un compréhensible désir d'évasion : il était il y a dix ans facilement réalisé quand Alger comptait 400.000 habitants et Oran 250.000. A échéance d'une dizaine d'années la population urbaine d'Alger et des villes de la Mitidja se situera entre 1.200.000 et 1.400.000 habitants, celle d'Oran vers 700.000 ou 800.000 avec les villes satellites, et le triangle Constantine-Bône-Philippeville comptera 600.000 à 700.000 habitants qui en grosse partie s'évaderont également vers la côte dans leurs moments de détente.

Une ville s'asphyxierait si la population ne trouvait, à l'occasion des congés, la possibilité d'un retour fugitif à la nature. Les chiffres qui viennent d'être cités donnent la dimension du problème : dès maintenant la rentrée à Alger le dimanche soir est aussi difficile, sinon davantage, que la rentrée à Paris, car les voies de communications n'éclatent pas en étoile, celles qui longent la côte doivent absorber la majorité du trafic.

La première opération à envisager est évidemment d'équiper la côte algéroise sur 100 kilomètres de front, la corniche oranaise, et dans l'est la côte entre Collo et Bône : desserte routière, accès aux plages, réservation littorale avec interdiction de construire sur une certaine profondeur dans certaines zones, extension des espaces boisés.

Mais la côte elle-même serait incapable d'absorber linéairement les flux de population. Il faut donc simultanément envisager la création d'autres zones de loisirs à l'intérieur des terres notamment autour d'Alger et de Constantine. A Alger le plateau qui sépare à l'ouest la plaine de Mitidja de la mer peut fournir des lieux favorables, et la montagne (Cbréa, chaîne du Djurdjura) offre des sites d'altitude pouvant également être utilisés pendant l'estivage.

2° *Les vacances estivales.* — Chaque année plus de 200.000 personnes traversent la Méditerranée pour passer leurs vacances en France. Il ne peut être question de bloquer ce mou-

vement bien qu'il soit coûteux peur l'Algérie et pour les familles : des raisons de climat comme des motifs familiaux le justifient souvent ; de plus il serait néfaste sur le plan psychologique et politique que ces contacts avec la métropole disparaissent. Néanmoins un grand nombre de familles seraient disposées à passer au moins un été sur deux en Algérie si l'accueil au bord de la mer ou en altitude était organisé. L'Algérie offre à cet égard de grandes possibilités :

— *sur le littoral* : la corniche kabyle dont le centre doit être Djidjelli, mais qui s'étend sur 100 kilomètres ; la corniche dù Dahra, avec 250 kilomètres de rivage entre Cherchell et le Chéliff ; la baie de Collo-Philippeville, avec ses forêts de chênes-liège ;

— *en altitude* : Chréa, au-dessus de Blida, à 1.500 mètres d'altitude ; la Haute Kabylie entre 1.500 et 1.800 mètres ; le massif de l'Aurès ; Bugeaud, au-dessus de Bône ;

— *des stations thermales* : dont trois ou quatre mériteraient un équipement moderne et pourraient également constituer des lieux de vacances.

3° *Le tourisme extérieur.* Les vacances d'été portent de plus en plus les Français comme les autres européens vers les pays de soleil. Après la côte d'Azur, ce sont la côte espagnole, les îles de la Méditerranée, la Grèce et aussi dans une moindre mesure le rivage africain qui attirent les estivants. Du fait des circonstances l'Algérie n'a pas encore pris place dans ce mouvement.

Elle est pourtant en état d'offrir une côte où l'eau, la montagne et la forêt sont conjuguées, pour donner un cadre excellent à des vacances sédentaires. Les sites naturels, la particulière richesse des vestiges de villes romaines, les oasis sahariennes et jusqu'au pétrole saharien sont d'autre part de nature à soutenir un tourisme itinérant de grande valeur. La saison touristique peut être étalée sur six ou sept mois, sans compter un tourisme hivernal d'une portée évidemment plus réduite mais qui permettrait à certains établissements de mieux étaler leurs charges d'exploitation.

Le transport maritime ou aérien entretient des rotations qui abolissent l'inconvénient des délais d'approche : seul demeure l'obstacle du coût, encore que l'exemple des camps de vacances en Grèce ou sur la côte africaine montre que cet obstacle n'a plus une portée générale.

Bien que l'organisation en Algérie du tourisme extérieur ne soit pas de première urgence dans les circonstances présentes, il importe de prévoir cette organisation, de prendre des mesures conservatoires, et même d'entreprendre les premières réalisations, celles notamment qui peuvent être à trois fins : congés de courte durée, vacances estivales des algériens, tourisme extérieur.

La Commission du plan chargée de l'hôtellerie et du tourisme a dessiné les grandes lignes de l'action à entreprendre.

Les propositions concernent notamment :

1° *Chambres d'hôtel.* L'ouverture de 1.170 chambres nouvelles dans les villes dont il a été fait mention plus haut constitue la base de l'équipement général. En outre la Commission propose la création d'hôtels dans les stations balnéaires, thermales ou d'altitude :

— 300 chambres sur la côte Est et 360 sur la côte Ouest d'Alger,
— 150 chambres sur la corniche du Dahra,
— 170 sur les plages de la région oranaise,
— 150 sur la corniche kabyle,
— 150 sur la côte Collo-Philippeville-Herbillon,
— 200 dans les stations d'altitude.

2° *Equipement balnéaire.* En première urgence l'aménagement devrait porter sur :

— un complexe balnéaire dans la zone algéroise ;
— la station de Djidjelli, qui dispose d'un port de bonne capacité, avec un arrière plan de forêt très important ;
— les aménagements des zones d'Oran et Philippeville.

3° *Stations thermales et d'altitude.* L'équipement concernerait :

— dans un premier stade la station d'altitude de Chréa et l'Oasis de Biskra ;
— ensuite deux stations d'altitude en Haute Kabylie et l'Ouarsenis et deux ou trois stations thermales à choisir parmi Hammam-Righa, Bou-Hanifia, Hammam-bou-Hadjar, Hammam-Meskoutine et Hammam-Melouane.

4° *Tourisme social.* La Commission propose la création progressive de quatre centres ou villages de vacances, cinq villages de toile, 12 camps de camping totalisant 2.500 places, et dix auberges de jeunesse d'une capacité globale de 500 places.

Bien que ces réalisations ne puissent être entreprises que très exceptionnellement à terme proche, il est indispensable d'en définir sans tarder le programme approximatif. Il est surtout nécessaire de prendre les mesures de sauvegarde pour en faciliter ultérieurement l'exécution, notamment sur deux points :

a) *réservation de zones côtières* auxquelles serait appliquée une servitude « non aedificandi » ; le régime juridique est à définir et les lieux géographiques à préciser aussi exactement que possible ;

b) création d'une sorte de *statut des localités touristiques* permettant de prévoir un urbanisme adapté, l'observation de certaines normes de construction dans les zones d'aménagement touristique, la sauvegarde des sites, l'obligation de boisement, etc... Ce régime devrait notamment être appliqué à des localités comme Tipasa, Chréa, Tikjda, Djidjelli, Bugeaud, Biskra, Bou-Saada et quelques autres stations balénaires, thermales ou d'altitude.

Section III. — CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Trois grandes productions méritent de retenir particulièrement l'attention :

— les fruits et légumes, parce que ce sont les productions qui créent le plus d'emploi, et le revenu le plus élevé à l'hectare ; leur développement dans les zones d'irrigation est assez étroitement lié à l'organisation de la commercialisation ;

— l'élevage, parce que ce secteur de la vie agricole a été parmi les plus délaissés et que son développement est indispensable au rééquilibre des rations alimentaires comme à une saine utilisation des possibilités agricoles ;

— les céréales, parce qu'elles demeurent la base de l'alimentation de l'Algérie, mais avec une tendance naturelle à substituer la consommation de pain à celle de la semoule de blé dur ou de la galette d'orge, qui doit avoir pour conséquence une modification des circuits commerciaux.

I. — *Marché des fruits et légumes.* Le débouché est double . consommation intérieure et exportation. A l'intérieur la croissance d'Alger impose une extension des halles, qui n'est concevable qu'avec leur déplacement. A l'exportation, qui s'est effectuée jusqu'à maintenant presque exclusivement en direction de la Métropole, il n'est possible d'atteindre les marchés étrangers — condition indispensable à une forte extension de la production — qu'en organisant solidement le marché en Algérie.

Pour ces deux motifs — halles d'Alger à déplacer, marché pilote à organiser — il a été décidé de créer près d'Alger un « marché d'intérêt national ». Dans ce but :

1° La législation métropolitaine sur les marchés d'intérêt national, dits aussi « marchés-gares », a été étendue à l'Algérie par le décret n° 58-1242 du 8 mars 1958 ;

2° Une société d'économie mixte a été créée en mars 1960 avec la participation des collectivités intéressées, des chambres de commerce et d'agriculture d'Alger, et de la Société centrale pour l'équipement du territoire (S.C.E.T.). La société d'économie mixte est chargée de la construction et de la gestion du marché d'intérêt national ;

3° Un terrain de 50 hectares a été acquis sur la commune de Maison-Blanche, à proximité de l'aérodrome d'Alger, en bordure de la voie ferrée Alger-Constantine. Sur cette superficie 30 hectares seront réservés au marché des fruits et légumes, et les 20 autres hectares sont destinés au transfert des abattoirs d'Alger, et aux installations annexes aux deux activités.

Les installations prévues dans la tranche à réaliser au cours de la période du plan quinquennal permettront de traiter un tonnage journalier de 1.300 tonnes, avec pointes pouvant aller jusqu'à 1.700 tonnes. A titre indicatif les opérations des halles d'Alger représentent à l'heure actuelle 300 tonnes/jour et passeront rapidement à 500 tonnes. D'autre part les exportations de fruits et légumes de l'Algérie ont atteint en 1959 environ 320.000 tonnes (sans les pommes de terre) dont environ la moitié par Alger, avec un trafic quotidien qui peut à certaines époques atteindre 1.000 à 1.200 tonnes.

Aussi le projet prévoit-il la possibilité d'une extension ultérieure des installations du marché de Maison-Blanche pour en porter la capacité à 2.500 tonnes/jour avec possibilité de pointe à 3.000 tonnes.

Le coût des installations de la première tranche s'établit à 16.300.000 nouveaux francs, dont le financement est prévu comme suit :

— emprunt unifié des collectivités locales pour un montant de 6.520.000 N.F., avec intérêt de 8,25 % et amortissement en vingt ans ;

— emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 4.890.000 N.F., avec intérêt de 5,5 % et amortissement en vingt ans ;

— emprunt auprès de la Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel pour un montant de 4.890.000 N.F., avec intérêt de 7 % et amortissement en dix ans.

Le rôle du marché d'intérêt national de Maison-Blanche est de servir de régulateur, à la fois pour les quantités et les prix, grâce à la centralisation des offres et des demandes. Pour jouer pleinement ce rôle il est évidemment indispensable que cette centralisation joue à plein, et par conséquent que le passage par le marché soit obligatoire pour les producteurs et commerçants de la zone d'influence du marché ; il serait souhaitable à cet égard que ce périmètre englobe toute la Mitidja, c'est-à-dire en pratique le département d'Alger, et à tout le moins les arrondissements d'Alger et de Maison-Blanche.

Ultérieurement des marchés analogues devront être créés pour jouer un rôle identique en Oranie et dans l'Est algérien. Les emplacements les plus indiqués sont à cet égard Mostaganem — débouché naturel de la moitié inférieure de la vallée du Chéliff et des périmètres de production de Relizane et Perrégaux — et Bône avec la production future du périmètre de la Bou-Namoussa et les besoins croissants de la future cité industrielle.

Ces marchés n'auront tout leur sens que dans la mesure où leur organisation les rendra capables de donner satisfaction aux divers groupes d'utilisations : consommation locale, exportation vers la Métropole, exportation vers l'étranger, industrie de la conserve. Il serait efficace à cet égard que les producteurs puissent se grouper en coopératives, et que la péréquation des prix entre les cours pratiqués pour les diverses utilisations puisse se réaliser au profit à la fois des producteurs et des consommateurs. Ce marché régulateur est un moyen matériel, incapable par lui-même de réaliser les objectifs très précis qui justifient sa création : l'usage qui en sera fait déterminera en définitive le résultat effectif. C'est affaire à la fois de réglementation administrative et de discipline professionnelle.

II. — *Le circuit de la viande*. Il est aussi difficile à organiser que dans la Métropole, et pour des raisons multiples l'organisation en est encore très déficiente. L'extension de l'élevage, qu'il soit pastoral ou intensif, est lié pour une large part à l'organisation des circuits. Mais inversement l'organisation du marché de la viande doit se placer dans l'hypothèse d'une production animale largement accrue, et visant à la fois l'extension de la production laitière et l'amélioration des produits secondaires : cuirs et peaux, abats, produits de basse-cour.

Une étude d'ensemble a été confiée au Centre Algérien d'Expansion Economique et Sociale (C.A.E.E.S.), à charge par lui d'associer à ce travail les producteurs, les organismes techniques, et des experts recrutés à l'extérieur soit à titre de consultants, soit pour participer à temps plein aux études entreprises.

En attendant les résultats de ces études l'organisation du marché se limitera à l'essentiel :

— définir les conditions d'implantation des abattoirs d'Alger auprès du Marché d'intérêt national de Maison-Blanche, et procéder aux améliorations urgentes dans les autres villes ;

— utilisation des frigorifiques ou abattoirs de Tiaret et du Khroubs près Constantine qui, disponibles depuis de longues années, demeurent pratiquement inutilisés ;

— au strict essentiel, construction de lazarets portuaires pour la surveillance du bétail vif importé, car l'objectif demeure le développement de l'élevage algérien.

III. — *Le circuit des céréales et dérivés des céréales*. Comme il a été indiqué, la transformation des habitudes de consommation provoque un accroissement rapide de la consommation de pain et, par voie de conséquence, des importations de blé tendre. Il est logique que l'Algérie porte son effort sur la production de blé dur — ce qui correspond à sa vocation agricole, et répond d'autre part à un débouché certain dans la Métropole — et qu'elle importe des blés de boulangerie pour lesquels la Métropole est excédentaire et que l'Algérie produit dans des conditions moins favorables : la complémentarité des deux territoires est, à cet égard, particulièrement manifeste.

Les circuits commerciaux des céréales, et des semoules ou farines, tendent ainsi à se modifier assez profondément. La structure géographique des moyens de stockage et des moyens de mouture correspond à la structure ancienne de la consom-

mation. L'ajustement s'effectue au prix de transports qui peuvent souvent paraître aberrants dans la situation actuelle, qui le deviendraient davantage encore dans les années à venir.

Une organisation rationnelle du marché exigera sans aucun doute une localisation un peu différente des moyens de stockage, et une modification dans la répartition géographique des droits de mouture : ceux-ci devraient, en bonne logique, être relevés dans des proportions qui ne seront pas uniformes pour tous les moulins.

L'étude de circuits rationnels, dans la perspective esquissée ci-dessus, a été confiée au Bureau central des équipements d'Outre-Mer (B.C.E.O.M.), en liaison avec la Direction de l'agriculture et la Section algérienne de l'Office national interprofessionnel des céréales (S.A.O.N.I.C.).

De toute façon la construction de silos portuaires sera nécessaire. Trois silos de ce type sont envisagés : l'un à Mostaganem, le second à Alger et le troisième dans l'Est algérien.

Section IV. — REORGANISATION DES CIRCUITS COMMERCIAUX

Malgré les circonstances particulières — il a déjà été insisté sur ce point — qui ont amené le secteur tertiaire à représenter en 1959 près de la moitié de la production intérieure brute de l'Algérie, une telle situation ne peut pas être tenue pour saine : et il a été souligné qu'en fin de plan la part de ce secteur devrait être ramenée aux environs de 40 %.

Il est toujours difficile de réduire la part des intermédiaires dans le prix final, surtout dans un pays sous-développé où les gros revenus tendent à se diffuser en cascade et à assurer, d'ailleurs médiocrement, la vie d'un grand nombre de prestateurs de services dont l'activité et les revenus échappent à toute investigation statistique. Ce ne sont pas ces bénéficiaires statistiquement insaisissables que vise la volonté de réduire la place du secteur tertiaire, mais bien ceux qui s'interposent dans le véritable circuit économique, en y jouant un rôle parfaitement justifié mais en prélevant parfois des marges qui ne correspondent pas au service rendu, ou qui tout au moins reflètent une hypertrophie commerciale imposant des marges unitaires trop élevées.

Il est évident qu'à long terme l'allègement des circuits commerciaux s'impose. Toutefois, dans un esprit strictement pragmatique, des distinctions sont à faire :

— il est indispensable d'agir dans le premier temps sur les circuits qui intéressent les consommations de base et par conséquent le pouvoir d'achat de la masse de la population ;

— une action est également à engager sur les circuits des produits agricoles : elle a été esquissée dans la section précédente ;

— pour les produits d'origine industrielle l'organisation des circuits commerciaux doit être liée à la création d'entreprises de fabrication ; la mise en place de circuits courts jouera en ce cas comme une protection indirecte contre les circuits d'importation ; ceux-ci plus lourdement constitués et habitués à des marges qui se répercutent à plusieurs stades, devront être progressivement fondus dans l'organisation nouvelle (1).

L'appareil commercial de l'Algérie est en grande partie tourné vers l'exportation ou alimenté par l'importation. Il est évident que l'industrialisation va changer par étapes cette situation : de plus en plus les circuits commerciaux prendront leur origine dans la production locale et aboutiront à la consommation locale. Les structures commerciales et les habitudes des commerçants devront se modifier en conséquence. Cette évolution appelle une rénovation de la formation commerciale, pour mettre à la disposition des maisons de commerce, comme des services commerciaux des entreprises industrielles, des cadres, et aussi des exécutants, formés aux conceptions modernes du commerce. L'Ecole supérieure de commerce d'Alger et les cours complémentaires d'enseignement commercial seront ces instruments d'une rénovation progressive mais profonde de la fonction commerciale, liée au développement industriel et à l'expansion des productions agricoles de qualité.

Un des rôles de l'appareil commercial — qui a contribué comme dans tout pays peu industrialisé à répandre le snobisme du produit importé — sera, renversant ses thèmes de publicité, de rétablir le crédit psychologique des produits locaux. Une re-

---

(1) En attendant cette réorganisation forcément progressive c'est surtout par la voie fiscale que devraient être comprimés les bénéfices commerciaux lorsqu'ils sont anormaux, réserve faite de ce qui a été dit plus haut à l'égard des produits correspondant aux consommations de base.

conversion s'imposera à beaucoup d'importateurs ou d'agents de marque ; les positions qu'ils ont acquises sont souvent des positions de force, parfois de quasi monopole, que l'industrialisation de l'Algérie mettra inévitablement en cause ; il importe qu'ils le comprennent et acceptent de jouer le jeu collectif du développement économique et social de l'Algérie.

CHAPITRE SEPTIEME

HABITAT ET AMENAGEMENT DES ZONES URBAINES

Les prévisions d'extension des villes ont été chiffrées dans le chapitre relatif à l'aménagement général du territoire :

— *dans les dix ans* à venir la population des 50 villes ou agglomérations principales passera, en chiffres arrondis, de trois millions à environ quatre millions et demi d'habitants : ces chiffres serviront de repères aux programmes de construction immobilière ;

— *dans les vingt-cinq années prochaines* ces mêmes villes verront probablement tripler leur population : les plans d'urbanismes seront établis dans cette perspective et les travaux à entreprendre dans les cinq ans du premier plan doivent avoir pour double objet, d'abord de réaliser les équipements généraux qu'exigent la construction de l'habitat nouveau et le développement industriel, en second lieu de prendre les mesures conservatoires à long terme rendues nécessaires par l'accélération du mouvement d'urbanisation.

La Commission des aménagements urbains a confié les études d'extension des vingt principales villes à quatre bureaux d'études ; les résultats de ces études ont été ensuite extrapolés aux agglomérations de moindre importance, dont les Commissions départementales du plan avaient, de leur côté, étudié le développement.

Les indications qui suivent sont tirées du rapport déposé par la Commission des aménagements urbains au début de 1960, pour tout ce qui concerne les aménagements urbains ; quant au

programme d'habitat, la commission a indiqué qu'elle le tenait pour un minimum, dicté par des considérations d'ordre financier, et à son avis encore insuffisant.

Section I. — LE PROGRAMME GENERAL D'HABITAT URBAIN

La construction de logements répond à un besoin social urgent, et dès maintenant largement solvable. Elle doit en outre jouer un rôle capital dans l'évolution économique et sociale pour trois raisons :

— la construction immobilière est l'un des principaux moyens de démarrage du plan, grâce aux emplois qu'elle crée et aux activités qu'elle anime ;

— la réalisation de programmes d'habitat en des lieux déterminés est pour la puissance publique l'un des leviers de la décentralisation ;

— le logement est un facteur décisif de l'évolution sociale : la modification des habitudes de vie et des besoins familiaux qu'il provoque élargit à son tour les possibilités industrielles et l'expansion générale.

Le programme général d'habitat urbain doit, du point de vue social, répondre à deux exigences :

— combler le retard, que l'on peut chiffrer en milieu urbain à environ 100.000 logements (plus un nombre égal de logements à remplacer progressivement),

— et d'autre part loger les populations supplémentaires, évaluées plus haut à 1.800.000 habitants en dix ans pour les 50 agglomérations principales.

Si l'on se propose de combler le retard en dix ans, ce sont environ 10.000 logements nouveaux et 10.000 logements de remplacement par an, qu'il est indispensable de construire. Quant à la population supplémentaire, à raison de 5 personnes par logement, elle exigerait 360.000 logements en dix ans, soit 36.000 par an. On aboutit ainsi pour les dix ans à un rythme moyen de 56.000 logements par an contre 18.000 livrés en 1958.

Compte tenu de la capacité des entreprises du bâtiment — qui seront également sollicitées par d'autres travaux : usines et locaux administratifs — le rythme de 50.000 à 60.000 logements par an ne pourra être atteint que progressivement. Le programme de Constantine a promis de loger un million de personnes en cinq ans, soit 200.000 logements ou une moyenne de 40.000 par an : il constitue donc un moyen terme entre les besoins sociaux et les possibilités techniques mais aussi financières. Un programme de l'ordre de 200.000 logements en cinq ans apparaîtra d'autre part comme un minimum en regard des 400.000 emplois nouveaux, en grande majorité urbains, qui constituent un autre des objectifs chiffrés du plan de Constantine.

Au delà de la période décennale qui s'ouvre, les quinze années s'étendant de 1969 à 1984 verront un accroissement urbain évalué à 3.300.000 habitants, soit en moyenne 220.000 par an. Si l'on y ajoute des logements à remplacer, et ceux qu'il faudra construire pour réduire la suroccupation actuelle, on peut chiffrer entre 60.000 et 70.000 logements par an le rythme de croisière de la construction immobilière.

Partant de 22.000 logements lancés en 1959, et si l'on admet la posssibilité d'accroître chaque année d'environ 10.000 logements supplémentaires le rythme de la construction pour le seul chapitre du logement, on aboutit au calendrier suivant :

CALENDRIER DU PROGRAMME D'HABITAT URBAIN

Année	Nombre de logements lancés	Total cumulé
1959	22.000 logements	22.000 logements
1960	32.000 »	54.000 »
1961	42.000 »	96.000 »
1962	53.000 »	149.000 »
1963	61.000 »	210.000 »

Il s'agit là, il faut le souligner, de logements lancés et non pas de logements livrés. Si grâce aux moyens qui seront analysés plus loin — forte proportion de logements simples et standardisés, programme pluriannuel permettant de réduire les délais de construction — on parvient à achever la grosse majorité des logements dans l'année suivant celle de leur lance-

ment, le nombre des logements livrés pourrait se situer entre 150.000 et 160.000 dans la période du 1er janvier 1959 au 31 décembre 1963.

La répartition par départements de ce programme marquera, par rapport aux années précédentes, une nette volonté de décentralisation. Alors que les départements d'Alger et d'Oran avaient dans les années dernières bénéficié respectivement d'environ la moitié et le quart des constructions de logements urbains, la place qui leur est donnée dans le programme quinquennal est réduite au quart pour Alger et au septième pour Oran, avec d'ailleurs une répartition plus étalée entre les communes de ces départements ; néanmoins la forte accélération de la construction dans l'ensemble de l'Algérie fera que, malgré la réduction en pourcentage, les logements construits dans ces deux départements seront plus nombreux en chiffres absolus.

La répartition par types de logements affirmera d'autre part le souci de donner une très large place au logement populaire, en même temps que le souci de garantir la solvabilité de l'action entreprise : le prix de revient moyen, évalué à environ 18.000 nouveaux francs par logement, marque bien la tendance à multiplier les logements décents mais simples. Le nombre de logements des catégories supérieures sera seulement de 7 % du total, tandis que les trois types « logeco », « million » et « semi urbain » seront représentés à peu près à égalité (respectivement 63.000 — 71.000 et 62.000).

1. — REPARTITION PAR DEPARTEMENTS.

La répartition entre départements a été déterminée, non comme une donnée absolue mais comme un ordre de grandeur, en tenant compte de trois facteurs : d'abord la population totale qui exprime le besoin social sans considération de solvabilité, ensuite l'activité économique qui est le signe de la solvabilité de la demande, enfin les perspectives d'urbanisation dans la période à venir telles qu'elles ont été esquissées dans les chapitres précédents.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS URBAINS PAR DÉPARTEMENTS			
Département	d'Alger.	53.000 logements	
	d'Orléanville	11.000 »	Algérois
	de Tizi-Ouzou	15.000 »	Total : 90.000
	de Médéa.	11.000 »	
Département	d'Oran	30.000 »	
	de Mostaganem . . .	12.000 »	Oranie
	de Tiaret et Saïda . .	8.000 »	Total : 58.000
	de Tlemcen.	8.000 »	
Département	de Constantine . . .	22.000 »	
	de Bône.	14.000 »	Constantinois
	de Batna.	7.000 »	Total : 62.000
	de Sétif.	19.000 »	

Ce programme ne porte que sur les logements de type urbain. L'habitat rural et la résorption des bidonvilles suburbains font l'objet de programmes particuliers (1) qui d'ailleurs feront place progressivement, à côté de l'habitat de type proprement rural, à un type semi urbain adapté aux besoins des fractions plus évoluées de la population rurale. L'addition des deux programmes rétablit l'équilibre ; la partie proprement urbaine exposée ci-dessus pouvait, à l'échelle de l'Algérie, paraître avantager Alger et Oran, et, à l'intérieur des trois régions, avantager les départements chefs-lieux aux dépens des départements à forte prépondérance rurale.

2. — LA REPARTITION PAR TYPES DE LOGEMENTS marque la très large place donnée au logement populaire, en même temps que le souci de garantir la solvabilité de l'action entreprise :

(1) Le programme de logements du type rural ou de résorption des bidonvilles porte sur 110.000 logements dans les cinq ans. Il s'agit là uniquement de la construction officielle. La construction indépendante, ou celle qu'aident à réaliser les diverses unités militaires, est supérieure à ce chiffre.

REPARTITION PAR CATEGORIES DES LOGEMENTS URBAINS			
Types	Nombre de logements	Coût unitaire N.F.	Coût total en millions de nouveaux francs
Semi-luxe et normal	14.000	50 à 70.000	840
Logeco.	62.000	32.000	2.000
Million.	71.000	13.000	930
Semi-urbain.	63.000	7.000	440
TOTAL.....	210.000	18.000	4.210

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut ces chiffres concernent les logements lancés, et non pas achevés, pendant la période quinquennale : une part de la dépense sera donc à assumer au-delà des cinq ans, en 1964, et même en 1965 pour les types de catégories supérieures.

Ce programme de 210.000 logements est jugé ambitieux par les services financiers. Par contre la sous-commission des aménagements urbains, qui aboutissait à un chiffre assez proche pour les seules vingt agglomérations principales, l'estime un peu court. Il résulte d'un compromis entre les limites financières d'une part, et d'autre part les besoins sociaux et les exigences du développement économique au rythme où il est envisagé dans les autres chapitres du plan.

Le programme d'habitat constitue — du point de vue économique, comme du point de vue social — une des pièces maîtresses du plan et il est hautement souhaitable que les prévisions ci-dessus puissent être tenues. Le retard de certains travaux d'infrastructure même nécessaires ou l'abaissement des normes des constructions administratives, scolaires ou hospitalières seraient d'une moindre conséquence pour l'équilibre du plan que des retouches importantes au programme général d'habitat, notamment en ce qui concerne le nombre des logements livrés qui constitue un minimum auquel il ne peut être apporté aucun abattement sensible sans obliger à d'autres révisions qui auraient de sérieuses conséquences à court et à long terme.

3. — LES ORGANISMES CONSTRUCTEURS. — LES ARCHITECTES ET LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION.

a) *Les Organismes Constructeurs.* — L'Algérie est assez bien équipée en maîtres d'ouvrage parmi lesquels, outre les sociétés purement privées, on trouve :

— 11 Offices H.L.M. (4 à compétence régionale ou départementale, les autres à compétence municipale) ;
— 29 sociétés coopératives H.L.M., 8 sociétés anonymes et 4 sociétés de Crédit immobilier ;
— 55 sociétés coopératives non H.L.M. ;
— 1 société d'économie mixte, la Compagnie Immobilière Algérienne.

La réalisation d'un grand nombre de logements dans les départements les plus délaissés jusqu'à présent provoquera certainement l'augmentation de l'activité des organismes constructeurs existants et la création de nouveaux organismes du même type. Dès maintenant, il est souhaitable de créer un office départemental H.L.M. dans chaque département algérien (1).

b) *Les Architectes.* — En 1960 le nombre des architectes inscrits sur les tableaux de l'ordre est voisin de 300 : l'effectif en est suffisant pour Alger, insuffisant pour Constantine, Oran et Bône. L'installation à poste fixe en Algérie de jeunes architectes est nécessaire ; l'intervention d'architectes opérant depuis la Métropole a conduit, en biens des cas, à des résultats discutés, sauf lorsqu'il existe une association étroite entre eux et un cabinet installé en Algérie.

c) *Les Entreprises.* — Un grand intérêt se manifeste depuis l'annonce du plan de Constantine parmi les entreprises métropolitaines, pour venir travailler en Algérie. Des entreprises installées au Maroc ont également transféré en Algérie une partie de leur activité. Leur potentiel s'ajoute à celui des 6.000 entreprises algériennes dont 1.800 groupées au sein de l'Union algérienne du bâtiment emploient 120.000 ouvriers à temps plein. Il ne manque donc pas de maîtres d'ouvrage ou de sous-traitants pour réaliser le programme d'habitat tracé plus haut.

Par contre les difficultés ont été rencontrées pour passer certains marchés dans la région de l'Est. Aussi l'Administration a-t-elle facilité l'installation dans le Constantinois d'une grande entreprise de préfabrication métropolitaine.

---

(1) On ne peut envisager de créer d'emblée des offices départementaux possédant des services techniques complets. Les services techniques des actuels offices régionaux devraient continuer à prêter leur concours aux offices départementaux nouveaux, s'ils sont créés.

4. — LES PROCEDURES FINANCIERES.

Le financement du programme de construction de logements sera assuré par des procédures associant, selon des modalités et des proportions diverses, capitaux privés et capitaux publics. L'aide publique sera nécessairement importante, les apports privés et les prêts bancaires ne pouvant suffire à financer un tel programme, ni surtout assurer des conditions, taux et durée d'amortissement, permettant un grand développement du logement populaire.

a) *Le financement H.L.M.* La législation métropolitaine relative aux H.L.M. est applicable de plein droit à l'Algérie (art. 12 de la loi du 15 avril 1953).

Soit sous forme d'accession à la propriété, soit sous forme de location simple ou de location participation, ce financement permet la construction de logements « Million » ou « Logeco ». Toutefois la nécessité d'accroître la cadence de construction H.L.M. — il faut passer de 75 millions de nouveaux francs en 1959 à plus de 200 en 1963 en crédit de paiement — impose d'adapter la réglementation métropolitaine pour l'appliquer en Algérie. Le jumelage de sources différentes de crédits, accordés à des conditions différentes, oblige à certaines péréquations soit entre les financements eux-mêmes, soit entre les loyers qui en sont la résultante. Au total, le montant des crédits H.L.M. attendus dans les 5 ans s'établira entre 600 et 700 millions de nouveaux francs.

b) *Le Fonds de dotation de l'habitat* (*F.D.H.*). Créé par arrêté du 30 décembre 1954 modifié par l'arrêté du 20 mai 1959, le Fonds de dotation de l'habitat est alimenté par la Caisse d'équipement et complète l'action des H.L.M. :

— en permettant la construction de logements plus simples que ceux qui sont retenus par la législation H.L.M. (logements « Million Algérie » et « semi urbains ») ;

— en complétant le financement principal des programmes par des prêts complémentaires que la Caisse des Dépôts et Consignations n'accorde pas en Algérie par suite d'un contingentement de fait de ses crédits.

L'action du Fonds de dotation de l'habitat en matière d'habitat musulman urbain a été décisive, en ce sens qu'elle a notamment provoqué la création de multiples coopératives de construction à clientèle essentiellement musulmane.

Les conditions sont particulièrement avantageuses puisque le Fonds de dotation de l'habitat assure — sous forme de prêts à long terme et à faible intérêt — le financement principal des logements à raison de 90 % environ. Du fait qu'il permet la construction de logements modestes le Fonds est appelé à jouer un rôle particulièrement important dans la réalisation du programme de logements populaires. Partant de 51 millions de nouveaux francs en 1959, sa dotation devra s'élever à 150 ou 200 millions de nouveaux francs en 1963 suivant le mixage à réaliser avec les autres formes de crédit. Au total la dotation du Fonds de l'habitat pendant les 5 années du Plan s'établira entre 500 et 600 millions de nouveaux francs.

c) *Les prêts spéciaux* (*prêts privés à moyen terme*). Des textes de 1949 puis l'arrêté du 12 mai 1958, modifié le 5 novembre 1958, ont institué un système comportant trois groupes de dispositions :

1. *Primes sans prêts* (*appelées bonifications forfaitaires d'intérêt de prêts à moyen terme*) à 1.000 et 700 francs anciens par mètre carré. Ces bonifications ne semblent pas devoir s'accroître de façon considérable à l'avenir.

2. *Prêts spéciaux à 20 ans* bonifiés à 2,50 % pour les « logecos », 4 % pour les « logements normaux ». Le volume annuel de ces prêts est toutefois limité par les possibilités de consolidation, qui sont d'un montant très inférieur à la demande (3 milliards de francs anciens de prêts du Crédit Foncier d'Algérie en 1959 pour 30 milliards de programmes en instance de financement). Ces prêts spéciaux intéressent seulement une fraction limitée de la population car il s'agit de prêts individuels supposant une certaine surface chez le bénéficiaire.

La recherche des capitaux de consolidation demeure un problème difficile. Après quelques émissions publiques de 1950 à 1954, le Crédit Foncier a fait appel à l'assurance que l'Algérie lui avait donnée de fournir des capitaux de consolidation : cette procédure aboutit à amputer les crédits d'équipement de sommes qui sont affectées à l'apurement d'opérations anciennes, ce qui est évidemment regrettable.

3. *Emprunts bancaires garantis et bonifiés* par l'Algérie. Cette formule convient parfaitement à certaines catégories de construction, mais elle trouve aussi ses limites dans le réescompte bancaire et dans la charge assez lourde qu'impose pratiquement aux intéressés un remboursement en 5 ans, faute de trouver facilement sur le marché algérien des capitaux à plus long terme.

L'éventualité d'un relais par la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie peut permettre de porter à 10 ans la durée de ces emprunts : même si la charge finale retombe sur la Caisse d'équipement, le poids n'est porté qu'au terme des 5 ans.

d) *La formule nouvelle des prêts à* 5/11 *ans.* A de rares exceptions près, il n'a pas été possible jusqu'à présent aux organismes constructeurs de se procurer dans les circuits bancaires ordinaires des capitaux à long terme. Pourtant les dépôts sont abondants en Algérie, mais ils ne sont mobilisables que pour des prêts à moyen terme dont les annuités sont trop lourdes (malgré les bonifications d'intérêt accordées par l'Algérie) pour permettre de financer des programmes de logements destinés à une clientèle moyenne ou modeste.

Pour compenser cette insuffisance, une nouvelle formule de financement a été mise au point, en 1959. L'octroi d'un crédit à moyen terme par les banques est assorti d'un engagement que prend l'Algérie de les relayer au bout de cinq ans en leur remboursant, à défaut d'autre moyen de consolidation, la partie du capital non encore amortie. L'Algérie est alors substituée à la banque pour la perception des annuités au cours de la deuxième période du prêt qui est de six ans. Le financement de cette consolidation sera assuré par des émissions de bons à moyen terme par la Caisse d'Equipement.

On obtient ainsi en pratique un prêt à 11 ans, intéressant tous les constructeurs susceptibles de s'accommoder d'un délai de remboursement inférieur à celui des prêts à long terme et notamment :

— les entreprises pour le logement de leur personnel,

— l'Administration pour le logement des fonctionnaires, une participation budgétaire au financement de la construction ou à la couverture des annuités d'amortissement permettant d'éviter une hausse importante des loyers,

— les organismes H.L.M.

Grâce à cette nouvelle formule, il sera possible d'élargir l'appel au crédit à moyen terme en faveur de l'habitat. Le programme prévoit un concours s'élevant à 82 millions de nouveaux francs en 1959, puis progressant d'année en année pour atteindre 186 millions de nouveaux francs en 1963. Le total ds cinq années est voisin de 800 millions de nouveaux francs.

e) *Prestations d'Action Sociale (P.A.S.) et Fonds d'Action Sociale (F.A.S.).*

Les ressources de ces deux Fonds proviennent des allocations familiales payées en Algérie et en Métropole au profit des travailleurs algériens (1). Ce mode de financement doit procurer 7 millions de nouveaux francs en 1959 et passera à près de 60 millions en 1963. En 5 ans, c'est près de 200 millions de nouveaux francs qui auront été ainsi dégagés au profit de la construction de logements.

f) *Autofinancement et apports privés en complément de prêts — Remboursement au F.D.H.* — L'effort privé prévu est considérable. De 118 millions de nouveaux francs 1959, il passera à 270 millions de nouveaux francs en 1963 et représentera en 5 ans un apport de l'ordre d'un milliard de nouveaux francs.

g) *Nécessité de programmes pluriannuels de financement.* — Dans la plupart des cas — sauf en ce qui concerne les apports privés — il est essentiel d'obtenir des différents organismes financiers un engagement ferme pour *plusieurs années* et pour un montant minimum de crédit. Il sera ainsi possible de prendre des engagements précis envers les organismes de construction. Les entreprises, connaissant avec certitude le volume des travaux à réaliser et leur échelonnement dans le temps et dans l'espace, pourront organiser leur travail : il en résultera une réduction des coûts et des délais de construction, et une accélération du développement industriel en considération de ces débouchés garantis.

Un engagement de cette nature a été pris pour les sources de financement qui dépendent de l'Algérie. En 1959 a été pris pour le Fonds de dotation de l'habitat, par décision du Délégué Général du Gouvernement en Algérie, un engagement portant sur une dotation minimum de 60 millions de nouveaux francs pour chacune des années 1960 à 1962. De cette façon un programme portant sur 180 millions de nouveaux francs de constructions a pu être immédiatement lancé, portant sur 12.500 logements.

---

(1) Les employeurs métropolitains des travailleurs algériens acquittent les cotisations sociales selon les taux métropolitains. Les familes de ces travailleurs perçoivent les allocations au taux métropolitain lorsqu'elles résident en France, et au taux algérien si elles sont demeurées en Algérie. En compensation, et compte tenu de la différence des deux taux, les caisses métropolitaines versent forfaitairement la différence aux deux Fonds ci-dessus qui emploient leurs ressources à des réalisations sociales intéressant les régions algériennes de forte émigration vers la Métropole.

Un engagement pluriannuel a été pris également pour la procédure des prêts à 5/11 ans. Le montant dès maintenant garanti, qui a permis de lancer 11.250 logements, porte sur 180 millions de nouveaux francs en trois ans (50 en 1960 — 60 en 1961 — 70 en 1962).

Par contre, les programmes H.L.M. — qui sont parmi les plus importants — demeurent encore soumis à la procédure des attributions annuelles bien que le Parlement ait voté un programme triennal de financement ; il en résulte que 1.450 logements seulement ont pu être lancés par avance pour 1960 et 1961 au titre de la procédure H.L.M. Des pourparlers sont en cours pour obtenir l'extension de la méthode d'engagement pluriannuel sur un programme minimum.

5. — TABLEAU DES INVESTISSEMENTS.

Le programme de 210.000 logements urbains représente un coût total de 4.210 millions de nouveaux francs, dont une partie à régler au-delà de la période 1959-1963 : pour celle-ci les paiements prévus s'élèvent à 3.652 millions. Comme il a été mentionné dans les paragraphes précédents, la charge des consolidations correspondant à des opérations antérieures doit, du point de vue du financement de l'habitat, être ajoutée aux investissements dans les constructions nouvelles : elles s'élèvent à 251 millions en cinq ans.

L'échéancier prévu s'établit ainsi à un total de 3.903 millions de nouveaux francs :

HABITAT URBAIN - Programme 1959-1963
(en millions de nouveaux francs)

Année	Nombre de logements lancés	Paiements à réaliser		
		Constructions	Consolidations	Total
1959	22.000	403	45	448
1960	32.000	577	45	622
1961	42.000	773	45	818
1962	53.000	920	57	977
1963	61.000	979	59	1.038
Total.	210.000	3.652	251 (1)	3.903

(1) Dont 113 par la Caisse d'équipement, 49 par la Caisse des Dépôts et Consignations, 89 par le Crédit Foncier de France.

Sur ce total les différentes sources de financement interviennent dans les proportions ci-dessous :

— financement par les bénéficiaires : 25 à 30 %,
— Fonds de dotation de l'habitat et H.L.M. : 35 à 40 %,
— emprunts, moyen terme 5/11 ans et divers : 30 à 40 %.

Section II. — L'AMENAGEMENT DES VILLES

L'extension rapide des villes a, comme dans tous les pays, provoqué une active spéculation foncière. Cette situation est, à différents points de vue, dommageable pour la collectivité :

— les organismes constructeurs, de même que les services publics, sont souvent conduits à payer des prix anormaux pour l'achat des terrains, et, dans la mesure où ils disposent de crédits prédéterminés, le surprix des terrains entraîne en contrepartie une réduction des investissements utiles ;
— pour échapper aux prix abusifs les constructeurs ont tendance à s'éloigner des agglomérations ; il en résulte un étalement anormal des villes qui alourdit le coût d'établissement ou d'entretien de la voirie et des réseaux divers ; il en résulte également que des terres de bonne qualité, et spécialement des terres de maraîchage qu'il importerait de sauvegarder, sont enlevées à la culture ;
— enfin il faut ajouter que les bénéfices de la spéculation foncière sont parmi ceux qui alimentent le mouvement d'évasion de capitaux.

Si dans bien des cas le desserrement des villes est une nécessité, il faut éviter qu'il se produise de façon anarchique :

— une ville qui se développe sous forme de tentacules progressivement allongées coûte cher en équipements publics ; les transports en commun y deviennent vite nécessaires, avec des itinéraires trop longs et de faible rendement ;
— d'autre part ces extensions filiformes ne créent pas des faubourgs capables d'acquérir une vie propre ; c'est le cœur des anciennes agglomérations, souvent déjà engorgé, qui demeure le centre de la vie collective ;
— pour donner à l'ensemble des équipements urbains une rentabilité convenable, l'éparpillement des installations ou équipements doit être contrecarré, et la puissance publique dispose, même en l'état actuel de la législation, de moyens suffisants pour diriger les extensions par quartiers homogènes et suffisamment denses.

I. — LES REGLES D'URBANISME ET D'EXPROPRIATION.

La législation de l'urbanisme résulte de la loi n° 55-900 du 7 juillet 1955 qui a étendu à l'Algérie la plus grande partie de la législation métropolitaine de l'urbanisme. Mais cette dernière a été profondément modifiée par les ordonnances et décrets du 31 décembre 1958 ; l'extension d'un certain nombre de dispositions est en cours, dans le double souci d'éviter un décalage qui pourrait provoquer un trouble dans la mise en œuvre (en raison des incessants échanges de personnel, dans le secteur privé comme dans le secteur public, entre l'Algérie et la métropole), et d'appliquer en Algérie les mesures susceptibles de porter au moins partiellement remède aux difficultés signalées plus haut.

Les textes métropolitains ne répondent d'ailleurs qu'imparfaitement à la situation particulière de l'Algérie. Elle n'est pas celle d'un pays à progression démographique lente où les ajustements peuvent être opérés insensiblement, ni non plus celle d'un pays neuf où l'on peut tailler à vif dans la terre vierge. En Algérie la poussée urbaine est rapide ; elle se produit en outre dans des zones où toutes les terres sont appropriées et comptent le plus souvent parmi les meilleures terres agricoles. Des textes propres à l'Algérie seront sans aucun doute nécessaires pour bloquer la spéculation foncière et lutter contre l'anarchie des implantations.

A. *La législation de l'urbanisme.* Parmi les dispositions dont l'extension à l'Algérie est envisagée, il en est qui pourraient rapidement aider à résoudre certains des problèmes évoqués ci-dessus :

— le régime des « *zones à urbaniser en priorité* » Z.U.P., créé dans la métropole par le décret 58-1446 du 31 décembre 1958, permet d'imposer aux organismes constructeurs d'implanter leurs grands ensembles d'habitat dans des zones déterminées où les collectivités effectuent simultanément de grands travaux d'aménagement ; l'obligation de s'installer dans ces zones peut être appliquée à tout groupe de construction de plus de cent logements ; pour assurer une application efficace de cette mesure il faut éviter le fractionnement artificiel des programmes en vue d'échapper à l'obligation visée ci-dessus ; il est évident que les dispositions de ce décret devraient être appliquées en tenant compte des programmes pluriannuels des organismes constructeurs (1) ;

(1) Le régime des « Zones à urbaniser en priorité » a été étendu à l'Algérie par le décret n° 60-960 du 6 septembre 1960.

— le décret 58-1466 du 31 décembre 1958 relatif aux *lotissements* permet d'obtenir la participation des lotisseurs aux dépenses d'équipement général, soit par une contribution en espèces, soit par abandon de terrain pour l'établissement de la voirie ou la construction d'édifices publics (1).

B. *La réglementation de l'expropriation* laisse place à des bénéfices spéculatifs anormaux, dans la mesure où les règles actuelles tendent à fixer les indemnités selon la valeur des terrains au jour de l'arrêté prononçant l'expropriation. Entre le moment où commence à être étudiée une extension urbaine ou la création d'une zone industrielle et l'achèvement de la procédure d'expropriation, il s'écoule un délai suffisamment long pour permettre des achats spéculatifs et une multiplication du prix des terrains par cinq, dix ou davantage.

Plusieurs remèdes sont à envisager, qui pourraient d'ailleurs être appliqués concurremment. Le premier consiste à déterminer la valeur des terrains non pas au jour de l'arrêté d'expropriation, mais au jour de la déclaration d'utilité publique ou à celui de l'approbation des plans d'urbanisme. Un autre procédé pourrait consister en la détermination du prix non pas selon l'usage nouveau (construction d'habitat ou d'usines) mais d'après l'utilisation ancienne, le plus souvent agricole (2). Enfin on peut également envisager de soumettre à autorisation, dans l'étendue de périmètres d'urbanisation, les cessions de terrains ou les modifications d'usage, en réservant un droit de préemption (avec un barème de prix sévère) aux collectivités ou établissements publics, notamment la Caisse algérienne d'aménagement du territoire CADAT (3).

---

(1) Le décret n° 60-960 du 6 septembre 1960 a étendu ces dispositions à l'Algérie.

(2) Le décret n° 60-958 du 6 septembre 1960 a retenu ce principe en ce qui concerne l'Algérie.

(3) De toute façon il est souhaitable que la CADAT joue, en règle générale, le rôle d'acheteur unique du secteur public afin que la concurrence qui oppose parfois les administrations ou organismes publics ne contribue pas à l'élévation du prix des terrains. D'autre part l'extension des villes, pour être correctement réalisée, impose une politique de réservations foncières portant sur les besoins de plusieurs années : la CADAT disposant de ressources limitées n'est pas en état de la conduire à l'échelle nécessaire, et tend en conséquence à s'intéresser surtout aux opérations susceptibles de se dénouer dans un délai assez court. Il est indispensable de voir assez large en cette matière ; dans le cas contraire les terrains seraient acquis au dernier moment, au prix fort ; et les communes, contraintes de limiter leurs dépenses, seraient hors d'état de réaliser un urbanisme suffisant aux extensions ultérieures ; les villes algériennes demeureraient « étriquées », comme ce fut trop souvent le cas dans le passé. La véritable économie consiste à voir large suffisamment à l'avance : le problème des terrains est crucial pour l'avenir des villes et pour l'application des directives d'aménagement du territoire et de décentralisation économique.

C. *Les servitudes « non aedificandi »*. L'aménagement des zones urbaines exige non seulement de mettre de l'ordre dans la construction immobilière et l'extension des grandes villes, mais aussi de réserver des zones vertes, des zones de loisirs, des zones de maraîchage indispensables à l'approvisionnement des villes et capables de maintenir un emploi de main-d'œuvre très important.

La législation de l'urbanisme permet en principe d'atteindre ces objectifs. Mais les pressions sont souvent si vives qu'il est difficile aux autorités locales d'y résister et des exemples fâcheux ne manquent pas de se produire. D'autre part l'intérêt d'une commune ou d'un département peuvent ne pas concorder avec les vues d'aménagement du territoire intéressant une collectivité plus large ou l'Algérie dans son ensemble.

Il est indispensable de disposer de moyens d'action plus draconiens et d'en réserver l'usage en certains cas aux services centraux. Ces pouvoirs nouveaux devraient notamment être utilisés pour empêcher les villes satellites qui seront créées d'effectuer leur jonction avec les agglomérations principales, pour sauvegarder les zones de maraîchage d'Alger et de certaines autres villes, pour empêcher la construction le long de certaines parties du rivage maritime, et enfin pour assurer l'aménagement rationnel (impossible dans la situation actuelle) de certaines localités touristiques.

II. — LES PLANS D'URBANISME.

La législation de l'urbanisme rend obligatoire l'établissement d'un plan d'urbanisme pour toutes les communes comptant au moins 10.000 habitants : elles sont au nombre de 130 en Algérie. D'autre part 85 communes; sans compter 10.000 habitants, devraient normalement posséder un plan d'urbanisme parce que leur population est appelée à s'accroître rapidement, ou en raison de leur caractère : sous-préfectures, stations balnéaires ou climatiques, par exemple.

Soixante plans d'urbanisme sont établis ou en cours d'étude : ils concernent des villes de plus de 10.000 habitants pour la quasi-totalité. Sur ces soixante plans, seize sont confiés aux services de l'urbanisme et quarante quatre à des urbanistes conventionnés, individuels ou organismes spécialisés. Dans certains cas les conventions passées avec des urbanistes privés ou des architectes ont entraîné des lenteurs d'exécution en raison des tâches multiples qu'assument les intéressés.

Au rythme où se réalisera le développement des villes, des plans d'urbanisme sont, en Algérie plus qu'ailleurs, le fondement d'une action rationnelle et le moyen d'éviter des investissements inutilement coûteux. Les services d'urbanisme doivent être organisés en conséquence et coiffés, au sommet, par une véritable autorité de l'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas seulement d'organiser la croissance de chacune des villes de la façon la plus logique et la plus soucieuse des notions de coût et de rentabilité ; il s'impose aussi de faire des choix entre les villes, en fonction de leurs coûts relatifs d'extension et en fonction de l'utilité économique et sociale de ces extensions au regard des critères généraux qui doivent orienter l'évolution de l'Algérie. Des directives générales ont été données dans le chapitre traitant de « l'aménagement général du territoire et la politique de décentralisation » (1). Il appartiendrait normalement aux services d'urbanisme d'en proposer les modalités d'application en ce qui concerne l'aménagement des villes, et d'en assurer ensuite l'application.

Ceci suppose de dépasser la méthode, forcément un peu négative, du zoning indicatif et de l'autorisation individuelle de construire. Cette méthode peut entraver des opérations néfastes, elle ne va pas suffisamment loin pour orienter de façon positive le développement urbain. En rappelant que la quasi totalité des logements construits le sont avec une aide publique considérable, et que d'autre part les entreprises industrielles bénéficient elles aussi d'avantages substantiels, on mesure les moyens d'action positifs dont dispose la puissance publique pour assurer l'exécution des plans d'urbanisme.

En ce qui concerne les grandes villes dont l'engorgement est inquiétant, Alger particulièrement, *l'urbanisme ne vise pas seulement les extensions mais aussi l'aménagement des cités actuelles et la réorganisation de leur vie quotidienne. Les projets techniques et les investissements ne sont pas les seules solutions à examiner : l'étalement des horaires de travail ou l'adoption de la séance de travail continue pourraient, par exemple, à Alger, faciliter le règlement des problèmes de circulation aussi bien que le desserrement de l'agglomération. Une modification des habitudes de vie et de travail peut éviter des investissements dont la charge retentirait inévitablement sur les finances publiques et par contre-coup sur la fiscalité, les prix de revient et finalement les budgets des familles.*

---

(1) Voir chapitre deuxième - Section II - p. 124.

L'information des populations sur ces questions est très importante, au même titre que les réalisations techniques : un effort est à engager pour obtenir leur adhésion à une discipline génératrice d'économies appréciables.

III. — LES EQUIPEMENTS URBAINS.

Les sociétés d'études dont il a été fait mention ci-dessus ont présenté des programmes de première urgence qu'il paraît dès à présent souhaitable de retenir.

1. En ce qui concerne la *circulation*, la préoccupation essentielle a été de ne retenir que les travaux les plus indispensables ou qui n'exigent pas d'études plus poussées. Plusieurs catégories de travaux peuvent se révéler nécessaires :

— création ou élargissement des voies dans les parties les plus denses des villes, problème se posant essentiellement à Alger, Oran, Constantine, Bône et nécessitant des études qui sont d'ailleurs en cours à Alger et à Bône ;

— desserte des quartiers d'extension dans la plupart des villes par la réalisation de rocades ou de pénétrantes prévues dans les plans d'urbanisme ;

— modernisation de l'infrastructure des transports en commun, problème qui à l'heure actuelle ne se pose sérieusement que pour Alger, et qui est à l'étude ;

— stationnement, qui devrait nécessiter dès maintenant des études sérieuses pour Alger, Oran, Constantine et Bône, afin de pouvoir réserver les terrains nécessaires à l'implantation des parkings qu'exige la rapide croissance du nombre des véhicules particuliers (1).

2. En ce qui concerne *l'assainissement et la lutte contre les crues, il apparaît utile d'étudier* conjointement les problèmes qu'ils soulèvent, la lutte contre les crues pouvant elle-même résulter soit de travaux hydrauliques, soit de travaux de restauration des sols. Une telle coordination s'avère particulièrement utile dans les villes côtières comme Bougie, Philippeville, Bône où des travaux urgents sont absolument indispensables pour lutter contre les inondations dans les quartiers existants ou dans des zones d'habitation ou industrielles à créer.

---

(1) Sous réserve de ce qui a été dit plus haut sur les économies, en équipements et en investissements, qui pourraient résulter d'une modification des habitudes de vie et des habitudes de travail.

Il est à noter que si un certain nombre de villes ont un réseau d'assainissement satisfaisant, il en est d'autres qui n'ont pas de projet d'assainissement ou pour lesquelles les travaux effectués dans le passé l'ont été sans plan d'ensemble. On trouve des canalisations disparates, datant d'époques très diverses et souvent en mauvais état. Il faudra dans bien des villes, non seulement assurer la desserte des quartiers neufs, mais encore remanier les réseaux existants.

Les stations d'épuration ne devront être construites que là où elles s'imposent réellement pour la salubrité publique. On devra généralement s'efforcer de récupérer les résidus de l'épuration pour les besoins de l'agriculture.

3. En ce qui concerne la *distribution d'eau*, les mêmes remarques peuvent être faites que pour l'assainissement : absence de projet général, connaissance souvent insuffisante des réseaux, caractère hétéroclite des canalisations, vétusté des ouvrages, fuites ; des travaux importants sont ainsi nécessaires.

Quant aux besoins en eau, il n'a encore pu être rassemblé par les sociétés d'études qu'une première information sommaire, résultant de taux théoriques par habitant ou par hectare de zone industrielle. Les études seront poursuivies au cours des prochains mois pour essayer de mieux approcher la réalité ; elles seront particulièrement utiles pour l'Oranie, en raison de la faiblesse des ressources disponibles. Une politique tarifaire de l'eau devrait être mise au point très rapidement en fonction des données qui pourront être recueillies tant sur le montant des besoins que sur celui des ressources. Le pourcentage des consommations payantes par rapport aux quantités livrées est également à surveiller en bien des villes.

4. En ce qui concerne *les télécommunications* des délais sont souvent nécessaires entre le moment où sont demandés les branchements et celui où peut être réalisée l'installation des lignes. Si ces délais qui peuvent atteindre plusieurs années étaient maintenus, ils constitueraient une entrave certaine à l'installation de nouvelles zones industrielles. Le programme présenté au titre de l'infrastructure et qui prévoit la mise en service de 65.000 lignes nouvelles (avec équipement de base pour 100.000) doit remédier à cette situation.

IV. — INVESTISSEMENTS A REALISER.

Les investissements prévus à partir de 1961 sont en nette progression par rapport aux deux premières années du Plan. En 1959 et 1960, les constructions de logements sont encore prévues relativement près des centres des agglomérations, ou dans des quartiers déjà aménagés, et n'exigent pas toujours de grands aménagements de voiries ou de réseaux. Au contraire à partir de 1961 ce sont de nouveaux quartiers, de nouvelles cités, de nouvelles villes qu'il faudra édifier et équiper en totalité.

Le montant total des investissements prévus s'élève à 1.385 millions de nouveaux francs (1) :

EQUIPEMENT URBAIN Dépenses en millions de nouveaux francs					
1959	1960	1961	1962	1963	Total 5 ans
87	106	263	381	548	1.385

Le tableau des équipements urbains se subdivise en trois parties concernant, l'une les dépenses d'aménagement propre aux nouveaux quartiers résidentiels, l'autre les dépenses d'infrastructure générale à effectuer dans les villes (voirie, assainissement, distribution d'eau), la troisième le coût des études à poursuivre pour les voiries et réseaux divers, l'urbanisme et l'habitat.

Les chiffres dont il est fait état correspondent à ceux fournis par les sociétés d'études pour les 19 principales villes avec une majoration de 50 % pour tenir approximativement compte de l'ensemble des autres agglomérations.

(1) Y compris la voirie intérieure des lotissements.

EQUIPEMENTS URBAINS
TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PAR CATEGORIES
(En millions de nouveaux francs)

I. — **Etudes.**		
— Urbanisme, établissement des plans....	9,0	
— Voirie et réseaux divers, circulation....	4,4	
— Habitat.	1,5	
— Total.		14,9
II. — **Infrastructure des villes.**		
— Voirie (non compris partie urbaine de la voirie nationale)	325	
— Assainissement urbain et suburbain	173	
— Distribution d'eau	107	
— Opérations diverses	75	
— Surdimensionnement imposé aux réseaux actuels pour la desserte des nouveaux quartiers.	150	
		830
III. — **Aménagement intérieur des nouveaux quartiers.**		
— Aménagement de 3.000 hectares.....	540	
Total général.....		1.384,9

Dans les chiffres ci-dessus n'est pas inclus le coût des terrains nécessaires à l'aménagement des villes, à la construction de logements, à la création de zones industrielles. Les surfaces nécessaires sont évaluées à 4.500 hectares pour les quartiers résidentiels, 1.100 hectares pour les zones industrielles suburbaines, 1.800 hectares pour les grandes zones industrielles régionales. La dépense correspondant à l'achat des terrains incombe à l'organisme constructeur, sous réserve de ce qui a été dit pour la réservation de terrains par la Caisse algérienne d'aménagement du territoire (C.A.D.A.T.) qui a recours au Trésor pour financer ces opérations. Sur la base des prix actuellement pratiqués en moyenne, la dépense d'acquisition des terrains — qui se retrouve, dans l'économie globale, en recettes dans d'autres comptes — peut représenter une dépense de 200 à 300 millions de nouveaux francs pour les zones résidentielles et de 50 à 80 pour les zones industrielles.

Une mention spéciale doit être faite pour les terrains indispensables aux communes pour établir leur voirie et les équipements publics. Si les communes, qui, en règle générale, manquent de ressources sont contraintes de n'acquérir les surfaces nécessaires qu'au fur et à mesure des besoins immédiats, donc au prix fort, les villes ou quartiers nouveaux demeureront étriqués. En présence d'une croissance urbaine d'un taux comparable à celui des grandes villes d'Algérie, des mesures et des pouvoirs exceptionnels sont nécessaires. Une législation analogue à celle des lotissements — où un quart de la surface peut être affectée gratuitement à l'emprise de la voirie ou des équipements communs — devrait être établie au profit des communes dans tous les quartiers d'extension : aucune autorisation de construire ne serait délivrée sans qu'une fraction du terrain ne soit cédée à titre gratuit pour la constitution ou l'extension des voies ou emprises publiques. Aucun urbanisme à la mesure de l'avenir ne serait possible sans de telles dispositions qui, au moins dans les quartiers d'extension, ne peuvent frapper que les bénéfices spéculatifs de lotisseurs transformant des terrains agricoles en terrains à bâtir.

V. — ORGANISMES PARTICIPANT A L'AMENAGEMENT URBAIN.

Il ne suffit pas toujours que l'Etat dresse un plan d'aménagement et réalise les réseaux principaux d'infrastructure pour que l'initiative privée en assure l'exécution. La création de cités satellites ou de grands ensembles résidentiels, la réalisation de zones industrielles nouvelles, à plus forte raison l'animation de nouveaux foyers de vie économique dans des régions attardées, peuvent exiger des moyens juridiques, techniques ou financiers qui ne sont pas toujours à la portée d'organismes privés.

Pour résoudre des problèmes de cette espèce la Métropole, comme nombre de pays étrangers, a dû susciter la création de sociétés d'économie mixte, ou même d'établissements publics. L'Algérie a adopté des méthodes analogues, en les adaptant à sa situation propre et en faisant appel aux concours des grands établissements métropolitains spécialisés.

Ces organismes comptent au nombre des moyens les plus efficaces dont dispose la puissance publique pour assurer, dans les délais et avec l'efficacité nécessaires, l'exécution des opérations principales d'aménagement du territoire.

1° *La Caisse algérienne d'aménagement du territoire (C.A.D.A.T.).*

Le rôle de cet établissement public est double :

a) procéder à des *réservations ou acquisitions foncières* en vue de l'implantation de locaux administratifs, d'ensembles d'habitat, ou d'entreprises industrielles ou commerciales ; la C.A.D.A.T. peut dans ce but soit acquérir à l'amiable, soit recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ; elle bénéficie à cet effet d'avances du Trésor algérien ;

b) *aménagement* le cas échéant des terrains acquis par elle : raccordement au réseau routier ou ferroviaire, voirie intérieure des lotissements urbains ou industriels ; création des réseaux intérieurs d'eau, gaz et électricité ; assainissement et évacuation des eaux usées.

A la fin de 1959 la C.A.D.A.T. a déjà acquis, ou est sur le point d'acquérir la propriété de 2.700 hectares de terrains (1) :

TERRAINS ACQUIS PAR LA C.A.D.A.T.

	Acquis	En cours d'expropriation	Total
	ha.	ha.	ha.
Quartiers résidentiels	344	870	1.214
Grandes zones industrielles régionales.	1.061	116	1.177
Zones industrielles suburbaines.	216	100	316
	1.621	1.086	2.707

La C.A.D.A.T. est intervenue dans une trentaine de villes pour assurer aux services publics et aux organismes constructeurs de logements, les terrains qui leur sont nécessaires, ou pour constituer les surfaces qu'exige le développement industriel dans les zones suburbaines.

2° *Les sociétés d'aménagement des zones urbaines.*

Ces sociétés d'économie mixte sont créées en vue de réaliser de grands aménagements d'intérêt collectif : zones résidentielles, marchés ou abattoirs, équipement urbain. Les deux so-

(1) Voir note page suivante.

ciétés actuellement créées (Alger et Bône) l'ont été avec la participation de l'Algérie, des communes intéressées, de la Caisse des dépôts et consignations, de la Société centrale pour l'équipement du territoire, de la Caisse algérienne d'aménagement du territoire, de la Compagnie immobilière algérienne, des Offices d'habitations à loyer modéré, des Chambres consulaires.

La Société d'équipement de la région d'Alger (S.E.R.A.) créée en 1956 est dès maintenant chargée de deux opérations de grande envergure :

— la construction de la *ville satellite des Anassers*, à l'Est d'Alger, qui sur un ensemble de 350 hectares doit comporter la construction de 5.000 logements en première tranche, sur un programme général de 25.000 logements ;

— la construction du *marché d'intérêt national de Maison-Blanche* destiné à régulariser le marché des fruits et légumes, tant à l'exportation que dans le circuit intérieur, et à la création des nouveaux abattoirs du Grand Alger.

La *Société d'équipement de la région de Bône* (S.E.R.B.) créée le 30 janvier 1959 aura pour première tâche la création du *quartier résidentiel* de « La Royale » entre la ville de Bône et la nouvelle zone industrielle de Duzerville.

La création d'une société d'équipement régional est également en cours à Oran.

---

(1) A la fin de 1960, les opérations de la C.A.D.A.T. portent sur 7.385 hectares, dont 3.118 hectares destinés à des aménagements résidentiels et 4.276 hectares à la création de zones industrielles.

Le tableau ci-après donne la répartition de ces opérations par régions.

(en hectares)

Régions	Opérations engagées		Opérations en cours	
	Résidentiel	Industriel	Résidentiel	Industriel
Alger	555	949	552	112
Oran	505	712	548	1.925
Constantine	438	314	530	255
Total.....	1.498	1.975	1.620	2.292

Les opérations en cours dans la région oranaise portent principalement sur la zone industrielle d'Arzew.

CHAPITRE HUITIEME

L'ACTION SANITAIRE

Dans le domaine de la santé, la même dualité que dans tous les aspects de la vie économique et sociale se constate en Algérie, entre des villes modernes et des populations participant aux avantages de la civilisation industrielle, et des régions reculées vivant au rythme ancestral. Mais l'afflux vers les grandes villes des populations qui ne trouvaient plus dans leurs régions natales la vie et la sécurité, a donné aux régions urbaines un visage plus complexe, sans pour autant diminuer la pression que la surpopulation exerce sur certaines régions du bled. Les villes se trouvent ainsi avec un équipement général qui ne correspond plus toujours à une population accrue, et les choix sont le plus souvent difficiles entre l'extension de l'équipement urbain et le rattrapage du retard de l'équipement rural.

En matière sanitaire une autre option se présente : l'effort doit-il porter d'abord sur les causes du mal (surnatalité, manque d'hygiène, carences alimentaires, état du logement) ou sur les effets, les fléaux sociaux, les déficiences maternelles ou infantiles, la morbidité... Il faudrait pouvoir tout faire, à la ville et dans le bled, par l'hygiène et par l'alimentation aussi bien que par la médecine préventive ou curative, par la création d'emplois et par la construction d'hôpitaux. L'action à entreprendre pour améliorer l'état physique de la population — et plus étroitement son état sanitaire — ne doit évidemment pas se limiter au dernier maillon de la chaîne (l'hôpital urbain bien équipé) car tous les équipements que l'on pourrait créer ne seraient jamais à la dimension nécessaire : c'est dans une large mesure ce qui s'est produit à Alger dans les années dernières.

L'amélioration de la condition physique des populations forme un tout, au niveau des groupes humains plus encore qu'à celui des cas individuels, et une certaine harmonie doit être maintenue entre les diverses opérations économiques, éducatives, médicales, hospitalières qui peuvent, par leur jeu combiné, conduire au résultat.

Les indices d'équipement hospitalier sont à cet égard des repères précieux, et inquiétants lorsqu'ils sont faibles. Le nombre des médecins et la répartition géographique de leur établissement sont plus significatifs encore. Les rapports que l'on peut établir entre la morbidité d'une part et les rations alimentaires ou les conditions de logement d'autre part, touchent plus encore au fond du problème. La médecine elle-même ne pourrait remporter de succès durable sur la maladie dans une population sous éduquée et sous alimentée ; son intervention est décisive pour rétablir un déséquilibre passager ou remédier aux conséquences d'une insuffisance limitée ; en face de la carence durable il faut s'attaquer aux causes elles-mêmes. C'est le thème général du plan de Constantine.

A. — LE PROBLEME DU PERSONNEL MEDICAL ET PARA MEDICAL.

Au départ du plan de Constantine, au début de 1959, l'Algérie comptait :

— 1954 médecins civils, soit un pour 5.000 habitants ;
— 606 sages-femmes, soit une pour 16.000 habitants ;
— 523 dentistes, soit un pour 19.000 habitants ;
— 710 pharmaciens, soit un pour 14.000 habitants.

Dans un pays où l'état alimentaire et sanitaire serait bon, et si les médecins étaient installés de façon relativement répartie, la proportion d'un médecin pour 5.000 habitants serait sans doute faible, mais encore à peu près satisfaisante. Mais en Algérie, le climat favorable à certaines endémies, l'absence d'hygiène et les conditions de vie des populations sous évoluées, exigent impérieusement une densité médicale plus forte. De plus, la densité médicale varie profondément d'une région à l'autre ; près des deux tiers du personnel médical sont groupés dans les grandes villes :

PERSONNEL MEDICAL, au début de 1959				
	Médecins	Sages-femmes	Dentistes	Pharmaciens
Total Algérie	1.954	606	523	710
dont agglomération :				
d'Alger.	769	266	198	199
d'Oran	246	74	96	96
de Constantine.	93	33	22	23
de Bône	62	30	21	22
Total des quatre villes.	1.170	403	337	340
% du total Algérie.	60 %	67 %	64 %	48 %

Le nombre de médecins civils est proche d'un pour mille habitants dans le département d'Alger ; en revanche il est d'un pour 20.000 ou 25.000 dans les régions défavorisées comme les Kabylies ou les hauts plateaux d'Aumale ou de Batna. Le vide est comblé par la présence des médecins militaires — médecins de carrière ou médecins effectuant leur temps sous les drapeaux — qui, au nombre de près de 700, assurent le service médical du bled (1). Leur concours permet de relever à un médecin pour environ 4.000 habitants la densité médicale moyenne de l'Algérie et d'améliorer très fortement la situation des régions défavorisées.

Mais cette constatation met en lumière de la façon la plus crue les problèmes du futur. On ne peut penser que, sous le régime de la médecine libérale, le nombre des médecins conventionnés s'élève dans le bled à un niveau satisfaisant, et le recrutement des médecins fonctionnaires est lui-même difficile. Pour remédier à cette situation les seules solutions possibles sont :

— dans l'immédiat de compter sur le concours des médecins militaires ;

— à court terme de prévoir un service civique combiné avec les obligations militaires, par exemple en affectant aux S.A.S. une partie des jeunes médecins appelés sous les drapeaux ;

(1) En outre 1.300 infirmiers militaires secondent les 700 médecins militaires du bled.

PERSONNEL MEDICAL ET EQUIPEMENT HOSPITALIER PAR DEPARTEMENTS

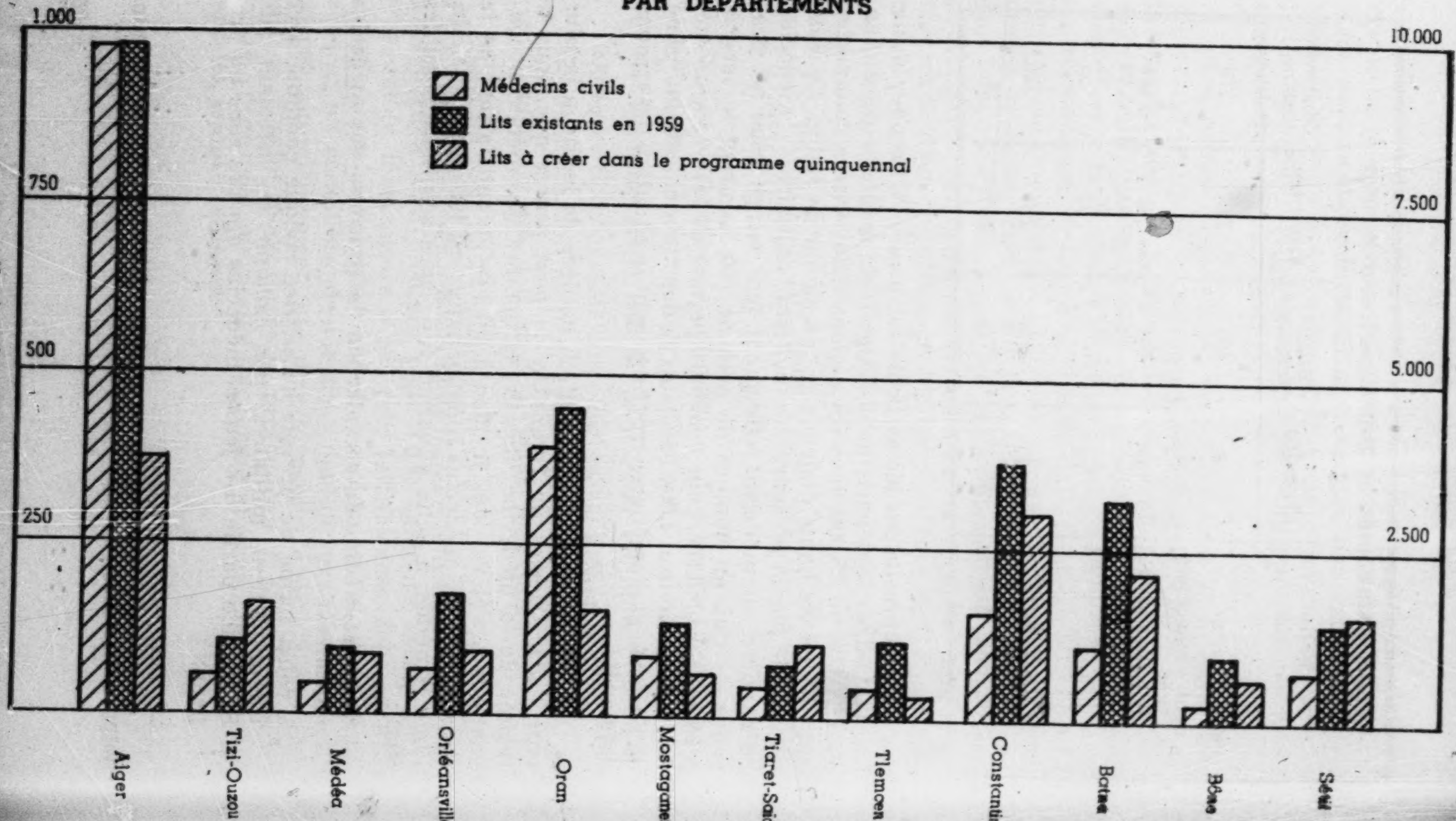

— à moyen terme en accordant des bourses d'études médicales, comme la décision en a été prise par arrêté du 10 juillet 1959 (le chiffre de 40 bourses par an est encore insuffisant), avec l'obligation de servir dans l'assistance médicale en Algérie pendant une durée double du temps pendant lequel le bénéfice de la bourse a été acquis ;

— à long terme le développement des petites villes ou des bourgs facilitera l'installation de médecins civils ou fonctionnaires et réduira l'étendue des zones où l'application des procédures exceptionnelles envisagées ci-dessus demeurera nécessaire.

L'insuffisance numérique et qualitative du personnel *para médical* est presque aussi sérieuse que le manque de médecins. Pendant les années à venir le nombre d'infirmiers ou infirmières diplômés à recruter est de 400 par an. Si le recrutement est à peu près assuré en quantité dans les grandes villes, par contre il reste très difficile pour les établissements des villes secondaires ou des bourgs. Il est en particulier nécessaire d'accroître le nombre des infirmières musulmanes, mais les conditions d'accès aux concours, calquées ou inspirées des conditions imposées dans la métropole pour la préparation du diplôme d'Etat, aboutissent à rétrécir le champ du recrutement ; les tentatives de recrutement en dessous du niveau du brevet ont donné des résultats inégaux. Le développement de la scolarisation amorcé depuis dix ans et accéléré dans les années récentes portera ses fruits progressivement et la situation sera plus favorable en fin de plan. La formation d'infirmières et d'assistantes médico-sociales pour le bled demeurera jusqu'à cette date une tâche urgente mais difficile, bien que déjà les derniers concours marquent une première amélioration de la situation.

B. — PROGRAMME D'EQUIPEMENT SANITAIRE ET HOSPITALIER.

Par décret n° 57-1085 du 30 septembre 1957 a été constituée une « Commission Centrale Algérienne de l'équipement sanitaire et social ». Elle a dressé le bilan de l'équipement existant, défini ce qu'il serait souhaitable de réaliser, et retenu ce qu'il lui paraissait possible de proposer, compte tenu des limitations financières prévisibles et des cadences techniques de réalisation. Le rapport a été approuvé par la Commission au printemps de 1959.

CONSULTATIONS MEDICALES
ET JOURNEES D'HOSPITALISATION

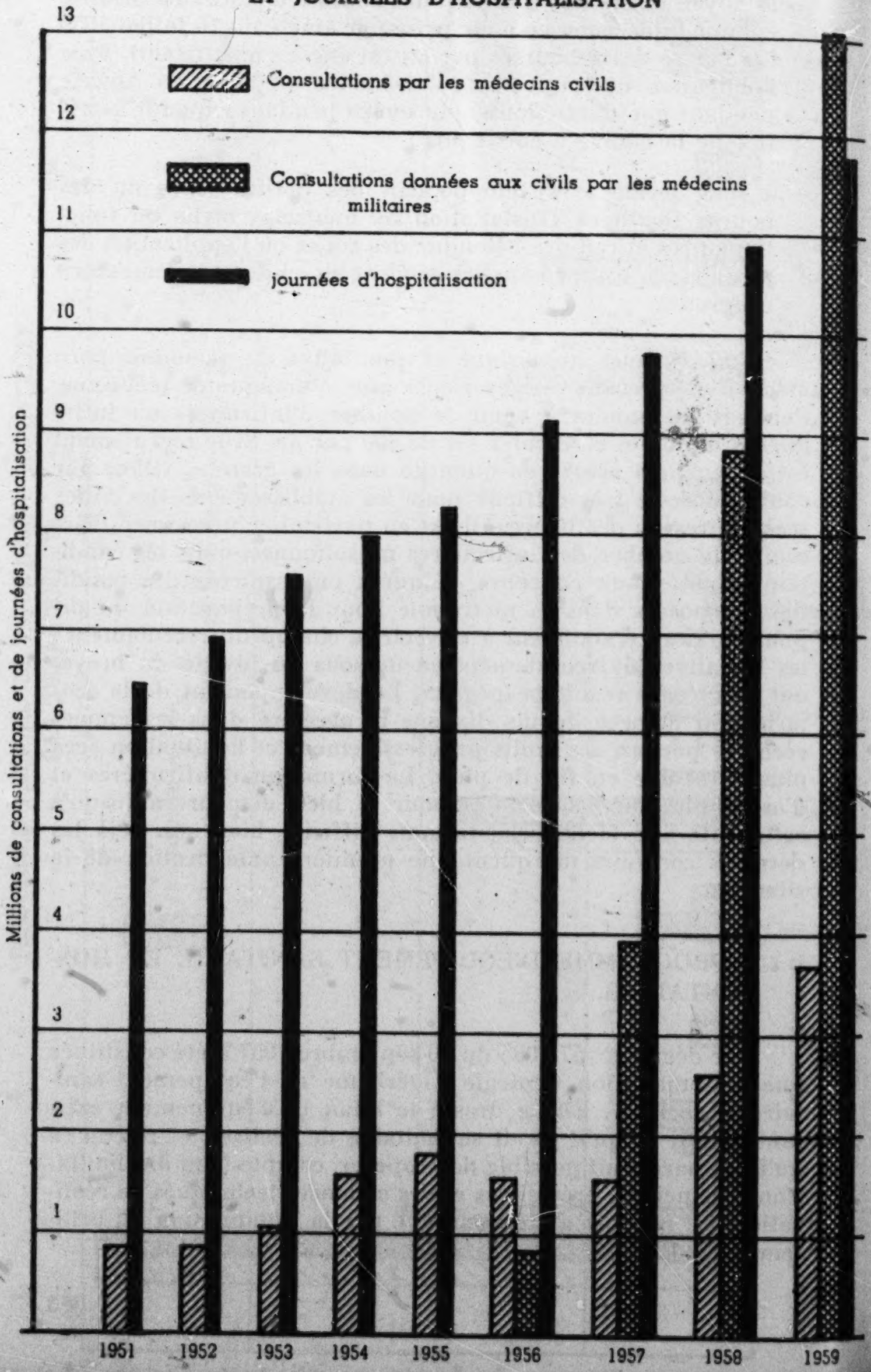

Les propositions, classées en 3 urgences, s'élèvent, du point de vue financier, à 61,6 milliards d'anciens francs (dont 45,3 pour l'équipement hospitalier — 3,2 pour l'assistance médicale gratuite — 3,2 pour la lutte contre les fléaux sociaux — soit au total 51,7 milliards pour ce qui touche à la médecine active et à l'équipement hospitalier).

Les propositions techniques de la Commission peuvent du point de vue technique être résumées comme suit :

EQUIPEMENT SANITAIRE ET HOSPITALIER
Propositions de la Commission

	1959	A construire	1964
Maisons de médecin	109	50	159
Salles de consultations	393	272	665
Centres de santé	136	82	218
Lits d'hôpitaux	24.401	20.904	45.305

Le nombre de lits retenus en 1959 correspond à ce que l'on appelle les « lits techniques » c'est-à-dire ceux qui disposent d'une surface d'au moins 7 mètres carrés selon les normes prescrites. En pratique le nombre des « lits organisés » au prix d'un encombrement des hôpitaux, sans doute gênant, était en 1959 de 31.042, ce qui indique en faisant une règle de trois une surface de 5,50 mètres carrés. Par conséquent en acceptant de maintenir la surcharge, un peu réduite du fait de la construction de nouveaux établissements avec la surface réglementaire, le nombre de 45.305 lits aurait pu être atteint avec l'ouverture de 14.263 lits au lieu de 20.904.

Le programme proposé n'a pu être retenu pour être réalisé sur cinq années pour des raisons financières mais aussi pour des raisons pratiques : rythme effectif de la construction, délais de formation du personnel qui est dès maintenant insuffisant.

Néanmoins le programme retenu se situe entre les deux hypothèses du raisonnement effectué ci-dessus en distinguant les « lits techniques » réglementaires et les lits effectivement organisés. Le programme présenté par la Direction Générale de l'Action Sociale comporte en effet l'ouverture ou la mise en

construction, pendant les cinq années, d'une capacité supplémentaire de 18.000 lits. En accélérant le rythme de la construction, ces lits pourraient être pour la plupart disponibles en 1964 et au plus tard en 1965. En maintenant l'encombrement actuel, on parviendrait ainsi à 48.800 lits, et en tout cas aux 45.300 lits souhaités par la commission en réduisant partiellement la surcharge actuelle.

D'autre part, la durée d'hospitalisation doit entrer en ligne de compte pour mesurer le service rendu par l'équipement : elle est anormalement longue dans bien des hôpitaux d'Algérie du fait que des convalescents sont gardés dans les hôpitaux alors que, s'ils étaient mieux logés, ils seraient sans aucun doute renvoyés chez eux. L'amélioration du logement et de l'emploi doit être un facteur de réduction de ces occupations prolongées des lits d'hôpitaux.

On ne peut évidemment tenir pour complètement satisfaisant le programme retenu : sur tous les chapitres du plan il ne suffit pas d'un délai de cinq années pour remonter le handicap de la surpopulation. L'ouverture ou le lancement de 18.000 lits en cinq ans marque déjà une étape importante, plus sensible encore en étudiant la répartition géographique proposée :

EXTENSION DE L'EQUIPEMENT HOSPITALIER
Nombre de lits

	Existant 1959	En cours 1960	A lancer	Total
Alger.	9.770	1.809	1.942	13.521
Médéa	979	488	406	1.873
Orléansville	1.777	370	536	2.683
Tizi-Ouzou	1.071	1.075	560	2.706
Constantine	3.785	1.326	1.684	6.795
Sétif.	1.411	424	1.130	2.965
Batna	982	306	302	1.590
Bône	3.255	1.101	1.070	5.426
Oran.	4.506	878	640	6.024
Tlemcen	1.140	110	190	1.440
Saïda.	385	0	340	725
Tiaret	362	326	360	1.048
Mostaganem	1.370	321	300	1.991
Total.	30.793	8.534	9.460	48.787

D'une proportion de 32 lits pour 10.000 habitants en 1959 l'Algérie passera ainsi dans 5 ans ou 6 ans à environ 45 lits malgre l'accroissement de la population. Alors que les départements les moins bien équipés disposent à l'heure actuelle de 10 à 15 lits pour 10.000 habitants (Tizi-Ouzou - Médéa - Sétif - Batna - Saïda - Tiaret) aucun département ne se trouvera plus au-dessous de 30 lits pour 10.000 habitants : le problème sera alors beaucoup plus celui des médecins et du personnel infirmier que de l'équipement.

Qualitativement le programme retenu s'inspire des idées suivantes :

a) accroître l'équipement de la région algéroise, en raison de l'augmentation de la population et de la création de villes satellites, mais aussi à cause du rôle particulier des hôpitaux d'Alger (hôpital universitaire des Anassers à lancer dans la période) ;

b) doter chaque département d'un hôpital où se trouvent assurées toutes les spécialités (sous réserve ici encore que les services puissent avoir un médecin à leur tête) ;

c) doter, sauf quelques exceptions, chaque arrondissement d'un établissement possédant un service de médecine générale, une maternité et quelques lits de pédiatrie, une vingtaine de lits pour tuberculeux et contagieux, et doté des moyens d'effectuer certaines interventions chirurgicales d'urgence ;

d) équiper chaque région d'un hôpital psychiâtrique : Alger est doté avec les 2.200 lits de Blida-Joinville, Oran va disposer des 700 lits de Sidi-Chami ; il reste Constantine à équiper ;

e) aucune construction de sanatorium n'est prévue, les lits vacants en Métropole devant permettre les hébergements qui seraient encore nécessaires ;

f) enfin il n'est prévu la création que d'un très petit nombre de lits d'hospice, la priorité étant donnée à l'équipement hospitalier proprement dit.

L'équipement de l'Assistance médicale gratuite comprend les maisons de médecin, salles de consultation, centres de santé.

Les maisons de médecin correspondent aux circonscriptions d'assistance médicale gratuite, au nombre de 147 en début de période, et qui seront portées à 170. Pour doter chaque

circonscription la construction de 63 maisons sera réalisée dans la période : 9 en 1960 — 14 en 1961 et 20 pour chacune des années 1962 et 1963.

Quant aux *salles de consultation, centres de santé* et dispensaires, leur construction sera désormais affaire de choix locaux dans le cadre de la procédure des « Dépenses d'équipement local ». Les sections administratives spécialisées S.A.S. et les centres sociaux éducatifs viennent d'ailleurs doubler ou suppléer les salles ou centres officiels, de telle sorte que le nombre théorique de ces établissements n'a pas dans tous les départements ou les arrondissements la même signification.

Le financement du programme prévu de 1959 à 1963 s'élève à près de 350 millions de nouveaux francs sur lesquels figure une petite part d'équipement social ou de matériel pour la lutte contre les fléaux sociaux (paludisme, trachome, tuberculose...).

L'échéancier est établi selon la progression du tableau ci-après :

INVESTISSEMENTS SANTE
(En millions de nouveaux francs)

	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Total du programme.	41,7	66,0	70,0	79,9	90,3	347,9
dont équipement hospitalier	29,5	47,5	58,0	65,9	75,3	276,2

Pour l'exécution complète des opérations lancées dans les cinq années il restera à payer au-delà de 1963 des dépenses de l'ordre de 130 millions de nouveaux francs.

CHAPITRE NEUVIEME

L'EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

La *Commission de la réforme administrative* a été chargée d'examiner les transformations à apporter à l'administration algérienne pour qu'elle puisse faire face à ses tâches nouvelles, tout spécialement celles qui résultent des perspectives de développement économique et de promotion sociale.

Outre l'armature administrative générale (préfectures et sous-préfectures à créer - Sections Administratives Spécialisées à mettre en place- Services financiers, etc...) la réalisation du plan impose une extension considérable dans les divers degrés d'enseignement ou de formation, l'équipement sanitaire et hospitalier, l'encadrement agricole, les services techniques (Ponts et Chaussées - Hydraulique - Postes et télécommunications...).

La tâche de la Commission de réforme administrative comportait quatre parties :

— Rôle, structure et articulation des services en fin de période ;
— Effectifs à recruter, soit à l'extérieur, soit en les formant sur place ;
— Equipements nouveaux à créer (locaux et matériel) ;
— Dépenses de fonctionnement et d'entretien résultant de ces extensions.

Les conclusions relatives aux structures géographiques et à la constitution de la pyramide administrative qui en découle risquent d'être remises en cause par des réformes de caractère politique : il est donc inutile d'en faire mention. Par contre les tâches qui incomberont à l'Administration dans les domaines de l'enseignement et de l'action économique, sociale ou technique, demeureront les mêmes en tout état de cause et exigeront des effectifs et des équipements qui, même s'ils sont organisés de façon différente, demeureront numériquement du même ordre de grandeur.

Dans la plupart des chapitres précédents ont été mentionnés les *effectifs à prévoir en fin de période*, les équipements à réaliser, le coût d'établissement et les frais de gestion. Certains chiffres doivent être rappelés pour donner la mesure de l'effort envisagé :

— le personnel de l'ensemble des services *d'enseignement* et de *formation professionnelle* sous toutes leurs formes passera en chiffres ronds de 20.000 à 35.000 agents ;

— les effectifs des services de *l'agriculture*, voisins de 2.000 agents en début de période devront passer à près de 7.000 ;

— les services des *Ponts et Chaussées, de l'Hydraulique*, ou services techniques divers devront accroître leurs effectifs globaux de plus de 3.000 agents, pour atteindre 9.000 en 1964 ;

— de leur côté les *services sanitaires et hospitaliers*, qui comptent environ 6.000 agents de spécialités et niveaux divers, devraient approcher de 10.000 avec la réalisation du programme envisagé.

Cette progression exige en particulier le recrutement au cours des cinq années d'environ 200 ingénieurs des diverses branches agricoles, 150 ingénieurs de génie civil, 600 médecins, 1.200 professeurs de l'enseignement secondaire, 1.500 maîtres de l'enseignement professionnel, 10.000 maîtres de l'enseignement du premier degré ou assimilés des centres sociaux. C'est vraisemblablement dans les secteurs de l'agriculture et de la médecine que le recrutement des spécialistes de rang supérieur sera le plus difficile.

Quant aux *investissements* à prévoir, certains ont été pris en charge dans les chiffres des secteurs techniques correspondants :

— *enseignement et formation professionnelle* : 1.323 millions de nouveaux francs, ramenés à 1.260 millions pour tenir compte d'économies possibles ;

— *équipement sanitaire et hospitalier* retenu pour 350 millions de nouveaux francs ;

— *équipement immobilier des postes forestiers, de la recherche agronomique*, et des *Sociétés agricoles de prévoyance* (notamment postes de moniteurs) prévus respectivement pour 31, 28 et 126 millions de nouveaux francs, soit 185 pour ces trois groupes ;

— *construction de mairies, centres de santé, ou autres petits équipements administratifs locaux,* figurant dans les « Dépenses d'équipement local DEL » pour 165 millions de nouveaux francs ;

— *équipement des postes et télécommunications* qui, pour les immeubles communs, bureaux de postes, centres de tri, centres de chèques postaux représentent 95 millions de nouveaux francs dans les cinq ans.

Tous les autres équipements administratifs (administration centrale, préfectures et sous-préfectures, SAS, Justice, services de sécurité, régies financières, locaux administratifs ou subdivisions des services techniques, d'enseignement, de santé, etc...) atteignaient, dans les demandes des services, un total de plus d'un milliard de nouveaux francs. Après examen par *la Commission de réforme administrative, et compte tenu de regroupements ou d'économies possibles sur les normes de construction, le total a été ramené à 690 millions de nouveaux francs.*

En ajoutant à ce montant global les investissements rappelés ci-dessus, l'ensemble de l'équipement administratif au sens large, y compris les écoles et les hôpitaux, représente dans les cinq années du plan une dépense totale de 2.750 millions de nouveaux francs.

Au cours de cette période l'enseignement représentera donc à lui seul 46 % du total, et la santé 14 %. Au-delà du premier plan ces deux secteurs verront leurs besoins d'équipement se développer avec la progression démographique et l'évolution sociale. Au contraire les autres formes d'équipement administratif, dont les liens sont moins étroits avec le nombre de la population, n'exigeront plus que des dépenses nettement décroissantes : l'armature administrative aura pris en 1964 sa physionomie définitive, et n'appellera plus que des compléments dans certaines régions rurales qu'on ne peut doter en un si bref délai de tous les rouages d'une administration moderne.

Les *dépenses de fonctionnement des services* augmenteront, cela va de soi, avec l'extension des effectifs et des équipements. Des indications ont déjà été données pour certains secteurs comme l'enseignement ou l'action agricole. Les dépenses d'enseignement — général, professionnel, agricole — passeront à elles seules de 420 millions de nouveaux francs en 1959 à près de 800 en 1964, marquant une augmentation de 90 %. Les

subventions accordées aux hôpitaux passeront dans le même temps de 150 à 250 millions de nouveaux francs, soit une augmentation de 67 %. Pour l'ensemble des services la progression a été estimée comme suit après les travaux de la Commission de réforme administrative et les études du plan :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES
en millions de N.F.

	1959	1964	Augmentation
Dépenses de personnel	1.230	1.930	+ 56 %
Dépenses de matériel	580	950	+ 64 %
Subventions aux hôpitaux ..	150	250	+ 67 %
	1.960	3.130	+ 60 %

Si l'on extrait de ces totaux les dépenses des écoles et des hôpitaux l'augmentation moyenne des dépenses administratives s'établit à 50 % entre 1959 et 1964.

Les dépenses figurant dans le tableau ci-dessus ne représentent qu'une partie des charges budgétaires. L'ensemble des problèmes de finances publiques soulevés par le développement de l'Algérie et l'exécution du plan sera repris plus loin dans le chapitre second de la Troisième partie consacré au « cadre financier » du plan.

TROISIÈME PARTIE

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS, MÉCANISME DE LA CROISSANCE ET PERSPECTIVES A LONG TERME

Dans la première partie de ce rapport « *Données et Orientations générales du Plan* » ont été marquées les étapes de l'évolution économique et sociale de l'Algérie, en caractérisant par des chiffres les mouvements de la population, de la production, des revenus et des modes de vie, des échanges. Ces repères initiaux ont aidé à dessiner les grandes lignes du plan et à effectuer un certain nombre de choix :

— *Choix d'orientation,* exprimés dans cinq lignes de force ; deux concernent la rénovation du bled, trois l'extension du secteur moderne de l'économie algérienne ;

— *Choix de dimension,* articulés autour de trois notions capitales :
  — le volume *d'emploi* à créer annuellement,
  — le taux annuel d'accroissement du *revenu* moyen par tête qu'il faut atteindre pour réaliser une large promotion sociale,
  — l'augmentation de la *production* intérieure brute nécessaire pour atteindre les deux objectifs précédents, en esquissant le rôle et la place des trois grands secteurs de la vie économique — agriculture, industrie, services — dans la progression générale ;

— *Choix de méthode,* en ce sens que le cadre du développement, l'étendue et la nature des interventions de l'Etat, les formes de l'action collective, conduisent à rechercher un certain compromis entre les mécanismes libéraux et les procédés dirigistes. Pour ce qui est du régime économique interne, on peut dire que le choix effectué est celui d'une « économie concertée » : dans un cadre défini avec une assez grande précision (objectifs par secteur, rôle et tâches de l'Etat, modalités de l'aide publique) l'initiative privée est largement sollicitée, et c'est seulement lorsqu'elle s'avèrerait insuffisante que la puissance publique interviendrait directement (1).

(1) L'initiative privée ne vise pas seulement ici l'action individuelle, mais aussi l'action de groupe : le mouvement coopératif, l'action collective en agriculture, les organismes de construction, d'habitat, etc... Le rôle de l'Etat est de susciter et de soutenir les initiatives privées, individuelles ou de groupe, dans la ligne des objectifs du plan.

Quant aux relations extérieures, l'insertion de l'Algérie dans l'espace économique français, et à travers celui-ci dans la Communauté économique européenne, a été jugée le cadre le plus favorable au développement à long terme de l'Algérie, avec le correctif d'aides positives aux entreprises pour faciliter leur installation et leur fonctionnement.

Dans la seconde partie de ce rapport général, « *Voies et moyens du développement* » ont été précisés, secteur par secteur, les objectifs à atteindre, les consignes d'action, les équipements à créer, les moyens de tous ordres à mobiliser. La concordance entre les prévisions établies pour les différents secteurs a été maintenue grâce à une liaison permanente entre les commissions du plan et à des ajustements successifs tout au long de la période d'étude Cette concordance s'impose non seulement entre les objectifs quinquennaux, mais aussi dans les calendriers de réalisation d'équipements liés entre eux pour des raisons techniques, ou dans le parallélisme chronologique qui doit unir certains aspects économiques ou sociaux du développement général.

Mais, pour cohérents que les objectifs puissent apparaître les uns vis-à-vis des autres, il ne s'ensuit pas obligatoirement que l'ensemble soit lui-même cohérent. L'ensemble des objectifs retenus aurait pu, par exemple, aboutir en fin de compte à un volume d'investissement impossible à financer. D'un autre point de vue, le développement imposé à l'Administration par l'extension de l'enseignement ou l'équipement administratif du bled pouvait révéler, à l'heure des totalisations, une charge insupportable pour les finances publiques. De même rien ne permettait d'affirmer a priori que les comptes extérieurs ne se solderaient pas en fin de période par un déficit tel que la réalisation du plan en pût être compromise.

Après les confrontations « techniques » de la seconde partie — confrontation des objectifs et des besoins, des objectifs et des moyens, des objectifs entre eux — une troisième partie de nature « économique » aura pour objet de s'assurer de la cohérence générale du plan proposé, dans le système économique interne et dans ses relations économiques et financières avec l'extérieur.

Cette troisième partie du rapport général « *Synthèse des résultats, mécanisme de la croissance et perspectives à long terme* » qui doit, dans une synthèse finale, vérifier la cohérence d'ensemble du développement proposé, ne peut évidemment

s'exprimer en quantités physiques. *A ce niveau de généralité il faut nécessairement passer par les évaluations monétaires, même pour les opérations qui n'apparaissent pas dans le circuit des échanges monétaires.*

Dans tous les pays, l'établissement d'une comptabilité économique nationale — qui constitue le cadre classique, sinon parfait, des études de développement — se heurte au problème de l'autoconsommation, avec la double difficulté de la détermination des quantités et de l'attribution d'un prix fictif à ces quantités. Les risques d'erreur sont évidemment d'autant plus grands que le secteur d'autoconsommation est plus large. *La situation de l'Algérie est à cet égard plus délicate que celle des grands pays industriels, mais beaucoup moins que celle de la plupart des pays sous-développés pour lesquels les services de l'Etat ou les experts de l'Organisation des Nations Unies ont néanmoins tenté d'établir des comptes économiques nationaux* (1).

Dans le cas de l'Algérie, le secteur traditionnel — qui soulève les difficultés d'investigation statistique soulignées plus haut, et pour lequel les évaluations monétaires sont à certains égards dépourvues de sens — ne tient qu'une place relativement limitée dans l'ensemble économique : sa production et ses revenus représentent environ 15 % de la production intérieure brute, l'autoconsommation paysanne n'atteint guère que 6 à 8 % de la consommation totale publique et privée.

Il est évident que les *observations que l'on peut tirer de l'étude des quantités globales* — production, revenu, consommation, épargne, investissement, pression fiscale... — *ne sont pas applicables d'emblée au secteur sous-développé* de l'économie algérienne ; cette mise en garde apparaît nécessaire avant d'entreprendre une étude fondée sur les quantités globales. Mais *en revanche il faut aussi observer que les incertitudes* — en général dans le sens de la sous-estimation — *qui affectent l'analyse statistique de l'économie traditionnelle, n'ont guère de répercussion sur la qualité des comptes économiques, à raison précisément de la place réduite qu'elle occupe dans l'ensemble de ceux-ci* comme il a été indiqué plus haut.

***

(1) Le reproche a souvent été adressé aux services français, spécialement dans les milieux internationaux, de montrer trop de scrupules statistiques, et de conserver à usage interne certaines études, notamment de comptabilité économique, concernant la vie des territoires d'outre-mer dont la France avait la charge.

Beaucoup mieux placée que la quasi totalité des pays sous développés pour établir une comptabilité économique d'une qualité acceptable, l'Algérie se heurte par contre à *deux difficultés* qui lui sont particulières. Elles résultent de l'*activité des sociétés pétrolières* d'une part, des *dépenses militaires* d'autre part. Quelques explications éclaireront ces deux difficultés.

Les départements d'Algérie d'une part, les départements du Sahara d'autre part, constituent deux territoires distincts, possédant chacun leur régime administratif et leur budget propre. *Les départements sahariens ne sont pas inclus dans les comptes économiques prospectifs de l'Algérie. Mais bon nombre d'entreprises algériennes ont une part de leur activité au Sahara, ou d'entreprises sahariennes en Algérie.* Le développement de la recherche pétrolière, puis de l'exploitation des hydrocarbures, a multiplié dans des proportions considérables les activités qui chevauchent la frontière. Une part importante de la « valeur ajoutée » résultant directement on indirectement des activités pétrolières se forme en Algérie, où les sociétés ont leurs bases, où débouche l'oléoduc d'Hassi-Messaoud et où débouchera en 1961 le gazoduc d'Hassi R'Mel. C'est en Algérie que le personnel des sociétés, comme les entreprises elles-mêmes, effectuent leurs achats. L'Algérie est actionnaire de l'une des principales sociétés productrices, la S.N. Repal ; le système bancaire algérien assure les opérations des sociétés et coopère, par d'importants crédits à moyen terme, au financement de leurs investissements. Enfin l'Algérie bénéfice d'une part des impôts ou redevances pétrolières revenant à la puissance publique ; elle percevra dans les années à venir des dividendes en sa qualité d'actionnaire. Pour ces motifs *le pétrole ne peut être complètement isolé des comptes algériens ; il serait aussi arbitraire d'y inclure le pétrole que de l'en exclure totalement ; la vérité économique se situe dans l'entre deux, en un point impossible à déterminer.* Pour pallier cette difficulté, la solution adoptée a consisté à présenter dans les documents deux séries de chiffres : la série principale exclut le pétrole, investissements et recettes d'exploitation ; une série annexe l'inclut le cas échéant, pour permettre de situer les branches extrêmes de la « fourchette » dans laquelle est enfermée la réalité économique algérienne.

Les *dépenses militaires* constituent la seconde difficulté particulière de la comptabilité économique de l'Algérie. A la vérité la difficulté est théoriquement la même pour les services civils dont le budget métropolitain assume la charge en Algérie ; mais en ce qui concerne ces derniers la difficulté demeure théorique : les dépenses civiles ont en effet une assez

grande stabilité, de même que la structure de ces services, et leur personnel, qui est en grande partie algérien : les dépenses assumées par la France figurent simplement en ressource dans la balance des opérations courantes avec l'extérieur. Au contraire les dépenses militaires constituent un phénomène temporaire et fluctuant, qui se traduit non seulement par un gonflement des dépenses de l'Administration métropolitaine en Algérie, mais aussi par un nombre important de consommateurs supplémentaires et passagers, par des achats sur le marché, par des commandes aux industries locales, par des investissements dont certains ont un caractère industriel, enfin par des sorties de revenus. Dans l'étude de chaque secteur économique les Commissions du Plan ont tenté d'évaluer la part des achats militaires liés à la situation actuelle ; de même dans la distribution des revenus et dans la consommation des Administrations, la part du secteur militaire a été isolée chaque fois que cela était possible. Enfin pour l'établissement des comptes économiques prospectifs, l'hypothèse de travail adoptée est celle d'une stabilisation des dépenses militaires, suivie d'une nette décroissance en 1963 et 1964.

⁂

L'étude du développement économique de l'Algérie par la méthode de la comptabilité nationale ne constitue pas un fait nouveau. Le Service des statistiques de l'Algérie a établi les comptes économiques en remontant jusqu'à l'année 1950. *Les commissions et groupes de travail du plan ont disposé d'une série complète de* 1950 *à* 1958, *et même des comptes provisoires de* 1959 *établis dès les premiers mois de* 1960.

Trois documents d'une grande importance avaient en outre ouvert la voie aux études du plan et familiarisé les fonctionnaires comme les milieux économiques avec les méthodes de la comptabilité rétrospective ou prospective :

— le « *Rapport Maspetiol* » *publié en Juin* 1955 par une commission créée en Octobre 1954 ;

— le « *modèle semi-global* » *de développement économique établi en* 1956 par un groupe de travail du Gouvernement Général, document d'étude qui n'a pas fait l'objet d'une publication officielle, mais dont les éléments essentiels ont paru dans la revue « Nouvelles Réalités Algériennes » ;

— les « *Perspectives décennales de développement économique de l'Algérie* » *publiées en mars* 1958 ; adoptant l'hypothèse B' du rapport Maspetiol, prise en considération par le

Gouvernement au lendemain de sa publication (1) les « Perspectives » donnaient, avec le détail par secteurs, une image possible de l'Algérie en 1967 et préfiguraient le futur plan (2).

Les études du plan ont été grandement facilitées par ces travaux antérieurs. En particulier les « Perspectives décennales » fournissent des repères précieux : même lorsque l'évolution économique de l'Algérie au cours des années dernières a frappé de caducité certaines prévisions, ou lorsque l'approfondissement des études a révélé des possibilités ou des exigences nouvelles, il était facile d'en mesurer aussitôt, au moins approximativement, les répercussions sur la construction d'ensemble.

---

(1) L'hypothèse B' du rapport Maspetiol — l'une des cinq hypothèses étudiées dans ce document — peut être caractérisée par quelques chiffres essentiels :
— croissance de la consommation globale de 6,3 % par an ;
— concours public métropolitain à l'investissement en Algérie s'élevant de 15 milliards de francs par an, et plafonnant à 150 milliards à partir de 1962 ;
— pression fiscale en Algérie accrue d'un point chaque année et plafonnant à 24 % à partir de 1960 ;
— volume global des investissements doublant en six ans.

(2) Pour la préparation du Plan il a évidemment été fait un large usage des « Perspectives ». Mais la base de départ n'est pas la même : les « Perspectives » partaient de la comptabilité économique de 1954, le Plan est établi à partir des chiffres de 1959. Or dans l'espace de ces cinq années l'économie algérienne a profondément évolué sous l'influence de deux événements exceptionnels : les découvertes pétrolières et la rébellion qui se poursuit depuis Novembre 1954. Cette évolution est sensible du point de vue social comme du point de vue économique.

Le Plan a d'autres part bénéficié d'études, d'enquêtes, de collaborations métropolitaines privées ou publiques, qui ont permis de pousser plus loin l'analyse des principaux secteurs. Il va légèrement plus loin que les « Perspectives » dans le domaine industriel et dans celui du logement : l'évolution sociale qui s'accélère justifie et même impose cette position. L'accent est mis d'autre part sur l'importance absolument capitale de l'évolution du bled même si les perspectives agricoles ne peuvent être larges à court terme.

Malgré cela l'aide attendue de la Métropole pour le financement des investissements se maintient dans les limites prévues par l'hypothèse B' du rapport Maspetiol, sous réserve bien entendu de la réévaluation en francs 1959. L'accélération du développement permet, malgré une aide métropolitaine du même ordre de grandeur, de présenter en fin de période une situation plus favorable que celle à laquelle aboutissaient les « Perspectives ».

Le plan proposé concilie donc les objectifs annoncés à Constantine en Octobre 1958 avec les conclusions de la Commission Maspetiol en 1955 : Les Perspectives décennales avaient constitué le trait d'union entre ces deux étapes capitales de la prise de conscience des exigences économiques et sociales du développement de l'Algérie.

En présentant le plan il était nécessaire et légitime de rendre cet hommage au travail des équipes qui ont provoqué en Algérie et dans la Métropole cette prise de conscience.

D'autre part les objectifs quinquennaux annoncés par le Général de Gaulle, dans son discours de Constantine le 3 octobre 1958, ont eux-mêmes été tirés des « Perspectives décennales ». Dès le départ les risques de distorsion entre les objectifs et les moyens, ou entre les différents objectifs, étaient donc relativement limités.

Il importe néanmoins, au terme de dix-huit mois d'études, de s'attacher aux vérifications de cohérence interne et externe du plan proposé, et d'expliquer le mécanisme de la croissance de l'économie algérienne dans les lignes tracées par le plan.

CHAPITRE PREMIER

LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Le mécanisme de la croissance des pays du « tiers monde » en développement accéléré — et les problèmes d'harmonie ou d'équilibre qui s'y posent — n'ont guère d'analogies avec ceux des pays évolués.

Dans les pays évolués **les tensions inflationnistes résultent ordinairement de rigidités structurelles ou d'antagonismes sociaux. Tantôt les revenus s'élèvent, sous la pression des groupes, sans liaison avec la productivité ; tantôt l'évolution quantitative ou qualitative de la demande se heurte à l'élasticité insuffisante de l'offre. Mais pour indispensable que soit l'ajustement, les déséquilibres demeurent normalement marginaux. Une politique économique et financière judicieuse, et rarement draconienne, permet de limiter les amplifications ou les résonances et de rétablir l'équilibre avant que les réserves de change — avoirs ou crédits, qui jouent le rôle de volant d'ajustement — ne soient épuisées ;**

Dans les pays en voie de développement accéléré, **les motifs de déséquilibre sont moins subtils et plus durables, les conséquences en sont plus brutales et plus difficiles à maîtriser. En général *le risque d'échec est double. A l'intérieur*** **la croissance rapide entraîne la congestion des zones urbaines, tandis que le monde rural évolue moins rapidement, et demeure souvent stagnant. A *l'extérieur*** **le déficit commercial s'accroît et les réserves de change sont en permanence menacées d'épuisement si elles ne sont renouvelées par des apports répétés de crédits extérieurs. Le phénomène est aggravé lorsque se produit une chûte des cours des matières premières exportées, car celles-ci constituent presque toujours l'essentiel des moyens d'achats propres des pays en voie de développement. De plus le développement, animé le plus souvent par des entreprises extérieures, entraîne**

d'importantes sorties de bénéfices et d'économies sur salaires, en même temps que les salaires élevés distribués sur les chantiers d'équipement suscitent une demande de biens modernes de consommation que le pays n'est pas encore en mesure de produire et qu'il faut importer.

La situation de l'Algérie ne correspond à aucune de ces deux descriptions. Elle se trouve dans un état économique intermédiaire. Capable de financer en partie son développement, disposant d'un secteur moderne composé d'entreprises locales — avec un personnel en grosse majorité installé de façon stable dans le pays — apte à produire elle-même et de façon croissante la majeure partie des biens de consommation et une part des biens d'équipement qu'exige son développement, l'Algérie échappe à certains des risques qui guettent les pays du tiers monde. En outre son insertion dans l'espace économique français l'affranchit des risques de déséquilibre extérieur, ou du moins les situe dans un tout autre contexte.

Il est évident néanmoins que le développement envisagé, avec le volume d'investissements techniques, économiques ou sociaux qu'il comporte, gonflera massivement la demande interne, et que l'offre algérienne ne sera pas dans tous les secteurs en état de la satisfaire. Il est certain que le développement agricole et rural demeurera lent, au départ du moins, comparé au rythme du développement urbain et industriel. Mais c'est précisément l'expansion industrielle qui, en épongeant le surcroît de population des zones rurales, permettra d'entreprendre sur des bases nouvelles la reconquête du sol et le progrès agricole. C'est d'autre part la croissance des besoins, en volume et en qualité, qui assurera une croissance industrielle continue et l'emploi de générations plus nombreuses. Ce qui serait en d'autres pays facteur de déséquilibre, au moins pendant une période assez longue, doit jouer en Algérie comme un facteur de rééquilibre, ou comme une condition du rééquilibre.

A bien des points de vue les raisonnements valables pour le tiers monde ne le sont pas pour l'Algérie, qui s'apparente davantage, à certains égards, aux pays déjà développés. *La majorité de la population de l'Algérie appartient encore au monde sous développé, mais la plus grande partie de sa production et de sa consommation appartient déjà à l'économie moderne. C'est ce qui fait l'originalité du cas algérien, et donne à ce pays des chances particulières dans la lutte contre le sous-développement.*

Section I. — HYPOTHESES ET METHODES

Avant d'examiner la valeur logique des propositions du plan, il est nécessaire de donner quelques indications sur les obligations auxquelles ce plan devait satisfaire, les hypothèses sur lesquelles sont fondées une partie de ses constructions, les critères qui ont servi à sélectionner les opérations, et enfin les méthodes d'étude adoptées dans les divers secteurs.

1° LES « CONTRAINTES » DU PLAN.

Le plan n'était pas libre de toutes ses constructions. Un certain nombre de données s'imposaient au départ de ses études, quatre notamment.

A. **Le mouvement démographique.** — Les perspectives démographiques ont été étudiées dans la première et dans la seconde partie de ce rapport (1). A long terme, vingt cinq ans par exemple, les écarts possibles font de la prévision démographique une « hypothèse », d'ailleurs soumise à des aléas importants. A court terme au contraire — et cinq années sont à cet égard un terme très court — la prévision est enfermée dans des limites suffisamment étroites pour que la population algérienne globale figure comme une « donnée », et, pour tous les aspects du plan étroitement liés au chiffre de la population, elle équivaut à une véritable « contrainte ». Le seul domaine qui reste ouvert à l'hypothèse est la répartition géographique de cette population, c'est-à-dire le volume et la direction des migrations internes ou externes.

B. **Les objectifs de Constantine.** — Le discours de Constantine a fixé un certain nombre d'objectifs chiffrés : scolarisation, construction de logements, création d'emplois, réforme agraire. Sans aller jusqu'au fétichisme du chiffre précis, les propositions relatives aux différentes activités doivent évidemment poursuivre en priorité l'atteinte de ces objectifs. Ceux-ci, bien que fixés à échéance de cinq ans, représentent autant de jalons pour l'action à long terme ; l'ordre de grandeur qu'ils fixent trace la voie pour la période suivante. Plus ou moins étroitement tirés des « Perspectives décennales », ces objectifs n'ont pas été fixés arbitrairement, ou indépendamment les uns des autres ; ils sont les piliers d'une entreprise beaucoup plus large de développement économique et de promotion sociale.

---

(1) Voir notamment pages 3, 48 et 124.

C. **L'aide extérieure.** — Elle pourrait être rangée dans les hypothèses aussi bien que dans les contraintes. En réalité l'hypothèse se heurterait à un plafond et celui-ci constitue vraiment une contrainte. Le volume d'aide extérieure nécessaire à l'exécution du plan n'a sans doute été récapitulé qu'à la fin des études, mais il était évident au départ que ce volume ne saurait dépasser le montant — après réévaluation pour dépréciation monétaire — retenu dans l'hypothèse B' du rapport Maspetiol (1) : l'échéancier correspondant avait déjà servi de base aux « Perspectives décennales », ainsi qu'aux discussions annuelles relatives à l'aide métropolitaine.

D. **La poursuite du développement au-delà des cinq ans.** — Le plan 1959-1963 n'est que la première tranche du plan de Constantine ; la date du 31 décembre 1963 ne marque pas le terme du développement de l'Algérie. Le mouvement devra nécessairement continuer sur sa lancée, au même rythme et dans des conditions analogues d'aide extérieure, ou plus exactement sans nouvel accroissement de cette aide. Atteindre les objectifs fixés au prix de distorsions économiques ou sociales accrues serait peut-être s'en tenir à la lettre, mais non à l'esprit du discours de Constantine, et pas davantage aux obligations à long terme de l'évolution de l'Algérie. Si cette contrainte ne s'exprime pas aussi nettement que les autres par des chiffres, elle s'impose avec la même évidence : le développement de l'Algérie ne doit pas être artificiel, il ne peut pas se limiter à un effort exceptionnel et momentané ; il n'a de sens que s'il repose sur des bases économiques saines et sur une évolution sociale continue.

2° LES HYPOTHESES DE TRAVAIL.

On ne peut reprendre ici toutes les hypothèses retenues par les diverses commissions dans le détail de leurs études. Trois d'entre elles ont une portée telle qu'il est nécessaire de les indiquer clairement.

A. **Les migrations internes et externes.** — La migration du bled vers la ville est inévitable : les gains de production agricole que l'on peut escompter à court terme ou à long terme ne permettent pas d'envisager un sensible accroissement des effectifs agricoles ; seules les activités rurales non agricoles justifient un accroissement de la population rurale.

---

(1) Voir ci-dessus page 380.

L'hypothèse retenue se fonde sur une migration d'environ 20.000 travailleurs, vers la France ou accessoirement d'autres pays, soit 100.000 en cinq ans. A l'intérieur de l'Algérie les migrations porteraient vers les villes, petites ou grandes, entre 40 et 50 % de l'excédent de la population rurale, soit 80.000 à 100.000 personnes par an. En y ajoutant l'accroissement naturel de la population urbaine c'est une moyenne de 150.000 habitants supplémentaires qu'il faut prévoir chaque année dans les 50 villes ou agglomérations principales.

B. **Les incitations extérieures.** — Il en a été traité dans l'introduction à cette troisième partie du rapport : il s'agit des activités pétrolières, recherche ou exploitation, et d'autre part des dépenses militaires. Sur ce second point l'hypothèse retenue a été indiqué plus haut. Quant aux activités pétrolières les hypothèses qui ont servi de base de travail sont celles des sociétés et du Bureau de recherches de pétrole.

Ces deux groupes d'hypothèses — pétrolières ou militaires — seront évidemment sujettes à révision en cours de période. De toute façon la tendance est connue : l'effet d'incitation qu'elles ont exercé sur l'économie algérienne au cours des années récentes est appelé à décroître (dépenses militaires) ou à se stabiliser tout en changeant de nature (la recherche pétrolière peut se ralentir, tandis que l'exploitation se développera).

C. **Les relations extérieures.** — Le cadre retenu est celui du développement ouvert sur la Métropole, et s'élargissant ensuite, selon les étapes du Traité de Rome, à l'espace de la Communauté économique européenne. Cette hypothèse de principe (1) emporte comme conséquence que les entreprises algériennes doivent être, dès le départ, compétitives en face des entreprises françaises, et devront l'être en face des entreprises du Marché Commun au fur et à mesure du désarmement douanier — tarif et contingents — prévu dans le Traité de Rome.

Cette hypothèse introduit donc une contrainte supplémentaire à laquelle le plan doit se plier. C'est pourquoi les aides accordées aux entreprises industrielles — faibles ou nulles pour les industries bénéficiant en fait d'une protection indirecte par les frais d'approche — sont plus importantes pour des entreprises exposées à la concurrence des produits importés, ou pour celles dont le débouché principal doit être trouvé hors d'Algérie.

(1) Voir première partie, chapitre troisième, pages 55 et 65, le développement relatif à cette question.

3° LES CRITERES DE SELECTION DES OPERATIONS.

Il n'existe pas de logique incontestable pour sélectionner les investissements ou définir la hiérarchie des activités. *Le plan lui-même, par nature, ne constitue pas un modèle simple, spécialement dans un pays où deux systèmes économiques coexistent, différents par les techniques de production et les modes de vie, avec des échelles de valeur qui ne peuvent répondre à une définition unique et des critères qui ne se fondent pas sur la même conception de la rentabilité ou de l'utilité économique et sociale.*

Plusieurs critères ont été utilisés, soit séparément, soit conjointement. La pondération à donner à ces divers critères n'est jamais évidente pour dicter un choix. d'autant plus qu'à côté des coûts immédiats ou des effets directs d'une opération il faut tenir compte de ses effets indirects — tout particulièrement les effets multiplicateurs — ou des coûts dérivés, par exemple les coûts d'infrastructure, dont l'imputation aux diverses activités qui en bénéficient est toujours une opération délicate.

Parmi ces critères, cinq méritent d'être mis en lumière.

A. Premier critère : l'emploi créé. — La démographie surabondante est la cause centrale des difficultés économiques et sociales de l'Algérie. Si la population s'était stabilisée à six ou sept millions d'habitants, l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol, et les industries complémentaires, auraient suffi à assurer le plein emploi. *Avec une population en croissance extra rapide, la création d'emploi devient l'impératif premier du plan ;* alors apparaît la nécessité de passer à un autre type d'économie, jouant largement sur le développement industriel que rend possible l'extension du marché de consommation local.

Mais si *la création d'emploi apparaît le critère de base du plan de Constantine,* son application n'est pas toujours simple :

— dans l'agriculture la création d'emploi se manifeste par une augmentation des journées de travail pour un effectif supposé à peu près stable (1) ; dans l'industrie l'emploi créé est en général continu, tout au long de l'année, et permet l'embauche de travailleurs supplémentaires ; le progrès agricole signifie surtout l'amélioration des conditions de vie des

(1) D'où préférence à donner aux cultures exigeant un nombre élevé de journées d'emploi par hectare, et aux cultures ou travaux de morte saison afin d'occuper les journées d'inaction.

effectifs actuels, tandis que l'industrie et les services dérivés apportent vraiment un accroissement du nombre des travailleurs employés ;

— il faut distinguer soigneusement d'autre part les opérations créatrices d'emploi temporaire (pistes rurales - construction de logements) et celles qui procurent un emploi ultérieur immédiat (industrie) ou différé (plantations) ;

— de même entrent en ligne de compte les effets indirects : l'abricotier alimente la conserverie plus facilement que le pommier — le poisson bleu également, mais non le poisson blanc — la construction en dur utilise des matériaux locaux, la préfabrication légère travaille en presque totalité des matières brutes importées, etc...

En pratique la création d'emploi — qu'on l'exprime en journées, ou en postes à temps plein — doit être rapprochée de facteurs limitatifs : surface de terre cultivable, volume d'eau d'irrigation, investissement financier, matière première disponible en quantité limitée. C'est sous cette forme que le critère d'emploi a été utilisé de façon systématique, et continuera de l'être dans l'exécution du plan ; en particulier dans l'agriculture le nombre de journées d'emploi par hectare (1), et dans l'industrie l'investissement par emploi créé (2) sont des éléments d'appréciation, non exclusifs sans doute, mais de première importance.

B. Second critère : la valeur ajoutée. — Il en est de la valeur ajoutée comme de l'emploi : elle doit être rapportée aux facteurs limitatifs énumérés plus haut et les effets indirects sont à introduire à titre de correctif.

Bien que moins faciles à manier, et moins familières, que le chiffre d'affaires ou la production brute, les notions de « valeur ajoutée », de « produit net », mettent mieux en relief les résultats vrais. Dans l'agriculture la différence entre produit brut et produit net s'accroît lorsque l'on passe de la culture familiale et autarcique à la culture rationnelle ou mécanisée ; une production brute accrue ne signifie pas toujours une augmentation du revenu familial ; la méconnaissance de cette distinction a entraîné en maints pays des déboires dans les expériences de mécanisation collective.

---

(1) C'est cette notion qui conduit à recommander le maintien de la vigne, ou le développement des cultures maraîchères, fruitières ou fourragères, tandis que les céréales, bien que d'une plus grande valeur alimentaire, doivent se développer par l'amélioration des rendements mais non par l'accroissement des surfaces.

(2) Le montant de l'investissement par emploi créé est appelé aussi « *coefficient d'emploi* », tandis que le rapport de l'investissement à la valeur ajoutée est dit « *coefficient de capital* ».

La distinction entre produit net et produit brut, ou entre chiffres d'affaires et valeur ajoutée, ne doit pas seulement être faite au niveau de l'exploitation agricole ou de l'entreprise industrielle. Dans un pays à structure économique incomplète comme l'Algérie, il faut tenir compte du fait qu'en l'état actuel une forte partie des moyens de production ou des produits intermédiaires sont importés (ainsi presque toutes les machines, les engrais azotés et potassiques, les carburants et combustibles, la plupart des demi-produits) ; le gain de production constaté au niveau de l'entreprise, doit, au niveau de l'économie globale, être diminué du montant des importations supplémentaires et des sorties de bénéfices, économies sur salaires, droits de brevets, etc... Au fur et à mesure que la structure de l'économie algérienne se complètera (utilisation du gaz saharien, raffinage du pétrole, fabrication d'engrais azotés, fabrication de tracteurs ou machines...) le problème soulevé plus haut perdra de l'importance ; mais pour les premières années il était nécessaire de le poser, ne fût-ce que pour susciter le plus rapidement possible la création des industries en cause, bénéfique à la fois du point de vue de la valeur ajoutée globale et du point de vue de la création d'emploi.

Il faut aussi tenir compte de ce qu'une part importante de la production de l'agriculture traditionnelle est autoconsommée. Pour cette part le produit monétaire n'a pas de sens : il n'existe que fictivement, pour les besoins de la comptabilité économique globale. La valeur réelle n'est pas dans ce cas l'évaluation monétaire, mais la *valeur alimentaire*. C'est pourquoi dans le chapitre relatif à l'agriculture a été introduite, à côté du revenu à l'hectare des diverses cultures, la notion de valeur alimentaire. Elle conduit à recommander au sein de l'exploitation familiale une diversification des cultures pour obtenir un meilleur équilibre alimentaire ; il se trouve d'ailleurs que presque toujours cette orientation est conforme aux exigences agronomiques et en renforce la portée.

C. Troisième critère : Incidences sur la balance commerciale. Pour développer son industrie l'Algérie dispose de quelques matières de bonne qualité ; certaines sont d'un coût avantageux (gaz naturel, minerai de fer, phosphate) ; d'autres peuvent voir leur utilisation limitée par les prix de revient (alfa) ou les prix du marché (fruits, légumes). Mais l'industrie algérienne serait très insuffisante si elle se limitait à la transformation de ces seules productions primaires ; elle se développera aussi dans une autre voie, la satisfaction des besoins locaux à partir de matières premières d'origine extérieure.

L'Algérie devra donc importer simultanément des machines pour son équipement, des matières premières pour son industrie, des produits alimentaires que son sol ne fournit pas du tout (thé, café) ou qu'il ne peut produire qu'en quantité très insuffisante (sucre). En échange elle devra exporter ; le vin, les agrumes, les primeurs, les minerais — exportations traditionnelles — ne paieront pas toutes les importations, il est indispensable d'y ajouter d'autres produits de la terre, mais aussi des produits ouvrés ou semi-ouvrés.

Toute production susceptible d'accroître les exportations dans des conditions économiques acceptables, ou de limiter la montée des importations, mérite donc un traitement de faveur. Même si le déficit commercial n'a pas pour l'Algérie les mêmes conséquences que pour un pays enfermé économiquement et financièrement dans ses frontières propres, il ne serait pas concevable que le déficit s'accumule sans limite : c'est ce qui a été exprimé plus haut en considérant comme une « contrainte » la limitation à un certain plafond de l'aide financière extérieure, qui est dans une certaine mesure la contrepartie — cause ou conséquence, peu importe ici — du déficit commercial.

D. Quatrième critère : l'élargissement de la structure économique. — Pour utiliser à plein ses ressources naturelles et pour créer le volume d'emploi dont elle a besoin, l'Algérie ne peut se limiter aux activités assurant beaucoup d'emploi et de valeur ajoutée par unité de capital investi. Pour multiplier par trois à long terme le revenu de l'agriculture, de gros travaux sont nécessaires. Pour réaliser une structure industrielle complète, où jouent effectivement des effets multiplicateurs au profit de l'économie algérienne, et pour créer un véritable climat industriel, les industries légères ne seraient pas suffisantes.

En s'en tenant strictement aux critères du coefficient d'emploi et du coefficient de capital, les opérations les plus coûteuses seraient écartées, par exemple la reconquête du sol ou la grande hydraulique dans le domaine agricole, la grande chimie ou la sidérurgie dans le secteur industriel. Ceci aurait pour conséquences que le capital foncier algérien continuerait d'être grignoté par l'érosion, que le gaz naturel demeurerait enfermé dans le sol saharien, que le minerai de fer continuerait d'être exporté à l'état brut, et que l'Algérie n'attirerait pas à elle la foule d'ingénieurs et de techniciens qui donneront au développement de l'Algérie un caractère autrement dynamique.

Dans la plupart des cas l'examen des avantages attendus ne se borne pas à l'entreprise elle-même ou à son groupe d'activité ; ce sont les retentissements techniques ou psychologiques sur les autres activités qui sont importants même s'ils sont difficiles à mesurer avec précision (influence du gaz à bas prix sur l'ensemble de la vie économique, avec des rebondissements dont beaucoup sont imprévisibles — meilleure utilisation de l'infrastructure — habitude du travail à deux ou trois postes, qui gagnera les autres industries et contribuera à réduire la part des charges de capital dans leurs prix de revient...).

En fait *la question qui se pose vraiment n'est pas celle du coût intrinsèque des grosses opérations mais du dosage dans le plan entre les investissements lourds et les investissements légers :* dans l'industrie dosage entre l'industrie de base et l'industrie des biens de consommation, dans l'hydraulique dosage entre les grands barrages et l'hydraulique dispersée, dans l'agriculture dosage entre les opérations massives de reconquête du sol et les formes d'action diluée, dans l'infrastructure dosage entre les routes nationales et les chemins de pénétration, dans l'équipement sanitaire dosage entre les grands hôpitaux et les formations légères du bled.

Evidemment les questions de dosage font une large part aux appréciations subjectives, et laissent par nature peu de prise aux critères mathématiques. Pour évaluer les mérites respectifs de telle ou telle structure économique, il est nécessaire de rechercher des exemples extérieurs, de tirer des enseignements d'expériences étrangères heureuses ou malheureuses, ce qui n'a pas manqué d'être fait grâce à l'éventail très largement ouvert de la composition des commissions ou groupes de travail du plan.

E. Cinquième critère : l'équilibre régional. — L'Algérie de 1960 est caractérisée par l'inégalité régionale du développement ; les progrès globaux remarquables des dix dernières années ont accentué les inégalités. Les zones d'agriculture riche ont progressé, les immenses espaces de la culture traditionnelle n'ont guère évolué. Les trois grands ports, surtout Alger, ont connu un développement industriel notable et ont changé de physionomie en dix ans ; en revanche les villes de l'intérieur, si elles ont vu s'accroître leur population, n'ont guère changé de caractère et n'ont pas modifié leur rythme de vie. Dans les années qui ont précédé le plan, l'avance d'Alger et d'Oran s'est

nettement accentuée (1), et leur développement presque exclusif entraîne en contrepartie la stagnation du reste de l'Algérie, ou en tout cas une progression trop lente.

Pour mieux étaler la population urbaine à travers le territoire, éviter les investissements aussi absurdes que lourds qu'entraînerait une croissance excessive des villes principales, donner à l'Algérie un meilleur équilibre humain, économique et politique, *une politique de décentralisation s'impose. Attendre serait par avance se laisser entraîner dans un mouvement qui deviendrait irréversible.*

La localisation des activités nouvelles, et des opérations du plan en général, n'est donc pas indifférente : les chiffres globaux seraient à cet égard des repères dangereux. Qu'il s'agisse d'action agricole, de développement industriel, d'habitat, d'armature administrative, la décentralisation est un impératif majeur de l'aménagement du territoire, et *dans la hiérarchie des valeurs le souci d'équilibre régional vient à égalité avec le souci de la création d'emploi : ce sont les deux critères de base qui influent en première ligne et sur les orientations du plan et sur les décisions prises au jour le jour pour son application.*

Tels sont les critères qui ont, à titre principal, servi à l'établissement du plan. Mais la réalité économique ne se compartimente pas aisément. Lorsque vient l'heure des choix et qu'il faut, dans un ensemble hétérogène de propositions, établir des hiérarchies et des urgences, ce ne sont plus des appréciations isolées qu'il faut porter, mais un choix global qui se présente à la vérité comme un dosage. S'il est incontestable de favoriser les activités qui engendrent beaucoup d'emploi et beaucoup de valeur ajoutée par unité d'investissement ou par unité de surface, au delà de ces principes chaque groupe d'opérations possède sa propre vérité, différente de celle des autres. La règle générale est d'élargir au moindre coût les productions, l'emploi et les échanges en Algérie, au sein d'une fraction croissante de la population. Sans tendre pour autant vers l'autarcie, et sans sous estimer l'intérêt de complémentarités externes, il importe de susciter les complémentarités internes et les effets multiplicateurs locaux, afin que l'aide extérieure publique ou privée ne s'alourdisse pas exagérément,

(1) Voir deuxième partie, les tableaux de chiffres qui figurent en tête du chapitre deuxième, section I « Le déséquilibre régional et la congestion des grandes villes ». Les autorités locales — préfectorales ou municipales — des trois grandes villes sont parfaitement conscientes des charges et des menaces que ferait peser sur Alger, Oran et Constantine une croissance déraisonnable ; elles souscrivent les premières à la nécessité du desserrrement et de la décentralisation.

ou même qu'elle s'amenuise progressivement, et que le développement de l'Algérie puisse se poursuivre au delà de la période quinquennale à un rythme que l'on peut appeler le « rythme de croisière », celui qu'imposent la croissance de la population et la soif d'évolution sociale.

Dans cette optique un certain nombre de choix sont incontestables. Pour la majorité des autres des controverses de doctrine ou d'opportunité peuvent sans aucun doute être ouvertes ; comme il demeure en toute chose une part d'appréciation subjective, ces controverses ne risquent pas de perdre leur objet, et la vie, qui déjoue les prévisions les plus sérieuses, leur fournit toujours de nouveaux aliments. Du moins faut-il, pour éclairer ces controverses, expliciter, au delà des critères de choix, la matière sur laquelle les choix se sont exercés : c'est aborder la question des méthodes d'étude du plan et de détermination des objectifs par secteurs.

4° METHODES D'ETUDE.

Selon les cas les études de développement ont été conduites à partir des ressources ou à partir des besoins potentiels. Les ressources ou les moyens sont d'une part les ressources naturelles du sol et du sous-sol, d'autre part les moyens financiers : leur élasticité est relativement limitée. Les besoins potentiels sont ceux d'une population qui s'accroît en nombre de façon bien connue, et dont les habitudes de vie se transforment : les prévisions ne doivent pas en ce domaine être fondées sur la situation présente ou sur la courbe des années écoulées, mais sur l'anticipation des besoins potentiels que l'évolution sociale fera apparaître et que le développement économique rendra solvables. Il ne s'agit donc pas ici de regarder en arrière et de prolonger des courbes reposant sur le comportement d'hier, mais bien d'anticiper et d'escompter les effets d'un comportement modifié progressivement par le jeu de l'évolution sociale qui s'accélère, et qu'il est dans les fins supérieures du plan d'accélérer encore.

Ressources, moyens, besoins ont joué dans les travaux des commissions du plan un rôle qui varie profondément d'un secteur à l'autre. Pour bien comprendre l'économie générale du plan et le mécanisme de la croissance, il est nécessaire de donner quelques explications à cet égard.

A. **L'Agriculture.** — Comme il a été indiqué dans le chapitre quatrième de la seconde partie consacré au « Développement agricole et rural » deux séries de travaux ont été conduits :

— *les treize commissions départementales du plan* ont établi des perspectives à court terme, d'une durée quinquennale ; les résultats — compte tenu des délais de fructification en agriculture — reflètent autant les effets de l'action antérieure que celle à engager dans la période du plan ; ces perspectives, tout en esquissant les orientations futures et en infléchissant les tendances, se situent par force dans le contexte actuel des structures agraires, des habitudes de travail, de l'orientation des cultures, de l'état du marché ;

— *le groupe de la rénovation rurale*, a de son côté défini les perspectives à long terme, à 25 ou 30 ans, d'une agriculture complètement rénovée dans sa structure, ses méthodes et ses orientations ; il a dessiné un visage possible de la terre algérienne au terme d'une révolution complète de l'agriculture sèche.

Pour tracer les voies du développement agricole on dispose ainsi d'un inventaire des possibilités techniques et sociologiques à court terme, et d'autre part d'un tableau des possibilités à long terme dans un cadre sociologique et des conceptions techniques complètement transformés. Le premier est précieux pour évaluer les résultats économiques dans la période du plan et conduire l'action dispersée à travers le territoire ; le second est fondamental pour dessiner le visage de l'économie algérienne à long terme et entreprendre les actions massives et concentrées, qui sont la formule de l'avenir, mais que le premier plan ne pourra entreprendre que dans un espace encore relativement étroit.

Les perspectives à long terme donnent l'extrême limite de ce que la terre algérienne peut apporter au développement général : elles se situent donc dans l'optique des ressources. Ces perspectives ont été confrontées avec ce que pourrait être, sur la base de rations alimentaires équilibrées, la consommation globale de l'Algérie en 1970 et en 1985 — c'est-à-dire les besoins potentiels — de façon à donner une première approximation des répercussions économiques du programme de rénovation rurale : niveau de vie de la masse agricole, circuit commercial intérieur, marge d'exportation ou au contraire besoin d'importation pour les diverses denrées, influence sur les prix du partage de la ressource entre la consommation locale, l'exportation, et l'industrie de transformation.

Sans doute ces esquisses à long terme sont elles encore aléatoires : des vérifications techniques sont nécessaires dans la période du plan, les calculs économiques initiaux ne manqueront pas d'être remis en cause, les transformations socio-

logiques seront marquées par des résistances ou des accélérations dont il serait présomptueux de prétendre fixer à l'avance le calendrier. Du moins, pour la première fois, l'agriculture algérienne est en mesure d'apercevoir l'itinéraire de sa rénovation.

B. **L'industrie.** — Deux optiques radicalement différentes ont orienté les études :

— un certain nombre d'industries sont fondées sur la transformation de matières premières locales : minerais ou minéraux, gaz, alfa, produits agricoles ; certaines d'entre elles travailleront surtout pour l'exportation (sidérurgie, pétrochimie, azote, papeterie), d'autres essentiellement pour le marché local (matériaux de construction), d'autres enfin pour les besoins locaux et pour l'exportation dans des proportions variables (industries agricoles et alimentaires) ;

— d'autres activités industrielles naîtront, non pas de la transformation de matières locales, mais pour la couverture des besoins locaux, et seulement à titre second pour l'exportation : textile, cuir, bois, matériel domestique, fournitures pour le bâtiment ; dans le futur une fraction des matières premières et demi-produits sera fournie par l'Algérie (coton, graines oléagineuses, produits sidérurgiques...) mais l'essentiel continuera d'être importé et ne pose pas de problème de ressource.

En pratique les méthodes d'étude ont été très différentes selon que les industries en cause visaient à satisfaire les besoins locaux (même en partant de matières premières locales : cimenterie), ou qu'elles reposaient sur la transformation de matières locales (même si une part des produits finis doit être consommée sur place : papier d'alfa, sidérurgie).

Les *grandes industries utilisant les ressources naturelles de l'Algérie* sortent de la sphère des décisions locales ; elles appartiennent au plan de la Zone franc, et demain peut-être du Marché commun, autant qu'au plan de l'Algérie. Leur équilibre doit être trouvé à l'extérieur, sur les marchés d'exportation ; la conjoncture à laquelle elles seront sensibles est la conjoncture française, européenne, mondiale, beaucoup plus que la situation de l'économie locale. Elles seront animées de l'extérieur en raison de leur dimension et de leur haute technicité. Les facteurs qui détermineront leur création et qui orienteront leur développement ne sont que pour une part seulement algériens. Le plan n'a donc fait en ce domaine que refléter des décisions ou des négociations particulières à chaque cas d'espèce, en tirant les conséquences des créations prévues dans les différents

chapitres du plan : infrastructure, formation profesionnelle, création d'emploi, volume de travaux, achats de matériel, production (pour une bonne part au delà de la période quinquennale), financement (qui chevauche également deux plans).

Les industries tournées vers la consommation locale soulèvent des problèmes d'une tout autre nature. Même si elles exportent une fraction de leur production, c'est le marché local qui est leur débouché essentiel. Leur vie est liée étroitement à la conjoncture algérienne : progrès économique, évolution sociale, niveau des prix. L'influence de l'extérieur se manifeste à leur égard par l'acuité de la concurrence (des décisions internes algériennes peuvent en atténuer les effets : ainsi les aides aux industries nouvelles) et par l'accès plus ou moins facile sur les marchés extérieurs, notamment de la France, de la zone franc, et de l'Europe des six. Mais c'est le marché local qui demeure déterminant.

Toutes les études conduites sur les possibilités de création ou de développement de ces industries sont parties d'une prévision établie à dix ans d'échéance, en fonction d'un marché de douze millions et demi d'habitants dont les modes de vie se seront transformés. Puis une étape intermédiaire a été fixée pour l'année 1964, en établissant les prévisions de « consommation finale » des ménages et des Administrations. A partir de ces données sur le marché probable ont été recherchées les productions qui pouraient être entreprises en Algérie : volume au moins égal à l'unité technique minimum, prix de revient acceptable en tenant compte des aides aux industries nouvelles, possibilité de formation du personnel.

A ce stade de l'étude ont été évaluées les « consommations intermédiaires » des entreprises, et la même discrimination a été faite entre celles qui pourraient susciter une fabrication locale, et celles qui devraient être couvertes par l'importation. Le tableau des besoins a été ajusté en conséquence, et par ajustements successifs — au fur et à mesure que les 80 groupes de travail avançaient leurs études et déposaient leurs conclusions — le « Tableau économique 1964 » a été élaboré. Ainsi se trouvent confrontés le Tableau économique 1959, année de départ du plan, et le Tableau 1964, année qui suit la période quinquennale.

Ensuite a été esquissé le cheminement annuel par lequel l'économie algérienne passera de la situation de 1959 aux prévisions de 1964 : intrapolation évidemment fragile, mais qui était nécessaire pour mieux pénétrer le mécanisme des relations intersectorielles et de la croissance industrielle.

La méthode adoptée — déjà expérimentée pour l'établissement des « Perspectives décennales » — est d'une grande importance théorique et pratique. Pour conduire le développement industriel deux méthodes sont possibles :

— *la méthode rétrospective :* lorsqu'on constate dans les statistiques douanières qu'un marché suffisant justifie la naissance d'une industrie, on en organise la création ;
— *la méthode prospective :* on cherche à dessiner par avance la montée des besoins de façon à pouvoir y répondre dès qu'ils naissent ; et la courbe des besoins — c'est également un point important — ne doit pas être dessinée en se fiant seulement à la progression de la période écoulée, mais en cherchant à anticiper dans les appréciations les modifications que l'évolution sociale apportera à l'allure générale de la courbe.

Avec la première méthode il est inévitable que la mise en marche des industries ait deux à trois ans de retard sur la manifestation des besoins, avec le risque qu'une importation accrue ne rende plus difficile la création industrielle : les besoins sont nés, mais d'autres les ont satisfaits et occupent la place. En adoptant la seconde méthode, non seulement la production est présente dès que les besoins s'expriment, mais elle accentue la montée des besoins puisque le travail et les revenus créés par les investissements et la mise en marche des usines ouvrent de nouvelles extensions de la consommation. *Si dans tous les secteurs de la vie industrielle le même calcul est fait, les mêmes anticipations conduisant à des créations simultanées, le mouvement est amplifié par des effets cumulatifs qui donnent au développement son caractère dynamique : il s'alimente lui même. C'est un des aspects essentiels de cette « économie concertée » que le plan vise à mettre en œuvre : elle repose non pas sur des accords partiels entre chaque chef d'entreprise et l'Administration, mais sur une anticipation concordante du futur à l'échelle de la collectivité :* Administrations, milieux économiques, groupes financiers, organisations agricoles, centrales syndicales.

Il faut insister avec la plus extrême vigueur sur cette idée : *dans un pays sous-développé surpeuplé seule la « fuite en avant » peut donner au développement une accélération suffisante pour rattraper le retard ; l'évolution sociale est l'aliment de la consommation, de la production, de l'emploi ; il ne suffirait pas que la production la suive pas à pas, elle doit l'accélérer et la généraliser ; hors de l'anticipation collective, et de cette espèce de pari sur l'évolution sociale, il n'y a pas de solution.*

C. Le secteur des services. — Il englobe notamment les transports, le commerce, l'Administration avec toutes ses branches techniques.

Pour les *transports et le commerce* au sens large, aucune difficulté particulière ne se présente dans les prévisions. L'activité de ces secteurs est dans une dépendance étroite de celle des secteurs matériellement productifs que sont l'agriculture et l'industrie ; toutefois elle a été gonflée dans les années récentes par la brusque flambée de la recherche pétrolière au Sahara et par les opérations militaires ; les taux de progression du commerce et des transports pour l'avenir ont en conséquence été fixés à un niveau inférieur à celui des deux secteurs de base. Pour ce qui concerne le commerce il n'y a pas à craindre qu'il soit en retard sur l'évolution générale ; le problème est plutôt de contrecarrer un développement parasitaire : c'est affaire de gestion quotidienne. Quant aux transports, leur structure sera appelée à se modifier avec la décentralisation économique ; pour la première période quinquennale, aucune difficulté sérieuse n'est à prévoir ; mais il faut dès maintenant encourager l'éclatement du trafic maritime au profit des ports secondaires, de façon à ce que chacun desserve son hinterland et à éviter une concentration du trafic sur les trois ports principaux.

A l'inverse des transports et du commerce — qui sont des activités dépendantes — l'*Administration*, pour étonnant que cela puisse paraître de prime abord, ne doit pas être considérée comme une résultante du mouvement général. L'armature des services techniques, la mise en place de l'encadrement agricole, la hiérarchie des degrés d'instruction, constituent des préalables à l'action économique et sociale.

Enfin dans les « services », le *tourisme* se présente comme un secteur relativement autonome. Pour la période quinquennale il a été seulement retenu un programme de démarrage dont la réalisation est évidemment liée au retour au calme.

D. Le bâtiment et les travaux publics. — Bien que ces deux activités soient apparentées et que nombre d'entreprises soient bivalentes, il faut examiner séparément la construction immobilière et les travaux d'infrastructure.

a) *La construction immobilière.* — Entendue au sens large elle comprend trois parties : les immeubles d'habitation, les constructions administratives, les bâtiments industriels. Pour

les études d'économie globale — production, emploi, revenus — ces trois parties ont été regroupées, afin de mesurer l'effet d'ensemble.

Pour déterminer les programmes, au contraire, trois études séparées ont été effectuées. Les constructions administratives sont liées à la structure des services en fin de période, les bâtiments industriels sont évidemment fonction du rythme de l'expansion.

Quant au programme d'habitat, il a été établi en partant de trois repères :

— le discours de Constantine a prévu le logement d'un million de personnes en cinq ans ;
— la population totale s'accroîtra de 1.100.000 à 1.200.000 personnes dans le même temps, dont sans doute 700.000 à 800.000 dans les villes ;
— le nombre d'emplois à créer en cinq ans est de 400.000.

Sur ces bases le programme d'habitat à mettre en chantier a été fixé à 210.000 logements dans les cinq ans, non comprises les opérations d'habitat rural. Ce chiffre est un peu inférieur à ce que proposait la commision des aménagements urbains, mais a été fixé pour trouver un moyen terme entre ses propositions et les prévisions de moyens financiers qui correspondaient, dans leur état primitif, à 170.000 logements, chiffre jugé nettement insuffisant.

La *répartition départementale* de ce programme a été effectuée en combinant *deux critères :*

— *celui de la population* en fin de période, compte tenu des migrations prévues, *qui correspond au besoin social* sans considération de solvabilité (celle-ci devant être ensuite introduite par la distinction des catégories de logements) ;
— *celui de l'activité économique, qui tient compte de la solvabilité des besoins.*

La politique du logement tient une place importante dans le plan :

— l'activité du bâtiment exerce un rôle moteur pour d'autres activités : équipement immobilier, mais aussi équipement mobilier des logements ;
— la distribution géographique des programmes d'habitat est une des armes les plus efficaces de la politique de décentralisation ;
— le logement est l'un des moyens principaux de l'évolution sociale et de la modification des modes de vie.

Pour ces raisons la *politique du logement ne vise pas seulement à donner un toit à chaque famille, mais à accentuer l'évolution des habitudes de vie là où elle est en bonne voie (Alger en tête, et d'autres villes) et à la lancer dans les villes ou bourgades où elle est tout juste esquissée.* Le logement doit à cet égard répondre à certaines normes, variables selon le pouvoir d'achat des familles et leur degré d'évolution prévisible. Abaisser des normes, déjà modestes dans le programme retenu, pour construire 15 % ou 20 % de logements supplémentaires et très sommaires, serait une très mauvaise opération. Elle aurait pour première conséquence d'accroître les difficultés de recrutement des cadres. Elle ferait d'autre part courir le risque grave de rater l'évolution sociale pour toute une couche de population, avec la rancœur qui s'accumulerait chez les faux évolués, et l'effet d'imitation qui serait paralysé dans la tranche suivante de candidats à la promotion.

b) *L'infrastructure.* — Deux grands groupes de travaux : l'aménagement urbain, les moyens de communications. Dans les deux cas la méthode de travail a été identique. Les besoins ont été estimés à long terme, dix, quinze ou vingt cinq ans selon les chapitres. L'estimation a été faite pour l'aménagement urbain à partir d'études confiées à quatre bureaux spécialisés et fondées sur les prévisions d'extension des villes, et pour l'infrastructure des communications par un bureau d'études et les Administrations intéressées, en fonction du développement économique envisagé et de la décentralisation souhaitée.

Le développement de l'infrastructure est toujours un sujet de discussion : *chaque opération prise isolément peut toujours être retardée d'une, deux ou trois années, au prix d'une gêne certaine, mais qui n'apporte jamais un argument décisif. Par contre lorsqu'on raisonne sur une longue période, dix ans au moins, il n'apparaît plus possible d'écarter qu'un nombre d'opérations beaucoup plus restreint, tandis que les autres sont inéluctables.* Davantage encore qu'en d'autres domaines la prévision à long terme et la réalisation de tranches annuelles à peu près égales — ou régulièrement croissantes ou décroissantes selon les cas et les périodes, mais sans brusque changement de rythme — est un facteur d'efficacité et d'économie.

En général — comme pour l'activité du bâtiment d'ailleurs — le programme retenu comporte une progression d'activité d'année en année dans la période quinquennale pour atteindre le rythme de croisière en 1964 ou 1965, et le tenir ensuite pendant une suite d'années variable selon la nature des opérations.

Les abattements opérés sur les programmes d'infrastructure, sous prétexte qu'ils sont d'urgence seconde dans l'immédiat, aboutit inévitablement à accumuler les échéances et à ne plus pouvoir les respecter ou moment où l'urgence devient éclatante pour un grand nombre d'opérations simultanément. C'est par de tels errements que l'on construit des villes étriquées, ensuite extrêmement coûteuses à remodeler (Alger en est un exemple démontratif) ; les difficultés et le coût des transports. ou l'insuffisance des équipements de base, font alors obstacle à la décentralisation et provoquent la congestion des villes principales.

C'est pour éviter de telles erreurs que *tous les programmes d'infrastructure sont établis selon la méthode des tranches annuelles découpées dans un programme à long terme.* Celui-ci a été établi de façon à répondre aux exigences d'une production agricole multipliée par trois à échéance de 20 ou 25 ans, et d'une production industrielle qui devra être multipliée dans le même délai par 6 ou par 8 pour répondre à la demande d'emploi et à la montée des besoins d'une population qui aura presque doublé.

⁂

Ces explications de méthode ont éclairé — mieux qu'il ne peut ressortir des descriptions analytiques de la seconde partie — l'œuvre d'ensemble qu'est le plan, avec ses contraintes et ses hypothèses, ses critères de sélection et ses méthodes de prévision.

Après la cohérence des méthodes, il faut examiner la cohérence des résultats, c'est-à-dire aborder les prévisions chiffrées. Cet examen sera effectué successivement pour :

— la production et ses facteurs,

— le marché et ses composantes,

— l'équilibre de l'offre et de la demande.

Section II. — LA PRODUCTION ET SES FACTEURS

Tout au long de la seconde partie de ce rapport ont été précisés les objectifs d'équipement ou de production à atteindre au terme de la période quinquennale dans les différents secteurs d'activité. Exprimées selon les cas en volume ou en valeur, et parfois sous les deux formes à la fois, les prévisions sectorielles doivent maintenant être regroupées, et ne peuvent évidemment l'être que dans leur expression monétaire.

I. — TABLEAU DE LA PRODUCTION EN DEBUT ET EN FIN DE PERIODE

Les documents de synthèse permettant de comparer la situation économique de l'Algérie en 1959 et 1964, et la structure de la production pour ces deux années repères, sont les « Tableaux économiques » correspondant à ces deux années. Ils sont joints en annexe, à la fin de cette Troisième partie (1).

Les deux lignes inférieures du Tableau sont celles qui apportent les éléments essentiels de la récapitulation ; la dernière indique la production par secteurs, et l'avant dernière la valeur ajoutée. Ces deux termes ont besoin d'être définis pour éviter tout malentendu :

— *la « production »* s'entend du total des ventes au stade de la production, c'est-à-dire au prix encaissé par les exploitants pour l'agriculture, au prix de sortie de l'usine pour l'industrie ; dans l'agriculture la part de la production consommée par les exploitants et leurs familles est comptée au prix à la production ; quant au commerce la convention couramment adoptée est de retenir pour significatif de la production le total des marges brutes, impôts indirects compris ;

— *la « valeur ajoutée »* résulte de la différence entre le montant des ventes (en incluant pour l'agriculture l'autoconsommation des familles) et celui des dépenses intermédiaires (énergie, matière premières, fournitures diverses, entretien

(1) Tableaux A et B, page 504. Dans ces tableaux, destinés à analyser les relations intersectorielles, a été inclus l'ensemble du secteur « pétrole » : recherche, exploitation, oléoducs et gazoducs, raffinerie.

courant, services intermédiaires) ; la valeur ajoutée est donc égale au total des salaires, charges sociales, impôts directs ou indirects, et bénéfices bruts avant amortissement et distribution de dividendes.

Chacune de ces notions a son utilité. Pour comparer par exemple la production locale à l'importation ou à l'exportation, c'est la notion de « production » définie ci-dessus qu'il faut retenir. Lorsqu'au contraire on veut comparer les apports respectifs de deux groupes d'activité à l'ensemble de la vie économique, c'est à la notion de « valeur ajoutée » qu'il faut avoir recours ; de même pour évaluer l'ensemble des moyens de vie d'un pays, le flux des revenus créés, c'est la valeur ajoutée qui est significative et non pas le chiffre d'affaires.

Du Tableau économique 1959 et du tableau correspondant pour 1964 sont extraits ci-dessous les chiffres globaux des trois grands secteurs d'activité.

PRODUCTION ET VALEUR AJOUTEE PAR GRANDS SECTEURS ECONOMIQUES
(en millions de nouveaux francs)

	Production		Valeur ajoutée		
	1959	1964	1959	1964	Supplément
Agriculture	3.060	3.610	2.690	3.170	480
Industrie (1)	6.450	13.800	2.840	6.350	3.510
Services	6.730	9.550	5.350	7.650	2.300
Total.....	16.240	26.960	10.880	17.170	6.290

Ce tableau montre la part modeste imputable à l'agriculture dans l'accroissement de production au cours des premières années — par suite des délais de fructification, mais aussi des difficultés sociologiques à surmonter — et en revanche le

(1) Y compris le bâtiment et les travaux publics mais non compris le secteur pétrolier. Ce dernier avec ses diverses branches — recherche, exploitation, raffinage — passerait, en valeur ajoutée, de 220 millions de nouveaux francs en 1959 à environ 2.400 millions de N.F. en 1964 selon les prévisions actuelles. Une part, difficile à déterminer, de cette valeur ajoutée se formera en Algérie : voir à ce sujet ce qui a été dit plus haut page 378.

progrès important attendu de l'industrie au sens large, qui inclut le bâtiment et les travaux publics : de 2.840 à 6.350 millions de nouveaux francs de valeur ajoutée, ce secteur passerait au coefficient 2,25 par rapport à 1959, et ce gain de valeur ajoutée représente plus de la moitié du supplément de la « Production intérieure brute » escompté dans les cinq ans.

En pratique il faut distinguer l'*industrie au sens étroit* des activités du bâtiment et des travaux publics : les effets économiques durables ne sont pas les mêmes dans les deux cas. Il est même utile de séparer le *bâtiment*, pour une bonne part créateur de « services » ultérieurs (le logement, qui au surplus assume directement la charge financière de ses investissements), et les *travaux publics* qui entraînent, pour la presque totalité, des investissements publics dont la charge pèse sur la collectivité (1). La distinction en trois groupes est donnée dans le tableau ci-dessous :

DECOMPOSITION DU SECTEUR « INDUSTRIE »
(en millions de nouveaux francs)

	Valeur ajoutée		Indice 1964 sur base 1959 = 100	Supplément de valeur ajoutée	Part dans ce supplément
	1959	1964			
Industrie	1.840	3.450	185	1.610	46 %
Bâtiment	540	1.430	265	890	25 %
Travaux publics	460	1.470	320	1.010	29 %
Total.....	2.840	6.350	225	3.510	100 %

En effectuant une décomposition analogue pour le secteur des « services », on aboutit à une vue claire du rôle des différents secteurs économiques dans l'accroissement de la production intérieure brute entre 1959 et 1964 :

---

(1) Presque totalement pour les travaux routiers et l'aménagement urbain. Les travaux d'infrastructure portuaire sont financés à moitié par l'Algérie, et à moitié par les chambres de commerce. Les travaux des chemins de fer incombent à la Société Nationale, mais sont en partie subventionnés, et comme l'exploitation est déficitaire on peut à bon droit estimer que c'est l'Algérie qui supporte la charge financière des investissements. Les grands aménagements hydrauliques incombent à la puissance publique de même que la majeure partie des grands travaux agricoles (DRS - Assainissement).

— Agriculture	480	millions	NF	suppl.,	8 %	du total
— Industrie	1.610	»	»	»	25 %	»
— Bâtiment	890	»	»	»	14 %	»
— Travaux publics..	1.010	»	»	»	16 %	»
— Transports.	190	»	»	»	3 %	»
— Commerce.	1.250	»	»	»	20 %	»
— Autres services..	860	»	»	»	14 %	»
— Ensemble	6.290	»	»	»	100 %	»

Les deux activités dont la création de valeur ajoutée est très importante pendant la période d'investissement et faible ensuite — bâtiment et travaux publics — représentent 30 % du total. Les activités qui apportent durablement un supplément d'emploi et de production matérielle — agriculture et industrie au sens étroit — représentent 33 % du total. Enfin les activités de services, qui obéissent à l'impulsion reçue des deux autres groupes, apportent 37 % du supplément de valeur ajoutée.

L'évolution de la production intérieure brute au cours des cinq années reflète de façon très nette :

— *l'ampleur de l'effort d'équipement* : les secteurs du bâtiment et des travaux publics (1) entrent pour 30 % dans le supplément de valeur ajoutée entre 1959 et 1964, alors qu'en début de période ils représentent seulement 9 % de la production intérieure brute ;

— *l'expansion limitée du secteur des services* : 37 % du supplément de valeur ajoutée entre 1959 et 1964, alors que leur place en début de période était voisine de 49 % du total ;

— *l'effort d'expansion industrielle*, l'une des bases du développement à long terme, est également attesté par les résultats escomptés dès la première période : l'industrie au sens strict, qui figure pour 17 % dans la production intérieure brute en 1959, apportera dans les cinq ans 25 % du supplément de valeur ajoutée.

Ces indications marquent bien les proportions des différents efforts, et l'équilibre du mouvement général. Il est évident que la place du bâtiment et des travaux publics est étroitement

---

(1) Dans le secteur travaux publics sont inclus non seulement les travaux de routes, ports, aménagements urbains... mais aussi la pose des gazoducs ou oléoducs, la construction de barrages quelle que soit leur destination, les opérations d'assainissement urbain ou rural, les travaux de défense des sols ou le défoncement, les adductions d'eau, etc...

liée à l'expansion des activités productives, agriculture et surtout industrie : le logement suppose des locataires solvables, et l'infrastructure un trafic et des usagers. Dans la période quinquennale ce problème de liaison, ou de proportion, ne soulève pas de difficulté sérieuse ; mais il est clair que le maintien de l'activité du bâtiment et des travaux publics en fin de période — et surtout au-delà de la période quinquennale — suppose une accélération progressive de l'activité agricole et industrielle.

La *croissance industrielle* n'affectera pas toutes les branches de façon uniforme (1) :

— les branches dans lesquelles existent déjà des entreprises importantes connaîtront évidemment le plus faible accroissement relatif, avec un gain de valeur ajoutée de l'ordre de 40 à 50 % ; c'est le cas des industries extractives, de la transformation des métaux, des industries agricoles et alimentaires, de l'industrie du bois, des industries polygraphiques ; mais un accroissement modéré en pourcentage peut donner un gain important en valeur absolue (valeur ajoutée accrue de 320 millions de nouveaux francs dans la transformation des métaux, et de 280 millions dans les industries alimentaires) ;

— la progression sera nettement plus sensible en valeur relative dans les branches où se produira une transformation de la structure industrielle (textiles et cuir - chimie) ; la valeur ajoutée sera multipliée par 2,5 ou 3 au cours de la période quinquennale (2) ;

— par contre les coefficients d'accroissement (production, valeur ajoutée, emploi) seront considérables dans la production des métaux, même si les projets n'atteignent qu'une première étape au cours de la période ; mais, partant d'un niveau faible, les comparaisons en valeurs relatives seraient ici dépourvues de sens ;

---

(1) Tableau C en annexe page 505.

(2) Dans les branches du textile et du cuir, ce sont actuellement les entreprises artisanales (tapis - articles traditionnels - tailleurs - cordonniers - petits confectionneurs) qui représentent la plus grosse part de l'activité ; les entreprises moyennes (chaussures, filature ou tissage, confection) n'occupent guère plus de 1.500 ouvriers au total sur plus de 25.000 personnes occupées dans les activités du textile et du cuir.

Dans la chimie existent des entreprises de dimension moyenne pour ce genre d'activité (superphosphates - chlore et soude) ; mais ce sont les entreprises plus modestes (peintures, lessives, produits d'entretien, anticryptogamiques...) qui représentent la plus grosse part de l'activité actuelle.

— enfin l'allure générale des courbes a une plus grande régularité dans les branches se composant d'entreprises nombreuses et de dimension moyenne (industries alimentaires, transformation des métaux, textiles et cuirs, briques et tuiles...) tandis que dans d'autres branches la création d'une grande entreprise entraîne une brusque montée des courbes (sidérurgie ; pneumatiques pour le caoutchouc ; complexe d'Arzew pour la chimie ; quatrième usine pour la cimenterie ; fabrication du papier).

Les prévisions d'année en année sont évidemment fragiles puisqu'il suffit, dans certaines branches, de l'accélération ou du retard d'un projet pour modifier l'allure de la progression. Le cheminement annuel qui a servi de base aux études d'économie générale sera donc donné uniquement à titre indicatif et sous la forme graphique.

Le *schéma général de la croissance* peut, au terme de ces explications, être caractérisé comme suit :

— les *secteurs du bâtiment et des travaux publics* jouent un rôle de démarrage tout à fait essentiel ; leur montée s'amorce dès les années initiales, puis s'amortit au terme de la période, pour atteindre vers 1964 ou 1965 un rythme de croisière appelé à se maintenir ensuite pendant un certain nombre d'années ;

— la *croissance industrielle* s'alimente à une triple source :

  — les investissements entraînent l'extension des industries de matériaux de construction, du bois, de la transformation des métaux ;

  — les besoins des ménages sont largement suffisants pour donner l'impulsion aux industries de biens de consommation, et la création de 210.000 logements de type urbain accroît la demande de biens semi-durables ; l'industrie locale subit la concurrence des produits importés, mais celle-ci est rendue supportable par l'octroi d'aides sous forme de primes ou dégrèvements de charge ;

  — en fin de période l'entrée en ligne des industries lourdes accélèrera le mouvement industriel, cependant que la création d'emplois des années initiales accroîtra la demande ;

— le *progrès agricole* sera plus lent à faire sentir ses effets, et les prévisions sont prudentes en ce qui concerne la production elle-même ; l'équipement agricole se poursuivra selon les méthodes antérieures, à un rythme accru ; mais le

fait nouveau sera le lancement, pendant la campagne agricole 1960-1961, des premières operations concentrées de rénovation rurale ; leurs effets ne marqueront encore que très faiblement la production agricole en fin de période ; mais, grâce aux travaux importants que comportent ces opérations, le secteur agricole traditionnel bénéficiera en 1962 et 1963 d'un supplément de revenus qui sera déjà très sensible dans les régions où sera entreprise la rénovation systématique (1).

II. — LE FACTEUR TRAVAIL : LA CRÉATION D'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les prévisions d'extension de la production par branches ou sous-branches d'activités ont servi de base aux prévisions d'emploi en fin de période. Selon les branches le supplément d'emploi attendu dans la période a été calculé soit en tenant compte de la structure des entreprises existant dès maintenant en Algérie, soit des dossiers de demandes d'agréments déjà déposés par les industriels, soit enfin des indications recueillies dans la Métropole et insérées dans les rapports des Commissions de développement industriel ou les enquêtes effectuées à la demande de l'Administration par l'Institut d'études pour le développement industriel de l'Algérie (S.E.D.I.A.).

Comme il a déjà été indiqué (2) l'accroissement des possibilités d'emploi n'a pas le même sens dans l'agriculture — où le gain d'emploi se traduit surtout en journées de travail supplémentaires pour les effectifs travaillant à la terre — et dans les autres secteurs où l'emploi créé correspond à l'embauche de travailleurs supplémentaires. Néanmoins dans les zones d'agriculture intensive, où le passage à l'irrigation entraîne une offre de travail très localisée et relativement continue tout au long de la campagne agricole, on peut escompter une certaine création d'emplois à temps plein : pour cette raison un petit nombre d'emplois nouveaux figurent dans les tableaux qui suivent à la rubrique « agriculture et hydraulique ».

---

(1) Dans les comptes économiques les travaux d'amélioration agricole figurant dans le secteur « travaux publics » ; mais en réalité une part importante des revenus distribués va aux travailleurs embauchés sur place et s'ajoute au revenu résultant de la production agricole proprement dite.

(2) Ci-dessus, Section I, Hypothèses et méthodes, page 385.

D'autre part les activités du bâtiment et des travaux publics présentent un certain caractère saisonnier et, en tout état de cause, les chantiers ne travaillent pas de façon permanente : l'emploi y est caractérisé par une rotation du personnel non spécialisé et une proportion notable de travailleurs occasionnels. Les emplois mentionnés dans les tableaux sont calculés à temps plein (250 à 300 journées) mais chaque emploi statistique peut être occupé au cours d'une année par plusieurs travailleurs.

Sous ces réserves les prévisions de création d'emploi s'établissent comme suit :

EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS
(en milliers d'emplois à temps plein sauf dans l'agriculture)

SECTEURS	Effectifs 1959	Effectifs 1964	Gain en 5 ans
Agriculture et hydraulique (1).	1.700	1.720	20
Industrie	214	329	115
Bâtiment et travaux publics ..	130	275	145
Services	360	440	80
Administration	123	173	50
Total.....	2.527	2.937	410

A ces chiffres il faut ajouter les travailleurs algériens dans la Métropole ; on estimait leur nombre en 1959 à environ 200.000 travailleurs ayant un emploi stable dans les usines, ou relativement stable sur des chantiers, et 60.000 ou 70.000 exerçant une profession indépendante (cafetiers et hôteliers, marchands ambulants...), ou s'employant de façon occasionnelle, ou encore rendant des services aux travailleurs pourvus d'un emploi régulier. Les prévisions du plan métropolitain estimaient à 20.000 emplois par an les possibilités d'embauche supplémentaire, chiffre un peu supérieur à celui constaté au cours des années 1950 à 1956. En fait les réalisations semblent, du fait de la situation en Algérie, être inférieures à ces prévisions ; par contre le retour au calme pourrait les porter temporairement un peu au-delà des chiffres prévus.

(1) Dans l'agriculture les hommes seuls sont recensés dans les exploitations familiales ; en plus environ un million de femmes apportent leur concours de façon plus ou moins régulière aux travaux agricoles.

Contrairement à ce qui a été fait plus haut pour la production et la valeur ajoutée, il n'est pas utile ici d'effectuer une subdivision entre le bâtiment et les travaux publics, car beaucoup d'entreprises exercent à la fois les deux activités, et une part importante du personnel peut passer de l'une à l'autre.

Au contraire la subdivision est importante dans le secteur de l'industrie pour bien marquer la place des principales branches :

CREATION D'EMPLOI PAR BRANCHES INDUSTRIELLES
(en milliers d'emplois)

	Effectifs 1959	Prévisions 1964	Différence
Energie, pétrole	14,0	16,5	2,5
Industries extractives	15,0	15,3	0,3
Production des métaux	0,4	1,1	0,7
Transformation des métaux	44,5	83,1	38,6
Matériaux de construction	18,7	33,2	14,5
Chimie et caoutchouc	5,9	11,2	5,3
Industries alimentaires	46,0	61,0	15,0
Textile	33,8	54,5	20,7
Cuir et chaussure	10,2	16,3	6,1
Bois et ameublement	10,2	14,7	4,5
Papier et carton	1,5	2,6	1,1
Industries polygraphiques	6,1	8,4	2,3
Industries diverses	7,5	11,2	3,7
Total	213,8	329,1	115,3

Dans le Chapitre premier de la seconde partie de ce rapport (1) ont été inventoriés les moyens de formation à mettre en place au cours de la période quinquennale. Il a été indiqué notamment que — compte tenu de la création de près de 400.000 emplois nouveaux en Algérie, d'environ 100.000 dans la Métropole, auxquels s'ajoutent 40.000 emplois de renouvellement — c'est à un total de 535.000 travailleurs que se montait la demande prévisible dans la période quinquennale.

(1) Section III. Formation professionnelle, page 88 et suivantes.

Les ventilations opérées par niveaux de qualification ont chiffré à environ 40 % du total — soit 220.000 — les emplois exigeant un formation générale ou professionnelle préalable. A leur tour ces 220.000 emplois qualifiés su subdivisent en :

— 3 % de personnel de direction, ingénieurs et cadres supérieurs,

— 13 % de techniciens et personnel de maîtrise,

— 8 % de personnel de bureau spécialisé (comptables, mécanographes, dactylos...),

— 76 % d'ouvriers spécialisés ou d'ouvriers qualifiés.

Le programme de préformation et formation est établi d'après ces chiffres. La préformation toucherait en cinq ans 174.000 stagiaires ou élèves et la formation 220.000 (134.000 formés en école et 86.000 en atelier — 183.000 en Algérie et 37.000 dans la Métropole —).

Programmes de formation et prévisions d'emploi sont donc cohérents entre eux. La difficulté est surtout, comme mention en a déjà été faite, d'assurer la concordance chronologique entre les créations d'entreprises employant un personnel très spécialisé et la formation de ces personnels ; les formules d'aide de l'Etat à la formation dans l'entreprise ou pour le compte d'une entreprise ont précisément été créées en vue de résoudre ce problème particulier.

Il reste le problème des cadres supérieurs. Ils ne seront formés en Algérie que pour une part très faible. C'est l'appel à la Métropole qui demeure ici le cas général, soit pour former des algériens dans les écoles métropolitaines, soit pour envoyer en Algérie des cadres originaires de la Métropole dont ont besoin à la fois le secteur public et le secteur privé. La promotion musulmane reste un souci constant mais elle ne pourra se manifester de façon massive qu'au-delà des cinq ans.

III. — LE FACTEUR « CAPITAL » ET LES INVESTISSEMENTS

Dans la seconde partie « Voies et moyens du développement » ont été recensés, chapitre par chapitre, les investissements nécessaires dans les divers secteurs. Selon les chapitres. et même les subdivisions dans chaque chapitre, deux méthodes d'évaluation ont été appliquées :

— *évaluation directe* des projets d'après des prix de série (écoles primaires, maisons de moniteurs, logement en général) ou d'après les résultats d'études effectuées pour chaque ouvrage (grande hydraulique, routes nationales, grands projets industriels) ;

— *évaluation indiciaire* d'après le rapport moyen constaté entre le résultat à atteindre (emplois créés, production, nombre d'élèves des degrés supérieurs d'enseignement, nombre de lits d'hôpitaux ou de chambres d'hôtel, etc...) et l'investissement moyen nécessaire.

A ces investissements neufs, il convenait d'ajouter les *renouvellements* afin de calculer le financement total à mobiliser, et de répercuter les effets de ces investissements sur l'activité économique générale. Le coût et la nature des renouvellements à prévoir dans la période quinquennale ont été évalués d'après les travaux préparatoires des « Perspectives décennales » révisés à partir d'études complémentaires.

Non compris les investissements pétroliers — dont il a été néanmoins tenu compte pour les prévisions économiques générales — *le montant des investissements nets à prévoir dans la période s'élève à près de 19 milliards de nouveaux francs* (1). En ajoutant les renouvellements (2.700 millions de NF) on aboutit à un investissement brut proche de 21 milliards et demi de nouveaux francs.

Par secteurs, la décomposition de l'investissement net s'établit comme suit (2) :

---

(1) Terrains exclus, car il ne s'agit en ce qui les concerne que de transferts de propriété. Mais bien entendu les frais d'aménagement des terrains sont inclus dans le montant des investissements nécessaires.

(2) Les notions d'amortissement et d'investissement net sont inconnues dans la comptabilité publique, ce qui est d'ailleurs regrettable. Pour tout le secteur public les chiffres ci-dessous concernent donc l'investissement brut (renouvellement compris, s'il y a lieu : ainsi le dévasement des barrages, le remplacement de locaux vétustes ou de matériel hors d'usage, la reconstruction d'ouvrages d'art ou de tronçons de routes défectueux, sont inclus dans les chiffres).

INVESTISSEMENTS NETS (pétrole exclu, en millions de nouveaux francs)		
I. — *Agriculture et hydraulique* :		
Agriculture et rénovation rurale	1.450	3.680
Hydraulique	980	
Travaux ruraux D.E.L. (1)	1.250	
II. — *Energie* :		
Programme général	850	1.300
Tranche grands projets industriels	450	
III. — *Industrie* :		
Grands projets	1.050	3.200
Autres industries	2.150	
IV. — *Equipement des entreprises* :		
de bâtiments et travaux publics	500	1.520
de transports, sauf chemins de fer	300	
de services	720	
V. — *Infrastructure des communications* :		
Réseau routier (2)	800	2.010
Chemins de fer, y compris matériel	370	
Ports maritimes	230	
Aérodromes	190	
Postes de télécommunications	420	
VI. — *Action éducative, sanitaire et sociale* :		
Formation des hommes (équipement) (3)	1.230	1.570
Equipement sanitaire	340	
VII. — *Equipement administratif*		670
VIII. — *Logement et aménagement urbain* :		
Logement	3.900	4.980
Aménagement urbain	1.080	
Total général		18.930

(1) Le programme de « *Dépenses d'équipement local* » est ainsi subdivisé :

Travaux agricoles	141	1.250 millions N.F.
Hydraulique rurale	235	
Viabilité	465	
Equipement administratif et social	156	
Divers	253	

(2) Le *programme routier* proposé dans la seconde partie, chapitre III, s'élève, tranche conditionnelle exclue à 1.260 millions N.F. On les retrouve ici à raison de 465 dans les D.E.L. et 800 dans l'infrastructure. Mais certains travaux exécutés en 1959 et 1960 ne faisaient pas partie des urgences économiques (chemins de pacification, travaux locaux secondaires). Pour réaliser le programme retenu par la Commission il faudrait en conséquence ajouter 215 millions N.F. aux chiffres ci-dessus.

(3) Le *coût de formation des hommes* ne se borne pas aux 1.230 millions de N.F. inscrits ci-dessus. Dans le chapitre premier de la seconde partie ont en outre été évaluées les dépenses de fonctionnement ; elles s'élèveront à 2.950 millions de N.F. en cinq ans ; cet investissement « intellectuel » est inséparable de l'investissement matériel.

En présentant ce tableau général des investissements il importe d'attirer l'attention sur deux points :

— ce tableau rassemble tous les investissements à effectuer dans la période quinquennale, que l'origine du financement soit publique ou privée, algérienne, métropolitaine ou étrangère ; l'autofinancement des entreprises, et même certains investissements complémentaires en travail (agriculture), y sont inclus à côté des financements budgétaires, des crédits bancaires, des emprunts sur le marché financier, ou des épargnes individuelles ;

— il faut se garder de tout jugement a priori sur les pourcentages de l'investissement total dévolus à chacun des groupes figurant dans le tableau ; l'importance fonctionnelle de chacun d'eux n'a pas de lien direct avec ces pourcentages, car les sommes investies ne sont pas seules significatives des moyens mis en œuvre ; par exemple l'effort de formation des hommes, ou le renforcement de l'encadrement agricole, sont reflétés plus exactement par les crédits de fonctionnement que par les équipements qui leur servent de support.

Sans sous estimer d'autre part l'intérêt que présente le calcul de la rentabilité spécifique de telle opération ou de tel groupe d'investissements. ce sont davantage les résultats globaux qui donnent la mesure de la véritable rentabilité économique ou sociale du plan. A cet égard le calcul *du coefficient de capital* (rapport du montant des investissements au supplément de production intérieure brute) apporte une indication d'une grande importance. Le plan quinquennal laisse espérer un supplément de production intérieure brute de plus de 6 milliards de nouveaux francs, pour un investissements net de 19 milliards, ce qui correspond à un coefficient de capital voisin de 3. Mais on ne peut logiquement traiter de la même façon la valeur ajoutée par l'agriculture et l'industrie — appelée à se reproduire d'année en année — et la valeur ajoutée par les activités de bâtiment et de travaux publics, — qui ne se produit qu'une seule fois, à l'occasion de l'investissement lui-même (1). En excluant le bâtiment et les travaux publics, le supplément de valeur ajoutée en 1964 par rapport à 1959 s'établit à 4,39 milliards de nouveaux francs : rapporté au total de tous les investissements dans la période, ce chiffre permet d'évaluer à 4,3 le coefficient de capital global. Il serait donc un peu plus élevé que le coefficient moyen de 4 sur lequel

(1) Le logement fournit ensuite annuellement une certaine valeur de service, la valeur locative : elle est incluse dans le compte des « services ».

ont raisonné Colin Clark et, à sa suite, des économistes de divers pays ou des rapports de l'Organisation des Nations Unies. Cette légère différence s'explique facilement ; d'abord pour certains investissements la dépense en capital est pour l'essentiel comptabilisée dans la période (ainsi les grands projets industriels — le barrage de la Bou Namoussa — les premières zones de rénovation rurale, par exemple) tandis que la valeur ajoutée n'apparaîtra qu'au delà de la période, ou pour une part encore très faible en 1964 ; de même sont pris en compte certains investissements, notamment d'infrastructure, qu'exige en Algérie du Nord le développement saharien et pétrolier, tandis que la valeur ajoutée du secteur pétrole ne figure pas dans les 4,39 milliards de NF. qui ont servi ci-dessus à calculer les coefficients de capital. Compte tenu de ces corrections le coefficient de capital s'établirait sans doute un peu en dessous du chiffre de 4 habituellement retenu, en première approximation, comme une sorte de norme, dans les études globales de développement.

Ce coefficient peut être tenu pour satisfaisant si l'on considère le volume important des investissements sociaux (enseignement, santé, logement, aménagements urbains et adduction d'eau, armement administratif...), qui figurent pour 40 % dans les 18,9 milliards de nouveaux francs d'investissements. Ceci met en lumière la situation particulière de l'Algérie : possédant déjà une bonne infrastructure et un secteur moderne important, elle peut se permettre de mener de front le développement économique et la promotion sociale.

A l'appui de cette remarque il est utile d'introduire *une distinction entre les investissements capables d'assumer leurs charges financières, et ceux dont la charge pèsera sur les finances publiques* (1). En effectuant cette ventilation on aboutit à la conclusion qu'environ 60 % *des investissements proposés paieront eux-mêmes leurs charges. Cette proportion peut être tenue pour favorable dans un pays réputé sous développé : elle marque une fois de plus la situation intermédiaire où se trouve l'Algérie.*

---

(1) *Dans les investissements capables de payer leurs charges financières* figurent les secteurs suivants : industrie sous réserve des primes, une partie de l'agriculture, les entreprises de transport et de service, le logement — ainsi que les investissements dont la charge est incorporée dans les tarifs payés par les usagers, la grosse majorité de l'énergie, les télécommunications, une partie des investissements hydrauliques, portuaires et ferroviaires.

Dans les investissements qui pèsent sur les finances publiques de façon durable ou définitive : la majeure partie de l'hydraulique et de l'agriculture, les travaux D.E.L., les routes, une partie des chemins de fer et des ports, l'équipement scolaire et hospitalier, l'équipement administratif, et enfin les primes allouées aux entreprises industrielles.

CLASSEMENT DES REVENUS
par groupes socio-économiques

Revenus de la population agricole, provenant ou non du travail de la terre.

Revenus des travailleurs indépendants, professions libérales, patrons du commerce et de l'industrie.

Revenus des cadres, employés, personnel de services.

Revenus des ouvriers de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics.

Revenus des retraités, rentiers et inactifs, et du secteur non économique (armée, police).

A gauche : population européenne.

A droite : population musulmane.

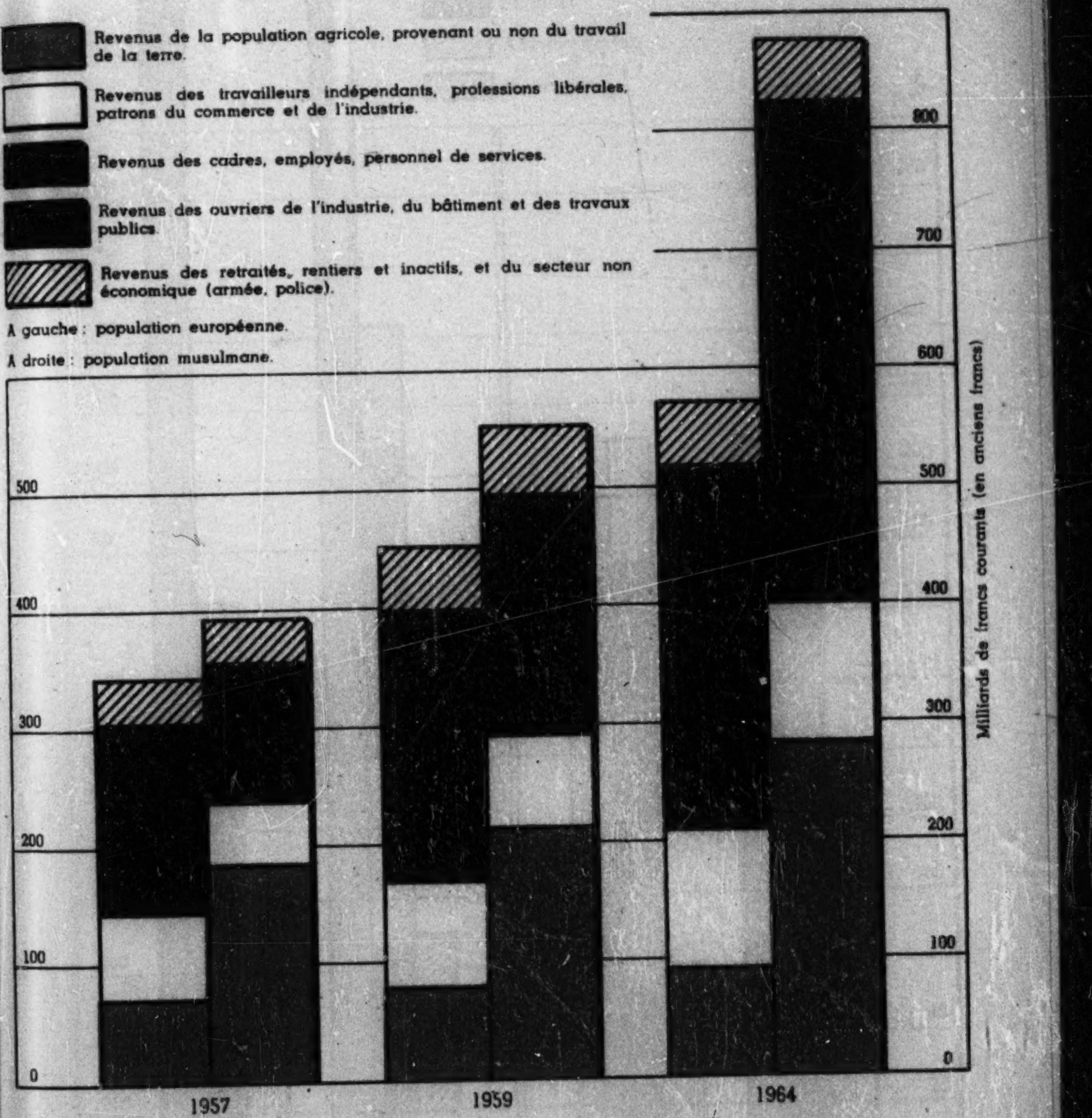

TABLEAU DE L'EMPLOI

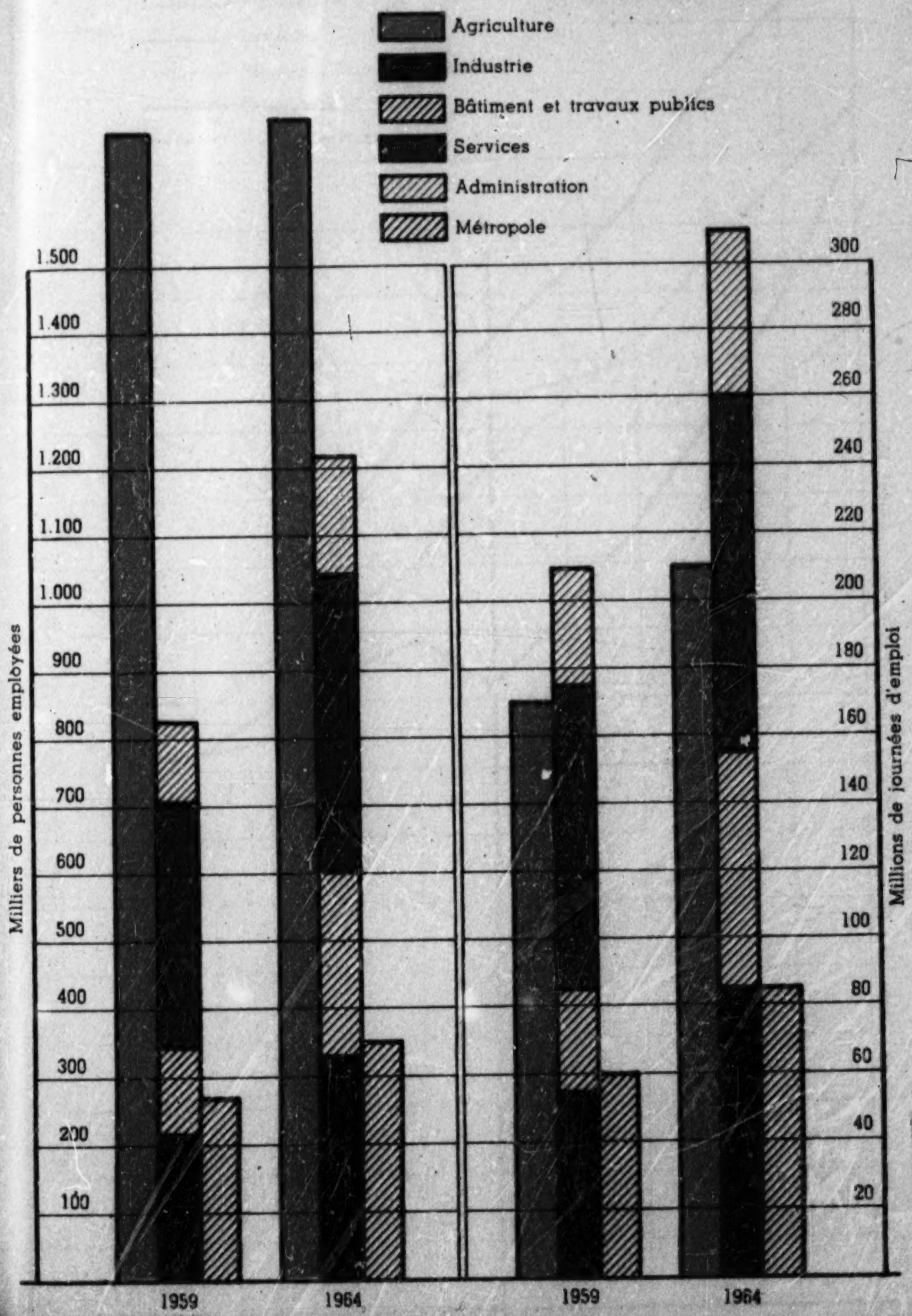

VALEUR AJOUTÉE
par grands secteurs d'activité

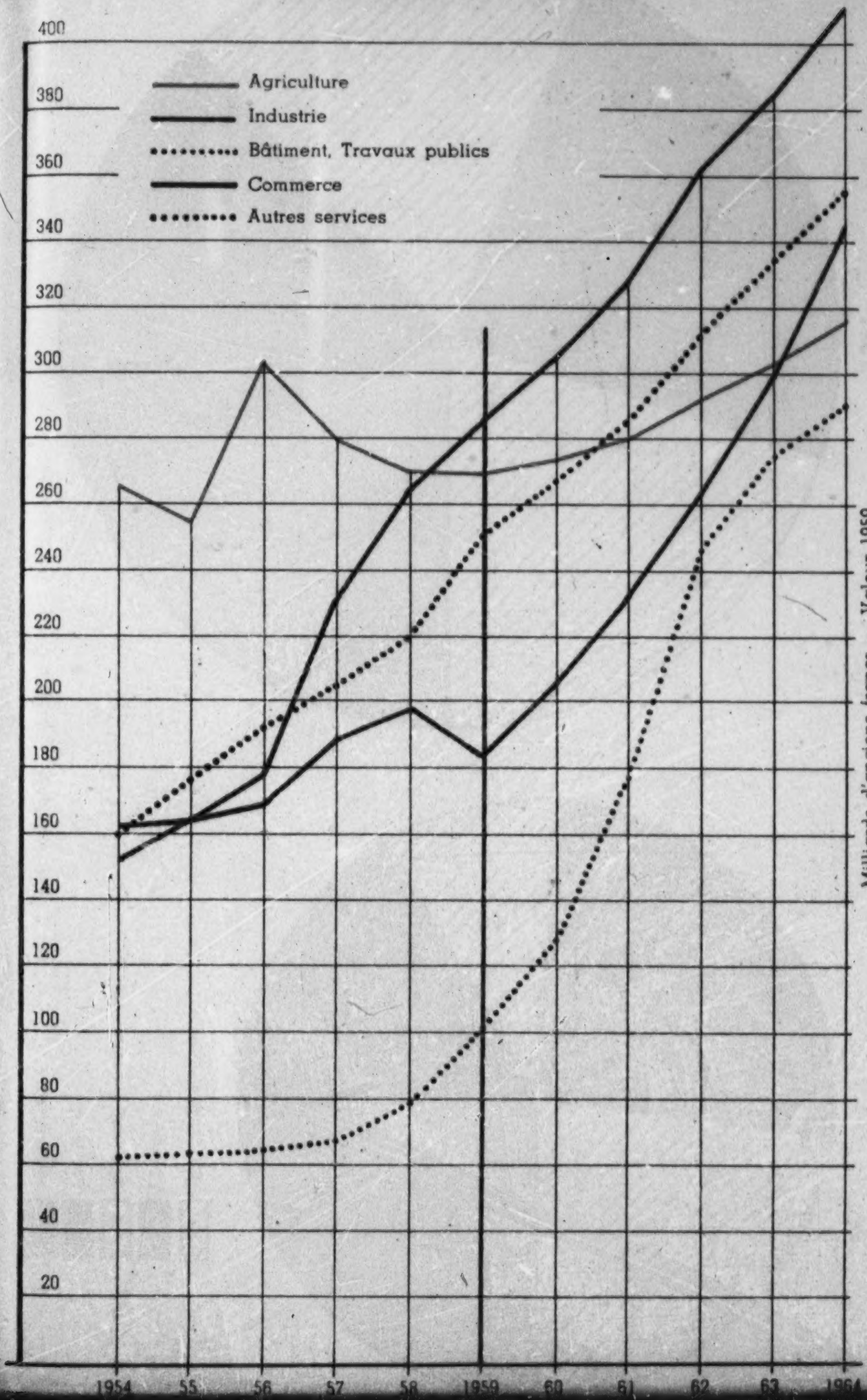

COMPOSITION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

(par secteurs d'activité, en pourcentage)

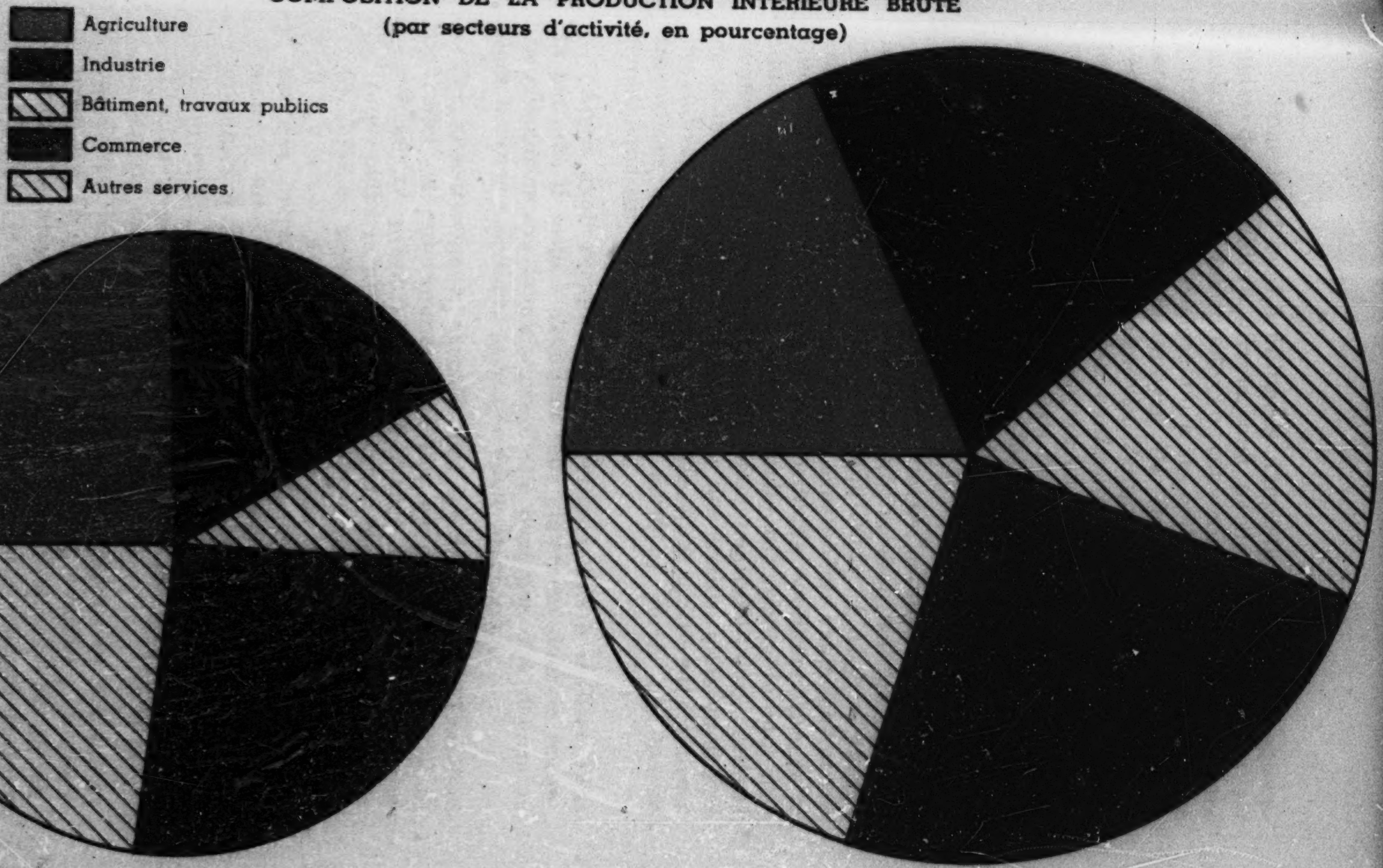

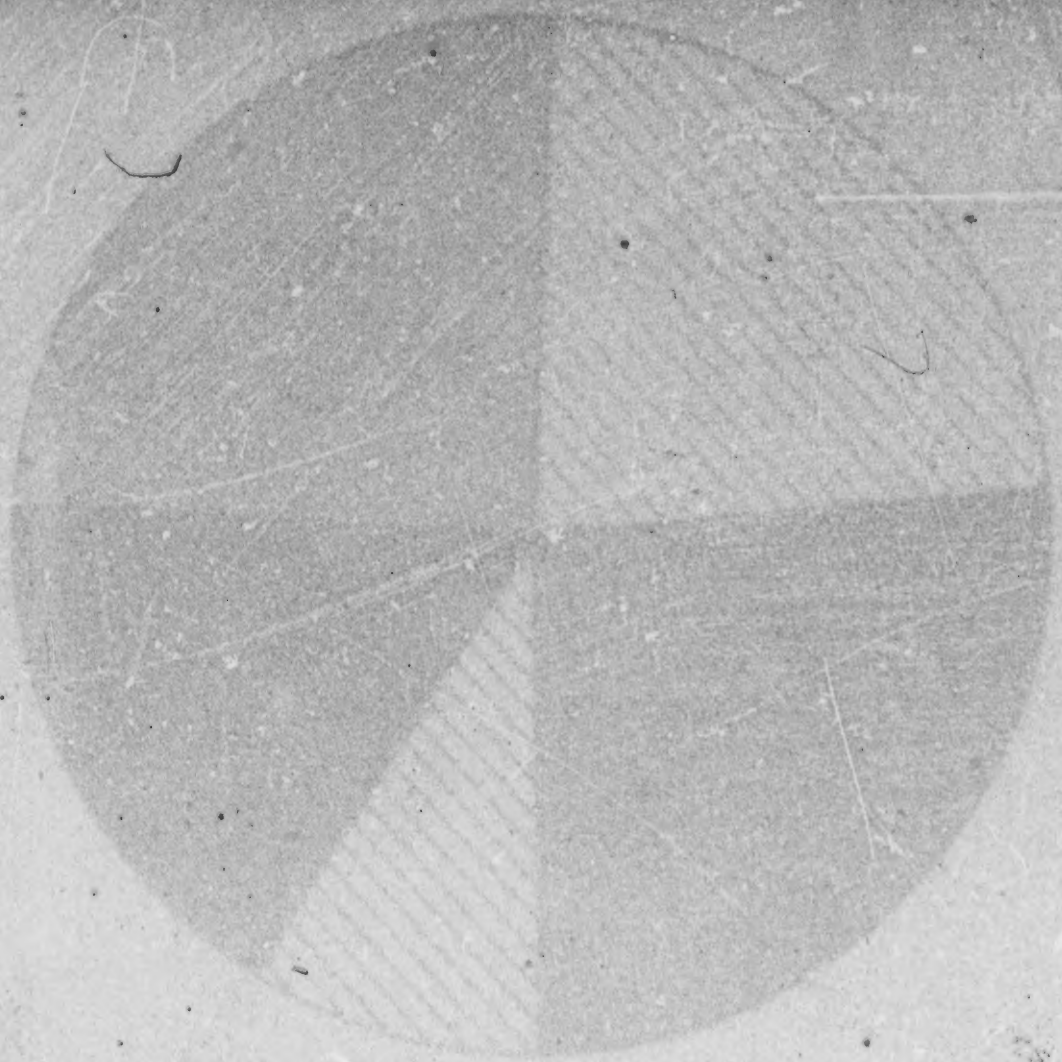

Pour les 7 ou 7,5 milliards d'investissements non susceptibles de rentabilité directe, une partie du financement est assurée par la métropole en subvention définitive. L'autre partie incombe à l'Algérie, ou à ses collectivités locales, et elle sera financée soit au moyen de ressources provenant des recettes fiscales, soit au moyen d'emprunts qui hypothèqueront les budgets futurs. Si l'on confronte la charge future et les ressources fiscales que procurera un supplément de production intérieure brute de six milliards de nouveaux francs en fin de période, il apparait possible de faire face à la fois aux charges financières et aux frais d'entretien et de fonctionnement des investissements à créer.

Le partage entre les investissements assumant directement leurs charges financières et ceux qui pèseront sur les finances publiques n'est donc pas disproportionné. L'Algérie pourra réaliser sa révolution économique sans obérer exagérément ses finances publiques. Mais il est juste de souligner que cette situation très favorable, exceptionnelle, est imputable pour une bonne part, à l'importance de l'aide métropolitaine ; celle-ci ne se manifeste pas seulement par des crédits, mais aussi par des subventions exonérant l'Algérie d'une partie des charges financières qui, sans cette aide, auraient porté une lourde hypothèque sur l'avenir.

Après avoir récapitulé les investissements à réaliser dans la période, il reste à examiner leur étalement dans le temps. *Le calendrier des investissements* ne peut pas être déterminé dans les divers secteurs avec une égale précision :

— les investissements exécutés par les Services de l'Etat font l'objet de programmes détaillés, en général assortis d'un échéancier précis ; la seule marge d'indétermination se trouve dans le niveau des moyens dont pourront disposer les services, notamment cadres techniques et crédits ; mais il n'y a pas à redouter de carence de l'initiative car les services, mêmes lorsqu'ils n'étaient pas habitués aux previsions à long terme, ont été contraints d'établir des programmes quinquennaux, et même parfois décennaux ;

— les investissements exécutés par les établissements publics (Electricité et Gaz d'Algérie - Chemins de fer...) se situent en général dans un contexte analogue ;

— par contre les investissements privés supposent des initiatives, ou au moins des décisions individuelles ; la réalisation des programmes est liée à la possibilité de réunir les capitaux et les hommes, mais aussi à la volonté de créer des moyens de production nouveaux (industrie) ou de trans-

former les moyens existants (agriculture) ; le faisceau de décisions individuelles que constitue le plan en ce domaine n'est pas aussi aisé à constituer que dans le secteur public, pour lequel les décisions sont prises d'en haut de façon centralisée.

Malgré la difficulté d'une prévision solide dans certains secteurs, des calendriers indicatifs devaient néanmoins être établis. Les éléments en ont été indiqués dans les chapitres de la seconde partie, le calendrier étant fixé selon les cas en unités physiques ou en investissements financiers. La récapitulation en termes monétaires a conduit à une courbe reproduite dans un graphique à la page 502.

L'établissement du calendrier d'ensemble a tenu compte en particulier de deux principes généraux :

— il ne peut, en matière d'investissements, y avoir d'accélération brutale ni du côté des moyens financiers, ni du côté des moyens techniques ; l'accélération est obligatoirement progressive ;

— tout changement brutal de rythme est coûteux, les pointes provoquant une élévation des prix et les creux un alourdissement des coûts.

En conséquence la courbe globale des investissements a été dessinée selon un profil qui marque une *accélération progressive au cours des années* 1960, 1961 *et* 1962 ; *puis le taux d'accroissement s'amortit en* 1963, *et plus encore en* 1964, *pour conduire à un rythme d'investissement régulier au cours de la seconde période.* Evidemment les courbes de secteurs n'ont pas toutes le même profil, mais elles sont combinées de façon à éviter les « téléscopages », ce qui suppose que, dans l'exécution, les secteurs en croissance assurent le relais des secteurs qui plafonnent ou ralentissent leur rythme.

On ne peut penser que ces calendriers soient tous exactement respectés ; il sera sans aucun doute nécessaire en cours de période de modifier certains d'entre eux pour maintenir l'allure de la courbe générale. Il est évident que les *ajustements seront plus vraisemblablement imputables à des retards qu'à des accélérations importantes ; la priorité dans les choix devra s'exercer au profit des secteurs directement productifs, tandis que, si une pause était nécessaire pour éviter une tension grave, c'est plutôt à l'infrastructure générale qu'il conviendrait de l'imposer.*

Mais il importe de bien se pénétrer des conséquences d'éventuels décalages. Comme le plan trouve son repère essentiel dans les emplois à créer, l'insuffisance d'une année alourdirait l'échéance de l'année suivante, ou des années suivantes. Ce n'est pas seulement l'expansion économique qui serait ralentie ; c'est aussi la contribution ultérieure de l'Algérie à son propre développement qui serait diminuée, et par contre coup le besoin d'aide extérieure qui serait accru, pour faire face aux échéances d'emploi, connues quinze ans à l'avance par les naissances des périodes antérieures.

Bien que le calendrier des investissements privés, notamment industriels, soit celui qui présente le plus d'aléas, c'est à lui que doit être portée l'attention la plus vigilante. Tout retard, ou toute insuffisance en fin de période, retentirait sur l'activité des autres secteurs. Par les aides qu'elle accorde, l'Administration dispose évidemment d'incitations puissantes ; ces aides peuvent néanmoins ne pas être suffisantes psychologiquement pour emporter la décision des chefs d'entreprises, alors même qu'elles assureraient la compétitivité des entreprises. En ce cas la puissance publique serait amenée à prendre des responsabilités plus directes dans le mouvement d'industrialisation, non pas dans l'esprit de créer un capitalisme d'Etat, mais pour assurer de façon décisive le développement d'industries qui, pour des raisons diverses, ne connaîtraient pas un développement suffisant (1).

Section III. — LE MARCHE ET SES COMPOSANTES

Il est classique de retracer les mouvements économiques autour de *quatre « pôles » : les entreprises, les administrations, les ménages et l'extérieur.* Toute transaction économique se résume en effet en une dépense pour l'un et une recette pour l'autre. Pour plus de clarté les opérations en capital sont regroupées dans un compte distinct.

Tous les agents économiques effectuent des achats courants qui forment une partie de la « demande », et ils distribuent des revenus grâce auxquels la demande est solvable. L'excédent

(1) Il va de soi que c'est l'ensemble du mouvement industriel qui est ici en cause, et non pas chacune des branches isolément. Certaines d'entre elles peuvent se développer plus vite qu'il n'a été prévu, d'autres plus lentement. Ce qui importe c'est que le résultat global ne soit pas trop éloigné de la prévision globale, et que la structure industrielle se complète progressivement afin de faire jouer les effets multiplicateurs résultant de la « demande intermédiaire ».

des ressources sur les dépenses courantes constitue « l'épargne » qui, soit directement, soit par le détour budgétaire ou bancaire, finance les « investissements », seconde partie de la demande.

Sous-Section I. — LES ENTREPRISES

Les entreprises interviennent sur le marché par leurs ventes, par leurs achats, et par les revenus qu'elles distribuent ou les impôts qu'elles acquittent.

A. — LES ACHATS INTERMEDIAIRES.

Les entreprises effectuent des achats de matières premières, d'énergie, de matériel ou de fournitures diverses, de services : ces achats constituent la « demande intermédiaire » par opposition à la « demande finale » des ménages et des administrations.

La quasi-totalité des « services intermédiaires » est fournie localement, tandis qu'une part importante des autres achats est assurée par l'importation.La structure industrielle actuelle de l'Algérie, caractérisée par des maillons sans liens entre eux le plus souvent, a pour conséquence que la majeure partie de la demande intermédiaire échappe aux entreprises locales et paralyse les effets de multiplication. Cette fuite dans le circuit se réduira progressivement au fur et à mesure que les chaines industrielles se complèteront.

La demande intermédiaire des entreprises est recensée en détail dans le « Tableau économique » pour les années 1959 et 1964. Sur ces deux documents sont données, pour 25 catégories d'activités et 21 catégories de produits, les indications relatives aux achats des entreprises. Ces tableaux ont donc une importance capitale pour la conduite du développement industriel et pour les décisions des chefs d'entreprise : établis d'année en année, ils apportent des repères précieux sur l'extension du marché ; les répercussions de la création de branches industrielles nouvelles ou d'entreprises supplémentaires apparaissent clairement dans ces documents ; ces répercussions se manifestent en particulier par une modification de la structure industrielle qui favorise le processus d'accélération du mouvement économique.

De 1959 à 1964 le total des ventes passera de 17 milliards de nouveaux francs à près de 30 milliards, et la demande intermédiaire de moins de 6 à plus de 10 milliards de nouveaux

francs (1). Sous une forme plus synthétique que dans le tableau détaillé, l'évolution de la demande intermédiaire — volume et structure — est retracée dans le tableau ci-dessous :

EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA DEMANDE INTERMEDIAIRE
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1964	Accroissement en %	Structure de la demande intermédiaire en %	
				1959	1964
Produits agricoles et alimentaires.	1.339	2.089	56	23,3	20,3
Produits de l'industrie extrative.	238	582	145	4,1	5,7
Produits des industries mécaniques et électriques ..	1.073	2.000	86	18,6	19,4
Produits chimiques et caoutchouc.	353	691	95	6,1	6,7
Textiles et cuirs	138	328	138	2,4	3,2
Bois, papier, divers	479	943	97	8,3	9,1
Matériaux de construction..	227	603	165	3,9	5,8
Bâtiment.	101	160	58	1,8	1,6
Energie.	615	1.170	90	10,7	11,4
Transports et services	1.199	1.731	44	20,8	16,8
Total.....	5.762	10.297	79	100	100

Comme il était prévisible la croissance la plus marquée en valeur relative est celle des *matériaux de construction :* l'ampleur des programmes d'habitat et la réalisation simultanée de grands travaux et des complexes industriels expliquent aisément cette évolution, et le tableau en donne la mesure ; pour satisfaire la demande, la production locale sera doublée, mais l'importation (ciment en particulier) croîtra dans la même proportion, ainsi que le montrent les premières colonnes des tableaux économiques de 1959 et 1964.

(1) Plus exactement les ventes passeront de 1.686 à 2.985 milliards d'anciens francs (dernière ligne, colonne la plus à droite de celles où figurent des chiffres), et la demande intermédiaire de : 576 à 1.030 (même colonne troisième ligne en partant du bas).

De forts accroissements affecteront également la demande interne de produits de l'industrie extractive en conséquence de l'accélération du rythme du bâtiment et des travaux publics et de la création de la sidérurgie. La demande de demi produits ou produits de l'industrie textile figure aussi parmi les plus fortes augmentations en valeur relative.

La plus forte augmentation en valeur absolue affectera la demande de *produits de l'industrie mécanique*, qui passera de moins de 1,1 à 2 milliards de nouveaux francs entre 1959 et 1964 pour la seule demande intermédiaire. Le supplément de ressources — qui s'appliquent à la fois à la demande intermédiaire, à la demande d'équipement, et à la demande de consommation finale, qui sont à peu près du même ordre de grandeur — proviendra de la production locale (celle-ci passera de 750 à 1.780 millions de nouveaux francs grâce à un accroissement de 140 %), et de l'importation qui s'accroîtra de 30 % en passant de 2.100 à 2.730 millions de nouveaux francs. C'est l'une des branches où l'élargissement de la structure industrielle et la constitution de chaînes d'activité auront les effets les plus sensibles sur l'économie générale.

B. — LES REVENUS DISTRIBUES PAR LES ENTREPRISES.

Le tableau C, qui figure en annexe, analyse la « structure de la valeur ajoutée des entreprises » :

— salaires versés aux « ménages » ;

— charges sociales qui sont redistribuées aux ménages sous forme d'allocations ou prestations ;

— impôts directs ou indirects qui figurent en ressources dans le compte des administrations ;

— bénéfices bruts qui se subdivisent ensuite en amortissements, service des charges financières, autofinancement, distribution de dividendes, mais aussi revenus mixtes des travailleurs indépendants et des exploitations familiales.

Le compte — établi séparément pour les entreprises des quatre secteurs : agriculture, industrie, bâtiment et travaux publics, services, mais qui exclut le secteur pétrolier — donne le regroupement suivant :

STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1964	Supplément en %	Pourcentage du total	
				en 1959	en 1964
Salaires	2.800	4.805	71 %	25,5	27,9
Charges sociales	650	1.230	89 %	6,0	7,1
Impôts directs	510	905	78 %	4,7	5,3
Impôts indirects	1.970	3.165	61 %	18,0	18,5
Subventions	— 150	— 240	60 %	— 1,4	— 1,4
Bénéfices bruts et revenus mixtes	5.100	7.317	43 %	46,5	42,6
Valeur ajoutée	10.880	17.172	58 %	100,0	100,0

La part des bénéfices bruts et revenus mixtes dans le total — qui pourrait à première vue paraître très élevée, comparée à celle des salaires et de leurs annexes — s'explique par le nombre des exploitations agricoles familiales et l'importance du petit commerce. Les proportions seront modifiées au cours de la période (les salaires et charges annexes passant de 31,5 à 35,0 % du total — et les bénéfices bruts et revenus mixtes revenant de 46,5 à 42,6 %) par suite de la création d'entreprises de moyenne ou grande dimension occupant un plus grand nombre de salariés.

Les chiffres figurant dans ce tableau appellent quelques explications concernant notamment les hypothèses retenues pour les établir.

a) **Salaires et charges sociales.** — Les salaires versés par les entreprises — ce qui exclut les traitements administratifs civils ou militaires — passeront en 1964 à l'indice 171 par rapport à la base 100 en 1959, et les charges sociales, c'est-à-dire les salaires indirects, à l'indice 189.

Mais ces indices globaux, qui couvrent l'ensemble des entreprises de l'économie productive, recèlent de larges divergences entre secteurs. Le tableau C montre que l'indice de la masse des salaires s'établira en fin de période à 115 dans l'agriculture, 137 dans les services, 195 dans l'industrie, 277 dans le bâtiment et les travaux publics, sur la base 100 en 1959.

L'indice du volume des salaires est dans l'agriculture plus bas que celui de la valeur ajoutée : cet apparent paradoxe s'explique par les opérations de réforme agraire, qui rempla-

ceront des salaires par des revenus d'entreprise familiale ; il ne faut pas oublier d'autre part que le supplément de journées d'emploi salarié n'affectera pas la viticulture, qui plafonnera à son niveau actuel ; or les salaires versés dans la viticulture subissent certaines majorations légales, tandis que les zones où seront créées de nouvelles possibilités d'emploi salarié se situeront en partie dans les zones II et III du barême des salaires légaux.

b) **Impôts.** — L'hypothèse prise pour base de calculs est que la pression fiscale indirecte demeurerait constante, tandis que la charge globale des impôts directs augmenterait légèrement plus vite que la production ; cette hypothèse est d'autant plus normale que les entreprises moyennes ou grandes se prêtent moins facilement à l'évasion fiscale que les petites, et ne créent pas la même confusion entre bénéfices d'entreprises et revenus personnels.

c) **Bénéfices bruts.** — L'indice de progression des bénéfices bruts (143) s'établit, ainsi qu il a été indiqué plus haut, à un niveau un peu inférieur à celui de la valeur ajoutée (158). En fait une distinction doit être introduite entre les « services » qui jouissent en début de période d'une situation confortable et verront se restreindre leurs avantages relatifs — et l'industrie ou les activités du bâtiment dans lesquelles les bénéfices bruts croîtront un peu plus vite que la valeur ajoutée. En se reportant au tableau C on peut en effet calculer que dans l'industrie les bénéfices seront à l'indice 190 contre 187 pour la valeur ajoutée, grâce aux exonérations fiscales prévues dans le plan pour favoriser l'autofinancement. Dans le bâtiment et les travaux publics, l'écart est un peu plus sensible (indice 316 pour les bénéfices bruts, 292 pour la valeur ajoutée), ce qui doit permettre à ces activités — qui ne bénéficient d'aucun avantage particulier — d'autofinancer leurs équipements et de faire face à la croissance exceptionnelle qui leur est imposée.

Sous-Section II. — LES ADMINISTRATIONS

A côté de l'Administration algérienne figurent un certain nombre de services métropolitains civils ou militaires. La première est appelée à accroître très nettement ses opérations, les seconds connaîtront des conjonctures variables.

A. — ADMINISTRATION ALGERIENNE.

Comme les entreprises, l'Administration se manifeste sur le marché par des achats, des distributions de revenus, et aussi par des investissements qui seront, avec ceux des entreprises, repris dans une section à part.

En 1957 les *achats* de l'Administration algérienne ont atteint 380 millions de nouveaux francs, et 580 millions en 1959 : cette augmentation résulte pour une part de la hausse des prix, mais aussi, pour une part à peu près égale, du renforcement des effectifs de l'administration et de la réforme communale. Les nouveaux développements prévus jusqu'en 1964 entraîneront un accroissement des achats de l'ordre de 60 % par rapport à 1959, ce qui les portera à environ 950 millions de nouveaux francs.

L'Administration, parmi ses autres dépenses, distribue des *revenus* sous des formes multiples : traitements et salaires, avantages sociaux, mais aussi pensions et retraites, allocations d'assistance, subventions diverses. La croissance envisagée est comparable à celle des achats.

B. — ADMINISTRATION METROPOLITAINE.

Le budget métropolitain assume en Algérie des dépenses soit en participation avec le budget algérien, soit pour le fonctionnement de services civils et militaires dépendant directement de la métropole. En outre sont allouées certaines subventions. En regard, les recettes du budget métropolitain en Algérie sont infimes : en 1959 à peine plus de 2 % des dépenses.

Les dépenses civiles ont atteint en 1959 environ 200 millions de nouveaux francs pour les pensions, et près de 400 millions pour les traitements pris en charge par la métropole (certains personnels des niveaux supérieurs de l'enseignement, de la justice, de services de sûreté). Les prévisions pour 1964 s'établissent à environ 800 millions de nouveaux francs.

Quant aux *dépenses militaires* mandatées en Algérie par le Trésor public (1), elles ont atteint 3.250 millions de nouveaux francs en 1959, dont 1.500 millions d'achats de biens et services.

---

(1) Seules les dépenses effectuées en Algérie sont prises en compte ; les dépenses ou traitements payés dans la métropole ne sont pas décomptés.

L'hypothèse adoptée — déjà mentionnée dans les indications liminaires de cette Troisième partie — est que ces dépenses se réduiraient d'un tiers d'ici la fin de période. Les achats effectués en 1959 comprennent 400 millions environ de denrées alimentaires, 200 millions de matériaux de constructions, bâtiment et travaux publics, du carburant importé pour lequel le service des essences verse les droits au budget algérien, enfin des produits de l'industrie mécanique et des services (réparations, entretien, transports, etc...).

La réduction des dépenses portera évidemment dans un premier temps sur les dépenses opérationnelles — dont l'incidence économique est faible — et ensuite sur les achats ou traitements.

Sous-Section III. — LES INVESTISSEMENTS

Les investissements procurent dans l'immédiat un supplément d'activité qui contribue très efficacement au lancement du mouvement général. Pour le futur ils sont évidemment une condition de la croissance. Une grande part des investissements — agriculture, grande hydraulique, équipement énergétique, complexes industriels — joueront dans la période quinquennale le premier des rôles signalés ci-dessus, mais ne conduiront à la production qu'au cours de la période suivante.

La tableau D figurant en annexe donne la décomposition des investissements selon la nature des opérations : bâtiments, travaux publics, outillage, plantations, recherche et forages. Comme il s'agit dans le cas présent de mesurer leur effet sur le marché, le renouvellement est pris en compte dans le total, ainsi que les investissements pétroliers, mais les achats de terrains sont laissés de côté. En condensant les éléments du tableau D, on aboutit aux résultats suivants :

VENTILATION DES INVESTISSEMENTS SELON LA NATURE DES OPERATIONS
(en millions de nouveaux francs)

	Bâtiment	Travaux	Outillage	Total
Agriculture, Hydraulique, D.E.L. (1).	580	2.510	590	3.680
Energie	100	410	790	1.300
Industrie	760	270	2.170	3.200
Entreprises bâtiment, T.P., services.	460	40	1.020	1.520
Infrastructure	150	1.390	470	2.010
Logement et aménagement urbain.	3.900	1.080	—	4.980
Equipement administratif	570	50	50	670
Enseignement, Santé	1.210	90	270	1.570
Total.....	7.730	5.840	5.360	18.930
Renouvellement	470	430	1.800	2.700
Pétrole (2)	200	4.050	1.270	5.520
Total général.....	8.400	10.320	8.430	27.150

Ce tableau donne, par grandes catégories, l'image de la demande résultant du programme d'investissements, avec l'indication des secteurs demandeurs. Sans doute faut-il pour en tirer des conséquences précises subdiviser les groupes d'opérations : dans la colonne « travaux » il est bien évident que les travaux de défense ou restauration des sols, le dragage d'un port, la construction d'un barrage, l'ouverture de routes nouvelles, les recherches de pétrole ne font pas appel aux

(1) Y compris dans la colonne « travaux » 250 millions de N.F. en plantations.

(2) Y compris dans la colonne « travaux » les dépenses de recherches et forages.

mêmes matériels et aux mêmes spécialistes. Ces distinctions ont été opérées au sein des diverses rubriques pour établir le tableau récapitulatif : celui-ci vise seulement à donner la mesure de la demande provenant des investissements pour la joindre à la demande intermédiaire, à la demande des ménages, à celle des Administrations, et chiffrer finalement la demande globale.

Sous-Section IV. — REVENUS DES MENAGES ET CONSOMMATION

Sous la dénomination « ménages » on comprend toutes les personnes privées, civiles ou militaires, résidant en Algérie à titre temporaire ou définitif. Dans l'impossibilité de les distinguer, les touristes sont assimilés aux ménages ; il en est de même des militaires enrégimentés, dans la mesure où ils effectuent individuellement des achats au commerce local.

En totalisant les revenus distribués par les entreprises, par les Administrations, ou en provenance de l'extérieur (salaires transférés par les travailleurs algériens employés dans la métropole, par exemple), l'ensemble des ressources des ménages passera, entre 1959 et 1964, de 11,4 milliards de nouveaux francs à 15,9 milliards, soit une hausse de l'ordre de 40 % en cinq ans.

A. — STRUCTURE DES RESSOURCES DES MENAGES.

Les revenus versés aux ménages proviennent de trois sources principales : les salaires, les prestations sociales indépendantes d'un travail immédiat (pensions, prestations ou allocations de caractère familial, formes diverses de péréquations des risques sociaux ou d'assistance), les profits (qui couvrent aussi bien de purs revenus du capital que, pour l'essentiel, des revenus mixtes où le travail a davantage de place que le capital). Le revenu global des ménages peut être décomposé selon cette division tripartite.

STRUCTURE DES RESSOURCES DES MENAGES (en milliards de nouveaux francs)			
	1959	1964	Accroissement
Salaires, traitements et soldes.	5,9	8,4	42 %
Pensions, prestations, assistance.	2,2	3,1	38 %
Profits et revenus mixtes	3,3	4,4	33 %
Total.....	11,4	15,9	39 %

Les proportions entre les trois groupes de revenus sont, en début de période quelque peu faussées par le montant des soldes militaires, qui gonflent le poste « salaires » sans rapport direct avec le mouvement économique.

Si l'on isole les « revenus civils » des « revenus militaires » pour prendre une vue globale des ressources des populations installées de façon stable en Algéric, on aboutit au tableau suivant :

REVENUS CIVILS ET MILITAIRES (en millions de nouveaux francs)			
	1959	1964	Différence
Ressources totales des ménages.	11.460	15.920	+ 39 %
Charges de personnel des budgets militaires	1.730	1.260	— 27 %
Transferts à des salariés civils.	— 150	— 100	— 33 %
Ressources nettes des militaires.	1.580	1.160	— 27 %
Ressources des ménages civils.	9.880	14.760	+ 49 %

Le premier et le dernier pourcentage sont tous deux à noter :

— le premier (39 %) marque l'accroissement prévu des « ressources des ménages », civils ou militaires, dans les cinq ans ; c'est lui qu'il faut retenir pour les relations entre revenu, consommation, production, échanges extérieurs (1) ;

(1) En rappelant, bien entendu, que la demande des ménages n'est qu'une des parties de la demande totale ou « marché ». Pour obtenir le total du marché il faut y ajouter la demande des administrations, la demande intermédiaire des entreprises, et la demande des investissements.

— le second (49 %) marque la progression des revenus « civils » pendant la même période ; c'est celui qu'il faut retenir pour apprécier la hausse des moyens de vie globaux de la population stable.

Enfin — toujours dans l'optique du revenu et des ressources des ménages — une distinction peut être tentée pour apprécier dans quelle proportion le supplément de revenu se partagera entre groupes ethniques, en se limitant à la division : souche européenne et souche musulmane (2).

Entre ces deux groupes de population, le nombre de jeunes gens qui parviendront à l'âge du travail pendant la période 1959-1964 est dans le rapport d'environ 1 à 12. En réalité le nombre des demandes d'emploi doit tenir compte d'une part du sous-emploi en milieu musulman, qui tend à accroître l'écart au-delà du rapport ci-dessus, et d'autre part de la demande d'emploi féminine, proportionnellement plus forte en milieu européen, ce qui tend à réduire l'écart. Le niveau d'instruction ou les exigences de qualification font que les chances d'emploi ne sont pas proportionnelles au volume de la demande d'emploi dans les divers groupes humains ; aux degrés supérieurs de la qualification, l'appel à l'extérieur demeurera même nécessaire pour une partie des postes offerts. L'action systématique de promotion musulmane est de nature à atténuer la distorsion entre demande d'emploi et chances d'emploi, sans la réduire complètement avant quelques années.

---

(2) Cette distinction a d'ailleurs de moins en moins de sens du point de vue économique, et même sociologique. Les divisions par tranches de revenus, par types de vie, par niveaux de qualification technique, seraient à cet égard les plus intéressantes ; mais elles sont plus difficiles à matérialiser statistiquement qu'une distinction d'état civil repérable par le nom patronymique.

La distinction ethnique conduit en fait à constater :

— que la grosse majorité des européens se trouvent, au regard de toutes les distinctions ci-dessus, dans les groupes moyen et supérieur, et une faible minorité seulement dans le groupe inférieur ;

— que la majorité des musulmans se trouvent dans le groupe inférieur, mais que les groupes moyen et supérieur comptent le tiers de la population musulmane ;

— que ce qu'on appelle le « secteur moderne », par opposition au « secteur traditionnel », comporte, en nombre sinon en poids, une nette majorité musulmane, et une majorité qui s'élargit avec le progrès économique et social.

Si la distinction fondée sur l'état-civil est reprise ici — bien qu'elle apparaisse comme une notion que le temps et le progrès effacent — c'est beaucoup moins dans l'idée de progresser dans la connaissance économique, que d'apprécier la résonance psychologique du plan et les possibilités d'évolution sociale, pour autant que l'une et l'autre puissent être liées au volume des revenus supplémentaires.

Compte tenu de ces éléments, on estime que 85 à 90 % des emplois nouveaux seront occupés par des musulmans (1). La répartition du supplément de revenus ne s'effectuera évidemment pas selon la même proportion, puisqu'entre alors en ligne de compte la qualification moyenne des emplois exercés ; on peut estimer — à partir des études, encore imparfaites, effectuées sur les revenus par catégories socio-économiques en 1957 et 1959 — que la part du supplément des revenus qui ira aux européens entre 1959 et 1964 se situera entre 25 et 30 % du total, et la part allant aux musulmans entre 70 et 75 % (2).

En introduisant dans le calcul les pourcentages respectifs de la croissance démographique, le revenu moyen de la population de souche européenne progresserait à peu près comme dans la métropole — ce qui est nécessaire pour retenir et attirer des cadres — et le revenu moyen de la population de souche musulmane croîtrait selon un taux deux fois plus élevé (3).

B. — EMPLOI DES RESSOURCES DES MENAGES.

Les revenus distribués aux ménages reçoivent trois sortes d'emplois :

— le paiement d'impôts directs, cotisations sociales ou charges diverses ;

— l'épargne, qu'elle soit utilisée directement, ou « placée » ;

— la consommation sous ses diverses formes.

a) **Impôts et charges obligatoires diverses.** — Le développement économique aura pour effet de réduire la place relative des revenus élevés, fortement imposés, d'augmenter celle

---

(1) Entre 1957 et 1959 les 115.000 emplois supplémentaires se sont répartis à raison de 17 % et 83 % entre européens et musulmans.

(2) Les mesures de promotion musulmane peuvent contribuer à porter le pourcentage à la limite supérieure de la fourchette indiquée ci-dessus, en employant des méthodes de formation rapide ou de promotion du travail permettant d'augmenter la proportion de cadres musulmans. Par contre les cadres techniques supérieurs peuvent plus difficilement provenir d'une formation accélérée ; une part d'entre eux viendra de l'extérieur, et elle compte dans le pourcentage « européen ».

(3) Pour le groupe « européen » progression globale de 25 à 30 % en cinq ans, et progression de 15 à 20 % du revenu moyen par tête. Pour le groupe « musulman » progression globale de 55 à 60 %, et progression du revenu moyen par tête de 35 à 40 %. Ces taux moyens ne doivent évidemment pas être interprétés comme le signe d'un progrès uniforme en pourcentage, d'autant plus qu'une part du revenu additionnel profitera aux bénéficiaires des 600.000 emplois nouveaux et à leurs familles.

des revenus moyens, modérément taxés, et d'accroître dans de fortes proportions les revenus que le jeu des abattements à la base exonère plus ou moins complètement des impôts directs. Le taux moyen d'imposition du revenu global des ménages s'élèvera sans doute très légèrement dans les années du début de période ; compte tenu de ce qui a été indiqué ci-dessus, il devrait, par contre, se retrouver en 1964 à un niveau un peu inférieur à ce qu'il était en 1959 :

REVENU GLOBAL, IMPOTS ET CHARGES, REVENU DISPONIBLE
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1964	Différence
Total des revenus civils	9.880	14.760	+ 49 %
A déduire :			
— impôts	— 486	— 687	+ 41 %
— charges sociales diverses ..	— 176	— 287	+ 55 %
Revenu disponible	9.218	13.786	+ 50 %

Ces chiffres montrent que — si l'on s'en tient au revenu global et au taux moyen d'imposition — une modification modérée du taux moyen de la fiscalité directe n'a qu'une influence limitée sur l'écart relatif entre revenu global avant et après imposition. Il en serait évidemment tout autrement si l'analyse était faite par tranches de revenus, par suite des taux progressifs frappant les revenus élevés, et, à l'autre extrémité, des exonérations à la base.

b) **L'épargne des ménages.** — L'épargne des ménages civils est estimée en 1959 à 10,4 % des ressources des ménages (1). On ne peut penser qu'elle se maintienne à ce taux en 1964 puisque les gros revenus ne s'accroîtront guère — et même diminueront dans certains secteurs : ainsi l'agriculture du fait de la réforme agraire — tandis que se développera la masse des revenus modiques Il faut néanmoins compter

(1) L'épargne apparente des militaires en 1959 est évaluée à 330 millions de nouveaux francs sur 1.580 millions de revenu : elle sert en fait pour partie à l'entretien des familles restées en France. Cette épargne apparente sera plus faible en 1964, dans l'hypothèse retenue sur l'évolution des dépenses militaires. De toute façon cette épargne, qu'alimentent des revenus versés par le budget métropolitain, retourne en France. Il est donc sans intérêt de la faire apparaître dans l'épargne des ménages puisqu'elle n'a pas d'effet en Algérie.

avec les habitudes de thésaurisation dans les classes pauvres, qui tendent à maintenir une certaine forme d'épargne, même si elle est difficile à mobiliser pour des emplois productifs. Enfin les modalités de financement appliquées en Algérie pour la construction de logements — importance des crédits à moyen terme, loyers en moyenne plus élevés qu'en France — contribuent directement ou indirectement à faire apparaître une épargne naissant de son affectation même.

Les hypothèses relatives à l'épargne sont toujours délicates, voire fragiles, dans un ensemble social dont la structure de revenu s'élargit et se modifie du même coup. Il a été admis, à titre d'hypothèse, que le taux d'épargne s'amenuiserait progressivement en raison du poids croissant des revenus moyens ou faibles dans le revenu global, et passerait de 10,4 % en 1959 à 8,9 % en 1964, ou en valeur absolue de 1.030 à 1.310 millions de nouveaux francs : malgré une réduction d'un point et demi sur le taux d'épargne, le montant de l'épargne des ménages s'élèverait de 28 % dans les cinq ans par suite de la forte croissance des revenus distribués.

c) **La consommation des ménages.** — La consommation des ménages militaires doit ici être reprise à côté de la consommation des ménages civils. L'une et l'autre peuvent être déduites des indications ci-dessus, en ajoutant aux sommes à défalquer les dépenses effectuées hors d'Algérie (vacances, tourisme..) qui sont estimées à 280 millions de nouveaux francs en 1959 et à 320 en 1964 (1).

CONSOMMATION PRIVEE
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1964	Différence
Militaires	1.250	910	— 27 %
Civils	7.910	12.150	+ 54 %
Total	9.160	13.060	+ 43 %

(1) Cette augmentation faible suppose un équipement touristique et balnéaire important en Algérie pour offrir des possibilités d'estivage. Voir chapitre sixième, section II, de la Seconde partie.

La consommation des ménages s'accroîtrait donc de près de 4 milliards de nouveaux francs en cinq ans. Les prévisions sur l'emploi qui sera fait du revenu marginal sont toujours hasardeuses, surtout dans un pays où les modes de vie sont très différents selon les groupes sociaux, allant du type de vie de la civilisation industrielle jusqu'aux divers degrés de sous-développement. Toutefois, dans le cas présent, le supplément de revenu global constitue réellement un revenu marginal pour les individus déjà dotés d'un emploi ; au contraire pour ceux qui occuperont pour la première fois un emploi stable (il en est prévu 400.000) il est vraisemblable que leur comportement économique ne différera guère des consommateurs actuels des groupes correspondants, ce qui réduit la marge d'aléas qui pèse sur la prévision. L'emploi des revenus demeure néanmoins une question à suivre de près : une première enquête de consommation dans les familles musulmanes a été effectuée au cours de l'année 1959 sur un échantillon de 2.200 familles (1) ; d'autres enquêtes compléteront les premières observations en élargissant le champ d'investigation.

Il est évident que pour les groupes les plus défavorisés — ceux de l'agriculture traditionnelle — le progrès agricole des premières années, et la diversification des productions poursuivie par le plan, auront pour effet d'accroître l'autoconsommation et d'améliorer l'équilibre alimentaire des familles. Le revenu perçu en monnaie dans le bled — vente d'une partie des récoltes, ou salaires distribués pour l'exécution de travaux — ne représentera en définitive qu'une part assez réduite du supplément de revenus pour l'ensemble de l'Algérie.

Dès maintenant, en raison de l'inégalité des productivités et des revenus entre le bled et la ville, la moyenne de la consommation algérienne est d'un type beaucoup plus proche du type urbain que du type rural. Ce caractère s'accentuera dans les prochaines années, d'abord parce que les migrations entraîneront un accroissement plus rapide de la population urbaine que de la population rurale, en second lieu parce que certaines régions d'agriculture intensive se rapprocheront des modes de vie évolués, enfin parce que le revenu moyen dans les villes s'accroîtra plus vite que le revenu moyen du bled.

Pour ces motifs il ne semble pas que la structure de la consommation des ménages, à l'échelle de l'Algérie entière, subisse de profondes transformations dans les cinq ans. Le

(1) Les résultats essentiels de cette enquête ont été publiés dans les « Tableaux de l'économie algérienne 1960 » pages 45 à 59. Le rapport complet est en cours d'édition aux « Presses Universitaires de France ».

volume de consommation s'accroîtra selon les groupes de produits entre 35 et 50 %, mais la place relative de chacun des groupes dans le total sera assez stable. Les produits alimentaires bruts verront leur pourcentage un peu réduit, au profit des denrées transformées ; la consommation d'énergie, et celle des produits des industries mécaniques et électriques, s'accroîtront plus vite que la consommation totale, de même que la demande de textile et de vêtement en général.

Les conditions de logement jouent un grand rôle dans l'évolution des modes de vie et des consommations : un logement moderne, même simple, est le complément indispensable d'un revenu stable, et achemine la population venue des douars vers des modes de vie qui s'uniformisent progressivement. Le développement de la scolarisation agit dans le même sens. Les enquêtes de consommation permettront, le cas échéant, de rectifier les prévisions initiales et d'orienter l'action des divers organismes d'éducation de base. Pour l'instant les premiers résultats, ceux de l'enquête de 1959, bien qu'assez difficiles à interprêter sur certains points, ne contredisent pas les hypothèses faites au début de 1959, et qui sont résumées dans le tableau ci-dessous :

STRUCTURE DE LA CONSOMMATION DES MENAGES
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1964	Indice 1959 = 100
Produits alimentaires bruts	1.830	2.500	137
Denrées alimentaires transformées	2.080	3.000	144
Produits des industries mécaniques	780	1.140	146
Produits chimiques, pharmaceutiques, caoutchouc	500	710	142
Textile et vêtement	1.180	1.720	145
Papier et divers	600	850	141
Energie	240	360	150
Services, y compris logement ..	1.950	2.780	142
Total.....	9.160	13.060	143

Par grands groupes, l'alimentation représente 42 % du total ; le logement, les services et l'énergie 24 % ; et l'ensemble des autres produits (consomptibles, semi durables ou durables) 34 %.

Cette répartition est assez analogue à celle de la Métropole en 1957, pour cette division en trois groupes, tandis qu'à l'intérieur des groupes se manifestent de sensibles différences pour chacun des postes qui les composent. Cette analogie, au niveau des trois groupes, peut surprendre. Comme il a été dit, la moyenne de la consommation algérienne est largement influencée par l'importance des consommations urbaines dans le total, et l'une des conclusions les plus nettes des enquêtes du C.R.E.D.O.C. en France est que, parmi les éléments qui déterminent la structure des budgets de famille, le caractère urbain ou rural est le plus important, plus encore que le niveau des revenus ou les catégories socio-professionnelles ; il semble bien que la même observation soit valable en Algérie. Mais d'autre part il est vraisemblable que — comme dans tous les pays — la part de l'autoconsommation paysanne soit sous-estimée, notamment dans les productions difficiles à saisir statistiquement comme les fruits et légumes, les produits laitiers, les produits de basse-cour ; si l'on approchait davantage de la réalité, la part des consommations alimentaires dans la consommation globale serait sans doute un peu supérieure au pourcentage indiqué ci-dessus.

Section IV. — L'EQUILIBRE GENERAL DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Les éléments rassemblés dans les sections précédentes — la production et ses facteurs, le marché et ses composantes — permettent de dresser le bilan prévisionnel des besoins en biens et services, de confronter ces besoins avec les prévisions de production, et finalement d'établir les prévisions d'importations ou d'exportations qui combleront les soldes en plus ou en moins.

A. — BILAN DES BESOINS EN BIENS ET SERVICES.

Bien que ce bilan ait été établi par groupe de biens ou services, et par années de 1959 à 1964, il sera repris seulement pour l'instant sous forme globale pour les deux années extrêmes.

Les difficultés déjà signalées au sujet des dépenses militaires et du secteur pétrolier se retrouvent ici. La distinction entre secteur civil et secteur militaire sera faite pour les ménages comme pour les administrations ; et après un premier total « sans pétrole » sera effectué un second total « avec pétrole ».

BESOINS EN BIENS ET SERVICES
(en milliards de nouveaux francs)

	1959		1964	
Consommation des ménages :				
— civils	7,91		12,15	
— militaires	1,25		0,91	
— totale		9,16		13,06
Consommation des administrations :				
— civiles	0,63		0,97	
— militaires	1,52		0,93	
— totale		2,15		1,90
Equipement brut sans pétrole		2,30		6,81
Accroissement de stocks		0,20		0,30
Demande totale		13,81		22,07

A ces besoins intérieurs il faut ajouter les prévisions d'exportation : 2,29 milliards de nouveaux francs en 1964 contre 1,87 en 1959. Ces chiffres ne tiennent pas compte des exportations de pétrole saharien. Ils marquent un accroissement très modéré (22 % en cinq ans), car l'appel de la consommation intérieure absorbera la majeure partie du supplément de ressources, et les grands projets n'en seront qu'à la première étape de leur production. Les besoins, y compris l'exportation, s'établieraient comme suit :

— en 1959 : 13,81 + 1,87 = 15,68 milliards de nouveaux francs,
— en 1964 : 22,07 + 2,29 = 24,36 milliards de nouveaux francs.

En ajoutant les investissements pétroliers et les exportations (hors pétrole) le bilan des besoins se transforme de la facon suivante :

BESOINS EN BIENS ET SERVICES
y compris investissements pétroliers (1) et exportations sauf pétrole
(en milliards de nouveaux francs)

	1959	1964
Consommation des ménages	9,16	13,06
Consommation des administrations ..	2,15	1,90
Investissements bruts	3,45	7,31
Accroissement de stocks	0,20	0,30
Exportations sans pétrole	1,87	2,29
Total.....	16,83	24,86

L'accroissement des besoins globaux en cinq ans est proche de 50 %, malgré *la diminution de la consommation du secteur militaire* (930 *millions de nouveaux francs, soit* 30 %), *et des investissements pétroliers* (*environ* 600 *millions de nouveaux francs, soit* 45 %). *Par contre les besoins civils s'accroissent de* 54 % *et* 4.580 *millions de nouveaux francs, et les investissements passent au coefficient* 3, *en accroissement de* 4.510 *millions de nouveaux francs entre* 1959 *et* 1964.

En ce *qui concerne le calendrier il n'y a évidemment pas parallélisme entre les différents mouvements* :

— les *besoins militaires* diminuent progressivement à partir de 1961 ;

— les *achats liés à l'activité pétrolière* marquent une pointe en 1960 avec la construction des oléoducs et gazoducs, tombent fortement en 1961 après l'achèvement de ceux-ci, marquent une légère reprise en 1962 et 1963, et seraient appelés à diminuer à nouveau en 1964 à moins que ne soit construit soit un troisième oléoduc, soit le gazoduc à gros débit destiné à l'approvisionnement de l'Europe ;

(1) Les investissements pétroliers sont évidemment très difficiles à prévoir à l'avance ; les chiffres inclus dans le tableau marqueraient entre 1964 et 1959 une diminution de 40 à 50 % : ceci suppose que la construction de la raffinerie serait achevée avant 1964 et qu'aucun pipe nouveau (oléoduc ou gazoduc) de grande capacité ne serait en construction à cette époque.

— les *autres investissements* enregistrent les plus fortes augmentations en pourcentage entre 1959 et 1961, et la progression s'effectue ensuite à un rythme plus modéré (voir graphique, page 502) ;

— enfin *les besoins civils*, ceux des ménages et ceux des administrations, progressent à une cadence assez régulière, le taux le plus important étant enregistré en 1962 en conséquence du fort accroissement relatif des investissements au cours des années précédentes.

B. — CONFRONTATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES.

Les chiffres retenus pour l'évaluation des besoins seront ceux du tableau ci-dessus, soit approximativement 17 et 25 milliards de nouveaux francs en 1959 et 1964. Il est rappelé qu'ils incluent les investissements du secteur pétrolier, et les exportations sans le pétrole.

Les ressources intérieures correspondent au total de la « valeur ajoutée » dont le montant — sans le secteur pétrolier — est indiqué dans le tableau de la page 404, soit 10,88 et 17,17 milliards de nouveaux francs pour les deux années repères.

La différence entre les besoins et les ressources devra être couverte par l'importation, soit qu'il s'agisse de matières premières ou semi produits à transformer (et la valeur de transformation est déjà incluse dans la valeur ajoutée ci-dessus), soit qu'il s'agisse de produits utilisables en l'état (et en ce cas les frais de commercialisation ou les taxes figurent également dans la valeur ajoutée).

La confrontation des deux masses — besoins et ressources — laisse une différence égale aux importations :

BILAN DES BESOINS ET RESSOURCES
(en milliards de nouveaux francs)

	1959	1964	Différences	
			absolue	relative
Besoins	16,83	24,86	+ 8,03	+ 48 %
Ressources	10,88	17,17	+ 6,29	+ 58 %
Importation	5,95	7,69	+ 1,74	+ 29 %

La production interne (valeur ajoutée à l'exclusion des produits pétroliers) représentait 65 % des besoins, y compris exportation, en 1959 ; elle en représentera 69 % en 1964. Le recours à l'importation, bien qu'accru en valeur absolue, sera réduit en valeur relative : les importations se développeront selon un pourcentage deux fois plus faible que celui de la production intérieure brute.

Néanmoins le déficit commercial s'accroîtra, si l'on exclut du calcul les exportations pétrolières :

DEFICIT COMMERCIAL, SANS L'EXPORTATION PETROLIERE
(en milliards de nouveaux francs)

	1959	1964
Importations	5,95	7,69
Exportations	1,87	2,29
Déficit	4,08	5,40
Pourcentage de couverture	31,4 %	29,8 %

En réalité il est anormal d'exclure totalement les exportations pétrolières, car les besoins d'investissement du secteur pétrolier ont été pris en compte dans le total des besoins (tableau page 438) et une partie des recettes pétrolières demeure en Algérie (dépenses courantes, redevances publiques acquises en partie à l'Algérie, bénéfices servis à l'Algérie en tant qu'actionnaire). Si l'on enferme l'Algérie dans ses limites, les bonnes règles comptables exigeraient que le matériel cédé aux sociétés pétrolières soit compté en exportation, et que les ventes de services, les salaires payés en Algérie, les redevances ou dividendes servis à l'Algérie, le remboursement des crédits à moyen terme ouverts par le secteur bancaire algérien, figurent en recettes dans la balance des comptes. Cette comptabilité est en l'état actuel impossible à établir.

Mieux vaut, après avoir chiffré le déficit commercial *par excès* en excluant totalement l'exportation pétrolière, le chiffrer *par défaut* en la comptabilisant dans l'exportation. Ainsi seront fixées les deux limites de la fourchette à l'intérieur de laquelle se trouvera la vérité économique :

DEFICIT COMMERCIAL,
EN INCLUANT L'EXPORTATION PETROLIERE
(en milliards de nouveaux francs)

	1959	1964
Importation	5,95	7,69
Exportation	1,95	4,48
Déficit	4,00	3,21
Pourcentage de couverture	33 %	58 %

Il serait tout à fait arbitraire de compter au crédit de la balance commerciale de l'Algérie la totalité du chiffre d'affaires résultant de la vente des 22 ou 23 millions de tonnes de pétrole et du gaz naturel vendus par les Sociétés pétrolières, d'autant plus qu'au moins la moitié du tonnage de pétrole exporté ne transitera pas par l'Algérie (exportation du pétrole de la région d'Edjeleh par l'oléoduc de l'est aboutissant dans le golfe de Gabès).

Il faudrait, pour approcher de la balance vraie, réintroduire dans les comptes une part de l'exportation pétrolière en valeur. Compte tenu du matériel importé par les activités du secteur pétrolier sous ses diverses formes, compte tenu d'autre part des prestations de services et des redevances ou autres recettes, on ne doit pas être loin de la vérité en comptant en 1964 au crédit de la balance algérienne près de la moitié de l'exportation. *Sur ces bases de déficit vrai se situerait aux environs de* 4,5 *à* 4,7 *milliards de nouveaux francs* (*contre* 4,27 *en* 1959) *et le pourcentage de couverture des importations par les exportations serait de l'ordre de* 40 *à* 43 % *contre* 31 % *en* 1959. *Le déficit commercial ainsi corrigé serait donc à peu près stabilisé en valeur absolue, et réduit en valeur relative.*

Quant à la *structure des importations* elle peut être déduite par différence entre le tableau des besoins et le tableau économique donnant les productions et valeurs ajoutées par groupes d'activité.

STRUCTURE DES IMPORTATIONS
(en milliards de nouveaux francs)

	1959	1964
Alimentation, produits bruts ou transformés	1,50	2,16
Minerais et énergie	0,45	0,28
Métaux, demi produits ou produits finis.	2,16	2,86
Chimie et caoutchouc	0,45	0,65
Textile, vêtements, cuir	0,78	0,80
Autres produits	0,61	0,94
	5,95	7,69

L'augmentation des produits alimentaires s'explique par le fait que l'Algérie ne produit pas, ou seulement en faible quantité, certaines denrées de grosse consommation (thé, café, sucre...), qu'elle importera des quantités croissantes de blé tendre (orientation agricole vers le blé dur) et qu'elle restera tributaire de l'importation pour des denrées comme le lait concentré, les fromages, et les spécialités.

La diminution du poste minerais et énergie provient uniquement du second groupe (substitution du gaz au charbon en particulier — raffinage de pétrole en Algérie) tandis que le premier groupe doublera ses achats.

La stabilité du poste « textile et cuir » se comprend avec le développement de ces industries en Algérie ; elle entraîne, avec un volume égal, des différences à l'intérieur du groupe pour les divers types de produits.

La montée des autres postes est liée au développement général de la consommation et des investissements.

⁂

Ce bilan est évidemment inséparable des hypothèses sur lesquelles il est fondé. En conclusion quelques remarques sont à formuler sur ses différents postes :

1° *les prévisions de production agricole* sont, entre autres aléas, soumises aux caprices du climat ; selon les caractéristiques des années, en particulier importance et calendrier des pluies, de sensibles écarts de production peuvent être enregistrés par rapport aux prévisions faites pour une année moyenne. Ces écarts ont une grande répercussion sur les moyens de vie des agriculteurs, mais leur influence est relativement limitée sur l'ensemble de la vie économique.

2° *les prévisions d'activité industrielle* sont fonction de la demande analysée ci-dessus. Mais elles dépendent aussi de la décision d'investir, du côté des entrepreneurs (les perspectives politiques influent sur les décisions, qui ne sont pas purement économiques) et, du côté des consommateurs, de la volonté d'acheter algérien chaque fois qu'il n'y aura pas de motifs très sérieux pour se tourner vers l'extérieur. Même lorsque les conditions économiques seront réunies, des inhibitions d'ordre psychologique peuvent donc freiner la croissance industrielle ; des oppositions de nature commerciale peuvent avoir le même effet. Si la protection a été écartée comme fondement des aides au développement industriel, elle ne saurait aller jusqu'à interdire toute action de nature à réduire les incertitudes psychologiques ou les obstructions dictées par la seule défense des positions acquises.

3° *les prévisions d'investissements* sont fondées sur un certain volume de financement, et supposent une aide extérieure en fonds publics et en capitaux privés ; le financement sera examiné dans le chapitre suivant, en indiquant dès maintenant qu'il importe de bien distinguer les mouvements de sens opposés, et le solde, pour apprécier les perspectives financières du plan. Les investissements se commandent les uns les autres ; en début de période ils joueront un rôle moteur ; au contraire au terme de la période la poursuite des investissements au même rythme sera subordonné à l'accroissement des besoins, c'est-à-dire de la consommation d'une part, de la production d'autre part : la création d'emplois est ici le repère essentiel pour la prévision à plus long terme.

4° *les prévisions de consommation* sont établies en tenant compte de la création de 400.000 emplois dans la période quinquennale ; elles dépendent par conséquent de la réalisation du programme d'équipement, et de la création d'un certain volume d'activité industrielle supplémentaire, même si le total de celle-ci se réalise avec une structure un peu différente de celle qui est proposée. La structure de la consommation est fondée, pour une large part, sur l'adoption des modes de vie des groupes sociaux actuels par les familles qu'y agrègera la création d'emplois nouveaux ; des enquêtes par sondages seront nécessaires pour vérifier au cours de la période le bien fondé de cette hypothèse.

5° *les prévisions d'épargne* n'ont porté jusqu'à maintenant que sur l'épargne des ménages. Un taux global d'épargne s'affaiblissant au fur et à mesure qu'un revenu accru se diffusera plus largement est une hypothèse prudente ; si la poussée de la consommation devait le réduire au-delà des prévisions, il conviendrait de réagir comme il sera indiqué plus loin.

L'épargne publique et l'épargne des entreprises n'ont pas encore été examinées : elles seront étudiées dans la partie financière de ce rapport.

6° *les prévisions de balance commerciale* sont dans la dépendance étroite des prévisions ci-dessus : elles se présentent comme un compte de solde. Un retard dans le développement réduirait normalement la demande de consommation, et par contre coup la demande intermédiaire et la demande d'équipement ; la répercussion sur la balance commerciale pourrait se manifester dans des sens opposés, selon les secteurs d'où proviendrait le retard. Par contre une accélération du mouvement, en accroissant la demande de façon imprévue, entrainerait presque inévitablement un accroissement de l'importation en raison de l'inélasticité de la production agricole ou industrielle dans l'immédiat ; cette situation pourrait notamment se produire au cas où la structure de la consommation s'avèrerait dans la réalité très différente de celle qui est prévue, et c'est pourquoi les enquêtes de comportement ont une importance qu'on ne saurait trop souligner.

CHAPITRE DEUXIEME

LE CADRE FINANCIER

Le chapitre précédent a déjà conduit à quelques incursions dans le domaine financier : volume des investissements, imposition directe des revenus, épargne des ménages, dépenses militaires, consommation des Administrations et revenus distribués par elles, incidences des activités pétrolières sur les comptes de l'Algérie, déficit de la balance commerciale. La seconde partie de ce rapport a par ailleurs mentionné dans certains chapitres les charges de fonctionnement qui incomberaient au budget algérien.

Ces indications éparses doivent être maintenant regroupées et complétées pour définir le cadre financier du plan. Il sera tracé dans trois sections :

I. — Les finances publiques algériennes ;

II. — Le financement des investissements ;

III. — La balance des comptes et l'aide extérieure.

Section I. — LES FINANCES PUBLIQUES ALGERIENNES

L'exécution du plan retentira sur les finances publiques algériennes dans les deux sens :

— les *dépenses* seront accrues par le développement des services, pour les besoins de l'administration courante ou pour ceux de l'expansion économique et de la promotion sociale, et par la charge d'entretien des équipements créés dans la période du plan ;

— les *recettes* s'accroîtront au fur et à mesure du développement, imposition indirecte sur les transactions et imposition directe sur les revenus.

Un décalage dans le temps se produira entre les dépenses et les recettes. Dans un pays encore sous développé dans certaines de ses parties ou de ses activités, la puissance publique est contrainte d'intervenir et d'assumer des charges supplémentaires avant qu'elle ne bénéficie en recette de l'activité additionnelle qui doit en résulter à terme.

Ce décalage ne présente pas en Algérie de difficulté sérieuse, pour trois raisons :

1° L'accélération du mouvement économique résultant des dépenses métropolitaines en Algérie — civiles ou militaires, de gestion ou de développement — a entraîné des plus values fiscales non négligeables en début de période.

2° Le renforcement de la fiscalité en 1959 et 1960 s'est manifesté par la hausse de certaines impositions indirectes (ainsi droits sur les carburants) et par l'accélération du recouvrement des rôles pour les principaux impôts directs (1). Il n'est pas douteux que les prix de revient en ont été affectés, dans une mesure d'ailleurs limitée, mais ces mesures fiscales ont directement ou indirectement frappé les revenus pour

(1) Les mesures fiscales visées ici correspondent en fait à un alignement, à des nuances près, sur la fiscalité métropolitaine : elles n'ont donc pas le caractère d'une fiscalité draconienne ou d'exception.

la plus large part ; elles ont réintroduit dans le circuit économique algérien des ressources qui, faute d'emploi, ou réticentes devant les emplois à long terme, auraient pour une part été utilisées à des dépenses de consommation provoquant un supplément d'importation, et pour une part auraient cherché hors d'Algérie un emploi à long terme.

3° La trésorerie algérienne en début de période permet une certaine anticipation des dépenses sur les recettes au sens strictement budgétaire, et les relations entre le Trésor public métropolitain et la trésorerie algérienne donnent une appréciable souplesse à cet égard.

A. — LES DEPENSES PUBLIQUES.

Elles portent sur les dépenses du budget de l'Algérie et sur les budgets locaux. Finances centrales et finances locales feront très certainement l'objet de remaniements en cours de période, et beaucoup de budgets locaux — communes ou départements pauvres — reçoivent une aide des finances centrales : toute distinction conduirait à une comptabilité compliquée et parfaitement vaine pour une étude économique globale. Finances centrales et finances locales seront donc confondues dans tous les chiffres qui suivent.

La Commission de l'équipement administratif et les services du Plan et des Finances ont projeté dans l'avenir les conséquences financières du développement administratif (charges de personnel et de matériel), de l'extension de l'infrastructure (charges d'entretien et charges d'emprunt), de l'extension des interventions économiques et sociales (subventions).

Le résultat de ces projections est résumé dans un tableau récapitulant les charges publiques en début et en fin de période :

CHARGES DES ADMINISTRATIONS ALGERIENNES

(en millions de nouveaux francs)

	1959	1964	Différence
Salaires, traitements, prestations familiales	1.230	1.930	+ 56 %
Charges sociales, pensions, retraites	80	115	+ 44 %
Achats de biens et services	580	950	+ 64 %
Dépenses d'assistance et indemnités diverses (1)	190	167	— 12 %
Interventions économiques et subventions	260	400	+ 51 %
Subventions aux hôpitaux	150	250	+ 67 %
Autres subventions à but social.	90	92	+ 2 %
Charges financières	57	108	+ 90 %
Dépenses extérieures	26	26	—
Total.....	2.663	4.038	+ 52 %

Les *dépenses de personnel*, y compris les charges sociales et retraites, représentent la moitié des dépenses publiques en fin de période, proportion à peine supérieure à celle de 1959. Les chiffres retenus tiennent compte des créations de postes nécessaires dans les services les plus directement associés au développement économique — agriculture, hydraulique, communications — ou à la promotion sociale — divers degrés d'enseignement (2), action sanitaire. Mais si l'accroissement des effectifs se réalisait dans les structures administratives actuelles, les dépenses en 1964 ne manqueraient pas d'être supérieures aux montants ci-dessus, pour le personnel comme pour le matériel ; pour rester dans la limite des dépenses prévues, des regroupements de services seront nécessaires et l'effet en a été

(1) Dans cette rubrique figurent les indemnités pour réparation des dommages du terrorisme : de 110 millions de nouveaux francs en 1959 elles passeraient à environ 40 millions en fin de période, la liquidation des dossiers ou l'échelonnement des paiements pouvant conduire à un échéancier étalé sur plusieurs années.

(2) Les dépenses d'enseignement représentent, à elles seules à peu près la moitié des charges supplémentaires : voir Deuxième partie, chapitre premier, in fine.

escompté dans les propositions, au moins de façon très approximative. De même ces prévisions financières seraient dépassées si la pratique du surclassement se développait, que ce soit pour assurer le recrutement de cadres extérieurs ou pour accélérer sous cette forme la promotion musulmane.

Dans le poste « *interventions économiques* » sont reprises les subventions d'équilibre servies pour l'exploitation des chemins de fer, ou des postes et télécommunications, par exemple. Il s'y ajoutera en cours de période les aides au développement économique : ristournes fiscales ou remboursement de charges sociales aux entreprises industrielles notamment.

Le poste « *charges financières* » demeure très faible, ce qui peut surprendre dans une période d'équipement intensif. Cette situation s'explique par le fait qu'une grande partie des concours métropolitains est accordée à titre gratuit, et d'autre part par la création de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie ; celle-ci contractera à l'avenir les emprunts destinés à l'équipement et en supportera la charge ; l'Algérie contribuera dans la mesure de ses moyens, participant au financement des programmes de la Caisse grâce aux excédents que son budget dégagera dans les années à venir, comme on le verra plus loin.

B. — LES RECETTES PUBLIQUES.

La prévision des recettes publiques se décompose en deux temps :

— un premier temps au cours duquel sont examinés les impératifs économiques et budgétaires : jusqu'où est-il budgétairement nécessaire de pousser la pression fiscale, et jusqu'où est-il économiquement raisonnable de la pousser ?... les deux limites peuvent d'ailleurs ne pas coïncider : si la pression fiscale est excessive, la matière imposable risque de se dérober ou de se dissoudre ;

— un second temps relève de la pure technique fiscale : quels sont les procédés d'imposition les plus efficaces, c'est-à-dire ceux qui concilient le rendement fiscal avec l'opportunité économique et sociale ?...

La liberté est en théorie extrêmement large pour choisir les formes et procédés de la fiscalité. En pratique il en est tout autrement, au moins en courte période, et cinq années constituent à cet égard une période relativement courte. S'il est assez facile, et productif dans un délai bref, de modifier les

taux des impôts indirects — ceux qui sont généralement tenus pour les plus anti-économiques et les plus anti-sociaux — et même d'en accroître le nombre, il est par contre beaucoup plus délicat de transformer la fiscalité directe ; des délais sont nécessaires dès qu'il s'agit de modifier l'assiette de l'impôt, de dresser les rôles et d'en assurer le recouvrement. Toute réforme profonde, même séduisante en théorie, exige une rééducation des contribuables comme des administrations fiscales, et l'adaptation ne se fait qu'après une période de perturbation qui peut conduire à l'inverse du but proposé.

Sans préjuger la voie que prendra la fiscalité algérienne, les prévisions chiffrées ont été faites dans la ligne générale du système actuel.

RESSOURCES PUBLIQUES ALGERIENNES
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1964
Ventes de biens et services	55	60
Impôts directs :		
— sur les entreprises (1)	610	893
— sur le revenu des particuliers	428	659
Impôts et droits indirects	1.880	3.254
Produits divers et fonds de concours	82	84
Total.....	3.055	4.950

La pression fiscale (impôts directs et indirects) rapportée au montant de la production intérieure brute serait à peu près la même en fin de période (28 %) qu'en début de période (27 %). En général la pression fiscale est calculée en la rapportant non pas à la production intérieure, mais au produit national, qui inclut d'autres dépenses administratives et les revenus d'origine extérieure : ainsi calculée la pression fiscale serait voisine de 21 ou 22 %.

(1) Une partie des entreprises industrielles bénéficieront d'exonérations totales ou partielles de l'impôt sur les bénéfices. Par contre un rendement accru peut être attendu dans le secteur commercial, non pas tellement par l'élévation des taux que par la reduction des fuites fiscales, qui ne sont certainement pas négligeables en début de période.

A peu près analogue en début et en fin de période, la pression fiscale effective serait en réalité un peu plus élevée en cours de période, du fait notamment de l'accélération des recouvrements. Elle reste néanmoins supportable ; cette pression, relativement modérée en comparaison de l'effort d'investissement, est possible en raison de l'aide métropolitaine, que celle-ci consiste en crédits d'équipement ou qu'elle se manifeste par la prise en charge de certaines dépenses ordinaires.

C. — L'EQUILIBRE BUDGETAIRE.

Le rapprochement des prévisions de dépenses et de ressources montre que la situation budgétaire est globalement saine. Le terme « global » recouvre ici à la fois l'Algérie et les collectivités locales ; les finances de nombre de ces dernières sont plus que difficiles, à la merci des subventions du budget central. Une réforme des finances locales devra nécessairement être réalisée en cours de période ; seuls les chiffres globaux ont donc été pris en considération :

BILAN DES RECETTES ET DEPENSES BUDGETAIRES
(en millions de nouveaux francs)

	1959	1964
Prévisions de recettes	3.151	4.950
Prévisions de dépenses	2.663	4.038
Excédent.	488	912

L'existence d'excédents appréciables ne doit pas faire conclure hâtivement à la prospérité des finances algériennes :

— il faut d'abord rappeler que l'Algérie doit cet excédent à l'aide financière de la métropole ;

— les prévisions de dépenses s'exécuteront de façon à peu près certaine, et risquent même d'être dépassées sur certains postes ;

— les prévisions de recettes sont liées à la réalisation des équipements et de la croissance industrielle proposés dans le plan ; des retards d'exécution sont toujours inévitables et une marge de sécurité doit être conservée pour donner une vue réaliste des choses ;

— enfin il convient de ne pas oublier que les charges d'emprunt sont supportées par la Caisse d'équipement et que l'Algérie doit normalement y contribuer pour sa part, et même participer au financement des investissements ; ceci suppose un excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, que le bilan ci-dessus permet d'envisager, même si les excédents se révèlent, au cours des années, inférieurs aux prévisions.

Section II. — LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements nets prévus dans la période 1959-1963 a été indiqué dans le Chapitre premier de cette Troisième partie (page 414) en distinguant vingt groupes d'investissements ; une autre ventilation a été opérée (page 427) en décomposant les investissements selon la nature des opérations : bâtiment, travaux publics, outillages... Dans les deux cas le total des investissements nets, évalué à 18.930 millions de nouveaux francs, excluait les achats de terrains ; ceux-ci peuvent être estimés à 600 millions de nouveaux francs, ce qui porte le total des investissements nets à 19.530 millions de nouveaux francs. C'est sur ces chiffres que doit être établi le programme de financement (1).

Il sera dressé par grands groupes en distinguant les diverses sources ou canaux de financement et en laissant de côté le secteur pétrolier.

(1) La notion d'amortissement n'étant pas retenue dans la comptabilité publique, tous les investissements de l'Etat ou des collectivités sont repris dans le tableau ci-après, qu'il s'agisse d'extension, de modernisation ou de renouvellement.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS NETS, PUBLICS ET PRIVES 1959-1963.

y compris les terrains, mais non compris le secteur pétrolier
en millions de nouveaux francs

	Caisse Equipement	Administration métropolitaine	Administration algérienne	Marché financier	Etablissements financiers	Secteur bancaire	Autofinancement privé	Total
Agriculture, forêts..	1.270	60	—	50	—	50	220	1.650
Hydraulique	970	—	10	—	—	—	—	980
Dépenses d'équipement local	1.250	—	—	—	—	—	—	1.250
Energie (2)	520	—	—	520	—	—	120	1.160
Industrie	960	—	190	480	280	1.010	540	3.460
Entreprises de bâtiment, travaux publics et services ..	—	—	—	—	—	300	1.220	1.520
Transport (Infrastructure et Chemins de fer)	1.040	140	140	200	50	40	—	1.610
P.T.T.	390	—	—	40	—	—	—	430
Education	1.160	20	—	—		—	80	1.260
Santé	280	20	50	—		—	—	350
Logement et aménagement	1.810	920	360	160	90	820	1.020	5.180
Equipement administratif	630	40	—	—	10	—	—	680
Total.....	10.280	1.200	750	1.450	430	2.220	3.200	19.530

(2) Une partie des dépenses figurant dans les autres tableaux (pages 414 et 427) au poste énergie en raison de leur caractère fonctionnel ont été ici reportées dans l'industrie car les investissements de Bône ou d'Arzew sont liés aux grands projets industriels.

Les chiffres figurant dans les sept colonnes correspondant aux grands canaux de financement ne doivent pas être considérés comme intangibles : ce sont des ordres de grandeur correspondant d'une part à ce qui peut être raisonnablement attendu des diverses sources et d'autre part à une répartition normale du financement entre fonds publics et fonds privés, ou entre long et moyen terme. S'il convient, pour voir clair, d'établir un tableau de financement rapprochant les sources et les emplois, et si ce tableau peut de prime abord avoir une apparence de rigidité, il n'en reste pas moins qu'un système de vases communicants lie plus ou moins étroitement les divers financements, algérien ou métropolitain, privé, semi-public ou public. Des mutations de case à case ne manqueront pas de transformer, à l'usage, ce tableau financier ; par contre les deux totaux — en colonne, par groupes d'investissements ; en ligne, par sources de financement — sont moins malléables.

A. LE FINANCEMENT PAR LA CAISSE D'EQUIPEMENT DE L'ALGERIE.

Les fonds transitant par la *Caisse d'Equipement* représentent un peu plus de la moitié du total et proviennent de sources extrêmement différentes. L'échéancier en est indiqué dans le tableau qui suit :

RESSOURCES DE LA CAISSE D'EQUIPEMENT
en millions de nouveaux francs

	1959	1960	1961	1962	1963	Total
Aide publique extérieure (1).	935	1.035	1.380	1.780	1.980	7.110
Contribution de l'Algérie ..	68	299	261	560	600	1.788
Contribution militaire	46	53	60	65	70	294
Collectivités locales	10	10	11	12	13	56
Redevances pétrolières	—	23	36	110	160	329
Emprunts publics nets	166	230	240	250	250	1.136
Divers	—	35	20	23	27	105
Total.....	1.225	1.685	2.008	2.800	3.100	10.813

(1) Dont 200 millions de nouveaux francs en 1961 sont attendus du « Fonds de développement pour les pays et territoires d'Outre-Mer » avec le cas échéant préfinancement par le Trésor (section spéciale algérienne). Pour 1962 et 1963 une contribution est également incluse dans les 1.780 et 1.980 millions de nouveaux francs d'aide extérieure.

Le total des ressources demandées — 10.820 millions de nouveaux francs, — est sensiblement supérieur aux investissements dont le financement, incombant à la Caisse d'Equipement, est chiffré plus haut à 10.280 millions de nouveaux francs. La différence porte sur les dépenses autres que les investissements nouveaux : consolidation ou annuités d'emprunts antérieurs, participation à la réparation de dommages divers, enfin frais d'étude et de fonctionnement de l'établissement.

Les chiffres figurant pour les années 1959 à 1961 récapitulent les crédits effectivement alloués ; ceux des années 1962 et 1963 sont évaluatifs.

Dans la rubrique « *Aide financière extérieure* », l'essentiel est attendu du budget métropolitain : pour les deux premières années il s'agit même exclusivement de la contribution métropolitaine. Pour les années 1961 à 1963 une aide étrangère ou internationale s'ajouterait à l'apport de la Métropole, en particulier une contribution du « Fonds de développement pour les pays et territoires d'Outre-Mer » créé par le Traité de Rome entre les pays de la Communauté économique européenne.

La rubrique « *Contribution algérienne* » groupe à la fois des crédits comportant une inscription budgétaire, donc un concours à titre définitif, et des crédits prélevés sur la Trésorerie algérienne. Ces derniers exigeront d'être ultérieurement consolidés soit par une inscription budgétaire, soit par tout autre relais financier correspondant à la nature des opérations réalisées.

Les ressources figurant à la rubrique « *emprunts publics* » se limitent à des chiffres raisonnables : la garantie de l'Algérie et du Trésor métropolitain donnée aux emprunts de la Caisse d'équipement doit en faciliter le placement dans le public ou auprès des établissements bancaires et des compagnies d'assurances.

Quant aux ressources attendues des « *redevances pétrolières* », elles se fondent sur une exploitation de 22 ou 23 millions de tonnes en fin de période, avec un partage entre l'Algérie et l'Organisation commune des régions sahariennes, sur la base d'un quart à l'Algérie en début de période et d'une part plus importante en fin de période.

La principale incertitude concerne le volume de l'aide extérieure en 1962 et 1963. Les montants prévus couvrent à la fois la contribution métropolitaine à la Caisse d'Equipement,

celle du Fonds de développement pour les pays et territoires d'Outre-Mer (Marché commun), et éventuellement tous autres crédits d'origine étrangère ou internationale. En supposant que les sources étrangères puissent apporter 500 millions de nouveaux francs en deux ans, il resterait 3.260 millions à la charge de la métropole : ce montant est comparable en ordre de grandeur à ce que prévoyait l'échancier Maspetiol dans l'hypothèse B' (1).

Le tableau de financement du plan n'apporte donc pas de fait nouveau par rapport aux prévisions communément admises à cet égard depuis 1955 et qui, par l'intermédiaire des « Perspectives décennales », ont servi de base au discours de Constantine.

B. LE FINANCEMENT PUBLIC EN DEHORS DE LA CAISSE D'EQUIPEMENT.

a) **Financement métropolitain.** — Les deux postes principaux sont les communications et le logement.

Les dépenses assumées par la Métropole dans le secteur des *communications* concernent les aérodromes de classe A et B construits et gérés par le Secrétariat général à l'Aviation civile et commerciale (voir deuxième partie - chapitre troisième - sous-section IV), la part de la Métropole dans le réseau de télécommunications avec la France et le Sahara, et les réseaux de radiodiffusion.

Les dépenses prévues dans le secteur du *logement* résultent pour la plus grosse part de la procédure H.L.M. (750 millions de NF sur 920), le solde étant constitué par le financement de logements ou casernements de certains services de sécurité (C.R.S. - gendarmerie) et par la participation du Fonds d'action sociale (2) à la construction de logements dans les zones d'émigration vers la métropole.

---

(1) L'échéancier de l'hypothèse B' prévoyait un concours métropolitain de 110 milliards d'anciens francs en 1959, de 125 milliards en 1960, puis 140 en 1961 et enfin 150 par an à partir de 1962. En majorant ces chiffres de 25 % pour réévalutation en francs 1959 on aurait 137+ 156 + 175 + 187 + 187 = 842 milliards en 5 ans, d'où il faudrait déduire 50 à 60 milliards pour ce qui concernait le Sahara dans les prévisions initiales. Le solde pour les départements algériens serait donc voisin de 780 milliards, dont 175 pour chacune des années 1962 et 1963.

(2) Le Fonds d'action sociale est alimenté par des versements des Caisses de Sécurité Sociale de la Métropole correspondant à la différence entre le montant des cotisations patronales assises sur le salaire des travailleurs algériens, et le montant des allocations familiales servies aux familles de ceux-ci en France ou en Algérie.

b) **Financement algérien.** — En dehors de leur contribution à la Caisse d'équipement, les budgets algériens financent directement certains investissements, sous forme de ristournes fiscales sur les biens d'équipements, de primes à la construction, ou d'exécution directe de travaux (routes départementales, voirie municipale par exemple). Ces opérations ont été inscrites dans les chapitres techniques de la seconde partie : c'est leur financement qui est maintenant examiné.

Aux 750 millions de nouveaux francs figurant au total de la colonne « Administration Algérienne », il convient d'ajouter la participation des budgets algériens à la Caisse d'équipement : 1.788 millions de contribution générale, 294 millions de contribution militaire (2), 56 millions au titre des collectivités locales, soit 2.138 millions de nouveaux francs. La charge d'investissement assumée par l'Algérie s'établit donc à 750 + 2.138 = 2.888 millions de nouveaux francs.

Du côté des ressources figurent les excédents de recettes des budgets algériens, évalués ci-dessus à 488 millions de N.F. en 1959 et 912 en 1964. En rétablissant les années intercalaires les prévisions d'excédent pour les années 1959 à 1963 se montent à environ 3.300 millions de nouveaux francs. Si l'on tient compte d'autre part des avoirs du Trésor algérien en début de période, il reste une appréciable marge pour imprévision entre les ressources et les emplois, en rappelant toutefois que la réalisation des prévisions fiscales est évidemment liée à la bonne exécution du plan.

C. LE FINANCEMENT PRIVE ET LE SECTEUR BANCAIRE.

Le tableau de financement fait apparaître deux circuits :

— un circuit algérien, autofinancement et financement bancaire, avec un total de 5.420 millions de nouveaux francs d'investissements, auxquels il faut ajouter l'essentiel des 2.700 millions prévus pour le renouvellement, soit un total voisin de 8 milliards de nouveaux francs ;

— un circuit métropolitain (ou plus largement : extérieur) qui fait appel au marché financier et aux grands établissements spécialisés pour un total de 1.880 millions de nouveaux francs dans les cinq ans.

---

(2) Dans le Budget de l'Algérie est inscrite une contribution militaire que, pour les trois quarts, la métropole laisse à la disposition de l'Algérie pour ses investissements.

a) Le circuit algérien. — En regard des 8 milliards de nouveaux francs à financer dans les cinq ans figurent en ressources :

— *L'épargne des ménages*, chiffrée ci-dessus (page 432) pour les seuls ménages civils à 1.030 millions de N.F. en 1959 et à 1.310 en 1964 ; le total pour la période quinquennale 1959-1963 est évalué à 5.700 millions de nouveaux francs.

— *L'épargne des entreprises*, constituée par une partie des bénéfices bruts recensés dans le tableau C (en annexe : structure de la valeur ajoutée des entreprises) ; le montant de ces bénéfices, après versement des impôts dûs par les entreprises, est estimé à 5,1 milliards de N.F. en début de période et 7,4 en 1964, avec un total proche de 30 milliards de nouveaux francs pour les cinq ans. Sur ce total l'agriculture entre pour 11 milliards et les services pour 12 milliards de nouveaux francs, tandis que l'industrie au sens large figure pour un peu plus de 7 milliards de nouveaux francs.

Ces chiffres incluent les revenus des chefs d'entreprise, très nombreux dans l'agriculture et le commerce ; mais compte tenu du poids des grandes entreprises (grosses exploitations agricoles, grandes firmes commerciales, banques et assurances) et de la faible place des entreprises individuelles dans le secteur industriel et le bâtiment, la capacité globale d'autofinancement ou d'épargne se révèle importante : 36 % des bénéfices bruts en 1959 (1).

Le maintien de ce taux tout au long de la période donnerait une épargne non distribuée de 10,6 milliards de nouveaux francs. L'analyse prévisionnelle effectuée dans le compte « entreprises » conduit à un chiffre un peu plus élevé : 11,6 milliards de N.F., avec un taux de 41 % en fin de période. Si au contraire la propension à consommer devait s'accroître — réduisant en contre partie le pourcentage des bénéfices non distribués d'un point par an, soit de 36 % en 1959 à 32 % en 1963 — l'épargne constituée par les entreprises dans les cinq ans serait très voisine de 10 milliards de nouveaux francs (2).

---

(1) Ou en l'exprimant au moyen d'autres rapports, l'épargne non distribuée des entreprises est évaluée à 16,7 % de la valeur ajoutée, ou à 10,4 % du chiffre d'affaires.

(2) Si cette dernière hypothèse était retenue, les revenus distribués par les entreprises en fin de période seraient majorés de 7,7 % et la consommation totale de 5,8 %. Le marché serait accru en conséquence, mais une partie de la demande supplémentaire pèserait sur l'importation.

Ce qu'il importe de retenir c'est qu'en face d'un financement privé algérien — bancaire ou autofinancement — de l'ordre de 8 milliards de nouveaux francs, l'épargne des ménages apporterait de 5 à 6 milliards de nouveaux francs (montant retenu dans les comptes : 5,7) et les bénéfices non distribués des entreprises de 10 à 11,6 milliards, soit au total une moyenne de 16 milliards de nouveaux francs.

Il faut constater d'autre part qu'un solde d'épargne — 7 à 9 milliards de nouveaux francs dans les cinq ans — se retrouvera dans les établissements de crédit ou se portera sur le marché métropolitain, aidant dans le premier cas le financement de l'économie, et allégeant dans le second cas l'appel net au financement métropolitain.

b) **Le circuit métropolitain.** — L'appel au crédit métropolitain — par émission directe sur le marché, par emprunt auprès des établissements de crédit, ou par l'entremise de la Caisse d'équipement — est comptabilisé dans trois rubriques du tableau de financement :

— 1.450 millions de N.F. pour le marché ;

— 430 pour les prêts directs des établissements financiers ;

— 1.240 pour les emprunts publics de la Caisse d'Equipement (1.136) et les emprunts de celle-ci auprès des établissements (105) ;

— soit au total 3.120 millions de nouveaux francs.

En pratique une partie des ressources nécessaires est directement mobilisée en Algérie, même si les emprunts sont en principe émis à Paris : dépôts des Caisses d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations ; emprunts nationaux du Crédit Foncier ou du Crédit National ; emprunts de la Caisse d'équipement, d'Electricité et Gaz d'Algérie, de la Société Nationale des Chemins de Fer français en Algérie, ou de grandes entreprises industrielles.

Si pour d'autres opérations il n'y a pas de lien direct entre l'épargne algérienne et les emprunts algériens, du moins y a-t-il compensation sur le marché de Paris où sont centralisées les offres et les demandes de capitaux. Cette compensation globale devrait sur l'ensemble des cinq ans laisser un apport net d'épargnes algériennes sur le marché de Paris de l'ordre de 5 milliards de nouveaux francs.

⁂

Au terme de cette analyse des voies et moyens du financement du plan de Constantine, un certain nombre de conclusions essentielles peuvent être dégagées :

— *l'appel aux fonds publics métropolitains dans les cinq années reste dans la limite des prévisions établies en* 1955 *par le « rapport Maspetiol » et reprises en* 1958 *dans les « Perspectives décennales » ;*

— *la contribution de l'Algérie, par contre, est nettement supérieure à ce qui était envisagé dans ces documents* ; mais il faut observer que la prise en charge par la métropole de certaines dépenses ordinaires en Algérie accroît fallacieusement la contribution de celle-ci tandis qu'elle réduit en apparence celle de la métropole ;

— les *possibilités de l'épargne algérienne,* des ménages ou des entreprises, sont supérieures au total des investissements privés ou semi publics ; même en supposant des taux d'épargne sensiblement réduits l'équilibre statistique se maintiendrait encore ; le *problème n'est tant celui de la formation de l'épargne que celui de sa mobilisation, par des procédures ou des intermédiaires qui en assurent une redistribution satisfaisante, soit en Algérie même, soit par l'entremise du marché central de Paris ;*

— les tableaux d'investissements ou de financement qui pouvaient, à première lecture du total général, paraître très élevés, ne marquent donc pas une ambition démesurée ; ils *se situent dans la limite du possible et dépendent beaucoup plus du bon fonctionnement des mécanismes financiers que du volume global des ressources prévisibles.*

Section III. — LA BALANCE DES COMPTES ET LES APPORTS EXTERIEURS

Bon nombre des éléments nécessaires à l'établissement de la balance des comptes ont déjà été recensés : déficit commercial, depenses du budget métropolitain en Algérie, contribution métropolitaine au développement de l'Algérie, dépenses de vacances ou tourisme dans les deux sens examinées avec les dépenses des ménages.

Ces données doivent être complétées par d'autres éléments tels que les sorties de bénéfices, les investissements d'origine extérieure (en distinguant le pétrole dans les deux cas), et les mouvements de capitaux qui s'effectuent dans les deux sens pour des motifs divers.

Pour présenter les comptes de façon claire, la balance sera établie en trois étapes :

1° Balance commerciale.

2° Balance des opérations courantes.

3° Balance des comptes.

1° BALANCE COMMERCIALE.

Elle a été établie dans le chapitre précédent et sera reprise pour mémoire :

BALANCE COMMERCIALE, PETROLE EXCLUS
en milliards de nouveaux francs

	1959	1964
Importations (1)	5,95	7,69
Exportations	1,87	2,29
Déficit commercial	4,08	5,40

Cette balance, établie hors pétrole, conduit à majorer le déficit vrai de 1964, comme il a été indiqué plus haut page 441. Les ajustements seront opérés dans les stades suivants de l'étude.

2° BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS.

Dans les dépenses doivent figurer : le déficit commercial, les transferts de salaires, intérêts, dividendes, ou prix de services ; dépenses de voyages, tourisme, vacances à l'extérieur.

Dans les recettes figurent les dépenses des administrations métropolitaines en Algérie (dépenses nettes, après défalcation des recettes du budget de l'Etat), les salaires transférés par les algériens travaillant en France ou à l'étranger et les transferts sociaux qui en sont le complément, enfin les dépenses de voyageurs en Algérie.

(1) Les chiffres donnés pour 1959 diffèrent un peu de ceux des statistiques douanières (5,63 et 1,80) car certains frais annexes ont été incorporés, et certaines importations militaires prises en compte, pour rétablir la cohérence avec le bilan intérieur des besoins et ressources.

BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS, Pétrole exclus en milliards de nouveaux francs		
	1959	1964
DEPENSES.		
Déficit commercial	4,08	5,40
Transferts de revenus, services (1)	0,50	0,26
Tourisme et vacances à l'extérieur	0,28	0,32
Total.....	4,86	5,98
RECETTES.		
Dépenses nettes des administrations métropolitaines.	3,21	2,50
Transferts de salaires et intérêts	0,33	0,47
Transferts sociaux	0,05	0,07
Tourisme en Algérie	0,12	0,25
Total.....	3,71	3,29
SOLDE.	— 1,15	— 2,69

Les dépenses nettes des administrations métropolitaines visent seulement les frais de fonctionnement des services civils et militaires, à l'exclusion des dépenses en capital. Leur diminution entre 1959 et 1964 résulte de l'hypothèse adoptée sur la réduction des dépenses militaires entre ces deux dates, tandis que les dépenses civiles doivent marquer un accroissement entre 1959 et 1964 (voir chapitre premier - section III - sous section II).

Le déficit de la balance des paiements courants apparaît nettement plus élevé en 1964 qu'en 1959, dans la proportion du simple au double. Il convient de rappeler ici la convention adoptée, selon laquelle les recettes à provenir du pétrole sont

(1) Dans le chiffre de 1959 (500 millions de N.F.) figurent pour plus de moitié les sommes que les militaires transfèrent en France pour l'entretien de leur famille ou par suite d'économies réalisées sur leurs soldes ; celles-ci étant payées par le budget métropolitain figurent en recettes dans la seconde partie du tableau dans le poste « Dépenses nettes des Administrations métropolitaines » où sont groupées les dépenses militaires et les dépenses civiles, les dépenses de personnel et les dépenses de matériel.

exclues des comptes ; or elles sont estimées en 1964 à 2,20 milliards de N.F. de recettes d'exploitation, sans compter les investissements des sociétés qui n'exploitent pas encore et doivent par conséquent couvrir leurs dépenses par des apports de capitaux frais. Si l'on réintégrait dans les comptes les recettes de divers ordres dont bénéficiera l'Algérie à ce titre, le déficit de la balance des paiements courants serait loin de s'accroître dans la proportion indiquée plus haut : la réintégration du solde des mouvements financiers imputables au pétrole sera effectuée au troisième étage de la balance des opérations avec l'extérieur, dans la « balance des comptes ».

3° BALANCE DES COMPTES.

Dans la balance des comptes sont introduites, à côté du solde des opérations courantes, les opérations en capital (aide publique de la France ou d'organismes extérieurs, investissements privés, mouvements de capitaux, remboursements d'emprunts). En fait il est impossible de saisir exactement la totalité des opérations courantes, leur solde ne représente que le résultat des opérations visibles ou saisissables par la statistique. Pour établir la balance des comptes il est nécessaire, après avoir épuisé l'investigation sur les opérations classées par nature, d'assurer la balance par des renseignements d'une autre nature, ceux qui concernent les canaux de paiement : les banques, dont la position est selon les cas débitrice ou créditrice vis à vis de leurs sièges ou correspondants de la métropole ; les deux Trésors, qui se trouvent réciproquement dans la même situation ; enfin la Banque d'Algérie, qui voit son compte en francs métropolitains s'accroître ou se réduire selon les années.

Par ailleurs, le solde des opérations pétrolières, quelle que soit la nature de celles-ci, est repris au crédit de la balance des comptes de l'Algérie ; l'évaluation en est très délicate en raison de l'imbrication entre les opérations qui s'effectuent au Sahara, en Algérie, ou à l'extérieur. La plupart des importations nécessaires aux pétroliers sont comprises dans la balance commerciale de l'Algérie à l'importation, mais ne sont pas reprises à l'exportation car il est impossible, dans la plupart des cas, d'effectuer des ventilations. La seule solution est donc d'évaluer dans les dépenses globales de l'activité pétrolière celles qui comportent directement ou indirectement une dépense en Algérie et d'en créditer la balance des comptes. La méthode est loin d'être parfaite mais il n'a pas été possible de procéder autrement.

Sur ces bases la balance des comptes de 1959 et la prévision pour 1964 se présentent comme suit :

BALANCE DES COMPTES

en milliards de nouveaux francs

	1959	1964
RECETTES.		
Investissements des services de l'Etat (1).	0,43	0,20
Contributions publiques extérieures au plan de développement :		
— par le canal de la Caisse d'Equipement (2)	0,62	1,98
— en dehors de la Caisse (FDES-HLM-Ets. financiers) (3)	0,79	0,36
Investissements sur fonds d'origine privée :		
— emprunts de la Caisse d'Equipement (4)	—	0,25
— investissements privés	0,04	0,40
Solde des mouvements du secteur pétrolier (5)	0,78	1,10
Variation de la position extérieure des banques (6)	0,30	—
Diminution des avoirs extérieurs de la Banque d'Algérie (6)	0,22	—
Total.....	3,18	4,29
DEPENSES.		
Solde de la balance des opérations courantes.	1,15	2,73
Remboursement d'emprunts	0,11	0,25
Solde des opérations du Trésor (6)	0,78	—
Solde des opérations de la Caisse Nationale d'Epargne	0,07	0,10
Pour balance : mouvements non identifiés.	1,07	1,21
Total.....	3,18	4,29

(1) Les investissements de l'Etat comprennent notamment : les aérodromes de classe A et B, la participation métropolitaine à la construction des principaux axes de télécommunications, la radiodiffusion, certains casernements des services de sécurité, les investissements effectués sur les bases militaires (Mers-el-Kébir - aérodromes).

(2) Y compris les contributions étrangères ou internationales, en particulier celle du Fonds pour le développement des pays d'Outre-Mer, la communauté économique européenne.

(3) Y compris les grands établissements financiers, et pour 1959 le montant des souscriptions en Algérie à l'emprunt national de 1958 (130 millions de N.F.) que le Trésor public a rétrocédé à l'Algérie.

Notes 4 à 6 : Voir page suivante.

Ce tableau est encore imparfait en raison de la complexité des opérations qu'il enregistre, spécialement pour les dépenses militaires et celles du secteur pétrolier. Il peut donc être sujet à révision au fur et à mesure des progrès qui seront réalisés dans l'investigation statistique.

L'attention est évidemment attirée par le compte « pour balance » figurant dans le chapitre des dépenses : son montant est souvent identifié avec les sorties de capitaux. En réalité il constitue un compte d'ajustement qui couvre en fait des opérations diverses et résulte pour une part de l'insuffisance des autres évaluations ;

— ce compte de solde comporte des paiements non recensés : paiements de services, paiement d'intérêts ou dividendes à des prêteurs extérieurs non identifiés, droits de brevets ou frais payés aux maisons mères par des entreprises filiales, et autres paiements courants ;

— il prend en compte les placements normaux sur le marché de Paris, y compris les souscriptions algériennes à des emprunts algériens émis en France, ceux de la Caisse d'Equipement, de grands établissements publics industriels, ou d'entreprises algériennes, par exemple ;

— enfin il couvre des mouvements d'encaisses, et des sorties temporaires ou définitives de capitaux, dont les motifs peuvent être soit économiques (absence d'emploi immédiat ou de placement à long terme en Algérie), soit psychologiques ou politiques (étalement des risques, ou précaution, dans les périodes troublées).

L'ordre de grandeur du compte de solde recoupe la constatation faite dans une section précédente, selon laquelle le montant de l'épargne algérienne est supérieur aux possibilités actuelles d'emploi sur place : le solde va donc chercher un

---

(4) L'emprunt réalisé en décembre 1959 (120 millions de N.F.) n'a été transféré en Algérie qu'en 1960, et n'est donc pas pris en compte.

(5) Le solde des mouvements pétroliers résulte bien en 1959 d'investissements financés par l'extérieur. En 1964 l'origine des paiements sera imputable pour partie à des recettes d'exploitation, et pour partie à des investissements d'origine extérieure En réalité ce solde devrait être décomposé, si c'était possible ; certains éléments seraient alors reportés à la balance commerciale, d'autres à la balance des opérations courantes, et seul le reliquat figurerait ici.

(6) Ces trois soldes (Banques, Institut d'Emission, Trésor) établissent la différence de position des comptes réciproques entre le 31 décembre de l'année antérieure et le 31 décembre de l'année considérée. Les opérations postales sont comprises dans le compte du Trésor.

emploi sur le marché central de la zone franc, en partie d'ailleurs en faveur d'emprunts intéressant le développement de l'Algérie. Le solde prévu en 1964 serait, selon les approximations actuelles, un peu supérieur à celui de 1959, mais néanmoins d'un ordre de grandeur comparable ; il faut observer toutefois que ce solde est estimé en supposant équilibrées les opérations entre le Trésor métropolitain et le Trésor algérien, et en supposant stables la position globale des banques vis à vis de leurs sièges et les avoirs extérieurs de l'Institut d'Emission.

⁂

Il résulte en tout cas de l'analyse de la balance des comptes que l'apport net de capitaux métropolitains ne peut être identifié au total des moyens de financement public ou privé en provenance de la Métropole. Dans l'évaluation du coût du développement de l'Algérie pour la Métropole c'est l'apport net en capital qui doit être pris en considération.

L'*apport brut de la Métropole* peut être évalué à partir des tableaux figurant aux pages 453 et 454 ;

— Aide publique extérieure	: 7.110	millions N.F.
— Emprunts de la Caisse d'équipement	: 1.136	»
— Administration métropolitaine (1)	: 1.200	»
— Marché financier	: 1.450	»
— Etablissements financiers (2)	: 430	»

soit au total 11.326 millions de nouveaux francs en cinq ans.

Pour calculer l'*apport net de la Métropole en capital* il faut déduire de cette somme les provisions assurées directement aux organismes prêteurs (2), et les placements sur le marché financier ou sur le marché monétaire. D'après ce qui a été indiqué plus haut on peut estimer qu'il représente en ordre de grandeur près d'un milliard de nouveaux francs par an en l'état actuel, avec une prévision proche de ce chiffre en fin de période. C'est donc à environ 4 ou 5 milliards de nouveaux francs en cinq ans qu'il faut chiffrer les placements en France. L'apport net métropolitain s'établirait ainsi à environ 6 ou 7 milliards de nouveaux francs.

---

(1) Crédits H.L.M., aérodromes de classe A et B, radiodiffusion et télévision, investissements militaires lorsqu'ils ne sont pas pris en compte dans la consommation militaire.

(2) En pratique alimentés pour une large partie par les souscriptions recueillies en Algérie (Crédit foncier), par les dépôts des caisses d'épargne (Caisse des dépôts et consignation), ou par une provision ou une garantie de la Caisse d'équipement.

Mais en réalité la contribution de la Métropole ne se limite pas à ce coût direct des investissements : les dépenses publiques ordinaires du budget métropolitain — et même à cet égard une part des dépenses militaires — contribuent au développement de l'Algérie. Les redevances pétrolières sont une autre forme d'aide, après l'effort financier public et privé que la Métropole a consenti pour découvrir et exploiter le pétrole et le gaz du Sahara.

L'objet n'est pas ici de faire des comptes, mais de comprendre le mécanisme économique du développement de l'Algérie, et les ressorts financiers, métropolitains ou algériens, qui lanceront le mouvement. Une certaine obscurité pèse encore sur les mouvements invisibles de capitaux et sur l'insertion des opérations du secteur pétrolier dans les comptes de l'Algérie. De nouvelles études y apporteront sans doute davantage de clarté, mais dès maintenant il est possible d'affirmer que la réalisation du plan de Constantine, et plus largement le développement de l'Algérie, sont sans doute une œuvre difficile et d'une ampleur inaccoutumée. Mais, ni sur le plan technique, ni sur le plan financier, elle ne présente d'obstacle insurmontable : c'est une grande tâche qui n'est pas démesurée.

CHAPITRE TROISIEME

LES CONDITIONS DE REALISATION DU PLAN

La réalisation du plan suppose, évidemment et en premier lieu, que soient exécutés les investissements prévus. Il serait toutefois excessif de considérer les programmes d'équipement ou de financement comme absolument intangibles ; ce qui compte, c'est que l'ordre de grandeur global soit respecté, que les proportions soient dans l'ensemble maintenues entre les divers groupes d'investissements, et que l'échelonnement dans le temps corresponde à une progression aussi régulière que possible.

Les choix qui ont été faits ont tenté de concilier les besoins du présent — c'est-à-dire de la période quinquennale : ils sont pressants — avec les exigences de la poursuite du mouvement au-delà de la période, dominées par les courbes démographiques et par une soif d'évolution sociale qui s'accentuera sans aucun doute. Les chapitres de la seconde partie ont expliqué la logique de ces choix du point de vue technique ; les deux chapitres précédents de cette troisième partie, esquissant la synthèse de l'action entreprise et des résultats attendus, en ont exposé la logique économique et financière.

Mais, pour logique que puisse apparaître à priori une construction économique, il n'en découle pas obligatoirement que sa réalisation soit assurée. Même en supposant les moyens réunis, il reste dans l'exécution des difficultés à surmonter : inertie des comportements, résistance des structures, fuites dans le circuit économique qui peuvent déjouer les calculs et déformer le modèle de croissance sur lequel sont fondées les prévisions.

Pour mesurer les chances et définir les conditions d'exécution du plan il faut examiner ces divers ordres de difficultés et dégager un certain nombre d'éléments de politique économique.

Section I. — LES RISQUES DE FUITE DANS LE CIRCUIT

Cette question est examinée la première parce qu'elle aidera à mieux comprendre la portée des deux autres, relatives à la modification des comportements et à la transformation des structures.

Trois risques principaux doivent être envisagés : l'inflation, la fuite de la demande, la fuite de l'épargne.

A. LE RISQUE D'INFLATION.

Dans un pays en développement accéléré le risque d'inflation peut naître de deux façons :

— soit par un excès de crédit qui, même affecté à l'investissement, gonflerait anormalement la demande de consommation ;

— soit par l'inélasticité de l'offre de produits, ce défaut d'élasticité pouvant provenir, selon les cas, du manque de souplesse de l'appareil productif imputable en particulier à un défaut d'anticipation, ou de l'insuffisance des moyens de paiements extérieurs.

Ce sont deux aspects inverses, et pouvant se cumuler, d'un même phénomène — le déséquilibre de l'offre et de la demande — qui se répercute sur les prix et prive tout à la fois les revenus et les capitaux d'une partie de leur capacité d'achat.

Ce *risque serait grave dans un pays cloîtré, enfermé dans ses barrières de change ou ses barrières douanières. Dans le cas de l'Algérie le risque est considérablement réduit grâce à l'unité monétaire et douanière avec la métropole ; il est même théoriquement nul si les stocks en Algérie sont suffisants, ou les délais de transport suffisamment réduits pour amortir toute tension momentanée.*

Le *système des prix algérien est, d'autre part, étroitement dépendant du système de prix de la métropole.* Le risque d'inflation en Algérie ne peut guère avoir de conséquence sur l'économie métropolitaine : les deux économies sont dans le rapport de 1 à 25. C'est plutôt la liaison inverse qui est la règle, la hausse ou la baisse des prix en France se répercutant sur l'économie algérienne.

Enfin, dans le domaine du crédit et de la monnaie, la situation au départ du plan se présente favorablement :

— les crédits ouverts au secteur pétrolier (700 millions de nouveaux francs en avril 1960) seront remboursés dans la période, au fur et à mesure que se développera l'exploitation pétrolière ; cette réserve permettra, indépendamment des engagements nouveaux liés au développement économique, de reporter sur l'industrie et l'habitat une masse de crédit représentant 10 % des investissements totaux prévus dans ces secteurs au cours des cinq années ;

— les avoirs de la Banque d'Algérie dans la métropole — fortement accrus dans les années dernières et qui, malgré une légère baisse en 1959, sont encore au début de 1960 voisins de 2 milliards de nouveaux francs — constituent une sécurité appréciable *dans les années proches ; ce sont des « droits de tirage »* dont dispose l'économie algérienne sur l'économie française.

Au surplus l'exemple des années récentes — avec la conjugaison des investissements pétroliers, de programmes d'équipement accrus, et de dépenses publiques civiles et militaires en forte hausse — montre bien qu'il n'y a aucune tension inflationniste à redouter en Algérie. Du moins cette conclusion, d'expérience autant que d'analyse, est-elle vraie dans le cadre actuel des relations économiques et monétaires entre la France et l'Algérie, puisqu'il s'agit d'un espace économique et monétaire dont la seule frontière est d'ordre statistique.

B. LE RISQUE DE FUITE DE LA DEMANDE.

Le développement économique, surtout lorsqu'il est pour une large part alimenté de l'extérieur, provoque une demande additionnelle très importante. C'est bien le cas de l'Algérie où la demande des ménages, celle des administrations, celle des investissements, se développent simultanément.

Cette demande additionnelle peut, selon les cas, être satisfaite soit par une extension de la production locale, soit par un accroissement de l'importation. Dans le passé récent l'expérience a démontré que la production algérienne ne répondait

pas toujours à l'appel d'une demande accrue, et qu'elle était même parfois inélastique au point de laisser, pendant dix années à la suite, s'élever les courbes d'importation (1).

La demande, surtout dans un marché ouvert sur l'extérieur, peut se porter vers les produits d'importation pour deux raisons. La première est l'insuffisance physique de la production, imputable à un défaut d'initiative des entrepreneurs, ou à une concurrence trop sévère qui décourage l'initiative productrice. La seconde est imputable aux consommateurs eux-mêmes qui, pour des motifs divers, peuvent se détourner de la production locale.

Pour que *la production s'accroisse en même temps que la demande, il est naturellement nécessaire d'abord qu'existe une industrie locale, ensuite qu'elle puisse proposer des prix et des qualités capables de soutenir la concurrence des produits importés : la fuite de la demande peut provenir de la carence de l'offre locale, c'est-à-dire de l'insuffisance de l'appareil productif.*

Pour limiter ce risque de fuite dans le circuit économique la puissance publique dispose de divers moyens d'action :

— d'abord l'établissement d'un plan suffisamment précis dans son analyse du développement économique, suffisamment net dans ses objectifs et assuré dans ses moyens, pour décider les industriels à créer des usines, et à les créer en temps utile pour répondre immédiatement aux besoins ;

— en second lieu, l'octroi d'avantages d'une importance telle qu'ils mettent les entreprises en état de soutenir la concurrence, et créent même une sorte de prime à l'installation en Algérie (exonération de l'impôt sur les bénéfices notamment) ;

— en troisième lieu la participation directe à la création d'entreprises industrielles dans les secteurs où l'initiative privée s'avèrerait défaillante ou insuffisante ;

— enfin la protection brutale par des contingents ou par des droits ou taxes comparables aux droits de douane dans leurs effets économiques.

---

(1) Voir Deuxième partie. Chapitre IV, page 195 le tableau retraçant la hausse continue des importations de produits alimentaires que l'Algérie pourrait, au moins en partie, fournir elle-même.

Voir également, dans l'annexe relative au développement industriel, la croissance des importations de textiles, de chaussures, d'outillage léger, d'appareillage ménager, etc...

Le refus de la protection comme philosophie générale des aides à l'industrialisation a été exprimée et expliquée dans la première partie de ce rapport général « Données et orientations générales ». En cas de carence confirmée, ou en cas de dumping ou d'autres manœuvres déloyales visant à contrecarrer la création ou l'activité normale d'une industrie algérienne, il est bien évident que la puissance publique ne s'enfermerait pas dans une position négative (1). Dans la même première partie a d'autre part été évoquée la participation publique à la création d'entreprises industrielles dans les secteurs où, à une date donnée, une telle intervention apparaîtrait nécessaire.

De la même façon une intervention positive pourra être nécessaire dans le secteur agricole, en vue d'assurer l'expansion des productions déficitaires (viande, corps gras, sucre) ou des productions fournissant un emploi abondant à l'hectare cultivé (cultures maraîchères, fruitières, industrielles). Cette intervention peut se manifester soit par des encouragements (prix des facteurs de production, primes, crédit à bas taux d'intérêt ou à long terme) soit même par des obligations, prohibitions ou taxations. De telles interventions seront notamment nécessaires pour accélérer la mise en valeur de périmètres sur lesquels l'Etat a consenti ou consentira des investissements importants en vue de l'intensification des cultures.

Enfin, les aides, subventions ou détaxations accordées à certains produits importés — en vue d'abaisser le coût de la vie — pourront être sujettes à révision lorsqu'apparaîtra la possibilité d'entreprendre ou de développer la production locale dans des conditions raisonnables.

Le second motif de fuite de la demande trouve son origine dans la psychologie des consommateurs : la production locale risque de se heurter à une sorte de snobisme du produit importé fréquent dans les économies en voie de développement. Divers procédés peuvent aider à affirmer la réputation des produits locaux : label de garantie, contrôle de la qualité, publicité bien comprise en faveur de la production locale. Il

---

(1) L'insertion de l'Algérie dans la Communauté économique européenne est totale en ce qui concerne les mouvements de marchandises : la protection de type douanier est donc en principe exclue. Mais l'Algérie est en même temps un territoire sous-développé.

L'accord de Genève sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) aussi bien que le Traité de Rome laissent place à des modalités particulières pour assurer le développement des régions « dans lesquelles le niveau de vie est anormalement bas ou dans lesquelles sévit un grave sous-emploi » selon les termes mêmes du traité de Marché commun : c'est manifestement la situation de l'Algérie.

est nécessaire d'aller plus loin encore en diffusant le sentiment que le développement est un tout, qu'une sorte de solidarité unit tous les actes économiques et que le développement général naîtra de cette solidarité étroite entre producteurs et consommateurs. A moins de motifs graves tenant à des écarts de prix excessifs ou à des exigences techniques nettement caractérisées, producteurs et consommateurs ont le devoir de se fournir en Algérie toutes les fois que cela est possible : un travail d'éducation est nécessaire pour répandre cette idée dans les milieux dirigeants de l'économie, mais aussi, par le moyen de slogans, parmi la masse des consommateurs publics ou privés. *Il faut évidemment se garder de répandre un esprit d'autarcie — que contredisent d'ailleurs les options prises — mais il s'impose d'assurer à toutes les productions qui le méritent un vigoureux soutien psychologique.* Les fédérations professionnelles, les centrales syndicales, les associations familiales, le mouvement coopératif ont un rôle très important à jouer en ce domaine.

C. LE RISQUE DE FUITE DE L'EPARGNE.

L'étude financière du chapitre précédent a montré que l'appel à l'épargne, en Algérie ou dans la Métropole, atteindrait environ 11 milliards de nouveaux francs dans la période quinquennale : 8 milliards pour l'autofinancement des entreprises, le renouvellement, et les opérations financées par les moyens bancaires locaux, et 3 milliards pour les émissions des entreprises sur le marché, les emprunts de la Caisse d'équipement, et les opérations des grands établissements financiers.

En regard, les ressources attendues de l'épargne des ménages et des entreprises en Algérie sont évaluées à environ 16 milliards de nouveaux francs.

QUANTITATIVEMENT le montant global de l'épargne prévisible devrait être largement suffisant pour financer les investissements privés ou les emprunts destinés à compléter les dotations publiques ; il resterait encore théoriquement suffisant même si l'épargne était réduite progressivement jusqu'à tomber en fin de période à des taux voisins, pour les ménages comme pour les entreprises, de la moitié des taux de 1959 (soit de 10,4 % à 5 % pour les ménages, et de 36 % à 20 % pour les entreprises). Une réduction aussi profonde de l'épargne est tout à fait invraisemblable.

QUALITATIVEMENT, par contre, le problème de l'emploi de l'épargne doit être posé. Il s'en faut de beaucoup qu'il y ait identité entre les épargnants et les investisseurs ; les épargnes

ne s'appliquent pas indifféremment à tous les emplois qui leur sont offerts. En pratique c'est le marché de Paris qui assure entre épargnes et investissements un jeu de vases communicants : la place d'Alger n'offre pas une gamme d'emplois telle que la totalité de l'épargne algérienne puisse se placer directement en Algérie, des compensations s'effectuent à Paris et, en l'état actuel comme dans les prévisions quinquennales, elles laissent un solde en faveur de la métropole (1).

En régime libéral ou semi libéral, ce sont le rendement et la sécurité des placements qui décident l'épargne à se mobiliser en faveur de tel emploi plutôt que de tel autre. *Pour orienter l'épargne vers les emplois prévus dans le plan, la puissance publique met en jeu diverses incitations très classiques : bonifications ou primes, garantie du revenu ou du capital lui-même, exonérations fiscales sur les capitaux qui s'investissent ou sur leur revenu ultérieur.* Tous ces moyens font partie de l'arsenal algérien d'encouragement à l'investissement, et la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie est le principal instrument de cette politique.

Une autre façon de pousser l'épargne à se former et à s'investir — ou plus précisément à naître du fait même de son investissement — est de l'inclure dans les prix, tarifs ou redevances acquittées par les usagers. Largement utilisé dans l'industrie et la construction immobilière, ce procédé se heurte, pour ce qui concerne les services publics, au souci de maintenir leurs tarifs à un niveau assez modéré. L'autofinancement est pratiqué, à échelle relativement limitée, pour l'équipement portuaire et électrique ; il est pratiquement nul pour les chemins de fer et le service des eaux. Avec l'amélioration des conditions d'exploitation qui résultera du retour à la paix et du développement général, l'autofinancement trouvera des possibilités nouvelles à ne pas négliger.

En résumé :

— *Les prévisions d'épargne sont largement suffisantes pour faire face aux investissements privés prévus dans le plan.*

— *Mais leur emploi est lié aux occasions d'investir :*

— l'interdiction de planter des vignes et la réforme agraire limitent les emplois possibles dans le secteur agricole ;

(1) Ce solde sud nord des mouvements de l'épargne privée atténue, comme on l'a vu plus haut, la charge nette pesant sur la métropole et dont la plus grosse part est composée de capitaux publics.

— le caractère des entreprises industrielles algériennes (pour la plupart affaires familiales, ou filiales de firmes métropolitaines) et la dimension limitée de la plupart d'entre elles, les détournent de toute émission publique ; les occasions pour les épargnants individuels d'investir dans l'industrie en Algérie demeurent en l'état actuel assez théoriques ; l'élargissement de la structure industrielle et la création de nouvelles entreprises, dont certaines de grande dimension, modifieront progressivement cette situation ;

— les placements immobiliers ouvrent des possibilités plus larges, mais comme en France, la politique des loyers et la dépréciation monétaire ont provoqué la réticence de l'épargne privée, qui se mobilise surtout pour le logement personnel des intéressés ou, dans une mesure d'ailleurs restreinte, par l'intermédiaire d'établissments financiers ou d'économie mixte ;

— *cette situation, appelée à se transformer avec l'exécution du plan, explique les mouvements d'épargne ou de capitaux qui s'effectuent dans les deux sens entre l'Algérie et le marché financier de Paris.*

Enfin on ne peut négliger, à côté de ces flux normaux, les mouvements liés aux fluctuations psychologiques ou politiques ; ce n'est pas le fait des sorties d'épargne en lui-même qui pourrait contrarier l'exécution du plan, mais le déséquilibre qui naîtrait d'un excès de sorties et d'une insuffisance des rentrées, résultant l'une et l'autre d'un sentiment d'insécurité ; il est évident que la réalisation d'un plan à long terme exige — à défaut d'une certitude absolue de l'avenir qui n'existe nulle part — un climat de confiance sur lequel les perspectives politiques peuvent avoir davantage d'influence que les prévisions économiques.

Section II. — MUTATION DE L'HOMME ECONOMIQUE

Alors que d'autre pays, peu peuplés, peuvent organiser leur développement à partir d'un inventaire de leurs ressources naturelles, l'Algérie — avec sa densité de population, déjà forte, et qui s'accroît ; avec son climat, peu favorable à l'agriculture sur les trois-quarts au moins de sa superficie — doit envisager un développement beaucoup plus complexe. L'avenir économique de l'Algérie doit être fondé sans doute sur une utilisation plus complète des ressources de son sol et de son

sous-sol, mais il doit aussi s'appuyer — *aussi*, à court terme ; *surtout*, à long terme — sur le développement systématique de son marché intérieur, c'est-à-dire sur les besoins de la population et la transformation de ses modes de vie.

L'utilisation plus complète des ressources du sol et du sous-sol se présente d'ailleurs en Algérie de façon particulière. *Ce n'est pas sous une forme extensive que peut se concevoir cette utilisation plus poussée des facteurs naturels : les terres sont pratiquement toutes occupées, aucun minerai nouveau n'a été découvert. Le progrès doit se réaliser dans le sens de l'intensité de l'utilisation* : régénération du sol, orientation vers les cultures riches, meilleur parti à tirer de l'eau, transformation sur place des produits du sol ou du sous-sol. L'irrigation des terres et la rénovation rurale en sont le symbole dans le secteur agricole, la sidérurgie et la pétrochimie dans le secteur industriel ; mais ceci est vrai également pour la plupart des productions et des activités. Cette intensification exige évidemment la création d'équipements nouveaux ou la réalisation de travaux, ce sont ses aspects techniques et financiers ; mais le progrès technique suppose aussi une modification des aptitudes ou des habitudes de travail, et c'en est l'aspect humain, celui qui donne à l'outil son sens et ses possibilités.

La seconde voie du développement se fonde sur l'extension du marché algérien, qui ouvre des perspectives plus larges de production, d'emploi, de création de revenus. Ce n'est plus tant l'évolution technique qui jouera ici le rôle essentiel, mais l'évolution sociale : modification progressive des habitudes de vie, transformation de l'homme en tant que producteur et en tant que consommateur. A cet égard le succès du plan repose, à long terme, sur une véritable « mutation » de l'homme économique.

On ne peut évidemment espérer que cette mutation se réalise dans l'espace de cinq ans pour toute la population de l'Algérie, dans les villes et dans le bled. Mais la transformation des modes de vie de la population musulmane d'Alger lorsqu'on parvient à lui donner simultanément un emploi stable et un logement moderne, même simple, montre bien la rapidité de l'évolution ; d'autres villes et certains points du bled fournissent également des exemples non seulement des possibilités d'évolution, mais bien de la soif d'évolution et de promotion. *Les grandes villes à forte population européenne jouent dans ce mouvement le rôle de pilote, et le reste du pays suit ou suivra avec des décalages variables dans le temps.*

La transformation des modes de vie individuels et collectifs, qui aura pour effet d'accroître et de diversifier les besoins, sera de plus en plus à l'avenir le moteur du développement économique de l'Algérie. Sans un élargissement continu du marché intérieur et une diversification croissante des productions, il ne serait pas possible d'assurer, à court terme comme à long terme, l'emploi et la promotion de générations plus nombreuses.

Le passage du sous-développement aux modes de vie méditerranéens, puis pour une part croissante de la population à ceux de la civilisation industrielle, est le thème même du plan, et se présente tout à la fois comme une fin et un moyen du développement. L'objection peut être faite que, dans un pays où subsistent de larges zones de sous-développement, l'ambition d'atteindre le niveau de vie industriel est peut-être excessive, et que le risque de prolétarisation des populations migrant vers la ville ne doit pas être négligé ; aussi certains auraient-ils tendance à limiter les objectifs du développement de l'Algérie, pour une première étape qui pourrait être assez longue, à conduire l'ensemble de la population au mode de vie méditerranéen, mieux adapté que le rythme de la vie industrielle au climat et au milieu humain.

L'étude de la situation actuelle de l'Algérie — nécessité de ne pas laisser s'accroître le sous-emploi agricole, concentrations urbaines existantes, 100.000 emplois par an à trouver — et les perspectives démographiques font clairement ressortir l'impossibilité de résoudre le problème sans un développement industriel très important. Si certaines activités sont compatibles avec la division en petites unités de production, la majeure partie de l'industrie exige par contre la création d'unités importantes qui ne peuvent être implantées que dans un nombre limité de villes grandes ou moyennes, cinq ou six au départ du plan, dix ou douze en fin de période. *On ne peut concevoir une évolution qui s'arrêterait à mi-chemin et tendrait à généraliser une productivité médiocre et un niveau de vie plafonné lui aussi à un niveau de médiocrité. Lorsqu'on les exprime en quelques chiffres simples, les exigences du développement de l'Algérie prennent un caractère mathématique qu'il est impossible d'éluder.*

Il est inévitable qu'une fraction de la population venue du bled doive embrasser, par de courtes étapes, les formes de la vie moderne, avec les habitudes de travail et les habitudes de consommation de la population industrielle. On ne peut sous-estimer les risques sociaux de cette évolution brusquée ;

mais sur ce point encore l'exemple actuel d'Alger est encourageant, et ce serait une erreur sociologique grave de penser que le développement industriel de l'Algérie se fera dans un climat analogue à celui de l'Europe du dix-neuvième siècle ; alors que l'ouvrier européen de 1850 ou de 1880 réagissait un peu comme un « paria » au sein d'une société dans laquelle il se sentait étranger (1), l'ouvrier d'usine apparaît presque comme un « bourgeois » dans la société algérienne par rapport à l'agriculteur du bled dont les conditions de vie, les garanties sociales, les connaissances intellectuelles, les possibilités de promotion, sont indubitablement moins favorables.

Cette transformation de la vie familiale ou sociale présentera pour certains, c'est incontestable, des risques d'inadaptation ; c'est pourquoi elle doit être suivie, et conduite, avec soin. Le climat est certainement plus favorable qu'en Europe au temps où celle-ci amorçait son développement industriel ; les chefs d'entreprises, les syndicats ouvriers, les branches sociales de l'Administration ont, conjointement, un grand rôle à jouer pour maintenir ce climat favorable.

Les données humaines du développement doivent donc être l'objet d'une attention toute particulière. En même temps que l'appareil de production suivra la montée des besoins, il conviendra de guider l'évolution sociale et la transformation du cadre et des habitudes de vie. Cette œuvre d'éducation — dont les répercussions économiques comptent au nombre des éléments moteurs du plan — exige une parfaite connaissance du milieu, et l'on ne saurait trop insister sur l'importance d'enquêtes sociologiques répétées pour mieux pénétrer les mobiles, les caractéristiques et les conséquences de l'évolution sociale.

Dans cette « mutation » de l'homme économique et social, qui s'impose dans le bled comme à la ville, l'école est évidemment appelée à jouer un rôle éminent, qui dépassera de loin sa tâche d'instruction. Mais l'Algérie ne peut attendre la venue à l'âge adulte des garçons ou des filles actuellement à l'école pour que s'opère cette mutation. La formation par la vie et par l'action doit atteindre les adultes eux-mêmes, jeunes gens et jeunes filles, hommes et femmes. *Pour que l'Algérie en dix ans change de visage, tous les mouvements sociaux, culturels, religieux, familiaux, syndicaux, professionnels, doivent être*

(1) Ce sentiment est incontestablement celui de la majorité des travailleurs algériens dans la métropole et c'est d'ailleurs ce qui fait la difficulté de leur réadaptation à la vie d'usine en Algérie. Pour eux c'est plutôt dans la voie du travail indépendant, ou de petits ateliers ruraux, qu'il convient de chercher une solution.

associés : la promotion ne se donne pas, elle se conquiert et s'organise, elle se gagne pas à pas dans un grand entraînement collectif.

La promotion de tout un pays ne s'opère pas par la répartition ou la division des chances, mais par la multiplication des chances. C'est bien ce que propose le plan : un avenir assez large pour tous. Derrière les chiffres qui visent à donner à l'œuvre la dimension nécessaire, il faut atteindre les réalités humaines qui donnent au plan son sens, et les ressorts psychologiques qui doivent en faire vraiment l'œuvre commune.

Section III. — LA TRANSFORMATION DES STRUCTURES

Au cours des dernières décennies, et surtout depuis dix ans, la structure économique et sociale de l'Algérie s'est fortement transformée :

— l'accroissement global de la population (plus de 75 % en trente ans) a eu pour conséquence une forte poussée urbaine ; 150 % d'augmentation, contre 55 % pour le bled ;

— l'agriculture ne se développe pas aussi rapidement que les autres activités ; sa part dans la production intérieure brute, qui représentait au moins 50 % vers 1930, est tombée au quart du total en 1959 ;

— l'économie moderne, spécialement l'économie urbaine, tient une place de plus en plus large dans la production et dans la distribution de revenus, en face d'une économie traditionnelle figée dans son sous-développement ;

— des classes moyennes se créent dans les villes et dans quelques zones rurales favorisées, mais 60 % de la population totale continuent de connaître dans le bled une situation précaire ; le décalage s'accroît entre la ville et le bled, entre la côte et l'intérieur.

La transformation continue des structures s'est donc traduite par un accroissement des décalages géographiques, techniques et sociaux. Les tentatives faites pour orienter cette transformation n'ont guère eu d'effet : avec des moyens insuffisants, l'évolution a été subie, au lieu d'être conduite.

Ces transformations de structure s'accentueront et s'accélèreront : le mouvement des idées et des mœurs comme le développement économique les rendent inévitables et elles sont, dans bien des cas, nécessaires. Elles ne doivent pas être considérées comme des conséquences subies, mais comme des moyens d'exécution ou même des objectifs du plan.

1° **Les migrations de population.** — Elles sont inévitables. La tendance actuelle en porte la plus grosse partie vers un petit nombre de grandes villes. Alger reçoit non seulement les excédents de son arrière-pays, mais aussi des apports de population de l'Oranie, du Sud, et surtout du Constantinois, tout particulièrement de la Petite Kabylie (1).

Il est indispensable de fractionner les courants de migration, de les diviser entre un plus grand nombre de villes d'accueil. Des mesures de coercition, strictement négatives, seraient sans effet. Une politique positive doit tendre à mettre chacune des trois grandes régions en mesure de conserver ses propres excédents de population.

Les zones frontières entre l'Algérois et les deux autres régions méritent à cet égard une grande priorité. La vallée de la Soummam et la Petite Kabylie d'une part, la vallée du Cheliff de l'autre, peuvent, avec un effort d'équipement dans tous les domaines, devenir des régions vivantes qui, par leur développement, aideront à réaliser un équilibre géographique général et à réduire la pression dangereuse qui s'exerce sur le centre, c'est-à-dire sur l'étroite Mitidja déjà surpeuplée (2).

2° **L'aménagement général du territoire.** — Ses lignes directrices s'inspirent de la nécessité de canaliser et de diviser les flux de migration. Quatre moyens principaux sont mis en œuvre :

---

(1) L'étude effectuée sur l'agglomération d'Alger fait apparaître l'origine des flux migratoires ; les migrants proviennent :
— du département d'Alger pour 8 % du total ;
— de l'est pour 48 % (22 % Grande Kabylie - 26 % Petite Kabylie et départements du Constantinois).
— du sud pour 25 % (18 % du département de Médéa - 7 % du Sahara).
— de l'ouest pour 19 % (16 % du département d'Orléansville - 3 % d'Oranie).

(2) Le département d'Alger a, à l'heure actuelle, une densité de 400 habitants au kilomètre carré, supérieure à celle de la Seine et Oise, du Rhône ou du Nord. En cédant aux tendances naturelles des mouvements migratoires, sa densité risquerait de dépasser 600 dans dix ans et 1.000 dans vingt-cinq ans. Même en limitant les afflux aux seuls suppléments venus de l'Algérois on peut prévoir dans dix ans une densité de l'ordre de 500 habitants dans le département d'Alger. On ne peut guère envisager d'aller beaucoup plus loin ; il est nécessaire que dans dix ans ce petit département n'ait plus à supporter que son excédent naturel, ce qui exigera sans doute l'interdiction absolue de toute installation nouvelle. Il se posera alors le grave problème des excédents de la Kabylie qu'il faudra dériver vers d'autres régions.

a) la création de *zones d'agriculture intensive* dans l'est et l'ouest de l'Algérie : dans l'est le barrage de la Bou Namoussa près de Bône, et l'équipement de la Soummam qui débouche à Bougie ; dans l'ouest l'affectation à l'agriculture de l'eau du Meffrouch près de Tlemcen, le lancement du barrage de Mohamed ben Aouda en amont de Relizane, et l'intensification des cultures riches dans la vallée du Cheliff avec leurs activités annexes ;

b) la création de *zones industrielles nouvelles*, soit à moyenne distance des grandes villes (Zones d'aménagement coordonné, qui aideront au desserrement), soit à grande distance des foyers industriels actuels (Zones d'industrialisation décentralisée et centres de pré-industrialisation) ;

c) l'application de *taux différents selon les zones pour tous les avantages accordés aux entreprises nouvelles* ; les avantages forfaitaires octroyés dans l'agglomération d'Alger ont été réduits au milieu de 1960 ; le forfait devrait être supprimé en 1961 dans la zone I d'Alger, et réduit jusqu'à disparaître ultérieurement dans la zone I d'Oran (2) ;

d) enfin, les *programmes de logement* sont un des moyens les plus efficaces de la décentralisation ; le logement facile est de nature à attirer dans les villes secondaires des activités industrielles, mais aussi d'autres activités, notamment administratives, qu'il n'est pas obligatoire de concentrer dans les trois villes principales ; la décentralisation de la construction immobilière amorcée en 1959 sera poursuivie, et les difficultés de logement dans les grandes villes doivent être acceptées comme la condition préalable à une véritable décentralisation.

Il est certain que cette décentralisation se heurtera à de très vives résistances. Elle est absolument nécessaire économiquement et politiquement ; même si elle peut paraître coûteuse au départ, elle sera génératrice d'économies très sérieuses à terme car la congestion des grandes villes et leur submersion par les flux de migration seraient plus coûteuses que tout.

Pendant la période du premier plan ces grandes villes connaîtront encore, c'est inévitable, une croissance rapide : des délais sont indispensables pour constituer d'autres points

(2) Voir plus haut page 312 la délimitation de ces zones.

d'attraction. Mais dès la fin de période un allègement se fera sentir si, pour l'exécution du plan, une nette volonté de décentralisation se manifeste dans les décisions quotidiennes.

3° **Les structures rurales.** — Elles sont au départ du plan fortement affectées par les regroupements ou *resserrements* de population : nombre d'entre eux subsisteront et créeront un cadre de vie nouveau. *La réforme agraire*, qui portera sur 250.000 hectares dans les cinq ans, comportera de son côté la création de villages neufs, organisés en coopératives. Il en sera de même des *zones de rénovation rurale*, où le remembrement et les formules d'action coopérative doivent nécessairement accompagner la réorientation agricole.

Au terme des cinq ans ces trois types de réorganisation des structures rurales ne toucheront encore qu'une minorité de la masse agricole. *Il convient de s'attacher à ce que ces opérations jouent un rôle pilote et qu'autour d'elles elles facilitent la transformation des structures.* Il est particulièrement important qu'au sein de chaque cellule nouvelle — qu'elle soit issue des regroupements, de la réforme agraire ou de la rénovation rurale, ou bien qu'elle procède de la naissance d'une vie municipale — des élites se dégagent, soient formées à la conscience de leurs responsabilités et préparées à les assumer. Il faut éviter notamment que les communautés rurales soient « écrémées » de leurs meilleurs éléments par une orientation scolaire ou une promotion mal comprise qui iraient à l'encontre du but poursuivi.

4° **Les structures industrielles et commerciales.** — Elles sont marquées au départ du plan par deux traits essentiels :

— *l'industrie algérienne se compose d'îlots industriels techniquement ou géographiquement isolés les uns des autres* ; les effets de multiplication ou d'accélération qu'on prête au développement industriel sont, en l'état actuel, quasi nuls ; la demande intermédiaire des entreprises exerce ses effets à l'extérieur ;

— *la plus grande partie des circuits commerciaux trouvent leur point de départ à l'importation, ou leur aboutissant à l'exportation* ; dans bien des cas les intérêts des importateurs ou des exportateurs constituent des obstacles au développement industriel.

Pour accélérer et faciliter ce développement il est capital que *l'intégration verticale* soit poursuivie de façon systématique, par la création de filiales ou par la conclusion d'accords entre

entreprises, vers l'amont ou vers l'aval. Pour compléter les *chaines d'industries* ou constituer de nouveaux *circuits commerciaux* liés à l'industrie locale, l'intervention publique peut se manifester soit par la prise de participation ou par l'octroi d'avantages exceptionnels, soit par des initiatives tendant à l'organisation des marchés ou à la constitution de circuits courts.

Certaines créations industrielles, notamment dans le domaine des biens de consommation, et l'extension de productions agricoles (les agrumes dès maintenant, mais ultérieurement la plupart des productions maraîchères et fruitières) ne seront possibles qu'en traitant simultanément les problèmes de production et les problèmes de commercialisation. Le *mouvement coopératif* — déjà important pour quelques branches agricoles, mais presque inexistant dans les autres compartiments de la vie économique — peut apporter une aide très sérieuse pour résoudre ces problèmes et faire jouer une solidarité indispensable à la réussite de certaines parties du plan, au bénéfice à la fois de la production (emplois, qui signifient revenus) et des consommateurs (prix, donc pouvoir d'achat).

L'initiative privée demeure la règle, mais elle ne signifie pas le laisser faire, et l'abstention de l'Etat en dehors des avantages financiers qu'il accorde. Il s'impose d'aller plus loin et d'organiser le faisceau des initiatives privées au profit du développement général.

5° **Les circuits financiers.** — La concordance est loin d'être parfaite — la question a été examinée dans la première section du présent chapitre — entre l'épargne et les occasions d'investir. Il peut en résulter soit une diminution, soit une fuite de l'épargne : cette situation pourrait avoir des conséquences sérieuses, surtout à terme plus éloigné que la fin du premier plan.

S'il est naturel au sein d'une zone monétaire que le marché financier central soit le lieu où sont confrontées les offres et les demandes de capitaux, il est souhaitable néanmoins que cette confrontation ne porte que sur les soldes non utilisés ou non satisfaits.

Il n'est pas douteux que le développement industriel procurera des occasions accrues et diversifiées d'investissement local. *Mais pour favoriser cette mobilisation de l'épargne locale il importe que les entreprises d'une certaine dimension et d'une bonne notoriété, anciennes ou nouvelles, s'ouvrent à de nouveaux participants. La prise de participations publiques, avec*

cession sur le marché local lorsque l'affaire a trouvé son équilibre et acquis la notoriété, est un autre moyen d'intéresser l'épargne algérienne au développement des entreprises ; et c'est, parmi d'autres, l'une des justifications de la participation publique.

Il serait d'ailleurs insuffisant de limiter à la seule industrie cette politique d'intéressement de l'épargne locale aux affaires algériennes : les investissements industriels prévus dans la période ne représentent en effet que 18 % des investissements totaux. Les secteurs de l'énergie, des transports, de l'habitat, des travaux publics, des postes et télécommunications, par exemple, offrent des possibilités d'investissements, mais font largement appel aux capitaux publics ou semi-publics, et pour une part variable et en définitive assez faible pour l'ensemble, aux capitaux privés. Sur ce point également des formules sont à trouver pour élargir à l'avenir la part du financement privé.

Bien que limitées à cinq points plus essentiels que d'autres, ces brèves indications sur la transformation des structures algériennes montrent bien son importance pour la réalisation du plan, et plus encore pour la poursuite du mouvement au-delà de la première période quinquennale.

Aucune structure — humaine, technique, économique, financière — n'est plastique au point de pouvoir être remodelée d'un seul coup. Les bouleversements brusqués provoquent presque toujours, à court terme, davantage d'effets de freinage que d'accélération. *La méthode efficace consiste, en ce domaine, à saisir dans la vie quotidienne les occasions de surmonter les résistances et de procéder à une réorganisation par étapes ; elle relève beaucoup plus de la politique économique et de l'Administration continue que de grandes décisions a priori ou de moules préfabriqués. Ce qu'il convenait de marquer, c'est que la transformation des structures ne se présente pas comme une simple conséquence du développement envisagé, mais selon les cas comme une condition ou un moyen de celui-ci, et même parfois comme un objectif du plan lorsqu'elles touchent à l'organisation de la vie sociale.*

CHAPITRE QUATRIEME

L'HORIZON DU PLAN

La métamorphose de l'Algérie et son accession à la vie moderne ne peuvent se réaliser complètement dans les cinq années du premier plan de Constantine. Au cours de cette période — très courte dans l'histoire de l'évolution économique d'un pays — le plan poursuit deux objectifs de portée immédiate, et un objectif à plus long terme.

Les *deux objectifs de portée immédiate sont :*

1° *d'arracher l'économie rurale traditionnelle à la stagnation qui la caractérise :* les résultats mesurés en volume ou en revenus seront encore faibles au terme de la période, car en matière d'agriculture il faut compter avec le temps ; c'est dans la période suivante que la transformation amorcée portera fruit de façon décisive ;

2° *d'élargir le secteur d'économie moderne* pour y faire la place de ceux que la terre ne peut plus occuper, ou qui sont venus à la ville dans les années dernières sans y trouver un emploi stable.

Le troisième objectif, à long terme, est de lancer le mouvement économique, dans le bled comme dans les villes, de telle façon qu'il puisse se poursuivre au-delà de 1963 sans alourdir l'aide extérieure sous ses diverses formes. *Il ne serait pas plus réaliste de compter sur une aide extérieure qui s'accroîtrait sans limite que d'espérer pouvoir se passer de toute aide dans un délai de cinq ou dix ans. Entre ces deux positions irréalistes le plan doit trouver une position moyenne, en assurant à l'Algérie en fin de période une certaine capacité d'auto développement : c'est l'aspect dynamique du plan, sa projection dans l'avenir.*

Il importe en particulier d'examiner comment s'effectuera le passage du premier au second plan, à la charnière de 1964, puis ce que pourraient être les grandes lignes du second plan, en risquant quelques chiffres à titre de repères.

I. — LE PREMIER PLAN QUINQUENNAL ET LA CHARNIERE DE 1964

Dans le chapitre relatif à la croissance économique ont été indiqués les chiffres de production et de valeur ajoutée par grands secteurs économiques. La progression entre 1959 et 1964 est très inégale selon les secteurs :

EVOLUTION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE
par grands secteurs, sans pétrole

	Valeur ajoutée en millions de NF		Pourcentage d'accroissement	Pourcentage du total	
	1959	1964		1959	1964
Agriculture	2.690	3.170	18 %	24,7 %	18,5 %
Industrie	1.840	3.450	88 %	9,2 %	16,9 %
Bâtiment - Travaux Publics	1.000	2.900	190 %	16,9 %	20,1 %
Services	5.350	7.650	43 %	49,2 %	44,5 %
Total.....	10.880	17.170	58 %	100 %	100 %

La troisième colonne de chiffres met bien en relief les taux d'expansion très différents : progrès lents dans l'agriculture (1), très sensibles dans l'industrie, extrêmement forts dans le bâtiment et les travaux publics. Les deux dernières colonnes enregistrent le net recul en pourcentage de l'agriculture, en raison de la poussée de l'industrie et surtout des activités du bâtiment et des travaux publics qui, ensemble, passent de 26 % à 37 % du total de la production intérieure brute.

Le cheminement par année au cours de la période s'effectuera selon des profils très différents dans les quatre secteurs :

(1) La prévision de fin de période est évidemment une prévision en année moyenne ; elle serait dépassée en cas de forte pluviosité, mais ne serait sans doute pas atteinte en année sèche.

— dans *l'agriculture*, soumise à des variations résultant du climat, la courbe s'inscrira inévitablement en dents de scie ; mais, comme ces oscillations ne peuvent être évidemment prévues à l'avance, la courbe théorique relie les deux points extrême selon une progression linéaire représentant pour chaque année une probabilité en cas de pluviosité moyenne ; toutefois en fin de période devrait s'amorcer une légère accélération résultant du renforcement de l'encadrement agricole et de la multiplication des opérations de rénovation rurale ou d'irrigation ;

— pour les *services*, la croissance est également établie selon un profil régulier, en ramenant insensiblement leur place dans la production intérieure brute à un niveau moins élevé (1) ;

— dans *l'industrie*, le taux de croissance s'élève progressivement et passe de 11 % en 1960 à 15 % en 1964 ; on verra plus loin que le mouvement devrait se poursuivre au-delà de la période à un taux moyen de l'ordre de 15 % par an ;

— enfin le secteur du *bâtiment et des travaux publics* présente la progression la moins régulière ; partant en 1958 d'une activité très inférieure aux besoins, ce secteur subit une accélération croissante (taux atteignant 28 % en 1960, 40 % en 1961, 55 % en 1962) puis, approchant de son rythme de croisière, le taux de progression se détend (11 % en 1963, 5 % en 1964).

Cette particularité du secteur « bâtiment et travaux publics » mérite une explication car cette brusque poussée pourrait paraître anormale ou même irréaliste. La construction immobilière — logement, écoles, locaux administratifs, hôpitaux, usines — tient une grande place dans ce mouvement. L'objectif

---

(1) La part des services dans la production intérieure brute en fin de période (44,5 %) peut paraître élevée. Il faut observer d'abord que les chiffres indiqués ci-dessus sont calculés « hors pétrole », or la recherche et l'exploitation pétrolières sont grosses consommatrices de « services ». Si l'on incluait le pétrole dans la production intérieure brute la part des services serait légèrement inférieure à 40 %.

Il faut d'autre part considérer la place que tient le commerce extérieur dans la vie économique de l'Algérie : en 1959 les importations et exportations atteignent un total de près de 750 milliards d'anciens francs, pour une production intérieure brute voisine de 1.100 milliards. Le rapport sera moindre en fin de période mais demeurera élevé : c'est dans la nature des choses, l'Algérie disposant d'une gamme limitée de ressources devra toujours entretenir un courant d'importations et d'exportations élevé, ce qui contribue à une forte proportion de services. Enfin il convient de rappeler que dans les marges commerciales incluses dans le produit du secteur « commerce » figurent les impôts indirects et taxes sur les transactions.

pour le logement est d'atteindre le rythme de croisière dès 1964 : à partir de cette date le nombre de logements construits chaque année devrait se stabiliser pendant douze ou quinze ans pour faire face à des besoins constants. En 1961 et 1962 les constructions administratives effectuent leur montée, de même que les grands ensembles industriels qui sont mis en chantier à Bône et à Arzew. Il n'y a donc rien d'anormal à cette poussée qui — il importe de le souligner — ne conduit pas à une retombée dans les années suivantes, mais à une progression qui s'atténue en 1963 et 1964.

Il reste à examiner si cette progression est réaliste ; et plusieurs points de vue sont à considérer :

— *la capacité des entreprises* d'abord ; il n'y a pas d'obstacles de ce côté car nombre d'entreprises du Maroc ou d'Afrique Noire ont reflué vers l'Algérie, de même que certaines de celles qui ont participé à l'équipement saharien ; la capacité des entreprises des travaux publics est excédentaire en début de période, et pour le bâtiment des difficultés ne sont rencontrées que dans le Constantinois (1) ; il n'y aura pas d'obstacle technique à tenir la progression envisagée, à la condition expresse que les travaux puissent faire l'objet de programmes pluriannuels précis (ce qui relève des procédures de financement) et que les entreprises soient ainsi mises en mesure de connaître, au moins deux ans à l'avance, leur calendrier de travail ;

— *les besoins à satisfaire*, d'autre part, ont été exprimés dans les chapitres techniques du plan ; la majeure partie des travaux d'infrastructure (énergie, ports, aérodromes, aménagements urbains, et à un moindre degré routes) correspond à des besoins certains et en général nettement situés dans le calendrier ; quant au programme de logement il constitue un minimum ; la deuxième période quinquennale imposera un effort accru dans des secteurs comme les travaux hydrauliques, et le maintien du rythme final dans le bâtiment ou les travaux routiers, ce qui commande de ne pas prendre de retard dans la période du premier plan (2).

---

(1) L'installation d'une grande entreprise de préfabrication à Constantine et Philippeville a été encouragée, justement dans le but de réduire ce goulot.

(2) Voir deuxième partie page 156 : les grands travaux hydrauliques devront au cours du second plan être d'un volume presque deux fois supérieur à celui du premier plan.

Voir aussi page 141 : le programme décennal de la voirie locale a été divisé en deux ; si l'on abat sur la première période, il faudra forcer anormalement sur la seconde, et c'est le désenclavement du bled qui serait retardé.

Les activités du bâtiment et des travaux publics joueront incontestablement un rôle moteur tout à fait primordial dans la période du premier plan. Ce sont elles qui apporteront le plus grand nombre d'emplois nouveaux (145.000 *contre* 115.000 *pour l'industrie proprement dite*) *et susciteront la création ou l'extension de bon nombre d'activités industrielles,* des matériaux de construction ou fournitures de bâtiments jusqu'à l'équipement mobilier des logements nouveaux. Dans la période 1959-1963 c'est donc la conjoncture de ce secteur qui sera la conjoncture directrice de l'activité économique générale. Comme il est essentiellement animé par des commandes publiques (grands travaux, aménagements hydrauliques, rénovation rurale...) ou organisé et soutenu par la puissance publique (logement, primes aux créations ou extensions industrielles) on peut dire que celle-ci tient en mains le levier essentiel du démarrage économique.

Mais en fin de période, le secteur du bâtiment et des travaux publics, approchant de son rythme de croisière, ne fera plus qu'entretenir le mouvement : il ne le créera plus, et même il ne pourra soutenir son rythme qu'à condition d'être alimenté par les autres secteurs : le rôle moteur essentiel passera alors à l'industrie, secondée par l'extension des opérations de mise en valeur coordonnée des zones rurales.

Il est évident que, si le développement industriel prenait un retard important dans la première période, des tensions sérieuses se produiraient au début du second plan. L'insuffisance de la création d'emplois et de revenus dans l'industrie, et par contre coup dans les services, obligerait à réduire le rythme du bâtiment ; d'où effet dépressif second. D'autre part la perte de production et de revenus retentirait sur les finances publiques et l'épargne ; le mouvement d'investissement ne pourrait être poursuivi qu'avec une aide accrue de la Métropole, et la proportion convenable ne serait pas maintenue entre les investissements productifs et les investissements d'infrastructure.

Le passage du premier plan au second constituera donc une période assez délicate : il suppose que le développement industriel ait atteint un niveau et une vitesse de propagation qui lui permettent d'assurer effectivement le relais de façon définitive.

Si le premier plan se réalise selon les lignes établies — dans ses dimensions et dans son calendrier — il laissera en fin de

période une situation nettement améliorée. On peut, pour marquer la base de départ du second plan, la caractériser par quelques traits essentiels :

— de 40 % en 1958 le *taux de scolarisation* sera porté aux deux tiers en 1964, et la progression aboutira à la scolarisation totale avant la fin de la seconde période ; les autres ordres d'enseignement seront en état de former les spécialistes, les cadres moyens, et une part des cadres supérieurs ;

— le bled aura modernisé ses méthodes et ses structures ; la *rénovation rurale* portera ses premiers effets, en même temps que s'accroîtront d'année en année les surfaces rénovées ;

— *l'industrie* aura élargi la gamme de ses fabrications ; les industries lourdes seront mises en marche à la charnière des deux plans ; en passant des ilôts industriels isolés aux chaînes d'industries complémentaires, les effets multiplicateurs commenceront de jouer ;

— la création de 400.000 emplois nouveaux et l'augmentation du nombre de travailleurs algériens en France donneront des *moyens de vie* stables à deux millions de personnes ;

— le *déficit commercial*, maintenu en valeur absolue, sera réduit en valeur relative ; la *situation budgétaire* permettra à l'Algérie de participer de façon croissante aux investissements publics et la montée des redevances pétrolières s'accentuera en fin de période ; *l'épargne*, relativement abondante, trouvera en Algérie même des occasions d'investissement largement accrues ;

— le point crucial demeurera la *création d'emploi ;* le bâtiment et les travaux publics auront à peu près fait le plein de leurs possibilités ; c'est sur l'industrie, et les activités de services qui en dérivent, que reposera l'essentiel de la création d'emplois nouveaux.

II. — PERSPECTIVES DU SECOND PLAN QUINQUENNAL 1964-1968

Une partie des études du plan a porté sur dix années, et parfois sur des périodes plus longues s'étendant jusqu'à 25 ans. Il est donc possible dès maintenant de tracer sommairement, à l'aide de quelques chiffres, les lignes du second plan, et d'insister en conclusion sur quelques unes des orientations mises en lumière au début de ce rapport.

1° **Les données humaines.** — Elles ne seront pas très différentes de celles du premier plan du point de vue quantitatif :

— *le mouvement démographique* ne sera guère modifié dans un délai de cinq à dix ans ; entre 1964 et 1969 on peut prévoir un accroissement de population de 1.000.000 à 1.200.000 habitants, dont 700.000 à 800.000 dans les villes.

— le *besoin d'emploi* est connu par avance : ceux qui se présenteront sur le marché de l'emploi jusqu'en 1975 sont nés. Compte tenu du solde de sous-emploi urbain à résorber à la fin du premier plan, il sera nécessaire de trouver 100.000 emplois par an, et peut-être même davantage si, par suite de l'évolution sociale, une demande d'emploi se manifeste de façon pressante dans le milieu féminin musulman. Le *second plan demeurera, comme le premier, placé sous le signe de l'emploi.*

2° **Les données techniques et économiques.** — Le développement possible des grands secteurs économiques ne se présentera pas tout à fait comme au départ du premier plan ; le rôle et la place de chacun d'eux dans la création d'emploi, et l'expansion économique au cours de la seconde période, peuvent être par avance esquissés.

Dans l'Agriculture le supplément de journées de travail devrait normalement bénéficier à des effectifs stabilisés en nombre, car l'amélioration des conditions de vie est inséparable de la résorption du sous-emploi saisonnier. Les travaux ruraux et les opérations de rénovation systématique fourniront un complément d'emploi et de revenu temporaire. Seuls le développement de l'élevage et la diversification des cultures, résultats selon les régions de l'irrigation ou de la rénovation rurale, apporteront un remède définitif.

Dans les perspectives actuelles on doit admettre que les opérations concentrées n'auront touché à la fin du second plan que le quart ou au mieux le tiers de l'Algérie : la population correspondante sortirait définitivement de l'état de sous-développement. Cette constatation met en lumière l'importance des opérations diluées (plantations, points d'eau, petits barrages, améliorations partielles de l'élevage ou des assolements) qu'il est indispensable de mener à travers tout le pays grâce aux 3.000 moniteurs formés au cours du premier plan ; même fragmentaires, des progrès réalisés par plus d'un million et demi d'hommes de la terre finissent par donner des possibilités im-

pressionnantes. La reconquête du sol est la condition du progrès à long terme, l'effort organisé de toute la population agricole est la clé du progrès rapide (1).

Globalement, à l'échelle de l'Algérie entière, on peut penser que, compte tenu des délais de fructification ou de ceux que suppose le développement du gros élevage, le gain de production entre 1964 et 1959 pourrait être voisin de 40 % : il correspond — vigne mise à part — à peu près au doublement de la production de la période de référence antérieure au premier plan. D'environ 2,7 milliards de nouveaux francs en 1959, et 3,2 milliards en 1964 le produit net de l'agriculture passerait ainsi à environ 4,5 milliards de nouveaux francs en 1969.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics, après une montée très rapide au cours du premier plan, tendra à se stabiliser dans la seconde période. Le volume des travaux augmentera encore légèrement (élévation des normes moyennes de l'habitat avec l'amélioration du niveau de vie — programmes accrus dans le domaine de l'hydraulique — croissance des investissements industriels — en sens inverse diminution de l'équipement administratif), mais il faut prévoir une augmentation de la productivité moyenne, et en conséquence la stabilisation de l'emploi dans ce secteur. De 2,9 milliards de nouveaux francs en 1964, la valeur ajoutée par les activités du bâtiment et de travaux publics pourrait passer à environ 3,5 milliards en 1969, soit un accroissement de l'ordre de 20 %.

C'est en définitive sur le secteur industriel, et par voie dérivée sur les activités de services, que reposera l'essentiel de la création d'emplois au cours du second plan. L'objectif serait, en grossière approximation, le doublement de l'activité industrielle, qui devrait passer de 3,45 milliards de nouveaux francs de valeur ajoutée en 1959 à 6 ou 7 milliards en 1969. Pour réaliser une telle progression il est indispensable que le mouvement industriel soit poussé vigoureusement par la demande de consommation.

Ceci revient à dire que la poursuite du mouvement au cours de la seconde période sera dans une large part conditionnée par le dynamisme qu'on aura pu insuffler à l'économie

---

(1) En prenant garde, cela va de soi, à ne pas dégrader davantage les sols, et en se plaçant par avance dans les lignes de l'action définitive : les moniteurs sont l'échelon de base d'une pyramide d'encadrement technique, dont la constitution est plus importante encore que la mobilisation des crédits.

algérienne dans la première période quinquennale .: emplois créés, niveau des revenus, conditions de logement et éducation qui retentissent sur les modes de vie, sur le volume et la qualité des besoins, et finalement sur le souci d'améliorer le rendement et la qualification en vue de satisfaire ces besoins. C'est de la conjugaison de tous ces facteurs que dépendra le rythme de l'expansion possible au cours du second plan.

3° **Production et revenu.** — Les indications données ci-dessus permettent de dresser un tableau de la production intérieure brute à atteindre en 1969 :

PRODUCTION INTERIEURE BRUTE
sans pétrole, en milliards de N.F.

	1959 milliards N.F.	1964		1969	
		milliards N.F.	augmentation sur 1959	milliards N.F.	augmentation sur 1964
Agriculture	2,69	3,17	18 %	4,3/4,6	36 à 45 %
Bâtiment et Travaux publics ...	1,00	2,90	190 %	3,3/3,6	14 à 24 %
Industrie	1,84	3,45	88 %	6,0/7,0	74 à 103 %
Services	5,35	7,65	43 %	9,5/11,0	24 à 44 %
Total.....	10,88	17,17	58 %	23,1/26,2	34 à 52 %

Si l'on retient un accroissement moyen, qui pour le total serait de 43 % en cinq ans, le taux de progression annuel serait voisin de 7,5 %. L'augmentation de population, étant supposée voisine de 2 à 2,5 % par an pendant cette période, la production par tête — et le revenu par tête, qu'à ce degré d'approximation on peut rapprocher — s'accroîtraient de 5 à 5,5 % par an ; pour atteindre ces taux de croissance dans la seconde période quinquennale, il faudrait donc que l'industrie effectue un bond en avant très considérable, égal en pourcentage à celui de la période précédente, mais double en valeur absolue. Un pareil gain suppose à la fois un marché intérieur fortement élargi et une industrie suffisamment compétitive pour pouvoir exporter une part notable de sa production.

III. — LE SENS ET LES LIMITES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE DE L'ALGERIE

Sans doute, projetés à si longue échéance, de tels chiffres sont-ils extrêmement fragiles. Ils ont pour objet de fixer des ordres de grandeur et de dessiner les lignes possibles du développement à long terme. Ils marquent bien la différence de structure de l'économie algérienne aux diverses dates repères et le renversement qui devrait se produire à la charnière de 1964 : le bâtiment et les travaux publics, activités largement tributaires des crédits publics et qui ne trouvent pas leur aliment en elles-mêmes, cèderont le rôle moteur principal à l'industrie, seule capable de poursuivre le développement en créant des emplois et des revenus publics et privés à la mesure des besoins de l'Algérie.

Cette modification du mécanisme d'expansion à la charnière des deux plans suppose évidemment que le rythme du développement industriel ait suivi pendant le premier plan la courbe prévue. Dans le cas contraire, l'industrie ne pourrait assurer seule l'animation économique : pour créer des emplois nouveaux en nombre suffisant, il faudrait pousser anormalement les activités du bâtiment ou des travaux publics, en entreprenant des opérations non rentables, ou difficiles à justifier, qui prendraient l'allure de chantiers de chômages ; la conséquence serait une charge d'investissements publics plus lourde, supposant une aide extérieure accrue. *Le développement industriel de la première période ne vise pas seulement à égaliser dans l'instant l'équation de l'emploi, ou à empêcher une détérioration supplémentaire de la balance commerciale ; l'expansion industrielle est vraiment le facteur dynamique du développement, au sens le plus littéral car il est seul à pouvoir créer le mouvement de façon solvable et durable.*

Cette *expansion industrielle doit miser à la fois sur le développement des industries exportatrices et sur l'extension du marché intérieur algérien.* Parmi les industries d'exportation, celles auxquelles l'Algérie a vocation grâce au prix très bas du gaz naturel — source d'énergie et matière première — joueront évidemment un rôle essentiel ; mais elles ne doivent pas faire oublier que, pour payer ses importations, l'Algérie devra également demander à d'autres industries d'exporter une fraction variable de leur production. Ceci commande de les placer dès le départ dans des conditions de production et dans un climat industriel leur permettant de devenir rapidement compétitives.

L'évolution sociale — qui se traduit dans le domaine économique par la transformation des capacités techniques et des habitudes de vie ou de consommation — se conjugue avec l'accroissement de la population pour élargir le marché intérieur et par conséquent les possibilités de production et d'emploi. Cette évolution doit non seulement être suivie et analysée par des enquêtes sociologiques, mais orientée et organisée : de l'ampleur et de la rapidité du mouvement social dépendront pour une large part les caractéristiques, rythme et orientation, de l'expansion industrielle. *Au fil des années l'industrie algérienne sera fondée de moins en moins sur l'utilisation des ressources naturelles et de plus en plus sur les besoins de la population algérienne. Il en résulte que les industriels et plus largement les dirigeants économiques doivent être très attentifs à l'évolution sociale, non seulement pour la prévoir mais pour la promouvoir autour d'eux. C'est par une anticipation raisonnée et collective de l'évolution sociale de l'Algérie que l'on peut à terme éloigné donner aux problèmes économiques et sociaux de l'Algérie une solution qui soit à leur échelle.* Attendre de constater le progrès social pour prendre, a posteriori, les décisions économiques serait inadéquat, ce sont les importations et non la production locale, l'emploi local, le revenu local qui s'accroîtraient ; le cercle ne se refermerait pas. *Il faut résolument « anticiper », fonder les décisions économiques sur l'évolution sociale avec un optimisme que la transformation actuelle des modes de vie urbains et la brusque accélération de la scolarisation dans toute l'Algérie justifient sans aucun doute.*

Au terme des études du plan, il apparaît donc possible d'incorporer progressivement au secteur moderne de l'économie la population urbaine actuelle ainsi que les suppléments de population (1), et de les faire accéder aux formes de la vie du vingtième siècle, si le lancement du mouvement au cours de la première période quinquennale s'effectue selon le rythme prévu. Les données du problème sont connues avec une approximation suffisante pour tracer nettement l'itinéraire et les étapes de ce développement ; les moyens techniques et financiers à mettre en ligne n'ont rien de démesuré ; ils sont, pour ce qui concerne chacune d'entre elles, à la portée de l'Algérie et de la France (2).

---

(1) Y compris la majeure partie des excédents provenant des zones rurales selon les hypothèses formulées au début de ce rapport : première partie, chapitre deuxième, page 33 et suivantes.

(2) L'effort financier de la Métropole atteindra son plafond au cours du premier plan ; une détente sera possible ensuite grâce à la montée progressive des redevances pétrolières.

Les perspectives de rénovation du bled ne peuvent encore être dessinées avec la même netteté et la même certitude. Alors que le développement industriel et urbain repose sur des besoins extensibles et dont il est possible de guider l'évolution, le développement agricole se heurte à des facteurs naturels — la terre, l'eau, le climat, les espèces végétales et animales — qui ne se plient pas aussi facilement aux désirs ou aux décisions de l'homme.

L'immense œuvre de rénovation qui donne au plan sa signification à long terme — véritable reconquête du sol algérien — n'a pas de précédent qui puisse, à son échelle, lui fournir des repères sûrs et lui imposer ses enseignements pour agir sur les facteurs naturels comme sur l'élément humain. La capacité de production de la terre algérienne ne pourra vraiment être mesurée avec une exactitude suffisante qu'au moment où les premières expériences de rénovation systématique auront été conduites à leur terme : ceci exige des années et jusqu'à ce moment il convient de montrer une certaine prudence dans les prévisions.

Apprécié dans la succession des années, le premier plan de Constantine se présente comme une phase de transition et de lancement. Aux actions techniques isolées et fragmentaires des périodes passées se substituera progressivement une méthode d'action globale embrassant non seulement tous les aspects de l'exploitation du sol dans une zone donnée, mais aussi les actions non agricoles qui en sont la condition, le complément ou le support.

Dans cette phase de transition et de lancement le conflit demeurera aigu dans la plupart des régions entre les nécessités à long terme de la rénovation et les exigences de la vie immédiate sur un sol surpeuplé ; toutefois les travaux importants qu'exige la reconquête du sol et son exploitation rationnelle contribueront à améliorer les occasions d'emploi et les moyens de vie de la population agricole, tandis que les résultats directs sur la production seront encore très limités. Seules certaines zones privilégiées, celles qui disposent à la fois de bonnes ressources hydrauliques et d'un sol sauvegardé, pourront évoluer rapidement et enregistrer, dès la première période quinquennale ou le début de la seconde, une amélioration sensible de l'équilibre agricole et du niveau de vie des familles.

Dans la plupart des régions il ne suffirait pas du seul progrès de la production agricole — doublement ou triplement, s'ils apparaissent finalement possibles à long terme — pour

sortir de leur état de sous-développement des populations rurales trop nombreuses, à plus forte raison des populations accrues (1). L'hypothèse générale du maintien des effectifs agricoles à leur niveau actuel ne signifie pas pour toutes les régions l'accrochage des familles sur le sol où elles vivent ; certaines régions favorisées seront en état de conserver une partie au moins des suppléments de population des années proches ; à l'inverse sur nombre de terres arides, il apparaît impossible d'assurer à une population aussi nombreuse qu'aujourd'hui des conditions de vie décentes ; il faut donc prévoir en ce qui les concerne une réduction de la population, et même exceptionnellement la désertion à terme plus ou moins éloigné.

On ne peut donc nourrir l'espoir que la masse agricole algérienne — mises à part quelques régions très limitées — atteigne un jour des conditions de vie comparables à celle de la ville. A titre d'approximation on peut espérer qu'à échéance de dix ans un quart de la population agricole sera sorti de l'état de sous-développement ; pour les trois autres quarts la rénovation n'aura pas encore porté tous ses fruits, mais dans l'ensemble, compte tenu des travaux d'équipement et d'activités de morte saison qu'il importe de développer au maximum, les moyens de vie de cette population agricole pourraient être doublés, ce qui correspondra à une situation encore médiocre, à une sorte de niveau supérieur du sous-développement.

Quel que puisse être le désir d'éviter aux excédents de la population rurale la crise d'adaptation ou la prolétarisation qui accompagnent souvent l'installation à la ville, malgré le souci que l'on doit avoir de faire le maximum pour réduire le décalage entre les villes et le bled, les délais et les limites du progrès agricole sont des réalités qu'il faut confronter avec le nombre et la progression de la population : le gain individuel ne pourra jamais en être que le quotient.

Mais en dépit de la nécessité de présenter des tableaux d'ensemble du développement économique général — prévisions ou résultats — les évaluations monétaires de la production, des revenus, du niveau de vie n'auront jamais le même sens pour l'économie moderne qui est une économie de prix et d'échange, et pour le secteur sous-développé qui constitue encore pour une

(1) Bien qu'il s'agisse d'un cas extrême il est utile de souligner que la région de Grande Kabylie, avec son relief tourmenté, a une densité de population supérieure à celle de l'Alsace avec Strasbourg et Mulhouse, ou de la Seine Maritime avec Rouen et le Havre. Au cours des années récentes les envois de fonds des travailleurs kabyles dans la Métropole et les prestations sociales ont représenté près de la moitié de ses moyens de vie.

large part une économie de subsistance et d'autoconsommation. Dans le premier cas le progrès peut s'exprimer en termes monétaires et en équilibres globaux. Dans le second il se mesure surtout en satisfactions alimentaires et en capacité technique de coopérer à l'amélioration ultérieure des conditions de travail et de vie ; à ce double titre il est certain que la rénovation agricole proposée marquera une étape extrêmement importante, même si ses résultats se prêtent difficilement dans les premiers temps à une appréhension statistique.

TABLEAU C

STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

par grands secteurs d'activité

(en millions de nouveaux francs)

	Agriculture	Industrie sans pétrole	Bâtiment et Travaux publics	Services	Ensemble
1959					
Salaires	460	595	505	1.240	2.800
Charges sociales	12	185	130	323	650
Impôts directs	80	70	37	323	510
Impôts indirects	25	357	126	1.462	1.970
Subventions (à déduire)	—	— 20	—	— 130	— 150
Bénéfices bruts et revenus mixtes	2.108	654	201	2.137	5.100
Total	2.685	1.841	999	5.355	10.880
1964					
Salaires	530	1.160	1.405	1.700	4.805
Charges sociales	50	380	360	440	1.230
Impôts directs	83	92	130	600	905
Impôts indirects	30	670	365	2.100	3.165
Subventions (à déduire)	—	— 95	—	— 145	— 240
Bénéfices bruts et revenus mixtes	2.475	1.242	640	2.960	7.317
Total	3.168	3.449	2.900	7.655	17.172
Indice en 1964, sur la base 100 en 1959					
Salaires	115	195	277	137	171
Charges sociales	415	205	277	136	189
Impôts directs	100	131	352	185	178
Impôts indirects	120	188	294	144	161
Subventions (à déduire)	—	475	—	112	160
Bénéfices bruts et revenus mixtes	121	190	316	138	143
Total	118	187	292	143	158

PLAN DE CONSTANTINE 1959-1963
Investissements bruts

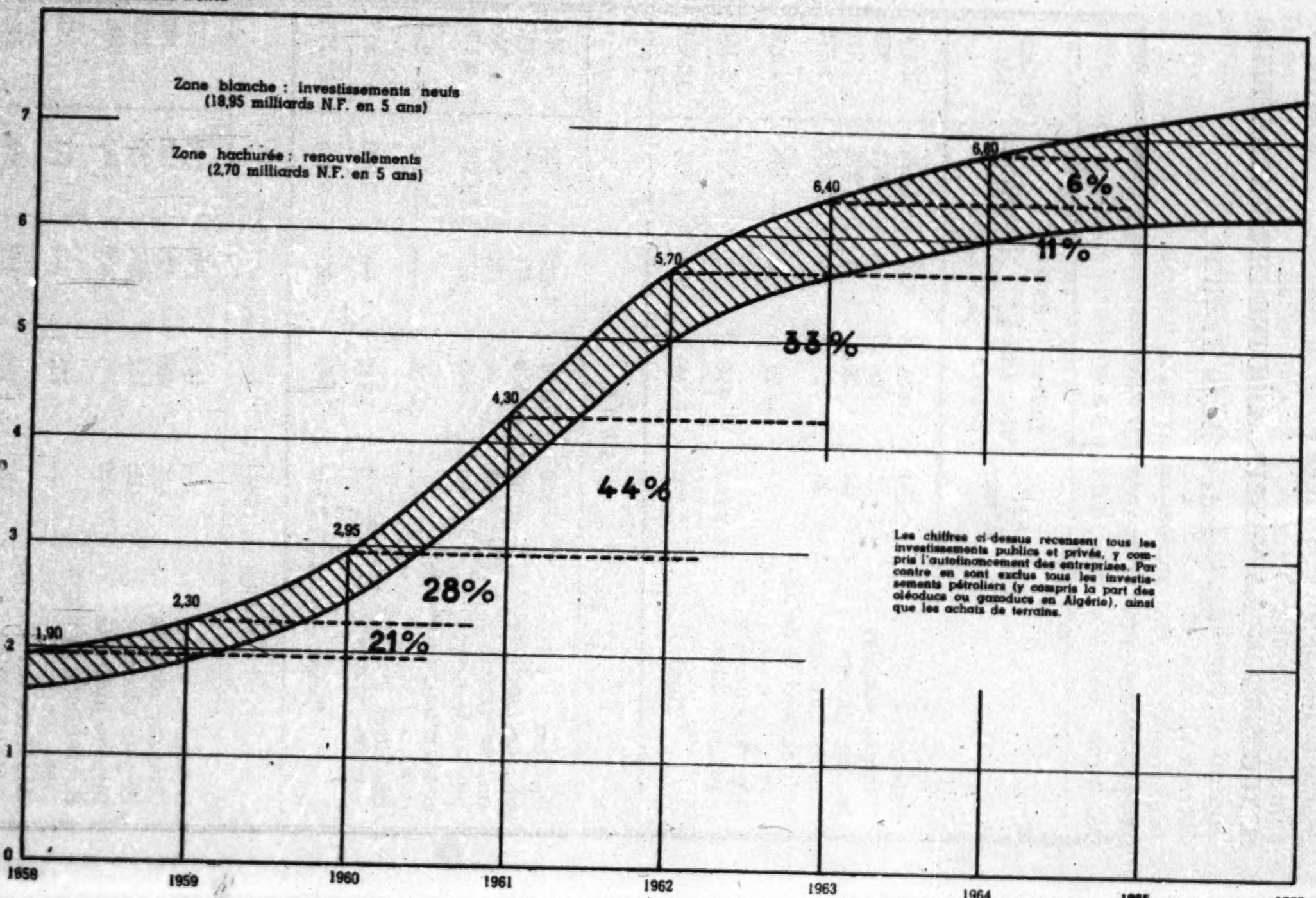

Les chiffres ci-dessus recensent tous les investissements publics et privés, y compris l'autofinancement des entreprises. Par contre en sont exclus tous les investissements pétroliers (y compris la part des oléoducs ou gazoducs en Algérie), ainsi que les achats de terrains.

TABLEAU GENERAL DES INVESTISSEMENTS 1959-1963

par secteurs d'affectation, et par nature d'opérations

(en millions de nouveaux francs)

	Bâtiment	Travaux publics	Outillage	Cheptel Plantations	Terrains	général
I. Agriculture	370	330	500	250	200	1.650
Hydraulique	50	840	90	—	—	980
Travaux D.E.L.	160	1.090	—	—	—	1.250
II. Energie programme général	80	270	500	—	10	860
Energie grands projets	20	140	290	—	—	450
III. Industrie grands projets	150	160	740	—	30	1.080
Industrie autres projets	610	110	1.430	—	80	2.230
IV. Aménagement du territoire	—	1.080	—	—	—	1.080
Habitat	3.900	—	—	—	200	4.100
Entreprises B.T.P.	10	40	450	—	—	500
V. Routes	—	800	—	—	10	810
Chemins de fer	30	160	180	—	—	370
Ports et aérodromes	—	310	110	—	10	430
Autres transports	—	—	300	—	—	300
P.T.T.	120	120	180	—	10	430
VI. Equipement administratif	570	50	50	—	10	680
Enseignement et formation	970	70	190	—	30	1.260
Santé	240	20	80	—	10	350
VII. Services privés	450	—	270	—	—	720
Total Investissements nets	7.730	5.590	5.360	250	600	19.530
Renouvellement	470	430	1.800	—	—	2.700
Pétrole	200	4.050	1.270	—	—	5.520
Total général	8.400	10.070	8.430	250	600	27.750

TABLEAU A

TABLEAU ECONOMIQUE 1959

DIRECTION DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Secteurs	Produits		RESSOURCES Production	Administration	Importations	Commercialisation	Total	UTILISATIONS — DEMANDE INTERMEDIAIRE — ENTREPRISES: Agriculture Hydraulique 01-03	Gaz-Electricité 04	Pétrole 05	Industries extractives 06	Production métaux 07	Transformation des métaux 08	Matériaux construction 09	Bâtiments 10	Travaux Publics 11	Industries chimiques 12	Caoutchouc 13	Industries alimentaires 14	Textiles, Travail des étoffes 15	Cuirs, Chaussures 16	Bois, Ameublement 17	Papier, Carton 18	Industries polygraphiques 19	Industries
01-03	00 → 09-21	Agriculture - Hydraulique	197,3	1,1	91,0	53,4	342,8	1,07	0,12	0,30	—	—	0,36	0,13	—	0,52	0,06	—	76,04	3,18	0,20	2,14	0,60	—	
14	11 → 18	Industries alimentaires	280,0	—	59,3	46,8	386,1	2,85	—	0,10	—	—	—	—	—	0,10	0,83	—	37,91	—	—	—	—	—	
06	22-31-32	Industries extractives	21,0	—	5,7	6,4	33,1	—	1,46	1,30	0,17	0,04	0,19	2,83	2,43	3,55	2,13	—	0,13	0,01	—	0,06	0,08	—	
05	23	Pétrole	10,0	—	39,0	75,0	124,0	10,26	2,93	0,80	0,32	0,11	2,72	3,08	3,95	4,81	0,94	—	2,16	0,13	0,01	0,01	0,23	0,05	
04	24	Gaz - Electricité	21,5	—	—	—	21,5	0,71	—	—	0,23	0,05	1,39	1,65	0,43	0,37	0,33	0,11	1,42	0,15	0,05	0,11	0,27	0,09	
07	33	Production des métaux	2,1	—	5,7	1,8	9,6	—	0,12	—	—	1,32	3,58	—	0,14	1,41	0,21	—	—	—	—	—	—	0,01	
09	34	Matériaux de construction	23,4	—	5,3	6,0	34,7	0,22	0,23	—	—	0,09	—	1,49	17,73	2,29	0,01	—	—	—	—	—	—	—	
08	40 → 49	Transformation des métaux	74,7	—	210,0	62,0	346,7	4,13	1,94	15,00	0,12	0,05	29,69	1,07	15,10	27,57	0,32	0,01	2,69	0,05	0,06	2,10	0,06	0,18	
12	50 → 57 + 59	Produits chimiques	26,1	1,1	38,0	17,6	82,8	7,19	0,07	0,30	0,15	—	0,84	0,47	2,81	3,59	7,75	0,16	1,19	0,07	0,02	0,25	0,62	1,29	
13	58	Caoutchouc	1,4	—	6,6	2,6	10,6	—	—	—	—	—	0,61	—	0,27	—	—	0,51	—	—	0,85	—	—	0,03	
15	61 → 64	Textiles - Travail des étoffes	21,2	—	65,6	34,9	121,7	0,31	0,11	—	—	—	0,15	—	0,08	0,26	0,15	0,08	0,43	7,45	0,72	0,03	0,09	—	
16	65-66	Cuirs - Chaussures	9,3	—	12,6	7,6	29,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,05	1,96	0,03	—	—	
17	73	Bois - Ameublement	22,5	0,1	25,8	8,1	56,5	0,10	0,27	1,50	0,54	—	0,80	0,19	7,96	0,52	0,22	—	0,31	—	—	7,17	—	—	
18-19	74-75	Papier - Carton - Ind. polygr.	13,9	—	13,7	8,5	36,1	—	—	0,50	—	—	0,17	0,97	—	0,42	0,31	—	1,82	—	0,01	—	1,75	3,18	
20	71 → 76 + 78	Industries diverses	5,4	0,3	16,7	8,9	31,3	—	0,07	2,00	—	—	0,03	—	4,49	0,89	0,24	—	0,32	—	—	0,08	—	0,09	
10	81	Bâtiments	117,1	—	—	—	117,1	0,34	0,12	1,20	—	—	0,01	0,01	—	—	—	—	0,05	—	—	—	—	—	
11 a	82 sauf 821 822	Travaux publics	105,5	—	—	—	105,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 b	821-822	Recherches et forages	52,0	—	—	—	52,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
21-22	91	Infrastructure - Transports	112,2	—	—	—	112,2	1,38	0,62	13,00	3,12	0,02	0,47	0,85	1,60	2,51	0,30	0,02	0,38	—	—	0,19	—	0,38	
23	97	Logements	39,7	—	—	—	39,7	—	—	—	—	—	0,30	—	—	—	—	—	0,38	0,14	0,07	0,06	—	0,07	
24	92 → 96 + 98	Services divers	190,3	2,9	—	—	193,2	8,94	0,54	4,00	0,05	0,02	0,69	0,06	2,51	—	0,10	0,01	0,87	0,07	0,05	0,17	0,10	0,43	
		TOTAL	1.346,6	5,5	595,0	339,6	2.286,7	37,5	8,6	40,0	4,7	1,7	42,0	12,8	59,5	48,8	13,9	0,9	126,1	11,3	4,0	12,4	3,8	5,8	
		VALEUR AJOUTEE						268,5	20,0	22,0	11,8	0,3	38,6	15,6	53,6	46,3	8,5	0,7	54,1	9,9	5,3	7,8	2,2	6,2	
		TOTAL GENERAL						306,0	28,6	62,0	16,5	2,0	80,6	28,4	113,1	95,1	22,4	1,6	180,2	21,2	9,3	20,2	6,0	12,0	

1959

UTILISATIONS																		Milliards anciens francs 1959
MEDIAIRE										DEMANDE FINALE								
s									Total	Administrations		Ménages	Exportations	Variation de stock	Equipement	Total		TOTAL
des étoffes	Cuirs, Chaussures	Bois, Ameublement	Papier, Carton	Industries polygraphiques	Industries diverses	Infrastructure Transports	Logements	Services divers	Commerce	Demande intermédiaire	Algérie + Sécurité Sociale	Métropolitaine					Demande finale	Utilisations
16	16	17	18	19	20	21-22	23	24	25		26-27	28	29	30	31	32		
18	0,20	2,14	0,60	—	2,10	0,43	0,62	1,84	0,20	89,9	5,5	22,0	183,0	38,4	—	4,0	252,9	342,8
—	—	—	—	—	—	0,21	—	2,05	—	44,0	2,6	16,1	208,6	105,4	9,4	—	342,1	386,1
01	—	0,06	0,08	—	0,38	0,69	—	0,81	—	16,3	0,5	0,7	0,7	14,9	—	—	16,8	33,1
13	0,01	0,01	0,23	0,05	0,22	14,36	—	2,88	1,05	51,0	3,9	41,0	16,7	8,4	3,0	—	73,0	124,0
15	0,05	0,11	0,27	0,09	0,11	0,98	—	1,06	1,02	10,5	1,4	3,0	6,6	—	—	—	11,0	21,5
—	—	—	—	0,01	0,68	—	—	—	—	7,5	—	—	—	2,1	—	—	2,1	9,6
—	—	—	—	—	0,01	0,61	—	—	—	22,7	4,5	4,9	—	0,1	2,5	—	12,0	34,7
5	0,06	2,10	0,06	0,18	0,08	3,56	—	1,13	2,41	107,3	10,2	15,7	78,5	2,0	—	133,0	239,4	346,7
7	0,02	0,25	0,62	1,29	0,23	0,60	—	3,89	1,29	32,8	2,2	1,8	41,6	2,9	1,5	—	50,0	82,8
	0,85	—	—	0,03	—	0,18	—	0,04	—	2,5	0,1	—	7,9	0,1	—	—	8,1	10,6
5	0,72	0,03	0,09	—	0,04	0,20	—	0,99	0,58	11,7	3,4	7,4	95,7	1,0	2,5	—	110,0	121,7
5	1,96	0,03	—	—	0,03	—	—	0,04	0,03	2,1	1,4	2,7	22,7	0,1	0,5	—	27,4	29,5
	—	7,17	—	—	0,03	0,23	—	—	4,18	24,0	4,1	1,8	24,0	2,3	0,3	—	32,5	56,5
	0,01	—	1,75	3,18	—	0,21	—	2,54	2,75	14,6	2,4	0,7	15,5	2,6	0,3	—	21,5	36,1
	—	0,08	—	0,09	0,95	0,10	—	—	—	9,3	1,3	0,5	20,0	0,2	—	—	22,0	31,3
	—	—	—	—	—	—	5,23	2,16	1,02	10,1	5,8	18,2	—	—	—	83,0	107,0	117,1
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,7	5,8	—	—	—	92,0	105,5	105,5
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	52,0	52,0	52,0
	—	0,19	—	0,38	0,01	12,22	—	2,12	13,21	52,4	1,1	3,2	40,5	15,0	—	—	59,8	112,2
4	0,07	0,06	—	0,07	—	0,53	—	1,94	4.48	8,0	0,4	1,8	29,5	—	—	—	31,7	39,7
7	0,05	0,17	0,10	0,43	0,03	7,39	2,85	8,51	22,08	59,5	4,5	4,7	124,5	—	—	—	133,7	193,2
	4,0	12,4	3,8	5,8	4,9	42,5	8,7	32,0	54,3	576,2	63,0	152,0	916,0	195,5	20,0	364,0	1.710,5	2.286,7
	5,3	7,8	2,2	6,2	3,1	68,5	31,0	150,7	285,3	1.110,0								
	9,3	20,2	6,0	12,0	8,0	111,0	39,7	182,7	339,6	1.686,2								

TABLEAU B

TABLEAU ECONOMIQUE 1964

DIRECTION DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Secteurs	Produits		RESSOURCES					UTIL															
								DEMANDE INTERMEDIAI															
								ENTREPRISES															
			Production	Administration	Importations	Commercialisation	Total	Agriculture Hydraulique 01-03	Gaz-Electricité 04	Pétrole 05	Industries extractives 06	Production métaux 07	Transformation des métaux 08	Matériaux construction 09	Bâtiments 10	Travaux Publics 11	Industries chimiques 12	Caoutchouc 13	Industries alimentaires 14	Textiles, Travail des étoffes 15	Cuirs, Chaussures 16	Bois, Ameu-
01-03	00 → 09-21	Agriculture - Hydraulique	251,6	1,2	139,8	70,0	462,6	1,28	0,22	0,30	—	—	0,82	0,26	—	1,25	0,12	—	116,55	6,79	0,48	
14	11 → 18	Industries alimentaires	375,6	—	76,2	60,0	511,8	3,36	—	0,10	—	—	—	—	—	0,10	1,20	—	59,12	—	—	
06	22-31-32	Industries extractives	32,5	—	10,7	12,5	55,7	—	1,57	1,40	0,24	2,61	0,43	6,87	6,47	12,85	3,17	—	0,20	0,02	—	
05	23	Pétrole	254,9	—	17,0	97,1	369,0	12,09	4,55	0,80	0,44	0,37	6,27	4,03	10,51	16,50	5,47	—	3,59	1,21	0,02	
04	24	Gaz - Electricité	41,0	—	—	—	41,0	0,83	—	0,10	0,32	2,92	3,21	3,38	1,14	1,37	2,72	0,36	2,45	1,47	0,14	
07	33	Production des métaux	17,8	—	13,0	2,7	33,5	—	0,22	—	—	4,28	8,25	—	0,39	5,10	0,30	—	—	—	—	
09	34	Matériaux de construction	48,0	—	11,3	13,1	72,4	0,25	0,41	—	—	0,26	—	3,05	47,20	8,29	0,02	—	—	—	—	
08	40 → 49	Transformation des métaux	177,8	—	272,7	98,0	548,5	4,87	3,46	18,00	0,17	0,18	86,65	2,20	40,18	23,55	0,86	0,03	5,75	0,15	0,17	
12	50 → 57 + 59	Produits chimiques	60,9	1,2	56,8	28,6	147,5	8,48	0,11	0,60	0,21	1,33	1,95	0,97	7,49	9,58	14,95	0,50	1,94	2,36	0,05	
13	58	Caoutchouc	4,9	—	8,1	3,9	16,9	—	—	—	—	—	1,39	—	0,72	—	—	1,66	—	—	2,34	
15	61 → 64	Textiles - Travail des étoffes	59,7	—	72,3	48,8	180,8	0,36	0,20	—	—	—	0,33	—	0,21	0,95	0,22	0,25	0,67	19,09	2,00	
16	65-66	Cuirs - Chaussures	26,0	—	7,9	11,2	45,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,14	5,45	
17	73	Bois - Ameublement	38,8	0,1	41,5	14,3	94,7	0,11	0,48	2,60	0,76	—	1,86	0,40	21,19	1,89	0,32	—	0,48	—	—	12
18-19	74-75	Papier - Carton - Ind. polygr.	25,3	—	18,0	12,7	56,0	—	—	1,00	—	—	0,39	1,98	—	1,52	1,03	—	2,75	—	0,02	
20	71 → 76 + 78	Industries diverses	11,3	0,3	23,2	16,1	50,9	—	0,12	1,50	—	—	0,07	—	11,95	3,21	0,35	—	0,50	—	—	
10	81	Bâtiments	305,0	—	—	—	305,0	0,40	0,21	2,40	—	—	0,02	0,02	—	—	—	—	0,08	—	—	
11 a	82 sauf 821 822	Travaux publics	252,5	—	—	—	252,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11 b	821-822	Recherches et forages	35,0	—	—	—	35,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
21-22	91	Infrastructure - Transports	143,0	—	—	—	143,0	1,63	1,10	17,00	4,39	0,15	1,08	1,73	4,27	3,34	0,94	0,07	0,59	—	—	
23	97	Logements	62,7	—	—	—	62,7	—	—	—	—	—	0,70	—	—	—	—	—	0,59	0,38	0,19	
24	92 → 96 + 98	Services divers	271,9	3,2	—	—	275,1	10,54	0,95	5,50	0,07	1,00	1,58	0,11	6,68	—	0,13	0,03	1,34	0,19	0,14	
		TOTAL	2.496,2	6,0	768,5	489,0	3.759,7	44,2	13,6	51,3	6,6	13,1	115,0	25,0	158,4	89,5	31,8	2,9	196,6	31,8	11,0	2
		VALEUR AJOUTEE						316,8	37,4	238,6	16,6	3,9	70,5	33,1	142,6	147,5	21,6	2,3	81,7	27,9	15,0	1
		TOTAL GENERAL						361,0	51,0	289,9	23,2	17,0	185,5	58,1	301,0	237,0	53,4	5,2	278,3	59,7	26,0	3

UTILISATIONS																						Milliards anciens francs 1959
DEMANDE INTERMEDIAIRE															DEMANDE FINALE							
ENTREPRISES														Total	Administrations		Ménages	Exportations	Variation de stock	Equipement	Total	TOTAL
Travaux Publics	Industries chimiques	Caoutchouc	Industries alimentaires	Textiles, Travail des étoffes	Cuirs, Chaussures	Bois, Ameublement	Papier, Carton	Industries polygraphiques	Industries diverses	Infrastructure Transports	Logements	Services divers	Commerce	Demande intermédiaire	Algérie + Sécurité Sociale	Métropolitaine					Demande finale	Utilisations
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21-22	23	24	25		26-27	28	29	30	31	32		
1,25	0,12	—	116,55	6,79	0,48	3,78	1,40	—	4,46	0,55	1,00	2,49	0,29	142,0	7,6	14,0	250,0	44,0	—	5,0	320,6	462,6
0,10	1,20	—	59,12	—	—	—	—	—	—	0,27	—	2,77	—	66,9	4,5	11,4	300,0	115,0	14,0	—	444,9	511,8
12,85	3,17	—	0,20	0,02	—	0,10	0,18	—	0,79	0,14	—	1,13	—	38,2	0,8	0,8	0,9	15,0	—	—	17,5	55,7
16,50	5,47	—	3,59	1,21	0,02	0,02	0,54	0,07	0,45	18,97	—	3,87	1,52	91,3	6,6	24,0	24,8	219,0	3,3	—	277,7	369,0
1,37	2,72	0,36	2,45	1,47	0,14	0,19	0,63	0,13	0,24	1,24	—	1,44	1,47	25,7	2,2	2,1	11,0	—	—	—	15,3	41,0
5,10	0,30	—	—	—	—	—	—	0,01	1,43	—	—	—	—	20,0	—	—	—	13,5	—	—	13,5	33,5
8,29	0,02	—	—	—	—	—	—	—	0,03	0,77	—	—	—	60,3	6,5	3,1	—	—	2,5	—	12,1	72,4
23,55	0,86	0,03	5,75	0,15	0,17	3,67	0,15	0,26	0,16	4,53	—	1,49	3,47	200,0	17,0	9,0	114,0	3,0	2,5	203,0	348,5	548,5
9,58	14,95	0,50	1,94	2,36	0,05	0,45	1,46	1,90	0,47	0,76	—	5,26	1,86	62,7	4,6	1,1	59,9	17,0	2,2	—	84,8	147,5
—	—	1,66	—	—	2,34	—	—	0,04	—	0,22	—	0,05	—	6,4	0,1	—	10,4	—	—	—	10,5	16,9
0,95	0,22	0,25	0,67	19,09	2,00	0,04	0,21	—	0,08	0,25	—	1,33	0,83	27,0	5,7	5,3	137,8	1,1	3,9	—	153,8	180,8
—	—	—	—	0,14	5,45	0,04	—	—	0,05	—	—	0,05	0,05	5,8	2,2	2,1	34,2	—	0,8	—	39,3	45,1
1,89	0,32	—	0,48	—	—	12,65	—	—	0,05	0,20	—	—	6,01	49,1	7,6	1,3	33,3	3,0	0,4	—	45,6	94,7
1,52	1,03	—	2,75	—	0,02	—	4,09	4,68	—	0,27	—	3,43	3,96	25,1	4,2	0,6	23,7	2,0	0,4	—	30,9	56,0
3,21	0,35	—	0,50	—	—	0,14	—	0,13	2,01	0,13	—	—	—	20,1	2,2	0,2	28,0	0,4	—	—	30,8	50,9
—	—	—	0,08	—	—	—	—	—	—	—	8,50	2,88	1,47	16,0	7,0	8,0	—	—	—	274,0	289,0	305,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10,0	4,5	—	—	—	238,0	252,5	252,5
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,0	35,0	35,0
3,34	0,94	0,07	0,59	—	—	0,33	—	0,55	0,03	15,53	—	2,88	19,02	74,6	1,3	2,1	50,0	15,0	—	—	68,4	143,0
—	—	—	0,59	0,38	0,19	0,10	—	0,10	—	0,68	—	2,62	6,46	11,8	0,7	1,2	49,0	—	—	—	50,9	62,7
—	0,13	0,03	1,34	0,19	0,14	0,29	0,24	0,63	0,05	9,39	4,50	11,51	31,79	86,7	6,2	3,2	179,0	—	—	—	188,4	275,1
89,5	31,8	2,9	196,6	31,8	11,0	21,8	8,9	8,5	10,3	54,0	14,0	43,2	78,2	1.029,7	97,0	94,0	1.306,0	448,0	30,0	755,0	2.730,0	3.759,7
147,5	21,6	2,3	81,7	27,9	15,0	13,9	5,1	9,2	6,7	87,1	48,7	218,5	410,8	1.955,5								
237,0	53,4	5,2	278,3	59,7	26,0	35,7	14,0	17,7	17,0	141,1	62,7	261,7	489,0	2.985,2								

TABLEAU D. — *NOTES*

1. *Agriculture.* — L'importance du crédit « terrains » s'explique par les achats de la C.A.P.E.R. (réforme agraire).

2. *Hydraulique.* — Dans les 980 millions de N.F. sont inclus : la grande infrastructure, les adduction d'eau, les distributions urbaines et les assainissements. En revanche figurent dans les crédits D.E.L. 235 millions de nouveaux francs pour la petite hydraulique rurale.

3. *Travaux D.E.L.* — Ils comprennent des travaux de mise en valeur agricole, d'hydraulique, de voirie, d'équipement communal (voir page 414 la décomposition) ; des virements étant autorisés entre ces postes, il a été jugé préférable de faire figurer la rubrique D.E.L. en bloc. Une petite part d'outillage et de cheptel et plantations pourra y être éventuellement incluse, diminuant d'autant les chiffres de la colonne « travaux publics ».

4. *Aménagement du territoire.* — Environ 250 millions concernent l'aménagement des villes, sur les 980 millions inscrits à la rubrique « hydraulique ».

5. *Routes.* — La rubrique D.E.L. comporte en principe 465 millions N.F. pour la voirie locale.

6. *Autres transports.* — Y figurent tous les transports routiers publics ou privés, y compris les transports urbains. Comme pour les autres rubriques le renouvellement est exclus ; il est repris globalement en fin de tableau.

7. *Pétrole.* — Cette rubrique recouvre les recherches et forages (compris dans la colonne « travaux publics » avec d'autres opérations), la construction des oléoducs ou gazoducs avec leurs équipements annexes, la construction de la raffinerie ,et tous les autres investissements des sociétés pétrolières. Toutes ces opérations sont groupées en une seule ligne car leur financement forme un bloc et s'effectue selon des procédures particulières ; on ne peut à cet égard distinguer les opérations effectuées au Sahara de celles qui touchent directement les départements algériens. Du point de vue économique tous les investissements pétroliers retentissent sur l'activité algérienne : c'est pourquoi il a semblé utile de faire figurer le secteur pétrolier en bloc, mais « hors total ».

LE CONSEIL SUPERIEUR DU PLAN DE L'ALGERIE

réuni à PARIS le 13 juin 1960

Après avoir pris connaissance du rapport général du Plan de Constantine 1959-1963 ;

Approuve sa double et indissociable orientation : renaissance du bled et extension et modernisation de « l'Algérie moderne » ;

Approuve les lignes de force suivant lesquelles les actions doivent être engagées et développées :

— pour la renaissance du bled : formation de l'homme du bled ;
le sol et l'eau ;

— pour l'extension et la modernisation de l'Algérie moderne :

— La formation de « l'homme technicien »

— L'industrialisation

— Les villes nouvelles.

Prend acte des déclarations du Délégué général du Gouvernement sur le fait que les méthodes doivent être constamment adaptées à la poursuite des objectifs.

Demande aux Pouvoirs Publics d'assurer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs généraux du Plan.

Souligne l'importance capitale qu'il convient d'accorder d'une part au choix des animateurs du développement ; d'autre part, à la recherche des initiatives locales ainsi qu'à l'adhésion et à la participation de tous les Algériens à l'œuvre entreprise.

Emet l'avis que les documents présentés soient transmis au Gouvernement en tant que projet du Plan de Constantine.

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE

DONNEES ET ORIENTATIONS GENERALES

PAGES

Chapitre premier. — Le développement de l'Algérie. — Données de base 1

Section 1. — *Les Hommes* 1

1. Histoire et peuplement 1

2. Population de l'Algérie 3

Section 2. — *Le cadre naturel* 7

Section 3. — *Les deux économies algériennes* 10

1. L'économie moderne 11

A - L'évolution du secteur moderne 11

B - Les atouts du secteur moderne 24

— l'infrastructure technique 24

— le secteur moderne, source de cadres, d'initiatives et de capitaux 25

— l'apport du pétrole et du gaz saharien 25

2. La vie et l'économie du bled 26

A - L'étouffement progressif du bled 27

B - Les facteurs nouveaux de la renaissance 28

Chapitre deuxième. — Orientations à long terme du développement algérien et objectifs du premier plan de Constantine. 33

— Première orientation majeure : la renaissance du bled. 34

— Seconde orientation majeure : l'extension et la modernisation de « l'Algérie moderne » 36

PAGES

Section 1. — *La rénovation du bled par la rénovation rurale.* 38

— Première ligne de force : la formation de l'homme du bled 38

— Deuxième ligne de force : la reconquête du sol et la bataille de l'eau 40

Section 2. — *L'extension et la modernisation de l'Algérie moderne* 42

— Troisième ligne de force : la formation de l'homme pour l'économie moderne 43

— Quatrième ligne de force : l'industrialisation 46

A - Les grands projets 47

B - L'industrie de transformation 47

— Cinquième ligne de force : les villes nouvelles 48

A - Décentralisation et zones industrielles 52

B - Extension urbaine et habitat 54

Chapitre troisième. — **L'union à la France et l'appui français au développement algérien** 55

1. Les échanges de marchandises : le développement sans protectionnisme douanier 56
2. Les mouvements de capitaux : l'apport financier de la France 59
3. La circulation des personnes : les migrations dans les deux sens 62

Chapitre quatrième. — **Le point d'arrivée du premier plan de Constantine : l'économie de l'Algérie en 1964** 67

DEUXIEME PARTIE

VOIES ET MOYENS DU DEVELOPPEMENT

Chapitre premier. — **La formation des hommes** 75

Section 1. — *Jeunesse de l'Algérie* 76

Section 2. — *Formation de masse* 79

1. L'enseignement du premier degré 81
2. Les centres sociaux éducatifs 84
3. Moyens nécessaires dans la période du plan 86

PAGES

Section 3. — *Formation professionnelle* 88

1. Cadre réglementaire de la formation professionnelle. 90

2. Programme d'extension de la formation professionnelle. 92

3. Les moyens d'exécution 97

Section 4. — *Sélection des cadres et promotion musulmane.* 100

1. Enseignement du second degré 102

2. Enseignement technique supérieur 105

3. Enseignement supérieur 106

Section 5. — *Formation professionnelle et recrutement des cadres dans le secteur agricole* 107

1. Les quatre ordres de la formation agricole 108

2. Moyens à mobiliser 111

Section 6. — *La fonction publique* 112

Section 7. — *Le concours de l'Armée* 114

Section 8. — *Récapitulation des charges à assumer pour la formation des hommes* 115

Chapitre deuxième. — **L'aménagement général du territoire et la politique de décentralisation** 117

Section 1. — *Le déséquilibre régional et la congestion des grandes villes* 119

Section 2. — *Directives de l'aménagement général du territoire* 124

Section 3. — *La décentralisation industrielle* 128

Chapitre troisième. — **Programme général de développement de l'infrastructure** 135

Section 1. — *Infrastructure des transports* 136

1. Réseau routier 136

2. Chemins de fer 143

3. Equipement portuaire 146

4. Infrastructure aéronautique 148

PAGES

Section 2. — *Infrastructure de l'hydraulique* 149

1. Travaux en cours 151
2. Mise en chantier d'ouvrages nouveaux 153
3. Projets à solutions alternatives ou en cours d'étude. 154
4. Investissements à prévoir pour la grande infrastructure hydraulique 156

Section 3. — *Production et distribution d'énergie* 157

1. Transport du pétrole 158
2. Adduction de gaz naturel 159
3. Production et distribution d'électricité 161
4. Distribution de gaz 166

Section 4. — *L'équipement des télécommunications et du service postal* 167

1. Grandes lignes du programme quinquennal 169
2. Moyens à mobiliser 173

Chapitre quatrième. — **Le développement agricole et rural** 177

Section 1. — *La transformation du bled* 179

1. Donner vie et responsabilité aux collectivités rurales. 179
2. L'équipement rural 182
3. L'action agricole 187
4. Les activités non agricoles 189

Section 2. — *L'orientation économique de l'agriculture* 190

Section 3. — *La rénovation des méthodes d'intervention et le renforcement de l'encadrement agricole* 204

1. La pyramide de l'encadrement agricole 207
2. Moyens à mobiliser 208

Section 4. — *L'action sur les structures foncières et agricoles.* 211

1. Procédure d'apurement foncier et de remembrement. 212
2. La réforme agraire et l'action de la C.A.P.E.R. 216
3. La structure géographique du vignoble 221

PAGES

Section 5. — *La recherche agronomique* 223

Section 6. — *La lutte contre l'érosion et la reconquête du sol.* 226

1. Le programme forestier 227

2. La défense et restauration des sols 229

3. Moyens à mobiliser 231

Section 7. — *La mobilisation des ressources hydrauliques* .. 234

1. L'inventaire des ressources hydrauliques 234

2. Irrigation dans les périmètres classés 235

3. Aires d'irrigation 239

4. Les points d'eaux pastoraux 241

5. Assainissement de terres agricoles 242

Section 8. — *Les moyens mécaniques de culture* 245

Section 9. — *Prévisions de résultats agricoles à court terme.* 249

1. Perspectives d'accroissement de la production agricole. 251

2. Production agricole et emploi 257

Section 10. — *De la vie immédiate aux voies nouvelles* 258

Chapitre cinquième. — **Le développement industriel** 265

Section 1. — *L'énergie, nouvel atout de l'Algérie* 267

Section 2. — *Les nouveaux pôles de développement et la grande industrie de base* 269

Section 3. — *Des ilôts industriels aux chaines d'activités complémentaires.* 271

Section 4. — *Prévisions de développement industriel* 275

Section 5. — *Le système général d'aide aux entreprises privées.* 279

1. Facilités d'implantation matérielle 279

2. Avantages financiers 281

3. Avantages d'ordre commercial 285

PAGES

Section 6. — *Les investissements dans l'industrie* 287

Annexe 1. — Artisanat et petite industrie 293

Annexe 2. — L'industrie de la pêche et ses annexes 299

Annexe 3. — Régime forfaitaire d'aide aux industries agréées. 307

Annexe 4. — Liste des études de branche effectuées par la S.E.D.I.A. 315

Annexe 5. — Etat des agréments d'industries au 31 décembre 1960 317

Chapitre sixième. — **Le secteur tertiaire** 319

Section 1. — *L'équipement hôtelier* 321

Section 2. — *Loisirs et tourisme* 324

Section 3. — *Circuits de commercialisation des produits agricoles* 328

Section 4. — *Réorganisation des circuits commerciaux* 332

Chapitre septième. — **Habitat et aménagement des zones urbaines.** 336

Section 1. — *Le programme général d'habitat urbain* 336

1. Répartition par départements 338

2. Répartition par types de logements 339

3. Les organismes constructeurs. — Les architectes et les entreprises de construction 341

4. Les procédures financières 342

5. Tableau des investissements 346

Section 2. — *L'aménagement des villes* 347

1. Les règles d'urbanisme et d'expropriation 348

2. Les plans d'urbanisme 350

3. Les équipements urbains 352

4. Investissements à réaliser 354

5. Organismes participant à l'aménagement urbain 356

PAGES

Chapitre huitième. — L'action sanitaire 359

1. Le problème du personnel médical et para-médical .. 360
2. Programme d'équipement sanitaire et hospitalier 363

Chapitre neuvième. — L'équipement administratif 369

TROISIEME PARTIE

SYNTHESE DES RESULTATS, MECANISME DE LA CROISSANCE ET PERSPECTIVES A LONG TERME

Chapitre premier. — La croissance économique 383

Section 1. — *Hypothèses et méthodes* 385

1. Les contraintes du plan 385
2. Les hypothèses de travail 386
3. Les critères de sélection des opérations 388
   — Premier critère : l'emploi créé 388
   — Second critère : la valeur ajoutée 389
   — Troisième critère : incidence sur la balance commerciale 390
   — Quatrième critère : l'élargissement de la structure économique 391
   — Cinquième critère : l'équilibre régional 392
4. Méthodes d'étude 394
   A. L'agriculture 394
   B. L'industrie 396
   C. Le secteur des services 399
   D. Le bâtiment et les travaux publics 399

Section 2. — *La production et ses facteurs* 403

1. Tableau de la production en début et en fin de période. 403
2. Le facteur « travail » : la création d'emploi et la formation professionnelle 409
3. Le facteur « capital » et les investissements 413

Pages

Section 3. — *Le marché et ses composantes* 419

1. Les entreprises 420

A - Les achats intermédiaires 420

B - Les revenus distribués par les entreprises 422

2. Les administrations 424

A - Administration algérienne 425

B - Administration métropolitaine 425

3. Les investissements 426

4. Revenus des ménages et consommation 428

A - Structure des ressources des ménages 428

B - Emploi des ressources des ménages 431

Section 4. — *L'équilibre général de l'offre et de la demande.* 436

A - Bilan des besoins en biens et services 436

B - Confrontation des besoins et des ressources 439

Chapitre deuxième. — Le cadre financier 445

Section 1. — *Les finances publiques algériennes* 446

1. Les dépenses publiques 447

2. Les recettes publiques 449

3. L'équilibre budgétaire 451

Section 2. — *Le financement des investissements* 452

1. Le financement par la Caisse d'Equipement 454

2. Le financement public en dehors de la Caisse d'Equipement 456

3. Le financement privé et le secteur bancaire 457

Section 3. — *La balance des comptes et les apports extérieurs.* 460

1. Balance commerciale 461

2. Balance des paiements courants 461

3. Balance des comptes 463

Pages

Chapitre troisième. — **Les conditions de réalisation du plan** 469

Section 1. — *Les risques de fuite dans le circuit* 470

1. Le risque d'inflation 470
2. Le risque de fuite de la demande 471
3. Le risque de fuite de l'épargne 474

Section 2. — *Mutation de l'homme économique* 476

Section 3. — *La transformation des structures* 480

Chapitre quatrième. — **L'horizon du plan** 487

1. Le premier plan quinquennal et la charnière de 1964. 488
2. Perspectives du second plan quinquennal 1964/1968 .. 492
3. Le sens et les limites de l'évolution économique de l'Algérie. 496

Table méthodique des tableaux, cartes et graphiques 519

TABLE METHODIQUE
DES TABLEAUX, CARTES ET GRAPHIQUES

PAGES

DONNEES PHYSIQUES.

Carte physique de l'Algérie 8

Carte de la pluviométrie (hors texte) 192

POPULATION.

Densité de la population en France et en Algérie (hors texte). 1

Population totale de l'Algérie et du Sahara 3

Evolution de la population depuis 1856 4

Nombre d'enfants selon la composition des familles 5

Prévisions d'accroissement de la population 6

Perspectives théoriques d'accroissement de la population du bled et des villes de 1960 à 1985 :

— accroissement naturel 35

— évolution probable 36

Population urbaine et rurale 122

Perspectives de croissance urbaine par régions 126

Evolution de la population urbaine :

— d'Alger, Oran et Constantine 123

— des cinq grandes villes 50

— des sept principales villes (hors texte) 48

— dans cinquante villes 49

Nombre de villes de plus de 50.000 habitants 126

Carte des villes de plus de 50.000 habitants en 1930, 1950, 1970 et 1985 (hors texte) 112

SCOLARISATION. PAGES

Effectif d'âge scolaire 80

Taux de scolarisation (hors texte) 96

Nombre de filles scolarisées pour cent garçons en milieu musulman (hors texte) 96

Enseignement primaire public 82

Scolarisation des filles dans l'enseignement primaire 83

Enseignement primaire : objectifs 1966 85

Centres sociaux éducatifs 84

Personnel des centres sociaux 87

Enseignement du second degré 81

Effectifs de l'enseignement du second degré 102

Carte de l'enseignement secondaire (hors texte) 96

Nombre d'étudiants dans les universités françaises (hors texte). 96

Effectifs dans l'enseignement technique 95

Programme de la préformation professionnelle 93

Formation professionnelle des adultes 94

Cycle spécial de la formation professionnelle accélérée 95

Coût de fonctionnement de la formation professionnelle .. 99

Cadres de l'enseignement agricole 111

Coût de la formation des hommes 116

SANTE.

Personnel médical en 1959 361

Equipement sanitaire et hospitalier 366

Personnel médical et équipement hospitalier 362

Carte de l'équipement hospitalier (hors texte) 320

Consultations médicales et journées d'hospitalisation 364

Investissements santé 368

PAGES

EMPLOI.

Tableau de l'emploi (hors texte) 416

Emplois existants et emplois à créer en Algérie dans le secteur non agricole 45

Evolution de l'emploi par secteurs 410

Création d'emploi par branches industrielles 411

Emploi agricole 256

DONNEES ECONOMIQUES GENERALES.

Effets de la crise mondiale de 1930 sur l'économie algérienne. 13

Effondrement de la période 1943-1945 15

Le déséquilibre régional 118

Production intérieure brute 21

Composition de la production intérieure brute en début et en fin de période 70

Production intérieure brute en 1969 495

Evolution de la production intérieure brute 488

Composition de la production intérieure brute par grands secteurs d'activité, et en pourcentage (hors texte) 416

Production et valeur ajoutée par grands secteurs économiques. 404

Valeur ajoutée par secteurs (hors texte) 416

Structure de la valeur ajoutée par secteurs 501

Ressources des ménages 23

Structure des ressources des ménages 429

Consommation privée 433

Structure de la consommation des ménages 435

Revenu individuel et revenu global 68

Revenus civils et militaires 429

Revenu global, impôts et charges, revenu disponible 432

Classement des revenus par groupes socio-économiques (hors texte). 416

Besoins en biens et services :

— hors pétrole 437

— investissements pétroliers compris 438

Pages

Bilan des besoins et ressources 439

Charges des administrations algériennes 448

Ressources publiques algériennes 450

Ressources de la Caisse d'équipement 454

Bilan des recettes et dépenses budgétaires 451

Tableau de l'économie algérienne selon l'origine des ressources et la nature des utilisations (hors texte) 32

Tableau économique 1959 (hors texte) 504

Tableau économique 1964 (hors texte) 504

Financement des investissements nets, publics et privés 453

Tableau général des investissements :

— par secteurs d'affectation 414

— par nature d'opérations 427

— par secteurs d'affectation et par nature d'opérations. 502

Courbe des investissements pour la période 1959-1963 503

PRODUCTION AGRICOLE.

Indice de la production agricole 18

Production agricole par départements 120

Structure de la production agricole 191

Tableau de la production agricole 254

Chute des prix des produits agricoles pendant la crise en 1930. 14

Evolution de la population du bled comparée à celle des céréales. 34

Répartition des surfaces par cultures 262

Emploi agricole 257

Emploi, revenus, calories par hectare 193

Revenu agricole par départements (hors texte) 192

Accroissement du revenu agricole 255

Production de blé et d'orge 16

Production de blé et d'orge rapportée à la superficie et à la population des treize départements 200

Production de céréales par départements 222

	Pages
Production de vin	17
Carte du vignoble algérien (hors texte)	192
Production d'agrumes	17
Production d'agrumes par départements	252
Production d'huile	17
Cheptel ovin	17
Renforcement des cadres de l'agriculture	208
Frais de fonctionnement des services de l'agriculture	210
Personnel des stations de recherche	225
Recherche agronomique : montant des investissements	226
Sociétés agricoles de prévoyance (S.A.P.) :	
— frais de fonctionnement	210
— coût d'installation des S.A.P. et des moniteurs	209
— matériel mécanique des S.A.P.	247
— montant des investissements en matériel mécanique.	248
— matériel agricole	244
Forêts et D.R.S. :	
— personnel.	231
— frais de fonctionnement	233
— investissements.	232
Hydraulique :	
— barrages.	152
— grande infrastructure hydraulique	156
— bilan des périmètres classés	235
— investissements dans les périmètres classés	238
— aires d'irrigation	239
— aires d'irrigation : échéancier	240
Réforme agraire :	
— coût du programme	219
— carte des opérations de réforme agraire (hors texte).	192
Dépenses d'équipement local	186

PAGES

PRODUCTION INDUSTRIELLE.

Indice de la production industrielle 18
Valeur ajoutée dans l'industrie 278
Décomposition du secteur industrie 405
Création d'emplois par branches industrielles 411
Evolution et structure de la demande intermédiaire 421
Structure de la valeur ajoutée des entreprises au début et en fin de période 423
Synthèse du développement industriel 276
Productions minières 16
Production d'électricité 20
Production et distribution d'électricité 161
Production de superphosphates 20
Production de ciment 20
Investissements industriels sans les grands projets 288
Investissements industriels : grands projets 291
Financement des investissements neufs 289
Energie électrique : investissements 165
Carte des centrales électriques (hors texte) 160
Gaz de ville : investissements 167
Tracé du gazoduc et de l'oléoduc (hors texte) 128
Système des primes dans le régime forfaitaire 284
Taux des primes d'équipement et d'emploi 313
Carte des zones industrielles (hors texte) 160
Etat des agréments d'industries :
— demandes et agréments 317
— volume des investissements et emplois créés 318
Pêches maritimes :
— situation en 1959 300
— personnel et matériel 301
— production totale et par régions 302
— prévisions d'apports 304
— investissements. 305

PAGES

COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES COMPTES.

Balance du commerce extérieur 23
Balance commerciale, pétrole exclus 461
Balance des paiements courants 462
Balance des comptes 464
Déficit commercial :
— sans l'exportation pétrolière 440
— avec l'exportation pétrolière 441
Couverture des importations par les exportations 22
Structure des importations 442
Importations de :
— produits alimentaires 195
— fruits. 196
— légumes. 196
— corps gras 197
— produits laitiers 197

EQUIPEMENT DE BASE.

Parc automobile algérien :
— véhicules de tourisme et utilitaires, par régions 137
— parc total 140
— immatriculation de véhicules neufs en Algérie 140
Réseau routier national : investissements :
— tranche inconditionnelle 138
— tranche conditionnelle 139
Grands axes routiers (hors texte) 128
Voirie secondaire 141
Voies ferrées (hors texte) 128
Infrastructure portuaire 147
Ports et aéroports (hors texte) 128
Infrastructure aéronautique 149
Postes et Télécommunications 168

PAGES

— montant des investissements 173

— services communs, postaux et financiers : investissements. 174

— personnel des P.T.T. 175

— réseau d'intercommunication (hors texte) 160

— nombre d'abonnés au téléphone 171

— comptes courants postaux 171

Habitat :

— calendrier du programme d'habitat urbain 337

— construction de logements urbains :

— par départements 339

— par catégories 340

— habitat urbain :

— programme 1959-1963 346

— montant des investissements 354

Nombre de chambres dans les hôtels de tourisme 322

Equipement hôtelier (hors texte) 320

Algérie touristique (hors texte) 320

Aménagement du Territoire :

— carte de l'aménagement général du territoire (hors texte). 160

— terrains acquis par la C.A.D.A.T. 357

— opérations C.A.D.A.T. par régions 358

— carte des opérations C.A.D.A.T. (hors texte) 320

— équipements urbains : tableau des investissements par catégories. 355

Dépenses d'équipement local 186

Equipement administratif : dépenses de fonctionnement des services. 372

TIRÉ SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE OFFICIELLE,
9, RUE TROLLIER - ALGER
—— SUR PAPIER ALFA ——
FABRIQUÉ PAR LA CELLUNAF
A BABA-ALI PRÈS ALGER